



A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

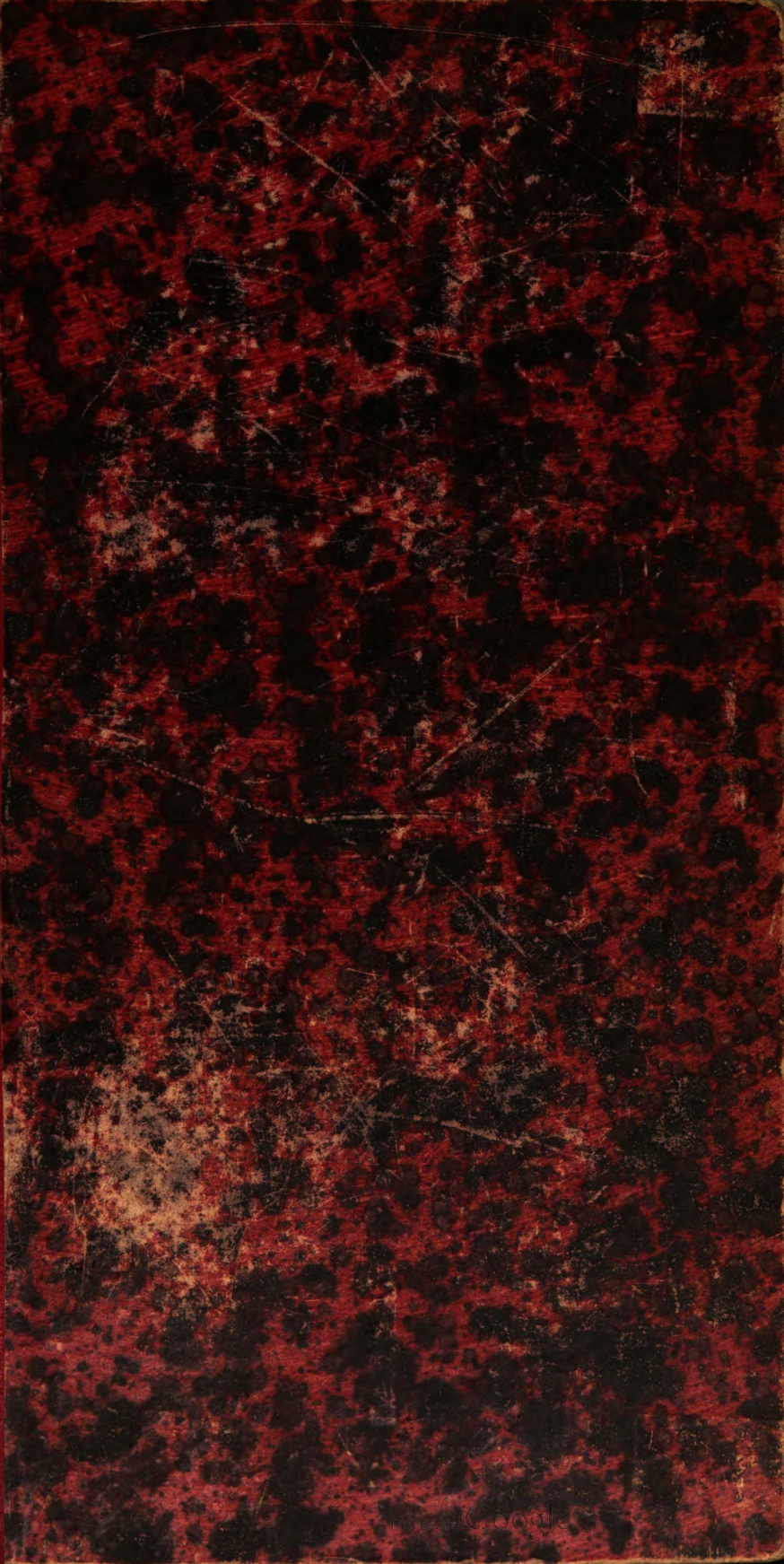
Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

- + *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.
- + *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.
- + *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.
- + *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse <http://books.google.com>







HISTOIRE DE FRANCE

13728 09 501

Paris. — Imprimerie de E. DONNAUD, rue Cassette, 9.

HISTOIRE DE FRANCE

DÉPUIS

LES PREMIERS AGES JUSQU'EN 1848.

Ouvrage dédié à Mgr l'Évêque de Verdun

PAR L'ABBÉ PIERROT

CURÉ-DOTEN DE DUN, CHANOINE HONORAIRE DE BAYEUX

PUBLIÉ AVEC LE CONCOURS D'UN DE NOS ÉCRIVAINS LES PLUS CONNUS
DANS LA PRESSE POLITIQUE ET RELIGIEUSE

DEUXIÈME ÉDITION

TOME ONZIÈME



PARIS
LOUIS VIVÈS, LIBRAIRE-ÉDITEUR
9, RUE DELAMBRE, 9

—
1862

HISTOIRE DE FRANCE.

IV^e ÉPOQUE, 3^e PÉRIODE, LIVRE II (Suite).

CHAPITRE III.

Louis XVI (1774-1789).

§ 1^{er}. *Louis XVI. — Turgot (1774-1776).*

Le règne de Louis XV, par l'action dissolvante d'une philosophie destructive de tout ordre et de toute religion, avait fait pénétrer les plus mauvais principes dans toutes les classes ; les grands seigneurs, imbus des doctrines de Voltaire et de Jean-Jacques, initiés aux idées gouvernementales de l'Angleterre, demandaient un changement dans notre organisation sociale, et tel était l'enthousiasme produit par la constitution anglaise, qu'une femme célèbre s'écriait : « J'aimerais mieux être le dernier membre » des communes d'Angleterre, que d'être même le roi » Frédéric ; il n'y a que la gloire de Voltaire qui pour-

» rait me consoler de la gloire de n'être pas Anglais (1).»

Le clergé lui-même, du moins en partie, s'était laissé séduire par des théories décevantes, qui avaient si fortement envahi les cloîtres, l'humble presbytère des campagnes et le palais des évêques, que dans la Constituante, dans l'Assemblée législative, dans la Convention, les hommes les plus fortement imbus des nouvelles idées se trouvaient être des moines, des prêtres et des évêques, dont les plumes exposaient les plus grands projets de réforme, les constitutions, les déclarations, les lois en faveur des droits de tous.

Le tiers état et ce qu'on appelle le peuple n'était pas non plus étranger aux principes nouveaux. Le pauvre, dans sa chaumière, recevait, avec les écrits les plus pernicieux, un enseignement d'autant plus dangereux, que l'esprit était moins capable d'en discerner le venin.

Tout était donc préparé pour une révolution ; Louis XV le savait, mais il s'en consolait en pensant qu'il laissait ce triste et redoutable fardeau à son successeur.

Lorsque le vaisseau se trouve entraîné par un courant rapide et poussé par les vents impétueux, il faut un pilote extrêmement habile pour le sauver ; et c'était sur un jeune homme de moins de vingt ans que tombait un fardeau que des épaules de géant auraient eu peine à supporter ; et ce jeune homme, par son éducation, la nature de son esprit et même sa constitution physique, était loin de pouvoir faire face à tous les dangers.

Pour éloigner ses enfants de l'air empesté de la cour de Louis XV, le Dauphin, père de Louis XVI, les avait

(1) M^{lle} L'Espinasse, *Lettres*, tom. 1, pag. 32.

établis dans un coin du palais de Meudon, où ils avaient été formés par les maîtres les plus habiles et les plus vertueux, qui surent inspirer à leurs élèves une piété sincère, un grand respect pour leur rang, la crainte du trône et un amour religieux du peuple qu'ils pouvaient être appelés à gouverner. Ces belles leçons, plus propres à former à la dépendance qu'à relever et grandir l'homme chargé de commander, entrèrent profondément dans l'esprit du jeune roi; et si ce prince avait eu le caractère aussi ferme et l'esprit aussi étendu que son cœur était bon et vertueux, il eût été le premier souverain de l'Europe. Louis XVI avait des connaissances : il avait cultivé avec succès l'histoire, comme on l'écrivait alors pour des princes, savait la géographie, se sentait entraîné par un goût prononcé vers les arts mécaniques et les travaux exempts de combinaisons intellectuelles; il maniait avec plaisir la lime du serrurier et le marteau du forgeron; mais ces connaissances étaient loin de l'art de gouverner.

Un jeune homme placé sur le trône à moins de vingt ans, sans expérience, étant incapable de conduire par lui-même le char de l'Etat, avait besoin d'un premier ministre. Il y avait à la tête des affaires un homme plein de fermeté, sans préoccupation, même lorsqu'il méditait ou qu'il poursuivait l'application des grands desseins qui devaient attirer tant de malédictions sur sa tête. Mais si le chancelier Maupeou, en supprimant le Parlement et en *retirant ainsi la couronne du greffe*, selon son énergique expression, avait relevé la royauté d'une tutelle humiliante; s'il avait tenté de raffermir les principes religieux ébranlés par la plus détestable des philosophies, il avait aussi attiré sur sa tête la haine des rêveurs, dont les cla-

meurs épouvantèrent le jeune roi. Louis XVI céda devant les cris bruyants de quelques écrivains de l'époque, et crut satisfaire l'opinion en renvoyant l'homme capable de diriger son inexpérience. Quand on lui redemanda les sceaux et la charge de chancelier, Maupeou répondit avec calme et le visage serein : « Voilà les sceaux que je » rends au roi ; c'était un dépôt ; quant à la place de » chancelier, je mourrai avec elle ; on ne peut me l'ôter » qu'en me dénonçant à la France et en me prouvant » que je suis criminel. Le roi ne peut avoir d'autres re- » proches à me faire que mon trop de zèle pour le main- » tien de son autorité. » On lui remit aussitôt l'ordre de partir pour l'exil : « Assurez Sa Majesté, ajouta-t-il, » qu'elle va être obéie ; rien ne pouvait me retenir ici » que le devoir : il n'en est plus pour moi que là où mon » roi m'exile. » Il se retira en Normandie, où il mourut en 1792, après avoir légué à la nation un million deux cent mille livres.

Trois hommes avaient été mis en avant pour remplir la place de premier ministre : Choiseul, le cardinal de Bernis et Machault. Choiseul était connu ; son ministère déplorable sous plusieurs rapports, son alliance avec les philosophes, les soupçons qui planaient sur lui d'avoir empoisonné le Dauphin, père du roi, ne permirent pas à Louis XVI de le prendre, malgré les instances de la jeune reine, dont il avait négocié le mariage.

Bernis s'offrait d'abord et parut être l'homme de la circonstance, sinon pour jouer un grand rôle, du moins pour suffire à la tâche du moment. Il avait toutes les grâces extérieures, qui, sans être nécessaires à un homme d'État, sont loin d'être inutiles dans une cour où les

femmes occupent une grande place. Dans sa jeunesse, il avait tenu une conduite si légère, que le cardinal de Fleury l'avait repoussé. Il ne perdit pas à attendre, comme il l'avait répondu. Nommé à l'ambassade de Venise, il s'acquitta de sa mission avec la plus haute distinction. Appelé aux affaires étrangères, il dirigea, après la fameuse guerre de Sept Ans, à laquelle il avait toujours été opposé, les conférences pour la paix. La honte d'un traité qui était la conséquence d'une guerre mal conduite, retomba sur lui : il dut se retirer devant l'opinion publique.

Machault était un des hommes les plus capables qui eussent occupé le ministère sous Louis XV. Comme ministre des finances, il avait essayé d'établir l'impôt sur toutes les branches de revenu, et, froissant ainsi les privilèges de la noblesse et du clergé, il avait dû quitter ce ministère pour prendre la direction de la marine, à laquelle il donna une si heureuse impulsion que, par ses soins, nous pûmes battre Bing sur mer et reprendre l'île de Minorque, tombée au pouvoir des Anglais. Ayant tenté d'épurer la demeure royale, en expulsant la Pompadour, ce fut le signal de sa chute. Cet homme était généralement désigné comme devant remplir les fonctions de premier ministre à l'avènement de Louis XVI, qui s'était en effet arrêté à ce choix.

La lettre qui lui conférait le titre de premier ministre était écrite; une malheureuse influence fit mettre le nom de Maurepas sur l'adresse, au lieu de celui de Machault.

Maurepas, âgé alors de soixante-treize ans, était un membre de cette famille des Phélippeaux, qui avait donné à la France un grand nombre d'hommes remar-

quables. Il avait montré beaucoup de finesse, d'activité et de pénétration dans les diverses charges qu'il avait occupées ; mais, au milieu des graves préoccupations d'un ministre secrétaire d'Etat, n'ayant rien perdu de sa légèreté, il chansonnait tout, les événements les plus sérieux comme les plus frivoles. Une chanson qu'il composa contre M^{me} de Pompadour le fit envoyer en exil pour expier son *crime*, car c'en était un de ne point louer une femme adultère.

Sans aucun système arrêté, il les adoptait tous, servait tour à tour le despotisme et la liberté, et quand on lui présentait un nouveau plan, il répondait sans examen : *On peut l'essayer*. Doué d'un esprit caustique et finement railleur, il avait toujours un bon mot pour satisfaire les approbateurs, et un trait piquant pour percer ses contradicteurs.

Le comte de Maurepas, qui, sous le nom de ministre d'Etat, remplit les fonctions de premier ministre, quoiqu'il n'en eût pas le titre, avait, dès son début, de grandes difficultés à surmonter. Choiseul paraissait à un grand nombre le seul homme capable de relever la France ; il travailla à le perdre dans l'esprit du roi, et déjoua de ce côté tous les efforts de la reine. Pressé par les réclamations des philosophes, soi-disant dépositaires de l'opinion publique, quant au rétablissement des parlements et au renvoi des ministres de Louis XV, Maurepas fit la *Saint-Barthélemy* des ministres, comme on l'appelait alors, ce qui fut reçu par des manifestations d'une joie insensée. On brûla les effigies de l'abbé Terray et du chancelier Maupeou.

Le renvoi de Maupeou et de ses amis du ministère

a été regardé comme l'une des causes de la chute de Louis XVI. Le triumvirat tendait, en effet, à rendre à la royauté l'ascendant qu'elle doit posséder si elle veut exister.

Maurepas choisit d'ailleurs des hommes remarquables pour remplacer les démissionnaires. Le comte de Vergennes fut placé aux affaires étrangères, Du Muy à la guerre, Miroménil à la justice, De Boynes à la marine, et Turgot au contrôle général.

Vergennes, l'un des plus habiles diplomates que la France ait eus, avait été attaché à divers ambassadeurs depuis 1740. Ce qui fit sa fortune fut un mémoire en quatre pages, qui résumait avec une extrême lucidité une question embrouillée.

Du Muy, sans être un grand génie militaire, avait parcouru avec distinction la carrière des armes; il s'était distingué comme lieutenant-général, aux batailles d'Hastenbeck, de Crevelt et de Minden. Dans les divers commandements qu'il avait obtenus, il avait montré assez d'aptitude pour l'organisation. Il avait été choisi pour le ministère de la guerre sous Louis XV, et l'avait refusé; il l'accepta sous Louis XVI et fut élevé au grade de maréchal de France.

Turgot, le principal ministre, d'abord destiné à l'état ecclésiastique, avait, dans le cours de ses études théologiques, donné deux discours remarquables, sur *les avantages que le christianisme a procurés au genre humain, et sur les progrès successifs de l'esprit humain*.

Dans ces discours, Turgot posa l'humanité comme le centre vers lequel on doit faire converger toutes les forces humaines. C'était un contre-sens qui convenait à son

époque ; car, aux yeux des philosophes, l'homme était avant Dieu. Il s'allia de bonne heure aux philosophes humanitaires, et fut l'ami de Diderot, de d'Alembert, de Raynal, de d'Holbach, d'Helvétius, de M^{me} du Deffant.

Dans cette société, on s'occupait beaucoup d'économie sociale, et on allait jusqu'au communisme le plus avoué. D'Alembert écrivait au roi de Prusse : « Le mot de l'é-
» nigme est, ce me semble, que la distribution des for-
» tunes dans la société est d'une inégalité monstrueuse ;
» qu'il est aussi atroce qu'absurde de voir les uns regor-
» ger du superflu et les autres manquer du nécessaire. »

Turgot n'allait pas si loin ; son esprit positif voulait relever l'humanité sans tomber dans ces sottises qui en sont la ruine.

Turgot, nommé à l'intendance de Limoges, avait tenté l'épreuve de ses principes économiques sur une échelle assez restreinte pour ne pas compromettre l'Etat, et cependant assez étendue pour en apprécier les résultats. Il supprima les corvées, fit ouvrir de nouvelles routes et des canaux, donna des encouragements à l'agriculture, accorda des récompenses à ceux qui introduisaient de nouvelles méthodes, rendit aux cultivateurs un grand nombre de terres que les chemins inutiles ou trop larges avaient envahies ; il fit faire le cadastre dans sa généralité.

Placé d'abord au ministère de la marine, Turgot passa presque aussitôt au ministère des finances. Il exposa ses vues dès son arrivée aux affaires, dans un mémoire fameux qu'il résumait en ces mots : *Point de banqueroute, point d'augmentation d'impôts, point d'emprunts*. Pour réaliser ces grandes promesses, dont il ne comprenait

pas toute la portée, Turgot voulait l'abolition des corvées dans tout le royaume, le rappel des protestants, la liberté de conscience, l'unité de cote, de poids et de mesures; la suppression des jurandes, la destruction totale de ce qui restait de la féodalité; et, pour gouverner le monde selon les idées nouvelles, il demandait que les affaires fussent entre les mains des philosophes et des gens de lettres.

Donnons quelques développements à ces idées politiques. C'est par la puissance royale que ce ministre voulait réaliser ses desseins de réforme politique, intellectuelle et morale; il ne regardait pas la république comme un gouvernement essentiel à leur exécution; seulement il pensait que pour leur réalisation le gouvernement avait besoin de modifications importantes.

« La cause du mal, disait Turgot, vient de ce que notre nation, sire, n'a point de constitution. Vous pourriez, sire, gouverner comme Dieu, par les lois générales, si les parties intégrantes de votre empire avoient une organisation régulière et des rapports connus. »

S'étant aperçu que les assemblées d'Etat, divisées en trois ordres, étaient souvent livrées à des intérêts divergents nuisibles au bien public, il avait résolu de faire disparaître ces distinctions d'ordre et d'état pour ne former qu'une seule nation, qu'un seul corps électoral qui voterait comme propriétaire, sans se préoccuper s'il était ecclésiastique, noble ou roturier.

Comprenant qu'un tel changement ne pouvait, sans danger, être légèrement admis, il proposait de faire des essais successifs, d'abord sur la commune, ensuite sur la province, et enfin, lorsque la nation serait parfaitement

initée à la vie politique, sur l'Etat entier. Afin d'éloigner de l'urne tous ceux qui n'auraient pas offert une garantie suffisante pour la sécurité publique, il ne donnait de confiance qu'à ceux qui avaient des propriétés territoriales. « Qui ne possède pas de terre, disait-il, ne sauroit avoir de patrie que par le cœur et par l'opinion ; la nécessité ne lui en donne pas ; il n'en est pas ainsi des propriétaires du sol : ils sont liés à la terre par leurs propriétés, ils sont intéressés aux affaires du pays. Je proposerai à Votre Majesté de ne donner une voix de citoyen qu'à chaque propriétaire de six cents livres de revenu. »

Selon ses vues, l'assemblée des Etats ne devait pas être impérative, mais seulement consultative, afin de donner plus de force et de lumière au gouvernement, qui pourrait s'en écarter lorsqu'il le jugerait plus utile pour le bien de la nation. Il pensait que le gouvernement, éclairé par les vœux de la partie du peuple capable de juger les besoins de la France, adopterait des vues que le Parlement se hasarderait difficilement à combattre. Afin de faire disparaître la lutte qui s'était souvent élevée entre le grand corps judiciaire et le pouvoir royal, il entra dans son plan de laisser à la magistrature le seul pouvoir judiciaire, et de confier l'enregistrement des lois à la municipalité du royaume.

A ce vaste plan s'en liait un autre qui en était en quelque sorte le corollaire ; c'était un projet d'instruction publique qui, embrassant toutes les classes de la société, depuis le plus pauvre habitant de la campagne jusqu'aux plus riches habitants des villes, devait mettre tous les citoyens en état d'exercer leurs droits et de remplir leurs

devoirs, dans quelque condition qu'ils pussent se trouver.

Tels étaient les plans de l'homme qu'on peut regarder comme l'âme du ministère. Une des premières grandes affaires à traiter pour les nouveaux ministres, fut le Parlement détruit par Maupeou. Turgot, persuadé que cette ancienne magistrature, qu'il savait habile dans la connaissance des lois, était, malgré toutes ses prétentions, incapable de traiter une haute question politique, s'opposa à son rétablissement. Comme Maurepas et Miro-ménil assuraient que toutes les mesures étaient prises pour empêcher le retour des anciens abus, Turgot répondit que toutes ces mesures deviendraient illusoires, et qu'on ne tarderait pas à le reconnaître. Il fut vaincu; le roi lui promit qu'il le soutiendrait.

Les magistrats exilés furent rappelés; le roi tint un lit de justice pour leur réintégration et dit : « Le roi, » notre aïeul, forcé par votre résistance à ses ordres réi- » térés, a fait ce que le maintien de son autorité. et l'o- » bligation de rendre la justice à ses peuples exigeoient » de sa sagesse. Je vous rappelle aujourd'hui à des fonc- » tions que vous n'auriez dû jamais quitter. Sentez le » prix de mes bontés et ne les oubliez jamais. »

Maurepas, par une singulière anomalie, en rétablissant l'ancien Parlement, au lieu de lui rendre ses anciennes prérogatives, le plaçait presque dans les mêmes conditions que celui de Maupeou; ainsi les requêtes, toujours trop ardentes à cause de leurs jeunes membres, furent d'abord supprimées; mais, trois mois après, elles furent rétablies. Les chambres ne purent être convoquées que par le premier président, hors le service ordinaire; si le Parlement cessait de rendre justice ou qu'il don-

nât sa démission en masse, il se rendait coupable de forfaiture, et, dans ce cas, le grand conseil remplaçait le Parlement et exerçait la justice à sa place.

Les vieux Parlements, à peine rétablis à Paris et dans toutes les grandes villes, firent dire aux plaideurs que le parlement Maupeou valait bien l'ancien, que les vieux abus étaient restaurés avec celui-ci; la vénalité des charges, les frais ruineux de la procédure, l'incommode circonscription des ressorts judiciaires revivaient. Le parlement de Maupeou reprit le nom de grand conseil.

Le ministère put juger peu de jours après de ce qu'il pouvait attendre de son Parlement restauré, qui eut l'audace de protester contre les édits enregistrés au lit de justice tenu pour son rétablissement. « La cour, considérant que, dans le lit de justice, la publication des lois a été faite sans examen préalable et d'une manière illégale, déclare qu'elle n'a pas pu, ni dû, ni entendu donner un avis favorable à ce qui pouvait être contraire aux intérêts du royaume, au service du seigneur roi. »

En allant remercier le roi, le Parlement songea moins à rendre grâce au monarque qu'à le féliciter d'avoir entendu le vœu de la nation entière. Il commença ses opérations, non par l'expédition prompte des affaires judiciaires, mais il se hâta de ressaisir le rôle bruyant d'occuper le public de son importance, et se rattacha le duc d'Orléans, le prince de Conti et même Monsieur, depuis Louis XVIII.

Le roi, troublé par la position prise par la magistrature, fut rassuré par de Maurepas, qui essaya de lui persuader « que ce n'était qu'un jeu pour un ministre

» comme lui, de se faire obéir. » Turgot jugea bientôt qu'avec le Parlement aucune réforme radicale ne serait possible. Il est vrai que les principes absolus des économistes et leurs formules, qui promettaient des prodiges, ne pouvaient guère recevoir l'approbation des hommes sensés.

« Socrate, disait Mirabeau en comparant à ce philosophe de l'antiquité le père des économistes, le célèbre Quesnay, Socrate a fait descendre du ciel la morale; notre maître la fit germer de la terre. La morale du ciel ne rassasie que les âmes privilégiées; celle du produit net procure la subsistance aux enfants des hommes. »

La première mesure économique adoptée par le ministre concerna la libre circulation des grains. Turgot, ne voulant plus que l'Etat se fit marchand, vendit tous les blés renfermés dans les magasins publics et s'en rapporta au commerce pour l'approvisionnement de toutes les parties de la France, des grandes villes comme des bourgades. Necker, fameux banquier, attaqua la mesure dans un pamphlet où il montrait le système du ministre comme ruineux pour les particuliers, et menant à la famine dans les années où les récoltes ne seraient pas abondantes, telles que l'année dans laquelle on se trouvait alors. Quoique le prix des subsistances ne fût pas très élevé, une inquiétude vague s'empara de la nation. On ne parlait que de famine, d'accapareurs; le peuple se soulevait; des bandes étaient organisées pour troubler les populations. « La marche des brigands semble être combinée, disait le garde des sceaux devant le Parlement; leurs approches sont annoncées; des bruits

» publics indiquent le jour, l'heure, les lieux où ils
 » doivent commettre leurs violences. » — « On trouva
 » sur ces pillards de l'or et de l'argent; leur marche étoit
 » si bien réglée, que leur projet ultérieur parut être
 » d'affamer Paris, sans doute pour y opérer des soulève-
 » ments. Sous ce point de vue le mouvement fut bien
 » dirigé comme opération insurrectionnelle et dans les
 » meilleurs principes de l'art militaire. L'insurrection
 » étoit soumise à une telle régularité, qu'après les pre-
 » mières tentatives le plan fut deviné, et, dès le troi-
 » sième jour, ils furent prévenus par les troupes partout
 » où ils se présentèrent. » Quelle étoit la main cachée
 qui dirigeait ce mouvement? Rien ne fut éclairci à cet
 égard (1).

On ne put parvenir à découvrir les auteurs de ces me-
 nées coupables; les uns accusaient Choiseul, les autres
 les Anglais, d'autres les anciens fournisseurs de grains.
 L'anxiété n'étoit pas moins extrême dans les hautes ré-
 gions. Le Parlement adressait des remontrances, prenait
 des arrêts contre le système de la liberté du commerce
 des grains, et demandait, comme les perturbateurs, une
 réduction dans le prix du pain. Le roi écrivit au Par-
 lement « qu'il avait découvert en partie les sources de
 » la fermentation, qu'il comptait être bientôt instruit de
 » toute la machination et qu'il ne voulait pas que l'ac-
 » tivité mal éclairée du parlement de Paris traversât ses
 » vues. »

Le roi, inquiet, demandait à Turgot : « N'avons-nous
 » rien à nous reprocher dans les mesures que nous pre-

(1) Soulavie, *Mém.*, tom. II, pag. 300.

» nons? » Turgot demeurait inébranlable. Il fit poursuivre les perturbateurs, en fit pendre deux à une potence de quarante pieds, afin de faire peur aux autres. L'ordre fut rétabli, le prix des grains n'eut rien d'exagéré et la subsistance fut assurée.

Il se présenta encore une occasion de mettre le système à l'épreuve. Le sacre du roi se fit à Reims. Autrefois on prenait des mesures, le gouvernement faisait arriver des grains dans cette ville pour assurer la subsistance à la foule innombrable qui accourt pour assister à un grand spectacle. Turgot déclara qu'il s'en rapportait à la libre circulation. L'essai réussit, à la satisfaction générale.

Turgot, qui avait voulu que le sacre se fit à Paris, insista surtout pour le changement de la formule du serment, qui renfermait l'engagement d'extirper les hérésies du royaume. « Le roi, dit-il depuis, ne changea pas » la formule du serment, mais il ne prononça point les » dernières paroles, qui répugnaient à son humanité, à » sa vertu. Il y suppléa, d'une voix basse et en rougis- » sant, quelques mots inintelligibles. M. de Maurepas se » vanta aux évêques d'avoir fait reculer deux philo- » sophes (1). »

Turgot marchait d'un pied ferme dans la voie des réformes; mais, étant seul de son opinion dans le ministère, il résolut, pour faire cesser cet isolement, de se fortifier de l'admission de quelques-uns de ses amis.

La Vrillière, qui avait survécu sous le règne précédent à tous les changements de ministère et ouvrait les

(1) Turgot, tom. 1, pag. 221.

portes de la Bastille avec une extrême complaisance aux victimes des partis, puis donnait de nouvelles lettres de cachet pour la remplir, trouva la marche des nouveaux ministres tellement incompréhensible, que, malgré son attachement profond au roi, il ne voulut plus rester aux affaires. Sa retraite offrant un poste important, le parti de la reine essaya d'y faire arriver Sartine, alors ministre de la marine, qu'on eût remplacé par d'Emery, l'un des partisans de la faction de Choiseul. Maurepas s'y opposa, et Turgot fit accepter Lamoignon de Malesherbes, qui avait exercé d'abord les fonctions de substitut du procureur-général et de conseiller au Parlement, puis avait succédé à son père dans la présidence de la Cour des aides et avait été en même temps chargé de la direction de la librairie. Il s'était montré, dans l'accomplissement des devoirs de ces divers emplois, ami sincère de la justice, protecteur des lettres et des citoyens opprimés, et défenseur de l'humanité dans le sens des philosophes. On pouvait en outre lui reprocher d'avoir laissé passer des livres subversifs et de la religion et de la société. Exilé par Louis XV pour lui avoir adressé des *remontrances* à l'occasion de la suppression du Parlement, il fut rappelé à ses anciennes fonctions lors de l'avènement de Louis XVI au trône, et acquit une immense popularité. Ses opinions n'ayant point été modifiées, Turgot, à son entrée au ministère, résolut de se l'adjoindre. Louis XVI lui confia, en 1775, le département de Paris et de la maison du roi.

L'arrivée de Malesherbes au ministère parut un grand triomphe pour les économistes. « Oh ! pour le coup, » soyez persuadé que le bien se fera et se fera bien,

» disait une femme célèbre (1); jamais, non jamais, deux
» hommes plus éclairés, plus désintéressés, plus ver-
» tueux, n'ont été réunis plus fortement par un intérêt
» plus grand et plus élevé. Oh! le mauvais temps pour
» les fripons et les courtisans!... »

Le ministère de la guerre étant devenu vacant dans ces circonstances, l'esprit de réforme alla chercher sur la frontière un vieux général déserteur, parce qu'on vantait ses projets d'innovation. Le comte de Saint-Germain, après être entré dans la société des Jésuites et avoir suivi pendant quelque temps la carrière de l'enseignement, avait accepté une lieutenance dans le régiment dont son père était colonel. Trouvant que l'avancement était trop lent dans l'armée française, il prit du service en Allemagne, se fit distinguer du prince Eugène, par la protection duquel il parvint au grade de feld-maréchal-lieutenant. Rentré ensuite en France et nommé lieutenant-général par la protection du maréchal de Saxe, il montra la plus haute capacité durant la guerre de Sept Ans, rallia l'armée après la honteuse affaire de Rosbach, protégea la retraite à Minden et eut une grande part au succès de Corbach. L'originalité de son caractère, sa sévérité, le blâme qu'il déversait sur la plupart de ses compagnons d'armes, lui ayant créé un grand nombre d'ennemis, il prit du service en Danemarck, y reçut le grade de feld-maréchal-général et réorganisa l'armée. Eloigné par la cour de Copenhague, à cause de sa sévérité et de ses réformes radicales, il se retira en Alsace et y occupa son esprit infatigable des moyens d'améliorer

(1) M^{lle} L'Espinasse, *Lettres*, tom. II, pag. 188.

l'agriculture ; tout en cultivant ses champs, il rédigeait des mémoires sur l'art militaire, formait des plans de réforme et les envoyait à Du Muy, ministre de la guerre, qui daignait à peine y faire quelque attention. A la mort de ce ministre, on les tira de la poussière, et ils convinrent parfaitement à un ministère de progrès. Afin que toutes les branches de l'administration marchassent de front dans le chemin de la réforme, Turgot fit envoyer un courrier à Saint-Germain et lui expédia la nomination de ministre de la guerre. Soit hasard, soit peut-être arrangement, le courrier chargé de faire part au général de son élévation au ministère, le trouva, comme les généraux romains, occupé à labourer son champ, circonstance qui fut relevée avec emphase.

Turgot, Malesherbes et Saint-Germain formaient un trio réformateur. Suivons les réformes tentées par ces trois hommes. Turgot, après avoir établi la liberté du commerce, voulut abolir la corvée, dont nous devons dire un mot. Ces redevances, dont il nous serait impossible d'assigner l'origine, tant elles se perdent dans la nuit des temps, avaient été imposées en retour de quelques faveurs bien plus importantes que les peines exigées. Lorsque la servitude disparut de la terre de France, que les serfs rachetèrent, moyennant argent ou pour d'autres services, le bien inappréciable de la liberté, plusieurs s'engagèrent, moyennant certains avantages dont les descendants profitaient, à cultiver les terres, à recueillir les grains, à curer les fossés, à réparer les chemins du seigneur. Ces charges personnelles, parce qu'elles ne concernaient que certains individus, devinrent communales quand la communauté, la paroisse,

contracta un droit de corvée ou de certains travaux sans paiement.

Les corvées dont nous venons de parler étaient personnelles. Il y en avait d'autres de réelles, parce qu'elles étaient attachées au fonds dont on était détenteur. Ainsi le fermier d'une terre était obligé de faire tel travail, outre ses redevances en argent et en nature; il devait cultiver les terres de son propriétaire, remettre son bois, etc.

Voilà l'origine des corvées et leurs différentes espèces. Il est un point de vue extrêmement important sous lequel nous devons les examiner, c'est celui de leur étendue. Quelques personnes, certaines communes, des fermiers, étaient corvéables à volonté, c'est-à-dire que le seigneur pouvait, quand il le voulait, exiger un service manuel de tous ses vassaux. Plusieurs usaient très largement de ce droit et occupaient presque constamment les ouvriers soumis à leur dépendance, et cela sans leur fournir ni vivres, ni instruments de travail, car le corvéable devait se trouver avec ses outils, ses voitures, ses chevaux, ses bœufs, sur le lieu indiqué pour la corvée. S'il survenait quelque accident, qu'une voiture fût brisée, un animal tué, tout demeurait aux risques et périls du corvéable.

Il y avait peu de seigneurs, sans doute, qui pussent l'exigence jusqu'à ce point; beaucoup se montraient pleins de bonté à l'égard de leurs vassaux. Cependant le droit, l'inflexible droit était là, et plusieurs en usaient et en abusaient jusqu'à soumettre leurs vassaux à une extrême misère. Quelques-uns exigèrent cinquante, soixante jours et plus de corvée par année. Qu'on déduise les dimanches et les fêtes, il ne restait guère plus

de trois ou quatre jours par semaine au corvéable, qui avait besoin de son travail pour cultiver son champ, gagner le pain et le vêtement à sa femme et à ses enfants.

Les rois, effrayés des abus du droit absolu de corvée, firent de nombreux réglemens pour le ramener dans les limites du juste et de l'équitable. Louis XII, en 1498; Charles IX, aux Etats d'Orléans, en 1560; Henri III, aux Etats de Blois, en 1579, réglèrent que les corvées seraient réduites à douze par année, qu'elles se feraient entre les deux soleils, qu'on n'en pourrait prendre plus de trois par mois et à diverses semaines, qu'on ne pourrait imposer de travaux périlleux ou déshonnêtes.

Outre ces corvées, il y en avait encore de royales imposées par le roi, principalement pour l'entretien des routes, la construction des forteresses. C'est cette espèce de corvée que Louis XVI abolit. Son ministre aurait voulu étendre l'ordonnance jusqu'aux corvées seigneuriales, qui étaient un droit légitime; mais le Parlement intervint et représenta que *la suppression de la corvée tendait évidemment à l'anéantissement des franchises primitives des nobles et des ecclésiastiques, à la confusion des Etats et à la subversion des principes constitutifs de la monarchie*. Il fut réservé à l'Assemblée Constituante d'abolir la corvée. Lorsque nous rapporterons cette mesure, nous l'apprécierons sous le point de vue de la moralité.

Turgot attaqua ensuite les jurandes et les anciennes maîtrises, toujours d'après ses principes de liberté. On donnait le nom de maîtrises aux anciennes corporations des arts et métiers; elles ont joué un si grand rôle, que

l'historien doit en rappeler la nature, l'origine, les constitutions, les avantages et les inconvénients.

Au lieu de laisser l'industrie à elle-même, éparpillée, livrée à une concurrence sans bornes, souvent aussi nuisible au consommateur qu'au producteur, les différents métiers s'étaient organisés en diverses communautés qui avaient leurs chefs et leurs membres. Chaque corps de métier avait à sa tête des chefs nommés jurés ou syndics, d'où les noms de syndicats et de jurandes, à qui appartenait le droit de surveiller tous les membres de la corporation, de défendre ses intérêts et d'admettre ceux qui étaient dignes d'en faire partie. Pour qu'un ouvrier pût être admis dans la corporation, il devait faire ce que l'on appelait un chef-d'œuvre, c'est-à-dire un travail assez parfait pour que l'auteur pût être regardé comme capable de diriger un atelier et de confectionner un objet convenablement et pour le plus grand intérêt de l'association. Celui qui avait fait un chef-d'œuvre était reconnu *maître*, et il pouvait en conséquence former un atelier, avoir des ouvriers sous lui. Celui, au contraire, qui n'avait pas fait son chef-d'œuvre et qui n'était point reçu, n'avait pas le droit de former un atelier, de recevoir des ouvriers et de travailler pour le public.

Quelques érudits se sont persuadés que les corporations des arts et métiers ne remontent pas au-delà de saint Louis, que c'est à ce roi législateur qu'elles devaient leur existence. C'est une erreur que la publication du célèbre livre *des Métiers* d'Etienne Boileau n'a pas peu contribué à dissiper. Il est constant, en effet, que les règlements que nous lisons dans ce livre célèbre ne sont qu'un recueil des coutumes existant alors, arrangées dans un or-

dre plus convenable et avec des additions notables appropriées au besoin. Il y a, en effet, des titres incontestables qui font remonter l'établissement des arts et métiers à une époque beaucoup plus reculée. Nous avons une charte de 1162 qui rétablit les *coutumes* des bouchers, qu'elle nomme anciennes, *antiquæ*. Philippe I^{er} accorda en 1061 des faveurs spéciales *aux maîtres chandeliers-huiliers*.

Au-delà de cette époque nous n'avons aucun monument qui constate l'existence et la forme des anciennes corporations. Ce n'est que par des conjectures et par analogie qu'on peut en déterminer l'origine. Quelques auteurs ont poussé leurs recherches jusqu'à Rome, aux forêts mêmes de la Germanie, et ont prétendu que c'était là que nos corporations, nos associations des arts et métiers avaient pris naissance. Il est en effet constant qu'avant la publication de la loi des *douze tables*, l'industrie existait à l'état de corporation ou de collège. On en a conclu que ce fait s'est généralisé avec la conquête, et que Rome, en promenant ses aigles sur l'ancien monde, y avait aussi établi ses corporations, fait qui n'a pas de preuves assez positives pour qu'un homme sérieux puisse s'y arrêter. Les Germains, dans leurs steppes et leurs forêts, ayant senti le besoin de s'associer, avaient, de leur côté, une grande habitude de l'association, et avaient probablement porté ce principe jusqu'à l'industrie et au travail. Une autre cause plus rationnelle, plus complète et plus vraie de l'établissement de ces corporations, est, incontestablement, la cessation de l'esclavage. Tant que la servitude fut dans toute sa vigueur, que les grands purent, à cause de la multitude de leurs esclaves, faire confec-

tionner tout dans leurs demeures, avoir des cordonniers, des boulangers, des tisseurs, des tailleurs, etc., l'industrie ne put prendre de bien grands développements ni se former en corps; mais quand l'esclavage cessa, que les grands, les médiocres et les petits durent aller chercher au dehors les moyens d'existence, la nourriture, le vêtement, les objets d'art, il se forma des ouvriers qui travaillèrent pour le public. Mais bientôt, se sentant isolés au milieu d'une société désordonnée, sans appui devant les seigneurs qui les méprisaient, ils durent chercher, en s'associant entre eux, une force qu'ils ne pouvaient point trouver ailleurs. C'est là, selon nous, la source véritable et puissante des corporations. Cette association ne fut point l'œuvre d'un instant, d'un travail subit, d'une pensée instantanée; elle naquit avec le temps, se développa avec le besoin, et prit la consistance d'un grand fait qui dut se traduire dans les lois.

Les communes, associations d'un autre genre, mais bien plus puissantes, parce qu'elles aggloméraient les intérêts non-seulement d'un état, d'une corporation, d'un métier, mais de tous les citoyens d'une ville, d'une bourgade, furent les premières à faire consacrer leurs droits par la loi. Nous avons suivi la formation des communes, la constitution de leurs chartes; le lecteur a pu remarquer que les corporations industrielles avaient concouru, pour leur part, à cette indépendance. Quand on parcourt l'histoire des Flamands et des Italiens, qui est-ce qui paraît le plus dans ces grandes commotions qui faisaient trembler les rois et jetaient une si vive inquiétude dans toutes les classes des citoyens? les corporations, les chefs des métiers.

C'est donc une erreur historique de regarder l'établis-

sement des corporations comme une simple conséquence de l'établissement des communes. Elles existaient la plupart avant les communes, et celles-ci durent leur formation à la puissante activité des différents corps de métiers. Mais tant que les associations industrielles ne furent qu'un fait, qu'elles n'eurent point de racine dans la loi, qu'elles ne purent se défendre par elles-mêmes, elles furent faibles et durent sentir la nécessité de s'appuyer de la force publique. De là le besoin de faire convertir leurs coutumes en lois. Sous le droit romain, qui prenait alors une forte extension et semblait dominer les coutumes, il n'y avait aucune association proprement dite qui pût exister sans être reconnue par la loi. De là les industries cherchèrent à faire convertir en lois leurs privilèges, et accordèrent à nos rois certains avantages pour la protection, le soutien, la défense qu'ils daignaient leur accorder.

La demande de confirmation légale sollicitée par les corporations, eut une conséquence très imprévue pour les corps des arts et métiers. Ils existaient auparavant par eux-mêmes, pouvaient se former, se dissoudre selon leur gré; lorsque la loi intervint, elle s'empara des corporations, leur fit des règlements, leur donna des conditions d'existence, les établit d'une manière permanente et empêcha qu'il ne se formât de nouvelles associations en dehors de celles qui étaient reconnues par la loi. Cette conséquence fut même si considérable, qu'au moyen âge, grande époque où tout avait sa cause, son origine, on regarda le travail comme un droit *régalien*, c'est-à-dire comme procédant du roi, qui pouvait l'imposer et le discipliner à son gré.

En vertu de la prérogative que nos rois possédaient sur le travail, ils réformaient l'industrie, y introduisaient des pratiques et des usages plus parfaits et surtout plus justes. Ils savaient aussi en tirer de l'argent pour les différents besoins de l'Etat. Le moyen qui leur fut le plus utile et qui leur procura le plus de ressources, fut de diviser les corporations, de séparer de l'une d'elles une branche d'industrie pour former une nouvelle association. C'est ainsi que les pâtisseries furent séparés des boulangers. Quelquefois même le roi concédait le droit de ces formations à quelque grand, et en tirait un magnifique bénéfice. Une ordonnance du 4 février 1514 comprenait entre les droits de la reine-mère :

« Qu'elle puisse en toutes et chacune des cités et villes » jurées de notre royaume, pays et seigneuries, créer de » chacun métier juré un maître, ainsi que faisons à notre » nouvel avènement à la couronne, et auxdits jurés en » bailler les lettres de don et création, encore que notre » dite dame et mère n'y fist son entrée, jaçois ce que la » chose requist mandement plus espécial. »

Les constitutions des différentes maîtrises présentent quelque chose de bien curieux, parce qu'elles montrent l'état des industries, les moyens employés pour les faire progresser, les pénalités appliquées aux mauvais ouvriers ; mais l'exposition de ces différentes constitutions, qu'on analyserait à peine dans une grande histoire de l'industrie, nous éloignerait évidemment de notre but. Tout ce que nous pouvons faire ici, c'est de donner une notion abrégée des règles communes et fondamentales à chacun des arts et métiers.

Les corporations industrielles avaient des droits ana-

logues à ceux des communes de nos jours ; elles avaient des biens meubles et immeubles , pouvaient acquérir et vendre, citer en justice et y soutenir leurs droits comme de simples particuliers. Chaque corporation jouissait d'une plus grande liberté que nos communes ; elle déterminait tout ce qui regardait l'ordre intérieur ; elle établissait la part des contributions, des frais, des travaux, le partage des dividendes, les relations des maîtres entre eux, avec leur hiérarchie ; la durée et les lois de l'apprentissage ; les conditions diverses de l'admissibilité à l'apprentissage, à la maîtrise et aux fonctions d'intérieur ; la qualité du chef-d'œuvre, les procédés à suivre dans la fabrication, enfin les préceptes de conduite pour les rapports à l'extérieur.

Les maîtrises constituées avaient le monopole de l'industrie qui leur appartenait. Elles avaient des assemblées générales où tous les maîtres pouvaient se trouver et prendre part aux délibérations. C'est là qu'on examinait la gestion des syndics, qu'on leur faisait rendre compte de leurs actes, qu'on révisait les refus qu'ils avaient faits d'admettre certains ouvriers au nombre des maîtres, et les causes d'exclusion.

Cette organisation puissante, qui avait duré plus de huit cents ans, avait de grands avantages et des inconvénients. Le premier, le plus grand des avantages était, incontestablement, la loyauté des marchés et des produits offerts par les maîtrises. On était assuré d'avoir des ouvrages parfaitement confectionnés et avec des matières excellentes ; aussi, quand on vient à considérer les belles étoffes des âges précédents, malgré l'imperfection des machines, on est étonné de leur solidité qui les fait ré-

sister à la durée. Aujourd'hui, avec notre concurrence illimitée et sans contrôle, nous n'avons plus de garantie. L'industriel n'a qu'un seul but, confectionner beaucoup avec les matières les plus médiocres et souvent les plus mauvaises, auxquelles on applique un lustre; gagner immensément et en peu de temps, sans s'inquiéter si les ouvriers et les consommateurs sont satisfaits. Voilà la justification des maîtrises.

Les corporations servaient aussi, sous la main du gouvernement, à faire marcher l'industrie. A quoi Colbert dut-il les prodiges qu'il fit faire dans les arts? Aux corporations industrielles, qui toutes possédaient d'excellents ouvriers.

Les jurandes furent cependant l'objet de bien vives réclamations et d'attaques. Deux causes surtout faisaient regarder les maîtrises comme un mal. D'abord, c'était à elles à admettre les maîtres; mais comme les syndicats et tous les membres de la corporation étaient intéressés à ce que le nombre des maîtres fût plutôt restreint qu'agrandi, il s'en suivait que les admissions se faisaient très difficilement. De là des plaintes amères.

Les maîtrises avaient de plus le monopole des travaux importants. On ne pouvait se plaindre ni du prix, ni de la qualité du travail; mais ceux qui n'avaient point la liberté du travail se plaignaient de ce qu'ils ne pouvaient prendre part à de grands travaux. Ils prétendaient que le monopole augmentait le prix et arrêtait l'essor du génie. Le monopole d'abord n'était pas aussi absolu qu'on pouvait le croire. Il y avait des lieux où toutes les industries étaient libres; quelques industries, en particulier, jouissaient partout de franchise.

La clameur fut si grande, que Turgot fit disparaître les jurandes en 1776. Mais le vide causé fut tel, que quelques mois après le gouvernement fut obligé de les rétablir, en modifiant les règlements et en détruisant les principaux abus.

Si Turgot était hardi dans les questions de travail et d'industrie, il l'était plus encore en matière d'impôt. Cet esprit, qui se heurtait contre une idée, regardant l'agriculture comme la principale et presque unique source de la richesse sociale, estimait peu le travail manufacturier et les autres professions utiles. Grave erreur que la science a rejetée depuis ; et de là les prérogatives, de là aussi les charges politiques que Turgot assignait dans ses plans au propriétaire et à l'agriculteur. Turgot demandait aux biens-fonds l'impôt tout entier (1).

Lorsque toutes ces grandes mesures furent converties en édits et présentées au Parlement pour y être enregistrées, la magistrature se souleva et déclara tout haut « que le peuple, en France, était taillable et corvéable à » volonté, et que c'était un article de la constitution » qu'il n'était au pouvoir de personne de changer. »

Maurepas, qui avait une plaisanterie au service de tous ceux qui se trouvaient dans l'embarras, dit à Turgot : « Mais le Parlement rejettera vos édits ; que ferez-vous ? » — Nous recourrons à un lit de justice, répondit le » contrôleur général. — Vous avez raison, dit l'autre, » je n'y pensais pas ; le moyen est infaillible. »

Il fallait, en effet, recourir à ce moyen. Le roi tint un lit de justice, et l'enregistrement des édits fut imposé au

(1) *Necker, Amédée Renée, pag. 73.*

Parlement. Voilà les réformes de Turgot. On voit qu'il n'y allait pas de main morte et qu'il ne fallait pas marcher longtemps ainsi pour bouleverser le royaume.

Malesherbes, chargé du département de la maison du roi, où de grands abus s'étaient introduits sous le règne de Louis XV, avait deux projets : faire cesser l'emploi des *lettres de cachet*, n'en faire usage que sur l'avis d'un tribunal de haute justice, et changer totalement l'administration de la maison royale. Mais Malesherbes manquait de fermeté, et sa bonté, aussi bien que celle de Louis XVI, laissait tout mourir de faiblesse ; il voyait tous les abus, il les signalait et en indiquait le remède, et il n'osait l'appliquer quand il éprouvait de la résistance dans la cour ou de la part du premier ministre Maurepas. Aussi voulut-il se retirer. Louis XVI fit de grands efforts pour le retenir, et, voyant qu'ils étaient sans succès, il s'écria : « Que ne puis-je comme vous » quitter ma place ! » Parole touchante qui montre l'impuissance du jeune monarque pour réaliser tout le bien qu'il avait rêvé.

Le comte de Saint-Germain n'avait pas ces ménagements. Au mois de décembre il supprima les deux somptueuses compagnies de mousquetaires, gris et noirs, et la compagnie des grenadiers à cheval ; il voulait détruire encore les gendarmes et les cheveau-légers. Maurepas et Soubise, épouvantés de ce brusque début, s'opposèrent à son dessein. Le premier ministre, effrayé de ces réformes radicales, adjoignit au comte de Saint-Germain le prince de Montbarrey, qui, partageant la responsabilité de ses actes, devait l'arrêter sur une pente trop dangereuse. Mais Montbarrey n'avait pas assez d'ascendant

sur lui pour le modérer. Aussi continua-t-il à marcher avec ardeur dans la même voie.

Il avait cassé tous les marchés, se persuadant que toutes les entreprises avaient été marquées par quelques actes de friponnerie. Ce qui souleva le plus contre lui, ce furent les moyens qu'il employa pour réformer la discipline. Frédéric écrivait à Voltaire : « M. de Saint- » Germain avait de grands et beaux desseins, très avan- » tageux à vos welches; mais tout le monde l'a traversé, » parce que les réformes qu'il se proposait de faire au- » raient obligé à une exactitude qui leur répugnait, dix » mille fainéants, bien chamarrés, bien galonnés. »

Ayant vu en Allemagne le bâton employé avec succès sur le soldat, il ordonna d'en faire usage en France. Cette mesure ayant failli soulever toute l'armée, il prescrivit alors, comme moyen plus honorable, de *frapper du plat de sabre*. Mais les officiers répondirent qu'ils ne savaient se servir du sabre qu'avec le taillant.

Saint-Germain travaillait dix heures par jour; lorsqu'il sortait de son cabinet, qu'il apprenait que ses ordres avaient été violés ou que ses projets étaient contredits, il se livrait à des accès de colère qui faisaient craindre pour sa vie. Les invalides, qui entendaient ses menaces de détruire l'Hôtel des Invalides et de répandre dans trente-six établissements les restes les plus honorables de notre armée, témoignaient le plus vif mécontentement, tremblaient sous sa main, et, en passant devant la statue de Louis XIV, ils le saluaient profondément, évoquant celui qu'ils regardaient tous comme leur père. De toutes les idées, la plus bizarre fut peut-être celle de donner aux écoles militaires des ecclésiastiques

pour maîtres. On disait qu'il se souvenait de son ancienne profession, et qu'il allait changer les soldats en jésuites.

La partie réformatrice du ministère s'était fait une position tellement bizarre, tellement au-dessus des mœurs, des habitudes et des préjugés, que toute la nation paraissait prête à se soulever. Turgot, Malesherbes et Saint-Germain étant regardés comme solidaires, les parlements, la cour, l'armée, le peuple, les ministres moins avancés élevaient la voix contre eux. Ils n'étaient guère soutenus que par quelques rêveurs, par Voltaire, qui écrivait à Turgot : « On m'assure, pour ma consolation, » que vous pouvez compter sur la fermeté de Sésostris; » c'est là mon plus plus grand souci, » et par le roi, qui disait : « Je vois bien qu'il n'y a ici que M. Turgot et » moi qui aimions le peuple. » Les clameurs devinrent bientôt si universelles, que Louis XVI dut céder enfin et renvoyer son ministre. Turgot fut prévenu d'offrir sa démission; il refusa d'aller au devant de sa disgrâce et fit entendre à Louis XVI ces paroles que l'histoire doit conserver : « Un prince faible n'a que le choix entre le » mousquet de Charles IX et l'échafaud de Charles I^{er}. » Tout mon désir est que vous puissiez toujours croire » que j'avais mal vu et que je vous montrais des dan- » » gers chimériques. Je souhaite que le temps ne me jus- » tifie pas, et que votre règne soit aussi heureux, aussi » tranquille pour vous et pour vos peuples, qu'ils se le » sont promis d'après vos principes de justice et de bien- » faisance. » Quand le roi lui fit signifier l'ordre de quitter le ministère, il écrivait une lettre; il posa tranquillement sa plume en disant : « Mon successeur la finira. »

La nouvelle de la disgrâce de Turgot fut une fête pour les courtisans; on se complimentait, on s'embrassait. Maurepas lui écrivit une lettre de condoléance, à laquelle il ne manquait que d'être vraie. « Je me retire, » lui dit Turgot, sans me reprocher ni de faiblesses, ni » de faussetés (1). »

La chute de Turgot fit, dans un certain monde, une vive impression. « Ah! s'écria Voltaire, quelle funeste » nouvelle j'apprends! La France aurait été trop heu- » reuse! Que deviendrons-nous?... »

Le renvoi de Turgot, regardé comme un malheur pour la nation, était une nécessité. Plus qu'aucun autre nous sommes amis du progrès, mais nous pensons que toute réforme subite, radicale, absolue, est une calamité pour un peuple; l'homme véritablement politique n'impose que les réformes qui peuvent être acceptées, et il travaille avec soin à préparer celles qu'il juge utiles.

§ II. La reine. — Necker (1776-1778).

Les économistes avaient été à l'œuvre, ils avaient travaillé à côté d'un roi ne gênant en rien leurs conceptions, qui les secondait, les fortifiait, les défendait. Cependant qu'est-ce que Turgot et ses amis avaient fait? La désorganisation était partout; l'armée poussait des cris de désespoir et de révolte contre le comte de Saint-Germain; l'industrie, loin de respirer à l'aise et de prendre une grande vigueur sous l'atmosphère de la liberté, périssait d'inanition, et, quelques mois après la destruction des

(1) Dupont de Nemours, *Œuvres de Turgot*, tom. 1, notice.

maîtrises et des jurandes, il fallut les rétablir. Au lieu du progrès qu'on avait attendu de si puissants génies, l'esprit, inquiet des ruines qui commençaient à s'amonceler, se demandait si on laisserait périr la France livrée à l'incapacité de quelques rêveurs inhabiles.

Les ennemis du philosophisme, satisfaits de cette triste expérience, espéraient bien que c'en était fait des utopistes et qu'ils ne reviendraient jamais au pouvoir. Mais pour les remplacer, pour imposer silence à leurs clameurs d'autant plus grandes que leurs tentatives avaient été plus désastreuses, il eût fallu des ministres capables de prendre le gouvernail d'une main ferme et de le conduire avec énergie, sans se laisser arrêter ni par la coterie qui environnait la reine, ni par le faible et débonnaire monarque qui portait le sceptre d'une main si débile.

L'exercice du pouvoir était peu gêné par cette foule jeune, folâtre, amie du plaisir, dont s'était entourée la reine, noble fille de Marie-Thérèse, qui avait la grandeur d'âme de cette célèbre impératrice sans en avoir le génie. On l'a accusée d'avoir été, par ses intrigues à cette époque, la cause des malheurs du roi. Il est cependant constaté aujourd'hui, et personne n'oserait le révoquer en doute, que Marie-Antoinette demeura étrangère au gouvernement, qu'elle ne voulut pas prendre part aux affaires, que, jeune et belle, elle ne songea à s'occuper que de fêtes et de plaisirs. Tels furent même son abandon, sa gaieté franche, que les prudes du règne immoral de Louis XV, les suivantes des Pompadour et des Du Barry, crièrent au scandale et accusèrent les mœurs de la reine, parce que cette princesse, habituée à une étiquette moins sévère en Allemagne, ne songeait qu'à

se débarrasser des entraves que les règles minutieuses de la cour lui imposaient.

La reine avait pour société ordinaire l'abbé de Vermond, son conseiller intime; le comte et la comtesse Jules de Polignac, la princesse de Lamballe, le comte d'Artois, le comte de Provence et leurs femmes, M^{me} Elisabeth et les tantes du roi, quelques amis de la famille de Campan et quelques courtisans; plusieurs nobles dames complétaient cette société dont la principale occupation était le plaisir. Il y avait chaque jour des exercices fatigants, la chasse, les courses, et en hiver la promenade sur des traîneaux rapides. On s'amusa à des petits jeux, à *colin-maillard*, à *la guerre panpan*, à *des-campativos*, etc. On assistait tous les jours au spectacle quelquefois à deux dans la même journée. On chantait, on dansait, sans trop se préoccuper de la politique. Dans cette société plus occupée de plaisirs que des affaires de l'Etat, il se trouvait quelques hommes peut-être qui n'oublieraient pas leur ambition et songeaient à faire tourner à leur profit ou à celui de leurs amis l'influence qu'ils pouvaient avoir sur la reine. Pendant la vie du vieux Maurepas, ils songèrent peu à s'occuper du pouvoir, parce que ce ministre leur donnait toute satisfaction, places, honneurs et argent. On a prétendu qu'à la mort de Maurepas, la reine et surtout son entourage se mêlèrent du gouvernement d'une manière très active. Un peu de réflexion aurait dû cependant convaincre du contraire. Croit-on que si une femme belle comme Marie-Antoinette, d'une grande fermeté de caractère, avait voulu se mêler de politique, elle n'aurait point triomphé de toutes les résistances, et facilement dominé la faible tête

de Louis XVI? Personne n'en doutera quand on songera que le roi était non point amoureux de la reine, mais fasciné par ses charmes. Si elle avait voulu être une femme politique, une reine dominatrice, si elle avait désiré tenir les rênes de l'Etat, le monarque les lui eût remises, eût gouverné selon son désir et conduit les affaires selon ses vues. Mais elle ne le voulut point; elle préféra demeurer l'épouse du roi, rester femme plutôt que de prendre une grande, une immense responsabilité. Elle n'était point ambitieuse, elle ignora presque toujours les mesures que le monarque prit pour la conduite du gouvernement; les ressorts cachés lui échappaient, elle ne voulait savoir que ce que chacun connaissait.

La chute de Turgot était un événement important dont le vieux Maurepas sentait toutes les conséquences pour sa responsabilité personnelle. Après avoir cédé à cet entraînement philosophique et réformiste qui dominait tout, le roi, les grands seigneurs, la cour tout entière, les hommes les plus sages, Maurepas lui-même, reculèrent en entendant les cris de détresse poussés par les prudents.

Le vieux ministre, qui aurait dû être averti par l'opinion publique, au lieu de s'adjoindre une capacité, choisit pour le contrôle général Clugny, intendant général à Bordeaux, homme nul et dont la moralité était extrêmement suspectée. Pour remplacer Malesherbes, il jeta les yeux sur un homme plus incapable encore, sur Amelot, dont Maurepas osa dire : « Du moins on ne m'accusera » pas d'avoir choisi celui-là pour son esprit. » On est saisi de dégoût quand on voit un vieux ministre, plus roué qu'habile, après avoir échoué avec ce qu'on nom-

mais les philosophes, se tourner vers les incapables afin de se jouer de la France. Comment le vaisseau de l'État n'aurait-il pas sombré lorsqu'il avait de si tristes navigateurs? Comment les affaires auraient-elles avancé quand elles se trouvaient entre des mains incapables de les conduire

Clugny, à peine au ministère, se vit réduit à recourir aux plus tristes expédients pour se procurer de l'argent et pour satisfaire aux premiers besoins de l'État.

Le passage de ce ministre aux affaires ne fut guère marqué que par l'institution de la loterie, espèce de jeu de hasard dont le nom dérivant du mot *lot*, se retrouve dans tant d'expressions du moyen âge. La loterie, connue des Romains, ne fut introduite en France que vers l'an 1520, à la suite des guerres d'Italie. Ce jeu, qui nous vint de l'Italie, était nommé *bianca* dans cette contrée, parce que ceux qui tiraient les numéros proclamaient *bianca* ou billets blancs ceux qui ne gagnaient rien.

Lorsque la loterie commença à être introduite en France, elle ne fut en usage qu'entre les marchands, qui, ayant souvent des pièces d'étoffe dont ils ne pouvaient se défaire, les mettaient en loterie et parvenaient à les vendre à des prix assez élevés. Bientôt on prit du goût pour cette espèce de jeu, où les espérances d'un gain considérable allèchent les insensés qui ne savent pas assez calculer les chances. François I^{er} s'étant trouvé dans une extrême détresse par la ruine de ses finances, reçut le conseil d'établir une loterie nationale sur laquelle il percevrait un impôt spécial. Le roi approuva ce dessein et donna, en 1529, des lettres patentes pour la création d'une loterie royale.

La loterie ayant échoué à cause des droits trop considérables dont on l'avait chargée, François I^{er} abaissa alors les droits par une déclaration du mois de février 1541. On ignore si, malgré cette baisse, la loterie put être tirée

Les parlements, voyant le danger des jeux de hasard, les attaquèrent avec force et poursuivirent, non seulement à Paris, mais encore en province, ceux qui osaient en établir, cassèrent en 1568 tous les privilèges qui avaient été accordés en ce genre, et, en 1573, donnèrent au procureur-général l'ordre de faire saisir « une loterie » permise et ouverte en la ville de Soissons, à la ruine » des habitants d'icelle. »

Dans la suite, les loteries furent surtout établies pour des causes d'utilité publique. Ainsi Mazarin en permit une pour reconstruire en pierre le pont qui existait entre les galeries du Louvre et le faubourg Saint-Germain ; elle n'eut point de succès. La corporation des marchands s'opposa même à l'enregistrement des lettres patentes obtenues pour une loterie, dont le prix consistait en diverses marchandises.

Louis XIV, dans son brillant palais de Versailles, mit les loteries en vogue, en donnant pour prix des étoffes de la plus grande valeur. En 1700, un arrêt du conseil ordonna l'établissement, à l'hôtel-de-ville de Paris, d'une loterie royale « de dix millions de livres de capital, qui » devaient produire cinq cent mille livres de rentes viagères au denier vingt, lesquelles seraient distribuées en » plusieurs lots, dont les plus forts étaient de vingt mille » livres de rente, et les moindres aussi de trois cents » livres de rente. »

Une multitude de petites loteries, dirigées par des particuliers et souvent manipulées par des faussaires, s'étant établies sous le règne de Louis XV et au commencement du règne de Louis XVI, elles furent toutes abolies, et, pour satisfaire l'espèce de besoin que la société manifestait de ce jeu, il fut établi un régime de loterie sous la surveillance de l'autorité publique. Elle se tirait deux fois par mois et donnait à l'Etat un revenu annuel de onze à douze millions.

La mort de Clugny vint arrêter les projets de reconstitution du ministère des finances. Monsieur, frère du roi, avait présenté un intendant de sa maison pour être élevé à la haute dignité de contrôleur général; le marquis de Pezay indiqua à Maurepas le financier Necker, Génevois de naissance, comme le seul homme capable de faire face à la situation.

Non content de s'être fait une grande réputation par sa fortune et par son esprit, Necker avait encore pris le moyen le plus assuré d'attirer sur lui-même l'attention publique et d'arriver au pouvoir, celui de se lier aux économistes, qui le présentaient comme une capacité colossale. Le parti des philosophes, des utopistes, ayant fait une triste expérience du pouvoir dans les mains de Turgot, surnommé le chef des économistes et le plus habile des partisans des réformes administratives, Necker, quoique de cette école, se garda bien de louer l'administration de Turgot; il l'attaqua hardiment et prétendit que son insuccès venait de ce que les réformes avaient été mal engagées. Les utopistes, qui avaient un moment été obligés de courber la tête, la relevèrent alors et demandèrent fièrement un nouvel essai, pour juger définitive-

ment un système capable, selon eux, de rendre la vie à la fortune publique et de faire couler des fontaines d'or dans le trésor si longtemps desséché. Maurepas, qui s'était séparé des économistes avec Turgot et qui avait reconnu par expérience l'impuissance de leurs systèmes, se laissa de nouveau tenter par celui dont toutes les bouches vantaient les principes économiques et financiers; il l'appela au ministère, non point avec le titre de contrôleur général, qu'il ne pouvait occuper, parce que, étant protestant, il ne pouvait prêter le serment catholique exigé pour cette place, mais avec le simple titre de directeur général des finances.

La position de Necker était extrêmement difficile, avec un trésor ruiné, la guerre d'Amérique, qui absorbait des sommes si considérables, une cour qui demandait de quoi soutenir la splendeur établie par Louis XIV, et un ministre dirigeant qui dissipait le trésor sans s'inquiéter de l'avenir. Necker nous apprend lui-même les peines qu'il eut à supporter pour triompher des difficultés qui se multipliaient sous ses pas.

« Que l'on rapproche, dit-il, de cette force immense les moyens et les tentatives d'un ministre des finances qui, éperdu, pour ainsi dire, au milieu d'une cour depuis longtemps étrangère aux idées d'ordre et d'économie, s'efforce de combattre ces mêmes idées, et se voit dans la nécessité de combattre seul contre tous. On ne saura jamais toute la constance dont j'ai eu besoin. Je me rappelle encore cet obscur et long escalier de M. de Maurepas, que je montais avec crainte et mélancolie, incertain du succès auprès de lui d'une idée nouvelle dont j'étais occupé et qui tendait le plus souvent à ob-

tenir un accroissement de revenus par quelque opération juste, mais sévère. Je me rappelle encore ce cabinet en entre-sol placé sous les toits de Versailles, mais au-dessus des appartements du roi, et qui, par sa petitesse et sa situation, semblait véritablement un extrait et un superflu de toutes les vanités et de toutes les ambitions. C'était là qu'il fallait entretenir de réforme et d'économie un ministre vieilli dans le faste et dans les usages de la cour. Je me souviens de tous les ménagements dont j'avais besoin pour réussir, et comment, plusieurs fois repoussé, j'obtenais à la fin quelques complaisances pour la chose publique; et je les obtenais, je le voyais bien, à titre de récompense des ressources que je trouvais au milieu de la guerre. Je me souviens encore de l'espèce de pudeur dont je me sentais embarrassé lorsque je mêlais à mes discours et me hasardais à lui présenter quelques-unes des grandes idées morales dont mon cœur était animé. Je semblais alors aussi gothique aux vieux courtisans, que Sully le parut aux jeunes le jour qu'on le revit à la cour de Louis XIII. »

Il y a là beaucoup d'exagération; on reconnaît un homme qui, après avoir fait de grandes fautes dont le poids l'accable, sent la nécessité de les faire retomber sur d'autres. Mais les difficultés étaient réelles, presque insurmontables pour des hommes qui ne voulaient point prendre le moyen d'y apporter un remède sérieux. Pour couvrir les dépenses courantes, combler le déficit, pourvoir aux besoins de la guerre, trois moyens se présentaient: l'augmentation des impôts, la diminution des dépenses, enfin les expédients.

L'augmentation sage des impôts était assurément un

moyen rationnel, mais il avait le grand inconvénient de rendre impopulaire, et le ministre, ne rêvant que popularité, voulait les abaisser. Il était peut-être possible de diminuer un peu les dépenses de la cour ; mais, quelque économie qu'on apportât dans les services, il était absolument impossible d'arriver à équilibrer les dépenses avec les recettes. Il fallait cependant trouver un moyen de parer à la situation ; on recourut aux expédients. C'est ainsi que le tant vanté ministre devint lui-même l'homme aux plus tristes moyens.

Il mit les postes en régie, cassa le bail de la ferme, supprima les receveurs des domaines, et, ce qui est plus hardi, les intendants des finances, qui, jouissant d'un grand crédit et travaillant avec le roi, pouvaient s'emparer de l'esprit du monarque, toujours au premier occupant quand il s'agissait de bien public. L'un d'eux surtout, Trudaine, très considéré et très influent à cause de sa parenté et de ses relations avec la haute magistrature, pouvait devenir très dangereux. Cette suppression des intendants des finances ne fut donc pas seulement un acte de réforme, une mesure d'administration, mais aussi un coup de politique résolument frappé (1).

On attendait aussi de Necker qu'il supprimerait la loterie ; mais les besoins du trésor étaient si grands, qu'il ne put adopter cette mesure morale.

Ces réformes, qui lui avaient créé un grand nombre d'ennemis, étant bien insuffisantes pour faire face aux besoins, il fit rendre un édit qui donnait aux ministres le pouvoir d'étendre les vingtièmes sur une simple

(1) Amédée Renée, pag. 104.

somation ministérielle, afin d'atteindre les parlements aussi bien que les autres corps. Les parlements de province menacèrent de suspendre l'exercice de la justice; leurs agents, les particuliers, unirent leurs clameurs à celles des magistrats. Pour imposer silence à la magistrature, Necker obtint l'embastillement de Pélisson et fit accepter par le roi la démission des parlements de Rouen et de Grenoble.

La grande mesure de Necker était l'emprunt. « Mais » emprunter pour ne pas imposer, disaient les plus forts » financiers, c'est grever les générations futures du capital et les générations présentes de l'intérêt. » Mirabeau jugea ainsi plus tard le système de Necker : « Il » s'agissait de payer les frais d'une guerre... Eh bien ! » aucun peuple ne fait la guerre avec son revenu habituel... Il fallait donc faire partager aux générations » futures le poids d'une guerre qui avait leur prospérité » pour objet (1). »

Pour assurer le succès de l'opération et déterminer les financiers à apporter leur argent, Necker fit deux espèces de rentes, les unes remboursables par le sort, et les autres se convertissant en rentes viagères. Quelques grandes maisons prirent l'emprunt, et, pour écouler leurs actions, recoururent aux moyens les plus infâmes, mentant effrontément pour les faire valoir; les philosophes eux-mêmes en rougirent, quoique ce fût l'œuvre de l'un de leurs coryphées.

Vivement attaqué sous le point de vue moral, le système de Necker fut défendu par ce que l'on appelait les

(1) M^{me} de Staël, *Considérations sur la révolution*.

éclaireurs de l'opinion, les hommes de lettres, les philosophes.

On se tromperait beaucoup si, jugeant ces mesures par l'importance qu'un parti leur donnait, on les regardait comme des actes de grande administration, comme des preuves d'une haute capacité. Necker n'était, après tout, qu'un banquier fort habile et un ministre très ordinaire. S'il se montra économe dans les dépenses utiles et sévère dans celles qui ne l'étaient point, toutes ses réformes furent mesquines, sans grandeur et sans résultat définitif sur la gêne du trésor.

Dans l'espérance que des administrations provinciales faciliteraient le mouvement de l'impôt, il conçut le projet d'en établir sur des bases nouvelles. Les trois ordres y devaient être distincts et présidés par le clergé, mais les voix devaient être comptées par tête. Les membres devaient être choisis par quart, dans le clergé, dans la noblesse, dans le tiers-état des villes et dans celui des campagnes. Le Parlement et beaucoup de nobles ayant trouvé que Necker traitait le clergé trop favorablement, il réduisit du quart au cinquième le nombre des ecclésiastiques. Pour la première formation, le roi devait élire un tiers des membres, et ce tiers nommerait les deux autres; les renouvellements seraient partiels, et alors les choix seraient faits par les administrations provinciales elles-mêmes, avec l'approbation du roi. Ces assemblées devaient être établies successivement. Leur création éprouva des obstacles; et il n'y en avait encore que deux en plein exercice, lorsque Necker sortit du ministère. La première, formée dans le Berry (1778), avait cependant offert des résultats heureux: elle avait

supprimé la corvée et recueilli, en quelques mois, deux cent mille livres de contributions volontaires pour des objets d'utilité publique.

« Un des actes par lesquels Louis XVI honora son règne, fut l'abolition de la main-morte dans ses domaines. Deux sortes de servitude rappelaient les temps de barbarie. L'homme sujet à la servitude de *tènement*, ne pouvait disposer ni de sa personne, ni de ses biens, sans la permission de son seigneur; elle lui était indispensable pour se marier, pour laisser à ses enfants le fruit de son travail, à moins qu'il ne fit ménage commun avec eux; et si, pour fuir la tyrannie, il allait vivre en lieu franc, son héritage était dévolu à son seigneur. La servitude qu'on appelait de *corps*, était même la ressource d'affranchir sa personne en abandonnant ses biens. Le serf de *corps* qui avait pris la fuite, pouvait être rappelé par son seigneur, ou arbitrairement imposé; rien de ce qu'il acquérait en pays étranger ne lui appartenait; le seigneur était armé contre lui du *droit de suite*. L'édit d'affranchissement dans les domaines royaux (1779) exprima le regret que les droits de la propriété ne permissent pas au monarque d'abolir la main-morte dans toute la seigneurie de France. Necker n'osa supprimer complètement que le droit de suite. Le Parlement n'enregistra qu'avec cette réserve : « sans que les dispositions du présent édit puissent nuire aux droits des » seigneurs (1). »

A ces réformes si importantes, il faut joindre l'abolition de la question, pratique que nos codes ont remplacée

(1) Droz,

par l'isolement et une torture morale souvent plus pénible que la torture physique. On distinguait deux espèces de questions : l'une *préparatoire*, c'était celle qu'on faisait subir au criminel pour lui arracher l'aveu de son crime ; l'autre *préalable*, qu'on appliquait au condamné à mort, pour le déterminer à dévoiler ses complices. Pour que la question préparatoire pût être appliquée, il fallait : 1° que le crime imputé méritât la mort naturelle ; 2° qu'il fût constant, c'est-à-dire pleinement attesté ; 3° enfin qu'il y eût des preuves très fortes contre l'accusé. Les tourments de la question étaient quelquefois très rigoureux ; mais jamais en France ils n'ont égalé ceux que certains historiens nous décrivent. Lorsqu'il n'y avait eu aucun aveu et que les preuves étaient faibles, l'accusé était renvoyé absous. Quand l'aveu fait au milieu du supplice, persévérait après la cessation de la torture, la preuve était réputée complète ; s'il y avait, au contraire, rétractation, l'aveu avait peu d'importance et influait fort peu sur le sort de l'accusé. Une ordonnance de Louis X portait même qu'il ne serait ni condamné ni jugé, « s'il ne persévérait en sa confession par temps » suffisant après sa géhenne. » Louis XVI n'abolit que la question préparatoire ; la question préalable, qui avait pour but de découvrir les complices du coupable, persévéra jusqu'au 9 octobre 1789.

Ces deux réformes, si importantes, donnèrent une immense popularité à Necker. Le vieux comte de Maurepas conçut lui-même une très vive jalousie de la popularité de son subordonné, et essaya de le supplanter. Mais le parti qui environnait la reine, ébloui un moment par les promesses du ministre et entraîné par les éloges

dont on ne cessait de le combler, le soutint et le fortifia par de nouvelles adjonctions. De Sartines, qui, après avoir rempli la place de ministre de la police avec la plus haute distinction, était passé à la marine, ne partageant pas toutes les vues aventureuses de son jeune collègue, fut remplacé par de Castries, qui semblait plus propre à seconder les efforts de notre marine dans la guerre d'Amérique. Ce fut aussi dans le même but que le marquis de Ségur fut appelé au ministère de la guerre, en remplacement de Montbarrey.

Cependant la guerre d'Amérique continuait avec une nouvelle activité et occasionnait des dépenses que l'État ne pouvait supporter. Afin de faire arriver l'argent au trésor, Necker fit ce que nous avons si souvent vu pratiquer par les charlatans de la finance, qui jettent de pompeux et mensongers prospectus à la face d'un peuple incapable d'en discuter la valeur. Il rédigea un célèbre *compte-rendu* de l'état de nos finances, pour persuader aux banquiers et aux capitalistes que jamais elles ne s'étaient trouvées dans un état plus prospère, qu'ils pouvaient avec confiance apporter leur or et leur argent, qu'ils recevraient un intérêt convenable pour des fonds que nulle part on ne pourrait placer ni plus sûrement ni plus avantageusement.

Afin de faire illusion, Necker avait eu l'audace, dans son fameux *compte-rendu*, de n'envisager notre état financier que sous le rapport des dépenses ordinaires; et, après en avoir fait l'addition, il montrait un excédant de plus de dix millions. Tous ses chiffres étaient si artistement présentés, les différents genres de dépenses exposés avec tant d'apparente bonne foi, que la

multitude tira cette grande conclusion, que la France, dans un état normal, c'est-à-dire sans guerre et sans calamités, pouvait facilement payer ses dépenses actuelles, et en outre l'intérêt de l'emprunt qu'il s'agissait de contracter. Mais le compte-rendu ne disait rien des énormes dépenses occasionnées par la guerre d'Amérique ; il ne faisait point connaître l'immense arriéré qui pesait sur notre trésor. Assurément, une assemblée législative, quelque complaisante qu'elle soit, n'aurait pas voulu accepter un tel compte ; pour décider, elle aurait voulu avoir la situation complète. Que penser d'un banquier qui, pour attirer l'argent à sa banque, cacherait sa dette et montrerait sous le plus beau jour une situation réellement désespérée ? On le traiterait avec justice de trompeur et d'injuste. Voilà ce que fit Necker dans cette circonstance. Cependant il fit tant d'illusion, qu'en quelques jours il réalisa un emprunt de deux cent trente-six millions.

Malgré les résultats du compte-rendu, Maurepas en avait senti les défauts ; il les fit apercevoir au roi et ébranla sa confiance en un homme infiniment au-dessous de la tâche politique qui lui était imposée. Necker était un financier fin, rusé, mais il n'était pas un homme d'Etat. Sa retraite fut regardée en France comme une calamité, et dans toute l'Europe « comme le résultat d'une mesquine jalousie de la part de ministres impuissants. »

La popularité de Necker tenait à une triste cause. Le vent était déjà à la révolution. Necker l'avait senti et s'était jeté à pleines voiles au courant qui emporta tout. Ses écrits, ses actes, ses paroles tendaient principalement à satisfaire l'esprit révolutionnaire. Il avait écrit dans la

Législation des grains : « Presque toutes les institutions civiles ont été faites pour les propriétaires. On est effrayé, en ouvrant le code des lois, de n'y découvrir partout que cette vérité. Il semblerait qu'un petit nombre d'hommes, après s'être partagé la terre, ont fait des lois d'union et de garantie contre la multitude, comme ils auraient mis des abris dans les bois pour se défendre des bêtes sauvages. Cependant, on ose le dire, après avoir établi les lois de propriété, de justice et de liberté, on n'a presque rien fait encore pour la classe la plus nombreuse des citoyens. Que nous importent vos lois de propriété, pourraient-ils dire, nous ne possédons rien. »

Quand on parle un langage aussi passionné, qu'on flatte la masse, en feignant de développer les plus nobles sentiments, on est toujours assuré d'avoir de l'écho et souvent un écho très redoutable.

Il n'est pas un lecteur un peu instruit qui puisse être étonné du mouvement philosophique et révolutionnaire. Déjà sous Louis XIV on insinuait, par le théâtre, dans les esprits essentiellement monarchiques l'amour de la république. Fénelon lui-même, par son *Télémaque* rempli de tant d'idées généreuses et téméraires à la fois, par certaines de ses lettres au grand roi, où, sous le motif louable de corriger le monarque, il avilissait la royauté, avait eu sa part dans l'infusion des idées révolutionnaires. Sous le règne de Louis XV la république vogua à pleines voiles en France. La tragédie de *Brutus*, la *Grandeur des Romains*, les recherches de Réaumur, Maupertuis, Buffon, les travaux de critique historique de Fréret, de Mably, de Boulanger, poussaient à la révolution. Nos mauvais livres avaient tellement corrompu l'Europe, qu'un grand

nombre de royaumes se trouvaient déjà gouvernés philosophiquement. Le roi de Prusse était l'ami de Voltaire et de ses maximes; Catherine de Russie correspondait avec nos philosophes les plus avancés. *L'Esprit des Loix* de Montesquieu était devenu le code de la plupart des ministres du Midi. L'Espagne en subissait l'application sous le ministère d'Aranda, Campomanès, Florida-Blanca; la Toscane par Léopold, le Milanais par le comte de Firmian, l'Autriche par Joseph II, le Portugal par le marquis de Pombal. Mais comme les livres des philosophes n'étaient point aussi répandus dans ces pays qu'en France dans la masse du peuple, les nations étrangères n'en étaient pas infectées. Seulement quelques têtes enivrées par ce mauvais breuvage essayaient de le faire boire à des personnes qui le repoussaient.

Le parti philosophique, voyant ses doctrines admises en France, voulut essayer ses forces à l'égard des personnes, en faisant accorder au philosophe de Ferney une rentrée triomphale à Paris. Après avoir été repoussé comme un ennemi très dangereux, Voltaire conçut bientôt la plus grande confiance dans le succès de ses idées, en voyant le désordre, le vertige et la défection dans les rangs de ses adversaires. Les portes de Paris, qui lui avaient été longtemps fermées, lui furent enfin ouvertes. Il y arriva le 6 février 1778, et y fut reçu en véritable triomphateur. L'émotion que lui causèrent les hommages flatteurs dont il se vit environné dès son arrivée, la multitude des visiteurs qui se succédaient sans interruption avaient altéré sa santé. « Le 30 mars, Voltaire, sortant du vieux Louvre et de l'Académie, traversa le Carrousel au milieu d'une foule immense pour aller au Théâtre-

Français jouir de la sixième représentation d'*Irène* ; vêtu à l'ancienne mode, avec sa grande perruque poudrée et ses longues manchettes de dentelle, il portait une magnifique fourrure de zibeline, présent de cette coupable impératrice trop célébrée par lui... Le peuple applaudissait dans la rue, les hommes de cour remplissaient le parterre, des femmes parées, debout dans les loges, battaient des mains ; et quand, après la représentation, le buste du poète fut couronné sur la scène, ce fut un nouveau délire. Voltaire disait avec vérité : « Vous voulez donc me faire mourir de plaisir. » Deux mois après cette apo théose Voltaire cessait de vivre (1). »

Ce n'était pas assez de corrompre la nation par les écrits des philosophes, il fallait encore lui apprendre à adorer les auteurs des ouvrages qui répandaient de si pernicious principes. Voilà le gouvernement français avec sa prévoyance : il redoutait l'abîme qu'on creusait sous ses pas, et il s'y précipitait de gaité de cœur !

Vers la même époque, la France eut la visite d'un autre personnage, celle du fameux Joseph II, empereur d'Allemagne, réformateur téméraire, qui, sous le prétexte de mieux ordonner les choses religieuses, les jetait dans le plus complet désordre et méritait ainsi du *grand Frédéric* cette épithète : *Notre frère le sacristain*. Il y avait, en effet, une grande différence dans la manière d'administrer de ces deux souverains. Frédéric, quoique philosophe et à ce titre ennemi de l'Eglise, respectait le droit de possession sur lequel la société est fondée, tandis que l'empereur Joseph travaillait sans cesse à la sécula-

(1) Villemain, *Cours de littérature*.

risation des bénéfiques ecclésiastiques de ses Etats. La présence à Paris du monarque réformateur fit une sensation d'autant plus grande, que ses idées étaient entièrement opposées à celles de son beau-frère Louis XVI.

Quoiqu'il fût ennemi de la philosophie, voulant se faire estimer des philosophes, pendant les six semaines qu'il habita Paris il eut un train extrêmement modeste, et fronda beaucoup la cour brillante de Versailles. « L'em- » pereur voulut voir les écuries du roy, qu'il admira » (grandes et petites). Comme il se retirait, on lui pro- » posa de lui montrer les écuries de la reine. — Quoi! » dit-il, ma sœur a des écuries! et qu'est-ce que je viens » de voir? — Ce sont celles du roi. — Ah! voyons celles » de ma sœur. — Il parcourut tout. On lui demande s'il » veut voir les écuries de Monsieur. — Quoi! est-ce qu'il » ne se sert pas des chevaux que j'ai vus? — Non, il a » des écuries particulières... Il visita tout... Enfin, quand » on lui proposa de visiter les écuries de Madame, de » M. le comte d'Artois, de Mesdames, tantes du roi, il » s'écria : — A Vienne, ma mère a quarante che- » vaux (1). »

Le but du voyage de l'empereur Joseph était de se rattacher la France pour reconstituer la grande monarchie de Charles V par des alliances. Mais Marie-Antoinette était loin de seconder toutes les vues de son frère, et même les deux cours de Vienne et de Versailles concurent alors l'une pour l'autre une sorte d'éloignement. D'ailleurs, Joseph II éprouvait une secrète jalousie en voyant l'unité de la France, composée de provinces ag-

(1) *Mémoires d'Aiguillon*, pag. 255.

glomérées, ce qui la rendait bien supérieure à son empire d'Allemagne formé de provinces sans cohésion. Admirant cette belle unité de la France dont toutes les parties se touchaient et pouvaient se prêter sans cesse un mutuel appui, il résolut d'amener son vaste empire à une semblable réunion. Les Pays-Bas, riche et puissante province, étant séparés du reste de l'Empire par des territoires étrangers, étaient loin d'avoir pour la maison d'Autriche l'importance qu'ils auraient eue s'ils eussent été unis à ses possessions d'Allemagne, s'ils eussent eu le même langage et les mêmes habitudes. C'est alors qu'il conçut le projet d'échange de la Belgique contre l'électorat de Bavière, échange qui devait produire cette grande et belle unité où la France puisait sa principale force. A la mort de l'électeur de Bavière, Maximilien-Joseph, décédé sans postérité, l'empereur d'Autriche fit, avec son héritier, un échange de la Bavière contre la Belgique. La France aurait dû s'alarmer d'un acte qui amenait la puissante maison d'Autriche sur le Rhin; elle aurait dû demander vivement à s'unir aux autres nations pour empêcher un acte qui nous intéressait si fort. Au lieu de marcher à la tête des réclamants, la France se montra à peine à la suite de la Prusse, quand ce peuple eut obtenu que l'échange serait brisé.

§ III. *Guerre d'Amérique (1778-1783).*

Tous les grands faits de l'histoire se touchent. Lorsqu'une commotion agite un peuple, on est assuré de voir un grand ébranlement s'étendre au loin et produire des effets plus considérables. Les idées de liberté, écrites

en style de feu par nos auteurs philosophes, avaient franchi le vaste Océan et étaient allées jusque dans les forêts du Nouveau-Monde réveiller le sentiment de l'indépendance.

L'Amérique du Nord, gémissant alors sous le joug de l'Angleterre, se demandait de quel droit cette nation la mettait dans les fers, pourquoi elle lui enlevait une nationalité qu'elle aurait dû conserver? Bientôt des bruits alarmants se répandirent sur la sûreté des ressources nécessaires à la vie. On disait, parmi les sauvages américains, que l'Angleterre venait, par un calcul infâme, de produire dans les Indes une famine qui avait enlevé trois millions d'âmes, ce qui avait diminué considérablement la population d'un peuple redouté par sa force; on ajoutait que le gouverneur, coupable d'un attentat qui méritait les plus affreux supplices, avait été acquitté et traité honorablement par les tribunaux de la Grande-Bretagne.

Les craintes répandues au milieu du peuple ardent et énergique de l'Amérique du Nord, y produisirent une telle impression, qu'il se manifesta une grande agitation et s'opéra une révolution dans la province de Massachusetts. Entraînées par cet exemple, toutes les autres provinces prirent aussi les armes, secouèrent le joug des autorités anglaises, se réunirent en congrès général et proclamèrent leur indépendance.

La déclaration d'indépendance de l'Amérique fit un effet d'autant plus grand en France, qu'elle renfermait les principes proclamés par nos philosophes économistes; elle donnait raison à la plupart de leurs vues. La révolution américaine atteignait, de plus, une nation

antipathique à la France, un peuple objet de notre haine, contre lequel nous avons été en lutte pendant des siècles ; elle frappait l'Angleterre, cette odieuse rivale, toujours notre ennemie, lors même qu'elle nous donne les plus grandes démonstrations d'amitié. La jeunesse française, amie des combats, humiliée de la triste issue de la guerre de Sept-Ans, voyait avec bonheur se préparer pour elle un champ de bataille qui aurait d'autant plus de renommée qu'il serait plus éloigné. Vergennes refusa d'entrer ouvertement en guerre contre l'Angleterre, tant qu'il n'aperçut pas, en faveur de l'Amérique, des preuves certaines de succès : il permit seulement à quelques têtes ardentes d'aller secourir de leurs bras et de leurs bourses un peuple jeune, qui ne demandait qu'à s'affranchir pour prendre place en peu de temps entre les plus grandes nations du monde. Dès 1775, quelques officiers de l'armée française s'étaient embarqués et avaient été s'offrir pour diriger le mouvement insurrectionnel et lui assurer un succès complet. Ils furent suivis de quelques autres, parmi lesquels nous devons citer La Roche-de-Fermoy, qui fut élevé au grade de brigadier général ; Duportail et Duplessis-Mauduis, officiers du génie du plus haut mérite. Ils aidèrent à emporter Boston (4 juillet 1775) et facilitèrent la tenue du fameux congrès de 1776. Les Etats-Unis résolurent alors d'envoyer des ambassadeurs en France, non-seulement pour s'y faire reconnaître comme nation indépendante, mais encore pour en obtenir des secours, si nécessaires à un peuple qui s'affranchit de la servitude.

L'ambassade américaine, composée de Franklin, Henri Lee et Silas Deane, partit de Philadelphie le 28 octo-

bre 1776, et arriva un mois après à Quiberon. A son arrivée à Paris, Franklin excita un enthousiasme général, non-seulement parce qu'il appartenait à un peuple qui s'affranchissait, mais encore parce qu'il était le plus grand physicien de l'époque. C'était à lui qu'on devait la découverte du fluide électrique, qu'on regardait avec effroi et comme un agent redoutable, sans pouvoir encore soupçonner les immenses avantages qu'on pourrait en tirer pour le progrès des arts, de l'industrie et des relations entre les différents peuples. Franklin, aussi habile politique que grand physicien, se garda de rien précipiter; il se retira à Passy, pour y attendre l'effet du mouvement qui se préparait en France; il ne voulut même pas prendre d'abord le caractère officiel d'ambassadeur d'un peuple libre, pour ne point jeter le gouvernement français dans de trop grandes difficultés diplomatiques. Avec la simple qualité de citoyen des Etats-Unis, arrivé en France pour s'y occuper de ses affaires, il pouvait, quand il le désirait, voir Vergennes, notre ministre des affaires étrangères, lui faire part des besoins et des succès de sa patrie, et en obtenir des secours moins brillants mais plus assurés.

Cependant on faisait grand bruit du départ de quelques seigneurs français, qui allaient chercher la gloire sur une terre étrangère. Un des noms qui causèrent le plus d'effet, fut celui du marquis de La Fayette. D'abord on ne raconta que des succès; partout les Anglais étaient vaincus. Enfin arriva la journée de Brandy-Wine, où La Fayette fut blessé et où les Américains essuyèrent des pertes considérables. Déjà l'Angleterre chantait son triomphe, célébrait la défaite de ses sujets rebelles et

tournait nos officiers en ridicule. Emue de ces clameurs, la nation s'unit pour pousser le gouvernement à la guerre; les parents et les amis des victimes françaises, les philosophes propagateurs de l'indépendance de tous les peuples, l'opinion publique, tout engageait le gouvernement à intervenir directement.

Bien que Louis XVI eût de la répugnance pour la guerre et qu'il fût persuadé, comme Joseph II, que son métier à lui était d'être royaliste et non républicain, cependant il céda et fit annoncer, le 16 décembre 1777, à Franklin, qu'il était prêt à signer, avec les Etats-Unis, un traité d'alliance. La conclusion de ce traité fut retardée, parce que l'Angleterre cherchait elle-même à traiter avec sa colonie rebelle, lui faisant des concessions importantes, dans l'intention de séparer la France des Etats-Unis et de réaliser des projets de vengeance contre nous. Mais le congrès américain ne voulut pas séparer sa cause de la nôtre. C'est ainsi que fut amenée la conclusion de deux traités, signés le 6 février 1778, entre les plénipotentiaires français et ceux de l'Amérique.

Le premier de ces traités, purement commercial, donnait de grands avantages aux deux nations et était conçu sur des principes très larges. Les sujets du roi de France en Amérique, et ceux des Etats-Unis en France, devaient être traités comme les nations les plus favorisées dans les deux pays. Les droits d'aubaine et de détraction étaient supprimés; dans les cas de danger des navires, les deux pavillons se promettaient asile et secours. Les prises faites sur les ennemis pouvaient librement entrer dans les ports des deux nations. La disposition la plus large et la plus indépendante, fut presque l'expression

de ce grand principe maritime : « Le pavillon couvre » la marchandise. » Enfin les navires des deux nations pouvaient naviguer librement dans tous les ports des deux Etats, et d'un port à l'autre.

La France, prévoyant que ce traité allait amener, de la part de l'Angleterre, une déclaration de guerre, signa un second traité entièrement politique : c'était une alliance entre les deux peuples et une promesse de défense mutuelle. « Sa Majesté très chrétienne et les Etats-Unis » d'Amérique, ayant conclu aujourd'hui un traité d'amitié et de commerce pour l'avantage réciproque de » leurs sujets, ont cru nécessaire de prendre en considération les moyens de raffermir ces engagements et de » les rendre utiles à la sûreté et à la tranquillité des » deux parties, surtout dans le cas où la Grande-Bretagne, par ressentiment de cette liaison, romprait la » paix avec la France. »

L'article 1^{er} portait que les deux peuples uniraient leurs efforts contre l'ennemi commun pendant toute la durée de la guerre ; le 2^o assurait aux Etats-Unis une liberté, une souveraineté et une indépendance absolue et illimitée ; le 5^o statuait que l'alliance s'étendait, non-seulement aux provinces alors réunies aux Etats, mais encore à toutes les provinces de l'Amérique septentrionale, même à celles qui reconnaissaient la domination de l'Angleterre, et aux îles Bermudes.

« Aucune des deux parties ne conclura ni paix ni trêve avec la Grande-Bretagne, sans en avoir préalablement obtenu le consentement de l'autre ; et elles s'engagent mutuellement à ne pas mettre bas les armes avant que l'indépendance des Etats-Unis soit assurée formel-

lement ou tacitement par le traité ou les traités qui termineront la guerre. »

Les Etats-Unis, de leur côté, garantissaient à la France, non-seulement toutes ses possessions en Amérique, mais encore toutes celles qu'elle pourrait acquérir, soit par traités, soit par droit de conquête.

Cinq semaines après la signature de ce traité, le roi de France le fit communiquer à l'Angleterre, qui regarda cela comme une déclaration de guerre, rappela immédiatement son ambassadeur de Paris, et ordonna de courir sus à tous nos vaisseaux marchands. Louis XVI ou plutôt ses ministres auraient dû prévoir cette détermination et en prévenir les désastreuses conséquences, en mettant nos commerçants en sûreté, ou du moins en prenant des mesures pour les protéger. Mais le roi, quoique tous ses préparatifs de guerre maritime fussent faits, voulut attendre que ses adversaires eussent eux-mêmes commencé l'attaque.

Il y avait du danger et presque de la témérité à s'engager dans une guerre maritime contre l'Angleterre, la puissance navale la plus formidable du monde. Malgré la puissance de notre rivale, nous aurions pu écraser sa marine, si nous avions voulu user des forces de nos alliés, que les traités nous permettaient d'employer. Nous avions alors une belle flotte, et jamais notre marine n'avait été sur un pied plus respectable. M. de Sartines, dont les vues politiques étaient étroites, était un actif et habile administrateur, qui avait élevé notre marine à un haut degré de puissance. Si à nos propres forces nous avions joint celles de l'Espagne, comme le *pacte de famille* nous y autorisait, il est incontestable que nous

aurions été bien supérieurs à l'Angleterre. Ce fut une grande faute d'avoir trop compté sur la puissance de notre marine et de n'avoir point employé celle qui était à notre disposition.

Trois flottes se formèrent alors dans nos ports et se disposèrent à prendre la mer : une de douze vaisseaux et de quatre frégates partit de Toulon pour l'Amérique le 13 avril 1778, sous la conduite du comte d'Estaing ; une seconde se forma à Brest, pour maintenir la mer libre et combattre, s'il le fallait, sur l'Océan Atlantique ; enfin une troisième se réunit dans nos ports, vis-à-vis l'Angleterre, pour y tenter un débarquement ; car on avait rassemblé, à ce dessein, des soldats sur les côtes de l'Océan.

L'amiral anglais Keppel, chargé de surveiller les mouvements de la flotte de Brest, sortit de Plymouth avec une escadre et somma les frégates françaises, qu'il voulait interroger, de se rendre sous la poupe de son vaisseau (17 juin). Le capitaine Chaudeau de la *Clochetterie*, commandant de la *Belle-Poule*, refusa d'obéir, et, ayant reçu un coup de canon, lâcha sa bordée sur la frégate ennemie l'*Aréthuse*, qu'il contraignit à se retirer presque démantée, malgré la présence de deux vaisseaux anglais que le vent empêcha de se précipiter sur le navire français. Le 8 juillet le comte d'Orvilliers sortit du port de Brest à la tête de trente-deux navires, malgré la présence de l'amiral Keppel qui livra bataille. L'engagement fut très vif durant tout le jour ; mais, après des efforts héroïques faits de part et d'autre, la bataille demeura indécise, ce qui fut regardé par les Français comme un grand avantage, car depuis très longtemps ils n'avaient osé se montrer

sur mer sans être battus. On vanta nos marins, on les représenta comme des héros qui allaient faire sur mer les prodiges que nous avons tant de fois opérés sur terre. L'Angleterre, qui s'était persuadé que notre marine ne tiendrait pas devant la sienne, conçut un vif dépit d'un non-succès regardé comme un échec véritable. Elle augmenta sa flotte, rappela l'amiral Keppel et le livra à un conseil de guerre.

La flotte placée sous les ordres de l'amiral d'Estaing se dirigeait cependant vers l'Amérique, espérant surprendre l'amiral Howe dans les parages de la Delaware; mais d'Estaing, ayant été retardé par des vents contraires, n'arriva en face de l'ennemi que lorsque celui-ci avait été rejoint vis-à-vis de Rhode-Island par l'escadre de l'amiral Byron. Le combat s'engagea cependant; mais une terrible tempête, favorable aux Anglais, vint séparer les deux flottes et démâter notre vaisseau amiral, qui put cependant se sauver. Le comte d'Estaing rallia sa flotte à Boston et refusa, malgré les instances des Américains, de faire une nouvelle tentative sur Rhode-Island. Il préféra se porter sur Sainte-Lucie, île dont les Anglais venaient de s'emparer et où ils avaient causé un grand dommage au commerce français. Il trouva l'ennemi embossé et soutenu par des batteries placées sur terre. Ne pouvant hasarder une attaque imprudente, il se détermina à débarquer un corps de troupes pour prendre l'ennemi à dos et le saisir entre deux feux. Les troupes de débarquement ayant éprouvé une perte de quinze cents hommes, se hâtèrent de remonter sur nos vaisseaux. D'Estaing se rendit aussitôt à la Martinique pour réparer ses avaries et se préparer à de nouveaux combats.

Cette première année, sans avoir été marquée par de grands avantages, avait prouvé que nous étions capables de tenir la mer ; le ministère résolut de recourir au moyen auquel il aurait dû d'abord songer, c'est-à-dire à la réunion de la flotte espagnole à la nôtre. Notre ambassadeur représenta à la cour d'Espagne que le moment était enfin arrivé d'abattre l'ennemie de toutes les marines ; il lui montra la reprise de Gibraltar et la conquête des Deux-Florides en Amérique comme un succès indubitable, comme un riche fruit de la réunion des deux flottes. Le ministère espagnol se laissa tenter et déclara la guerre à l'Angleterre. Le 25 juin on vit le magnifique spectacle d'une armée navale forte de soixante-cinq vaisseaux de ligne accompagnés d'une multitude de frégates et de bâtiments de moindre importance. L'amiral d'Orvilliers, qui en avait le commandement et était chargé d'opérer un débarquement en Angleterre, afin de frapper notre rivale au cœur, se présenta le 15 août devant Plymouth, que l'amiral anglais n'osait aller secourir. Les opérations du siège allaient commencer lorsqu'une tempête effroyable dispersa notre flotte. L'amiral anglais, plein de hardiesse, profita de cette dispersion et entra dans le port de Plymouth, où dès-lors il put défier les attaques de nos marins. Après des efforts impuissants, le comte d'Orvilliers rentra à Brest. Les Anglais, quoique triomphants, furent humiliés d'une tentative qui prouvait que leurs côtes ne seraient pas toujours un obstacle invincible contre leurs adversaires. Ils se vengèrent des Espagnols en se saisissant de galions chargés d'or de l'Amérique.

Cependant le comte d'Estaing ayant reçu de nombreux

renforts et voyant sa flotte portée à vingt-cinq vaisseaux de haut bord, tandis que l'amiral anglais n'en avait que vingt-un à lui opposer, se porta sur l'île de Saint-Vincent et s'en empara avec le secours des Caraïbes. « La prise de Saint-Vincent ne tarda pas à être suivie d'une conquête beaucoup plus importante, celle de la Grenade. Le comte d'Estaing, après avoir réuni à son armée navale l'escadre du chevalier de La Motte-Piquet, appareilla du Fort-Royal de la Martinique avec vingt-cinq vaisseaux, et parut le 2 juillet 1779 à la vue de Grenade. Il mouilla devant l'anse Molenier et mit de suite à terre treize cents hommes qui occupèrent les hauteurs voisines.

» La journée du 3 fut employée à examiner les positions de l'ennemi et à concerter le plan de l'attaque. D'Estaing, à la tête des grenadiers, fit une marche très longue pour tourner le môle de l'Hôpital, où les Anglais avaient réuni leurs richesses et leurs forces. Après cette reconnaissance, il commence l'attaque dans la nuit du 3 au 4, saute un des premiers dans les retranchements anglais, se porte avec rapidité au sommet du môle et s'en empare de vive force. Il y trouva quatre pièces de vingt-quatre, et en fit tourner une au point du jour contre le fort dans lequel s'était retiré le gouverneur, qui fut obligé de se rendre deux heures après à discrétion.

» On fit sept cents prisonniers, et l'on prit sur l'ennemi trois drapeaux, cent deux pièces de canon et seize mortiers (1). »

Informé, le lendemain, de l'arrivée prochaine de la flotte anglaise, d'Estaing, dans l'impuissance de sortir

(1) *Annales maritimes*, par M. Bajot, tom. II, pag. 204.

de la baie à cause d'un vent contraire, rappela au mouillage ceux de ses vaisseaux qui étaient le plus exposés et envoya quelques frégates croiser au vent. L'armée anglaise, poussée par un vent favorable, s'avança pour livrer bataille à la flotte française, qui, malgré sa mauvaise position, soutint bravement le feu de l'ennemi et l'obligea à se retirer après avoir essuyé des pertes considérables. Le vaisseau le *Lion*, coupé et dégréé, alla se réfugier à la Jamaïque dans l'état d'un vaisseau naufragé. La mer des Antilles fut alors abandonnée à notre flotte.

La prise de Grenade et la dispersion de la flotte ennemie produisirent à Paris une joie semblable à l'enivrement causé par la victoire de Fontenoy et par la prise de Mahon sous Louis XV. Mais cette joie fut de courte durée. Pressé par les Américains, le comte d'Estaing se dirigea vers Savanah, où il éprouva le plus épouvantable désastre. « Savanah était pour les Anglais une place d'armes d'où ils faisaient de continuelles excursions, non-seulement dans la Géorgie, mais dans les deux Carolines. Les insurgés de ces contrées avaient peine à se défendre contre des royalistes nombreux. Washington était aussi occupé à étouffer des semences de dissensions intestines, qu'à contenir l'armée anglaise dans New-York et Rhode-Island. Sullivan employait des troupes aguerries à punir des hordes sauvages qui avaient couvert de sang et de ruines des cantons populeux. Le général américain Lincoln, qui commandait les troupes géorgiennes, avait reçu avis de l'arrivée de la flotte française. Il vint, avec un corps peu nombreux, protéger le débarquement, qui eut lieu sans obstacle le 15 septembre, à trois milles de Savanah. Cinq mille Français se réunirent à trois mille

Américains. Ces derniers avaient dans leurs rangs Pulawsky et d'autres Polonais ardents encore à défendre la liberté lorsqu'ils étaient sans patrie. Le général anglais Prévost, qui commandait dans Savanah, répondit en termes vagues et faibles, qui semblaient annoncer une intention prochaine de capituler ; mais il attendait un renfort considérable. Une trêve qu'il obtint, et qu'il eut l'art de prolonger, lui permit de recevoir ce renfort et d'achever, avec le secours des nègres, les fortifications de la place. Le siège, qu'on avait trop différé, paraissait devoir traîner en longueur. D'Estaing, confus d'avoir été joué, ne parlait que de punir sans délai un ennemi perfide. Il faisait pleuvoir les bombes sur une ville américaine. Les Anglais voyaient avec flegme la destruction de Savanah ; leurs ouvrages avancés n'avaient encore que peu souffert. Le mouillage de la flotte française n'était pas sûr ; on touchait à une saison qui le rendait plus dangereux. Les inquiétudes que le comte d'Estaing concevait, comme marin, lui firent faire, comme général, une faute sur laquelle l'expédition de Sainte-Lucie eût dû le rendre circonspect. Les murs de Savanah n'offraient point de brèche praticable, quand il résolut de l'emporter d'assaut. Le 9 octobre les alliés s'avancent sous le feu d'une artillerie que les Anglais dirigeaient avec beaucoup d'art et de précision. D'Estaing, Lincoln et Pulawsky combattaient avec la plus noble émulation de courage. Après beaucoup d'efforts, quelques grenadiers français parviennent à sauter dans la ville. Une vive canonnade arrête les troupes qui veulent les suivre. Une brèche a été ouverte sur un autre point : Pulawsky y court à toute bride avec deux cents cavaliers ; il espère y

pénétrer et venir au secours des grenadiers français ; comme il est près de la muraille, il reçoit une blessure mortelle. Sa troupe hésite. D'Estaing veut renouveler le même effort, il est blessé à son tour, ainsi que les vicomtes de Fontange, de Béthisy et le baron de Steuding (1). »

Après cette grande défaite, la cause des Américains sembla entièrement perdue. Ces fiers républicains, livrés eux-mêmes au plus affreux découragement, étaient prêts à se soumettre ; les provinces, se sentant menacées, rappelèrent chacune leurs troupes. L'armée fédérale, désorganisée d'ailleurs faute de solde, se débânda alors, livrant tout le pays aux Anglais. Washington désespéré recourut à la France et déclara que les Etats-Unis périssaient s'ils n'étaient promptement secourus. Touché des maux d'un peuple qu'il avait pris sous sa protection, le cabinet de Versailles répondit à la demande du congrès et lui envoya sept vaisseaux, six mille hommes d'élite, le général Rochambeau et dix millions.

Un acte des grandes puissances de l'Europe fit peut-être plus pour l'indépendance de l'Amérique que les forces envoyées à son secours. Depuis un siècle l'Angleterre s'était montrée tellement insolente sur mer, que les grandes puissances du Nord résolurent d'admettre ce qu'on nomma la neutralité armée. Elles ne voulaient point prendre part à la guerre, mais elles entendaient que leurs vaisseaux de commerce et de guerre seraient entièrement respectés. La Russie entra la première dans cette voie, et en février 1780 elle fit paraître une déclai-

(1) Lacretelle.

ration qui contenait les clauses suivantes : « Les vais-
» seaux neutres naviguent librement d'un port à un
» autre et sur les côtes des puissances belligérantes ;
» les propriétés des nations ennemies sont garanties sur
» les vaisseaux neutres, sauf toutefois celles de contre-
» bande. »

Sur l'invitation de la Russie, le Danemarck et la Suède accédèrent à cette déclaration le 9 juillet 1780 ; le Portugal, le 13 juillet ; la Prusse, le 8 mai 1781 ; l'Espagne, le 18 avril ; la France, le 25 du même mois. La Hollande allait également y entrer lorsque l'Angleterre lui déclara la guerre, ou plutôt l'attaqua par un véritable guet-apens.

Prévoyant que la ligue formée entre toutes les puissances allait lui devenir funeste et armer en peu de temps toutes les flottes de l'Europe, elle se jeta sur les colonies hollandaises sans aucune déclaration de guerre préalable. L'amiral Rodney prit Saint-Eustache et enleva pour soixante-quinze millions de marchandises dans le port de cette île. Les Etats de Hollande, irrités d'une telle violation du droit des gens, mirent deux flottes en mer pour combattre un ennemi si déloyal ; mais le stathouder, qui était vendu à l'Angleterre, prévint en secret Georges III, et fit échouer tous les efforts d'une nation qui nous eût apporté un secours bien précieux.

La France, un moment épouvantée de ses désastres maritimes, avait suspendu ses préparatifs, mais ils reprirent bientôt une nouvelle activité. Le comte de Grasse, qui avait fait preuve de talent sous D'Estaing, partit de Brest en mars 1781, à la tête de vingt vaisseaux de ligne, chargés de porter aux Etats-Unis des secours d'hommes

et d'argent, et en même temps d'escorter plusieurs flottes marchandes dirigées sur l'Amérique. Il rencontra dans sa route, à une faible distance des attéragés de la Martinique, le vice-amiral Hood, qui avait des forces bien inférieures aux siennes. La bataille s'engagea avec vivacité. Malgré son infériorité numérique, le commandant anglais manœuvra avec tant d'habileté, qu'il causa beaucoup de mal à nos vaisseaux et laissa indécis un combat qu'un marin français plus habile eût rendu décisif pour notre flotte. De Grasse fut plus heureux à Tabago, qu'il emporta. Il se dirigea alors vers l'Amérique septentrionale, et battit l'amiral Grave, chargé de secourir l'armée anglaise, qui se trouva bientôt dans la plus fâcheuse position.

Rochambeau, commandant nos troupes en Amérique, mit le comble à sa réputation par la célèbre victoire de York-Town. Etant parvenu à empêcher la jonction de lord Clinton avec lord Cornwallis, il enveloppa ce dernier dans la ville de York-Town, en Virginie, et l'obligea à capituler le 19 octobre 1781, avec huit mille hommes, deux cent quatorze pièces de canon, vingt-deux drapeaux et cinquante bâtiments marchands. Après cette victoire décisive, les Anglais, renfermés dans les villes de New-York, Charlestown et Savanah, ne firent plus aucune tentative pour reconquérir le pays d'où ils avaient été repoussés.

Pendant que nos armes étaient si heureuses sur terre en Amérique, le marquis de Bouillé, chargé d'opérer dans les Antilles, obtint de son côté des avantages assez importants pour la France et pour la Hollande. Il reconquit à cette puissance l'île de Saint-Eustache, dont les

Anglais s'étaient rendus maîtres. Les Hollandais, que nous secourions si heureusement, prenaient de leur côté une part bien courageuse à la lutte. L'amiral Zoutman se mesurait, à Doggers-Bank, avec le vieil Hyde-Parke, et soutenait un combat qui n'eut pas de succès définitif, mais qui montrait aux Anglais des rivaux capables de leur disputer l'empire des mers. L'amiral Guichen était plus heureux à Minorque. Etant sorti de Brest avec dix-huit vaisseaux, il alla rejoindre la flotte espagnole à Cadix, et avec elle il enleva l'île de Minorque aux Anglais.

De Grasse, toujours placé à la tête de notre flotte des Antilles, alla débarquer dans l'île Saint-Christophe six mille hommes commandés par Bouillé, qui courut aussitôt attaquer Briens-Tom-Hill, au moment même où l'amiral Hood venait au secours de la place. De Grasse, qui s'était adossé dans la rade, occupait une position inexpugnable; voyant son adversaire inférieur en nombre, il se hasarda à tenter les chances du combat et quitta sa position pour prendre la mer. L'amiral anglais, par une manœuvre extrêmement habile, vint prendre l'importante position que lui abandonnait son adversaire. Cette manœuvre causa une si vive émotion à notre amiral, que, dans sa fureur, deux fois il se précipita sur la flotte ennemie, et deux fois il fut obligé de reculer. Heureusement pour nos armes, le marquis de Bouillé était parvenu à se rendre maître de Briens-Tom-Hill; sans ce succès, cette petite armée eût été exposée à un très grand péril. Mais De Grasse parvint à s'emparer de Saint-Christophe et des îles de Montserrat et de Newis.

Encouragé par ces succès, l'amiral De Grasse se proposait de reconquérir la Jamaïque, la seule île qui res-

tât aux Anglais dans ces parages, quand notre ennemi fut rejoint par une escadre de quinze vaisseaux de ligne, commandés par l'amiral Rodney. Voyant ses adversaires à la tête de forces trop supérieures pour pouvoir se mesurer avec eux, De Grasse se hâta de se diriger sur Saint-Domingue, où il devait rencontrer de nouveaux vaisseaux et obtenir ainsi la supériorité qu'il n'avait plus. Atteint dans sa retraite par les premiers vaisseaux anglais, il s'engagea un combat d'avant-garde dans lequel nos troupes déployèrent beaucoup de talent et de valeur, et causèrent tant de mal à nos adversaires, qu'ils furent obligés de suspendre un instant leur marche pour réparer leurs avaries. Notre flotte, ayant ainsi gagné du temps, pouvait échapper à l'ennemi, lorsqu'il lui arriva un accident qui troubla De Grasse et le perdit. Le *Zélé*, commandé par le neveu de l'amiral, ayant abordé le vaisseau de ligne le *Paris*, éprouva des avaries très considérables et ne put marcher qu'avec une extrême lenteur. Arrêté par la crainte de perdre un vaisseau, et plus encore de ternir la réputation de son neveu, l'amiral, contre l'avis de son conseil, détacha deux vaisseaux pour accompagner le convoi, qui se dirigea à toutes voiles sur Saint-Domingue, et, avec le reste, il suivit la marche lente du *Zélé*. Les Anglais, qui avaient perdu l'espérance d'atteindre la flotte française, extrêmement surpris de la rencontrer si tôt, résolurent immédiatement de livrer bataille et coupèrent notre ligne en divers tronçons, qui furent environnés de plusieurs vaisseaux ennemis. Le comte de Grasse, sur le vaisseau amiral la *Ville-de-Paris*, soutint un combat héroïque, et, quoique abandonné de toute la flotte et même de ses matelots, se

défendit avec constance, jusqu'à ce que, criblé, démâté, ayant plus de quatre cents morts ou blessés, n'ayant plus que trois hommes valides, il amena pavillon. Le *Glorieux*, réduit à un semblable état, fut un moment secouru par une frégate, qui attacha un cordage pour l'emmener; mais le commandant du vaisseau, persuadé que la manœuvre n'aurait d'autre résultat que de faire périr deux bâtiments au lieu d'un seul, coupa lui-même le câble sauveur. Le feu ayant pris au *César*, une partie de l'équipage se sauva; le reste alla prévenir le commandant de Marigny, alors étendu sur son lit, blessé mortellement, que le vaisseau allait sauter: *Tant mieux*, dit-il, *les Anglais ne l'auront pas; fermez ma porte, mes amis, et tâchez de vous sauver*. Trois vaisseaux qui s'étaient retirés à la Guadeloupe furent pris; onze cents hommes, parmi lesquels huit capitaines, avaient perdu la vie, et un plus grand nombre furent blessés. La perte des Anglais s'élevait à deux mille hommes. Les débris de notre flotte parvinrent à se rallier à Saint-Domingue. Cet horrible désastre, l'un des plus grands que nous ayons éprouvés dans cette longue guerre, jeta la France dans la consternation, sans cependant la décourager. Paris voulut construire un vaisseau à ses frais, plusieurs provinces imitèrent la capitale, et bientôt nous fûmes aussi puissants sur mer qu'auparavant.

La guerre continuait avec un égal acharnement sur d'autres points. L'Espagne, secondée par une partie de notre marine et par nos officiers, tenta de reprendre Gibraltar. C'est dans cette entreprise que se fit remarquer le capitaine-ingénieur français Arçon, qui, ayant reconnu l'impossibilité d'emporter la place par terre, in-

venta, pour l'attaquer par mer, des batteries flottantes extrêmement ingénieuses : elles étaient mises à l'abri de la bombe et du feu ; mais elles furent employées avec peu de dextérité, ce qui fit qu'elles ne produisirent pas l'effet qu'on avait lieu d'en attendre. Toute l'Europe rendit hommage au talent de l'inventeur, dont les machines avaient une grande puissance de destruction et pouvaient approcher extrêmement près du rivage.

Notre flotte des Indes, commandée par l'amiral Suffren, se fit alors un grand nom par sa prodigieuse activité et par le bonheur avec lequel elle résista aux ennemis et les attaqua. L'amiral se lia avec plusieurs chefs indiens, qu'il détermina à faire la guerre aux Anglais. Haïder-Aly, nabab de l'Inde, vint le visiter et dit en le voyant : « Avant votre arrivée à la côte, je me croyais » un grand homme ; mais vous m'avez éclipsé : vous » êtes seul un grand homme et un grand général. » Nous ne donnerons pas la description des petits combats de Madras, de Porto-Novo, de Gondelour, de Negapatnam, etc., où l'amiral fut partout heureux.

Le succès de la France, le bonheur de ses armes, le courage et la constance avec lesquels elle se relevait de ses défaites, la puissance et le nombre de nos alliés, déterminèrent l'Angleterre à solliciter la paix. Ce fut à Versailles que s'ouvrirent les négociations ; elles se tinrent entre toutes les puissances intéressées dans cette guerre. Toujours habile, l'Angleterre conclut un traité particulier de paix avec les Etats-Unis sur ces bases : « Reconnaissance de l'indépendance de treize Etats ; délimitation des frontières, laissant aux Américains le vaste pays connu sous le nom de Western-Territory ; déclara-

tion des pêcheries de Terre-Neuve et de la navigation du Mississipi en jouissance commune. — Plénipotentiaires : pour l'Angleterre, lord Oswald; pour l'Amérique, Franklin, Adams et Laurens. »

A la nouvelle de ce traité, qui avait pour but, dans l'esprit de l'Angleterre, de séparer la France de ses alliés, afin de l'attaquer ensuite avec des chances presque certaines de victoire, Louis XVI et ses ministres éprouvèrent quelques inquiétudes, que les plénipotentiaires américains dissipèrent bientôt, en déclarant qu'ils ne sépareraient point leur cause de celle de la France. Ils parlèrent avec tant de fermeté, que les Anglais se décidèrent enfin à conclure des traités avec toutes les nations intéressées.

Le traité entre la France et l'Angleterre portait la suppression de l'article honteux du traité d'Utrecht, relatif à la destruction de Dunkerque. En Amérique, nous obtenions la restitution de toutes les prises : Sainte-Lucie à la France ; Grenade, Saint-Vincent, Montserrat, Newis à l'Angleterre ; cession de l'île de Tabago à la France. En Afrique, on nous rendait Gorée et l'on nous accordait le Sénégal ; aux Indes, on nous restituait Chandernagor, Pondichéry, Karical, Mahé et Surate, avec agrandissement de territoire de quelques-unes de ces possessions. Nous pouvions prendre part aux pêcheries des bancs de Terre-Neuve.

L'Angleterre avait accordé à l'Espagne et à la Hollande des avantages importants, qui se traduisirent en un traité définitif, signé le 2 septembre 1783.

En France, où l'allégresse fut unanime, le roi fut proclamé le restaurateur de l'influence française et le défen-

seur des libertés des peuples. En Angleterre, la paix fut reçue avec froideur; ceux mêmes qui, auparavant, avaient paru le plus disposés à la paix, disaient que les concessions étaient trop grandes, et que l'honneur national était compromis.

La France avait aussi des intérêts à régler avec les Etats-Unis; elle le fit avec la générosité de son caractère. Elle ne demanda rien pour les frais de la guerre, qui lui avait coûté plus de quatorze cent millions; elle se contenta simplement de réclamer le paiement de dix-huit millions avancés aux Américains, et d'en demander les intérêts à cinq pour cent pour l'avenir, car elle n'en exigea aucuns pour le passé. Elle régla en même temps le prêt qui avait été fait par la Hollande, sous la garantie de la France, à la somme modérée de dix millions. Les Etats-Unis satisfirent d'ailleurs à leurs engagements et prirent dès-lors place entre les principales puissances du monde.

La guerre d'Amérique eut un effet extrêmement fâcheux sur l'esprit public français, parce que les officiers qui avaient été guerroyer dans ces contrées lointaines rapportèrent, avec l'enthousiasme du succès, l'amour le plus exagéré de l'indépendance et de la liberté.

§ IV. *Ministère de Calonne (1783-1787).*

L'intérieur, que nous avons abandonné à la chute de Necker pour suivre la guerre d'Amérique, ne présente guère, dans cet intervalle, que des changements de ministres. Le ministère le plus difficile de tous était toujours le contrôle général : l'éclat que Necker avait ré-

pandu rendait sa succession extrêmement difficile. Maurepas crut avoir rencontré un très habile homme dans Joly de Fleury, membre d'une famille qui jouissait d'une haute réputation dans la magistrature. Soutenu au Parlement par le souvenir de son père, qui avait laissé une grande réputation de savoir, de probité et de haute capacité, par deux de ses frères, dont l'un était procureur-général et l'autre président à mortier, il aspirait à devenir ministre de la justice. Les connaissances qu'il possédait sur cette matière, les travaux prodigieux de son père, lui persuadaient qu'il pourrait relever ce ministère et se faire à lui-même un grand nom ; mais il y avait au ministère un homme d'une extrême jalousie, qui, voyant avec peine l'ascendant toujours croissant des Fleury et leur supériorité incontestable, résolut de le perdre dans l'opinion, et pour cela l'appela, non à la justice, mais à l'administration de nos finances, matières auxquelles il était absolument étranger. Maurepas trouvait dans le nouveau ministre, sinon un habile financier, du moins un beau conteur, un homme bien fourni d'anecdotes piquantes, comme si quelques facéties avaient pu relever nos finances, réduites alors au plus déplorable état !

Lorsque Maurepas lui proposa de remplacer Necker, Joly de Fleury, quoique embarrassé du fardeau qu'on voulait lui imposer, accepta cependant, non le titre de contrôleur-général, qui lui parut trop relevé, mais celui de simple administrateur des finances, avec l'espoir de parvenir bientôt à l'objet de toute son ambition, à ce ministère de la justice qu'il jalousait tant. Il n'avait d'ailleurs aucun système financier arrêté pour faire face aux besoins du Trésor ; selon lui, et en ceci il n'était pas

si blâmable, il fallait élever les impôts à la hauteur des besoins, et ne point recourir à ces manœuvres financières qui n'ont, en définitive, qu'un seul résultat, appauvrir l'Etat et rendre la situation plus déplorable; mais les augmentations d'impôts, surtout quand on met de la sévérité pour les recouvrer, rendent bientôt un homme impopulaire et soulèvent contre lui la haine générale. Joly de Fleury en accumula beaucoup sur sa tête, et dut bientôt tomber.

De Maurepas, son soutien, se mourait alors, après une administration assez longue, mais sans aucun caractère. Une grande finesse d'esprit, beaucoup de rouerie en affaires, un grand laisser-aller, point de système, vivre au jour le jour sans s'inquiéter du lendemain, voilà le ministère de Maurepas.

Devenu ministre dirigeant par la mort de Maurepas, le comte de Vergennes chercha un remède à la triste situation du Trésor, en établissant un conseil de finances qui ne put même se constituer. Dans l'impossibilité de payer toutes les charges et de trouver de l'argent, le Trésor fut autorisé, par un arrêté, à suspendre les lettres de change qui venaient des colonies : c'était la ruine de ceux qui avaient avancé des fonds pour la guerre. Cet acte étant dans les attributions du ministre de la marine, on eut l'audace de signer en son nom sans le prévenir. Castries ayant élevé la voix, on crut l'accabler en l'accusant de déprédation. Un cri d'indignation universelle poursuivit Fleury, l'auteur de cette calomnie, et engagea Vergennes, compromis, à retirer sa protection à ce ministre, qui tomba aussitôt. Il avait été placé au ministère des finances presque malgré lui, on avait administré en

son nom, et il paya par une réputation d'incapacité les fautes qu'on lui fit faire. Son administration, regardée comme insignifiante, eut cependant une grande action sur l'avenir, qu'elle compromit.

Semblable au malheureux spéculateur qui, chaque jour, augmente ses dettes et recourt à tous les expédients pour se soutenir, le gouvernement appelait à lui tout ce qui avait quelque réputation en matière de finances, pour essayer s'il pourrait apporter un remède au mal. Ce fut dans ces vues que d'Ormesson, homme parfaitement intègre, mais évidemment au-dessous de sa tâche, fut appelé aux finances. Ce ministre, sentant lui-même son incapacité, n'accepta qu'avec une répugnance extrême le lourd fardeau dont on voulait le charger.

Ses derniers actes nous montrent un homme à bout d'expédients qui tente des mesures d'une folle témérité. Dans un cas de détresse, il obligea la caisse d'escompte à livrer six millions au Trésor; opération qui, au lieu de demeurer secrète, fut bientôt connue et causa une terreur panique dans tous les esprits. Chacun accourut à la caisse pour retirer ses fonds, et elle se trouva dans l'impuissance d'acquitter ses obligations. D'Ormesson autorisa alors la caisse à suspendre ses paiements; il voulut même donner à ses billets le même cours qu'au numéraire. C'était un violent coup porté aux relations commerciales. D'Ormesson commit encore une autre faute : il cassa le bail des fermes pour établir une régie et créa ainsi une multitude de mécontents; tous ses ennemis réunis préparèrent sa chute.

Nous avançons toujours, et la catastrophe qui doit bientôt engloutir la royauté et la fortune de la France se

prépare. Pour juger sainement des choses, nous devons retoucher ou peindre le portrait des personnages qui vont paraître sur la scène et pousser le char de l'Etat vers la révolution.

Nous avons déjà peint le caractère de Louis XVI; ajoutons-y quelques traits. Le roi partageait son temps entre la chasse et les travaux manuels; il supputait patiemment le détail de ses dépenses particulières; s'il avait une aptitude marquée, c'était aux occupations d'artisan; s'il lui arrivait de respirer à l'aise, c'est lorsqu'il en avait fini avec le conseil et gagnait le petit escalier qui conduisait à sa forge. Il y trouvait son compagnon de travail, le serrurier Gamain, dont il subissait les familiarités.

Ces mœurs d'artisan, loin de relever la royauté compromise, en ternissaient tous les dehors et enlevaient cette dernière fleur de représentation qui restait encore à Louis XV. Les traces que le roi gardait de ses occupations grossières, ses postures et ses formes pesantes, jusqu'à son appétit, étaient un texte de moquerie pour la jeune cour. On riait de lui tout haut dans le cercle intime de la reine; et c'était pour elle le compliment banal d'appeler le roi *son Vulcain*. Son aïeul Louis XIII pouvait chasser des faucons, il avait Richelieu pour ministre; mais pendant que Louis XVI s'épuisait en efforts sur son enclume, l'Etat croulait derrière lui.

Louis XVI n'était pas certes incapable, mais il n'y avait place chez lui que pour les détails de chiffres, de géographie et de statistique; les grandes vues lui étaient étrangères, comme on peut le constater par son journal, espèce de répertoire de chasse et de ses actions les plus communes; quant à la politique, elle n'est point men-

tionnée, et les plus graves événements sont indiqués avec une indifférence qui fait mal (1).

Marie-Antoinette, fille de Marie-Thérèse, avait commencé sa vie dans les orages et les tempêtes; elle était à côté de sa mère lorsque la grande impératrice se présenta en suppliante devant les Hongrois, et que ses troupes s'écrièrent : « Mourons pour notre roi Marie-Thérèse! » Si sa fille avait le cœur d'un roi, elle n'en avait pas le génie. A son arrivée en France, elle frappa tous les regards par sa beauté. Elle était grande, élancée, souple; la majesté de son port n'enlevait rien à la grâce de ses mouvements. Ses cheveux blond cendré, longs et soyeux, son front haut et un peu bombé, ses yeux bleu clair, ses dents éclatantes, sa physionomie mobile, expressive, passionnée, tout rappelait la faiblesse de la femme sous la grandeur de la reine, et la tendresse du cœur sous la majesté du trône.

(1) Voici un extrait fort curieux de ce journal : « Janvier 1786, mercredi 4, tiré à Pissaloup, tué deux cent dix-neuf pièces; premier spectacle à la nouvelle salle; départ des porcelaines. — Jeudi 5, rien. — Mercredi 11, tiré à Satory, tué deux cent quatorze pièces; bal. — Jeudi 12, rien; bain. — Mardi 17, chasse du cerf aux Loges, pris un. — Mercredi 18, rien; gelée; bal. — Jeudi 19, tiré aux Lisières, tué trois cent trente-quatre pièces. — Juillet 1789, mercredi 1^{er}, rien (députation des Etats). — Vendredi 10, rien (réponse à la députation des Etats). — Samedi, rien (*Départ de M. Necker*). — Mardi 14, rien. (Et c'est le jour de la prise de la Bastille!) — Octobre 1789, lundi 5, tiré à la porte de Châtillon, tué quatre-vingt-une pièces; *interrompu par les événements; allé et revenu à cheval*. — Mardi 6, départ pour Paris; à midi et demi visite à l'Hôtel-de-Ville; soupé et couché aux Tuileries (1). »

(1) *Revue rétrosp.*, tom. v, pag. 116 et suiv.

A son arrivée en France, Marie-Antoinette avait été froidement accueillie par une partie de la famille royale, qui s'était opposée à cette alliance négociée par le duc de Choiseul. La princesse, habituée à la simplicité de mœurs de la cour de Vienne, ne put voir sans étonnement ces usages multipliés et gênants de la cour de Versailles; elle résolut même de s'en affranchir, s'y soumit en plaisantant, employa des ruses pour les éluder. On dit même que le jour des révérences du grand deuil qui suivit la mort de Louis XV, elle rit de la figure des douairières. Aussi la cour fut indignée, et le lendemain on se passait ces vers :

Petite reine de vingt ans,
 Qui traitez si mal les gens,
 Vous repasserez la barrière, etc.

Le parti anti-autrichien se montra si hostile à la jeune reine, qu'elle dut demander justice et faire éloigner le duc d'Aiguillon, le chef de ce parti.

L'âme de la reine, altérée d'attachement, ne demeurait qu'à se fixer. Elle se prit de la plus vive affection pour l'infortunée princesse de Lamballe, et fit rétablir en sa faveur la place de surintendante de sa maison; cette place inutile et depuis longtemps supprimée fut doublement onéreuse, parce qu'il fallut payer par des émoluments et consoler par des faveurs des femmes heureuses et satisfaites auparavant de l'éclat qui les environnait. L'une d'elles donna sa démission, les autres en éprouvèrent du dépit; tous attaquèrent la reine par des sarcasmes et firent blâmer une princesse qu'on se plut à représenter comme une amie des dépenses excessives.

La faveur de la princesse de Lamballe passa vite. Un an après, la comtesse de Polignac avait l'ardente affection de la reine. « La comtesse, dit M. Droz, fut logée au » château, son mari fut nommé écuyer de la reine; et » alors se forma cette société composée de parents de la » favorite et de personnes assez heureuses pour leur » plaire, cette société intime qui fut la cause de beau- » coup de fautes et de tant de malheurs. »

La reine se forma, dans les soirées qu'elle passait chez M^{me} de Polignac, des habitudes et des goûts qui affaiblirent en elle le sentiment des convenances : il y en a qu'elle n'aurait jamais dû oublier. Louis XVI, dont on exagérait les défauts, était jugé sévèrement à la cour. C'était à la reine et aux personnes qu'elle honorait de sa bienveillance à rappeler, par leur exemple, le respect pour le roi : et ses imprudences produisirent souvent l'effet opposé. Louis XVI, dont les habitudes étaient très régulières, se retirait chaque jour à la même heure; un soir Marie-Antoinette, qui projetait quelque visite, avança furtivement l'aiguille d'une pendule. On croirait que cette espièglerie, dont sa société intime fut seule témoin, demeura secrète : le lendemain toute la cour en riait.

Entraînée de plus en plus par sa légèreté naturelle et par son goût d'indépendance, Marie-Antoinette dédaigna de veiller sur ses actions, dans un temps où les bruits injurieux pour une femme se répandaient avec une extrême facilité. Amie des plaisirs qui formaient un contraste avec son rang, elle était assidue aux bals de l'Opéra. Une nuit qu'elle s'y rendait accompagnée d'une dame de sa cour, sa voiture cassa, et ce fut dans un fiacre qu'elle acheva sa course. Cette aventure lui parut

si plaisante, qu'elle eut hâte de la raconter aux premières personnes de sa connaissance, et tout Paris en fut bientôt informé. La reine dans les rues de Paris, en fiacre, la nuit, avec une seule femme! On broda sur ce fond vingt histoires scandaleuses et romanesques. Pendant le cruel hiver de 1776, les Parisiens virent se prolonger sur les boulevards des courses en traîneaux dont la reine avait eu la fantaisie, et pour lesquelles de jeunes seigneurs déployaient un luxe extraordinaire. Ce spectacle excita des murmures. on disait que le froid, cause de tant de misère, était pour la cour un moyen de plaisir, et comme Marie-Antoinette avait pris à Vienne le goût de ce genre d'amusement, peu connu en France alors, on lui reprocha d'être toujours autrichienne.

Les pamphlets les plus infâmes, dans lesquels on la peignait sous les traits d'une Messaline, circulaient et répandaient les anecdotes les plus scandaleuses. On put l'accuser de tendresse, jamais de dépravation; car si son cœur ne demeura pas insensible, ses mœurs n'éclatèrent jamais en scandale. Les plus retenus disaient comme le marquis de Mirabeau : « Louis XIV serait un peu étonné s'il voyait la femme de son arrière-successeur en habit de paysanne et en tablier, sans suite, pages, ni personne, courant le palais et les terrasses, demander au premier passant en frac de lui donner la main, que celui-ci prête seulement jusqu'au bas de l'escalier (1). » « En même temps qu'on blâmait la reine on » la copiait avec fureur, dit son panégyriste Montjoie; » chaque femme voulait avoir le même déshabillé, le

(1) Mirabeau, *Lettres*, tom. III, pag. 393.

» même bonnet, les mêmes plumes qu'on lui avait vus.
» On courait en foule chez une dame Bertin, sa mar-
» chande de modes. La folie gagna les hommes... Ils
» quittèrent alors les talons rouges et les broderies sur
» leurs habits; ils se plurent à parcourir nos rues vêtus
» d'un gros drap, un bâton noueux à la main et chaussés
» avec des souliers épais. »

A côté du monarque se trouvaient ses deux frères, qui devaient être plus tard appelés au trône, le comte de Provence, depuis Louis XVIII, et le comte d'Artois, depuis Charles X. Le comte de Provence, dont la mémoire était prodigieuse, se fit un grand nom comme littérateur, et fut regardé comme l'un des meilleurs humanistes de son temps. Quoiqu'il y eût un peu d'exagération dans ces éloges, il est cependant bien constant que Stanislas-Xavier eut toujours un goût très marqué pour les belles-lettres et qu'il cultiva beaucoup la belle latinité et les ouvrages les mieux faits de notre littérature. Il s'environna des littérateurs les plus distingués, fit son secrétaire de Ducis, dont les poésies plaisent plus par la grâce que par la grandeur et la noblesse des sujets qu'elles traitent.

Le comte de Provence n'était pas tellement absorbé par la littérature, qu'il négligeât la politique, cet art de conduire les peuples, qui doit faire l'étude première et principale de ceux que leur rang peut appeler à régir les nations. Lorsque Louis XVI monta sur le trône et qu'il forma son conseil, le comte de Provence crut devoir donner des avis sur un sujet très important. S'il eût été écouté, de grands malheurs eussent peut-être été évités. Maurepas, avide de popularité comme tous les mi-

nistres qui prennent les rênes de l'Etat, ayant proposé au roi le rétablissement des parlements, le comte de Provence crut devoir adresser au monarque un mémoire où nous lisons ces paroles qui dénotent un esprit capable de comprendre les véritables maximes d'un bon gouvernement : « Le Parlement actuel a remis sur la tête du » roi la couronne que le Parlement en exil lui avait » ôtée, et M. de Maupeou, que vous avez fait exiler, a » fait gagner au feu roi le procès que les rois, vos aïeux, » soutenaient contre les parlements depuis deux siècles. » Le procès était jugé, et vous, mon frère, vous cassez » le jugement pour recommencer la procédure. »

Cet écrit ne faisait pas soupçonner que le comte de Provence dût un jour donner à son pays une charte constitutionnelle libérale. Ce prince, un des plus ardents champions de la noblesse, se faisait une réputation de philosophie et de haute sagesse que ne possédaient pas ses frères. Il fit, dans ces circonstances, un voyage dans le Midi, où il visita les sociétés littéraires et tous les hommes célèbres ; il fonda ensuite le Lycée, qui devint plus tard l'Athénée royal. Il ne faut pas être surpris que dans la suite on lui ait fait la réputation du plus habile et du plus sage des princes ; un comité qu'il présida à l'assemblée des notables, fut prétentieusement nommé le *Comité des sages*.

Le comte d'Artois, que nous avons vu roi sous le nom de Charles X, était le prince le mieux fait de son temps, le chevalier le plus renommé de son époque. Encensé dès son enfance par les nobles dames de la cour, il s'appliqua moins à cultiver son esprit et à l'orner des connaissances nécessaires à un prince, qu'à se faire valoir

par sa bonne mine, par les exercices du corps les plus agréables à l'antique noblesse. Conduire un cheval avec grâce, poursuivre un daim à la chasse, être le premier danseur de France, étaient à ses yeux d'un bien plus grand mérite que la science profonde d'un bon gouvernement. On a fait des volumes sur la vie aventureuse du comte d'Artois, sur ses intrigues, sur ses bonnes fortunes. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'il compromit les dames de la plus haute naissance et fit même soupçonner qu'il avait des rapports trop intimes avec Marie-Antoinette. C'était une calomnie; mais les langues mauvaises, ennemies de la reine, sachant que les manières du comte d'Artois rendraient tout croyable, voulurent porter à l'infortunée princesse un coup funeste.

Le comte d'Artois, malgré ses bravades, n'était pas un prince réellement valeureux. Il se rendit en Espagne en 1782, pour prendre part au siège de Gibraltar. Mais, arrivé à Madrid, il s'y arrêta pour y déployer cette bonne grâce du noble chevalier, dont les imaginations espagnoles aiment à se repaître.

La vie aventureuse du comte d'Artois lui faisant faire d'énormes dépenses que ses revenus ne pouvaient couvrir, il contracta des dettes très considérables, sans trop s'inquiéter s'il pourrait les payer, car il était sûr qu'on ne permettrait pas à un fils de France de faire une honnête banqueroute. Aucun prince ne profita plus que lui de l'excessive facilité de Calonne. « Quand je vis tout le » monde tendre la main, a-t-il dit fort spirituellement, » je tendis mon chapeau, et ce ne fut pas en vain. » Le comte d'Artois se fit chérir de cette noblesse amie des grandeurs et des privilèges; aussi, quand il fut appelé à

présider un comité à l'assemblée des notables, il le fit nommer le *Comité des francs*, grand nom un peu trop prétentieux et surtout mal habile au milieu d'hommes qui avaient pris la rouerie pour règle de conduite.

Le duc d'Orléans, appelé à jouer plus tard un rôle immense dans nos affaires politiques, avait hérité de l'esprit que le fameux régent avait légué à sa race, c'est-à-dire un esprit de corruption et d'intrigue qui déshonora cette famille et en fit l'un des plus grands fléaux que la France ait jamais eu à essuyer. La peste, la famine, une longue guerre n'auraient point fait autant de mal à la France que cette détestable race, qui infiltra dans la société les plus abominables principes, et avec eux une corruption inouïe dans les annales du genre humain.

Louis-Philippe-Joseph d'Orléans, né à Saint-Cloud en 1747, se distingua par la dépravation des mœurs et par les débauches de l'esprit. Donnant beaucoup à l'extérieur et voulant cacher des vices réels sous l'apparence de la politesse, il se montrait de bonne compagnie même au milieu de la plus mauvaise. Il était poli avec un peu de hauteur avec les hommes et respectueux à l'égard des femmes. Quand il se trouvait avec des hommes de son caractère, avec cette espèce de grands seigneurs dont le duc de Richelieu était le type dans la deuxième partie du xviii^e siècle, il ne mettait aucune borne à ses orgies et se livrait aux plus grands excès sans remords et sans honte. Il joignit à cette corruption matérielle la plus grande licence de l'esprit, et se montra partisan déclaré de toutes les détestables maximes des philosophes de son temps.

Ami de la popularité, Louis-Philippe-Joseph d'Orléans soutint toutes les oppositions hostiles au gouvernement de Louis XV ; il s'opposa au coup d'état du chancelier Maupeou, qui exila le parlement de Paris, et refusa de prendre place au sein de la nouvelle compagnie. Exilé pour son opposition, il rentra en faveur sous le règne si bienveillant de Louis XVI, et obtint même un commandement important dans l'armée navale. Il se conduisit avec bravoure au combat d'Ouessant, où il commandait l'arrière-garde. Il demeura constamment sur le pont, malgré la vivacité du feu des ennemis, et, pour s'assurer si les ordres de l'amiral étaient bien compris, il se jeta dans une embarcation légère et se transporta, au milieu d'un feu épouvantable, auprès de l'amiral, qui rendit un beau témoignage du sang-froid du prince.

Non content de sanctionner les éloges donnés au prince, le roi voulut encore lui en témoigner de la reconnaissance en lui laissant la désignation des officiers et des marins des trois escadres qui avaient mérité des récompenses.

Le prince, à peine rentré à la cour, recommença ses intrigues et mérita de sévères avertissements du bon Louis XVI, qui semblait déjà apercevoir à ses côtés l'un de ces ennemis dangereux qu'on ne peut ni élever, ni frapper sans péril. Il résolut alors de reprendre la mer. Mais la reine lui adressa cette lettre sévère, qui devait attiser encore ses sentiments de haine : « Le roi est informé et mécontent, Monsieur, de la disposition où vous êtes de vous joindre à son armée. Le refus consentant qu'il a cru devoir faire aux instances les plus vives de ce qui le touche de plus près, les suites qu'aura

» votre exemple, ne me laissent que trop voir qu'ils
» n'admettent ni excuse, ni indulgence. La peine que
» j'en ai m'a déterminée à accepter la commission de vous
» faire connaître ses intentions, qui sont très positives.
» Il a pensé qu'en vous épargnant la forme sévère d'un
» ordre, il diminueroit le chagrin de la contradiction
» sans retarder votre soumission. Le temps prouvera que
» je n'ai consulté que votre propre intérêt, et qu'en cette
» occasion comme en toute autre, je chercherai toujours,
» Monsieur, à vous prouver mon sincère attachement. »

Cette lettre irrita d'autant plus la famille d'Orléans, qu'elle s'était proposé de pousser le prince dans la marine, non-seulement pour conserver la dignité de grand amiral, qui semblait héréditaire dans cette grande maison, mais encore pour acquérir plus d'influence sur un corps puissant, et préparer le rôle ambitieux qu'elle voulait jouer à l'avenir dans nos démêlés intérieurs et extérieurs.

Après la retraite de d'Ormesson, Castries essaya de déterminer le roi à rappeler à l'administration des finances Necker, regardé comme le seul homme capable de soutenir un fardeau qui écrasait les épaules assez téméraires pour vouloir le porter. Le roi ayant résisté à cette demande, l'abbé de Vermond essaya d'amener aux finances Loménie de Brienne, archevêque de Toulouse, dont on vantait la capacité. Nous le verrons plus tard arriver aux affaires, et il sera constaté qu'il était infiniment au-dessous de la tâche qu'on voulait lui imposer. Il y avait, dans la coterie du comte d'Artois, un homme qui se vantait de pouvoir appliquer un remède convenable aux finances, d'être en état de remédier au mal et

de faire affluer l'or au Trésor. Ce qui faisait encore grandir la réputation de Calonne, c'est que non-seulement il se flattait de rétablir la fortune publique, mais encore de satisfaire la convoitise de tous les courtisans, à commencer par les princes les plus élevés jusqu'au dernier des employés de la cour. Et, pour persuader que ses paroles n'étaient point une forfanterie, il vantait la richesse de la France et montrait les grandes ressources du revenu public. Il eût été difficile, dans l'extrême gêne où l'on se trouvait, de ne point employer un tel homme. Le malade qui se retourne sur son grabat sans pouvoir trouver de guérison, quoiqu'il ait eu recours aux médecins les plus habiles, est bien pardonnable quand il s'adresse à un charlatan, dont la bouche menteuse promet de le guérir de tous les maux.

Calonne appartenait à une famille distinguée dans la magistrature, dont il devint lui-même un membre de haute capacité. Il avait reçu de la nature une grande vivacité d'esprit, et il y joignait beaucoup d'ambition, des manières élégantes, le goût du luxe, une moralité plus que douteuse, une imagination fertile en intrigues et en ressources de tous genres. C'est à ces qualités et à ces défauts qu'il dut la haute réputation qu'il se fit. Dès son début dans la carrière de la magistrature, il s'acquit un grand renom, non-seulement par ses liaisons avec les hommes les plus fameux, mais encore par son étonnante dextérité à dépister les coupables. Des lettres injurieuses pour la majesté du trône, des libelles infâmes tombés de la plume de quelques ennemis des Jésuites, lui firent découvrir sinon la main, du moins la manière du procureur-général Lachalotais, qui fut arrêté et mis en

prison. La plupart des actes de Calonne avaient surtout pour but de le mettre en relief, de le montrer au roi et de persuader qu'il était capable de soutenir l'Etat sur le penchant de sa ruine.

Calonne, qui se vantait de pouvoir rendre à nos finances un état prospère, se sentant incapable de mettre les siennes dans une situation supportable, avait même l'effronterie de dire à l'un de ses amis : « Les finances » de la France sont dans un état déplorable; jamais je ne » m'en serais chargé sans le mauvais état des miennes. » Il sut, en effet, rétablir ses affaires particulières. Dès son premier entretien avec Louis XVI, il avoua au roi qu'il se trouvait chargé de deux cent mille livres de dettes exigibles. Le monarque, sans dire un seul mot, alla prendre dans un secrétaire deux cent trente mille livres des actions de la Compagnie des Eaux et les remit à Calonne, qui sut garder les actions et payer ses dettes avec les deniers de l'Etat.

Il inaugura son ministère par quelques mesures qui donnèrent les meilleures espérances. Il fit rendre plusieurs édits bursaux, prolongea les vingtièmes, imposa des sous additionnels avec une facilité que n'avait eue aucun de ses prédécesseurs.

Mais, ayant bientôt compris que ces moyens, faibles palliatifs pour un mal qui faisait chaque jour des progrès, amèneraient sa chute comme celle de ses prédécesseurs, il recourut à un système étrange, capable d'aggraver la situation, loin de la relever. Ce fut de jeter un éclat immense, de faire faire à la cour des dépenses exorbitantes, d'accorder largement aux courtisans ce qu'ils pouvaient désirer. « Un homme qui veut emprunter a

» besoin de paraître riche, et, pour paraître riche, il faut
 » éblouir par ses dépenses. Agissons ainsi dans l'admi-
 » nistration publique. L'économie est doublement fu-
 » neste : elle avertit les capitalistes de ne pas prêter au
 » Trésor obéré; elle fait languir les arts, que la prodiga-
 » lité vivifie. » Il pratiqua largement ces maximes, traita
 la prodigalité de large économie, comme Bacon appelait
 la calomnie une large justice; il eut à Paris et à Ver-
 sailles des palais magnifiquement ornés, traita de pair
 avec les plus grands seigneurs, donna les moindres futi-
 lités à ses maîtresses dans des billets de banque, et fit dire
 aux femmes : « C'est un enchanteur. » L'argent afflua
 en effet au Trésor, la gêne disparut dans les finances pu-
 bliques, la cour fut dans toute l'abondance de l'âge d'or;
 mais cette abondance n'était, évidemment, que factice,
 car si, loin d'économiser, un homme obéré augmente sa
 dépense, il accumule ses dettes, finit par se réduire à
 l'impuissance et se perd irremédiablement.

Jamais on n'avait vu ajouter à la signature d'un con-
 trôleur général tant de frais de politesse et de grâces.
 Calonne répudiait en tout la rigidité traditionnelle de sa
 fonction; avec lui on n'avait plus peur du contrôleur
 général, il subvenait à toutes les fêtes, comme un homme
 qui devait en prendre la meilleure part (1).

Il ne suffisait pas de semer l'or, de multiplier les fêtes,
 d'étaler tout le luxe du gouvernement le plus riche du
 monde, il était encore nécessaire de pourvoir au moyen
 de couvrir les dépenses. C'était là la partie la plus diffi-
 cile de son service, car le déficit était plus effrayant

(1) Amédée Renée, pag. 213.

qu'il n'avait jamais été : il l'estimait à six cent millions. « Lorsqu'à la fin de 1783, dit-il, le roi daigna me confier l'administration de ses finances, elles étaient, on ne l'a que trop su, dans l'état le plus critique. En réalité, il y avait deux cent vingt millions à payer pour restant des dettes de la guerre; plus de quatre-vingt millions d'autres dettes exigibles, soit pour l'arriéré des dépenses courantes, soit pour l'acquittement de plusieurs objets conclus ou décidés antérieurement; cent soixante-seize millions d'anticipations sur l'année suivante; quatre-vingt millions de déficit dans la balance des revenus et dépenses ordinaires; le paiement des rentes excessivement retardé; le tout ensemble faisant un vide de six cent millions, et il n'y avait ni argent, ni crédit. » Les édits bursaux se multipliaient sans cesse, et, malgré les remontrances des parlements, s'enregistraient; mais il arriva un moment où le peuple, surchargé d'impôts et animé par les clameurs des parlementaires, déclara qu'il ne pouvait plus payer. Force fut de recourir à l'emprunt.

Un des édits qui jetèrent le plus de poussière aux yeux fut l'amortissement de la dette publique. Dès 1749, Machault, ministre doué des meilleures intentions, forma le dessein de consacrer annuellement une partie des revenus de l'État à l'amortissement de la dette publique. Cette mesure devait avoir de grandes conséquences : d'abord, diminuer les charges publiques, arriver peu à peu à libérer complètement l'État des lourds impôts qui pesaient sur lui, ensuite donner une grande confiance aux prêteurs, aux banquiers, qui, trouvant dans l'État une complète garantie de solvabilité, se montrent toujours

disposés à lui prêter à un intérêt moins élevé. La création d'une caisse d'amortissement est donc une mesure financière bien entendue, pourvu qu'elle soit établie sur des bases désirables. Quand le maniement de la caisse est compliqué, qu'elle a une administration dispendieuse, qu'une grande partie des fonds sont absorbés par les agents, la caisse d'amortissement n'est qu'un leurre, qu'une surcharge, qu'une source d'aggravation des dépenses. Quand l'Etat est obligé d'emprunter continuellement et annuellement, la caisse d'amortissement n'est qu'un fardeau de plus. Nous ne concevons l'utilité d'une caisse d'amortissement qu'avec le surplus des revenus qui couvrent les dépenses. Calonne, en promettant aux créanciers que chaque année une partie de la dette serait payée, ne disait pas que ce serait par des emprunts plus lourds que ceux que l'on voulait acquitter.

Pendant que le ministère portait les plus rudes coups à la fortune publique, Beaumarchais donnait son *Mariage de Figaro*, où la plus grande institution politique, la noblesse, était traînée dans la fange. Cette pièce de théâtre fut un véritable événement pour l'époque. Pendant plusieurs années, l'auteur avait employé sans succès toutes les puissances pour obtenir l'autorisation de faire jouer cette comédie; mais plus l'autorité reculait devant la pensée de mettre sur la scène l'immoralité et le persifflage des principes d'ordre, plus on lui livrait d'assauts pour arracher une permission qui fut enfin accordée. On vit, en présence de tout Paris, l'esprit de détraction universelle s'attachant à ce qui n'est point fait pour être livré à la risée publique et ne l'avait jamais été depuis Aristophane. L'auteur n'avait pas calculé

moins juste sur la dépravation des mœurs ; il voyait que, depuis longtemps, les femmes ne se piquaient plus guère que d'être *désirables* et de se faire *désirer* ; qu'il ne s'agissait plus pour elles d'être *honnêtes*, mais *sensibles* ; et afin qu'on ne se méprît pas à ce genre de *sensibilité*, le *plaisir* et les *jouissances* faisaient le fond des conversations ; les femmes, qui avaient appris de la philosophie que la pudeur n'est *point un sentiment naturel*, en vinrent à s'habiller sans se vêtir, grâce aux tissus légers qui, en dessinant les formes de leur corps, ne refusaient rien aux yeux.

Une affaire où la reine se trouva compromise, eut un long retentissement : c'est celle du collier, qui causa tant de scandale. Boehmer et Bossange, joailliers de la couronne, ayant fait une parure en diamants pour M^{me} Du Barry, qui ne put l'acheter, vinrent l'offrir à Marie-Antoinette pour un million six cent mille livres. La reine répondit noblement qu'avec une pareille somme il serait facile de donner à l'Etat deux beaux vaisseaux, qui seraient très utiles à la chose publique, puisqu'on était en pleine guerre pour la défense de l'indépendance américaine. Ce fut alors que s'ourdit une détestable intrigue, où le cardinal de Rohan fut joué.

L'Eglise de France avait malheureusement à cette époque quelques hommes peu dignes de la haute mission qu'ils avaient à remplir sur la terre ; plusieurs prélats, au lieu de s'occuper de la sanctification des peuples confiés à leurs soins, au lieu de veiller sur les ecclésiastiques dont ils étaient les chefs et les surveillants, s'amusaient à des intrigues indignes de leur caractère. Lorsque, pressé par le besoin d'une réformation, l'épis-

copat manifesta le désir qu'une commission fût nommée pour rechercher le mal qui travaillait le clergé et y apporter un remède, les évêques réunis choisirent (en 1775) un prélat d'une vie pure, M^{sr} de Pompignan, archevêque de Vienne, pour faire des remontrances sur l'état des mœurs, choix assurément très convenable. On eut la faiblesse de lui adjoindre un Loménie de Brienne, archevêque de Toulouse, et un abbé de Talleyrand-Périgord, dont les mœurs, déjà si peu en rapport avec leur caractère, contrastaient vivement avec la sévère mission qu'on leur donnait. Il était de notoriété publique que Loménie était athée, et que l'abbé de Talleyrand portait son petit collet avec une sceptique nonchalance, qui ne lui laissait même pas l'extérieur de son état. Quand on veut sérieusement réformer les mœurs, il faut des hommes moraux : un représentant du scepticisme et de l'immoralité ne sera jamais admis à protester efficacement contre l'irreligion et le désordre.

Un prélat que le malheur devait ensuite ramener à Dieu, causa alors un grand scandale en livrant la majesté royale à l'opprobre. Le cardinal de Rohan, évêque de Strasbourg, prélat mondain, doué d'une exquise politesse sans vertu, peu soucieux des intérêts de Dieu, ayant été nommé ambassadeur auprès de cette cour d'Autriche que dominait encore de toute la noblesse de son caractère la grande Marie-Thérèse, se conduisit en jeune étourdi au milieu du peuple allemand si grave dans ses habitudes. Un jour de Fête-Dieu, au lieu d'assister à la procession du Saint-Sacrement, comme c'était son devoir en sa qualité d'évêque-cardinal, il se revêtit d'habits de chasse avec toute sa légation, et eut

l'impudeur de couper une procession. Il médisait de Marie-Thérèse et calomniait Marie-Antoinette. Aussi la cour d'Autriche demanda son rappel, et fonda ce rappel sur plusieurs griefs importants : 1° les galanteries publiques du cardinal-évêque avec les dames de premier rang de la cour et avec des personnes de bas étage ; 2° sa morgue et sa hauteur à l'égard des ambassadeurs des différentes puissances, et spécialement à l'égard de ceux d'Angleterre et de Danemarck ; 3° les dettes énormes contractées par lui et par ses gens ; 4° enfin son mépris pour les choses de Dieu et de la religion.

Louis XVI, à peine monté sur le trône, rappela un ambassadeur qui déshonorait la religion et compromettait les intérêts de la France. Comme la maison de Rohan était l'une des plus grandes du royaume, le roi tenta de satisfaire le cardinal par les plus riches bénéfices, et lui fit obtenir de l'Eglise un revenu de douze cent mille livres de rentes, qu'il trouvait bien insuffisant pour ses besoins, assurant qu'un galant homme ne *pouvait vivre de si peu*. Administrateur des Quinze-Vingts, il fit vendre des biens considérables de cet hospice, obtint un pot-de-vin de trois cent mille francs, et, dit-on, ne rendit pas compte de ce qu'il avait reçu sur le prix de la vente.

Le nom de Rohan, qui avait déjà retenti d'une manière si malheureuse, eut un éclat bien plus grand quand le cardinal fit le triste et trop célèbre marché du collier, qu'on regarde comme le premier acte de la révolution. La reine ayant témoigné une grande aversion pour le prélat, il fit des efforts prodigieux pour la vaincre, et se jeta, pour obtenir ses bonnes grâces, dans une intrigue qui eut les plus scandaleuses conséquences. Il

s'était lié avec une femme intrigante , à qui l'illustration de sa naissance donnait une certaine autorité et une influence marquée. Cette femme, l'une des descendantes de la race des Valois par Henri de Saint-Remi, bâtard de Henri II, quoique née dans un état voisin de l'indigence, s'attacha au cardinal de Rohan et l'amena à acheter pour la reine le fameux collier dont nous avons parlé. M^{me} de La Motte-Valois, qui s'était chargée de le faire vendre, persuada au cardinal-évêque de Strasbourg que la reine le désirait éperdûment, mais que, n'ayant pas l'argent nécessaire pour le payer en une fois, elle n'avait osé en faire l'acquisition. Le cardinal, s'étant persuadé qu'en l'achetant pour la reine, il rendait à Marie-Antoinette un service éminent, tomba dans le piège et crut à l'authenticité de lettres évidemment apocryphes.

Il se mêla encore dans cette intrigue un personnage fameux à cette époque, je veux parler de Cagliostro, l'homme aux cures prétendues merveilleuses, le grand propagateur du magnétisme animal. Cet homme avait tellement fasciné un certain monde, qu'on croyait s'enrichir en se dépouillant pour lui. Le cardinal de Rohan, l'une de ses dupes, qui allait le consulter sur le fameux collier, en reçut pour réponse qu'en l'achetant au nom de la reine, il se réconcilierait avec cette princesse et obtiendrait toutes ses grâces. Après un tel oracle, le prélat ne balança plus, et il acquit, au nom de la reine, le fameux collier pour le prix d'un million six cent mille livres, payables en quatre termes égaux, de six mois en six mois.

Afin de rendre le prélat entièrement dupe, M^{me} de La Motte arrange une nouvelle scène de mystification ; elle

cache le cardinal dans une alcôve d'une auberge de Versailles, et remet le précieux dépôt à un homme couvert de la livrée de la reine. Pendant que le prince de Rohan était persuadé que le magnifique bijou avait été remis à Marie-Antoinette, M^{me} de La Motte partait pour l'Angleterre, où elle allait le vendre. Afin de mieux tromper le cardinal, surpris de la froideur de la reine, l'intrigante fabriqua et signa, du nom de la reine de France, des billets de nature à le rassurer et à lui persuader que la froideur qu'il rencontrait n'était qu'apparente.

Lorsque le premier paiement arriva, le joaillier s'adressa tout naturellement au cardinal, qui refusa de payer. Boehmer résolut alors de recourir à la reine, qui le fit venir et lui demanda quel pouvait être l'objet de cette réclamation. Il lui montra sa signature. Indignée de l'audace de gens capables d'abuser du nom d'une reine de France, Marie-Antoinette informa aussitôt le roi, qui arrêta le cardinal de Rohan revêtu de ses habits pontificaux pour aller célébrer les saints mystères, le jour de l'Assomption. « Vous avez acheté des diamants » à Boehmer? dit Louis XVI au cardinal. — Oui, sire. » — Qu'en avez-vous fait? — Je croyais qu'ils avaient été remis à la reine. — Mais qui vous avait donné cette commission? — La comtesse de La Motte-Valois m'a présenté une lettre de la reine, et j'ai cru être agréable à Votre Majesté en suivant cette négociation. — Comment, répliqua Marie-Antoinette, avez-vous pu croire que je vous chargeais d'une pareille négociation, vous à qui j'ai à peine adressé la parole depuis quatre ans; et encore par une pareille femme? — J'ai été trompé, répondit le cardinal, je paierai le

» collier; le désir de plaire à Votre Majesté m'a fasciné
» les yeux. »

Pour confirmer son assertion par des preuves positives, il tira de sa poche la prétendue lettre de la reine qui lui avait été remise par M^{me} de La Motte-Valois. « Ce n'est ni l'écriture de la reine, ni sa signature, dit
» Louis XVI. Un prince de la maison de Rohan a-t-il pu
» croire que la reine signe *Marie-Antoinette de France*?
» Avez-vous écrit cette lettre? ajouta le roi en lui montrant celle qu'il avait adressée à Boehmer. — Je ne me
» le rappelle pas. — Et si l'on vous montrait l'original
» signé de vous? — Si la lettre est signée de moi, elle
» est vraie. — Expliquez-moi cette énigme, » continua le roi; et il l'obligea à aller dans un cabinet voisin écrire des réponses catégoriques à toutes les questions qu'il lui avait posées. Quand il reparut : « Je vous préviens, dit
» le roi, que vous allez être arrêté. — Ah! sire, que
» Votre Majesté daigne m'épargner la honte d'être arrêté avec mes habits pontificaux aux yeux de toute la
» cour. — Il faut que cela soit ainsi, reprit le roi. »

L'arrestation d'un prince de l'Eglise, dans un moment où il se rendait à l'autel, eut un long et douloureux retentissement. Le prince de Rohan, qui aurait pu réclamer la juridiction ecclésiastique, préféra en appeler au Parlement, où il comptait beaucoup d'amis. L'affaire se jugea très rapidement, et les seuls époux La Motte-Valois furent condamnés.

La voix publique profita de cette circonstance pour accuser la reine, qui était pleinement justifiée aux yeux de tout homme de sens. On la représenta comme un gouffre toujours béant pour engloutir les finances, sueurs

d'un peuple malheureux. Un million six cent mille livres un seul collier, pendant que le peuple mourait de faim ! Quel scandale ! disait-on.

L'acquiescement du duc de Rohan, qui fut une ovation, vint ajouter au malheureux effet de cette triste affaire. « A dix heures la décharge est sortie, écrivait Mirabeau » sous la chaude impression de ce spectacle ; le peuple » inondait les rues avoisinantes du palais dès cinq heures » du matin ; je ne sais pas où le Parlement se serait enfui » s'il avait mal jugé. Le peuple les a arrêtés, caressés, » baisés ; cinq cents personnes se sont prosternées ; c'était » un délire.... L'opinion n'a-t-elle pas un assez éclatant » triomphe ? Il y a trente ans que le cardinal eût été » perdu sans ressource. Autrefois l'autorité aurait cou- » vert l'absurdité par la tyrannie. Heureusement elle ne » le peut plus. L'épave est dure, mais décisive ; puis- » sent d'autres passions n'en pas abuser ! »

Pour ne pas rester sous l'espèce d'affront que venait de lui faire le Parlement, le gouvernement, par une lettre de cachet, exila le cardinal dans ses abbayes. Nous voyons ici deux fautes : l'une, d'avoir livré le cardinal et conséquemment la reine au Parlement ; la seconde, de n'avoir pas respecté l'arrêt de ce même Parlement. On ne vit là qu'un moyen de sauver l'honneur de Marie-Antoinette, et son honneur en fut plus gravement compromis.

Le comte de La Motte s'enfuit en Angleterre, où il vendit les débris du collier et fit entendre les menaces les plus outrageantes contre la reine ; il annonça un mémoire, à moins que sa femme ne fût délivrée de prison. On assure que la cour, épouvantée, se hâta d'acheter se-

crètement ce mémoire, ce qui n'empêcha pas qu'il fût imprimé plus tard. Au lieu de parler haut, la cour tergiversa, mit en délibération si on ne commuerait pas la peine de la dame La Motte. Cette peine était la réclusion perpétuelle, la marque et le fouet. Vergennes et Castries ayant fait comprendre que la commutation ferait croire aux bruits calomnieux qui circulaient sur Marie-Antoinette, la femme La Motte fut marquée et renfermée. On la laissa s'échapper deux ans plus tard.

On voit par notre récit, qui est entièrement conforme à ce qui a été écrit par des hommes peu amis de la légitimité, combien il faut se défier de ces bruits popularisés, des pamphlets grossièrement odieux, que la plus pure vertu ne peut empêcher. Pour la passion, et surtout pour la passion politique, toutes les armes paraissent bonnes; plus elles frappent fort, meilleures elles sont. La justice de la cause n'importe guère; pourvu que la blessure soit profonde, que l'adversaire demeure terrassé sur l'arène, le triomphe est complet et le sentiment du cœur satisfait.

Quittons ce triste sujet pour nous reposer sur une belle entreprise, où l'esprit et le cœur pouvaient trouver un plus digne aliment. Pendant la dernière partie du xviii^e siècle, l'esprit était porté surtout aux découvertes. On racontait avec admiration le voyage de Cook, les dangers qu'il avait courus, les difficultés qu'il avait vaincues, et l'on se demandait s'il n'y aurait pas d'hommes assez intrépides pour marcher sur ses traces et compléter ce qu'il n'avait pu exécuter. Le gouvernement français, déterminé à payer à son tour un grand tribut à la science, jeta les yeux sur le capitaine La Pérouse, marin

intrépide qui avait assisté à un grand nombre de batailles navales, et partout avait mérité les plus grands éloges. Il joignait, à une profonde connaissance de la mer, une instruction solide dans les sciences physiques, naturelles et géologiques. Lorsque La Pérouse dut quitter Versailles pour aller prendre le commandement des frégates la *Boussole* et l'*Astrolabe*, Louis XVI, assisté du docte Fleurieu, donna lui-même ses dernières instructions au savant navigateur.

Près d'une année après son départ, La Pérouse, dans un rapport sur les régions qu'il avait parcourues, apprit qu'il atteignait la partie la plus septentrionale à l'ouest de l'Amérique, lieux que Cook n'avait osé visiter. Il fut réservé à Vancouver de donner son nom à cette contrée et de la faire connaître. La Pérouse, après avoir navigué six semaines dans ces dangereuses régions, fit des découvertes considérables sur les côtes de la Tartarie. Bientôt on perdit toute trace de cette célèbre expédition. De nombreuses recherches avaient été faites en vain, lorsqu'en 1827, le capitaine anglais Dillon reconnut, dans l'une des îles Vanikoro, qu'un équipage échoué sur ce point avait été massacré par les sauvages insulaires. En 1828, M. Dumont-d'Urville visita ce lieu et éleva un monument en mémoire de nos intrépides et infortunés navigateurs.

Le plus grand travail maritime que Louis XVI entreprit fut, incontestablement, celui de creuser le port de Cherbourg. Vers 1687, Louis XIV avait formé le dessein de créer à Cherbourg un grand port militaire et d'y former une place forte très redoutable, afin d'avoir sur l'Océan l'avantage que Toulon nous présente sur la Mé-

diterranée. Vauban, envoyé pour reconnaître les lieux, se contenta des travaux préliminaires. Quand Louis XVI, cédant au besoin créé par les immenses développements de notre marine militaire, reprit la pensée de creuser le port de Cherbourg, l'Angleterre s'en émut profondément. Burke s'écria : « La France nous ouvre ses bras, disait-il, mais c'est pour se saisir de notre commerce. A Cherbourg aussi la France ouvre ses bras, mais c'est pour y placer sa marine en présence de nos ports; c'est pour s'y établir malgré la nature; c'est pour lutter contre l'Océan et le disputer avec la Providence, qui avait assigné des limites à son empire. Les pyramides d'Egypte s'anéantissent en les comparant à des travaux si prodigieux. Les constructions de Cherbourg sont telles, qu'elles permettront bientôt à la France d'étendre ses bras jusqu'à Portsmouth et Plymouth. C'est sans doute dans cette position que la France, devenue gardienne, nous protégera. Et nous, pauvres Troyens, nous admirons cet autre cheval de bois qui prépare notre ruine. Nous ne pensons pas à ce qu'il renferme dans son sein, et nous oublions ces jours de gloire pendant lesquels la Grande-Bretagne établissait à Dunkerque des inspecteurs pour nous rendre compte de la conduite des Français (1). »

C'était dans les débats d'un traité de commerce que les ennemis de la France se faisaient entendre au Parlement avec cette violence.

Le traité de commerce que Pitt défendait avec la plus grande chaleur, aurait été conçu sur des bases extrême-

(1), Burke.

ment larges. C'était quasi le *laissez-passer* des économistes. Turgot, malgré la hardiesse de son esprit, n'eût pas fait tout d'un coup un pas plus confiant. Pitt voyait juste en déclarant que ce traité était entièrement conforme aux intérêts anglais. « Il fut, dit M. de Monthyon, » funeste à l'industrie française. A peine a-t-il été conclu, que l'exportation d'Angleterre en France s'est fort » élevée au-dessus de l'exportation de France en Angle- » terre. Plusieurs villes de fabrique ont éprouvé une » grande déchéance, nombre de manufactures sont tom- » bées. Les droits établis par ce traité, à l'entrée et à la » sortie du royaume, avaient été si mal combinés, que, » dans plusieurs genres de marchandises, les Anglais tiraient de France les matières premières, les renvoyaient » fabriquées, et, après avoir acquitté les droits d'exportation et d'importation, vendaient à si bas prix, que » les fabriques françaises ne pouvaient soutenir la concurrence (1). » Ce traité n'exista que deux ans. S'il eût été conduit jusqu'à son terme, la plus grande partie du numéraire français eût franchi le détroit. Si Calonne avait conclu ce traité, c'est parce qu'il se trouvait dans un tel état de détresse, qu'il voulait faire de l'argent par tous les moyens possibles, même en ruinant la France.

§ V. *Assemblée des notables (1787-1789).*

Une administration déplorable et inepte avait amoncelé sur la France des ruines de tous les genres, développé

(1) Monthyon, ministre des finances, pag. 296.

les passions les plus cupides, semé les doctrines les plus perverses, et il en était résulté une situation qu'aucun gouvernement, quelque puissant qu'il fût, ne pouvait soutenir. Le peuple, jusqu'alors presque entièrement étranger aux rouages du gouvernement, prétendait lui-même en apprécier la valeur. Dans les dernières des bourgades on discutait sur les formes de gouvernement, sur les avantages que l'une présente sur l'autre, sur le besoin de retrancher les abus, et on concluait que tout le malaise, la pauvreté, la misère du peuple, peut-être même les maladies et les accidents naturels, devaient retomber sur le roi. Car tel est l'esprit du peuple, qu'il ne s'arrête pas dans la voie des accusations, et que plus son intelligence est bornée, plus il grandit la puissance de l'autorité et lui suppose une influence sans limites.

Plusieurs moyens étaient employés pour répandre ces idées dans l'esprit des masses; c'étaient d'abord des livres qu'on jetait à la tête de la multitude incapable d'en bien apprécier la valeur; c'était surtout l'action formidable des sociétés secrètes. Parmi les plus redoutables associations se place naturellement la franc-maçonnerie, qui, étant connue du pouvoir, avait le grand avantage d'exister sur tout le sol de la France sans crainte d'être poursuivie et pouvait élever des chaires de discussion. Cette multitude de loges maçonniques, converties en autant de lieux de réunion pour les têtes ardentes, discutaient les questions les plus audacieuses, le gouvernement et la religion, et préparaient ces orateurs puissants que nous verrons paraître à la tribune de la Constituante. C'était un grand péril pour le gouvernement. Le clergé avait plus d'une fois prévenu la royauté que les sociétés se-

crètes, et principalement les francs-maçons, en cherchant à ruiner l'autel, tendaient aussi à renverser le trône. Mais les ministres, vendus la plupart à une secte destructive de tout ordre, traitaient les cris d'alarme poussés par les hommes les plus sages, de pieuses exagérations résultant de l'inintelligence de la situation véritable de la société. Recevant l'impulsion des sociétés secrètes, où déjà l'on disait : « Tout pour le peuple et par le peuple, » les ministres résolurent eux-mêmes d'en appeler au peuple, de le constituer juge souverain, et d'attendre sa décision suprême comme le *nec plus ultra* de la raison, de la force et de la justice. Pressé ainsi par une grande impulsion, Calonne, l'esclave de l'opinion, se détermina à conseiller au roi une assemblée des notables.

Les assemblées des notables, que l'on a quelquefois confondues avec les Etats-Généraux, en différaient entièrement, moins par les attributions que par leur caractère originel. Les députés des Etats-Généraux étaient nommés dans les trois ordres : les uns par la noblesse, les autres par le clergé, enfin d'autres par la masse des citoyens. Les membres des assemblées des notables étaient nommés par le roi, qui présentait à leur examen toutes les matières qu'il jugeait convenable.

Le roi hésita d'abord, à la proposition que lui fit Calonne, de s'entourer de tous les hommes importants de ses Etats, pour leur exposer la situation financière de la France et leur demander quel remède il fallait appliquer. Comme on lui dit enfin qu'il s'agissait de perdre ou de sauver la monarchie, il finit par se rendre à l'avis de son ministère; et celui-ci craignant que le roi, éclairé par quelques conseillers, ne vînt à revenir sur sa déci-

sion, l'engagea à ne la communiquer que quand tout serait arrêté.

Une liste de cent quarante-quatre membres comprenait tous les notables appelés à contrôler les affaires de l'Etat. On y comptait :

- 7 princes de la famille royale et princes du sang ;
- 14 archevêques et évêques ;
- 36 ducs et pairs, maréchaux de France, gentilshommes ;
- 12 conseillers d'Etat et maîtres des requêtes ;
- 38 premiers présidents, procureurs-généraux des cours souveraines, et autres magistrats ;
- 12 députés des pays d'Etat, dont quatre appartenaient au clergé, six à la noblesse, deux au tiers-Etat ;
- 25 officiers municipaux.

144

Le 29 décembre 1786 le roi annonça au Conseil des dépêches qu'il convoquait, pour le 29 du mois suivant, les notables de son royaume, afin de leur communiquer ses vues pour le soulagement de son peuple, l'ordre des finances et la réformation des abus. Le tiers se voyant presque entièrement privé de toute participation à l'assemblée des notables (car il n'y avait guère que sept ou huit membres appartenant au peuple proprement dit), se plaignit vivement et montra un extrême mécontentement de ce qu'on ne l'eût point appelé dans un grand conseil où l'on allait discuter de si graves intérêts.

Le roi avait compté sur l'autorité du comte de Vergennes, son premier ministre, dont l'expérience pouvait le guider alors. Mais la mort l'enleva peu avant la réu-

nion des notables. Vergennes fut remplacé par le comte de Montmorin, grand seigneur complètement étranger aux affaires et dénué de la force de caractère nécessaire pour paraître dans une grande assemblée et la dominer.

Enfin, le 22 février 1787, se fit l'ouverture de l'assemblée des notables. Louis XVI y prononça un discours remarquable, qu'il termina par ces paroles : « Les propositions qui vous seront communiqués de ma part sont grands et importants. D'une part, améliorer les revenus de l'Etat, assurer leur libération entière par une répartition plus égale des impositions; de l'autre, libérer le commerce des entraves qui en gênent la circulation, et soulager, autant que les circonstances le permettent, la partie la plus indigente de mes sujets : telles sont, Messieurs, les vues dont je suis occupé et auxquelles je suis fixé après le plus mûr examen. Comme elles tendent toutes au bien public, et connaissant le zèle de mon service, dont vous êtes tous animés, je n'ai point craint de vous consulter sur leur exécution. J'entendrai et j'examinerai avec soin les observations dont vous les croirez susceptibles. »

Calonne prit la parole après le roi pour exposer la situation du royaume et donner une idée exacte de l'état financier de la France et des moyens à l'aide desquels il était possible de l'améliorer. « Un déficit, dit-il, existant depuis plusieurs années, n'a cessé de s'accroître jusqu'aujourd'hui et menace d'augmenter d'une manière effrayante. Il était de quarante millions en 1774, de trente-sept en 1776, de quatre-vingts en 1783, et de plus une dette de six cent millions que le gouvernement ne pouvait solder, car il n'avait ni argent, ni crédit. »

Dans cette énumération il eut soin de passer sous silence la dette constituée. Il décrivit ensuite toutes les opérations auxquelles il s'était livré pour relever le crédit et obtenir de l'argent, montra la confiance qu'il avait fait renaitre, et jeta tout l'odieux du fâcheux état de nos finances sur ses prédécesseurs. Afin d'éviter le reproche qu'on pouvait lui faire d'un mauvais emploi des deniers de l'Etat, il peignit avec une extrême complaisance les grands et utiles travaux entrepris par le gouvernement, parla du port de Cherbourg, de La Rochelle, de Dieppe, de la reconstruction des écluses de Dunkerque, de la formation de nombreux canaux, des encouragements à donner au commerce, à l'industrie, à la pêche de la baleine, à l'agriculture, à l'exploitation des mines, aux arts; enfin des grands travaux d'embellissement à faire dans la plupart des villes importantes de France.

Il couvrit de mépris ces prétendus ministres économes qui affichent la rudesse et s'enrichissent sous le masque de la sévérité; il vanta la bienveillance de celui qui ajoute à la faveur du don l'avantage de l'accorder avec grâce; il dit que le bon ministre est celui qui renvoie content celui qu'il ne peut obliger, ne fait aucune opération mal calculée, n'accepte aucun emprunt ruineux. Après ce brillant tableau, il avoua que la dette s'élevait à un milliard deux cent millions, mais en même temps il fit ressortir la cause principale qui l'avait portée à ce taux: la guerre d'Amérique. Il retraça alors à grands traits la nécessité de cette guerre, la gloire qui s'était attachée à nos armes, les avantages pour la France d'avoir un allié comme les Etats-Unis, vanta ensuite les fameux traités de Paris, et en parla avec le langage d'un véri-

table patriotisme. Lorsqu'il vit les députés émus, il s'écria : « *Toujours emprunter, serait aggraver le mal et* »
» précipiter la ruine de l'Etat. *Imposer plus, serait ac-*
» cabler les peuples que le roi veut soulager. *Anticiper*
» *encore, on ne l'a que trop fait... Economiser, il le faut*
» sans doute ; mais l'économie seule, quelque rigoureuse
» qu'on la suppose, serait insuffisante et ne peut être
» considérée que comme un moyen accessoire. La pros-
» cription des abus est le seul moyen de subvenir à tous
» les besoins. Les abus qu'il s'agit aujourd'hui d'anéan-
» tir pour *le salut public*, ce sont les plus considérables,
» les plus protégés, ceux qui ont les racines les plus pro-
» fondes et les branches les plus étendues. Tels sont les
» abus dont l'existence pèse sur la classe productive et
» laborieuse ; les abus des privilèges pécuniaires, les ex-
» ceptions à la loi commune et tant d'exceptions injustes,
» qui ne peuvent affranchir une partie des contribuables
» qu'en aggravant le sort des autres ; l'inégalité géné-
» rale dans la répartition des subsides, et l'énorme dis-
» proportion qui se trouve entre les contributions des
» différentes provinces et entre les charges des sujets
» d'un même souverain ; la rigueur et l'arbitraire de la
» perception de la taille ; la crainte, les gênes et presque
» le déshonneur imprimé au commerce des premières
» productions ; les bureaux de traites intérieures, et ces
» barrières qui rendent les diverses parties du royaume
» étrangères les unes aux autres ; les droits qui décou-
» ragent l'industrie ; ceux dont le recouvrement exige
» des frais excessifs et des préposés innombrables ; ceux
» qui semblent inviter à la contrebande et qui, tous les
» ans, font sacrifier des milliers de citoyens ; le dépéris-

» sémient du domaine de la couronne, et le peu d'utilité
 » que produisent ses faibles restes; la dégradation des
 » forêts du roi, et les vices de leur administration; en-
 » fin, tout ce qui altère les produits, tout ce qui affaiblit
 » les ressources du crédit, tout ce qui rend les revenus
 » insuffisants, et toutes les dépenses superflues qui les
 » absorbent. »

Cet exposé, qui n'était en réalité que l'appel d'une révolution, se terminait par la demande de la convocation des Etats provinciaux, pour faire une exacte répartition sur tous les biens territoriaux, sans distinction de classes ni de rangs.

Calonne finit en disant : « Que d'autres rappellent
 » cette maxime de notre monarchie : *Si veut le roi, si
 » veut la loi*; la maxime de Sa Majesté est : *Si veut le
 » bonheur du peuple, si veut le roi.* »

Turgot, qui avait déjà proposé les mêmes idées, avait échoué; Calonne devait aussi tomber devant l'opposition des privilégiés.

Il s'était formé dans le sein des notables une coterie qui voulait le renversement de Miroménil et de Calonne : elle avait à sa tête un prélat fameux dont on vantait la science économique, que quelques hommes osaient présenter comme un autre Richelieu; cet homme était Loménie de Brienne, archevêque de Toulouse. Appelé à l'une des plus hautes dignités de l'Eglise, ce prélat n'avait aucune des qualités qui font les véritables pasteurs. Ayant partagé les principes des encyclopédistes, avec lesquels il s'était lié de bonne heure et par lesquels il était parvenu à l'Académie, il fut vanté par la tourbe philosophique, qui en fit un prodige et le présente comme

l'homme capable de sauver la France, quoiqu'il n'eût fait aucune étude sur les grands problèmes à résoudre.

Loménie de Brienne prit toutes les mesures financières de Calonne, les unes après les autres, démasqua tout ce qu'elles avaient de faux et d'illusoire; et cependant, comme il ne pouvait tout détruire, qu'il avait besoin lui-même, s'il parvenait au ministère des finances, objet de son ambition, de s'appuyer sur la nation et d'obtenir des fonds pour les premiers besoins, il fit convertir quelques articles en édits, qui, la plupart, furent repoussés par le Parlement. C'est ainsi que cette assemblée refusa d'enregistrer les édits qui établissaient le nouvel impôt territorial et qui fixaient la convocation des Etats provinciaux.

Calonne, voyant la plupart de ses mesures repoussées et ses plans financiers entièrement bouleversés, résolut de s'adresser à la nation elle-même pour la rendre juge entre elle et les notables. Il publia un mémoire fameux dans lequel, après avoir développé ses vues financières, il s'élevait avec force contre ceux qui égaraient l'opinion; et, afin d'atteindre les notables, il insinua qu'on allait augmenter les impôts : « On paiera plus, disait-il, sans » doute, mais qui? ceux-là seulement qui ne payaient » pas assez; ils paieront ce qu'ils doivent, suivant une » juste proportion, et personne ne sera grevé. Des privilégiés seront sacrifiés! Oui, la justice le veut, le besoin l'exige. Vaudrait-il mieux surcharger les non privilégiés, le peuple? »

En attaquant ainsi l'égoïsme de l'assemblée, ne s'accusait-il pas lui-même? Si les notables avaient défendu vivement leurs privilèges contre le tiers, pourquoi ce

tiers était-il en si faible nombre dans la réunion? N'était-ce pas le ministre qui l'avait presque exclusivement composée de nobles et d'ecclésiastiques? car il en avait lui-même fait la liste; l'assemblée n'était pas le produit de l'élection, mais le fait du choix du ministre. Alors il se manifesta une très vive opposition contre le ministère. La reine, voyant que Calonne compromettait tout par ses paroles et ses mesures imprudentes, engagea le roi à appeler de nouveaux hommes d'Etat à la tête des affaires. Brienne ayant, de son côté, pressé vivement l'assemblée de se montrer plus hostile aux ministres, La Fayette demanda la convocation d'une *assemblée nationale*. « Est-ce les Etats-Généraux que vous demandez? » dit le comte d'Artois qui présidait le bureau. — Oui, » monseigneur, répondit La Fayette, et mieux, s'il est » possible. »

Quand, dans une assemblée purement consultative, se manifestent de pareils sentiments, que le pouvoir, déjà faible, entend contester son droit et le placer dans une région inférieure, il lui faudrait des ministres énergiques, capables de conjurer l'orage. Calonne avait montré de la capacité dans son discours à l'assemblée des notables; mais il avait rencontré dans Necker un adversaire d'autant plus énergique, qu'il était lui-même fort intéressé. Necker prouva qu'il était faux que le déficit remontât tout entier aux administrations précédentes; il démontra clairement que la plus grande partie du mal financier devait retomber sur le ministère de Calonne. Cette démonstration donna une nouvelle force à la noblesse, qui ne voulut plus laisser porter la moindre atteinte à ses privilèges. Il y avait d'ailleurs une faction

nombreuse et puissante, qui, de son côté, faisait des calculs erronés, et, par ses chiffres, persuadait que, sans recourir à des moyens extraordinaires, il était possible de remédier au mal. Ces puissantes attaques du dehors, soutenues par l'assemblée des notables, adoptées enfin par la reine et même par une partie du ministère, devaient faire une vive impression sur le roi, qui, après avoir un moment tenu tête aux forces coalisées contre son ministre, lui donna même satisfaction en renvoyant le garde des sceaux Miroménil, qui fut remplacé par Lamoignon. Ayant voulu se débarrasser encore du baron de Breteuil, Calonne échoua dans sa tentative et fut dans la nécessité de se retirer. Telle était la somme de haine qu'il avait accumulée sur sa tête, qu'il fut obligé de remettre les insignes de la plupart des ordres dont il avait été décoré, et de se rendre en Lorraine, d'où il passa en Angleterre.

Dans le triste état où se trouvaient les finances, le roi se vit dans un extrême embarras, au milieu des partis qui voulaient enlever d'assaut le ministère. Deux hommes surtout se portaient comme prétendants et étaient soutenus par de puissantes factions; ces deux hommes étaient Loménie de Brienne, archevêque de Toulouse, et Necker. Louis XVI, fort tourmenté par cette lutte, ne voulant ni de celui-ci, qu'il connaissait trop par l'expérience qu'il en avait faite, ni de celui-là, parce qu'il traitait d'usurpée la capacité qu'on lui accordait, se détermina à choisir un ministre absolument nul, il est vrai, mais qui du moins lui donnait le temps de chercher. Fourqueux, appelé un moment au contrôle général, prouva qu'il était tellement insuffisant dans les circons-

tances difficiles où l'on se trouvait, que le roi se décida enfin et prit de Brienne.

A peine établi chef du conseil des finances, de Brienne se mit à étudier la situation financière et à chercher le remède qu'on pourrait apporter au mal; mais tel était le désordre de cette partie de l'administration, qu'il ne put même pas éclaircir les comptes, constater le chiffre véritable de la dette, ni remonter à l'origine des différents emprunts. Cependant, comme il fallait un moyen pour sortir de la situation, de Brienne proposa gauchement à l'assemblée des notables les mesures présentées par Calonne lui-même. Étonnée de cette absence d'idées dans un prélat représenté par une coterie comme un génie ministériel, l'assemblée des notables se partagea elle-même. Les uns, et parmi eux les amis du roi, pensaient que la noblesse et le clergé devaient renoncer à leurs privilèges territoriaux et admettre une égale répartition de l'impôt sur toutes les terres. Le monarque, disposé lui-même à faire abandon de tous les droits de sa couronne, pourvu qu'il maintînt l'exercice absolu du pouvoir royal, désirait vivement que le corps de sa noblesse fit des concessions nécessaires, qui lui eussent sans nul doute épargné de plus grands malheurs; mais la noblesse de province tint ferme et refusa nettement de laisser soumettre ses terres à l'impôt. Quelques mesures de peu d'importance furent adoptées, et l'assemblée des notables fut dissoute.

Sur l'avis des notables, quelques édits utiles avaient été préparés; tels étaient les édits relatifs au commerce des grains, aux assemblées provinciales, à l'abolition ou transformation de la corvée et à l'impôt établi sur le

timbre. Pour avoir force de loi, ces édits ayant besoin d'être enregistrés au Parlement, dont l'opposition était certaine, Lamoignon proposa de tenir inopinément un lit de justice et de faire enregistrer tous les édits préparés. Il pensait que ce coup d'autorité imposerait aux parlements et suffirait pour triompher de toute résistance. Les autres ministres préférèrent louvoyer, présenter d'abord les édits que le Parlement devait accepter sans opposition, et faire passer ensuite les autres. Les édits sur le commerce des grains, sur la corvée et sur les assemblées provinciales furent enregistrés, malgré l'opposition de quelques membres; mais l'édit sur le timbre trouva une résistance invincible, sous prétexte que tout nouvel impôt doit être consenti par la nation : c'était une déviation complète sur le principe de l'origine et de l'étendue du pouvoir royal; mais il ne faut pas chercher de logique dans l'esprit de parti. Les opposants à l'enregistrement n'étaient pas tous mus par le même motif : les uns espéraient effrayer les ministres du roi et les engager à renoncer à leurs projets financiers; d'autres regardaient le Parlement comme l'expression de la représentation nationale, voulaient augmenter encore son pouvoir et s'immiscer directement dans la connaissance des affaires de l'Etat et les régler; d'autres enfin étaient déjà remplis des idées révolutionnaires et espéraient les faire triompher en embarrassant sans cesse la marche du gouvernement. Parmi ces derniers, trois conseillers surtout se faisaient remarquer : Duport de Prélaville, Freteau de Saint-Just et Duval d'Eprenesnil, que nous verrons jouer un rôle différent pendant la révolution. Ce dernier, après avoir servi les idées révolutionnaires,

voyant l'anarchie pénétrer dans l'Etat et la guerre civile s'asseoir au foyer domestique, combattit les opinions qu'il avait défendues, et fut la victime de son retour à des sentiments plus justes.

Irrité de l'opposition qu'il rencontrait dans son Parlement, le roi tint un lit de justice et fit enregistrer d'office tous les édits repoussés. Après cet acte d'autorité, le Parlement, ayant protesté contre la séance royale, qu'il nommait avec mépris un fantôme de délibération, fut exilé à Troyes. Le peuple, toujours poussé par des idées d'opposition dont il ne comprend pas les conséquences, se souleva pour un corps qui se constituait le défenseur des privilèges; car il est bon de remarquer que jamais le Parlement ne fut favorable aux idées d'égalité que le peuple se croyait intéressé à faire prévaloir.

De Brienne, nommé premier ministre, au lieu de ramener les parlements à leur institution primitive, de les réduire à un simple corps judiciaire et de les rendre absolument étrangers à la confection des lois, se mit à négocier avec eux et consentit à leur rappel, à condition qu'ils accorderaient pour deux ans encore la continuation d'un second vingtième. La loi sur le timbre était ainsi abandonnée, et le Parlement, en accordant la perception d'un impôt déjà existant, passait aux yeux du peuple pour un habile défenseur des droits nationaux. Le ministre ayant reconnu l'impossibilité de marcher avec ce faible impôt, recourut encore au Parlement pour l'engager à consentir à un emprunt de quatre-cent-vingt millions. Le Parlement y consentit et demanda même que le roi fût présent. Lamoignon, jugeant d'un œil sûr les conséquences de ces concessions, et voyant le pouvoir

royal passer réellement entre les mains du Parlement, proposa la tenue d'un véritable lit de justice, afin de constater la suzeraineté du monarque et l'indépendance de son pouvoir. Lorsque le Parlement vit tout l'appareil du lit de justice, qu'il comprit que ce n'était plus un acte volontaire de sa part, que l'autorité voulait lui ôter le droit d'examen, il refusa d'enregistrer l'édit...

La cour, toujours faible quand elle se croyait forte, au lieu de prendre une mesure décisive contre les parlementaires, se contenta de faire arrêter deux conseillers et d'exiler le duc d'Orléans, l'un des opposants les plus ardents. Irrité de cet acte, non point de vigueur, mais de véritable taquinerie, le Parlement répondit en réclamant la liberté individuelle et l'abolition des lettres de cachet, réclamation que firent de leur côté les parlements de province. Le Parlement, prévoyant en même temps que la cour, irritée, allait prendre des mesures contre lui, prépara une déclaration solennelle pour se mettre à couvert contre toutes les attaques du pouvoir.

« La cour, justement alarmée des événements funestes dont une notoriété trop constante paraît menacer la constitution de l'Etat et de la magistrature, considérant que les motifs qui portent les ministres à vouloir anéantir les lois et les magistrats, sont la résistance inébranlable que ceux-ci ont mise à s'opposer à deux impôts désastreux, la demande qu'ils n'ont cessé de faire des Etats-Généraux, etc.; considérant enfin que le système de la seule volonté, clairement exprimé dans des réponses surprises au seigneur-roi, annonce, de la part des ministres, le funeste projet d'anéantir les principes de la monarchie, et ne laisse à la nation d'autre ressource

qu'une déclaration précise par la cour des maximes qu'elle est chargée de maintenir et qu'elle ne cessera de professer, & déclaré que la France est une monarchie gouvernée par le roi, suivant les lois; que de ces lois, plusieurs, qui sont fondamentales, embrassent et consacrent : le droit de la maison régnante au trône, de mâle en mâle, par ordre de primogéniture, à l'exclusion des filles et de leurs descendants; le droit de la nation d'accorder librement les subsides par l'organe des Etats-Généraux, régulièrement convoqués et composés; les coutumes et capitulations des provinces; l'immovibilité des magistrats; le droit des cours de vérifier, dans chaque province, les volontés du roi, de n'en ordonner l'enregistrement qu'autant qu'elles sont conformes aux lois constitutives de la province, ainsi qu'aux lois fondamentales de l'Etat; le droit de chaque citoyen de n'être jamais traduit, en aucune matière, devant d'autres juges que ses juges naturels, qui sont ceux que la loi désigne; et le droit sans lequel tous les autres sont inutiles : celui de n'être arrêté, par quelque ordre que ce soit, que pour être remis sans délai entre les mains des juges compétents, etc. »

Cette coupable déclaration ne contenait, en dernière analyse, que trois choses : la loi salique ou le droit de succession au trône, mais sans un mot sur l'étendue de la puissance royale, que selon le Parlement on pouvait limiter à son gré; les Etats-Généraux; enfin les parlements reconnus comme régulateurs suprêmes de la justice et protecteurs des droits de la nation. C'était donc, en réalité, constituer le Parlement le premier corps de l'Etat, le mettre au-dessus de toutes les institutions et le placer

dans une sphère supérieure, que le pouvoir royal ne pouvait atteindre. Pour punir les principaux instigateurs de cet acte audacieux, le gouvernement envoya en exil Duval d'Eprenesnil aux îles Sainte-Marguerite, et Goislart à Pierre-Encise.

L'arrestation de ces deux membres du Parlement offrit un spectacle imposant. Lorsqu'on demanda d'Eprenesnil et Goislart pour les arrêter, tous les conseillers se levèrent et dirent : *Nous sommes tous d'Eprenesnil et Goislart.* Quelques mois après, Duval d'Eprenesnil revenait triomphant de son exil, était couronné au théâtre de Lyon et écrivait cette lettre audacieuse, devenue publique : « Oui, oui, disait-il, c'est le 5 mai, à dix heures du soir, dans la Grand'Chambre, que nous nous sommes séparés pour ne plus nous revoir que sous les drapeaux de la *liberté ou de la mort.* J'ai bien cru la mienne résolue; mon âme était toute prête... Ma dernière pensée eût été pour vous, et mon dernier soupir pour la patrie. Eclairez, éclairez les notables, mon sage ami; quelques-uns en ont besoin. J'ai pourtant lieu de croire que l'événement sera conforme à vos principes. Au reste, le Parlement est décidé à ne plus juger que des hommes libres dans leurs personnes, dans leurs pensées, dans leurs propriétés; c'est un point résolu. La liberté individuelle, la liberté politique, la liberté de la presse, nous obtiendrons tout cela pour la nation, ou nous péfurons. »

Le pouvoir, agonisant, laissait répandre de semblables professions de foi, sans même songer à arrêter ce déluge d'écrits subversifs qui corrompaient la société et la conviaient à ruiner toute l'autorité.

Le roi, enfin déterminé à en finir avec un Parlement usurpateur de tous les droits, de ceux de la nation aussi bien que de ceux de la royauté, le fit venir à Versailles pour faire enregistrer six édits sans discussion. Afin d'ôter au Parlement l'avantage que lui donnait l'excessive étendue de son ressort, il créait quarante-sept bailliages, auxquels on confiait tous les procès civils dont l'objet ne dépassait pas vingt mille francs, et tous les procès criminels où les accusés étaient de la bourgeoisie ; distinction que le tiers-état regarda comme une insulte. Un second édit abolissait la torture et exigeait, pour la peine de mort, une majorité de trois voix au lieu de deux. Le plus important de tous ces édits était celui qui enlevait au Parlement l'enregistrement des lois et le remettait à une cour plénière, composée du chancelier ou du garde des sceaux, de la Grand'Chambre du parlement de Paris, des princes du sang, des pairs, du grand aumônier, du grand maître de la maison du roi, du grand chambellan, du grand écuyer, de deux archevêques, de deux évêques, de deux maréchaux, de deux gouverneurs, de deux lieutenants généraux, de deux chevaliers des ordres du roi, de quatre autres personnes qualifiées du royaume, du capitaine des gardes lorsqu'il accompagnerait le roi, de dix conseillers d'Etat ou maîtres des requêtes, d'un membre de chaque parlement de province, de deux de la Cour des comptes, et deux de la Cour des aides qui seraient nommés aides. Les membres de la cour plénière seraient nommés à vie par le roi et irrévocables ; ils vérifieraient et publieraient les édits dont les dispositions s'étendraient à la France entière. Les ordonnances d'un intérêt local seraient enregistrées, soit par un Parlement, soit par un

grand bailliage. Dans les cas urgents, la cour plénière enregistrerait provisoirement les impôts, en attendant la convocation des Etats-Généraux, et le roi se réservait le pouvoir de contracter les emprunts qui n'exigeraient pas de contribution nouvelle. La cour plénière était autorisée à faire des remontrances. Les ministres ne voulaient pas énoncer le cas où cette cour s'obstinerait dans ses supplications et refuserait l'enregistrement. Quelques mots, glissés dans deux articles de la loi, avaient paru suffisants pour garantir au monarque un pouvoir absolu. Il était dit « que, lorsque la cour plénière ferait des remontrances, quatre de ses membres seraient appelés au conseil pour les discuter, afin que la détermination du roi, sur ces remontrances, fût prise avec une plus grande connaissance de cause (1). »

Dans cette lutte du Parlement contre la royauté, qui est-ce qui se montrait le plus sincèrement ami du peuple, des principes d'égalité? qui est-ce qui voulait atténuer les privilèges de la noblesse et du clergé, dans tout ce qu'ils avaient de plus exclusif? Etait-ce le Parlement ou le roi? C'est au lecteur à en juger. Cependant la faveur populaire s'attacha un moment au Parlement, qui reçut les ovations d'un peuple trop peu éclairé pour saisir la véritable portée des édits repoussés.

En frappant le Parlement, en le déshéritant du droit d'enregistrer les édits et les lois, le ministère eut soin de déclarer que la *cour plénière*, établie pour la promulgation des actes législatifs, n'était point une innovation, mais le rétablissement d'une ancienne institution. Après

(1) Droz.

la séance royale, chacun compulsait les vieux livres, pour savoir ce que jadis avait été cette *cour plénière*, qui se dressait d'une manière si inattendue en face du Parlement. On ne trouva de renseignements que dans le dictionnaire de Trévoux, où on lisait : « On appelle *cour plénière* ces magnifiques assemblées que nos anciens rois faisoient à Noël et à Pâques, ou à l'occasion d'un mariage ou d'un autre sujet de joie extraordinaire, tantôt dans leurs palais, tantôt dans quelque grande ville, quelquefois en pleine campagne, toujours en un lieu commode pour y loger les grands seigneurs. »

L'évocation de cet antique souvenir n'était rien moins que propre à répondre aux idées nouvelles. On avait espéré y trouver quelques vestiges de ces antiques libertés que les érudits créaient à force de textes mal compris et mal rapprochés, et on n'y voyait qu'une réunion d'hommes formée à l'appel du roi.

Le lendemain la cour plénière s'assembla, au milieu des malédictions du parlement de Paris, dont la protestation eut un épouvantable retentissement jusque dans les derniers parlements des provinces, qui, s'unissant à celui de la capitale, commencèrent une opposition formidable. Le parlement de Rennes poussa vivement à la révolte. Le Béarn et le Dauphiné s'agitèrent convulsivement. C'est alors que se tint cette fameuse assemblée de Vizille, qui, sous le prétexte de fixer l'impôt destiné à remplacer la corvée supprimée, posa des principes d'égalité absolue entre les trois ordres, demanda la double représentation dans les Etats provinciaux, et la répartition de l'impôt sur toutes les propriétés, sans distinction de celles de la noblesse ou du clergé.

Cependant le ministère se trouvait dans un extrême embarras; les finances, toujours plus obérées, allaient inévitablement rendre impossible la marche des affaires, s'il n'y était pourvu promptement. L'archevêque de Toulouse, qu'on accusait, d'un côté, d'être le plus ferme soutien des privilèges injustes, et de l'autre, d'affaiblir la royauté et de mettre la monarchie en péril par d'impolitiques concessions, se détermina à une convocation d'une assemblée du clergé, afin de demander à ce grand corps les ressources dont il avait besoin. Le clergé donnait annuellement des subsides qui égalaient au moins sa part des impôts; il refusa de se charger d'un nouveau fardeau et mit ainsi de Brienne dans la nécessité d'appeler la nation elle-même à rechercher le moyen d'apporter un remède aux maux de l'État.

LIVRE III.

**GOVERNEMENT INTÉRIEUR DE LA FRANCE, ADMINISTRATION,
COMMERCE, GUERRE, MARINE, FINANCES, BELLES-
LETTRES, BEAUX-ARTS, ETC., SOUS LA
FAMILLE DES BOURBONS.**

Quoique la dynastie des Bourbons, depuis l'avènement de Henri IV au trône jusqu'à la constituante de 1789, ne compte que cinq rois et embrasse moins de deux siècles, elle est cependant, sous tous les rapports, la plus importante de celles qui ont régi le royaume. Les grands événements qui se sont passés depuis Henri IV jusqu'en 1789, et que nous avons rapportés dans le cours de l'histoire générale, sont loin d'être tout ce qui rend cette illustre dynastie digne de notre attention. Le gouvernement intérieur, le commerce, l'agriculture, les finances, l'armée, la marine, les mœurs, les sciences, les lettres, les arts, en un mot tout ce qui fait la grandeur et la prospérité d'une nation, méritent au plus haut point de fixer

la curiosité du lecteur. Afin de mettre au grand jour ce qui serait demeuré comme perdu dans la multitude des faits qui se sont pressés sous notre plume, nous allons consacrer un chapitre particulier à chacun de ces points.

CHAPITRE PREMIER.

Administration.

Le gouvernement a, incontestablement, une grande part au progrès qui s'opère et se manifeste dans une société, car il donne le mouvement à cette multitude de ressorts qui agissent sous lui. Si le moteur est faible, immobile, toute la machine ressent elle-même l'effet de cette débilité; s'il est fort et puissant, par sa grande énergie il produit de magnifiques résultats. Les cinq rois qui forment la dynastie des Bourbons étaient tous des hommes remarquables, dont les règnes ont contribué à lancer la France dans de nouvelles voies. Quoiqu'on ait trop vanté Henri IV, ce roi si populaire, qu'on ait trop loué sa bonté, la sagesse de son gouvernement et l'ordre qu'il mit dans toutes les parties de l'administration, sous beaucoup de rapports il mérite de sincères éloges. Louis XIII, prince doué d'une capacité trop méconnue, fit moins par lui-même que par le plus grand ministre de notre monarchie, par la puissante tête de Richelieu. Il est certain que l'amour de la gloire anima Louis XIV lorsque,

commençant à gouverner par lui-même, il voulut réformer son royaume, embellir sa cour et perfectionner les arts.

Non content de travailler avec ses ministres, il recevait encore tout homme connu, en acceptait les requêtes et les projets. Quand ces projets étaient de quelque valeur, ils étaient discutés par les ministres en présence du maître. Souvent leur auteur était appelé pour les soutenir et en expliquer les parties obscures.

Quoique Louis XIV fût ami du plaisir et qu'il se laissât facilement entraîner par la séduction des fêtes, cependant il s'appliqua au travail; il écrivait les premières dépêches à ses ambassadeurs. Les lettres les plus importantes furent souvent, depuis, minutées de sa main, et il n'y en eut aucune écrite, en son nom, qu'il ne se fit lire.

Louis XV aurait pu lui-même devenir un grand roi; il avait reçu de la nature les talents nécessaires pour travailler au développement de la puissance nationale; mais des vices honteux et une faiblesse de caractère, produits de la corruption, furent un malheur pour la France. La grande impulsion qu'elle avait reçue sous Louis XIV et sous ses prédécesseurs, ne permit pas à la nation de s'arrêter; elle fit ce que l'on nomme des progrès, mais ce furent de ces prétendus progrès qui mènent à la ruine. Louis XVI, héritier d'un édifice lézardé de toute part et penchant vers la ruine, ne put ni le soutenir, ni le réédifier. Sous ces deux derniers rois, la monarchie et l'administration subirent des changements dignes d'attention.

Depuis la fondation de la monarchie, la royauté n'a-

vait jamais été absolue dans toute la rigueur du terme. A l'avènement de Henri IV, elle tendit à le devenir. Les assemblées de la nation, sous quelque forme qu'elles se soient présentées, avaient tant abusé de leur pouvoir, que la monarchie finit par s'en débarrasser. La royauté, n'ayant plus de contre-poids, rapporta tout à elle-même.

Le gouvernement absolu, ne pouvant tout faire par lui-même, avait, pour l'aider dans sa grande tâche, des conseils où étaient traitées toutes les affaires importantes, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur. Ces conseils étaient, en 1789 :

1° Le *conseil d'Etat* du roi, composé du roi, du Dauphin, quand il était en âge d'y assister; des secrétaires d'Etat, quand ils joignaient à cette qualité celle de ministres d'Etat; du contrôleur-général et des autres ministres que le roi jugeait à propos d'y admettre. Il se réunissait ordinairement le dimanche et le mercredi, pour traiter des affaires générales de l'Etat, de la correspondance avec les puissances étrangères, de la paix, de la guerre et d'autres matières semblables.

2° Le *conseil des dépêches*, formé des membres précédents et de plusieurs conseillers d'Etat ordinaires, se réunissait le samedi, et traitait des affaires relatives aux provinces; les secrétaires d'Etat y faisaient des rapports sur les affaires qui étaient du ressort de leur département et se chargeaient ensuite de l'exécution des résolutions arrêtées en conseil.

3° Le *conseil royal des finances* adjoignait aux membres du conseil d'Etat les intendants des finances; il se réunissait le mardi, pour examiner ce qui concernait les revenus du roi et de l'Etat.

4° Le *conseil royal du commerce*, composé du roi, du Dauphin, du garde des sceaux, du chancelier, du contrôleur-général, du secrétaire d'Etat de la marine et d'un certain nombre de conseillers d'Etat ayant des connaissances spéciales sur la matière, ne se réunissait que tous les quinze jours, pour traiter spécialement des affaires relatives au commerce.

5° Le *conseil d'Etat privé ou des parties* était ordinairement présidé par le chancelier, aux jours qu'il daignait indiquer; ses arrêts portaient : *Le roi en son conseil*, quand le monarque n'y paraissait point, et *Sa Majesté y étant*, quand le roi daignait s'y trouver. Comme ce conseil s'occupait moins des intérêts généraux que de l'expédition d'une multitude d'affaires, il était composé du chancelier, du garde des sceaux, des secrétaires d'Etat, de vingt conseillers d'Etat ordinaires, d'autant de conseillers d'Etat, du contrôleur-général, des intendants des finances et de quatre-vingts maîtres des requêtes chargés de faire les rapports sur les affaires. Tous ces membres ne s'y trouvaient pas à la fois; les conseillers et les maîtres des requêtes avaient chacun un temps où ils devaient paraître et un autre où ils ne paraissaient pas.

6° La *grande chancellerie*, sous la présidence du chancelier garde des sceaux, avait quatre grands rapporteurs, chargés deux à deux du service par semestre; quatre audiciens qui servaient par quartier, et dont la principale fonction était de voir et examiner les lettres pour en faire rapport au chancelier et les taxer au contrôle; quatre contrôleurs généraux de l'audience, dont les fonctions étaient de mettre devant le chauffe-cire les

lettres en état d'être scellées ; quatre gardes des robes des offices de France ; quatre conservateurs des hypothèques sur les rentes ; quatre scelleurs. Les secrétaires du roi assistaient à l'apposition des sceaux et signaient les lettres destinées à être scellées.

Outre ces grands conseils, il y avait des institutions, soit à Paris, soit dans les provinces, pour répondre aux besoins de l'administration.

La justice s'exerçait par des tribunaux inférieurs, mitoyens et supérieurs. Les premiers, nommés suivant les lieux *châtellenies*, *prévôtés*, *vigueries*, etc., étaient des juridictions royales ou seigneuriales qui ressortissaient par appel aux bailliages ou sénéchaussées. Les tribunaux mitoyens étaient les présidiaux, qui avaient le droit de révision sur les jugements des tribunaux inférieurs, et qui jugeaient définitivement et sans appel toutes les matières civiles n'excédant pas la valeur de deux mille livres, tant en principal qu'en intérêts. Les affaires plus importantes pouvaient, par appel, être portées aux tribunaux supérieurs, aussi bien que les causes majeures.

Les tribunaux supérieurs étaient les parlements, le conseil et la prévôté de l'hôtel du roi.

Les parlements, dont nous avons parlé (1), avaient une juridiction limitée aux provinces de leur ressort. En 1789, on en comptait treize dans tout le royaume : ceux de Paris, Toulouse, Grenoble, Bordeaux, Dijon, Rouen, Aix, Rennes, Pau, Metz, Douai, Besançon et Nancy. Le parlement de Paris avait une sorte de préémi-

(1) Voir tome V, pag. 84.

nence sur les autres, parce qu'il était la cour des princes du sang, des ducs, comtes et pairs de France, de l'archevêque de Paris et des abbés de Cluny et de Saint-Denis. Il enregistrait tous les arrêts-rentiers émanés du conseil, et tous les arrêts, ordonnances et déclarations du roi, quel qu'en fût l'objet, les mariages des rois, les traités de paix, etc. C'est ce qui lui donnait une grande importance en matière politique, comme on le voit dans le cours de l'histoire.

Le *grand conseil* et la *prévôté de l'hôtel du roi* avaient juridiction sur toute la France; diverses ordonnances ont réglé l'objet des causes majeures qui y étaient portées. La prévôté connaissait en première instance et dont appel pouvait être porté au grand conseil, de toutes les actions criminelles et de police qui pouvaient concerner la cour, où ses officiers étaient chargés de maintenir l'ordre.

Il y avait aussi des cours et des tribunaux relatifs aux impôts; nous les ferons connaître au chapitre suivant.

CHAPITRE II.

Finances.

La richesse d'une nation, sa puissance au dedans et au dehors reposent surtout sur ses finances. Que les deniers de l'État soient bien administrés, que les impôts soient perçus avec sagesse et modération, que les spoliateurs de la fortune publique soient sévèrement punis, que les dépenses inutiles soient écartées, la nation tout

entière se ressentira de la fortune publique. Mais la matière financière est tellement compliquée, que, pour mettre de l'ordre dans ce sujet, l'historien se trouve aussi embarrassé que le ministre chargé de la réformer et de la reconstituer sur des bases appropriées aux besoins de la nation.

L'argent monnayé, qui forme la base de toutes finances, a beaucoup varié de quantité en France. Sous les Gaulois, nous l'avons vu (1), la valeur numéraire était très considérable.

Dans les âges suivants nous n'avons point de données positives pour dire quelle fut la quantité d'argent monnayé à chacune des époques de notre histoire. La découverte de l'Amérique, qui jeta une si grande quantité d'or et d'argent en Europe, eut une grande influence sur notre numéraire.

Il y avait environ cinq cent millions numéraires d'argent monnayé dans le royaume en 1683, et environ douze cents en 1730. Les matières d'or et d'argent travaillées et mises en circulation pour le service et pour le luxe s'élevaient, en 1690, environ à la valeur (pair) de quatre cent millions, et en 1730 à douze cent millions.

C'est sur cette masse d'argent que l'Etat, le commerce, l'industrie, les nobles et le simple peuple devaient agir pour les transactions qui se faisaient en espèces. Les sources de l'argent s'accrurent infiniment par les relations commerciales que nous entretenions avec toutes les puissances du monde.

Pendant longtemps la nation parut étrangère aux opé-

(1) Voir tome 1, pag. 200.

rations financières et laissa tomber entre des mains étrangères le maniement des deniers publics et particuliers. Les Italiens, qui introduisirent la science financière en France, montrèrent, par le crédit dont ils jouirent, que l'argent est la première puissance matérielle du monde, et qu'il suffit pour placer un homme à côté et souvent au-dessus de la noblesse. Leur industrie prenait tantôt la forme d'un prêt ou d'une avance, tantôt le caractère d'un marché ou d'un bail. Ils demandaient comme garantie les biens du domaine, les gages, les obligations du Trésor, les inscriptions de rentes; et quelquefois, comme moyen de paiement, l'exploitation de certains droits du fisc. Ces financiers se montraient complaisants et serviles auprès du pouvoir, corrompus et séducteurs auprès de l'administration, acheteurs, par des gratifications et des pots de vin, auprès des employés subalternes. Ils étaient durs, avides, impitoyables, dans les relations ordinaires de la vie. Quand leurs richesses furent grandes, ils contraignirent la royauté elle-même à s'abaisser jusqu'à eux. Samuel Bernard, dont la fortune s'élevait à trente-trois millions de capital, exigea que Louis XIV et Louis XV traitassent directement avec lui pour obtenir des emprunts : « Quand on a besoin des gens, disait-il, c'est bien le moins qu'on en fasse la demande soi-même. »

L'orgueil et l'avidité des financiers firent prendre contre eux des mesures très sévères pour les châtier et les humilier. Nous en avons vu une multitude d'exemples; mais, malgré les mesures prises pour châtier les Juifs, les Lombards et les administrateurs infidèles des deniers publics, malgré la potence et la hache du bourreau, il a

fallu renouveler les lois répressives sans pouvoir par là arrêter la cupidité coupable des financiers, qui eurent l'audace de violer ouvertement les lois et d'acheter l'impunité. Ainsi, sous la fin du règne de Henri III, les maltôtiers achetèrent la *paix des financiers* pour deux cent mille écus.

Henri IV, qui avait remplacé la surintendance des finances par un conseil, s'exprimait ainsi à cette occasion : « Je me suis donné huit mangeurs au lieu d'un » seul que j'avois auparavant. En quelques années ils » ont consommé plus d'argent qu'il n'en auroit fallu » pour chasser les Espagnols de la France, aidés d'ail- » leurs qu'ils sont dans le pillage des deniers publics » par cette prodigieuse quantité d'intendants qui se sont » fourrés avec eux par compères et commères. » Ces conseillers louèrent cinq grosses fermes pour le quart de leur valeur ; et les huit directeurs se partagèrent les trois autres quarts.

Pour remédier à un abus aussi effroyable, Henri IV mit Sully à la tête du conseil des finances. Ce financier ayant voulu voir par lui-même comment les choses s'étaient traitées, se rendit dans quatre généralités. Les membres du conseil des finances avaient pris les devants auprès des trésoriers de France, des receveurs-généraux et particuliers, et même auprès des derniers employés. Tous se prêtèrent à ce que les conseillers des finances voulurent : les uns s'absentèrent et tinrent leurs bureaux fermés ; les autres présentèrent des états falsifiés avec toute l'adresse possible ; d'autres montrèrent les ordres de leurs supérieurs qui leur interdisaient l'exhibition de leurs registres à qui que ce fût.

Sully nommé entra dans tous les détails de l'administration, et mit un tel ordre dans la comptabilité, qu'on ne put plus détourner une partie des recettes à titre de non valeur, mauvais deniers, frais de domaines, remises, dons, droits, taxations, attributions d'office, paiement de rentes supposées, frais de voiture, etc.

Epouvantés d'une enquête si sévère, les employés des finances demandèrent à composer et à acheter l'oubli du passé pour la somme de douze cent mille écus. C'est par cette enquête sévère et par ces restitutions que Sully parvint à faire des remises considérables sur les tailles, à diminuer les autres impôts, à payer les dettes, à exécuter de grands travaux de réédification, de construction de routes, etc. A la mort de Henri IV il y avait pour quatre-vingt millions de francs d'économies déposées à la Bastille. Chaque année, à dater de 1601, Sully présenta au roi un rapport financier de la plus grande clarté, où l'on voyait les recettes, les dépenses en bloc et détaillées, de manière qu'on pouvait contrôler sa conduite et l'emploi de la fortune publique, sans travail et sans peine. Nous avons quelques-uns de ces rapports, qu'on peut regarder comme de vrais chefs-d'œuvre d'économie financière.

A la mort de Henri IV tout retomba dans le désordre; la réserve passa entre les mains des courtisans, et l'on mit une telle confusion dans la gestion des deniers publics, qu'il fut impossible de constater la situation financière de l'Etat. « Pour prévenir tant de désordres, disait » un membre de l'assemblée des notables de 1626, il » faudrait que le surintendant pût compter souvent avec » ses employés. Or, les dix trésoriers de l'épargne, les » cent vingt receveurs-généraux, les cent vingt fer-

» miers, et autant de traitants ont dû porter leurs re-
» cettes à l'épargne, *quoique depuis cinq ans ils n'aient*
» *pas encore rendu de compte.* Il résulte de ces abus,
» qu'on ne peut reconnaître ceux auxquels il est dû, ni
» ceux de qui on doit recevoir de l'argent pour les payer. »
On négligeait donc à cette époque les premières règles de
la comptabilité administrative et de la science financière.
Cependant Marillac avait fait condamner plusieurs finan-
ciers, et exigé des fermiers généraux une taxe de dix mil-
lions huit cent mille livres pour accorder la révocation
de la chambre de justice.

Les successeurs de Marillac le firent vivement regretter.
Richelieu, dont la main puissante s'étendait sur tout,
maintint les financiers dans les limites de la stricte équité.
Son système politique l'ayant obligé de faire des dépenses
énormes, il se vit dans la nécessité, vers les dernières
années de sa vie, de recourir à des mesures qui indispo-
sèrent contre lui la bourgeoisie et le peuple. Quatre cents
charges de procureurs au Parlement furent vendues. Le
paiement des tailles fut imposé en masse aux communes.
et tous les habitants devinrent solidaires les uns des au-
tres. Il en résulta des injustices et des vexations qui oc-
casionnèrent des émeutes, en Normandie surtout, où les
mécontents furent désignés sous le nom de *Va-Nu-Pieds*,

Sous l'administration de Mazarin, Emery Particelly
commit les plus grandes exactions. Il fut le premier qui
établit des droits d'entrée à Paris. Nous avons parlé de
la surintendance si tragiquement célèbre du ministre
Fouquet, qui, par son faste et ses prodigalités, sut ren-
dre intéressantes ses prévarications.

Le grand ministre des finances de Louis XIV fut Col-

bert, qui prit le titre de *contrôleur-général des finances*. Afin de se livrer entièrement aux hautes spéculations financières, Colbert avait sous lui un *intendant* chargé du détail de l'administration, dont il rendait compte au ministre. Le roi, afin d'exercer un contrôle de tous les instants sur la fortune publique, se réserva de signer toutes les dépenses excédant la somme de mille francs; les bons étaient contresignés par le contrôleur-général. Colbert, afin de rendre le contrôle plus facile, fit supprimer un grand nombre d'officiers, qui, sous le nom de directeurs, d'intendants, de trésoriers, etc., compliquaient l'administration. L'une des plus importantes améliorations de son ministère fut la suppression des douanes intérieures, qui furent toutes portées aux frontières. Ce fut par ces sages mesures qu'il augmenta les ressources annuelles du Trésor de trente-un millions.

Colbert fit établir une nouvelle chambre de justice, qui eut pour mission « de rechercher et punir par des » amendes tous les genres de malversation, de péculat, » et les autres crimes ou délits commis dans la perception, le recouvrement, la distribution et l'emploi des impôts ordinaires ou extraordinaires, soit par les officiers » comptables ou les fermiers, soit par leurs clercs, leurs » commis ou leurs complices, depuis l'année 1635. »

Cette chambre de justice reconnut qu'il y avait, sur une gestion de six années, à la charge des agents comptables du Trésor, pour deux cent quatre-vingt-quatre millions de fausses ordonnances et de bons du comptant simulés. Outre les restitutions, on imposa aux agents infidèles des amendes qui s'élevèrent à plus de trente millions,

Quand, pressé par ses affreux revers, Louis XIV établit un dixième, les comptables, sous une apparence de désintéressement, firent au Trésor une avance de dix-huit millions; mais à la paix, Desmarets examina scrupuleusement les comptes, et il constata des détournements qui excédaient de vingt millions l'acte de prétendue générosité.

Colbert, dans le soin qu'il avait pris de défendre la fortune publique, donna souvent au roi des leçons sévères d'économie. Le plan de dépense tracé par ce grand ministre en 1666, et adressé à Louis XIV, fera connaître avec quelle liberté il s'exprimait devant le plus grand de nos monarques.

« Votre Majesté a quatre sortes de dépenses à faire : la première et la plus nécessaire de toutes présentement, est la guerre de mer ; la seconde, les affaires étrangères ; la troisième, la guerre de terre ; la quatrième, les dépenses du dedans du royaume, les plaisirs et les divertissements de Votre Majesté.

» Je suis persuadé, Sire, que les deux premières doivent marcher d'un pas égal, à l'exclusion sans difficulté des deux autres, qui ne doivent subsister que des restes, pour ainsi dire, de ces deux premières.

» La troisième doit aussi subsister, s'il est possible; mais, comme elle doit avoir longtemps la préférence sur toute autre, elle peut bien souffrir quelque diminution dans un temps où elle n'est pas nécessaire.

» La quatrième doit souffrir toute la rigueur des retranchements et toute l'économie possible, par cette belle maxime, qu'il faut épargner cinq sols aux choses non

nécessaires, et jeter des millions quand il est question de votre gloire.

» *Je déclare à Votre Majesté, en mon particulier, qu'un repas inutile de trois mille livres me fait une peine incroyable; et lorsqu'il est question de millions d'or pour la Pologne, je vendrais tout mon bien, j'engagerais ma femme et mes enfants, et j'irais à pied toute ma vie pour y fournir, s'il était nécessaire; Votre Majesté m'excusera, s'il lui plaît, ce petit transport.* »

Après la mort de Colbert, la science du contrôleur-général ne consista plus que dans des palliatifs et des expédients, dans des combinaisons propres à faire face aux dépenses et à combler le déficit. Le conseil de régence, sous la présidence du duc de Noailles, au commencement du règne de Louis XV, repoussa la banqueroute proposée par le régent, essaya de rétablir l'ordre dans la comptabilité, et, par une exacte recherche des injustices commises par les agents financiers du gouvernement, découvrit quatre mille quatre cent dix coupables, dont les biens montaient à huit cent millions : on leur en fit rendre trois cent sept, et on leur en laissa quatre cent quatre-vingt-treize.

Bientôt arrivèrent les spéculations de Law, dont nous avons fait connaître les tristes résultats. Il fut dès-lors impossible de combler le déficit. Nous avons vu les efforts de Machault pour remédier au mal : il voulait augmenter l'impôt de manière à pouvoir amortir la dette publique. Silhouette tenta de diminuer les dépenses. C'était le véritable moyen de remédier au mal; on l'indiqua au roi : « Si l'état des finances, disait le parlement

» de Rouen, oblige, en temps de paix, à imposer sur les
» peuples des fardeaux plus pesants qu'ils n'en ont porté
» en temps de guerre, les maux sont à leur comble et
» présagent l'avenir le plus effrayant. » — La Cour des
aides remarquait, de son côté, « que la vraie cause de
» l'épuisement de l'Etat ne devait pas être seulement re-
» cherchée dans le poids excessif de l'impôt, mais peut-
» être plus encore dans la forme vicieuse dans laquelle
» ils sont répartis et prélevés : il y règne un désordre
» qui empêche de parvenir au Trésor royal la plus grande
» partie des sommes immenses fournies par le peuple. »

Turgot aurait pu, sous Louis XVI, apporter quelques remèdes au mal, s'il n'eût été trop systématique ; mais il révolta par ses idées réformatrices, plus spéculatives que pratiques. Son nivellement était une véritable révolution, qu'on ne put éviter. Après la guerre d'Amérique, Calonne et Necker se trouvèrent entièrement insuffisants. Leurs systèmes ayant été longuement exposés, nous n'avons pas à y revenir. D'ailleurs, les embarras financiers sont une partie importante de l'histoire des dernières années de Louis XVI.

Les sources des revenus publics continuèrent, à cette époque, à être ce que nous les avons vues sous les Valois (1) : les domaines royaux, la taille, les subsides, la gabelle, la traite, les fermes, les redevances manuelles. On a porté à huit cent millions de livres le total de toutes les sources du revenu public vers 1780 ; mais il y a exagération. Ce qui est indubitable, c'est qu'il revenait à peine cinq cent millions au Trésor ; et, sur cette somme,

(1) Tom. VIII. (Voir le chapitre relatif aux finances.)

il fallait payer soixante-dix millions pour frais de régie, cent quatorze millions pour rentes, gages, intérêts de cautionnements, cent vingt-sept millions pour pensions ordonnancées sur la caisse du Trésor; en sorte qu'il ne restait pas deux cent millions au gouvernement pour les dépenses de la guerre, de la marine, des services publics, de la maison du roi, etc. Il ne faut donc pas être surpris que la royauté se soit trouvée dans l'indispensable nécessité de recourir à l'emprunt, qui, grossissant sans cesse, jeta dans le gouffre béant une monarchie trop faible pour tenir tête à un ennemi tout prêt à profiter de la première crise de l'Etat.

CHAPITRE III.

Commerce. — Industrie. — Agriculture

Nous réunissons dans un même chapitre ces trois branches de la fortune publique, parce qu'elles se soutiennent mutuellement et qu'elles sont les sources de la richesse nationale et du bien-être du peuple.

I. *Commerce.*

La France avait été trop agitée sous les derniers des Valois pour qu'elle pût s'occuper du commerce. Ce fut sous Henri IV que commencèrent, dans notre pays,

quelques essais commerciaux. En 1603, le roi surnommé le *Père du peuple* établit une fabrique d'habits de drap et de toile d'or et de soie, et en 1607 des manufactures de tapisseries. Il favorisa d'une manière toute spéciale la propagation des vers à soie et voulut que, dans chaque diocèse, il y eût une plantation de mûriers : il en fit planter même dans son parc de Saint-Germain-en-Laye. C'est de là que date notre supériorité dans l'éducation du ver à soie et dans le travail de la soie elle-même.

Les courses maritimes des peuples étrangers, les bénéfices immenses qu'ils en retiraient, inspirèrent à Henri IV de favoriser ce commerce. Dans cette vue, il accorda une exemption de droits sur les marchandises, dans le cours des deux premiers voyages qu'elle ferait, à une compagnie établie pour faire le commerce des Indes; on lui fit concession d'un privilège d'une durée de quinze ans. Cette Compagnie eut très peu de succès. En 1615, il s'en forma une autre qui obtint les privilèges de la première, sans avoir eu une plus grande renommée. Le gouvernement invita ensuite les négociateurs et les négociants à s'associer entre eux; et, afin que de plus nombreux associés et de plus grands capitaux prissent part à l'entreprise, il déclara que les gentilshommes qui se trouveraient engagés dans les spéculations maritimes ne dérogeraient point. Cet encouragement produisit quelques effets, car on vit se former des établissements à Cayenne, à Saint-Domingue et dans quelques îles des Antilles. Mais tout se réduisit à de faibles échanges entre la métropole et les colonies; et on peut dire que, jusqu'en 1664, nous retirâmes de très faibles bénéfices de ces entreprises.

C'est seulement vers cette époque que notre commerce se fonde réellement, car, avant Colbert, il n'y avait eu que des tâtonnements. Afin de donner aux entreprises commerciales une impulsion convenable et qui eût des résultats satisfaisants, en 1669 Colbert écrivit une circulaire à tous les ministres français à l'étranger, pour avoir d'eux des renseignements sur la situation commerciale du pays, et les moyens employés pour donner de l'activité au commerce. Une lettre remise à l'évêque de Béziers, notre ambassadeur en Espagne, nous apprend comment Colbert procédait à cet égard.

« Il faut que le gouvernement espagnol donne une entrée libre à tous les marchands français résidant à Madrid et autres lieux d'Espagne, les accueille, les écoute favorablement et fasse de vives instances pour les maintenir dans leur commerce.

» Sa Majesté estime qu'il sera très avantageux pour le commerce qu'après que ledit sieur évêque de Béziers aura bien connu le talent de tous les marchands français qui résident à Madrid ou dans les ports, il fasse choix de deux, trois ou quatre des plus habiles pour les assembler chez lui une fois la semaine, et prendre leurs avis sur tout ce qui se pourrait faire pour bonifier et augmenter le commerce des Français. Il sera nécessaire que ledit sieur évêque de Béziers tienne une exacte correspondance avec tous les consuls français qui sont établis dans tous les ports d'Espagne; qu'il leur ordonne de lui donner avis de tous les désordres qui arriveront sur le fait du commerce. »

Sachant qu'il réussirait, s'il choisissait pour agents consulaires les hommes désignés par l'opinion publique du

commerce, comme les plus capables de remplir un pareil emploi, Colbert, avant de nommer à la place de consul de Cadix, fit prendre des renseignements précis auprès du commerce de Rouen, qui avait alors des relations fréquentes avec Cadix. Il prenait aussi toutes les précautions recommandées par la prudence pour avoir la certitude que les consuls n'abusaient point de leur emploi pour exiger des droits indus.

Il ne suffisait point de connaître le moyen de faire fleurir le commerce, il fallait encore pousser la nation à embrasser le négoce. Cela semblait d'autant plus difficile, que la noblesse répugnait d'entrer dans les affaires commerciales, même les plus relevées, parce que le préjugé faisait regarder ces spéculations comme l'apanage des gens de petit état. Afin de relever la dignité du commerçant aux yeux de ses sujets, le roi publia, en 1669, cet édit célèbre dont nous avons parlé, par lequel il déclara que le commerce de mer ne déroge point à la noblesse. Cette ordonnance montrait dans ses considérants l'importance du commerce pour les peuples, y trouvait la source féconde de l'abondance, de la prospérité, de l'industrie, du travail. Elle rappelait que les nations les plus policées ont toujours eu en très grand honneur le commerce maritime, et que les plus grands citoyens y ont pris part sans avoir pour cela dérogé à leur naissance et à leur rang; elle engageait à ne pas s'arrêter au préjugé qui faisait une convenance de rang à certaines classes de ne pas se mêler d'affaires de grand commerce.

Au moment où le roi de France faisait cette déclaration, l'Espagne prenait une mesure toute contraire, et

reléguait les marchands dans des quartiers particuliers. C'est de là que date la décadence de la grandeur prédominante de l'Espagne. Le commerce fut alors remis par l'Espagne presque exclusivement entre des mains étrangères, et nous y eûmes notre bonne part.

La France expédiait tous les ans des toiles de Rouen, appelées Louviers, pour quatre cent mille livres; d'autres toiles de Rouen, connues sous le nom de fleurettes et de blanquardes, pour deux millions quatre cent mille, également par les galions, et par la flotte environ dix-huit cent mille; on en consommait en Espagne pour cent cinquante mille; des toiles de Saint-Quentin et de Pontivy, ordinaires, pour trois millions de livres, qu'on vendait tant en Espagne qu'en Amérique.

Cet essor de notre commerce fut dû en grande partie aux sages mesures de Colbert et aux puissants encouragements qu'il donna à la navigation, aux transactions commerciales et à l'industrie nationale.

En traitant spécialement de la marine, nous verrons ce qu'il fit pour cette partie si importante du grand commerce; disons seulement ici qu'il donna trente francs par tonneau d'exportation et quarante d'importation. Tous ceux qui firent construire des vaisseaux dans les ports du royaume, reçurent cinq livres pour chaque tonneau que leur navire pouvait contenir. Les ports de Dunkerque et de Marseille furent déclarés francs, avantage qui attira bientôt tout le commerce du Levant à Marseille et celui du Nord à Dunkerque. Il favorisa aussi les colonies et les compagnies de commerce, dont nous devons parler ici.

Il existe un préjugé en France : c'est que nous som-

mes peu faits pour coloniser un pays, et que sur ce point nous devons avouer notre infériorité, je dirai presque notre impuissance. Si nous n'avons pas eu le même succès que les Anglais, cela tient à des causes particulières plutôt qu'à notre caractère. On verra, par la note (1) que nous plaçons au bas de cette page, les nombreux établissements que nous avons formés. Ce qui nous a empêchés

(1) LISTE DES COLONIES FONDÉES PAR LA FRANCE :

Vers 1365, colonies fondées par les Dieppois au Sénégal et dans la Guinée.

1400, établissement de Bethencourt aux Canaries.

1503, tentative commerciale dans les Indes.

1506, Aubert découvre le Canada.

1525, Verazzani prend possession de Terre-Neuve au nom de la France.

1535, Jacques Cartier à Terre-Neuve et au Canada.

1541, premier établissement au cap Breton.

1557, établissement de Villegagnon à Rio-Janeiro.

1560, — au bastion de France (Algérie).

1604, — à Terre-Neuve, pour la pêche de la morue.

1608, — dans l'Acadie et au Canada, fondation de Québec.

1624, premier établissement dans les Indes.

1625, — — à Saint-Christophe (Antilles).

1626, — — à Sinnamarie (Guyane).

1628, nouvel établissement au bastion de France.

1630, établissement à Canonama (Guyane).

1634, — à Cayenne.

1635, — à la Martinique.

— — à la Guadeloupe.

1642, — à l'Île-Bourbon.

— — à Madagascar.

1644, — du fort Dauphin à Madagascar.

de conserver ces colonies et de leur donner les développements désirables, ce sont surtout les guerres que nous avons eu à soutenir et nos dissensions intérieures. Les

Vers 1664, Colbert acquiert dans les Antilles, Saint-Dominique, Sainte-Lucie, Grenade, les Grenadilles, Marie-Galande, Saint-Martin, Saint-Christophe, Saint-Barthélemy, Sainte-Croix, la Tortue.

1667, Gorée, Arguin, Portendic (Sénégal).

1668, comptoir de Surate (Indes).

1672, Trinquemale (à Ceylan), Saint-Thomé (côte de Coromandel).

1680, établissement à la Louisiane.

1683, acquisition de Pondichéry.

1688, fondation de Chandernagor.

1695, — du comptoir d'Albreda (Sénégal).

1712, — de l'Île-de-France.

1713, nouvel établissement au cap Breton (golfe de Saint-Laurent).

1727, établissement à Mahé (Indes).

1735, — à Karikal (Indes).

1746, acquisition de Madras.

1749, établissement à l'île Saint-Jean (golfe de Saint-Laurent).

1750, — à Sainte-Marie de Madagascar.

1752, — à Yanaon.

— — à Mazulipatam.

1758, conquêtes de la côte de Coromandel par Dupleix.

1764, établissement à Saint-Pierre et à Miquelon.

1774, — à la baie d'Antongil (Madagascar).

1783, acquisition de Tabago.

1798, conquête de Malte et de l'Égypte.

1818, établissement du fort Bakel (Sénégal):

1825, nouvel établissement à Sainte-Marie de Madagascar.

1825, — — à Saint-Charles (Sénégal).

1829, — — à Trintingue (Madagascar).

1830, conquête de l'Algérie.

1845, Taïti,

guerres de religion sous les successeurs de François I^{er}, la guerre de la succession d'Espagne sous Louis XIV, et les guerres de la révolution, ont ou arrêté notre élan, ou enlevé nos colonies, ce qui a jeté le découragement parmi ceux qui avaient montré le plus de zèle pour former des établissements. La Louisiane et le Canada, qui nous ont échappé, seront des témoins immortels de notre savoir-faire en pareille matière. Les habitants de ces contrées conservent pour le nom français la plus profonde vénération, parlent notre langue et regrettent notre domination.

Pour exercer le commerce lointain avec nos colonies et avec celles des autres nations, il se forma des compagnies assez nombreuses, que le gouvernement encouragea. On donne le nom de Compagnies de commerce aux associations de marchands ou de capitalistes qui se forment pour exploiter un grand commerce, une grande manufacture, une vaste entreprise industrielle. Nous allons ici faire connaître les principales Compagnies formées dans le but d'avoir des rapports avec les colonies.

Compagnie d'Afrique. Après avoir obtenu l'autorisation, moyennant le paiement d'un droit, de pêcher le corail près des côtes d'Afrique, les marchands de Marseille construisirent un magasin fortifié connu sous le nom de *bastion de France*. Détruit en 1568, relevé en 1597, ce bastion devint, sous Louis XIII, un fort régulier susceptible d'être défendu. La Compagnie s'étendit et devint propriétaire incommutable, non-seulement du bastion de France, mais encore de la calle du Cap-Rose et de Bone, moyennant une redevance annuelle de quatre mille doubles d'or que la Compagnie payait au dey.

Cette Compagnie, ayant obtenu le privilège exclusif du haut commerce sur les côtes de Barbarie, ne fit que végéter par l'impéritie ou la rapacité de ses agents. Après avoir passé en plusieurs mains, s'être reconstituée sous plusieurs formes, elle se traîna jusqu'à la révolution et tomba enfin.

Compagnie du Levant. Le commerce français avec les Echelles du Levant ayant été toujours assez actif, il se forma, en 1670, une compagnie pour l'exercer en grand. Elle obtint en privilèges, pour vingt années, une gratification de dix livres par pièce de drap qu'elle exporterait, exemption de toute imposition sur les munitions nécessaires à l'entretien de ses vaisseaux, et un prêt de deux cent mille livres, sans intérêts pendant dix ans. Malgré ces avantages, la Compagnie périt d'inanition et ne demanda pas à renouveler sa concession.

Compagnie du Sénégal. Le commerce de cette région, après avoir été confié à la Compagnie des Indes, fut remis à une compagnie spéciale, qui se chargea de transporter chaque année, dans nos îles d'Amérique, deux cents noirs au prix de treize livres par tête. Elle obtint qu'elle ne paierait, pour ses marchandises, qu'un demi-droit d'entrée. Cette Compagnie, après avoir végété pendant quelques années, vendit pour dix mille francs ses privilèges et ses comptoirs. Les Compagnies qui lui succédèrent n'ayant pas été plus heureuses, le commerce du Sénégal fut déclaré libre en 1766.

La *Compagnie de Guinée* avait agrandi ses opérations et obtenu de beaux résultats, quand la paix d'Utrecht vint en imposer la dissolution et réclamer la liberté du commerce de ces contrées.

La *Compagnie des Indes orientales*, formée sous Louis XIII, obtint de Louis XIV une concession de cinquante ans, le privilège exclusif de commercer depuis le cap de Bonne-Espérance jusqu'au-delà de la mer de la Chine, la faculté d'entrepôt pour ses importations, et des primes sur toutes les marchandises importées et exportées. Cette Compagnie ne fut pas heureuse. Après avoir essayé de tous les moyens et avoir abandonné à des particuliers le droit de faire le commerce sous son pavillon, pour une part dans leurs bénéfices, elle fut obligée de céder son commerce, et ses privilèges furent livrés à la Compagnie des Indes.

La fameuse *Compagnie des Indes*, imaginée par Law pour servir d'auxiliaire à la Banque générale, produisit, comme nous l'avons vu dans le cours de l'histoire, de grands désastres financiers. En 1725, quand la Compagnie des Indes fut séparée de la Banque, elle avait entre les mains presque tout le commerce extérieur de la France. Les côtes de Barbarie, les côtes de l'Afrique occidentale, reconnaissaient sa domination aussi bien que les côtes de l'Afrique orientale, de l'Inde et de la Chine. Cette Compagnie se jeta dans des opérations hasardeuses, traita directement avec les rois, fit la guerre, acquit d'immenses territoires et usa ainsi ses capitaux. Après avoir fait de lourds sacrifices pour la soutenir, et avoir essayé de la ramener dans des conditions plus pratiques, le gouvernement fut enfin obligé de lui retirer les privilèges concédés et de rétablir la liberté du commerce (1770).

Le laisser-passer et le laisser-faire des économistes fut mis en vigueur pendant vingt ans. Une concurrence désordonnée releva de beaucoup le prix des denrées co-

loniales, déprécia les nôtres, jeta une grande quantité de marchandises sur certains points et laissa les autres dans le besoin. Cet essai ayant paru désastreux pour la nation aussi bien que pour les particuliers, on constitua, en 1785, une nouvelle Compagnie des Indes, à qui on ôta le gouvernement des colonies où elle devait opérer, afin qu'elle se renfermât exclusivement dans les opérations commerciales. Elle avait à peine donné des preuves de ce qu'elle pourrait faire, quand cette nouvelle Compagnie fut supprimée, en 1790, par l'Assemblée constituante, qui décréta : *Le commerce de l'Inde, au-delà du cap de Bonne-Espérance, est libre pour tous les Français.*

En 1787, il s'était formé une *Compagnie de la Chine*, pour faire le commerce dans ce vaste empire. Elle montra beaucoup de sagesse, s'occupa uniquement des opérations commerciales, et fit de magnifiques bénéfices. La Compagnie des Indes obtint tous ses privilèges et donna la mort à une institution plus sage que son ambitieuse marâtre.

La *Compagnie des îles d'Amérique*, établie en 1626, obtint le privilège de commercer seule dans nos îles, d'y être souveraine, d'acquérir de nouvelles possessions, à condition qu'elle ne transporterait dans ces îles que des Français et des catholiques; qu'elle entretiendrait des prêtres autant qu'il serait nécessaire pour les besoins spirituels des colons; qu'elle prêterait foi et hommage au roi, serment qu'elle renouvellerait à chaque nouvel avènement au trône, et qu'elle donnerait alors une couronne d'or au roi. Cette Compagnie fit des bénéfices très grands; mais la cupidité la détermina à vendre à ses sujets les marchandises étrangères à des prix exor-

bitants, et à leur acheter à des prix très réduits les denrées coloniales ; d'où il résulta que les habitants finirent par se soustraire à la domination française et se donnèrent aux Hollandais. Après avoir vainement essayé de ramener la Compagnie à des mesures plus sages, le gouvernement, sous le ministère de Colbert, accorda ses privilèges à la *Compagnie des Indes occidentales*.

En 1638, Louis XIII céda le Canada, Québec et toutes les terres à découvrir, à une Compagnie qui prit le nom de *Compagnie de la Nouvelle France*. Revêtue des privilèges de la Compagnie des îles d'Amérique, elle se conduisit de même, vit aussi son commerce passer aux Hollandais, et fut enfin privée de ses privilèges, qui furent transportés à la Compagnie des Indes occidentales.

La *Compagnie de la France équinoxiale*, formée pour coloniser spécialement la Guyane, n'eut qu'une existence éphémère et vit ses droits réunis à ceux de la compagnie suivante.

La *Compagnie des Indes occidentales*, qui prétendait absorber tout le commerce de l'Amérique, ne fut pas plus heureuse. Après avoir usé, en dix ans, d'énormes capitaux, elle fut obligée de remettre ses privilèges, ses biens et ses dettes entre les mains du gouvernement.

Des débris de la grande Compagnie des Indes occidentales, il se forma diverses Compagnies : celle d'Acadie, celle de Saint-Domingue, celle du Canada, qui n'eurent toutes qu'une existence de quelques années, sans succès réels.

La *Compagnie d'Occident*, fondée par Law en 1717 pour augmenter le crédit de sa banque, établit le siège principal de ses opérations dans la Louisiane. Deux ans

après, elle devait être absorbée par la Compagnie des Indes orientales, dont les prétentions n'allaient à rien moins qu'au monopole de tout le commerce français.

Comme on peut le résumer d'après ce que nous venons de dire, le commerce français avait pris de belles proportions sous le règne de Louis XIII, avait été porté à un haut degré de prospérité sous Louis XIV, s'était jeté dans de folles entreprises pendant la régence du duc d'Orléans, et avait alors reçu un coup dont il ne devait pas se relever complètement sous les règnes de Louis XV et de Louis XVI, malgré les efforts permanents des gouvernements de cette époque.

II. *Industrie.*

Au moyen âge, l'industrie avait fait de grands progrès : nous en jugeons non-seulement par ce qui nous reste de cette époque, mais encore par les admirables établissements de saint Louis. Ce n'est point pour des Etats dans l'enfance que se font de pareils réglemens ; ils supposent les arts et métiers qui les concernent extrêmement avancés. Sous les Valois, malgré l'agitation qui marqua cette époque, l'industrie française se maintint à une certaine hauteur.

L'avènement de Henri IV à la couronne fut le commencement d'une nouvelle ère pour notre industrie nationale. Sully, presque exclusivement occupé de finances, se montra peu favorable à l'industrie, et ce fut malgré lui que le roi établit les plants de mûriers, l'art de travailler la soie et les manufactures étrangères inconnues en France. Les ouvriers étrangers n'ayant pas d'abord

produit des bénéfices en proportion de ce qu'ils coûtaient, lui parurent une ruine véritable pour le pays.

Le règne de Louis XIII et le commencement de celui de Louis XIV ne présentent rien de bien remarquable sous le rapport de l'industrie : l'Etat fut trop agité alors pour pouvoir s'occuper de donner une forte impulsion aux manufactures. Quand Louis XIV gouverna par lui-même, surtout quand il eut Colbert pour ministre, il sut réparer ou créer. La réduction de l'intérêt à cinq pour cent, tant pour le roi que pour les particuliers, fut une preuve sensible du progrès du commerce et de l'abondance du numéraire. Depuis 1663 jusqu'en 1672, chaque année fut marquée par des établissements manufacturiers. Les draps fins, qu'on tirait auparavant d'Angleterre et de Hollande, furent fabriqués à Abbeville. Le roi avança deux mille livres par chaque métier battant, sans compter des gratifications considérables. En 1669, on comptait quarante-quatre mille deux cents métiers en laine dans le royaume. Les manufactures de soies perfectionnées produisirent plus de cinquante millions, et la production fut si rapide chez nous que, pour cet énorme travail, nous pûmes nous passer des soies étrangères. Nos glaces égalèrent et même surpassèrent celles de Venise, qui en avait eu le monopole dans toute l'Europe. Les tapis de Perse et de Turquie furent surpassés à la Savonnerie; les tapisseries de Flandre cédèrent à celles des Gobelins, dont les ateliers comptaient plus de huit cents ouvriers. Grâce à des peintres habiles et à des maîtres venus d'Italie, on fit avec la soie et la laine des tableaux qui le disputaient à ceux des plus grands peintres sur toile. Beauvais rivalisa bientôt avec les Gobelins.

Les plus habiles ouvrières en dentelles de Venise et de Flandre furent appelées en France et formèrent à ce travail seize cents jeunes filles. Les fabriques de draps de Sedan, de tapisseries d'Aubusson furent rétablies. Lyon et Tours introduisirent une fabrication nouvelle, celle des riches étoffes de soie mêlée avec l'or.

La machine à faire des bas plus promptement qu'à l'aiguille fut achetée en Angleterre par le ministre du commerce. Le fer-blanc, l'acier, la belle faïence, les cuirs maroquinés, qu'on avait toujours fait venir de loin, furent travaillés en France. Afin de donner l'exemple aux riches familles, le roi achetait chaque année pour près d'un million d'ouvrages de goût fabriqués en France.

Sous le règne de Louis XV, l'industrie prit beaucoup de développements et s'occupa de travaux chargés d'une multitude d'ornements. Afin de ne pas laisser à une concurrence inintelligente le droit de faire mal, les maîtrises furent constituées sur des bases plus larges, plus étendues et plus rigoureuses : tout ce qui n'était pas bon ouvrier était rejeté de la corporation. Turgot fit prévaloir le système de la concurrence sans limite ; mais ce système, jeté sans préparation dans la société, ne put durer, et il s'opéra si promptement une telle réaction, que les inventions fondées sur des procédés furent attaquées avec une violence extrême. Quand Réveillon ouvrit sa manufacture de papiers peints, on se rua sur cet établissement, on le saccagea par deux fois ; il fallut, pour le sauver, que le gouvernement donnât à son établissement le nom de manufacture royale. Il était réservé à la Révolution de faire disparaître les maîtrises,

III. De l'Agriculture.

Après avoir été portée à un haut degré de perfection au moyen âge, l'agriculture déclina sous les Valois. Néanmoins, au xvi^e siècle, elle se ressentit de l'impulsion qu'elle recevait ailleurs; les bons ouvrages composés en Italie sur ce sujet répandirent dans notre pays d'utiles méthodes et détruisirent beaucoup de préjugés. Sully fit reposer les principales richesses du pays sur l'agriculture, aussi lui donna-t-il les plus magnifiques encouragements. Il prouva en fait, par les économies qu'il fit et par l'aisance qu'on vit se répandre dans toutes les classes, que « le labourage et le pâturage sont les deux mamelles » dont la France est alimentée, les vraies mines et trésors du Pérou. » Ce fut sous l'administration de Sully que parut le *Théâtre de l'Agriculture*, par Olivier de Serres, livre qui valut à son auteur le titre magnifique de *Père de l'agriculture française*.

La plus grande faute fut d'avoir fermé nos ports à l'exportation. Richelieu les rouvrit. Malgré les encouragements qu'il donna à la culture des terres, cependant les guerres qu'il soutint la firent languir. Sous le règne de Louis XIV l'agriculture prit de grands développements jusqu'en 1661. Alors une année de famine détermina Colbert à fermer nos ports à l'exportation, mesure qu'il conserva depuis. Elle eut pour résultat de décourager les agriculteurs, qui ne tiraient presque pas de bénéfice de la culture de leurs terres.

Ce serait une injustice de regarder le règne de Louis XIV

comme stationnaire en agriculture sous tous les rapports. Il y a des aliments de luxe comme des vêtements; et à une époque où le luxe fut porté au plus haut point, on dut donner une attention spéciale aux aliments de ce genre. On planta, sous le règne de Louis XIV, plus de vignes et on les cultiva mieux; on employa de nouveaux procédés pour la fabrication des vins; c'est de cette époque que sont connus les mousseux de Champagne. Les eaux-de-vie se multiplièrent, les exportations sur ces produits furent très nombreuses. Les jardins virent aussi de nouvelles plantes potagères, qui nous venaient principalement d'Amérique. Les ouvriers nombreux pouvaient, par un travail soutenu, bien vivre, sans acquérir cependant cette aisance vantée de notre temps qui diminue l'ardeur du travail manuel. L'état social était dans des conditions convenables pour donner de bons cultivateurs.

Les premières années du règne de Louis XV furent consacrées à un de ces affreux agiotages qui font perdre tout le reste de vue. Non-seulement l'agriculture fut négligée, mais elle tomba dans une sorte de mépris dont elle ne se releva qu'au milieu du xviii^e siècle. Les économistes français, marchant sur les traces de Vauban, recherchèrent la véritable source de la richesse nationale; il ne leur fut pas difficile de la trouver dans l'agriculture. De là la place qu'elle tient dans leurs théories. Quesnay, Turgot, Duhamel, Rozier, Raynal, Condorcet, Mirabeau, etc., attirèrent l'attention du gouvernement sur ce point. Pour favoriser l'agriculture, on autorisa l'exportation des grains, mais dans des mesures raisonnables. Les écoles vétérinaires d'Alfort et de Lyon ré-

pandirent dans la France des hommes instruits dans l'art de guérir les animaux. Les terres nouvellement défrichées furent exemptes d'impôts pour un certain temps ; la corvée fut supprimée, et on encouragea la formation de nombreuses sociétés agricoles, destinées à enseigner et à perfectionner les méthodes.

CHAPITRE IV.

Armée de terre.

La découverte de la poudre amena sous les Valois des changements notables dans l'organisation militaire. Ce ne fut, toutefois, que sous les Bourbons que l'armée subit la transformation complète que lui imposaient les armes nouvelles. Les forces de terre se composèrent dès lors de trois ordres de troupes : l'infanterie, la cavalerie et l'artillerie.

Au moyen âge, à l'époque où la cavalerie était le plus en honneur, la cavalerie formait l'arme principale ; l'infanterie était comptée presque pour rien. Mais les grandes guerres d'Italie changèrent l'opinion, et l'infanterie se massa en légions. Montluc observe que cette belle restauration de la légion romaine aurait produit les effets les plus merveilleux, si elle eût été complétée. François I^{er}, restaurateur de cet antique système, donna mille hommes à chaque légion, qu'on divisa en six

bandes. Cette tentative n'eut pas alors de suite. Après les guerres d'Italie, on supprima les légions pour revenir aux bandes ou compagnies séparées de deux à trois cents hommes. Bientôt on reconnut la nécessité de revenir à la formation de légions, qui, étant plus nombreuses que les compagnies, devaient, par leur ensemble et leur unité, donner des résultats plus satisfaisants.

On peut dire que le régiment fut alors créé. Les cinq premiers furent appelés régiments de Guienne, de Picardie, de Champagne, de Nayarre et de Piémont. L'organisation en a été souvent modifiée. On nous dispensera d'entrer dans le détail de ces modifications, cela est du ressort de l'histoire militaire. Le régiment, qui avait un état-major composé d'un colonel, d'un lieutenant-colonel, d'un major, d'un maréchal-des-logis, d'un aumônier, d'un chirurgien, etc., était formé d'un ou plusieurs bataillons qu'on divisait en compagnies.

Le soldat eut pour armes offensives la pique ou l'arquebuse, et pour armes défensives la cuirasse et la salade, espèce de casque destiné à protéger la tête. Ces armes défensives, d'une grande utilité avant l'invention de la poudre, ne compensaient pas les inconvénients graves et les fatigues qu'elles produisaient quand on se servit de l'arquebuse.

Les armes à feu ne furent portées que par un tiers des troupes sous le règne de François I^{er}; Henri II et ses successeurs voulurent que la moitié de leurs soldats fussent munis de cette sorte d'armes; Louis XIII porta aux deux tiers le nombre des soldats armés de l'arquebuse. Toute l'infanterie reçut le fusil sous Louis XIV. C'est vers 1672 que fut introduite dans l'armée la baïonnette,

qu'on tenait par un manche de bois. C'est aussi à cette époque qu'on prescrivit l'uniforme pour tous les régiments, dont le nombre s'élevait à deux cent soixante-quatre en 1714. Le recrutement se faisait par les volontaires; mais ce mode ayant été insuffisant au moment de la guerre d'Espagne, Louis XIV leva des miliciens entretenus aux frais des communes.

Une fois le régiment bien constitué, et les divisions établies dans l'armée, l'élément d'une grande force publique existait; il n'y avait plus que les savantes manœuvres à inventer, les évolutions habiles à opérer. On peut dire que la science militaire moderne fut inventée par les Brissac, les Coligny, les Montluc. Les grands capitaines étrangers, les Maurice de Nassau, les Gustave-Adolphe, ne furent que les élèves de ces grands maîtres.

Le fameux roi de Prusse, le *grand* Frédéric, est celui qui perfectionna le plus l'art par l'arrangement des troupes, le tir, l'emploi de la baïonnette dans les charges en ordre déployé, la formation en carré. Nous fûmes assez longtemps sans profiter de cette habile tactique. Nos écoles militaires, le pas cadencé et emboîté, pour faciliter les évolutions, étaient ce que nous nommions de grands progrès. Il y avait sans doute quelque chose de réel dans ces améliorations, mais elles étaient loin d'égaliser celles de nos ennemis.

Le comte de Saint-Germain, devenu ministre de la guerre sous Louis XVI, ayant beaucoup étudié la tactique chez l'étranger, essaya d'introduire celle de la Prusse. Malheureusement il confondit le système disciplinaire des Prussiens avec les progrès qu'ils avaient faits dans l'art, et, en voulant introduire ceux-ci, il établit la

bastonnade comme moyen disciplinaire. C'était marcher à une chute certaine.

En 1776 nous avons cent six régiments d'infanterie, composés chacun de deux bataillons, excepté celui du roi qui en avait quatre. Chaque bataillon avait quatre compagnies de cent seize hommes, et deux compagnies d'élite de cent un hommes. Cette organisation simple facilitait étonnamment la composition et la décomposition des corps.

La cavalerie a toujours été préférée par les nobles; c'était l'arme des chevaliers au moyen âge. Alors on ne connaissait guère que la cavalerie, et elle était pesamment armée. C'est seulement sous Henri II qu'apparaît pour la première fois la cavalerie légère, créée par le maréchal de Cossé-Brissac, quand il guerroyait dans le Piémont, où la grosse cavalerie manœuvrait difficilement dans les pays montueux. Les chevaux forts commencèrent aussi à manquer dans notre patrie, et c'est une des causes de la décadence de notre cavalerie. Le combat avec la lance exigeait d'ailleurs un assez long exercice, de l'habileté et de la force.

L'arme défensive disparut peu à peu. A l'avènement de Louis XIV à la couronne, la cavalerie n'avait plus que le casque, la cuirasse et les gantelets; en 1762 il n'y eut plus qu'un seul régiment ayant conservé la cuirasse. L'arme agressive de la gendarmerie était le pistolet, le mousqueton et le sabre ou l'épée, qui était porté par un baudrier, qu'on remplaça en 1688 par le ceinturon.

La cavalerie se plaça d'abord en haie; elle se mit du temps de Louis XIV sur trois rangs pour combattre. Il y eut une grande variété dans l'organisation des régi-

ments, et dans le nombre d'hommes qui composaient un régiment. Ce que nous pourrions dire à cet égard serait peu instructif pour le lecteur qui ne veut pas faire une étude spéciale de la milice.

Les corps spéciaux n'existaient pas au moyen âge. La nécessité de faire le service des bombardes, des canons, des obusiers, des pierriers, etc., amena le choix de personnes exercées à manier et à tirer ces armes. On donna le nom de *maîtres de l'artillerie* aux officiers chargés du soin de cette arme. A dater de François I^{er} il y eut un grand-maître de l'artillerie, qui devint sous Henri IV un des dignitaires de la couronne. Avant qu'il y eût un corps spécial affecté à l'artillerie, le grand-maître donnait un brevet à ceux dont il avait constaté l'habileté dans cette arme. Ces hommes étaient appelés au moment de se mettre en campagne et étaient licenciés à la paix. La garde des canons fut longtemps confiée aux Suisses incorporés dans l'armée française. Louis XIV changea, en 1671, une organisation trop précaire et créa le premier régiment d'artillerie, qui fut composé de quatre compagnies de cent hommes chacune.

Les armes que l'artillerie doit diriger sont : le canon, le mortier, les pierriers. Le canon, destiné à lancer des boulets pleins ou des boîtes à balles : le canon est un cône tronqué, enveloppé de tourillons pour le fortifier. Le mortier est large, fort évasé ; l'intérieur va en se rétrécissant, et au fond se trouve un endroit spécial pour la charge de la bombe, projectile creux rempli de poudre, destiné à éclater au milieu des ennemis. Les pierriers sont des mortiers légers qui servent à lancer des volées de pierres.

Les pièces de canon, dans l'origine, étaient excessivement fortes. Louis XI fit fondre un canon de cinquante de charge, qui portait les boulets depuis la tour de la Bastille jusqu'à Charenton, et douze autres de quarante-cinq, qui reçurent les noms des douze pairs de France. Le calibre commun, sous François I^{er}, était de cinquante. De semblables pièces étant très difficiles à manier, on abaissa successivement le calibre, et, pour les pièces de campagne, on n'employa guère que des pièces de douze, de huit et de quatre.

A toutes les époques on a eu besoin d'hommes habiles pour bâtir, réparer et détruire les forteresses, diriger les campements militaires quand ils ont besoin d'être protégés par des travaux, élever des casernes pour servir de logements à l'armée. Les armées n'eurent point de corps spéciaux chargés de ce soin avant Sully. Celui-ci, devenu grand-maître de l'artillerie, encouragea quelques officiers d'infanterie à faire des études propres à mettre en état de remplir les fonctions d'ingénieurs militaires, et appela même, pour les former, des ingénieurs italiens. Ce fut seulement Louvois qui donna une existence réelle et forte à notre génie; et Vauban fonda, en 1668, le corps de nos ingénieurs civils et militaires. A la paix de Ryswick, les six cents ingénieurs formés par Vauban furent licenciés pour ménager nos finances. Quand la guerre d'Espagne éclata, on comprit la faute que l'on avait faite alors, car nos meilleurs ingénieurs avaient été porter chez les étrangers la science de fortifier, d'attaquer et de défendre les places.

Persuadé que, sans une école spéciale, le corps du génie ne se recruterait que difficilement, et surtout qu'il

n'aurait que des sujets médiocres, Louis XV, pour remédier à ce double mal, fonda l'*Ecole du génie* de Mézières; et deux ans après (1750) il sépara le génie militaire du génie civil; en sorte que c'est de cette époque qu'on peut dater l'origine proprement dite du *corps du génie militaire*. Réuni d'abord à l'artillerie, le génie en fut séparé en 1758, pour former un corps à part. Le génie français est assurément l'un des corps d'officiers les plus savants du monde, et il relève la gloire d'une nation puissante à la guerre.

Pour distinguer les différents corps il n'y eut, avant l'établissement de l'uniforme, qu'un seul moyen, la couleur du colonel. Tant qu'il fut permis aux officiers et aux soldats de se vêtir comme ils le voudraient, on ne les distinguait des bourgeois et des autres corps militaires que par deux écharpes portées en sautoir, l'une aux couleurs du roi et l'autre aux couleurs du colonel. En 1670, il fut rendu un règlement général qui déterminait la coupe et la couleur de chaque régiment. Les revers et les parements étaient de couleurs tranchantes.

Le sort des soldats blessés sur le champ de bataille et rendus ainsi incapables de pourvoir à leurs besoins, a toujours dû exciter la sollicitude des chefs de l'Etat. Au moyen âge les rois plaçaient dans les monastères les soldats invalides, auxquels on donnait le nom de *moines lais*. Les religieux reconnurent de graves inconvénients dans cette espèce d'association de la vie religieuse et de la vie militaire. Ils finirent par traiter avec le gouvernement et consentirent à payer une certaine somme pour être dispensés de recevoir ces moines d'une nouvelle sorte. Plusieurs souverains avaient fait des tentatives in-

fructueuses, quand Louis XIII acheta à Bicêtre un château, et le consacra au logement des officiers et des soldats invalides. Il était réservé à Louis XIV de réaliser les vœux de ses prédécesseurs, par le célèbre Hôtel des Invalides, l'un des ornements de la capitale. Le fonds de dotation fut pris d'abord sur les sommes versées par les monastères qui avaient racheté le lourd impôt de loger les soldats invalides; le domaine de la couronne et l'État fournirent le supplément nécessaire à l'entretien et à la nourriture des débris de notre armée.

Louis XIV était très fier de son Hôtel des Invalides. « Entre différents établissements que nous avons faits » dans le cours de notre règne, dit-il, il n'y en a point » qui soit plus utile que celui de notre Hôtel des Invalides. Toutes sortes de motifs doivent engager le Dauphin et tous les rois, nos successeurs, à soutenir cet » établissement, et à lui accorder une protection particulière. Nous les y exhortons autant qu'il est en notre » pouvoir. »

CHAPITRE V.

Marine.

Ce qui sert à développer la marine, à lui faire faire des progrès, ce sont les voyages au long cours. Quand on n'a qu'une faible distance à parcourir sur mer, qu'on

va d'un port à un autre sur la même côte, il n'est pas nécessaire d'avoir des bâtiments bien considérables. Mais quand on franchit l'espace, qu'on va dans les régions les plus lointaines, qu'on explore des mers inconnues, il est incontestable que le navire trouve, dans une telle émulation, un motif de grandir et de se perfectionner. Tout sembla concourir au perfectionnement de la navigation : la boussole, qui rendait la marche plus sûre ; la poudre, qui devait jouer aussi son rôle sur mer ; la découverte de l'Amérique et du cap de Bonne-Espérance, qui invitait le vieux monde à prendre possession de terres jusqu'alors inconnues à notre antique civilisation. Le vaisseau resserra ses flancs, afin d'avoir une marche plus rapide ; il releva ses bords, pour contenir plus de marchandises et défier pour ainsi dire la hauteur des flots ; après avoir mis sur son pont et sur ses bords des rangées de canons, qui faisaient plus de bruit que d'effet, il perça ses flancs pour foudroyer par là le navire ennemi ; et, afin d'arriver à le battre plus sûrement, il mit plusieurs rangées de canons, les uns au-dessus des autres. Mais ce n'était pas à la France qu'il était réservé de prendre l'initiative de ces perfectionnements.

A l'avènement de Henri IV à la couronne, nous n'avions pas un vaisseau ; à sa mort nous n'en avons pas davantage, quoiqu'il eût envoyé étudier chez les peuples étrangers l'art de la construction des navires et la science de la navigation. Quand il envoya chercher en Italie Marie de Médicis, qu'il prenait pour épouse, il fut obligé de se servir des galères du duc de Toscane, et, ayant voulu avoir un vaisseau portant son pavillon, il dut le louer à un marchand de Bordeaux, qui, se fiant peu au

roi, exigea même le cautionnement du chancelier de Chiverny et de l'amiral Montgommery.

Richelieu une fois ministre, afin de faire cesser une situation si déplorable, se fit nommer grand-maître et surintendant de la navigation (1626). En deux ans il mit à flot vingt-trois beaux vaisseaux de guerre, qui, secondés par des bâtiments tirés de Marseille, Saint-Malo, Florence, Venise et Malte, furent en état d'anéantir la marine orgueilleuse de La Rochelle, qu'on disait invincible. En 1629 le grand ministre fit un code maritime, rappela tous les marins français au service de l'étranger, institua des écoles publiques de pilotage, et mit en mer une flotte de cinquante vaisseaux de la force de quatre à cinq cents chevaux, et des bâtiments de moindre importance. Cette flotte était destinée à veiller sur nos côtes et à escorter les navires du commerce.

La minorité orageuse de Louis XIV laissa retomber notre flotte dans une telle faiblesse, qu'à la mort de Mazarin (1661) nous n'avions que dix-huit vaisseaux de guerre dans nos ports. Le grand roi, qui voulait s'élever au-dessus des nations voisines, ne pouvait laisser notre marine dans une pareille situation. Afin de hâter le moment où notre marine prendrait une nouvelle vie, Louis XIV, tandis qu'il était en paix avec les Hollandais, établit à Amsterdam des chantiers de construction et des fonderies de canons. Il fit faire un recensement des hommes qui, sur nos côtes, pourraient servir sur les vaisseaux. Les efforts du roi furent si heureux, qu'en 1667 il n'eut pas moins de cinquante vaisseaux en rade à Brest, sans compter l'escadre du Levant. Il avait aussi, classés sur ses registres, près de soixante mille marins.

Nous avons des vaisseaux et des hommes, mais nous n'avions pas la science de la manœuvre. Nous l'apprîmes de l'Angleterre, dans les luttes que nous eûmes à soutenir contre elle. Les d'Estrées, les Duquesne, les Tourville, les Duguay-Trouin, les Jean - Bart, etc., montrèrent aux Anglais et aux Hollandais que la France pourrait devenir une nation redoutable sur mer : Alger trembla à l'aspect de nos vaisseaux. Louis XIV avait donné un prodigieux développement à notre marine; nous avions jusqu'à trois cents vaisseaux sur nos chantiers. Mais il fallait beaucoup d'argent pour les achever, les équiper et les entretenir. La terrible guerre de la succession d'Espagne porta un coup sensible à notre puissance maritime; à la mort du grand roi, il ne nous restait plus que quatre-vingts vaisseaux de ligne mouillés dans les ports.

La régence du duc d'Orléans et le ministère du cardinal de Fleury furent une époque désastreuse pour notre marine militaire, qu'on laissa dans le plus triste abandon. Nos finances étaient, il est vrai, dans une si fâcheuse situation, qu'on croyait devoir négliger des dépenses même nécessaires; mais il y a des besoins si grands, que l'on ne saurait sans ineptie négliger d'y satisfaire. Maurepas, successeur de Fleury, rendit un peu de vie à la marine française. Nous fumes si malheureux dans les différentes guerres que nous eûmes à soutenir sous le règne de Louis XV, que nous ne perdîmes pas moins de quatre-vingt-treize bâtiments de guerre, pris ou détruits par les Anglais.

Louis XVI donna une attention toute spéciale à notre marine, attention que vint réveiller la guerre de l'in-

dépendance américaine. Nous avons rapporté ailleurs les circonstances qui signalèrent cette guerre. Si nous eûmes des malheurs à déplorer, ce ne fut pas sans gloire.

Louis XVI voulut aussi que la marine française servît à des découvertes et ajoutât au domaine de la science. En 1785, La Pérouse reçut l'ordre de continuer le voyage incomplet de Cook. Nous avons rapporté ailleurs les circonstances de ce voyage fameux.

CHAPITRE VI.

De la Littérature.

La renaissance des lettres se proposa de ramener la beauté du langage par une imitation servile des anciens; elle voulut agir sur le monde par l'érudition et les citations nombreuses, plus que par cette fécondité propre et native qui fait qu'on est soi-même. Le xvii^e siècle étudie aussi les anciens, il les prend pour modèles; mais il sent que, se revêtir de leurs expressions, se nourrir de leurs idées, c'est un plagiat grossier et sans portée réelle; il veut tirer le suc de la fleur, se l'assimiler, et, après l'avoir fait sien, le donner au monde étonné avec sa personnalité et son originalité. Si l'on pouvait caractériser en deux mots la littérature du xvii^e siècle, nous dirions que, sous le point de vue de la forme,

elle est grande, large, gracieuse, belle de cette beauté sévère qui s'attache moins à la magnificence des ornements qu'à la grandeur, à l'élégance et au parfait rapport des proportions. Quant à l'idée, elle prend sa racine dans le bon sens et dans la raison ; malheureusement la sève chrétienne manque à un grand nombre d'écrits, qui sont païens pour le fond et pour la forme. Pour mettre au jour cette vérité, parcourons rapidement les principaux genres de littérature.

I. *De la philosophie.*

La philosophie, devenue plus audacieuse par le protestantisme, au lieu de chercher des lumières dans le christianisme, qui donne une complète satisfaction à la raison, voulut se conduire par ses propres forces et se laissa entraîner dans le scepticisme. Montaigne, dans le siècle précédent, en avait été le père (1). Sanchez, Portugais de naissance, mais professeur de philosophie à Toulouse, établit les bases du doute avec une verve de raisonnement très remarquable. On a dit qu'il voulait partir de là pour donner un moyen sûr d'arriver à la certitude. Nous n'avons pas ce qu'il a écrit sur ce sujet.

Lamothe-le-Vayer, partant de ce fait que la philosophie n'a rien pu établir, qu'elle a élevé pour détruire, en concluait l'impuissance de la raison et disait qu'il

(1) Nous ne parlons pas de Guillet de Bérigard, ni de Magnen de Luxeuil, qui prétendirent ressusciter, le premier la philosophie ionienne, et le second celle de Démocrite ; quoique nés en France, ils vécurent et écrivirent en Italie.

fallait chercher la source de la véritable philosophie dans la foi régulatrice de la raison.

Les deux philosophes qui se partagèrent le monde au xvii^e siècle furent Descartes et Gassendi.

Descartes, esprit net, ferme, novateur, téméraire, après avoir étudié la philosophie, la théologie, la physique, veut tout juger selon la force de son intelligence et de sa raison. Ne trouvant nulle part une satisfaction complète, il se met à voyager pour entendre les maîtres les plus fameux, qui ne le satisfont pas plus que ce qu'il a étudié. Il rentre en lui-même, fait abstraction de toutes ses connaissances pour y chercher la source incontestable du vrai. Toute science se construit pour lui par deux procédés : l'*intuition* et la *déduction*. L'*intuition* n'est pas le témoignage trompeur des sens, ni le jugement d'une imagination qui s'abuse, c'est l'*intellection pure* du simple et de l'absolu, comme sont celles que le géomètre exprime par ses définitions. L'*intellection pure* n'est rien autre chose que l'évidence, la condition nécessaire de la vérité acquise. Dans les choses obscures, on arrive à les rendre évidentes par le moyen de la déduction, en montrant, par leur décomposition, comment elles sont contenues dans l'objet de l'intellection pure. Pour faire l'application de ces principes vrais en eux-mêmes, Descartes fit table rase de toutes ses connaissances et ne conserva que cette vérité : *je pense, cogito*, d'où il déduisit toutes les vérités.

Il n'était pas difficile de montrer le vice d'une pareille philosophie, qui, dans le fond, ramène tout à l'homme, qu'elle rend juge de tout, même de Dieu. On pouvait même accuser d'inconséquence le système de Descartes :

pourquoi s'arrêter à la *pensée*? Si l'être, la vision, le sentiment intime de son existence ne sont pas pour lui des vérités, si ils peuvent être des illusions, pourquoi la pensée ne le serait-elle pas? On arriverait donc au scepticisme par le doute de Descartes.

Gassendi se déclara l'adversaire de Descartes; il montra les conséquences de son système et essaya de ressusciter la philosophie antique. Il fut donc plus négatif que positif dans la recherche du principe de la vérité. Voilà le faible de sa philosophie. Quant à son système de morale, qui n'est que le principe d'Epicure, ou l'intérêt personnel amélioré par l'idée chrétienne, il avait un grand vice, celui de porter dans son sein l'égoïsme, qui deviendrait en dernier ressort le principe du devoir. Le christianisme ne procède pas ainsi : il associe l'intérêt personnel à l'amour du bien ou de Dieu, et pour lui le principe complet de l'activité humaine se trouve dans la charité unie à l'espérance.

Descartes rencontra encore quelques adversaires, parmi lesquels nous devons placer le *grand* Arnauld. Ce célèbre docteur, quoique admettant la base fondamentale du système, l'*intellection pure* et la *déduction*, quoiqu'il s'en servît très avantageusement même dans ses discussions, attaqua le principe d'où partait Descartes, la pensée, à laquelle on pouvait objecter, pour la ruiner, le mécanisme des bêtes. Descartes sentit la force de l'objection, et essaya de modifier son système.

La plupart des philosophes de l'époque adoptèrent la méthode de Descartes, et arrivèrent à des conséquences diamétralement opposées. Spinoza et Bayle s'en servirent pour anéantir toutes les croyances. Arnauld, Bos-

suet, Fénelon, Nicole, conservèrent ce qu'elle avait de bon pour défendre les vérités religieuses et morales. Malebranche, cartésien et mystique, posa de la manière la plus originale les conséquences du système de Descartes. Il creuse un abîme infranchissable autour de la pensée individuelle, à laquelle Descartes ramène son système. De la pensée à la réalité des objets il faut un lien : il le trouve en Dieu. C'est donc de la connaissance de Dieu que toute vérité individuelle sur les objets du dehors tire son origine.

Pascal adopta aussi la philosophie cartésienne sous certains rapports; mais il sentit bientôt le faible de la raison, se livra tout entier à la contemplation de Dieu et de l'homme, principes suprêmes de toute philosophie, et il se demanda : « Qui suis-je? où vais-je? que sera-t-il de moi? » et il se livra à l'étude de la question religieuse et de la situation de l'homme après cette vie.

Voilà, en quelques mots, toute la philosophie du xvii^e siècle; tout roule autour de Gassendi et de Descartes : chacun veut en tirer les conséquences qu'il juge favorables à son système.

Des hommes formés à l'école du xvii^e siècle sentirent que le cartésianisme absolu, avec toutes ses conséquences, ne pouvait être reçu sans de graves inconvénients. Huet, véritable puits de science, fut fort incertain sur le système philosophique qu'on devait embrasser. Il se déclara d'abord pour Descartes, puis revint à la méthode d'Aristote, et finit enfin par ne reconnaître d'autre principe de certitude absolue que la foi éclairant la raison.

Le P. Buffier, quoique sous certains rapports ennemi du cartésianisme, n'alla pas aussi loin que Huet. Il

donna pour base à la vérité catholique le sens commun, qui se reconnaît surtout à l'universalité, et la nécessité intérieure d'admettre une doctrine. Une fois ce fondement établi et reconnu pour les vérités premières, il arrivait à la connaissance des moins claires par la voie de déduction.

Cette recherche d'une méthode de philosophie plus conforme au bien et au vrai éternel, montrait que l'affranchissement complet de la raison avait des conséquences capables de porter l'inquiétude dans les âmes honnêtes. On dut le comprendre bien mieux encore dans la suite, quand la philosophie du xviii^e siècle parut dans toute sa laideur. On peut dire que Bayle lui ouvrit la voie. Esprit plus hardi que Luther et Calvin, Bayle ne s'arrête pas à la lecture, à l'interprétation de la Bible; il laisse là ce livre, ou, s'il l'accepte, ce n'est que pour en prendre ce qui lui convient. Il ne reconnaît que la raison. C'est par la raison que les philosophes du xviii^e siècle montent à l'assaut de la société et la renversent. Les noms et les doctrines des philosophes ayant une liaison intime avec le reste de l'histoire de Louis XV et de Louis XVI, nous avons dû traiter alors d'enseignements trompeurs ceux de ces *sages de la pire espece*. C'est pourquoi nous nous abstenons d'en parler ici. Observons seulement que, par un orgueil inconnu dans les siècles précédents, les prétendus régénérateurs de l'humanité se donnèrent à eux-mêmes le nom de philosophes et de sages, nom que la postérité leur dénierait, si elle leur rend justice.

II. De l'éloquence et de la prose.

Dans un siècle de foi vive, l'éloquence religieuse n'a pas besoin de jouer un aussi grand rôle : c'est peut-être une des raisons pour lesquelles l'éloquence de la chaire fut si faible au moyen âge. Les prédicateurs, à cette époque, c'étaient Virgile, Ovide, à côté de saint Augustin et de saint Jérôme. Le grand siècle arriva, et il déblaya le terrain de ces ruines éparses; ramena l'éloquence au vrai par la beauté de l'idée, la grandeur des conceptions, l'élégance et l'élévation du style.

Le P. Lingendes, qui prêchait sous Henri IV et sous Louis XIII, est regardé comme le premier orateur chrétien qui ait su donner à la chaire un langage digne d'elle. Quoique ses écrits contiennent encore un peu de la rouille de son temps, ils ne servirent pas moins de modèle à ceux qui le suivirent. Le progrès est plus sensible encore dans saint François de Sales, dont le doux et mystique langage prend des formes si insinuantes et si persuasives.

La parole évangélique, sans rien perdre de sa liberté, montre alors une politesse et une retenue qui vont parfaitement à la douceur et à l'humilité chrétienne. Mascaron ouvre la liste de ces noms immortels qui ont illustré la chaire. On ne voit pas encore dans ses écrits cette marche ferme, assurée, ce style entièrement épuré que nous y trouvons plus tard; mais il s'anime souvent et parle un langage très éloquent. Son *Oraison funèbre de Turenne* a été mise au nombre des modèles que les jeunes gens ne peuvent trop méditer. On l'a comparée à l'O-

raison funèbre de Turenne, par Fléchier; mais celle-ci lui fut supérieure, du moins pour l'harmonie du style.

Alors régnait déjà dans la chaire Bossuet, qui devint un si grand homme, que personne ne peut lui être comparé. Quand il se fit entendre dans ses sermons, on remarqua au milieu de ses contemporains un étonnement qui tenait du prodige. Il était sublime et familier, sévère, dur et plein de convenance. Le néant du plaisir et de la grandeur avait dans sa bouche un accent divin; quand il parlait du ciel, on aurait dit assister au concert des anges.

C'est surtout dans l'oraison funèbre que Bossuet montra cette élévation de pensées chrétiennes qui, tout en rendant justice au mérite naturel, sait ramener la grandeur à sa valeur réelle. Jamais personne n'a su mieux montrer le néant des choses humaines, ni relever mieux, aux yeux du monde, la grandeur de Dieu. Le même homme, quelque temps après, inventa un nouveau genre qui n'a eu de succès qu'entre ses mains, c'est l'art oratoire appliqué à l'histoire. Son *Discours sur l'histoire universelle* n'a eu ni modèle ni imitateur. On est étonné de l'énergie qu'il sait donner à la vérité quand il peint et juge les nations, qu'il décrit les mœurs et le gouvernement, l'accroissement et la chute des empires.

Quoique moins élevé que Bossuet, Bourdaloue porta dans la chaire une raison toujours éloquente. Ses sermons sont des ouvrages complets, des chefs-d'œuvre de logique; jamais langage ne fut plus sévère, plus dignement austère, plus concluant que le sien. Lui qui avait opéré une si grande réforme dans la prédication, n'osa réformer l'usage de diviser un discours en deux ou trois

parties, ce qui embarrasse souvent l'orateur. Peut-être y trouvait-il pour l'auditeur un moment de repos salutaire.

Massillon répandit dans ses discours plus de grâces, des peintures plus fines des mœurs de son siècle; il est fort riche en amplification, retourne une idée sous toutes ses faces, et eut le génie de Cicéron; mais il s'arrête trop longtemps sur la même idée. On lui a reproché de n'avoir traité que des sujets de morale; ce n'est pas que sa foi ne fût très vive, mais comme la croyance était ferme de son temps et les mœurs assez relâchées, il voulut courir au plus pressé.

Fénelon s'était fait d'autres idées de l'éloquence de la chaire que ces grands orateurs. Il aurait voulu mettre de côté tous les artifices de l'art pour se contenter d'une simple exposition. Son âme si belle n'avait pas assez compris toutes les résistances des passions. Du reste Fénelon, avec sa candeur inspirée, nous a laissé quelques chefs-d'œuvre d'éloquence où abondent les plus gracieuses images bibliques.

La chaire ne fut pas muette après ces grands hommes, mais les Neuville, les La Rue, les de Boismont, les abbé Poulle, malgré un certain mérite, sont à une grande distance des illustres orateurs dont nous venons de parler.

Il y a une autre éloquence qui a toujours eu des favoris dans toutes les parties du monde, c'est l'éloquence judiciaire. Avant le xvii^e siècle elle était en France, plus que celle de la chaire, dénuée de goût et de raison : le grec, le latin, l'hébreu, tout lui paraissait bon pour allonger un discours. Au contact des maîtres habiles qui se montraient dans toutes les branches des lettres, le bar-

reau se purifia à son tour. Omer Talon et Antoine Le-maître firent entendre une haute raison devant les tribunaux. Olivier Patru, quoique peu profond, mit tant d'ordre, de clarté, de bienséance et d'élégance dans ses discours, qu'il ne fut pas sans influence sur l'école nouvelle. Domat fut appelé par Boileau le *restaurateur de la raison dans la jurisprudence*. Dès-lors les avocats adoptèrent les formes du langage de la belle littérature. On regrette parfois que d'Aguesseau et Cochin, les deux plus nobles représentants de l'éloquence du barreau de cette époque, se soient embarrassés dans de trop longues périodes en voulant se couvrir du manteau des grands orateurs de l'antiquité. Au xviii^e siècle, l'avocat cesse de se renfermer dans la discussion du droit : il devient philosophe, il discute les lois, remonte aux gouvernements, aux mœurs, il soumet à son examen les plus hautes questions philosophiques, économiques et religieuses. C'est ainsi que le barreau prépare cette multitude d'orateurs que nous verrons paraître dans nos assemblées politiques. Gerbier et Linguet furent l'expression de cette éloquence judiciaire qui se lançait au-delà de son domaine pour passionner un auditoire et des juges destinés à d'autres soins.

Notre barreau, comme on peut en juger par ce léger aperçu, fut loin de s'élever à la hauteur du barreau antique. Si quelque chose, dans notre langue, approche de l'orateur romain, ce sont les trois mémoires que Pélisson composa pour Fouquet. Ils sont, dans le même genre que plusieurs oraisons de Cicéron, un mélange d'affaires judiciaires et d'affaires d'Etat traitées solidement avec un art qui paraît peu.

En dehors de l'éloquence, cette période produisit plusieurs ouvrages d'une littérature très élevée. Sans parler ici des ouvrages d'érudition qui placèrent si haut l'école bénédictine, nous avons des écrits d'une littérature exquise. Nous nommerons le *Télémaque* de Fénelon, que chacun a entre les mains. Il est bon de remarquer que cet ouvrage n'a pas été donné intégralement pour servir de thèmes au duc de Bourgogne; on ne se persuadera pas que les amours de Calypso et d'Eucharis aient paru dans les leçons données à un jeune prince par un prêtre.

On peut compter parmi les productions d'un genre unique les *Caractères* de La Bruyère, dont il n'y a pas d'exemple dans l'antiquité. Un style rapide, concis, nerveux, des expressions pittoresques, un usage tout nouveau de la langue, mais qui n'en blesse pas les règles, frappèrent le public, et les allusions qu'on y trouve en foule achevèrent le succès, dit Voltaire.

La prose si belle et si grande du xvii^e siècle perdit de son ampleur dans le xviii^e. La facilité, la vivacité et la courte allure de Voltaire répandent sur ses écrits une mobilité trop sautillante et une sécheresse réelle. Montesquieu et Buffon ont plus d'étendue dans le style, mais on remarque dans leurs écrits de l'effort et la préoccupation de l'effet. Rousseau, dont la diction blesse souvent les lois du langage, montre trop de recherche et farde beaucoup sa phrase. Pour avoir le beau réel dans sa plénitude, reposant sur la simplicité, la clarté, une méthode sévère, la majesté et une vivacité mêlée de gravité, il faut lire Pascal, Bossuet, Fénelon, Malebranche, Bourdaloue, Massillon.

III. *De la poésie.*

Chez la plupart des peuples, c'est la poésie qui forme le langage. C'est aussi elle qui fit notre langue. Nous avons déjà des poètes remarquables, et nous ne comptons pas un prosateur de mérite. On ne pouvait encore citer un passage noble et sublime de prose française, quand on savait par cœur les quelques belles stances que nous a laissées Malherbe; et il y a apparence que sans Pierre Corneille le génie des prosateurs ne se serait pas développé. Corneille eut à combattre son siècle, ses rivaux et le cardinal de Richelieu. Nous ne nommerons pas ses chefs-d'œuvre, que tout le monde connaît. Corneille est le génie vraiment dramatique de notre théâtre; on trouve en lui le mouvement, l'action, la grandeur virile, la rude simplicité.

Corneille s'était formé tout seul; mais Louis XIV, Colbert, Sophocle et Euripide contribuèrent à former notre Racine. Dans tous ses ouvrages, depuis son *Alexandre*, Racine est toujours élégant, correct, vrai; il surpassa de beaucoup les Grecs et porta la douce harmonie de la poésie, ainsi que les grâces de la parole, au plus haut point où elles puissent parvenir. Quand la littérature cesse d'être païenne pour devenir chrétienne, elle s'élève à la plus grande hauteur; rien ne surpasse l'harmonie du style d'*Esther*, comme rien n'égale *Athalie* dans le genre dramatique.

Au xviii^e siècle la tragédie est aussi en décadence. Voltaire, l'expression la plus dramatique de l'époque, ne peut être mis à la hauteur des grands tragiques dont

nous venons de parler. Il a du charme, il émeut, il entraîne même, à la représentation surtout. Mais, pour la grandeur et la nouveauté des caractères, ce qui constitue la vie du théâtre, il est bien au-dessous de ces deux modèles. Son vers, moins travaillé que celui de Racine, se remplit de paroles plus sonores qu'expressives (1).

Après Voltaire il n'y a plus, à proprement parler, de tragédie; c'est un mélange du genre classique et du drame. C'est là ce qu'on voit de Ducis à Casimir Delavigne. Les essais qui furent faits alors ont été si malheureux, que le lecteur nous dispensera de faire connaître ce nouveau genre.

La comédie eut, aussi bien que la tragédie, sa révolution dans le grand mouvement littéraire du xvii^e siècle. Il n'est pas vrai toutefois que Molière, quand il parut, trouva le théâtre absolument dénué de bonnes comédies. Corneille avait donné le *Menteur*. Si, comme on l'a dit, Molière fut le législateur des bienséances, on serait tenté de croire que les mœurs, le savoir-vivre, étaient descendus bien bas; mais la retenue du grand siècle est un fait certain.

La haute comédie disparut avec Molière. Regnard, qui lui fut comparé par ses contemporains, prend le plaisant pour le comique; dans son *Joueur* même, il emprunte beaucoup trop aux intrigues de la coulisse. Des touches est plein d'aimables finesses, mais il n'est pas toujours naturel; son *Glorieux*, le seul ouvrage destiné à vivre, porte le caractère évident de l'exagération; il l'enlève sans motif comme le ferait un enfant. Lesage

(1) Villemain, *Cours de littérature*.

tomba dans les mêmes défauts. L'auteur qui nous peint le mieux le siècle de Louis XV, est Gresset dans son *Méchant*. « Cette pièce, dit M. Villemain, est la médaille des salons du xviii^e siècle. »

La seule grande renommée comique de la fin du xviii^e siècle, est Beaumarchais, par son *Figaro*. C'est la lutte entre le riche voluptueux et le pauvre industriel. C'était plus qu'une révolution politique; on traçait un bouleversement social.

D'autres genres de poésie avaient illustré notre Parnasse. Despréaux s'élevait au niveau de nos plus grands poètes, non point par ses premières satires, car les regards de la postérité ne s'arrêteront point sur les embarras de Paris et sur les noms de Cassaigne et de Cotin; mais il instruisait la postérité par ses belles épîtres, et surtout par son Art poétique, où Corneille eût trouvé beaucoup à apprendre.

La Fontaine, bien moins châtié dans son style, bien moins correct dans son langage que les grands poètes ses contemporains, mais unique par sa naïveté et par les grâces qui lui sont propres, se mit, par les choses les plus simples, à côté des hommes les plus sublimes. Ses contes, que certains littérateurs mettent au-dessus de ses fables, sont trop contraires aux bonnes mœurs pour qu'on puisse permettre de les lire. Ses fables sont la plus haute expression du genre. Avant et après lui nous avons eu des fabulistes; Lamotte et Florian ont composé quelques belles fables, mais elles n'ont ni cette grâce naïve, ni le sens profond de celles de La Fontaine.

Quinault, dans un genre tout nouveau, et d'autant plus difficile qu'il paraît plus aisé, mérita d'être placé à côté

de ses illustres contemporains. Le plus bel éloge de ses pièces, c'est qu'on a retenu ses vers.

L'ode eut aussi parmi nous des poètes dignes d'elle. Lamotte donna quelques belles stances plutôt que des odes. Mais Jean-Baptiste Rousseau s'éleva quelquefois à la hauteur de ce genre. Il égala dans ses psaumes l'harmonie et l'onction qu'on remarque dans les cantiques de Racine. Il a été trop déprécié dans notre siècle; il mérite dans le genre lyrique le même rang que Voltaire dans le genre épique.

CHAPITRE VII.

Des Beaux-Arts.

La renaissance avait rendu la vie à l'art païen et repoussé l'art chrétien du moyen âge. Cet art païen se développa sous la famille des Bourbons d'une manière bien digne de remarque, et eut aussi sa grande part dans la décadence de la royauté et du pouvoir.

Sous Henri IV, Sully, esprit éminemment pratique, recherchant l'utile avant l'agréable, porta ses vues sur les travaux les plus avantageux : le Pont-Neuf, l'aqueduc d'Arcueil, le canal de Briare, l'Hôtel-de-Ville, des routes nombreuses, des forteresses, voilà ce qui le préoccupa le plus. Cette sévérité se manifesta jusque dans le choix des architectes; auparavant on préférait les artistes

italiens, on prend alors des Flamands. Quand Marie de Médicis éleva le Luxembourg sur les plans de Jacques De Brosse, elle appela François Porbus et Rubens pour décorer son nouveau palais.

L'art de la gravure qui, né dans le xv^e siècle, avait tant grandi en France pendant le xvi^e, fut porté à un très haut point de perfection au commencement du xvii^e siècle. On cite à cette époque Dupré, graveur de médailles d'un mérite au-dessus de tout éloge.

La grande époque pour l'art national en France, c'est Louis XIV ; auparavant nous n'étions pas nous-mêmes, nous empruntions aux étrangers, nous imitions, mais nous ne savions pas créer. Richelieu, dont la main avait été si forte en toute chose, ayant voulu nous affranchir sur ce point de l'étranger, avait donné une impulsion nouvelle à nos écoles de beaux-arts, et nous avons eu Simon Vouet. Lesueur, Philippe de Champagne, Nicolas Pousin, furent des peintres qui immortalisèrent notre école ; Lemuet et Lemer cier élevèrent quelques monuments remarquables. Jacques Sarazin se fit un nom dans la sculpture, et l'admirable Callot, et le graveur de médailles Varin portèrent leur art au plus haut degré de perfection, que surpassèrent à peine les Audran, les Stella, les Nanteuil du règne de Louis-le-Grand.

L'art est entièrement français sous Louis XIV, et nous eûmes alors des maîtres dans tous les genres. Perrault, Mansart, Blondel, dictèrent les lois aux architectes et élevèrent l'arc-de-triomphe de la porte Saint-Denis, les Invalides, le château de Versailles, la colonnade du Louvre. Lebrun, directeur de l'école de peinture et de sculpture, ne cessa de travailler avec ses élèves à déco-

rer les palais : Anguier, Coustou, Coysevox, Desjardins, Girardon, Lepautre, Marsy, Van-Clève, Boullongne, Michel Corneille, Lemoine, Mignard, etc., etc., faisaient preuve du plus beau talent. Le *Milon de Crotone* attestait le génie de Puget, et la *métamorphose de Daphné* prouve que Théodore pouvait égaler par la grâce les plus renommés sculpteurs de l'antiquité. Lenôtre dessinait et plantait les beaux jardins de Versailles, de Saint-Cloud, de Marly et des Tuileries.

L'impression causée par nos arts en Europe fut plus grande que nos victoires. On parlait surtout avec jalousie de ce fameux Jupiter Olympien du palais de Versailles, qui écrasait les dieux subalternes, image de Louis XIV, qui vit réunis contre lui tant de rois qui l'humilièrent à leur tour. Presque tous les Etats vinrent demander des maîtres à nos artistes. L'Italie réchauffa son zèle attiédi pour les arts à la vue des chefs-d'œuvre du Poussin, du Puget et de Théodore. L'Angleterre vanta Grinling, Gibbons et Cibber : c'étaient des élèves de l'école française. La Suède nous demanda Bourdolat et Bourdon pour former ses peintres, et Simon de la Vallée pour instruire ses architectes.

Le mauvais goût du siècle de Louis XV fit tomber nos arts dans le plus complet discrédit : « Il n'y a presque » plus aucune occasion de faire de grands tableaux, écrit un auteur de l'époque; le luxe et les mauvaises » mœurs, qui distribuent les palais en petits réduits, » anéantiront les beaux-arts. » La sculpture faisait des statues érotiques coiffées à l'oiseau royal, la bouche en cœur, les hanches en panier et posées de manière à paraître entièrement nues.

CHAPITRE VIII.

Des Sciences.

De toutes les connaissances humaines, les sciences sont celles qui semblent destinées à faire les plus grands progrès, parce qu'elles satisfont à la fois au besoin de connaître et à la nécessité d'agir.

Parmi les sciences, celles dites mathématiques ont toujours occupé le premier rang, et elles le méritent par leur application à la plupart des objets de l'activité humaine. Viète fit faire un grand pas à cette science en généralisant le logarithme de l'algèbre, en employant des caractères généraux pour représenter les quantités connues et inconnues. Descartes fit un pas non moins grand en se servant des *exposants* dans les notations algébriques. Fermat et Pascal donnèrent des calculs et des méthodes pour ramener, autant que possible, la probabilité au réel. Le marquis de L'Hôpital, dans son *Traité de l'analyse des infiniment petits*, perfectionna le *Calcul différentiel* trouvé par Newton et Leibnitz. Clairaut, d'Alembert et surtout l'illustre Lagrange composèrent une série d'ouvrages sur les différentielles et les intégrales, qui firent de très grands progrès.

Les mathématiciens que nous venons de nommer s'occupèrent aussi de la géométrie. La théorie de la quadra-

ture des courbes, des triangles, fut envisagée sous toutes ses faces et acquit cette clarté et cette simplicité à laquelle il semble impossible d'ajouter de nos jours.

Les progrès que faisaient les sciences mathématiques devaient réagir sur la mécanique. Les travaux de Galilée ayant appelé l'attention des savants de toute l'Europe, notre P. Marsenne fit de nombreuses expériences sur la *résistance des solides* et sur l'*écoulement des fluides par l'ajustage*. La publication de ces expériences déterminait d'autres savants à suivre la même voie.

La pesanteur de l'air, soupçonnée par Torricelli, disciple de Galilée, fut annoncée en France par le P. Marsenne. Pascal voulut la constater, et les expériences qui furent faites, soit au Puy-de-Dôme, soit sur la tour Saint-Jacques, à Paris, établirent non-seulement la pesanteur de l'air, mais en firent connaître les lois aux différentes couches.

Huyghens, partant de l'égalité des oscillations du pendule, construisit une horloge où le pendule, étant le modérateur, ne permettait qu'un mouvement uniforme. Ce fut lui aussi qui appliqua le ressort spiral aux montres.

La loi du pendule faisait naître différents problèmes, ceux de la force centrifuge, de la proportion du poids avec la pesanteur du mobile. Huyghens résolut encore ces problèmes. Peu après, Varignon donna le théorème de la *composition et de la décomposition des forces*.

La machine de Marly, qui fut regardée comme un prodige dans son temps, n'avait point été construite sur les données de la science. Un simple charpentier, frappé des pompes des houillères de Liège, avait donné l'idée de sa construction. Quatorze énormes roues mirent en

mouvement deux cent vingt et une pompes placées à trois étages différents, de manière qu'après avoir été élevées à une certaine hauteur par les premières pompes, les eaux étaient reprises par d'autres pompes, puis par des troisièmes, et arrivaient ainsi au sommet de la montagne.

Le grand mécanicien français du xviii^e siècle fut Vaucanson. Son *Flûteur*, son *Canard*, son *Joueur de tambourin*, étaient des ouvrages d'une certaine précision mécanique ; mais la *chaîne* qui porte encore son nom, ses *machines à filer la laine et la soie*, son *métier à tisser* étaient des œuvres bien plus importantes pour le résultat mécanique.

L'étude des lois de l'hydraulique donna origine à l'invention des machines hydrauliques à moteurs, qui, auparavant, n'avaient d'autres lois de construction que la routine. Montgolfier essayait l'application des principes de la navigation aux aérostats. Enfin la vapeur, dont la puissance mécanique avait été inventée par Denis Papin, commençait à préoccuper les esprits ; mais c'est seulement plus tard qu'elle devait donner les résultats que nous admirons aujourd'hui.

L'astronomie ne restait pas, en France, en arrière des autres sciences. Gassendi, contemporain de Galilée, propageait dans notre pays le système de Copernic, faisait connaître les grands travaux de Kepler ; il observait les aurores boréales, il étudiait les périhélies, les conjonctions de Vénus et de Jupiter, etc. Ce qui manquait le plus à l'astronomie, c'étaient des instruments ; Huyghens construisit un télescope de vingt-quatre pieds, avec lequel il découvrit l'anneau de Saturne et le quatrième sa-

tellite de cette planète. Il se servit le premier d'une horloge à pendule pour constater la durée de ses observations. Il appliqua des lames de métal à ses lunettes pour mesurer l'espace occupé par les astres.

Auzout et Picard perfectionnèrent les instruments de Huyghens, et donnèrent à Louis XIV l'idée de bâtir l'observatoire de Paris. Cassini fit bientôt des observations de la plus haute importance; il découvrit les satellites de Jupiter, la rotation de cette planète sur elle-même, le temps que Mars et Vénus emploient à leur rotation. Il le constatait par les taches de ces planètes, qui, une fois bien observées et revenant exactement au même point après un temps égal, donnaient la mesure du temps exigé pour une révolution. Il reconnut le premier que l'axe de la lune n'est point parallèle à celui de la terre et qu'elle parcourt un cercle différent. L'un de ses plus beaux travaux fut l'exposition exacte des lois du mouvement de la lune. Il détermina, jusqu'à l'extrémité du Roussillon, les points principaux situés exactement au même méridien que Paris.

La découverte magnifique de l'action mutuelle des corps célestes l'un sur l'autre, par Newton, jeta nos savants dans des calculs prodigieux sur la déviation que ces corps pouvaient produire dans la marche d'un astre. De nombreuses tables astronomiques virent le jour : Lalande produisit la *Connaissance des temps*, qui fournissait au navigateur tout ce qu'il peut désirer d'utile en astronomie, et au savant les calculs faits des rapports de la terre aux astres et de ceux-ci entre eux. Lalande forma une école nombreuse d'où devaient sortir Delambre, Biot, Francœur, Arago.

Dans les sciences qui tiennent de plus près à l'utilité, telles que la médecine et la jurisprudence, les Van Swieten, les Tronchin, les Bodin n'étaient que les disciples du célèbre Boerhaave, dont ils s'honoraient d'être les premiers élèves. La jurisprudence avait eu au xvii^e siècle un savant interprète dans l'illustre Domat, dont les ouvrages réconcilièrent Boileau avec la science des lois. Ce sont en effet de parfaits modèles du véritable esprit philosophique, de l'esprit d'ordre et d'analyse appliqué à ce genre de connaissances, moitié spéculatives et moitié politiques. Pothier, au xviii^e siècle, est un esprit extrêmement lucide dans l'exposition des lois et des coutumes, mais il est loin d'avoir la pensée philosophique de Domat.

CHAPITRE IX.

Mœurs et coutumes des Français sous les rois Bourbons dont nous venons de tracer l'histoire.

L'état d'anarchie où s'était trouvée la France sous les derniers Valois, les moyens de corruption employés par Catherine de Médicis pour ramener à elle les partis qui s'en séparaient, les doctrines extravagantes publiées de toutes parts pour sortir de la triste situation où la nation se trouvait réduite, avaient jeté beaucoup de désordre dans les idées et dans les actes. Henri IV, élevé dans une grande légèreté de mœurs, continua, lorsqu'il fut sur

le trône, la conduite qui auparavant avait quelquefois compromis ses affaires et sa liberté. Nous ne comptons pas moins de huit enfants naturels qu'il reconnut et qui portèrent son nom.

Quand Marie de Médicis fut assise sur le trône de France, elle travailla à ramener son époux à des mœurs plus pures, et le ménage royal fut fréquemment en très grande discorde à cause des infidélités du roi. La reine prétendait que la cour et la noblesse fussent d'une grande sévérité de mœurs. Un jour le baron de Termes ayant été surpris dans la chambre d'une des filles de la reine, nommée La Sagonne, non contente de chasser honteusement cette fille et de la faire punir, elle voulait qu'on punit de mort de Termes. Henri IV eut beaucoup de peine à empêcher ce châtement. Cet exemple et la surveillance active de la reine rendirent plus sacrés les droits de la pudeur.

Une autre passion malheureuse du roi, fut celle du jeu, où il perdit quelquefois des sommes énormes. Cet exemple entraîna une partie de la noblesse dans les chances ruineuses du jeu. « Le fils d'un marchand, dit l'Estoile, perdit dans une séance soixante mille écus, n'en ayant hérité que vingt de son père. »

Le luxe était un autre grave désordre de l'époque. Henri IV n'avait pas besoin de relever par de brillants dehors sa valeur personnelle, il avait de grands mérites; mais tout ce qui l'environnait voulait éblouir et se relever par l'éclat des habits. Bassompierre fit faire, pour le baptême d'un enfant du roi, un habit qui lui coûta quatorze mille écus, et il en paya six cents pour la façon seulement; il était d'étoffe d'or et brodé de perles. Les

costumes étaient d'ailleurs plus remarquables par la richesse que par le goût; ils se formaient de lignes droites qui laissaient peu paraître les formes. Les hommes aussi bien que les femmes avaient des espèces de corsets de baleines en forme de cuirasses.

François I^{er} avait rétabli la mode de porter la barbe longue; les tribunaux et le clergé, après avoir résisté à cet usage, se laissèrent entraîner sous Henri IV et se conformèrent à l'usage du monde sur ce point.

Quoique, dans la masse de la société, les sentiments religieux fussent vrais et profonds, il y avait cependant des hommes qu'on nommait *athéistes*, parce qu'ils étaient sans religion. Cette classe d'hommes était très méprisée, non-seulement pour l'absence de principes chrétiens, mais encore parce que presque tous étaient souillés par les plus grands crimes. Le libertinage d'esprit réagissait sur leurs mœurs, dont les vices étaient d'autant plus tranchés, que le reste de la société avait plus de sagesse.

Sous ce règne et les suivants l'orgueil nobiliaire fut extrême, le sentiment de la dignité personnelle si exagéré, qu'on ne pouvait supporter les reproches les plus modérés. Les moindres passe-droits, la plus petite injure amenaient des rencontres souvent mortelles. Il fallut appliquer sévèrement les lois contre les duellistes, et, malgré leur application, on ne put extirper ce criminel abus du point d'honneur.

Dans la première partie du règne de Louis XIII, il y eut, dans la haute classe, un sentiment de coupable indépendance que nous avons décrit dans le cours de l'histoire; il y eut en outre une cupidité criminelle, qui porta la main sur les deniers publics. Ces excès, conséquences

nécessaires d'un pouvoir à peine reconnu, cessèrent quand le roi prit les affaires en main et qu'il en eut confié la direction à Richelieu. Ce ministre ferme fit respecter les lois de la religion, de la morale et de l'Etat; et malheur à celui qui osa les violer. Il y eut des vices, parce qu'il est impossible qu'il n'y en ait point dans l'humanité; mais ces vices furent plus rares, moins publics que dans d'autres temps. On a accusé Richelieu, Anne d'Autriche, Louis XIII lui-même d'immoralité. L'impartiale histoire doit dire que c'est une calomnie. Nous avons montré ailleurs la fausseté de cette accusation.

Richelieu, si sévère, disons le mot, si dur en matière de gouvernement, voulut que la nation fût grave et condamna tout ce qui pouvait favoriser un luxe désordonné. Il fit rendre deux ordonnances, en 1633 et 1634, par lesquelles il était défendu à tous les sujets « de porter sur leurs chemises, coulets, manchettes, coiffes, et » sur autre linge, aucune découpure et broderie de fil » d'or et d'argent, passements, dentelles, points coupés, » manufacturés tant dedans que dehors le royaume. » Les plus riches habillements devaient être de velours, satin, taffetas, sans autre ornement que deux bandes de broderie de soie. Il était interdit de vêtir les pages, laquais, cochers, autrement qu'en étoffe de laine, avec des galons sur les coutures, et à tous carrossiers de faire vendre ou débiter des carrosses ou litières brodés d'or, d'argent ou de soie, et d'en dorer les bois, etc.

Même avec ces restrictions, il y avait encore place à une sorte de luxe. Les écrivains du temps nous peignent les nobles la tête ombragée d'un volumineux panache, et portant le manteau de velours et de taffetas, les bottes

blanches et garnies d'éperons, la longue épée au côté, relevant sans cesse leurs moustaches avec deux doigts ou avec une baguette qu'ils tenaient à la main. L'homme est le même dans tous les temps ; la sotte vanité échappe aux lois les plus sages.

La coupable recherche dans la toilette était très flétrie par les prédicateurs. Comme, à cette époque, on parlait rondement et sans trop de périphrase, un capucin disait : « Les femmes mondaines, sous prétexte de prendre » l'air, vont au Cours (le Cours-la-Reine) pour y voir et » y être vues, pour satisfaire leur curiosité et vanité..... » Elles se rangent en file et par ordre pour mieux étaler » leur marchandise..., car c'est là que se rendent les » plus gentils chalands et les galants les mieux ajustés... » elles ne viennent là que pour bête vendre, ou du moins » pour en donner la vue et l'envie... »

Quand on a été tenu sévèrement, on abuse de la liberté trop grande accordée par la faiblesse. La minorité de Louis XIV fut une suite d'intrigues où toutes les passions se déployèrent. Comme ce vertige, unique dans les annales du monde, a été raconté dans les pages consacrées à la Fronde, nous n'avons pas à y revenir. Ce sont des mœurs à part, c'est un tel renversement de tout, de dignité, de naissance, de caractère, que l'on peut à peine le comprendre.

Quand Louis XIV fut roi par lui-même et qu'il prit en main les rênes de l'Empire, il domina tout et donna malheureusement l'exemple de deux grands vices, le luxe et l'impudicité. Le grand roi se persuada que la pompe dans la tenue, la richesse dans les habits, la splendeur des bâtiments contribueraient à rendre son règne plus

éclatant; cette erreur, qui eut des suites si funestes pour les finances de l'Etat, dura autant que la vie de Louis XIV. Pour l'excuser, on doit avouer que ce luxe n'était point mesquin, frivole, léger, tel que celui du règne de Louis XV, tel que celui que nous voyons; il était même marqué d'une sorte d'élévation.

L'impudicité du roi fut grande, scandaleuse, quoiqu'il ait gémi de cette faiblesse coupable qui l'entraînait aux plus grands désordres. Mais quand il eut épousé secrètement M^{me} de Maintenon (il était encore assez jeune, il avait quarante et quelques années), il demeura attaché à ses devoirs d'époux et ne souffrit rien qui pût rappeler ses vices. Sa vertueuse épouse ne cessait d'employer son influence sur lui, pour faire fleurir les bonnes mœurs et la religion dans toutes les classes. Et on peut dire que les trente dernières années du règne de Louis XIV furent peut-être l'époque la plus morale de la France. Il y avait, il est vrai, un stimulant de vertu, le jansénisme. Ses doctrines, rigoristes à l'excès, imposaient aux adversaires l'obligation de veiller sur leurs paroles et sur leurs actes. On a accusé cette époque d'hypocrisie, de fausse vertu, de rigorisme extérieur sans réalité; ce sont là des accusations sans fondement et inspirées par le sentiment de la jalousie.

A la mort de Louis XIV, le pouvoir tomba dans des mains tellement corrompues, que le paganisme ne présente rien de plus hideux. Le duc d'Orléans, régent du royaume, formé au vice dès sa première jeunesse, avait perdu tout sentiment de morale. On assure qu'il se fit le séducteur de ses propres filles, et les façonna à la débauche la plus honteuse et dans tous les genres. Il

s'environna de ce que la France possédait de plus immoral. Qu'on juge, après cela, ce que dut être la société française! Nous n'osons décrire la dépravation qui s'infiltra dans tous les rangs. Louis XV, né avec des sentiments heureux, respira un air tellement corrompu, qu'il finit par gagner le mal, et il le gagna d'une manière tellement effrayante, que sa vie et sa mort répandent une sorte d'infection suffocante. Nous renvoyons le lecteur au Parc-aux-Cerfs, dont nous avons parlé, pour juger ce monarque. Après cela, il ne faut pas être surpris que des évêques aient présenté des pantoufles à des femmes comme la Pompadour et la Du Barry. Tirons le voile sur des turpitudes qu'il faudrait voir effacées de nos annales.

Louis XVI, profondément vertueux, aurait désiré réformer le triste héritage que lui avait légué son aïeul; mais le mal était trop grand, et l'esprit du nouveau roi était trop faible. La corruption générale continua à se développer pour devenir un torrent impétueux sous les assemblées nationales. L'histoire des mœurs et coutumes du règne de Louis XVI est tellement liée à la vie du monarque, qu'en racontant celle-ci, nous n'avons pu nous dispenser de peindre celle-là.

CINQUIÈME ÉPOQUE.

**Histoire de France depuis la convocation des États-Généraux
en 1789, jusqu'à la Révolution de février en 1848.**

Jamais, dans une période aussi courte, de plus grands événements ne se sont pressés sous la plume de l'écrivain. Repassez dans votre esprit les scènes les plus tragiques de l'histoire; rappelez dans votre mémoire les agitations sociales les plus profondes, les révoltes des esclaves, les bouleversements de l'empire romain, les hardiesses sacrilèges de Luther et de ses sectateurs, les aspirations vraies ou chimériques des utopistes des temps anciens pour la félicité du monde, les guerres les plus fameuses de Rome, tous ces événements pâlisent en présence de l'agitation intellectuelle, morale et matérielle que nous avons à raconter. Dans cette courte période, qui ne comprend pas soixante ans, quatre grandes phases se font remarquer, la Révolution, l'Empire, la Restauration et la monarchie de Juillet. Ces quatre phases ont exercé sur le monde une action prodigieuse; restreinte

d'abord à notre France, cette action s'est étendue avec nos conquêtes, et nos idées, portées chez les peuples voisins, y ont pris un tel accroissement, que nous sommes devenus à notre tour leurs disciples. Présentée sous son véritable jour, la période que nous avons à parcourir est la plus instructive des annales du genre humain. Nous croirons avoir rendu un véritable service à la société, si nous pouvons apprendre à certaines classes à secouer les vieux préjugés, si nous pouvons montrer à d'autres que les principes développés par la Révolution sont loin d'être tous acceptables; que, quoiqu'elle ait été, sous certains rapports, une cause de progrès, elle a été aussi la source de beaucoup de malheurs, de grands crimes, de rêves et d'essais funestes.

LIVRE PREMIER.

LA ROYAUTE ET LA REVOLUTION (1789-1792).

Il y a dans la nature des objets qu'on ne juge bien qu'en s'éloignant; lorsqu'on les voit de trop près, on ne peut en embrasser l'ensemble ni en mesurer les vastes proportions. Le grand événement de la révolution qui commença en 1789, quoique éloigné de nous de plus de soixante ans, est trop près encore pour le juger avec une complète impartialité. Les Histoires de la Révolution se sont multipliées, et aucune ne satisfait, parce qu'elles ont toutes été écrites sous un point de vue exclusif. Les unes, amies d'une royauté invariable et soi-disant inamissible, l'ont considérée comme un affreux malheur, pour avoir porté atteinte à la moindre des prérogatives royales; les autres l'ont maudite parce qu'elle a changé l'état de l'Eglise de France; d'autres l'ont bénie dans ce qu'elle a de plus coupable, dans le sang qu'elle a répandu, dans la destruction de l'autorité qu'elle a avilie, dans l'anéantissement des croyances religieuses; beaucoup la regardent comme la source d'immenses progrès

destinés à améliorer, à changer l'ordre social. Il est nécessaire de rappeler certains principes fondamentaux et de les avoir sans cesse devant les yeux, pour ne pas s'égarer au milieu de cette confusion d'idées.

Le premier de tous les droits, celui qui est le plus digne de respect, est incontestablement le droit de la conscience, c'est-à-dire le droit de conserver sa foi, de la garder intacte et pure. Tout gouvernement qui se fait persécuteur de la vérité religieuse est coupable; il doit se souvenir que, s'il lui appartient de surveiller les cultes, de punir tout homme qui, sous le prétexte de religion, se fait agent de troubles et essaie de soulever les peuples contre les autorités légitimement constituées, il ne lui appartient pas d'employer la force pour pervertir les âmes. Ainsi, respect à la conscience, protection au culte établi, lorsqu'il ne devient pas provocateur.

La société n'est point d'institution humaine; ce n'est pas un état transitoire qui se soit formé de lui-même et qui puisse ensuite disparaître; la société vient de Dieu, elle est stable, permanente; tout système qui tend à lui donner une autre origine est un rêve insensé d'une imagination malade. Si la société vient de Dieu, il s'ensuit que la Divinité a voulu l'établissement de gouvernements capables de la conduire, ce qui emporte nécessairement des droits et des devoirs, et pour les autorités constituées et pour les sujets.

Les constitutions des Etats, sans être indestructibles, doivent cependant être respectées, tant qu'elles répondent aux besoins des peuples; on ne peut, sans être coupable, y porter la moindre atteinte. Lorsqu'elles ne répondent plus aux besoins d'une nation, c'est un devoir

indispensable pour les souverains de les harmoniser avec l'état de la société; s'ils ne le font, ils manquent au but de leur institution. Lorsqu'un souverain accomplit la mission qui lui a été confiée, qu'il se tient dans les limites de la constitution, son droit ne peut pas plus être attaqué que celui du propriétaire; l'un n'est pas plus sacré que l'autre, et, en remontant à l'origine de ces deux droits, il serait facile de prouver qu'ils reposent tous deux sur le même fondement. Toute atteinte portée aux droits des souverains est donc une atteinte portée à la propriété. Quiconque ose dire que, malgré toute convention, toute constitution, toute charte entre une nation et une famille royale, un roi n'est que le simple mandataire du peuple, mandataire qu'on peut remplacer à son gré et sans autre motif que son caprice, énonce là le principe le plus anarchique et le plus subversif de toute société.

Le devoir du peuple à l'égard du souverain est l'obéissance; son droit, c'est d'être gouverné pour le plus grand bien de la société. Lorsque le souverain oublie sa mission, qu'au lieu de s'appliquer au bien général il ne s'occupe que de ses intérêts, de sa grandeur personnelle, et ne se sert de ses sujets que comme d'instruments pour satisfaire sa cupidité, ses passions, sa gloire, les sujets peuvent travailler par les voies de justice et d'équité à le ramener à son devoir. Le peuple assez sage pour se renfermer dans les strictes limites du droit, obtient toujours le but qu'il poursuit. Si, au contraire, il emploie des moyens injustes, il est puni sévèrement, l'histoire du genre humain en fait foi.

Deux grands principes doivent dominer les sociétés :

l'ordre et la liberté. Sans ordre, point de bonheur; le progrès obtenu se détruit, la barbarie survient et rejette une nation civilisée à son enfance, je dirais presque à son point de départ. Sans liberté, l'énergie disparaît, l'homme devient une simple machine sous la main de quelques individus; il reçoit l'impulsion, il ne la donne pas. L'Etat où ces deux principes pourraient parfaitement s'harmoniser deviendrait grand et serait bientôt à la tête des peuples du monde; mais, malheureusement, ces deux principes sont constamment en état d'antagonisme dans notre France. La liberté veut dominer l'autorité, l'absorber à son profit, et l'autorité à son tour tend à devenir despotique. Tout gouvernement qui sait réprimer avec une entière impartialité toute atteinte portée soit à la liberté, soit à l'ordre, est un gouvernement qui remplit parfaitement sa mission.

CHAPITRE PREMIER.

Convocation et début des États-Généraux (septembre 1788,
4 août 1789).

Le siècle de Louis XIV avait jeté le plus vif éclat sur le monde et avait attiré sur nous les regards de l'univers. Depuis ce moment, l'esprit humain n'avait cessé de se porter vers Paris, d'où partaient le bruit, la lumière, la direction : l'Europe intellectuelle était fran-

caise. Quoique de Bossuet à Rousseau, de Corneille à Voltaire, de Fénelon à Bernardin de Saint-Pierre, la distance soit immense, cependant ces derniers, dont la doctrine était si condamnable, avaient produit la plus vive sensation sur toutes les classes sociales. La philosophie du xviii^e siècle, en se matérialisant, avait appris aux générations à établir l'utile pour premier principe de toute sagesse. De là avait découlé sur le corps social un matérialisme qui, sous le beau nom de la vertu qu'il foulait aux pieds, tendait à jeter la plus grande confusion dans toutes les classes de la société.

Sentant la nécessité d'une réforme dans l'administration, le roi avait fait des efforts inouis pour rétablir les affaires de l'Etat; mais il n'avait pour cela ni le génie, ni l'audace nécessaires. Il appelait aux affaires les hommes les plus renommés pour leur capacité, ceux dont les systèmes semblaient devoir sauver la France, et à peine les avait-il mis à l'œuvre en leur laissant toute liberté d'action, qu'il reconnaissait leur insuffisance et se voyait obligé de recourir à des hommes nouveaux; mais ceux-ci, au lieu de guérir le mal, y ajoutaient sans cesse. Le malheureux souverain flottait de Maurepas à Turgot, de Turgot à Calonne, de Calonne à Necker, de Necker à Malesherbes, d'un honnête homme à un intrigant, d'un philosophe à un banquier.

Tout était promesses et déceptions; beaucoup d'hommes de bien et pas un seul homme d'Etat. Quand on se place dans la situation de Louis XVI et qu'on se demande quel personnage de l'époque aurait pu le sauver, on est forcé de dire : aucun n'était à la hauteur des circonstances. Il semble qu'il y a des moments dans la vie

des rois et des empires, où la providence, pour les punir de leurs fautes et de celles dont ils héritent, paraît les abandonner à un malheur inévitable.

Tandis que le roi faisait des efforts incroyables pour rendre le peuple heureux, la reine, habituée à être encensée par les courtisans, s'était endormie dans les dissipations de Trianon : elle avait entendu les premiers bouillonnements de la tempête sans y croire. Lorsque le peuple faisait retentir son redoutable murmure, le comte d'Artois, jeune prince véritable chevalier du moyen âge, riait de la crise, ne parlait que de sa noblesse et de son épée, et promettait de mettre à la raison tous les ennemis du trône. La cour, surtout au début de la révolution, était une cabale continuelle contre les ministres que le roi avait choisis ou qu'il acceptait.

La noblesse, cet appui naturel du trône, imbue des idées de réforme, n'était pas elle-même entièrement unie à son souverain ; beaucoup de grandes maisons comptaient des hommes dévoués aux nouvelles idées. Les Montmorency, les Noailles, les Larochefoucauld, les Clermont-Tonnerre, les Lally-Tollendal, les Virieu, les d'Aiguillon, les Lauzun, les Montesquiou, les Lameth, le duc d'Orléans, le premier prince du sang ; le comte de Provence, que nous verrons monter sur le trône sous le nom de Louis XVIII, non-seulement avaient accepté les nouvelles idées, mais encore en devenaient les prôneurs.

Le clergé qui, par ses études et son organisation forte, est le plus éloigné de toutes les tentatives insensées, éprouvait lui-même le besoin d'une régénération. Si la masse du bas clergé, tout en faisant des vœux pour

l'amélioration de toutes les classes sociales, demeurait fermement attaché au devoir sacré de l'obéissance due au prince et à l'Eglise, beaucoup, les plus remuants et les plus actifs, supportant avec peine le joug de la soumission, l'empire des évêques, la sévère observance des lois canoniques, voyaient avec bonheur arriver un moment où ils pourraient devenir les égaux de leurs supérieurs et s'affranchir de la discipline ecclésiastique.

Le peuple, tenu jusqu'alors dans un état d'infériorité, soupirait après le moment de reconquérir ce qu'on appelait ses *droits*. C'était le lion longtemps retenu captif, qui, une fois rendu à la liberté, devait sentir décupler ses forces, et trouver son bonheur à déchirer ceux qui l'avaient dominé.

§ I. Convocation des Etats-Généraux.—Leur ouverture.

Cette redoutable situation, à laquelle personne ne voyait de remède, et que le gouvernement se sentait incapable de dominer, causa la plus grande frayeur à Brienne, qui, ne sachant plus comment conduire la barque de l'Etat au milieu de la tempête, remit sa dignité entre les mains du roi et le pria de choisir un autre pilote. Le roi rappela alors Necker, excitant ainsi une joie universelle au milieu des masses, qui brûlèrent l'effigie de l'ancien archevêque de Toulouse et insultèrent la force armée sans être réprimées. La confiance fut telle, la France se crut si bien sauvée, que les fonds montèrent de trente pour cent en un jour. Necker rappela aussitôt les parlements, leur donna satisfaction en annulant les édits cause de leur exil, et rétablit le crédit avec une

rapidité qui tient du prodige. Mais il n'y avait dans Necker qu'un habile chef de comptoir, et il eût fallu alors un puissant homme d'Etat.

A la rentrée du Parlement, le 24 septembre 1788, le roi annonça qu'il rapprochait l'ouverture des Etats-Généraux, qu'il fixait au mois de janvier la nomination des membres qui devaient en faire partie, et déclara qu'il voyait ce moment arriver avec la plus grande impatience, parce qu'il espérait enfin voir finir les plus grandes difficultés de son règne; et elles allaient seulement commencer! Dès-lors les esprits, préoccupés d'une seule idée, les *Etats-Généraux*, agitaient les grandes questions relatives à leur organisation, se demandaient quel serait le rôle du tiers-état, s'il y paraîtrait en égal ou en suppliant, si on délibérerait par tête ou par ordre. Au milieu du débordement des pamphlets jetés sur la place pour résoudre le problème, l'abbé Sièyes lança une brochure fameuse, où il posait ces trois questions : 1° Qu'est-ce que le tiers-état? — Tout. — 2° Qu'a-t-il été jusqu'à présent? — Rien. — 3° Que demande-t-il? — A être quelque chose.

En face de l'agitation produite par le manifeste de Sièyes, un ministre habile se serait emparé de l'opinion pour la diriger dans l'intérêt de l'ordre et de la royauté; et Necker, sans connaissance spéciale sur la composition et la direction d'une grande assemblée, flottait incertain, passait d'une opinion à une autre, et finit enfin par demander au roi la convocation d'une nouvelle assemblée de notables, qui fixerait elle-même le mode de convocation des Etats-Généraux. Un ministre incapable de diriger est un ministre insuffisant.

L'assemblée des notables, réunie le 6 décembre 1788 pour déterminer la forme dans laquelle seraient convoqués les Etats-Généraux, demanda qu'on suivît les règles adoptées pour les Etats de 1614, où les trois ordres avaient eu chacun un nombre égal de représentants et avaient voté par ordre. Necker persuada au roi que le grand obstacle à la concorde, à la marche des affaires et surtout à l'élévation des impôts, étant les énormes privilèges territoriaux du clergé et de la noblesse, il devait, pour les ramener à des conditions raisonnables, s'appuyer principalement sur le peuple, qui l'aimait et le soutiendrait contre les deux autres corps.

Un seul bureau de l'assemblée des notables, celui qui était présidé par le comte de Provence, frère du roi, adopta cette opinion et vota pour ce qu'on appelait *le doublement du tiers*. Le roi repoussa l'opinion de la grande majorité pour suivre l'avis de l'infime minorité. Il ordonna « que le nombre total des députés serait de mille au moins; qu'il serait formé en raison comparée de la population et des contributions de chaque bailliage, et que le nombre particulier des députés du tiers-état serait égal à celui des deux premiers ordres réunis. »

Bien que cette déclaration n'eût rien décidé sur le double vote, son silence et le doublement du tiers donnèrent l'espérance aux esprits hardis, qui multiplièrent les pamphlets pour persuader que l'inégalité des conditions est un malheur sinon un crime. On montrait que « tout était privilèges dans les individus, les classes, les villes, les provinces et les métiers eux-mêmes, qui étaient entravés pour l'industrie et le génie de l'homme; les dignités civiles, ecclésiastiques et militaires étaient exclu-

sivement réservées à quelques classes, et dans ces classes à quelques individus. »

A l'agitation produite par les pamphlets venait encore se joindre l'inquiétude occasionnée par la température. Une grêle épouvantable, ayant ravagé au mois de juillet les environs de Paris, rendait les approvisionnements de la capitale plus difficiles, et l'hiver le plus dur qu'on eût vu depuis 1709 éprouvait encore les populations. Une multitude de vagabonds accoururent alors de tous les coins de la France, vinrent étaler leur misère au milieu des rues de la capitale et sur la route de Versailles, et malgré les œuvres de bienfaisance qui se pratiquaient sous toutes les formes, quelques personnes périrent victimes de ces fléaux.

C'est au milieu de ces circonstances qu'eurent lieu les élections pour les députés aux Etats-Généraux. Elles furent tumultueuses dans plusieurs provinces, actives partout, et cependant extrêmement calmes à Paris, où l'on renomma tous les membres des bureaux préparatoires formés par le roi. Au moment où le savant Bailly déposa son vote dans l'urne : « Vous serez nommé, lui » dit un jeune homme en l'abordant. — Je n'en sais » rien, répondit Bailly; cet honneur ne doit ni se refuser, ni se solliciter. » Il fut en effet nommé successivement électeur et député.

Pour ne pas laisser les députés libres de se conduire comme ils le voudraient, les électeurs essayèrent de les lier par des instructions connues sous le nom de *cahiers des bailliages*. Ces écrits, qui ont été compulsés avec le plus grand soin, auraient pu faire le salut de la nation s'ils avaient été suivis, car ils contenaient tous les prin-

cipes de progrès et les améliorations désirables pour toutes les classes de la société.

Les cahiers du tiers, qui embrassaient tout, déclaration des droits de l'homme, constitution de l'Etat, finances, législation et justice, commerce et agriculture, renfermaient de grandes vues, de magnifiques pensées, mais la plupart étaient inapplicables; c'était une théorie en dehors des voies ordinaires de l'humanité; il y avait les éléments d'une belle réforme nationale, mais il fallait dégager ces éléments et les rendre pratiques.

Plus circonspect dans son langage que le tiers-état, le clergé témoignait cependant dans ses cahiers de son désir pour une réforme radicale; il demandait l'unité des lois pour toute la monarchie, l'uniformité de la procédure, la publicité des débats judiciaires, l'égalité des peines, l'abolition de la confiscation des biens et l'adoucissement de la législation criminelle; il consentait à supporter les charges publiques dans la proportion de l'importance de ses biens, désirait que la noblesse acceptât la même part des charges, insistait pour qu'on imposât les objets de luxe, voulait que les ouvriers fussent protégés dans leur liberté, et enfin demandait que tous les Français fussent également admissibles aux emplois civils et militaires.

Les cahiers de la noblesse s'éloignaient des vues progressives du clergé et du tiers; ils repoussaient généralement les principes d'égalité émis par les deux ordres, et regardaient la conservation des privilèges de corps comme un droit inaliénable,

La noblesse, tout en réservant ses droits, ses honneurs, émettait le vœu de réformes dans la constitution monarchique, bien plus larges que celles des constitu-

tions impériales et royales qu'on nous a accordées plus tard.

Les idées d'égalité, qui avaient pénétré dans toutes les têtes, y avaient jeté un ferment de désordre qui tendait à chaque instant à se convertir en rébellion, à Paris surtout où pullulait une multitude d'habitants malheureux et corrompus, et de mendiants nomades à demi-nus. Au milieu de l'effervescence causée par la prochaine réunion des Etats-Généraux, il se répandit que Réveillon, fabricant de papiers peints, qui, par son habileté, entretenait de vastes ateliers et perfectionnait notre industrie, avait résolu de diminuer de moitié le prix de main-d'œuvre de ses trois cents ouvriers, sous le prétexte que le froment étant trop bon pour eux, ils pouvaient se contenter de pommes de terre. Six mille bandits s'attroupèrent sur la place Royale, brûlèrent un mannequin qu'ils appelaient Réveillon, se précipitèrent sur la maison de cet industriel, l'envahirent, la pillèrent et l'incendièrent. Tout le mal était consommé lorsqu'arriva une compagnie de gardes françaises qui, trouvant barricadés dans des chambres ces hommes féroces et intrépides qu'on surnomma depuis les *brigands*, en massacrèrent quelques-uns.

Tous les partis s'accusèrent dans cette fâcheuse circonstance; le peuple en fit retomber la responsabilité sur l'autorité qui, assurait-il, avait retardé la répression pour égorger un plus grand nombre de citoyens; les royalistes ayant trouvé de l'argent dans les poches de tous les coupables arrêtés, dont plusieurs étaient des forçats libérés, soupçonnèrent des meneurs cachés, et dirent même que le duc d'Orléans avait voulu faire un

abominable essai des forces populaires, afin de s'en servir à son gré pendant les troubles qu'il prévoyait.

Cette émeute avait éclaté le 27 avril, quelques jours avant la réunion des Etats-Généraux, que chacun attendait avec une grande impatience. Heureux de se trouver au milieu de son peuple, de lui ouvrir son cœur, de lui dire tout ce qu'il souhaitait pour le bien général, le roi avait fait noblement et ingénieusement décorer la salle de réunion, réglé le costume de chaque ordre. La noblesse était revêtue de manteaux noirs, éclatants de dorure, et portait l'épée au côté; les députés du tiers-état, sans épée, en habits et en manteaux noirs, avec rabats blancs et chapeaux rabattus, ressemblaient aux clercs qui servaient autrefois d'escorte aux puissants seigneurs.

Le 4 mai 1789, les Etats-Généraux, réunis dans l'église Notre-Dame de Versailles, après avoir assisté au chant du *Veni Creator*, sortirent processionnellement pour se rendre à l'église de Saint-Louis et y entendre la messe du Saint-Esprit. Les députés du peuple ouvraient la marche, portant le modeste costume de laine, jadis assigné aux représentants des communes; après eux marchaient les représentants de la noblesse, couverts d'or, d'hermine, de fastueux panaches; puis le clergé revêtu des ornements sacerdotaux, au milieu duquel apparaissait l'archevêque de Paris, portant le Saint-Sacrement; enfin le roi environné de la reine, des princes du sang, des pairs de France.

On observa que le duc d'Orléans, qui marchait à la tête de la noblesse, affectait de régler ses pas de manière à se confondre avec les derniers députés du tiers.

M. de la Fare, évêque de Nancy, prononça un dis-

cours plein de sentiments d'une sage liberté, qui fut interrompu par des applaudissements que jamais on n'avait osé se permettre dans le lieu saint, tant les esprits se sentaient déjà transportés à la pensée des grandes circonstances qui allaient se dérouler ; une ivresse générale semblait circuler dans toutes les veines.

Le lendemain 5 mai le roi, accompagné de la reine, prit place dans l'assemblée, ayant la noblesse à sa droite, le clergé à sa gauche et le tiers-état devant lui, sur des sièges inférieurs. Louis XVI, d'une voix ferme et sonore, avec l'accent d'une sensibilité mesurée, mais profonde, prononça un discours où se peignaient la droiture de ses intentions et son amour pour son peuple. Le garde des sceaux fut à peine écouté. On pensait à un autre orateur. Necker, dont le discours était attendu avec impatience, lut un long mémoire sur l'état de nos finances, vanta ce qu'il avait fait depuis six mois et promit d'établir, avec de l'économie et une plus juste répartition de l'impôt, l'équilibre entre les recettes et les dépenses (1). Il finit, comme le roi et le garde des sceaux, par s'en rapporter absolument à la bonne volonté de l'assemblée. « Cher- » chez, disait-il, les moyens de fonder la prospérité du » royaume, indiquez-les à votre souverain, et vous trou- » verez de sa part la plus généreuse assistance. »

Ainsi, sous le spécieux prétexte d'avoir la véritable opinion du peuple, après avoir laissé, par une coupable incurie, la nation abandonnée à elle-même, au milieu de la violence des passions, pour le choix de ses députés,

(1) D'après le tableau qu'il présentait, il y avait un déficit de cinquante-six millions cent cinquante-six mille francs.

le roi et ses ministres établissaient l'assemblée **souveraine**, et, après lui avoir exposé la situation, lui disaient : « Jugez en maîtresse. » Un roi qui abdique ainsi est un souverain perdu, puisqu'au lieu de diriger il se laisse traîner à la remorque.

Trois vastes salles avaient été préparées pour les réunions de l'assemblée : l'une pour le clergé, une autre pour la noblesse, et celle qui avait servi à l'ouverture des Etats, destinée aux séances royales et à rassembler les trois ordres pour conférer ensemble, fut donnée au tiers, qui eut ainsi l'avantage de se trouver chez lui, dans le lieu même qui personnifiait les Etats-Généraux, et où il pouvait appeler à lui les membres des autres ordres sans qu'on pût les accuser de se trouver dans un lieu étranger. Avant de raconter les travaux de cette grande assemblée, il est nécessaire de dessiner les trois Etats et de faire connaître les chefs qu'ils suivaient.

Les députés de la noblesse, au nombre de deux cent soixante-dix seulement, présentaient le spectacle de la division ; plusieurs, à l'exemple de la noblesse bretonne qui, mécontente du doublement accordé au tiers, ne voulut pas paraître aux Etats-Généraux, repoussaient les idées fondamentales qu'on voulait faire prévaloir. Si une partie de la noblesse demandait des réformes très avancées, la grande majorité, fidèle à la royauté et aux traditions du passé, repoussait toute innovation hasardeuse. Elle comptait parmi ses membres les plus distingués Clermont-Tonnerre et Cazalès. Le premier, plus homme d'Etat qu'orateur, impressionnait rarement l'assemblée ; le second, jusqu'alors officier obscur, dont on ne soupçonnait pas le talent (il ne le connaissait peut-

être pas lui-même avant d'arriver à l'Assemblée nationale), était un royaliste intelligent, ami des modifications reconnues nécessaires par le roi et compatibles avec l'inviolabilité du trône et l'action du pouvoir exécutif. Il n'avait pas la science des premiers orateurs, mais il puisait dans son bon sens, dans la finesse de son esprit, des réponses écrasantes; il opposait aux triomphes exaltés du côté gauche ses défis ironiques, ses indignations amères, et forçait ses ennemis à l'admirer.

La députation du clergé, formée principalement de l'élément démocratique, comptait quarante-sept évêques, trente-cinq abbés ou chanoines et deux cent huit curés, presque tous tirés du peuple et constamment en rapport avec les misères du peuple; beaucoup de membres du clergé du second ordre appartenant au peuple, étaient disposés à suivre les députés du tiers. La députation du clergé comptait dans son sein des hommes de la plus haute capacité. Talleyrand, Henri Grégoire, embrassèrent avec chaleur les nouvelles idées. Maury, le plus célèbre des orateurs du clergé, sorti des derniers rangs du peuple, s'était façonné de bonne heure aux luttes de la polémique sacrée et avait aiguisé et poli, dans la chaire, l'éloquence qu'il devait porter à la tribune: demeuré fidèle à la cause du trône et de l'autel, il fut le seul rival de Mirabeau. Il trouvait, dans l'érudition sacrée et profane, des arguments nombreux qu'il jetait à la face de ses adversaires; au milieu même de ses défaites, la hardiesse de son caractère et de son langage lui inspiraient des jets de la plus haute éloquence, que ses amis encourageaient par les plus vifs applaudis-

sements, quand de sa voix sonore et de son geste impérieux il bravait les tribuns les plus audacieux.

Il y avait six cent vingt et un députés du tiers-état, tous unis pour la défense des droits du peuple et pour arracher au clergé et à la noblesse leurs privilèges. Quoique le tiers eût principalement choisi ses députés dans ses rangs, cependant il n'avait pas dédaigné d'accepter ceux des autres ordres qu'il avait jugés propres à défendre sa cause. L'abbé Sièyes, doué d'une vaste intelligence et d'une haute raison, mérita, par son fameux pamphlet, *Qu'est-ce que le tiers-état?* d'être envoyé aux Etats-Généraux par l'assemblée des électeurs de Paris, malgré l'obligation qu'elle s'était imposée de ne choisir de députés que parmi les membres du tiers. Le peuple de la Provence avait, de son côté, jeté les yeux sur un patricien fameux, le plus célèbre des orateurs qui ont illustré la tribune française; chacun a nommé Mirabeau.

Honoré Riquetti, comte de Mirabeau, issu d'une ancienne famille d'Italie, qui parlait de ses affaires domestiques, de ses luttes intestines, comme Plutarque des guerres de Marius et de Sylla, avait reçu, dès sa plus tendre enfance, une éducation rude, propre à développer ses passions fortes. Destiné aux armes, il ne se distingua dans l'armée que par ses vices et son indiscipline, et mérita ainsi d'être jeté dans les prisons. C'est sous les verroux qu'il écrivit ces *Lettres à Sophie* qui lui ouvrirent les portes de son cachot, et, d'obscur prisonnier, le firent sortir écrivain, orateur, homme d'Etat. A peine rendu à la liberté, il jeta au milieu du public des travaux et des libelles qui auraient épuisé tout autre homme;

la *Banque de Saint-Petersbourg*, les *Institutions de la Hollande*, l'*Ouvrage sur la Prusse*, le *Pugilat avec Beaumarchais*, ses *grands plaidoyers* sur des questions de guerre, de balance européenne et de finances, avaient annoncé ce qu'il serait à la tribune. Ayant été rejeté par la noblesse de Provence, au grand jour des élections pour les Etats-Généraux, il fit une adresse aux Marseillais et leur dit : « Quand le dernier des Gracques expira, il jeta » de la poussière vers le ciel, et de cette poussière naquit » Marius, Marius moins grand pour avoir exterminé les » Cimbres, que pour avoir abattu dans Rome l'aristocratie de la noblesse. »

Lorsqu'il entra dans les Etats-Généraux, il se mit au niveau du trône, abattit la noblesse, renversa le géant du clergé, rugit comme un lion, *présenta sa hure*, selon son expression, et amoncela des ruines autour de lui. Lorsqu'il régna sur les débris du trône et de l'autel, il voulut reconstituer, poser au milieu des plus violents orages les bases de la constitution réformée; législation, finances, diplomatie, guerre, religion, économie politique et sociale, il voulut tout embrasser dans son vaste génie; il comprit alors qu'il est plus facile de détruire que d'édifier; dans son impuissance, il recourut aux moyens les plus futiles; enfin il périt à la rude tâche qu'il s'était imposée.

(II. *Vérification des pouvoirs. — Assemblée nationale. —*
Jeu de paume.

Le lendemain de la séance royale, au moment où les députés entraient dans le lieu destiné pour leur réunion,

un ordre du roi les invita à se rendre chacun dans leur salle respective, pour la vérification des pouvoirs, opération importante de laquelle dépendait l'admission définitive des députés. Le tiers, qui voulait arriver au vote par tête, déclara que la vérification devait se faire en commun, et invita, en conséquence, les deux autres ordres à se réunir à lui. Mais le clergé, à la majorité de cent quatre-vingt-huit voix contre cent quatorze, et la noblesse, à la majorité de cent trente-trois contre cent quatorze, décidèrent que la vérification des pouvoirs se ferait par ordre et non en commun.

Le tiers-état, plus nombreux que les deux autres ordres ensemble, convaincu qu'il n'aurait de force que par le vote par tête, recourut à une habile manœuvre pour l'obtenir, ce fut de demeurer dans une complète inaction et de ne vouloir pas même se constituer avant que le clergé et la noblesse se fussent rendus dans son sein pour vérifier les pouvoirs en commun. La noblesse ne tint pas compte de cette détermination; mais le clergé, qui avait déjà commencé la vérification des pouvoirs, la suspendit alors.

Vingt-deux jours s'étaient déjà écoulés sans qu'on eût rien fait; les trois ordres attendaient, espérant jeter la responsabilité de leur inaction les uns sur les autres, quand Mirabeau, fatigué enfin, fit observer qu'il était urgent de faire cesser cet état, et proposa de sommer les deux autres ordres de se réunir au tiers, qui, autrement, se constituerait indépendant. Turgot se mit en marche à la tête d'un grand nombre de ses collègues et se présenta à la salle du clergé: « Messieurs... des » communes invitent, dit-il, messieurs du clergé, au

» **NOM DU DIEU DE PAIX et dans l'intérêt national, à se réunir avec eux dans la salle de l'assemblée, pour aviser aux moyens d'opérer la concorde, si nécessaire en ce moment au salut de la chose publique.** »

Cette proposition fut reçue par une partie du clergé avec de vives acclamations ; plusieurs membres voulaient se rendre immédiatement dans la salle du tiers ; les communes (car c'est ce nom que le tiers s'était déjà donné) envoyaient de moment en moment pour demander une réponse à leur proposition et se montraient disposées à demeurer en permanence jusqu'à ce qu'elles l'eussent reçue ; néanmoins le clergé, afin de prendre avec plus de maturité une détermination sur une aussi importante matière, remit au lendemain à formuler sa pensée.

Le roi et son ministère, restés jusqu'alors dans une inconcevable inertie, au lieu de trancher d'autorité la question débattue, prescrivirent des conférences entre les délégués des trois ordres sous la présidence du garde des sceaux. Après ces conférences, Necker proposa, au nom du roi, de faire vérifier les pouvoirs par chacun des ordres en particulier, mais à condition que la vérification serait communiquée aux deux autres ; et, dans le cas de conflit, la décision devait être remise au roi. Après avoir accueilli un moment ce projet, la noblesse le rejeta, voulant demeurer maîtresse absolue de ce qu'elle regardait comme son affaire spéciale, en consentant néanmoins à prendre l'avis des communes pour les affaires générales.

Pendant, à cause de la misère du peuple, et touché des plaintes de la nation qui avait espéré trouver le terme

de ses maux dans les Etats-Généraux, le clergé, pour sortir d'une inaction qu'il regardait comme pouvant devenir funeste, envoya communiquer aux deux autres ordres son dessein de rechercher aussitôt les moyens de pourvoir à la rareté et à la cherté des subsistances. En présence d'une telle proposition, les communes, craignant que le clergé n'obtint toutes les sympathies du peuple en travaillant à adoucir ses souffrances, résolurent enfin de se constituer et de s'emparer de toute l'autorité. Mirabeau introduisit alors Sièyes à la tribune (10 juin). « Qui êtes-vous? dit celui-ci s'adressant au » tiers-état. La chambre de la noblesse représentée à peine » cent cinquante mille individus, et nous sommes chargés » de la procuration de vingt-cinq millions d'hommes. » S'il était permis d'arrêter l'action d'une assemblée en » refusant de s'y rendre, ce serait mettre le corps dans » la dépendance de quelques membres, ce serait étouffer » la volonté de vingt-cinq millions de Français sous » l'obstination despotique de quelques milliers d'individus. » Le tiers se constitua (17 juin) ensuite en véritables Etats-Généraux, nomma un président, un bureau, et procéda à l'appel de tous les députés pour la vérification de leurs pouvoirs. Pas un membre de la noblesse ni du clergé ne répondit à cette communication.

La souveraineté du peuple venait d'être proclamée; l'assemblée se déclarait au-dessus de la constitution et s'établissait indépendante; la seule difficulté qui l'arrêta un instant, fut le nom qu'elle se donnerait. Mirabeau proposa celui de *représentants du peuple français*; Mounier, celui de *la majorité délibérant en l'absence de la minorité*; le député Legrand, celui d'*assemblée natio-*

nale. C'est ce nom qui prévalut d'abord. Sièyes, chargé de constater dans une sorte de déclaration le droit du tiers de délibérer en souverain, dit : « Il ne peut exister » entre le trône et l'assemblée aucun *veto*, aucun pouvoir négatif.

» L'assemblée déclare donc que l'œuvre commune de » restauration nationale peut et doit être commencée » sans retard par les députés présents, et qu'ils doivent » la suivre sans interruption comme sans obstacle.

» L'assemblée ne perdra jamais l'espoir de réunir » dans son sein tous les députés absents ; elle ne cessera » de les appeler à remplir l'obligation qui leur est im- » posée de concourir à la tenue des Etats-Généraux. A » quelque moment que les députés absents se présentent » dans la session qui va s'ouvrir, elle déclare d'avance » qu'elle s'empressera de les recevoir et de partager avec » eux, après la vérification des pouvoirs, la suite des » grands travaux qui doivent procurer la régénération » de la France. »

Cette déclaration renfermait une révolution entière ; toute la vieille constitution était détruite ; la royauté ne devait plus être que la très humble servante de l'assemblée, qui résumait en elle toute l'autorité.

L'acte de souveraineté fait par le tiers, la sommation faite au clergé et à la noblesse de se réunir à lui, produisit une profonde impression sur ces deux corps ; enfin trois curés se rendirent à son appel et furent couverts d'applaudissements ; le jour suivant il y en eut six ; le troisième et le quatrième dix, parmi lesquels se trouvait Henri-Grégoire, curé du diocèse de Nancy.

L'assemblée prit aussitôt des résolutions de la plus

haute gravité, légalisa les impôts établis sans le consentement national, plaça la dette publique sous la sauvegarde et la loyauté françaises, et annonça qu'elle allait s'occuper de la disette et de la misère pour y apporter un remède.

Qu'est-ce qu'aurait fait Louis XIV en pareille circonstance? Il aurait pris son fouet et serait allé chasser les audacieux usurpateurs de la souveraineté, qui ne leur avait été déléguée par aucune autorité. Qu'est-ce que fait la cour? au lieu d'agir avec vigueur dans un moment où la constitution primitive est brisée, elle délibère, réunit des conseils à Trianon, n'ose adopter la proposition de la noblesse et du Parlement, qui s'engageaient, l'un à donner de l'argent, et l'autre à enregistrer toutes les lois relatives à l'impôt; sur la demande de Necker, elle préfère recourir à une séance royale, dans laquelle serait tranchée la question de la séparation et de la réunion des ordres.

La séance royale destinée à résoudre toutes les difficultés ayant été fixée au lundi 22 juin, le roi fit fermer, le samedi 20, dès le matin, la salle du tiers, pour faire les préparatifs de cette assemblée solennelle. Quelques députés s'étant présentés et ayant voulu pénétrer de force dans l'assemblée, en furent empêchés par Bailly, qui, pour ôter à la cour tout prétexte d'agir avec violence, modéra et calma les plus exaltés. Pour ne pas suspendre leur réunion, les plus ardents proposèrent de se rassembler sous les fenêtres du château; d'autres indiquèrent la salle du *Jeu de paume*, assez vaste pour contenir tous les députés; proposition qui fut acceptée.

A leur entrée dans une salle nue, où il n'y avait ni

sièges pour les députés, ni tribune pour les orateurs, on s'exalte; on installe le bureau sur un banc; une table devient la tribune; les propositions se croisent; les uns veulent que l'assemblée se mette en route à pied et se rende à Paris, où elle trouvera appui et faveur auprès du peuple; Bailly montre le danger de cette proposition et la fait repousser. Mounier demande aux députés de prendre l'engagement de ne pas se séparer avant d'avoir voté une constitution. Tous les députés présents le jurèrent, à l'exception de Martin d'Auch, qui ajouta à son nom le mot d'*opposant*, ce qui excita un effroyable tumulte dans l'assemblée; on laissa cependant ce mot sur le procès-verbal, par respect *pour la liberté des opinions*.

Cet acte audacieux eut un immense retentissement dans toute la France; et, quoiqu'il ne fût que la conséquence naturelle de ceux qui l'avaient précédé, il fut regardé comme la prise de possession de la souveraineté par l'assemblée. Epouvanté de tant d'audace, flottant entre les moyens de rigueur et ceux de conciliation, le roi, pour avoir le temps de se déterminer, écrivit à Bailly que la séance royale était remise au mardi 23, à dix heures du matin.

Afin d'empêcher une nouvelle réunion de l'assemblée, les princes retinrent la salle du Jeu de paume pour y jouer le 22, et l'entrée en fut interdite à tous ceux qui se présentèrent.

Les députés du tiers, enhardis par les faiblesses de la cour, se rendirent, le lundi 22, à l'église des Récollets, pour y tenir séance; l'ayant trouvée trop petite, ils se transportèrent dans l'église Saint-Louis et s'y établirent

comme dans un lieu profane. Un événement d'une haute importance signala cette journée. Le clergé, fortement travaillé par les actes du tiers et ses appels menteurs à la concorde, avait mis en délibération le projet de réunion, qui avait eu pour lui cent quarante-neuf voix contre cent quatorze. L'archevêque de Vienne se mit alors à la tête des cent quarante-neuf membres qui avaient voté la réunion, et vint prendre place au milieu de l'assemblée. Cette accession donna une nouvelle force au tiers et le détermina à renouveler l'engagement pris le samedi précédent, de rester en place dans la salle nationale pour y délibérer après que la séance royale serait levée.

Le 23, jour désigné pour la séance royale, le roi entra, accompagné d'une milice nombreuse ; et après s'être plaint, non point comme un souverain irrité, mais comme un père inquiet, de la discorde qui se prolongeait entre les trois ordres, ordonna au garde des sceaux de lire les déclarations préparées pour la faire cesser. La première cassait les précédentes délibérations du tiers-état, maintenait la distinction des trois ordres, établissait que le vote se ferait par chambre pour les lois constitutionnelles, et en commun pour les objets de finances et d'administration. Le roi prit ensuite la parole et dit qu'il allait accorder à la nation de plus grandes libertés que celles dont elle avait joui dans les temps passés. « Je » puis dire sans me faire illusion, ajouta Louis XVI, » que jamais aucun roi n'en a fait autant pour sa nation. »

Le garde des sceaux lut alors une seconde déclaration, par laquelle le roi accordait la convocation périodique

des Etats-Généraux, leur participation aux actes de l'autorité législative, l'admissibilité des Français à toutes les charges, la suppression des privilèges en matière d'impôts, celle des corvées, la garantie de la dette publique, la liberté du commerce et de l'industrie, des états particuliers pour toutes les provinces, la liberté individuelle, sauf le cas d'une suspension momentanée si des troubles sérieux la rendaient nécessaire.

Le roi, qui avait essayé de parler en souverain dans le cours de la séance, avait souvent dit : *Je veux, j'ordonne*; au moment de sortir, il menaça les Etats de dissolution s'ils désobéissaient à ses ordres, et finit par ces paroles : « Je vous ordonne, messieurs, de vous séparer » tout de suite et de vous rendre demain matin chacun » dans les chambres affectées à votre ordre, pour y reprendre vos travaux. » Le roi se retira ensuite et fut suivi de la noblesse et de la plus grande partie du clergé. Le tiers-état, incertain, irrésolu, allait se retirer, quand Mirabeau s'écria : « Messieurs, j'avoue que ce que vous » venez d'entendre pourrait être le salut de la patrie, si » les présents du despotisme n'étaient toujours dangereux..... Je demande qu'en vous couvrant de votre » dignité, de votre puissance législative, vous vous renfermiez dans la religion de votre serment; il ne nous » permet de nous séparer qu'après avoir fait la constitution. »

Dans nos assemblées délibérantes, et même sous le régime républicain de 1848, si une fraction de l'assemblée, réunie illégalement, avait prononcé un pareil discours contre la constitution établie, il est certain qu'elle eût été poursuivie. Jamais un gouvernement digne de con-

duire un peuple ne doit tolérer de telles insultes à son autorité; s'il ne se sent pas assez fort pour les réprimer, qu'il abdique. Louis XVI, qui avait plus de forces qu'il ne lui en fallait pour soumettre le tiers, ne voulut pas employer les voies de rigueur; il envoya le marquis de Brezé, grand-maître des cérémonies, dire à Bailly: « Vous » avez entendu les ordres du roi. — Je vais prendre ceux » de l'Assemblée, » répondit Bailly. — Mirabeau s'écria: « Oui, Monsieur, nous avons entendu les intentions » qu'on a suggérées au roi; mais vous, qui n'avez ici » ni place, ni droit de parler, vous n'êtes pas fait pour » nous rappeler son discours. Nous sommes ici par le » vœu de la nation, la force matérielle seule pourrait » nous en faire désemparer. » Comme l'assemblée ne paraissait pas convaincue par ces paroles, Sièyes montra l'accusation de peur et de lâcheté poursuivant partout les députés quand ils retourneraient au milieu de leurs mandataires; il les attacha ainsi à leurs bancs, et ils continuèrent à délibérer. Au lieu de faire exécuter ses ordres en employant la force, le roi envoya des ouvriers pour démolir l'amphithéâtre où lui et son cortège avaient pris place, espérant que le bruit des marteaux ferait ce que n'avaient pas produit ses paroles. L'assemblée laissa se livrer à leur travail ces ouvriers, qui le suspendirent pour entendre les délibérations.

Le tiers ayant remarqué, à la séance royale, l'absence du ministre favori du peuple, avait mis en mouvement les agents de désordre pour réclamer son ministre chéri. Voici la cause de son absence: le roi ayant jugé à propos d'apporter quelques changements aux déclarations que Necker avait préparées, ce ministre avait donné sa dé-

mission et ne s'était point trouvé à la séance royale, absence qui fit une telle sensation, qu'à son retour le roi fut étourdi par ces cris : *Vive Necker! vive cet ami du peuple!* Le roi, effrayé, conjura Necker de reprendre son portefeuille, ce qu'il obtint en promettant sans doute de suivre toujours ses conseils.

Chacun attendait avec impatience le 24 juin, pour connaître l'attitude que l'Assemblée allait prendre : elle se réunit dans la salle commune, quoiqu'elle lui eût été interdite, et y fut rejointe par la majorité du clergé. L'archevêque de Paris, prélat aussi remarquable par sa bienfaisance que par sa douceur, dans le dessein bien illusoire d'éviter de plus grands malheurs, quitta lui-même la minorité du clergé avec l'archevêque de Bordeaux, alla prendre place au sein du tiers et reçut ce compliment du président Bailly : « L'acte d'union et de paix » que vous venez de faire était la dernière couronne qui » manqua à vos vertus. »

L'ordre de la noblesse était alors vivement agité : les uns pensaient qu'en présence d'une usurpation évidente de pouvoir, il n'y avait d'autre mesure à prendre que de déférer l'assemblée du tiers au procureur-général. Une faible minorité, animée par les sentiments révolutionnaires, prétexta la conciliation pour demander la réunion. Sur le refus de la majorité, le duc d'Orléans qui, la veille, avait promis aux Polignac de tenir ferme, se mit à la tête de quarante-sept membres de la noblesse et se rendit au tiers-état, où il fut reçu avec les plus vives acclamations ; mais telle était sa faiblesse qu'il tomba évanoui et laissa découvrir un plastron, comme s'il eût redouté un poignard.

Déjà bien fortifié par ces accessions, qui affaiblissaient la noblesse et le clergé, le tiers-état était encore soutenu par les adresses des provinces et de la capitale, qui l'encourageaient et lui promettaient l'appui de la nation.

Au milieu de l'agitation croissante, en face d'une assemblée rebelle, à quelques lieues de Paris en ébullition, ne pouvant compter sur les gardes françaises déjà gagnées à la rébellion, le roi résolut alors de rassembler des troupes étrangères au service de la France, pour se protéger contre toutes les violences extérieures et empêcher, s'il était possible, la guerre civile. L'entourage du roi et surtout celui de la reine n'avaient pas les mêmes vues que le monarque; l'armée, selon eux, devait employer la force pour balayer les Etats-Généraux et punir les meneurs.

Dans l'espérance de retarder l'explosion dont on était menacé, le roi, toujours plus faible en face des événements qui se précipitaient, donna l'ordre à la minorité du clergé et à la majorité de la noblesse, de se réunir à l'Assemblée. Le clergé s'y rendit aussitôt; mais la noblesse adressa au roi les plus vives représentations, lui faisant observer que, tant que la noblesse demeurerait séparée du tiers, elle serait une protestation permanente contre tout ce qui pourrait se faire :

« Dans le conflit que nous nous engageons à soutenir, » disait le duc de Luxembourg, tous les actes de votre » médiation seront sacrés pour nous. Les sacrifices que » vous nous avez demandés dans votre séance royale, » nous sommes prêts à les ratifier; mais conservez-nous » au moins la liberté de vous en offrir de nouveaux. — » Non, répondit le roi, je ne puis laisser ma fidèle no-

» blesse soutenir une lutte trop inégale. Il est de mon
» devoir, il est dans mon cœur de la sauver de périls
» manifestes. Eh ! que n'auriez-vous pas à craindre d'une
» multitude qui n'a point respecté, dans M. l'archevêque
» de Paris, son bienfaiteur, son guide spirituel? — Sire,
» reprit Luxembourg, il n'est aucun de nous qui ne
» s'attende et ne s'apprête à mourir victime de la fu-
» reur populaire; mais les attentats commis sur nos per-
» sonnes frapperont de nullité les opérations d'une As-
» semblée qui se sera délivrée par des meurtres du tiers
» de ses membres. — Voilà, reprit le roi avec une vive
» émotion, ce qu'il m'est impossible de souffrir. Mes ré-
» flexions sont faites, je suis déterminé à tous les sacri-
» fices. Je ne veux pas qu'il périsse un seul homme pour
» ma querelle. Dites donc à l'ordre de la noblesse que
» je le prie de se réunir aux deux autres; si ce n'est pas
» assez, je le lui ordonne; comme son roi, je le veux. »

En consentant à se soumettre au désir du roi, la noblesse, pour rendre la réunion temporaire, se proposait de traîner en longueur et d'user en questions étrangères l'activité du tiers-état. La première question qui fut soulevée fut celle des mandats, et elle était d'autant plus grave, que la plupart des représentants avaient juré de s'y conformer exactement. Mirabeau soutint alors que les mandats n'étaient point impératifs, mais de simples conseils donnés aux députés, et que, d'ailleurs, ceux qui se croyaient engagés à davantage pouvaient déposer leurs cahiers à leur place et aller consulter leurs mandats. Sièyes fit admettre une proposition ainsi conçue :
« Ceux qui se croient obligés par leurs cahiers seront
» regardés comme absents, comme ceux qui ont refusé

» de faire vérifier leurs pouvoirs en assemblée générale. » L'adoption de cette proposition mettait à l'aise toutes les consciences ; chacun pouvait désormais prêter tel serment qu'il voudrait et lui donner le sens qu'il jugerait le plus convenable à sa situation.

Ce qu'avaient prévu les députés de la noblesse se confirmait : loin de se laisser distraire par des questions étrangères, l'Assemblée s'était fortifiée, et, sans s'inquiéter de la royauté, elle résolut d'élaborer une constitution absolument *à priori*, comme s'il n'y avait pas eu de pouvoir en France et comme elle l'aurait fait pour un peuple vivant dans les forêts vierges de l'Amérique. Afin de donner une base convenable à la nouvelle constitution et de la rendre conforme aux besoins de l'humanité, il fallait une « déclaration des droits de l'homme et du citoyen. » Au milieu des discussions métaphysiques que nécessitait cette déclaration, les plus vives inquiétudes agissaient sur l'Assemblée et au dehors : le mouvement révolutionnaire se propageait partout, et surtout à Paris.

§ III. *Prise de la Bastille. — Ses conséquences.*

Comme il n'y avait pas encore de journaux pour rapporter les délibérations de l'Assemblée, à chaque heure du jour partaient de Versailles pour Paris des émissaires qui grossissaient encore la division déjà trop réelle entre la cour et les Etats, alarmaient les imaginations, persuadaient que le gouvernement voulait égorger d'abord les députés et ensuite leurs partisans. Pendant les premiers temps de l'assemblée générale, les lieux où s'étaient réunis les électeurs des soixante districts de Paris pour

nommer leurs représentants, étaient demeurés ouverts et servaient à des réunions pour discuter les intérêts politiques, appuyer les représentations du tiers et donner à leurs mandats toutes les modifications désirées. Afin de faire cesser la vive agitation produite par ces réunions, les lieux où elles se tenaient furent fermés; mais les patriotes, après être parvenus à se faire ouvrir les portes de l'Hôtel-de-Ville et à y concentrer l'agitation, trouvèrent trop étroites ses vastes salles pour contenir tous les amis du peuple; craignant d'ailleurs que de si fréquentes et si nombreuses réunions engageassent l'autorité à faire fermer l'Hôtel-de-Ville, ils choisirent pour lieu de leurs assemblées le jardin du Palais-Royal, qui, étant environné des plus riches boutiques de l'Europe, servait de retraite à tous les vices et fournissait un aliment à toutes les passions détestables. Depuis que le duc d'Orléans s'était réuni au tiers, le Palais-Royal ne cessait de retentir des plus affreuses déclamations contre la cour, contre la noblesse et contre la partie du clergé qui avait résisté à la demande factieuse du tiers-état. Quand l'agitation fut grande, les principaux moteurs du mouvement, dirigés par une main inconnue, qu'on soupçonnait cependant être celle du duc d'Orléans, à cause des sommes immenses répandues parmi le peuple, furent peu satisfaits d'avoir à leur solde la bande de brigands qui avait détruit la maison de Réveillon; ils résolurent de gagner la troupe.

Les gardes françaises, soldats d'élite destinés à la garde du roi, tenant alors garnison à Paris, en détachaient quelques compagnies pour le service de la cour à Versailles. Ce corps, jusque-là modèle de discipline,

égaré par les cris séditieux, fréquentait de préférence le Palais-Royal, où le soldat recevait des écus, des louis et même des billets de caisse d'escompte. On payait mieux encore les militaires en détachement à Versailles qui venaient à Paris. On accueillait cordialement les déserteurs, qui y trouvaient une retraite assurée. Tous ces désordres s'étant développés pendant la maladie du maréchal de Biron, qui exerçait sur ce régiment une autorité à la fois sévère et paternelle, augmentèrent quand le commandant chargé de le remplacer se montra plus exact et voulut consigner les troupes indisciplinées; deux ou trois cents soldats forcèrent la consigne, furent reçus avec enthousiasme par la foule, et comblés de présents. Le soir même, onze des soldats meneurs ayant été renfermés à l'Abbaye, tout le Palais-Royal s'émut, la multitude s'arma de ce qu'elle rencontra, brisa les portes de la prison, mit les soldats en liberté et les conduisit en triomphe au Palais-Royal. Afin de les protéger contre les poursuites, on adressa aussitôt un message à l'Assemblée, pour qu'elle daignât les prendre sous sa garde. Feignant de respecter encore le pouvoir exécutif, l'Assemblée se contenta d'envoyer une députation pour intercéder auprès du roi en faveur des coupables et le supplier de vouloir bien employer, pour le rétablissement de l'ordre, les moyens infaillibles de la clémence et de la bonté si naturelles à son cœur, ainsi que cette confiance que son peuple méritera toujours.

Les gardes françaises, déjà gagnées à la cause du peuple et engagées au milieu de Versailles à suivre les groupes populaires, furent alors complètement dévouées à la révolution.

Le roi, abandonné du peuple, trahi par sa garde, forcé de contraindre sa fidèle noblesse à se réunir au tiers-état, avait rassemblé une trentaine de mille hommes dans un rayon assez rétréci, et en avait confié le commandement au vieux maréchal de Broglie, le vainqueur de Berghen. « Ma dernière espérance est dans votre dévouement et » votre gloire, lui dit le roi. Vous aurez rempli le plus » cher de mes vœux, si vous parvenez sans violence, » sans effusion de sang, à renverser tous les projets dont » mon trône est menacé, et qui feraient bien longtemps » le malheur de mon peuple. »

C'était toujours le même sentiment et le même amour pour son peuple : la crainte de l'effusion du sang. Certes, ces débonnaires pensées ne s'accordent guère avec celles qu'on prêtait au monarque, de vouloir foudroyer Paris et y écraser le foyer de la révolution.

Voyant l'Assemblée sous l'impression de la crainte à la vue de cette force armée, Mirabeau, convaincu qu'en démasquant les desseins de la cour et en les exagérant, il les ferait échouer, les dénonça à la tribune et proposa une adresse fameuse dans laquelle il montrait que la concentration des troupes mettait dans le plus grand danger les provinces, la capitale, le roi. « Le danger, Sire, est » plus terrible encore, et jugez de son étendue par les » alarmes qui nous amènent devant vous ! De grandes ré- » volutions ont eu des causes moins éclatantes, plus d'une » entreprise fatale aux nations et aux rois s'est annoncée » d'une manière moins sinistre et moins formidable. »

Le roi répondit que ces troupes n'avaient aucun dessein sinistre, qu'elles étaient réunies pour protéger l'Assemblée nationale, que si les députés ne se croyaient pas

en sûreté, il leur permettait de se transporter à Soissons ou à Noyon, et que lui-même se rendrait à Compiègne. Loin de vouloir agréer cette proposition, l'Assemblée ou plutôt ses meneurs, qui sentaient le besoin d'être rapprochés de Paris pour être soutenus par la populace, la repoussèrent. Mirabeau osa même proposer une nouvelle adresse, plus insolente que la première, pour dénoncer les manœuvres de la cour. Il parlait si haut, afin de couvrir ses trames coupables et ténébreuses, que l'on connaissait et qu'on n'osait dénoncer.

Le roi avait répondu selon les sentiments de son cœur : il ne voulait pas employer la violence. Persuadée que tant que Necker serait à la tête des affaires, il ne serait pas possible de recourir à des moyens vigoureux pour rétablir l'ordre, la reine représenta au roi que ce ministre faisait le principal appui des factieux de l'Assemblée, et le pria d'accepter l'offre qu'il avait faite de se retirer si sa présence était un obstacle à la réconciliation du monarque avec ses sujets. Louis XVI adopta ce parti et adressa ce billet à Necker : « Le moment que vous » avez prévu est arrivé. J'attends de votre dévouement à » ma personne que vous cachiez votre départ ; la nécessité me force d'y souscrire. »

Necker reçut ce billet en présence de ses amis, le lut, continua la conversation sans la moindre émotion ; il fit ses préparatifs le soir, partit incognito et arriva à Bruxelles.

La nouvelle de la retraite de Necker fit la plus profonde sensation sur les membres de l'Assemblée nationale. Lorsqu'elle arriva à Paris et qu'on sut l'ancien ministère remplacé par de Breteuil, de la Vauguyon, de

Brogie, Foulon et Damécourt, regardés comme les chefs du parti de la résistance, l'alarme se répandit dans tous les quartiers et surtout au Palais-Royal. Un jeune homme arracha une feuille d'arbre, en fit une cocarde, invita tous ses amis à l'imiter. En un moment les arbres furent dépouillés; la foule saisit aussitôt chez un marchand voisin deux bustes, l'un de Necker et l'autre du duc d'Orléans, les couronna de fleurs, les porta triomphalement dans les rues de la capitale et les proposa à l'adoration du peuple. Le Royal-Allemand, envoyé pour rétablir l'ordre, rencontra la masse compacte dans la rue Saint-Honoré, vers la place Vendôme; pour la disperser, il fit une charge vigoureuse dans laquelle fut blessé un soldat des gardes françaises qui servaient d'appui aux perturbateurs. Un vieillard ayant trouvé malheureusement la mort dans la charge de cavalerie : « Vengeance! vengeance! » s'écrient les patriotes, qui se saisissent de cette infortunée victime, la promènent pour soulever la multitude contre les prétendus projets sanguinaires de la cour. Le baron de Besenval, qui n'avait pas d'ordre pour combattre dans les rues de Paris, se retira sur la place Louis XV; ayant été attaqué à onze heures du soir par un fort détachement de gardes françaises, il eut la faiblesse de ne pas répondre, et opéra sa retraite afin d'éviter une collision entre deux corps de l'armée.

Paris, alors abandonné à lui-même, présenta l'image du plus affreux désordre. Les brigands parcouraient les rues en faisant entendre des cris de mort. Les gens paisibles se barricadaient dans leurs maisons pour ne pas être égorgés. Le 13 juillet au matin, les électeurs de la Cité se rassemblèrent à l'Hôtel-de-Ville, et, sous le spé-

cieux prétexte de maintenir l'ordre dans la capitale abandonnée à elle-même, ils nommèrent une municipalité, formèrent en quelques heures un plan d'armement de la bourgeoisie, et s'occupèrent aussitôt de donner des armes à ces soldats improvisés, à qui on fit prendre les couleurs de la ville, c'est-à-dire le rouge et le bleu. Après avoir pillé la maison de Saint-Lazare sous le prétexte d'y prendre du grain, le peuple força le garde-meuble, prit des casques, des piques et de vieilles épées, parcourut les rues, et attira sous ses étendards les gardes françaises et la milice du guet.

Dès le soir du 13 juillet, le peuple s'était porté vers la Bastille, forteresse redoutable qui avait à diverses époques fait échec aux émeutiers; le 14, il en demanda l'occupation, sous prétexte que cette forteresse était remplie de munitions de guerre et de soldats, et que du sommet de ses créneaux on pouvait tirer sur la ville, l'écraser et la réduire en cendres. Pour répondre aux calomnies répandues contre lui, Delaunay, commandant du fort, fit entrer un député des districts, parcourut avec lui toute la Bastille, où il n'y avait que trente-deux Suisses et quatre-vingt-deux invalides; non content de montrer l'impossibilité d'attaquer la capitale, il promit de ne pas faire feu sur la foule menaçante, sinon pour se défendre. Sur le rapport du député, la foule commençait à se calmer quand arrivèrent de nouveaux groupes, plus sinistres que les premiers, accompagnés de gardes françaises. « Nous voulons la Bastille! » s'écria la multitude. Pour la calmer, Delaunay eut la faiblesse de recevoir dans une première cour trente ou quarante individus qui menacent de s'emparer de la forteresse par la violence; il fallut les

repousser à force ouverte. Au bruit de la fusillade, les électeurs réunis à l'Hôtel-de-Ville s'alarment, envoient de nouvelles députations pour parlementer. Les gardes françaises accourent avec du canon, et commencent un siège en règle. Un pont-levis, soit incurie, soit trahison, tombe sans cependant avoir été atteint par des boulets, et ouvre un passage par lequel la foule se précipite; la première enceinte est emportée. Delaunay était malheureusement un homme de peu de tête, qui, malgré l'ordre qu'on lui avait donné de se défendre jusqu'à la dernière extrémité, fit à peine quelques décharges de mousqueterie; sans même avoir fait gronder son canon chargé à mitraille, il demanda à composer. Au moment où les portes furent ouvertes pour les parlementaires, la foule s'y précipita et fut maîtresse de la forteresse. Il ne restait à la faible garnison qu'à s'échapper ou à mourir, car la fureur populaire ne voulait point de quartier. Les Suisses parvinrent à se sauver; mais les invalides furent massacrés, quelques-uns à peine furent arrachés à la mort par les gardes françaises. Telle était même la férocité des brigands, que, voyant une noble fille se présenter pour sortir, ils la saisirent, prirent une paille, la placèrent dessus et y mirent le feu; elle eût péri dans les flammes si un brave soldat ne l'eût arrachée à ce supplice et ne l'eût mise en lieu de sûreté.

A cinq heures et demie la foule se dirigea triomphante vers l'Hôtel-de-Ville, portant au bout d'une baïonnette les clefs et les réglemens de la Bastille, et au bout des lances quatre têtes d'officiers supérieurs: c'étaient celles de Delaunay et de ses principaux officiers, à qui on venait de trancher la tête. Flesselles, prévôt des marchands,

principal officier municipal, accusé d'avoir trahi le peuple en l'abusant par de vaines promesses d'armes, faiblit devant le péril, et, sous le spécieux prétexte de se justifier aux yeux des bons patriotes, il demanda à être conduit au Palais-Royal. Arrivé au quai Pelletier, un inconnu lui déchargea un coup de pistolet et l'étendit mort à ses pieds. Voilà les prémices de la grande révolution; voilà la première grande scène, le prélude de toutes les autres.

Au premier bruit des troubles de Paris, les meneurs de l'Assemblée, plus puissants orateurs que vaillants soldats, avaient été saisis de terreur; ils se racontaient qu'on avait vu un grand mouvement d'officiers, que la reine avait paru radieuse et assuraient que l'enceinte des députés allait être envahie par la troupe.

Tout à coup on entendit le canon gronder dans le lointain. Mirabeau proposa alors de suspendre la discussion et d'envoyer une députation au roi, qui, toujours plein de condescendance, déclara qu'il avait commandé l'éloignement de ses troupes de la capitale et donné des officiers à la garde bourgeoise afin d'empêcher de plus grands malheurs. Bientôt une seconde députation se rendit auprès du monarque pour lui rendre compte de la déplorable situation de Paris : « Messieurs, dit le roi, » vous déchirez mon cœur de plus en plus par le récit » que vous me faites des malheurs de Paris; il n'est pas » possible que les ordres donnés à la troupe en soient la » cause. » Rassurés par la nouvelle déclaration du roi, qu'il avait prescrit aux troupes de s'éloigner de Paris, les meneurs se hâtèrent d'en prévenir les agitateurs parisiens et de les assurer qu'ils n'avaient rien à craindre.

Au lieu de travailler à rétablir l'ordre, la coupable Assemblée soutenait ainsi les agents de troubles.

Le roi, sans inquiétudes sérieuses sur le sort de la Bastille, et persuadé qu'une forteresse qui avait résisté au grand Condé pourrait bien se défendre contre une populace ameutée et sans expérience de la guerre, s'était profondément endormi. Le duc de Liancourt, si connu par ses sentiments généreux, informé dans l'Assemblée nationale de la prise de la Bastille par le peuple, se rendit à la cour, éveilla le roi et lui raconta le grand événement. « Quelle révolte ! s'écria le prince. — Sire, reprit » Liancourt, dites révolution. »

La prise de la Bastille était en elle-même d'une faible importance, du moins le comité Polignac le jugeait ainsi et pensait que le roi devait dissoudre l'Assemblée et soumettre Paris. Pour un homme qui sait réfléchir, c'était en effet la seule tentative raisonnable, si la royauté voulait sauver son autorité.

Mais persuadé qu'il pourrait, par son excessive bonté, ramener les députés et le peuple à de meilleurs sentiments, Louis XVI résolut de se rendre à pied et sans aucun appareil, au sein de l'assemblée, qui elle-même lui envoyait une députation de vingt-quatre membres pour l'accuser des malheurs arrivés à Paris. Au moment où cette députation quittait la salle, Mirabeau lui cria du ton le plus véhément : « Dites au roi, dites-lui bien que » les hordes étrangères dont nous sommes investis ont » reçu hier la visite des princes, des princesses, des favoris, des favorites, et leurs caresses et leurs exhortations, et leurs présents. Dites-lui que toute la nuit ces » satellites étrangers, gorgés d'or et de vin, ont prédit,

» dans leurs chants impies, l'asservissement de la France,
 » et que leurs vœux brutaux invoquaient la destruction
 » de l'Assemblée nationale. Dites-lui que dans son palais
 » même les courtisans ont mêlé leurs danses au son de
 » cette musique barbare, et que telle fut l'avant-scène
 » de la Saint-Barthélemy. Dites-lui que ce Henri, dont
 » l'univers bénit la mémoire, celui de ses aïeux qu'il
 » voulait prendre pour modèle, faisait passer des vivres
 » dans Paris révolté qu'il assiégeait en personne, et que
 » ses conseillers féroces font hausser les farines que le
 » commerce apporte dans Paris fidèle et affamé. » Cet
 effroyable discours fut interrompu par les applaudisse-
 ments que suscita l'annonce de l'arrivée du roi. « Atten-
 » dez, reprend Mirabeau, que le roi nous ait fait con-
 » naître ses bonnes dispositions. Qu'un morne respect
 » soit le premier accueil fait au monarque dans ce mo-
 » ment de douleur : le silence des peuples est la leçon
 » des rois ! »

Le roi prononça un discours extrêmement touchant. Après avoir répondu aux vagues accusations répandues contre ses dispositions, il dit : « Je ne suis qu'un avec ma nation ; c'est moi qui me fie à vous ; aidez-moi dans cette circonstance à assurer le salut de l'Etat : je l'attends de l'Assemblée nationale ; le zèle des représentants réunis pour le salut commun m'en est un sûr garant, et comptant sur l'amour et la fidélité de mes sujets, j'ai donné ordre aux troupes de s'éloigner de Paris et de Versailles. Je vous autorise et invite même à faire connaître mes dispositions à la capitale. »

Les plus vifs applaudissements succèdent à ce discours ; les députés se pressent autour du roi et le recon-

duisent à pied jusqu'au château, ce qui avait fait espérer au monarque que la réconciliation était entière entre lui et l'Assemblée. Mais combien de scènes semblables devaient se renouveler, et être suivies le lendemain des actes de la plus implacable haine !

Afin de satisfaire les exaltés, Louis XVI nomma, pour remplacer l'infortuné Flesselles à la municipalité de Paris, le faible Bailly, qui voulait refuser cette charge difficile ; mais l'archevêque de Paris le conjura de la conserver pour le bonheur d'une grande ville, qui devait être exposée à de si rudes épreuves ; il céda, quoiqu'il sentit lui-même que s'il n'avait pu maintenir le calme dans l'Assemblée, il serait trop faible devant une populace ameutée. Un buste envoyé par l'Amérique affranchie à la ville de Paris, indiqua La Fayette pour commandant général de la milice bourgeoise ; il fut aussitôt nommé.

Le parti de la cour qui avait poussé à la guerre, affligé de la faiblesse du roi et redoutant les attaques du peuple, se détermina à quitter la France. Le comte d'Artois et sa famille, le prince de Condé, les Polignac, la duchesse de Guiche, les maréchaux de Broglie et de Castries, l'abbé de Belière, le comte de Breteuil, se retirèrent à Turin et furent bientôt une nouvelle source d'inquiétude pour cette France qu'ils venaient d'abandonner, et de douleur pour un roi qu'ils désiraient sauver.

Sur les prières de Bailly, qui l'assurait des bonnes dispositions de Paris et le conjurait de s'y montrer, le roi, après avoir entendu la messe, y avoir communié et avoir remis au comte de Provence, son frère, une déclaration

qui le nommait lieutenant-général du royaume, s'il lui arrivait quelque malheur ou s'il était retenu prisonnier, partit accompagné de deux cents députés et de quatre cents gardes du corps. Arrivé à Sèvres, il renvoya sa garde, afin de montrer plus de confiance au peuple. Bailly le reçut à l'entrée de Paris, et, lui présentant les clefs de la cité, lui dit : « Sire, j'apporte à Votre Ma- » jesté les clefs de sa bonne ville de Paris; ce sont les » mêmes qui ont été présentées à Henri IV. Il avait re- » conquis son peuple; ici c'est le peuple qui a reconquis » son roi. »

Le roi traversa plus de cent mille bourgeois armés et silencieux. Quelques coups de feu furent entendus; une balle frappa une femme et l'étendit morte; une autre perça le chapeau du marquis de Cubières, qui était à la portière de la voiture du monarque. Était-ce l'effet de l'impétuosité des soldats, y avait-il dessein prémédité? C'est un mystère qui ne sera jamais dévoilé. En entrant à l'Hôtel-de-Ville, le roi dut passer sous une voûte de baïonnettes, reçut la cocarde tricolore, qu'on avait prise depuis peu, et la mit à son chapeau. Alors les plus vives acclamations succédèrent au silence, et à son retour les rues retentirent des cris de *vive le roi!* Ces démonstrations avaient été précédées d'alarmes trop récentes pour faire naître dans les cœurs la moindre confiance; aussi les fidèles serviteurs du trône ne furent tranquilles que quand ils retrouvèrent, à la hauteur de Sèvres, les gardes du corps. La reine attendait Louis XVI avec la plus vive anxiété; lorsqu'elle le revit, elle se jeta entre ses bras, le pressa sur son cœur. Cette épouse et M^{me} Elisabeth, leur sœur et leur amie, l'exhortèrent alors à la confiance et

surtout à la résignation : elles sentaient que la fermeté n'entrerait pas dans son âme.

Celui à qui on attribua le maintien de l'ordre dans cette journée est le célèbre La Fayette, commandant général des milices bourgeoises.

Le marquis de La Fayette, patricien de naissance, possesseur d'une immense fortune, allié par sa femme aux plus grandes familles de la cour, avait été de bonne heure imbu des idées d'indépendance et de liberté, et, par son héroïsme et son courage, il avait mérité l'amitié de Washington. Ses principes et ses actes étaient assez en contradiction ; il agissait avec droiture, et paraissait trahir ; pendant qu'il combattait à regret, par devoir, pour la monarchie, son cœur était à la république. Protecteur du trône, il en était en même temps l'effroi. Lorsqu'il fut élevé au commandement des gardes nationales de la Seine, il éclipsa tout ce qui l'entourait. Necker, Mirabeau, le duc d'Orléans, les trois popularités vivantes, pâlirent en sa présence. C'est quand il prit le commandement que parut ce drapeau tricolore destiné à couvrir tant de massacres ; il était composé des couleurs de la ville de Paris, rouge et bleu, auxquelles on ajouta le blanc, couleur du roi. La Fayette sut inspirer des sentiments guerriers à la milice bourgeoise, se fit adorer des troupes dont il avait le commandement, et, après les revues du Champ-de-Mars, où il paraissait avec tant d'éclat, il persuadait aux gardes nationales qu'elles valaient les vieilles troupes. Par son ascendant sur la bourgeoisie, il maintint l'ordre quelquefois au péril de sa vie, et lutta fréquemment sans espoir contre les factions, mais avec la fermeté d'un homme disposé à s'immoler pour

la chose publique et l'accomplissement de son devoir, moins pour l'ordre que pour la liberté.

Dès le début de son commandement, il put juger combien sa tâche était difficile; il apprit que son immense popularité ne pourrait empêcher de commettre sous ses yeux les crimes les plus abominables.

L'Assemblée nationale, l'opinion publique à Paris, avaient attribué tous les malheurs des derniers jours à la nomination d'un ministère formé de noms anti-populaires, dont plusieurs membres, poursuivis par la haine du peuple, étaient parvenus à s'échapper et avaient gagné la frontière. Le malheureux Foulon, uniquement parce qu'il avait été désigné pour faire partie du dernier ministère, bien qu'il n'eût point encore accepté, étant devenu l'objet de l'horreur des faux patriotes, se fit passer pour mort à la place de l'un de ses domestiques, et partit la nuit pour aller chercher un asile dans le château de Sartines. Arrêté à Viry par les paysans exaltés, qui lui reprochaient d'avoir dit qu'il fallait faire manger du foin au peuple, on le traîna dans la capitale chargé de chaînes, une couronne d'orties sur la tête et une botte de foin derrière le dos. A son arrivée à l'Hôtel-de-Ville de Paris, la populace voulait l'égorger; La Fayette obtint qu'il serait jugé, et comme le peuple exigeait que la sentence fût à l'instant rendue, Bailly et La Fayette acceptèrent les fonctions de juges, et traînèrent en longueur pour apaiser le tumulte. Foulon ayant eu l'imprudence d'applaudir à ces mots : « Ils s'entendent, » dits par un témoin, la multitude se précipita sur lui et le traîna à la lanterne la plus rapprochée. Deux fois la corde cassa, sans que la populace se laissât émouvoir. Lorsque Fou-

lon eut rendu le dernier soupir, on lui coupa la tête et on la promena dans les rues de la capitale.

Dans ce moment, Berthier de Sauvigny, gendre de la victime, était amené à Paris traîné sur une charrette, et tombait percé de cent coups de baïonnette.

Necker, rappelé à la place de premier ministre, fut l'objet d'un triomphe continuel de Bâle à Paris; les populations dételèrent les chevaux de sa voiture pour la traîner; mais, au milieu de sa joie, il put voir ce que devenait la France. A Villejuif, il eut le spectacle d'une horde sauvage traînant à Paris le baron de Besenval, le membre désigné pour le remplacer au ministère. Necker s'étant rendu le 30 juillet à l'Hôtel-de-Ville de Paris, et ayant obtenu de la multitude assemblée une amnistie générale pour tous les détenus politiques, fut vivement blâmé. Dès le soir même, tous les agitateurs des districts déclamèrent contre l'acte de la municipalité, et Mirabeau réservait pour le lendemain un cruel réveil au ministre : « D'où vient, disait-il, qu'une municipalité s'arroe, » presque sous les yeux de l'Assemblée nationale, le droit » de faire grâce et d'arrêter la rigueur des lois? La liberté » n'a-t-elle donc plus de périls à courir? Est-il temps de » rendre de la confiance à ses ennemis, de les rappeler à » de nouveaux attentats? Pardonnons à M. Necker un » mouvement généreux, mais indiscret, et qui serait » criminel dans toute autre circonstance. Plus calmes » que lui, sans être moins humains, sachons maintenir » l'ordre public par les lois, par la séparation des pou- » voirs et la subordination des autorités secondaires. »

L'Assemblée voulait du sang pour cimenter la constitution qu'elle allait faire. « Pauvre peuplé, disait Ro-

» bespierre, peuple vertueux ! voudrait-on te punir d'avoir souffert si longtemps et de t'être vengé un seul jour ! » Et le jeune Barnave : « Le sang qui a coulé était-il donc si pur ? » Ce langage, l'Assemblée l'entendait sans frémir.

A l'exemple du mouvement révolutionnaire opéré à Paris le 14 juillet, les provinces s'étaient organisées partout en municipalités pour se régir, en gardes nationales pour se défendre, et en assemblées pour pousser la multitude à l'émeute et la ruer sur les honnêtes gens. A Strasbourg, il y eut un combat entre deux régiments ; à Caen, de Belzunce fut massacré par une troupe de brigands ; dans les campagnes, tous les nobles qui ne tenaient pas pour le parti populaire étaient traqués comme des bêtes fauves, et leurs châteaux livrés aux flammes ou dévastés. Dans une fête donnée aux paysans par Mesmay, seigneur de Quingey en Franche-Comté, un baril de poudre sauta par l'imprudence d'un domestique : « On veut égorger le peuple, ou le faire sauter par la poudre, » répète-t-on de tous les côtés, et les paysans s'arment de faux, de socs de charrue, s'attroupent, parcourent les châteaux, les visitent, les pillent et les incendient. Le marquis de Barras fut coupé en morceaux sous les yeux de son épouse prête à accoucher : elle expira d'horreur ; de Montesson fut fusillé au Mans après avoir vu égorger son beau-père ; plusieurs nobles furent jetés nus sur des fumiers ou dans des étangs pendant qu'on livrait leurs châteaux aux flammes. Le Mâconnais et le Beaujolais furent livrés à un tel désordre, que le comité des Etats se vit obligé de lever des troupes pour poursuivre les brigands, auteurs de ces affreux

excès. L'Assemblée nationale affecta une sorte de pudeur, elle blâma des démonstrations qu'elle soutenait et activait. Afin de se couvrir, elle accusait sourdement la faible cour. Mais la conduite de l'Assemblée, la joie féroce avec laquelle elle recevait les nouvelles de ces désastres, le blâme qu'elle versait sur ceux qui les réprimaient, indiquent suffisamment le véritable complice. Si la grande majorité détestait ces crimes, les meneurs les favorisaient, surtout le parti d'Orléans.

CHAPITRE II.

La Constituante (4 août 1789 — 30 septembre 1791).

§ I. *Nuit du 4 août. — Préface du Communisme. — Déclaration des droits de l'homme (4 août — octobre 1789).*

Qu'on se représente un vaste empire sans chef, où les plus audacieux prennent eux-mêmes le pouvoir, où, dans chaque ville, dans chaque bourgade les plus effrontés s'imposent aux gens timides, où le serviteur, animé de vengeance, se pose en maître vis-à-vis de son supérieur, où la justice est méconnue et la police sans puissance, et l'on se fera une idée de la situation de la France au commencement du mois d'août 1789. En moins de trois mois tout avait été détruit; la royauté vivait en-

core, mais sans force pour se faire obéir; n'ayant pour appui qu'une armée rebelle ou incertaine, elle se débattait avec peine contre un pouvoir qui s'emparait de son autorité. L'Assemblée nationale, malgré ses instincts révolutionnaires, composée en majorité d'hommes d'ordre et honnêtes, tremblait devant la parole d'un tribun et était épouvantée des vociférations des brigands de Paris. Lorsqu'on lui proposait de mettre un terme à tous les maux qui affligeaient la patrie, elle faisait écho et disait avec le tribun, d'un ton dédaigneux : Faisons une bonne constitution, et l'ordre se rétablira de lui-même. La constitution était en effet la grande préoccupation du moment. Afin de donner à cette constitution une base solide et de la rendre parfaitement appropriée à tous les besoins de l'homme, on avait résolu de faire une *déclaration des droits de l'homme*, d'où devait découler une déclaration des devoirs. La Fayette, qui en avait trouvé le principe dans les forêts de l'Amérique, voulait prendre l'homme primitif, le dégager de tout ce qu'il a puisé dans la politique et la civilisation, pour arriver à se former une idée plus exacte de ses besoins, de sa dignité native, et conséquemment de ses droits et de ses devoirs. Au milieu des discussions métaphysiques qu'une semblable question devait soulever, apparut à la tribune un noble de vieille date, mais qui, comme La Fayette, avait puisé dans le nouveau monde des idées nouvelles sur la liberté. De Noailles, après avoir fait un sombre tableau de la situation des provinces, de la haine du peuple contre la noblesse, se demanda quelle était la cause de ce mal, et prétendit la montrer dans les privilèges exorbitants de la classe des nobles; il fit une rapide énumé-

ration des servitudes de tout genre qui pesaient sur le peuple, et finit par déclarer qu'il renonçait à tous les droits féodaux qu'il possédait. Il fut à l'instant même suivi à la tribune par le duc d'Aiguillon, qui fit la même déclaration; Lequen de Kerengal se présenta après lui, en habit de cultivateur, et fit la peinture la plus saisissante des gênes, des humiliations, des supplices que subissaient les malheureux habitants des campagnes. Une folie de générosité s'empara de tous les membres de l'Assemblée; les nobles renoncèrent à leurs privilèges, le clergé à la dîme et au casuel, et comme le tiers n'avait rien offert, il se piqua à son tour et fit l'offrande, l'ouvrier des jurandes, le magistrat de la vénalité des charges, celui-ci des privilèges de sa cité, celui-là des coutumes de sa province; tous disposèrent en maîtres de ce qui ne leur appartenait pas. Au milieu de l'entraînement général, Lally-Tollendal, redoutant de plus grandes sottises, écrivit au président de lever la séance, et proposa de proclamer Louis XVI le *Restaurateur de la liberté française*; la proposition fut acceptée par acclamations, et on vota de plus un *Te Deum* (1).

(1) Peu de temps après cette fameuse nuit du 4 août, Mirabeau, se délassant dans un bain de ses fatigues et de ses veilles: « Quelle nuit! » disait-il à l'un de ses amis intimes, plus de titres! plus de distinctions!.... Joseph, ajouta-t-il en se tournant vers son domestique, » mets de l'eau chaude dans mon bain. » Joseph avait beaucoup entendu parler de cette nuit du 4 août; croyant qu'elle s'appliquait aussi bien à Mirabeau qu'aux autres seigneurs, il dit: « Monsieur trouve-t-il que ce soit assez? — Monsieur! reprit le tribun, j'espère bien, maraud, » que je n'ai pas cessé d'être *Monsieur le comte* pour toi! » Il prit la tête de ce valet, trop bien instruit des maximes d'égalité, et la plongea dans l'eau.

On avait arrêté, pendant cette nuit mémorable, la suppression des droits exclusifs de chasse, de colombiers, de garennes, etc. ;

Le rachat de la dîme ;

L'égalité des impôts ;

L'admission de tous les citoyens aux emplois civils et militaires ;

L'abolition de la vénalité des offices ; la destruction de tous les privilèges de villes et de provinces ;

La réformation des jurandes, et la suppression des pensions obtenues sans titres.

Toutes ces concessions avaient été adoptées en principe ; mais lorsqu'il fallut les convertir en lois, les uns voulurent alors accorder moins qu'ils n'avaient promis, d'autres exigeaient beaucoup plus qu'on n'avait consenti ; de là une lutte. Presque tous les articles furent disputés pied à pied ; il y en eut un surtout qui excita les plus violents débats : ce fut celui des dîmes. Le clergé n'en avait pas fait un abandon absolu, il s'était seulement contenté de les déclarer rachetables. Au moment de la rédaction, on ne parla pas de rachat, on les déclarait purement et simplement abolies, en ajoutant que l'Etat aurait soin de pourvoir aux besoins du culte ; Sièyes monta à la tribune et prononça un discours dont l'histoire doit recueillir quelques passages.

« J'aurais désiré qu'on eût avisé aux moyens de sub-
» venir au sort du clergé. On ne détruit pas une ville,
» sauf à aviser aux moyens de la rétablir. J'aurais dé-
» siré qu'on n'eût pas fait un présent gratuit de plus de
» soixante-dix millions de rentes aux propriétaires ac-
» tuels, mais qu'on les eût laissés racheter cette redevance

» comme toutes les autres, et avant les autres, s'ils la
» trouvent la plus onéreuse.

» Enfin je cherche ce qu'on a fait pour le peuple dans
» cette grande opération, et je ne le trouve point; mais
» j'y vois parfaitement l'avantage des riches; il est cal-
» culé sur la proportion des fortunes, de sorte qu'on y
» gagne d'autant plus qu'on est plus riche; aussi ai-je
» entendu quelqu'un remercier l'Assemblée de lui avoir
» donné, par son seul arrêté, trente mille livres de rentes
» de plus.

» J'ai beaucoup entendu dire qu'il fallait bien aussi
» que le clergé fit son offrande. J'avoue que les plaisan-
» teries qui portent sur le faible dépouillé, me paraissent
» cruelles. Je répondrai sérieusement que tous les sa-
» crifices qui avaient été faits jusque-là, ne frappaient
» pas moins sur le clergé que sur la noblesse, et sur
» cette partie des communes qui possède des fiefs et des
» seigneuries. Le clergé perdait même déjà beaucoup
» plus que les autres, puisque lui seul avait des assem-
» blées de corps et une administration particulière à sa-
» crifier.

» Ils veulent être libres; ils ne savent pas être justes.
» S'il est possible encore de réveiller l'amour de la jus-
» tice, qui devrait n'avoir plus besoin d'être réveillé,
» je vous demanderai, non pas s'il vous est commode,
» s'il vous est utile de vous emparer de la dîme, mais
» si c'est une injustice. Je le prouve avec évidence, en
» démontrant comme je viens de le faire, que la dîme,
» quel que soit son sort futur, ne vous appartient pas. Si
» elle est supprimée dans la main du créancier, elle ne
» doit pas l'être pour cela dans celle du débiteur; si

» elle est supprimée, ce n'est pas à vous à en profiter.

» J'ose défier que l'on réponde à ce raisonnement : la
 » dîme a été déclarée rachetable; donc elle a été recon-
 » nue par l'Assemblée elle-même pour ce qu'elle est,
 » pour une possession légitime; elle a été déclarée ra-
 » chetable, donc vous ne pouvez pas la déclarer non
 » rachetable. »

Mirabeau répondit que la dîme n'était pas une propriété, mais un usufruit; et comme on lui répliqua qu'un usufruit est aussi une propriété, il prétendit que ce n'était qu'un impôt que l'Etat pouvait remplacer par un autre impôt; la mesure passa.

Le 13 août tous les décrets furent présentés au roi de France, qui les revêtit de sa signature, accepta le titre de *Restaurateur de la liberté française*, et assista au *Te Deum*, ayant à sa droite le président de l'Assemblée, suivi de tous les représentants.

La nuit du 4 août consumma la plus importante de toutes les réformes de la Révolution; sous le spécieux prétexte de *déblayer tous les décombres de la féodalité*, les droits fondés sur les titres les plus légitimes furent détruits; elle fut appelée à juste titre la *Saint-Barthélemy de la propriété*. Mais quand on voit enlever ces droits en maître, on ne peut même s'empêcher de dire avec M. Mignet : « Cette nuit fut le passage d'un ordre
 » de choses où tout appartenait aux particuliers, à un
 » autre où tout devait appartenir à l'Etat; » c'est-à-dire la préface du communisme.

Au milieu de ces élans de générosité et de discussions très peu intelligibles sur les droits de l'homme, l'Etat se mourait faute de subsides; Necker déposait un rapport

extrêmement alarmant sur la situation financière de la France, montrant ses vives préoccupations de chaque jour et l'impossibilité de satisfaire aux besoins présents, sans un emprunt qu'il réduisit alors à trente millions. Plusieurs représentants exhumèrent les cahiers de leurs commettants, cahiers qui étaient oubliés depuis longtemps et dont ils avaient foulé aux pieds les prescriptions ; ils prétendirent d'abord qu'ils n'avaient pas le droit de voter de nouveaux impôts, cédèrent cependant devant la nécessité et accordèrent l'impôt, mais en en modifiant les conditions ; on espéra qu'en donnant quatre et demi de rente, on verrait accourir en foule les financiers patriotes, comme si la première divinité de cette espèce de gens n'était pas l'argent. Ce fut une faute dont nous apercevrons bientôt les conséquences :

Après avoir consacré un moment aux affaires, l'Assemblée constituante, toujours plus préoccupée des idées philosophiques que des questions politiques, se hâta de reprendre la discussion des droits de l'homme. Ce décalogue de l'homme libre, retrouvé dans les forêts de l'Amérique, qui contenait plus de phrases métaphysiques que de vraie politique, cet écrit, qu'on a accusé de n'avoir été qu'une perte de temps en vaines discussions philosophiques, avait une tout autre portée : c'était le cri de révolte de la nature contre toute supériorité, et ce cri devait mettre les armes à la main à une multitude d'hommes pour détruire le vieux monde, afin d'en établir un nouveau dont les bases ne sont pas encore trouvées.

Après avoir posé le fondement de la constitution, on songea à élever l'édifice. Plusieurs constitutions s'of-

fraient aux membres de l'Assemblée nationale : la constitution française d'abord, la constitution anglaise ensuite, enfin la constitution tirée principalement des livres philosophiques qui avaient cours alors. Si l'on avait bien connu la constitution américaine, nous ne doutons pas qu'elle n'eût trouvé alors de nombreux partisans.

La constitution française, qui, sans être formulée avec autant de détails que celle qu'on voulait établir, était fondée plus sur les mœurs et sur l'usage que sur le texte, et avait donné plus de treize cents ans d'existence à notre patrie, aurait mérité d'obtenir la première place, du moins elle aurait dû être posée comme point fondamental ; mais tout ce qui avait de l'antiquité ne paraissait pas bon à relever, ne méritait que d'être mis au rebut. D'ailleurs, les membres de l'Assemblée dévoués aux vieux principes ne faisaient guère obstacle, et leurs propositions ne paraissaient pas devoir être sérieusement examinées.

La constitution anglaise, qui avait donné une si grande prospérité à l'Angleterre, avait séduit beaucoup d'esprits sérieux, parmi lesquels nous devons placer Necker, Mounier et Lally-Tollendal, qui voyaient dans la pondération des trois pouvoirs, la royauté, chambre haute et chambre basse, une garantie de lumière, de prudence et de patriotisme. Ceux qui soutenaient cette opinion, craignant d'attribuer au roi une part de la souveraineté que l'Assemblée prétendait absorber tout entière, n'osaient l'exposer franchement.

Les philosophes avaient rêvé une constitution d'après laquelle la nation exercerait elle-même la souveraineté par ses mandataires. C'était celle-là que la plupart des

esprits présentaient comme la meilleure, c'était à celle-là qu'ils s'arrêtaient; mais comme le roi était là, que le peuple avait l'habitude de le reconnaître, qu'il n'était pas encore facile de l'ôter, il y avait nécessité de le compter pour quelque chose, la majorité pensait donc qu'il fallait le conserver et le faire entrer dans la constitution, non pas comme un principe, mais comme un simple agent exécuteur des volontés du peuple. Voilà les idées fondamentales qui régnaient dans l'Assemblée au moment d'entreprendre la rédaction de la constitution. Le premier de ces partis, se sentant trop faible pour triompher, avait pour but principal d'entraver la marche de la discussion, d'attaquer tous les points et de ruiner l'Assemblée dans l'opinion publique. Le second, voulant une monarchie tempérée, proposait sans cesse des amendements qui tendaient à donner à la royauté un pouvoir qui pût servir de contre-poids à l'Assemblée nationale; c'est lui qui proposa l'établissement des deux chambres et fit passer le *veto*. Le troisième, qui se nommait *l'ami du peuple*, le *parti national*, était le plus fort, mais il était lui-même divisé en trois fractions, qui reconnaissaient pour chefs, la première Mirabeau, la deuxième Duport, Barnave et Lameth; la troisième Robespierre, Brissot et Péthion. La première voulait consommer l'alliance de la démocratie supérieure, de la haute bourgeoisie avec la royauté, soit légitime, soit orléaniste; la seconde était franchement démocratique, penchait pour la république, mais prétendait gouverner avec la bonne bourgeoisie: c'étaient des républicains honnêtes; la troisième voulait descendre jusqu'aux bas fonds de la société et gouverner par la populace. Nous n'insistons pas

davantage maintenant sur cette division du parti démocratique, parce qu'elle était à peine sensible au commencement de la discussion de la constitution ; il était cependant nécessaire de s'en former une idée, afin de suivre plus facilement les événements qui vont se dérouler sous nos yeux.

La première question à poser était celle de la nature du gouvernement. Le comité, dont Mounier était rapporteur, proposa d'établir en principe que le gouvernement était monarchique, mais qu'il n'y a pas d'autorité supérieure à la loi, et que le roi ne règne que par elle. L'impossibilité de s'entendre sur ce point fit poser nettement la question des deux chambres et de l'intervention du pouvoir royal dans la confection des lois. Lally-Tolendal fit à cette occasion un discours extrêmement remarquable, et démontra la nécessité d'un contre-poids à une assemblée unique.

« Voulez-vous, disait de Lally, imiter, dès votre début, les fatales mesures auxquelles le Long-Parlement d'Angleterre fut entraîné par la chaleur de la guerre civile? Renouvellerez-vous le terrible exemple d'une assemblée investie du pouvoir législatif, se subordonnant sans effort les deux autres pouvoirs, affranchie de tout contrôle, impatiente de tout délai, toujours fougueuse, toujours violente, parce qu'elle sera toujours absolue, adorée d'abord, pour être ensuite haïe et méprisée? Est-ce ainsi que vous vous tenez armés contre les passions humaines, contre un subit enthousiasme qui peut, en un instant et surtout en France, emporter une assemblée loin de ses devoirs et même de ses intentions premières; contre les crimes et l'audace d'une faction;

» contre l'ambition du pouvoir et l'ivresse qui la suit;
 » contre les séductions, les artifices et peut-être les vio-
 » lences d'un chef qui entreprendrait de renverser l'ordre
 » de succession au trône, ou de détruire nos libertés; con-
 » tre les mouvements frénétiques d'une multitude qui ne
 » vous prêterait un moment son appui que pour vous te-
 » nir asservis à ses extravagances? » Et pour rendre sa
 démonstration plus pathétique, il portait les regards des
 députés sur les événements déplorables dont ils étaient les
 témoins. « Voyez ce qui se passe autour de vous, prêtez l'o-
 » reille aux menaces insolentes et sanguinaires qui trou-
 » blent dans ce moment même votre délibération, et ju-
 » gez si nous vous entretenons de dangers chimériques. »

Il faisait, par cette dernière phrase, allusion aux let-
 tres menaçantes qui arrivaient de Paris contre les mem-
 bres les plus modérés de l'Assemblée. Les orateurs du
 Palais-Royal qui, à la seule idée de deux chambres,
 proposaient de se rendre à Versailles, y envoyaient des
 députations, y avaient des agents chargés de surveiller
 Mounier et de protéger Mirabeau, le tribun populaire.
 Trois fois les meneurs du Palais s'ébranlèrent pour mar-
 cher sur Versailles afin de ramener le roi et l'Assemblée
 dans la capitale, et trois fois La Fayette parvint à les
 empêcher d'exécuter ce dessein; ce qui le fit regarder
 comme un Cromwell traître à la cause du peuple. Ces
 infâmes manœuvres, dénoncées à la tribune de l'Assem-
 blée, y étaient écoutées avec insouciance, et après quel-
 ques mots vagues de blâme, on passait à l'ordre du jour.

Après le vote de la permanence de l'Assemblée, Mira-
 beau, dont la haute intelligence comprenait la valeur
 des raisons apportées par Lally, attaqua avec une vio-

lence extrême l'existence d'une chambre haute, et il fut soutenu vigoureusement par Lameth, Duport et Barnave, qui firent retentir le mot d'*aristocratie*, et travaillèrent à fonder un état de choses qu'ils tentèrent vainement de réformer ensuite. L'unité de l'Assemblée fut décrétée, aux applaudissements de la majorité et du public des tribunes, par quatre cent vingt-deux voix contre quatre-vingt-neuf, et cent vingt-deux voix timides furent perdues.

Dans une monarchie où le roi était l'exécuteur des lois, possédait le pouvoir exécutif, et conséquemment pouvait mieux qu'aucun autre sentir les avantages et les inconvénients des mesures adoptées ou à rendre exécutoires, il était du simple bon sens qu'il fût entendu dans la discussion des lois et que son opinion fût prise en considération. Quand on l'eut dépouillé d'un droit essentiel, ses amis posèrent la question du *veto*, mot emprunté de la langue latine et un peu en usage dans la fameuse république de Rome; plusieurs représentants le repoussèrent comme contraire à la maxime fondamentale du nouveau gouvernement : « La nation veut, » le roi fait. » Par le *veto*, le roi pouvait arrêter une loi et empêcher la volonté nationale de se traduire dans les faits. Ce fut alors qu'on proposa, non pas le *veto* absolu qui n'eût jamais passé, mais le *veto* suspensif, par lequel le gouvernement jugeait l'application de la loi ou difficile ou impossible, et en suspendait l'exécution jusqu'à une autre législature, qui devait déclarer si l'Assemblée ou le pouvoir exécutif avait eu tort. En dernière analyse, c'était la nation qui demeurait juge souveraine; par le *veto* suspensif, on la prévenait que ses mandataires s'é-

taient probablement égarés, que c'était à elle à y pourvoir. Sur la demande du roi, le *veto* fut étendu à deux législatures. Le *veto* suspensif fut admis, pour les lois ordinaires et non pour les constitutions, par six cent soixante-treize voix contre vingt-cinq qui furent données au *veto* absolu. Mounier et Lally-Tollendal, irrités de l'échec qu'ils venaient d'éprouver, donnèrent leur démission du comité de constitution.

Après avoir voté par acclamation l'hérédité de la couronne et l'inviolabilité de la personne du roi, l'Assemblée fut appelée par les amis du duc d'Orléans à proclamer de nouveau l'article de la paix d'Utrecht qui avait enlevé l'hérédité de la couronne de France à la maison d'Espagne. Cette proposition ayant été écartée, fut ramenée subsidiairement par Mirabeau, qui demanda que, dans le cas où le Dauphin parviendrait au trône étant encore mineur, la régence fût refusée au comte de Provence comme héritier présomptif de la couronne, mais conférée au duc d'Orléans. L'Assemblée déclara encore, dans cette circonstance, qu'il n'y avait pas lieu à délibérer. C'était un double échec pour Mirabeau, qui s'était démasqué trop ouvertement. On a dit, il est vrai, que dans cette circonstance il n'avait point agi dans les intérêts du duc d'Orléans, mais uniquement pour empêcher un étranger d'acquérir de l'autorité en France. Ceux qui tiennent ce langage sont plus amis de la maison d'Orléans que de la vérité.

Un ennemi plus redoutable que les discussions métaphysiques de l'Assemblée poursuivait le pouvoir : le Trésor était absolument vide. L'Assemblée, il est vrai, avait d'abord décrété un emprunt de trente millions, ensuite

un de quatre-vingts ; mais Necker, après avoir en vain fait appel aux capitalistes français et étrangers, montra enfin le Trésor réduit à une telle détresse, que le roi et la reine avaient été obligés d'envoyer leur vaisselle à la Monnaie; il demanda un quart du revenu pour parer aux premiers besoins de l'Etat et pour ne pas être dans la triste nécessité de suspendre le paiement de la rente et la solde des troupes. Mirabeau, au grand étonnement de l'Assemblée, soutint le plan du ministre; mais il le défendit par un de ces discours qui nuisent plus à une cause qu'ils ne la servent. Après avoir montré le gaspillage des fonds publics et la banqueroute prête à éclater, il s'écria :

« Voilà où nous marchons. J'entends parler de pa-
 » triotisme, d'élan du patriotisme, d'invocation du pa-
 » triotisme; ah! ne prostituez pas ces mots de patrie et
 » de patriotisme : Il est donc bien magnanime l'effort
 » de donner une partie de son revenu pour sauver tout
 » ce qu'on possède! Ah, Messieurs, ce n'est là que de
 » la simple arithmétique, et celui qui hésitera ne peut
 » désarmer l'indignation que par le mépris que doit ins-
 » pérer la stupidité. Oui, Messieurs, c'est la prudence la
 » plus ordinaire, la sagesse la plus triviale, c'est votre
 » intérêt le plus grossier que j'invoque. Je ne vous dis
 » plus, comme autrefois : Donnez-vous les premiers
 » aux nations le spectacle d'un peuple assemblé pour
 » manquer à la foi publique? Je ne vous dis plus : Eh!
 » quels titres avez-vous à la liberté, quels moyens vous
 » resteront pour la maintenir, si, dès votre premier pas,
 » vous surpassez les turpitudes des gouvernements les
 » plus corrompus; si le besoin de votre concours et de

» votre surveillance n'est pas le garant de votre consti-
» tution? Je vous dis : Vous serez tous entraînés dans la
» ruine universelle, et les premiers intéressés au sacri-
» fice que le gouvernement vous demande, c'est vous-
» mêmes. »

« Votez donc ce subside extraordinaire, et puisse-t-il
» être suffisant; votez-le, parce que, si vous avez des
» doutes sur les moyens (doutes vagues et non éclaircis),
» vous n'en avez pas sur sa nécessité et sur notre impuis-
» sance à le remplacer immédiatement; du moins votez-
» le, parce que les circonstances publiques ne souffrent
» aucun retard, et que nous serions comptables de tout
» délai. Gardez-vous de demander du temps : le mal-
» heur n'en accorde jamais. Eh! Messieurs, à propos
» d'une ridicule motion du Palais-Royal, d'une risible
» insurrection, qui n'eût jamais d'importance que dans
» les imaginations faibles ou dans les desseins pervers de
» quelques hommes de mauvaise foi, vous avez entendu
» naguère ces mots forcenés : Catilina est aux portes de
» Rome, et l'on délibère! Et certes il n'y avait autour
» de nous ni Catilina, ni périls, ni factions, ni Rome.
» Mais aujourd'hui la banqueroute, la hideuse banque-
» route est là; elle menace de consumer, vous, vos pro-
» priétés, votre honneur, et vous délibérez! »

Après ces dernières paroles, les braves retentirent dans la salle; personne n'osa répondre à l'orateur, quoique, selon l'expression de Virieu, il eût *poignardé le plan du ministre*.

§ II. 5 et 6 octobre - décembre 1789.

Dans les grandes crises comme celle où la nation se trouvait alors, les moindres incidents viennent aggraver encore une situation, et souvent la rendre irremédiable. Les révolutionnaires étaient demeurés unis pour abattre la royauté, la noblesse et le clergé; mais une fois que la monarchie fut anéantie, le tiers-état se divisa en deux classes. Ce que nous nommons la bourgeoisie, les riches, les importants du tiers, voulaient reconstituer à leur profit tous les privilèges de la noblesse, posséder les charges, les honneurs, les dignités, l'influence sur la ville, sur la commune, les districts et le gouvernement.

Les agents du bas peuple, jaloux des prétentions de la bourgeoisie, déclamaient vivement contre cette aristocratie de fraîche date, disaient que l'Etat n'aurait de sécurité que lorsque le roi et l'Assemblée seraient à Paris, et menaçaient de marcher sur Versailles pour enlever le roi et contraindre l'Assemblée à se rendre dans la capitale. En pareilles circonstances, il n'y avait pour la royauté que trois partis à prendre : ou se rendre librement à Paris, ou se retirer dans un autre lieu, ou réunir assez de forces à Versailles pour tenir tête à la populace, si elle s'avisait de marcher sur la cour. La populace n'était pas le seul danger; les gardes françaises qui, pour leur infidélité, avaient mérité d'être formées en compagnies du centre et s'étaient recrutées de tous les déserteurs, regrettaient leur ancien poste d'honneur et menaçaient de se rendre à Versailles, d'enlever le roi et de s'imposer pour sa garde. La Fayette avait jugé le péril

assez grand pour placer un poste considérable à Sèvres, afin d'empêcher l'exécution de ce projet et d'arrêter les bandes nombreuses qui se rendaient à Versailles.

Dans un péril si grand, il se forma dans l'Assemblée un parti composé de Mounier, Lally et quelques autres patriotes modérés, qui pensaient que l'Assemblée, dans l'impossibilité de se maintenir à Versailles, devait se transporter dans le centre de la France, où ils espéraient faire adopter leur projet et constituer la prédominance de la bonne bourgeoisie. Ce projet fut connu; on y ajouta que le roi avait l'intention de s'échapper de Versailles et de se retirer à Metz, d'où il reviendrait avec des troupes pour assassiner les patriotes, asservir le peuple et anéantir toutes les libertés.

A la crainte de la fuite du roi venait encore se joindre la terreur causée par l'étranger, qu'on supposait prêt à céder aux demandes des princes émigrés et à se liguier dans un intérêt de despotisme.

Il est certain que les princes émigrés travaillèrent à disposer les étrangers à surveiller les événements qui se passaient en France, et même à armer pour les comprimer; mais rien ne prouve que Louis XVI ait jamais songé à se retirer à Metz; et quant au dessein d'armer contre Paris, c'est là une fable si contraire à son caractère, que les personnes douées de sens ne devaient y ajouter aucune foi.

Cependant, comme ces bruits excitaient de l'inquiétude, et que l'agitation allait toujours croissant à Paris, on proposa de faire venir à Versailles le régiment de Flandre, qui, jusqu'alors, était demeuré fidèle à la discipline : la municipalité de Versailles, le commandant

de la garde nationale, l'Assemblée y consentirent. Deux jours après l'arrivée de ce régiment, les officiers des gardes du corps proposèrent, selon l'usage, de donner un repas aux officiers nouvellement arrivés. Les événements qui se passaient chaque jour, les craintes du monarque devinrent l'objet de l'entretien; les officiers jurèrent de leur dévouement au roi, et, au milieu de la plus vive exaltation des sentiments, ils coururent chercher la famille royale, qui parut à la tribune, entendit les serments de fidélité des gardes du corps, qui l'œil enflammé, la main sur le cœur, s'écrièrent : « Nous sommes prêts à mourir pour notre roi et pour sa famille. » Ils ne s'attendaient pas que, dans peu de jours, ils feraient ce sacrifice.

Le roi avait goûté un moment de bonheur, et le lendemain tous les faits étaient travestis à l'Assemblée, à Paris, au Palais-Royal : « On avait foulé aux pieds la » cocarde tricolore; on avait aiguisé les sabres et voué » à l'extermination l'Assemblée nationale et le peuple » de Paris! »

Ces mensonges, répandus habilement dans la multitude, y avaient produit une agitation et déterminé un mouvement dont tous les partis espéraient se servir. Il convenait à certains partisans du roi, qui espéraient profiter de son effroi pour l'entraîner loin de Paris en lieu sûr; il convenait au parti démagogique, qui, tenant enfin le roi captif, était sûr de se rendre maître de toute l'autorité; il convenait principalement au duc d'Orléans, qui, connaissant l'excessive bonté de Louis XVI, savait qu'il ne fuirait point et se laisserait assassiner. Il se promettait ou de monter sur le trône, ou du moins de pren-

dre les rênes du gouvernement avec le titre de régent.

Le 4 octobre, Paris était dans une vive agitation. Quoique les groupes se fussent portés plus nombreux que de coutume sur la route de Versailles, cependant aucune de ces effrayantes commotions populaires ne paraissait à craindre. La nuit fut assez calme. Le lendemain, dès le matin, quelques femmes s'étant présentées chez des boulangers pour avoir du pain, trouvèrent les boutiques fermées; elles se dirigent vers la Commune, et, soutenues par des agitateurs, elles attaquent et dispersent un petit poste situé sur la place, enfoncent une porte de l'Hôtel-de-Ville, s'y précipitent en tumulte, veulent y mettre le feu, et s'emparent de huit cents fusils, de beaucoup d'autres armes et de trois pièces de canon. On sonne le tocsin avec la grosse cloche de l'Hôtel-de-Ville, les faubourgs s'ébranlent et accourent en tumulte. Maillard, qui s'était distingué à la prise de la Bastille, s'écrie : « C'est à Versailles qu'il faut marcher. — Allons » à Versailles, » répond la multitude en poussant les plus horribles imprécations contre la reine. Le tambour se fait entendre, et cette multitude se met en marche. A cette nouvelle, de nouveaux détachements se forment, entraînent des canons; la garde nationale se réunit et demande à La Fayette, arrivé ce jour trop tard à l'Hôtel-de-Ville, de la conduire à Versailles.

Telle était l'incurie de la police, que la cour était dans la plus complète sécurité; le roi s'était rendu à la chasse comme de coutume, sans avoir le moindre soupçon de l'ébranlement de Paris. La phalange de femmes, auxquelles s'étaient joints les brigands soldés par la faction orléaniste, approchait de Versailles. Le gouvernement

l'ignorait; il eut à peine une heure pour prendre quelques précautions contre la multitude insurgée, qu'il jugeait d'ailleurs fort peu dangereuse, parce qu'on la disait composée uniquement de femmes députées pour demander du pain.

Il eût fallu alors que la cour et l'Assemblée fussent dans un parfait accord, et il était survenu entre elles, depuis quelques jours, d'assez graves difficultés. Le roi, à la sanction duquel on avait présenté la déclaration des droits de l'homme et le premier chapitre de la constitution, avait manifesté le désir d'y voir introduire quelques modifications; il pensait que, pour sanctionner un pareil acte avec une parfaite connaissance de cause, il valait mieux attendre que toute la constitution fût votée, afin qu'elle fût rédigée avec plus d'ensemble et de maturité. Au lieu de recevoir cette sage réponse avec le respect qu'elle méritait, l'Assemblée fit entendre des rumeurs très vives; Robespierre déclara qu'il n'appartenait pas au roi de critiquer l'Assemblée; Grégoire se leva et demanda des explications sur une lettre adressée à un meunier, à qui l'on promettait deux cents livres par semaine s'il ne voulait pas moudre. Comme on pouvait soupçonner la faction des Orléanistes d'avoir écrit cette lettre, Mirabeau, qui en était le principal agent, eut l'audace d'accuser les amis du roi. « Expliquez-vous, criaient » les royalistes, articulez les grands crimes qui menacent l'Assemblée. — Je suis prêt à le faire, répond » Mirabeau, si l'Assemblée déclare que, hormis la personne du roi, nul ne peut jouir du privilège de l'inviolabilité. » Par cette réserve perfide, Mirabeau voulait atteindre la reine.

Cette accusation pouvait alors avoir d'autant plus d'apparence de vérité, que, depuis quelques jours, les têtes étaient échauffées par les récits du banquet des officiers des différents corps de l'armée de Versailles, et qu'on voyait quelques ardents royalistes porter des cocardes noires en signe de deuil. Après cet incident, on allait reprendre la délibération sur la lettre du roi, quand se répandit le bruit de l'arrivée prochaine des femmes parisiennes. Mirabeau monta aussitôt au bureau du président et le pria de lever la séance.

Mounier avait reconnu la tactique de Mirabeau et des Orléanistes, qui voulaient abandonner la cour à elle-même et pousser la multitude sur le château, afin d'y commettre les plus grands crimes, ou pour contraindre le roi à fuir et à laisser le champ libre au duc d'Orléans. Au moment même où la phalange de femmes entra à Versailles, les meneurs orléanistes, dans le dessein d'éloigner le président lorsque les femmes arriveraient à l'Assemblée, invitèrent Mounier à se rendre auprès du roi, pour lui demander l'acceptation pure et simple de la première partie de la constitution. Mounier se levait pour sortir, lorsque Maillard et les femmes demandèrent à entrer et forcèrent l'enceinte de l'Assemblée. Un brigand osa insulter l'archevêque de Paris et dire qu'il était l'auteur de la lettre adressée au meunier, accusation que l'Assemblée repoussa avec indignation. Pendant plus d'une heure les députés sont insultés. Ces femmes osent s'asseoir sur les bancs, et, dans leur ignoble insolence : Parle, disaient-elles à l'un ; Tais-toi, disaient-elles à l'autre. Quelquefois elles venaient embrasser ceux que tout à l'heure elles avaient menacés du

supplice. Maillard, leur orateur, ne cessait de répéter : « Ne tardez pas à nous satisfaire, ou le sang va couler. »

Pour éloigner cette foule importune, l'Assemblée envoya son président au roi avec une députation de douze femmes, qui, se trouvant en présence du monarque, purent à peine prononcer ces mots : *Du pain*. Le roi embrassa l'une d'elles, et la députation féminine se retira en faisant retentir les cris de : *Vive le roi ! vive la reine !* La multitude des femmes, jalouse ou incrédule, au lieu de partager l'allégresse de leurs compagnes, voulut les mettre à mort, et il fallut l'appui des gardes du corps pour les dégager. Les brigands tirèrent alors sur les gardes protecteurs, dont deux tombèrent. Au lieu de repousser avec vigueur les coupables assaillants, le roi, toujours pusillanime, redoutant une plus vive agression entre les gardes du corps et la multitude amentée, commanda à ses gardes de se retirer dans leur hôtel.

Il prit encore une mesure qui affaiblit le corps déjà trop faible qu'il avait auprès de lui. Après avoir sanctionné purement et simplement les premiers chapitres de la constitution, le roi engagea la reine à se retirer à Rambouillet et se détermina presque à l'accompagner ; mais comme on lui représenta qu'il y aurait danger qu'en son absence le duc d'Orléans s'emparât de la lieutenance générale, il se détermina à rester, et la reine répondit noblement qu'on ne la verrait pas au moment du danger se séparer de son époux. « Non, jamais je ne me » séparerai ni de mon époux ni de mes enfants. J'en » tends bien qu'on demande ma tête ; mais je suis fille » de Marie-Thérèse, et j'ai appris d'elle à ne pas craindre » la mort. » Au moment où la retraite à Rambouillet

avait été arrêtée, des ordres avaient été donnés pour envoyer dans cette ville une compagnie de gardes, une autre avait été placée à Trianon, et on avait donné contre-ordre aux Suisses appelés à Versailles. Tout concourait au malheur de cette journée.

Vers sept heures du soir le calme s'était un peu rétabli. Mounier venait d'annoncer que le roi avait accepté et signé sans aucune restriction les premiers chapitres de la constitution ; et comme les femmes lui demandaient si cela leur donnerait du pain, il avait répondu qu'elles en auraient, et leur avait fait distribuer tout ce qu'il en avait pu trouver. On espérait que le trouble allait finir ; mais il arriva bientôt après un effrayant appui à l'émeute. La garde nationale de Paris, qui avait demandé aussitôt après le départ des femmes à marcher aussi sur Versailles, avait été contenue un instant ; mais elle se montra tellement menaçante vers le soir, que la municipalité de Paris ordonna à La Fayette de se mettre en route. Vers minuit, au moment d'entrer à Versailles, le commandant général ordonna à la garde nationale de prêter serment de fidélité à la nation, à la loi et au roi ; et, après ce serment, il se crut si assuré du bon ordre, qu'il fit dire à Mounier que ses troupes rempliraient leur devoir ; il se rendit au château pour offrir ses services au roi, qui lui confia tous les postes extérieurs, réservant à sa garde, aux Suisses et au régiment des Flandres les postes intérieurs. Mais, comme nous l'avons déjà observé, plusieurs corps dévoués au roi avaient été imprudemment envoyés du côté de Rambouillet. D'ailleurs, il y avait au château ou des traîtres ou des négligents, qui laissèrent une grille ouverte. Le roi, rassuré par le

calme qu'il voyait un peu rétabli et par l'assurance que lui avait donnée La Fayette qu'il n'y avait aucun danger, prit un peu de repos ; la reine alla de son côté se coucher.

L'Assemblée, qui avait repris sa séance, présentait alors le plus hideux spectacle : des femmes, des brigands y étaient entrés, vociféraient, demandaient du pain, et, quand ils en avaient obtenu, le jetaient par mépris ; ils exigèrent même la lecture d'une adresse des forçats de Toulon, qui offraient leurs bras pour soutenir la cause du peuple. Mirabeau, effrayé de cet avilissement, cria d'une voix de tonnerre : « Prétend-on nous faire ici la » loi? Que veulent ces femmes? Puis, adoucissant son » ton : Les amis de la liberté, ajouta-t-il, doivent res- » pecter celle de leurs représentants. » Les femmes applaudirent avec transport à la remontrance de leur héros, mais sans modérer leurs cris tumultueux.

Quand tout fut un peu calmé et qu'il eut reçu l'assurance que rien n'était plus à craindre pour l'ordre public, Mounier leva la séance vers trois heures du matin et ajourna l'Assemblée au lendemain à onze heures. La Fayette, croyant lui-même tout danger éloigné, parce qu'il avait obtenu du roi que les ci-devant gardes françaises reprendraient leur poste auprès de Louis XVI et porteraient la cocarde tricolore, alla, à cinq heures du matin, prendre du repos dans une maison éloignée du château. Les brigands veillaient ; le duc d'Orléans, qui veillait aussi et avait manifesté un très vif mécontentement de l'arrivée de La Fayette, voulut profiter du moment du repos du général pour l'exécution de ses projets. Vers cinq heures et demie, après avoir tenu une

conférence avec ses séides, par ses ordres et sous son impulsion, un groupe de femmes et de brigands se dirige silencieusement vers la grille ouverte, dont la garde était confiée à l'armée de Paris ; une, deux, puis plusieurs, enfin un grand nombre de femmes se précipitent dans la cour du palais et se dirigent vers l'escalier qui conduisait à l'appartement de la reine. Les brigands attaquent les deux intrépides factionnaires qui veulent les arrêter ; l'un d'eux tombe mort, le second opère habilement sa retraite et s'unit à quelques compagnons d'armes pour barricader les portes et donner à la reine le temps de fuir ; elle-s'échappe en effet par un escalier secret, pendant qu'on enfonce les portes à coups de hache. Cependant les gardes succombent ; de Varicourt est frappé de vingt coups, son cadavre reste en proie aux cruautés de ces barbares ; ses compagnons d'armes, la plupart blessés, se retirent dans un appartement voisin, espérant y être poursuivis et éloigner ainsi ces brigands de l'appartement de Marie-Antoinette. Mais les cannibales s'écrient : « Courons chez la reine, allons lui couper la tête et lui » arracher le cœur. » Trouvant sa couche abandonnée, ils la percent de coups de poignards et de lances, et veulent se précipiter chez le roi, placé alors au milieu de ses gardes qui se barricadent.

La Fayette, éveillé, tout surpris du désordre, court à cheval, délivre en passant dix-sept gardes du corps qui allaient être assassinés, et monte au château pour sauver la famille royale, qui heureusement était alors arrachée au plus grand danger.

Les députés, cependant, se réunissaient en tumulte. « Notre place n'est point ici, leur disaient Mounier, Ma-

» louet, Virieu ; elle est auprès du roi. C'est à l'Assemblée tout entière à lui servir de garde. »

Mirabeau eut l'infamie de répondre qu'il n'était point de la dignité de l'Assemblée de faire cette démarche ; on se contenta d'envoyer au château une députation de trente-six membres.

Un nouveau cri s'éleva bientôt du sein de la populace : *Le roi à Paris!* Le conseil, réuni alors pour en délibérer, ayant résolu que le roi accèderait au vœu du peuple, des billets furent jetés au milieu de la multitude pour l'instruire de cette nouvelle. Le cri de *vive le roi!* retentit de toute part et se mêla aux menaces les plus horribles contre la reine. « Madame, lui dit La Fayette, » que voulez-vous faire ? — Accompagner le roi, répondit la reine. — Suivez-moi donc. » Il la prend, la conduit sur un balcon, s'incline, prend la main de la reine, la baise avec respect et apaise ainsi la multitude, qui s'écrie : *Vive la reine! vive La Fayette!* Afin de réconcilier les gardes du corps avec la populace, La Fayette en prend un, l'embrasse en sa présence, montre la cocarde tricolore qu'il porte, et les gardes du corps sont aussitôt proclamés les amis du peuple. Voilà le peuple dans toute sa vérité.

Rien de plus lugubre que le voyage du roi de Versailles à Paris. Ce monarque d'une grande nation était précédé d'une foule de brigands, ayant pour drapeaux les têtes coupées des gardes du corps fixées au bout des piques, pour guide un monstre à longue barbe, armé d'une hache qu'il brandissait avec ses bras nerveux et ensanglantés ; pour avant-garde des poissardes, juchées les unes sur des canons, les autres sur des charrettes de

blé; pour chant de triomphe, les cris les plus grossiers. En entrant à l'Hôtel-de-Ville, le roi dit à Bailly : « Je » reviens avec confiance au milieu de mon peuple de » Paris. » Et comme Bailly, en rapportant ces paroles, avait oublié le mot *confiance*, la reine le prononça tout haut. « C'est plus heureux que si je l'avais prononcé » moi-même, reprit Bailly. » Le roi se rendit aux Tuileries, qui n'étaient pas habitées depuis plus de cent ans et où il n'y avait rien de prêt pour le recevoir. Il y fut prisonnier, cessa réellement d'être roi, et, pour ne pas donner d'ombrage aux Parisiens, licencia ses gardes du corps, qui partirent pour l'étranger et grossirent le nombre des émigrés.

La voix publique accusait le duc d'Orléans de cette horrible journée. On l'avait vu le 5, au matin, avec sa capote grise, à Paris, donnant des ordres; des témoins dignes de foi assurèrent l'avoir aperçu avec Mirabeau au milieu de la multitude furieuse, distribuant de l'argent, poussant aux plus grands crimes. Sans l'arrivée de La Fayette, il est probable que de plus grands malheurs seraient arrivés au château. Ce fut encore une journée manquée pour le duc d'Orléans. Indigné de la conduite du prince, La Fayette l'insulta en plusieurs rencontres et déclara au roi que si le duc ne quittait la France, il abandonnerait le commandement de l'armée de Paris. Louis XVI, loin de rechercher ce que la conduite du duc avait de criminel, lui offrit un moyen de se retirer honorablement, en lui proposant une mission en Angleterre. A la nouvelle qu'il l'avait acceptée, Mirabeau s'écria avec dépit : « Le j... f..... ne mérite pas » la peine qu'on se donne pour lui. » Et ce fameux tri-

bun, qui s'était jusqu'alors attaché au duc, l'abandonna; nous le verrons bientôt essayer de soutenir un trône qu'il avait ébranlé jusque dans ses fondements; mais la secousse avait été trop violente pour que l'on pût en arrêter la chute.

Dans tous les grands mouvements populaires, les hommes même les plus avancés sont très rapidement dépassés. Necker, que nous avons vu deux mois auparavant traverser la France en triomphe, était tombé dans le plus grand discrédit, n'avait pas même paru (ou du moins on n'en fait pas mention) dans les horribles journées d'octobre. Sachant que Mirabeau, satisfait des libertés acquises, voulait se rapprocher de la cour, il essaya vainement de se réconcilier avec lui et de le rattacher au roi. Ce que Necker n'avait pu réaliser, un prince étranger le tenta, et établit pour bases les conditions qui pouvaient satisfaire une âme aussi fière que celle de Mirabeau, savoir : l'exécution franche de la constitution, une existence honorable pour le tribun par l'acquit de ses dettes et en lui laissant l'espérance du ministère. Cette négociation ayant été connue des partis, les ennemis du tribun proposèrent l'incompatibilité de la qualité de ministre et de représentant. Mirabeau, reconnaissant dans cette proposition une attaque personnelle, s'écria qu'il ne fallait pas, pour un seul homme, prendre une mesure fatale, qu'il acceptait le décret à condition qu'on interdirait le ministère, non à tous les députés actuels, mais seulement à M. de Mirabeau, député de la sénéchaussée d'Aix. Malgré l'audace du tribun, le décret fut accepté presque à l'unanimité.

L'Assemblée nationale avait suivi de près le roi à

Paris et s'était établie au Manège, local attenant aux Tuileries, la capitale était un peu plus tranquille depuis que le duc d'Orléans était parti ; la disette factice avait disparu, une sorte d'abondance avait régné. Mais, malgré cette abondance, le peuple, toujours tourmenté par des craintes chimériques, s'était soulevé de nouveau le 19, avait attaqué les boulangers, pendu à un réverbère celui qui livrait le plus de pain ; puis, après lui avoir coupé la tête, l'avait fait baiser à tous les boulangers qui se trouvaient sur son chemin.

Pour apporter un remède à un tel mal, l'Assemblée résolut de rendre la loi martiale, qui prescrivait aux municipalités, dans le cas de sédition, d'arborer un drapeau rouge et de frapper comme rebelle à la loi tout attroupement qui ne cesserait à l'apparition de ce drapeau. Une voix se fit entendre contre cette loi : ce fut celle de Robespierre, le défenseur des assassins : « Pour » quoi, disait-il, ne satisfait-on pas aux griefs du peuple ? pourquoi souffre-t-on le monopole exercé par la » cour et les aristocrates ? pourquoi laisse-t-on en paix » ces milliers d'ennemis de la révolution ? pourquoi ne » prévient-on pas les vengeances populaires par des vengeances légales ? » Poursuivi par les souvenirs navrants des journées d'octobre, Mirabeau repoussa la loi martiale qu'il avait proposée auparavant.

Investi d'un pouvoir absolu pour juger le crime de sédition et de conspiration, le Châtelet fut obligé de rechercher d'abord ce qu'on nommait les conspirateurs royalistes du 14 juillet. Ayant absous le ministre Besenval, dont l'innocence était évidemment établie, ce tribunal excita une telle fureur dans la populace, qu'il

n'osa acquitter d'innocentes victimes. On assure même qu'un juge eut la faiblesse de dire à l'une d'elles : « Votre vie est un sacrifice que vous devez à la paix publique. » Quand un juge se croit réduit à cette désolante nécessité, il devrait déchirer sa robe et abandonner son siège.

§ III. *Spoliation du clergé. — Fête de la fédération*
(novembre 1789).

Le prétexte de tous les graves événements que nous venons de dérouler sous les yeux du lecteur avait été le mauvais état des finances; il était indispensable d'y pourvoir dans le plus bref délai. Un des moyens murmurés d'abord tout bas, la confiscation des biens du clergé, fut proposé enfin comme une mesure qu'il fallait adopter. Tous les orateurs qui se succédaient à la tribune, très embarrassés pour donner les motifs d'une telle spoliation, commençaient par étaler les dettes de l'Etat, ce qui n'était pas difficile, et montraient qu'avec les biens du clergé on pouvait facilement faire face aux nécessités publiques. « Avec la totalité des biens et revenus du » clergé, disait Talleyrand, la nation pourra : 1° doter » d'une manière suffisante le clergé; 2° éteindre cin- » quante millions de rentes viagères; 3° en éteindre soi- » xante de perpétuelles; 4° détruire toute espèce de dé- » ficit, le reste de la gabelle, la vénalité des charges ; » 5° enfin établir une caisse d'amortissement pour sou- » lager les décimables les moins aisés. » L'abbé Maury attaqua vivement cette thèse et montra que ces préten-

des avantages disparaîtraient devant les faits (1); et l'événement est venu confirmer ses prédictions.

Mais quand ils arrivaient au point précis du droit, leur embarras était extrême; les uns donnaient à la nation un droit supérieur sur tous les biens, spécialement sur ceux du clergé. Ce principe était la ruine de toute propriété particulière en faveur de la communauté, puisqu'on pouvait le faire valoir aussi bien à l'égard des propriétés de la bourgeoisie que de celles du clergé.

(1) *Extrait du discours de l'abbé Maury.*

» La direction qu'on établirait d'abord pour administrer les propriétés du clergé, en aurait bientôt absorbé le produit. Il est généralement reconnu que, plus une direction est considérable, plus elle est ruineuse. Un fait assez récent atteste les inconvénients inséparables de ces régies fiscales : quand les Jésuites furent supprimés, on exaltait partout leur opulence; à peine leurs biens furent-ils entre les mains des séquestres, qu'ils devinrent insuffisants pour payer la pension indécemment modique qui leur avait été promise. Les propriétés de cette Société célèbre ont disparu sans aucun profit pour l'Etat. Nous vous citons comme une preuve anticipée de vos mécomptes et de notre détresse le déplorable exemple de ces institutions vraiment utiles, qui, devenues recommandables à tant d'autres titres, intéressaient encore infiniment la nation sous des rapports purement économiques. Le salaire d'un seul professeur coûte quelquefois plus aujourd'hui que la dotation d'un collège entier de Jésuites.

» La dissipation infructueuse de leurs biens se renouvellerait dans la direction des propriétés du clergé. C'est une institution vraiment précieuse à l'Etat, que la dotation territoriale des ministres de la religion. Le culte public serait compromis, ou plutôt anéanti, s'il dépendait d'un salaire avilissant et incertain. Bientôt l'irreligion et l'avidité mettraient ces fonctions saintes au rabais, et solliciteraient le culte le moins dispendieux pour parvenir plus sûrement à la proscription de tous les cultes. Une disette passagère, une interruption

D'autres disaient que, selon les maximes de certains théologiens, le clergé n'est qu'usager ou tout au plus usufruitier de ses biens, et ils demandaient quel en était le propriétaire, sinon l'*Etat*. On leur répliquait que la propriété ecclésiastique, en supposant qu'elle fût commune et non individuelle, était à l'Eglise. C'est la doctrine du droit canon ; c'est ce que les Papes ont toujours soutenu, c'est la vérité.

Remarquons ici, en passant, que le clergé français des

» momentanée ou durable dans la perception des impôts, une banque-
 » route d'un collecteur, une guerre ruineuse, et cent autres causes de
 » suspension de paiements, réduiraient à l'aumône le corps entier de
 » ce clergé salarié; aucun citoyen ne voudrait plus embrasser un état
 » si précaire, si incertain et si borné. Au premier coup de canon qui
 » jetterait l'épouvante dans une province, tous les pasteurs, inquiets
 » pour leur subsistance, prendraient la fuite; toutes les paroisses des
 » campagnes seraient abandonnées; le peuple, sans secours, sans gui-
 » des, sans frein, ne connaîtrait plus aucune loi; et le royaume, livré
 » au brigandage et à l'anarchie, apprendrait enfin, par ses désastres,
 » cette grande vérité politique, trop oubliée aujourd'hui, que l'ordre
 » public repose sur la religion, et que les ministres du culte peuvent
 » seuls répondre du peuple au gouvernement.

» C'est par ses incalculables aumônes que le clergé rend les peuples
 » dociles à ses instructions. Comment pourrait-il les contenir lorsqu'il
 » n'aurait plus la faculté de les assister? La charité tient lieu au
 » royaume d'un impôt vraiment immense. Depuis que l'Angleterre a
 » usurpé les propriétés des monastères, quoiqu'elle ait respecté les
 » possessions des évêchés, des chapitres, des universités, qui sont en-
 » core les plus riches de l'Europe, l'Angleterre a été obligée, depuis
 » le règne de Henri VIII, de suppléer aux aumônes du clergé par un
 » impôt particulier en faveur des pauvres; et cette imposition s'élève
 » annuellement à près de soixante millions, dans un royaume dont la
 » population forme à peine le tiers de la nôtre, Comparez, messieurs,
 » calculez et prononcez. »

âges antérieurs avait fourni des arguments pour la thèse des orateurs de la spoliation. Quand les rois avaient porté la main sur les biens du clergé, qu'ils avaient essayé de restreindre ses droits, et que le Pape avait élevé la voix pour défendre l'immunité des biens ecclésiastiques, il s'était trouvé en France une multitude de membres du clergé pour soutenir la royauté contre le Chef de l'Eglise. Aussi, dans cette circonstance, on n'invoqua pas, du moins sérieusement, l'intervention du Pape, on ne fit pas valoir qu'il n'était pas plus possible de saisir les biens du clergé français sans l'agrément de l'Eglise, qu'on ne pourrait disposer des biens de la nation sans le consentement de la nation. Le clergé fit valoir ce qu'il avait fait dans tous les temps, son heureuse influence sur les destinées de la nation, les sommes qu'il avait déjà accordées depuis la réunion des Etats. Ces considérations étaient secondaires : il fallait remonter au droit et le soutenir avec la vigueur de la justice, et on ne le fit pas assez.

Aussi, malgré les plaintes du clergé, l'Assemblée, à la majorité de cinq cent soixante-huit voix contre trois cent quarante-six, déclara que « tous les biens ecclésiastiques étaient à la disposition de la nation, à la charge de pourvoir d'une manière convenable aux frais du culte, à l'entretien de ses ministres et au soulagement des pauvres. »

Il y avait dans ce décret une grande hypocrisie ; on s'était contenté de dire que les biens du clergé étaient à la *disposition* de la nation ; on ne prononçait pas le mot de propriété. On contractait un triple engagement résultant de la nature des biens du clergé. Nous verrons comment il fut rempli.

Le clergé fit une tentative indirecte de rentrer en possession de ses biens, en offrant de faire un emprunt pour payer les dettes de l'Etat. Si cette proposition eût été faite dès le début de l'Assemblée, peut-être on eût tout sauvé; il était trop tard alors, l'injustice triomphante ne voulut pas reculer, et une suite de mesures complétèrent la spoliation.

Le décret de l'Assemblée fut un des plus rudes coups portés à la propriété; il n'est pas un communiste qui, ce décret en main, ne puisse justifier sa cause et s'appuyer, pour la soutenir, sur les discours des orateurs dont la parole se fit entendre. Gibbon, qu'on ne soupçonnera pas d'être favorable au clergé, dit que « la spoliation du clergé de France a ébranlé la propriété dans ses fondements, et menacé les sociétés d'une dissolution générale. » Notre siècle peut servir de preuve à ces sinistres paroles.

Le résultat immédiat de la spoliation fut presque nul pour l'Etat. Les frais de séquestre, de vente, de déplacement absorbèrent une grande partie des richesses du clergé. La défiance fut telle, en voyant attaquer la plus ancienne propriété de la France, que chacun trembla pour la sienne. Les immeubles furent dépréciés d'une manière effrayante. Si l'on avait fait le calcul de ces dépréciations, la fortune de la nation eût été diminuée de plus de moitié. Dans beaucoup de contrées on ne trouvait point d'acheteurs, même au plus bas prix. Loin de revenir sur une mesure d'une désastreuse inutilité, les meneurs se disaient qu'il fallait attacher à la révolution le plus de monde possible, et proposaient de donner ces biens, si l'on ne trouvait pas à les vendre aux prix les plus réduits.

Après cette mesure, l'une des plus importantes de la Constituante, cette assemblée reprit ses travaux sur la constitution et s'occupa de l'organisation géographique et administrative de la France. Par l'abandon que chaque député avait fait, le 4 août, des privilèges de sa province et de sa ville, le royaume était comme un terrain entièrement neuf entre les mains de divers propriétaires. « Les provinces, différant entre elles de lois, de privilèges, de mœurs, formaient l'ensemble le plus hétérogène. Sièyes eut l'idée de les confondre par une nouvelle division qui anéantit les démarcations anciennes et ramenât toutes les parties du royaume aux mêmes lois et au même esprit. C'est ce qui fut fait par la division en départements. Les départements furent divisés en districts, et les districts en municipalités. A tous ces degrés le principe de la représentation fut admis. L'administration départementale, celle de district et celle de la commune étaient confiées à un conseil délibérant et à un conseil exécutif, également électifs. Ces diverses autorités relevaient les unes des autres et avaient dans l'étendue de leur ressort les mêmes attributions. Le département faisait la répartition de l'impôt entre les districts, le district entre les communes, et la commune entre les individus. L'Assemblée fixa ensuite la qualité de citoyen jouissant des droits politiques. Elle exigea vingt-cinq ans et la contribution du marc d'argent. Chaque individu réunissant ces conditions avait le titre de citoyen actif, et ceux qui ne l'avaient pas se nommaient citoyens passifs. Ces dénominations assez simples furent tournées en ridicule, parce que c'est aux dénominations qu'on s'attache quand on veut déprécier les choses ; mais elles

étaient naturelles et exprimaient bien leur objet. Le citoyen actif concourait aux élections pour la formation des administrations et de l'Assemblée. Les élections des députés avaient deux degrés. Aucune condition n'était exigée pour être éligible; car, comme on l'avait dit à l'Assemblée, on est électeur par son existence dans la société, et on doit être éligible par la seule confiance des électeurs (1). »

Avec son principe absolu, ses quarante mille gouvernements ou municipalités, l'Assemblée constituante, au lieu de vivifier la France, avait multiplié les troubles dans les départements, et elle fit périr le pouvoir administratif et par excès et par impuissance.

L'exercice de la justice, l'un des grands besoins d'un gouvernement, était encore entre les mains des Parlements. Celui de Paris, effrayé de la marche de l'Assemblée nationale, si contraire à ses habitudes, à son zèle scrupuleux pour la conservation et l'observation des lois, fit entendre des plaintes. Ceux de Rouen, de Nantes, de Rennes, prirent des arrêtés pour déplorer la ruine de l'ancienne monarchie et la violation flagrante de toutes les lois; s'ils ne nommaient point l'Assemblée, ils l'indiquaient suffisamment comme la cause de tous les maux.

Pour affaiblir la grande autorité que les Parlements possédaient encore sur les populations, l'Assemblée les déclara d'abord en vacances indéfiniment, se contentant de conserver provisoirement les chambres des vacations pour rendre la justice. Afin de leur faire perdre l'espérance de revivre, l'Assemblée déclara, avant même

(1) Thiers.

d'avoir le temps d'organiser la justice, que « l'ordre judiciaire serait reconstruit en entier (24 mars 1790). » Les Parlements, qui depuis Philippe-le-Bel avaient été presque les arbitres de la France, disparurent inaperçus et sans exciter le plus petit mouvement.

Après les violents orages, il y a toujours un moment de calme. Aux funestes journées d'octobre avaient succédé trois mois de tranquillité. Au commencement de l'année 1790 on avait répandu de nouveaux bruits alarmants, on s'inquiétait des émigrations, on disait que le clergé soulevait certaines provinces pour la conservation de ses biens, que le roi réunissait des troupes pour se délivrer de la triste captivité à laquelle il était réduit; on accusait Marie-Antoinette d'être plus autrichienne que française et de vouloir ruiner la France pour l'Autriche. A ces premiers symptômes d'un mal très grave, le roi voulut apporter un remède approprié à son caractère; il résolut de parler à son peuple et de lui ouvrir de nouveau son cœur.

Le 4 février, les représentants, en entrant dans la salle, virent des dispositions nouvelles : un tapis à fleurs de lis, un fauteuil recouvert de velours substitué à celui du président; ils apprirent que le roi allait parler à son peuple. Le monarque fut reçu au cri mille fois répété de *vive le roi!* Les tribunes se remplirent pour l'entendre. Voici quelques passages du discours qu'il prononça au sein de l'Assemblée le 4 février 1790 :

« La gravité des circonstances où se trouve la France
» m'attire au milieu de vous. Le relâchement progressif
» de tous les liens de l'ordre et de la subordination, la
» suspension ou l'inactivité de la justice, les méconten-

» tements qui naissent des privations particulières, les
» oppositions, les haines malheureuses qui sont la suite
» inévitable des longues dissensions, la situation critique
» des finances et les incertitudes sur la fortune publique,
» enfin l'agitation générale des esprits, tout semble se
» réunir pour entretenir l'inquiétude des véritables amis
» de la prospérité et du bonheur du royaume.

» Un grand but se présente à nos regards; mais il faut
» y atteindre sans accroissement de trouble et sans nou-
» velles convulsions.

» C'était, je dois le dire, d'une manière plus douce et
» plus tranquille que j'espérais vous y conduire, lorsque
» je formai le dessein de vous rassembler et de réunir,
» pour la félicité publique, les lumières et les volontés
» des représentants de la nation; mais mon bonheur et
» ma gloire ne sont pas moins étroitement liés aux suc-
» cès de vos travaux. »

Après une journée qu'on nommait heureuse, il sem-
blait que la paix fût rétablie entre la royauté et l'As-
semblée, et la confiance cimentée entre la nation et le
roi; et le lendemain on entendait les clubs déclamer
avec plus de violence, les journaux renfermaient des ar-
ticles incendiaires, la tribune reprenait ses attaques contre
le trône, la noblesse et le clergé.

Les mêmes nobles qui, dans la fameuse nuit du 4 août
précédent, avaient eux-mêmes abandonné leurs privi-
lèges utiles, crurent pouvoir, sans danger, faire tomber
le sarcasme sur une prétendue députation du genre hu-
main, où l'on voyait, assurait-on, des Chaldéens, des
Illinois, des Indiens, des sauvages de l'Amérique, con-
duits par le prussien Anacharsis Clootz, surnommé

l'orateur du genre humain ; dès-lors les nobles furent l'objet de nouvelles accusations.

Alexandre Lameth fit une foudroyante attaque contre tout ce qui rappelait la grandeur passée de la nation : « Que diront-ils, ces missionnaires de toutes les nations, » en voyant sur la place des Victoires les statues qui re- » présentent quatre nations enchaînées aux pieds de l'or- » gueilleux Louis XIV ! Empressons-nous de détruire » les emblèmes qui choquent la dignité de l'homme. Je » demande que ces statues soient enlevées avant le 14 » juillet. »

Ces violentes paroles amenèrent à la tribune le député Lambel : « C'est aujourd'hui le tombeau de la vanité ; » je demande la suppression des titres de duc, comte, » marquis, vicomte, baron et chevalier. » Quelques députés voulaient même que les nobles perdissent les noms des terres qu'ils possédaient et remontassent au nom que leurs familles portaient avant l'érection de leurs terres en titre de noblesse. Cette proposition devant jeter la plus grande confusion dans les relations de la vie sociale, fut cependant repoussée. On s'en tint à la première, qui fut adoptée. Comme il était nécessaire d'avoir un ordre comme moyen d'émulation, on conserva celui de Saint-Louis, en se réservant d'établir une autre décoration extérieure pour récompenser les services militaires et civils.

L'ambassade du genre humain, qui avait amené la destruction des titres de noblesse, avait eu surtout pour objet de permettre à toutes les nations de prendre part à une grande fête qui se préparait. L'anniversaire de la prise de la Bastille approchait, et on voulait en faire la

fête de la liberté. Afin de lui donner plus de splendeur, l'Assemblée convia les départements, les villes, les régiments, à envoyer à Paris des délégués pour prendre part à la fédération de toutes les parties de la France entre elles avec le roi et avec les députés du genre humain.

La Fayette, nommé chef de la fédération en sa qualité de commandant-général de la garde nationale, fit élever au milieu du Champ-de-Mars, lieu destiné à célébrer la fête, un autel assez vaste pour recevoir sur ses degrés trois cents prêtres en aubes blanches relevées de l'écharpe tricolore; il commanda un amphithéâtre, établi tout autour, pour le peuple rangé avec ordre; il prescrivit en outre de construire un bâtiment splendide devant l'Ecole-Militaire, pour le roi, l'Assemblée constituante et la municipalité. Ces travaux étant trop considérables pour être exécutés en quelques jours par douze mille ouvriers, Bailly invita la population de Paris à venir y prendre part. Plus de vingt jours avant la fête, le Champ-de-Mars se peuplait tous les soirs, non d'oisifs curieux, mais de travailleurs ardents qui, nourris dans la mollesse, ou occupés de soins plus délicats, plus industriels, et voués à l'étude, à des fonctions graves et austères, venaient pour la première fois manier la pioche et la bêche (1).

Le jour si impatiemment attendu arriva enfin. Les fédérés de Paris et de la province se rangèrent sur l'immense place de la Bastille, chacun sous leurs bannières respectives, et se dirigèrent vers le palais des Tuileries,

(1) Lacretable.

d'où devait partir le cortège général. Les fédérés, au nombre de soixante mille hommes sous les armes, reçurent au milieu d'eux la municipalité et l'Assemblée nationale. Un bataillon de jeunes enfants, armés comme leurs pères, ouvrirent la marche, qui fut fermée par un groupe de vieillards. Le ciel, comme s'il avait voulu maudire cette pompe, s'était chargé de bonne heure de nuages, et la pluie tomba tout-à-coup en torrents. Lorsque les fédérés entrèrent dans le Champ-de-Mars, quatre cent mille spectateurs étaient déjà rangés sur les amphithéâtres latéraux. Le ciel s'éclaircit tout-à-coup. Des danses, des farandoles, des évolutions plus gaies que régulières préludèrent au grand acte de la fédération. Enfin Talleyrand, évêque d'Autun, monta à l'autel, célébra le saint sacrifice au milieu des chœurs et au bruit du canon. Après la messe, La Fayette se dirigea vers le balcon où se trouvait le roi, ayant à ses côtés le président de l'Assemblée, assis tous deux sur des sièges pareils, semés de fleurs-de-lis d'or. Le monarque reçut la formule du serment, alla la déposer sur l'autel, et debout, la main étendue, il dit : « Moi, roi des Français, je jure » d'employer le pouvoir que m'a délégué l'acte constitutionnel, à maintenir la constitution décrétée par l'Assemblée nationale et acceptée par moi. » Un bravo universel suivit le serment, que confirma la multitude en répétant aussi : JE LE JURE. La reine, pour laquelle un balcon particulier avait été préparé, prend alors son fils entre ses bras et le présente à la nation assemblée. Les acclamations redoublent à l'instant, le peuple tout entier semble se confier en son roi. Les fédérés de la province passent plusieurs jours de fête à Paris ; ils sont

tous reçus par le roi, entendent les paroles d'amour qui partent de son cœur paternel, et vont, jusqu'au fond des plus lointaines provinces, redire la bonté de Louis XVI.

§ IV. *Assignats. — Serments schismatiques. — Rébellion de troupes à Nancy. — Mort de Mirabeau (14 juillet 1790 - avril 1791).*

Le lendemain du jour de la fédération, réellement le dernier pour la royauté, les haines se réveillaient, et un grand personnage n'y était pas étranger. Au retour du duc d'Orléans de son ambassade d'Angleterre, on recommença l'enquête dirigée contre les auteurs des funestes journées d'octobre, dans lesquelles il avait été si gravement impliqué. La justice ayant demandé de poursuivre le prince et Mirabeau, ils furent mis hors de cause par l'Assemblée; mais l'odieuse de cette procédure retomba sur la cour et excita de nouveaux mécontentements, que de graves préoccupations politiques ne devaient pas manquer d'aggraver. Deux grandes mesures surtout agitèrent vivement l'Assemblée et l'Etat : l'une était relative aux finances et l'autre concernait le clergé.

On avait espéré que les biens du clergé, mis à la disposition de l'Etat, allaient faire affluer l'or au Trésor et lui permettre d'acquitter toutes ses dettes; mais cette mesure, loin d'atteindre le but qu'on s'était proposé, ne causait que de l'embaras, parce que la masse des biens fonds mis en vente avait déprécié toutes les valeurs, et que, dans certaines provinces, on ne voulait point acheter des biens regardés comme acquis par un vol.

Pour remédier à cet embaras, on pensa d'abord à

confier ces biens aux municipalités, à qui on les remettrait en masse, à charge par elles de les revendre peu à peu lorsque l'occasion serait favorable. Mais cette cession avançant fort peu le Trésor, parce que les Communes, n'ayant pas de fonds, ne pouvaient en donner à l'État, on proposa de créer un *papier* nommé *municipal*, qui semblait devoir être une garantie complète, puisqu'il avait les biens du clergé pour hypothèque. La création de ce papier monnaie fut reçue avec une extrême faveur par l'Assemblée, et fut acceptée avec enthousiasme. On riait aux éclats lorsque, dans l'Assemblée, l'abbé Maury rapportait en termes pathétiques tous les malheurs, toute la corruption, toute l'ignominie qui avaient suivi le papier-monnaie de la régence, ou quand Dupont de Nemours, élève de Turgot, rappelait la chute si complète et si récente du papier-monnaie des États-Unis de l'Amérique, et dressait avec une inutile prévoyance l'échelle des prix énormes et extravagants auxquels s'élèveraient bientôt les denrées les plus communes.

On croyait répondre en disant que ce papier, ayant un cours forcé comme la monnaie, finirait enfin par arriver entre les mains de personnes qui l'emploieraient à acheter des terres du clergé. On ne voyait pas qu'une fois cette voie ouverte, on pouvait s'y lancer imprudemment, détruire la proportion entre les effets et les propriétés, et entraîner la plus grande crise ; car il y a cette différence entre les espèces monnayées et le papier-monnaie, que si l'or, l'argent, le cuivre portent avec eux, du moins ordinairement, une valeur intrinsèque en rapport avec la valeur nominale, il n'en est pas ainsi du papier-monnaie, qui n'est rien en lui-même et ne vaut

qu'autant qu'il représente une valeur étrangère à ce qui lui est propre. L'Assemblée, malgré toutes les considérations qui lui furent présentées, vota quatre cent millions d'assignats forcés avec intérêt.

Quinze jours s'étaient à peine écoulés, que l'opinion publique donnait déjà raison aux députés qui avaient attaqué la mesure financière; les assignats avaient éprouvé une baisse, et presque aussitôt le besoin d'une nouvelle émission de papier-monnaie se fit sentir. Cette mesure rencontra beaucoup plus de contradictions que la première. Talleyrand-Périgord, évêque d'Autun, en montra avec beaucoup de sagacité les résultats financiers; mais Mirabeau, qui envisageait surtout le côté politique, fit triompher le projet, et huit cent millions d'assignats furent décrétés. Il fut alors résolu qu'ils ne porteraient pas d'intérêt. Cette mesure paraissait d'autant plus indispensable, qu'aucun des impôts ne rentrait intégralement. La plupart des anciens impôts avaient été détruits légalement, et plusieurs en fait, surtout depuis le 14 juillet; on leur avait substitué un système d'imposition entièrement nouveau: l'impôt du timbre et celui de l'enregistrement furent établis. Les divers impôts réunis élevèrent les recettes présumées à la somme de six cent trente millions. Les dépenses avaient été portées, pour l'année 1790, à celle de six cent quarante-cinq millions. Depuis ce moment, elles s'élevèrent beaucoup.

Necker, ce ministre des finances qui s'était cru capable de soutenir l'Etat sur le penchant de sa ruine et de ramener la prospérité dans les coffres de l'Etat, essaya vainement de s'opposer aux mesures hardies de l'Assemblée; il s'aperçut seulement alors qu'il était entière-

ment discrédité et que tous les partis le jugeaient insuffisant : il demanda la permission de se retirer et l'obtint. O vicissitude de la faveur populaire ! Necker avait traversé triomphalement la France un an auparavant, et sa voiture fut arrêtée par ce même peuple qui l'avait traîné en triomphe ; et il fallut un ordre de l'Assemblée pour qu'il pût arriver jusqu'à Coppet, en Suisse, d'où il contempla de loin la révolution française.

Après le départ de Necker, Danton fit porter à l'Assemblée une pétition contre les ministres qui restaient à la tête des affaires. Cazalès prit la parole pour défendre la prérogative royale, mais il frappa à coups redoublés sur les ministres. « Pendant les longues convulsions qui » ont agité l'Angleterre, Strafford périt sur un échafaud ; » mais l'Europe admira sa vertu, et son nom est devenu » l'objet du culte de ses concitoyens. Voilà l'exemple que » des ministres fidèles auraient dû suivre. S'ils ne se sentent pas le courage de périr ou de soutenir la monarchie ébranlée, ils doivent fuir et se cacher. Strafford mourut. Eh ! n'est-il pas mort aussi ce ministre qui, lâchement, abandonna la France aux maux qu'il avait suscités ? son nom n'est-il pas effacé de la liste des vivants ? n'éprouve-t-il pas le supplice de se survivre à lui-même et de ne laisser à l'histoire que le souvenir de son opprobre ? Quant aux serviles compagnons de ses travaux et de sa honte, objets présents de votre délibération, ne peut-on pas leur appliquer ce vers de l'Arioste :

» Ils allaient encore ; mais ils étaient morts. »

Si l'Assemblée repoussa les conclusions du rapport du

comité qui tendaient à déclarer que les ministres avaient perdu la confiance de la nation, ces ministres cédèrent et donnèrent leur démission, à l'exception de Montmorin. Duport du Tertre, avocat de Paris, fut nommé garde des sceaux ; Duportail, ministre de la guerre ; Fleurieu, ministre de la marine, Lambert des finances, et de Lessart de l'intérieur.

L'Eglise de France, qui avait légitimement réclamé contre l'usurpation scandaleuse de ses biens, l'aurait tolérée avec patience, si l'on n'avait porté atteinte au principe fondamental de la juridiction catholique. A peine réunie, l'Assemblée nationale avait nommé un comité ecclésiastique, composé de laïques et de jansénistes, pour opérer des réformes dans le clergé. Il était sans doute bien à désirer que la circonscription diocésaine fût modifiée, car il n'était pas sans inconvénient que certains évêchés s'étendissent sur quinze cents lieues carrées, tandis que d'autres n'en avaient que vingt, que certaines cures eussent dix lieues de circonférence et que d'autres eussent à peine quinze maisons. Mais, pour remédier à ces abus, il fallait évidemment recourir à l'autorité ecclésiastique ; car si la puissance civile pouvait à son gré augmenter ou diminuer le nombre des évêques, changer la circonscription diocésaine, elle aurait donc aussi le droit de conférer la juridiction. La conséquence immédiate d'une semblable doctrine serait la confusion de la puissance spirituelle et de la puissance temporelle ; c'est l'anglicanisme. La Constituante, comme si elle en avait eu le droit, voulut régler les choses spirituelles et appliquer aux matières religieuses le niveau qu'elle employa pour les affaires civiles. Camus, ancien avocat du

clergé, qui avait traité les affaires au point de vue des jansénistes et des gallicans parlementaires, proposa une réforme radicale de notre Eglise et la basa sur la constitution politique. Pour lui l'Etat était tout; c'était de lui que tout devait procéder, c'était vers lui que tout devait converger. D'après ces idées le clergé, pour être en harmonie avec les populations qu'il avait à administrer, devait être le produit de l'élection. Par une conséquence naturelle de ce principe, le supérieur ecclésiastique ne devait exercer son autorité sur son subordonné que selon les vues du corps électoral.

Ces idées furent admises, et il fut statué qu'il n'y aurait qu'un évêque par département, et que l'évêque serait élu par les électeurs départementaux, sans exception de juifs ou de protestants. Il recevait l'institution canonique du métropolitain, ou, si celui-ci était empêché, du plus ancien évêque de la province. Il n'y avait plus de chapitre de la cathédrale, mais le clergé de l'Eglise épiscopale, devenue paroisse, devait lui servir de conseil, et, sans ce conseil, l'évêque ne pouvait faire aucun acte de juridiction concernant le diocèse. Comme témoignage d'union au centre de l'unité, l'évêque élu notifiait son élection au souverain Pontife; c'était le seul acte de subordination qu'il eût à remplir envers le Chef de l'Eglise universelle.

Les curés étaient élus par les électeurs de la commune, sur une liste des prêtres approuvés par l'évêque diocésain. Les curés choisissaient à leur gré leurs vicaires sur cette liste et leur conféraient la juridiction religieuse.

Par la constitution civile du clergé, la Constituante, sans s'inquiéter des limites de son pouvoir, réduisit les

cent trente-cinq évêchés existant en France à quatre-vingt-trois, nombre égal à celui des départements. Les nouveaux diocèses se formaient quelquefois des débris de cinq ou six anciens ; des métropoles entières étaient anéanties, de simples évêchés érigés en métropoles. Le concordat fait avec le Pape était brisé, l'autorité des évêques sur les curés totalement modifiée. Mirabeau ne parlait en particulier qu'avec mépris de cette combinaison aussi étroite que funeste ; Duport et ses amis auraient voulu qu'on ne s'occupât point d'une semblable discussion ; on murmurait tout haut : « Ces jansénistes » perdent tout avec leur pragmatique-sanction, avec leur » primitive Eglise ; que n'avons-nous pu nous passer » d'eux et de tout leur droit canonique ? »

Lorsque cette partie de la constitution fut portée à la sanction du roi, il voulut, avant de se décider, en référer au Pape et le conjurer de faire des concessions en faveur de l'Eglise de France. « Votre Majesté, lui répondit Pie VI, a dans son conseil deux archevêques, dont » l'un, pendant tout le cours de son épiscopat, a défendu » la religion contre les attaques de l'incrédulité ; l'autre » possède une connaissance approfondie des matières de » dogme et de discipline. Consultez-les..... Rappelez- » vous que vous n'avez pas le droit d'aliéner en rien, ni » d'abandonner ce qui est dû à Dieu et à son Eglise dont » vous êtes le fils aîné. »

Le clergé de France avait déjà manifesté sa réprobation ; des mandements avaient paru pour montrer aux fidèles qu'ils ne pourraient pas obéir à leurs prétendus pasteurs. Le peuple s'en émut ; l'agitation devint universelle. L'Assemblée, après avoir arraché la sanction

au roi, alla plus loin : elle voulut imposer le serment à la nouvelle constitution.

Cazalès, dans un éloquent discours, conjura l'Assemblée de revenir sur ses pas : « Je voudrais, dit-il, que » cette enceinte pût s'agrandir à ma volonté et contenir » la nation individuellement assemblée. Elle nous en- » tendrait, elle jugerait entre vous et moi..... Je dis » qu'une scission se prépare; je dis que l'universalité » des évêques de France, et que les curés, en grande » partie, croient que les principes de la religion leur dé- » fendent d'obéir à vos décrets; que cette persuasion se » fortifie par la contradiction, et que ces principes sont » d'un ordre supérieur à vos lois; qu'en chassant les » évêques de leurs sièges, et les curés de leurs presby- » tères, pour vaincre cette résistance, vous ne l'aurez » pas vaincue; vous serez au premier pas de la carrière » de la persécution qui s'ouvre devant vous. Doutez- » vous que ces évêques, chassés de leurs sièges, n'ex- » communient ceux qui ont été mis à leur place? Dou- » tez-vous qu'une grande partie des fidèles ne reste at- » tachée à ses anciens pasteurs et aux principes éternels » de l'Eglise? Alors le schisme est introduit, les querelles » de religion commencent; alors les peuples douteront » de la validité des sacrements; ils craindront de voir » devant eux cette religion sublime qui, saisissant l'homme » dès le berceau, et le suivant jusqu'à la mort, lui offre » des consolations touchantes dans toutes les circons- » tances de la vie; alors les victimes de la révolution se » multiplieront, le royaume sera divisé. Vous verrez les » catholiques errants sur la surface de l'empire, suivre » dans les cavernes, dans les déserts, leurs ministres

» persécutés. Vous les verrez dans tout le royaume ré-
 » duits à cet état de misère et de persécution dans lequel
 » les protestants avaient été plongés par la révocation de
 » l'édit de Nantes... Si vous vouliez sentir les maux in-
 » calculables que vous attirerez sur notre patrie, si vous
 » vouliez montrer votre amour pour le peuple, vous tem-
 » poriseriez, vous attendriez l'adhésion de l'Eglise de
 » France... La question qui nous divise est une vile
 » question de forme et d'orgueil. Pourquoi craindriez-
 » vous de dire que vous vous êtes trompés, quand l'exé-
 » cution de la constitution civile du clergé, sans résis-
 » tance, peut être la conséquence de cet aveu? Pourquoi
 » refuseriez-vous de revenir sur un décret, quand vous
 » voyez qu'une folle obstination vous perd, et que l'E-
 » glise de France vous a montré l'erreur dans laquelle
 » vous êtes tombés?... Aux murmures qui s'élèvent, je
 » vois que je suis obligé de déclarer en mon nom, et en
 » celui de mes collègues, que nous ne voulons prendre
 » aucune part à cette délibération; que nous n'abandon-
 » nerons jamais, que nous reconnâtrons toujours pour
 » nos dignes pasteurs ceux que l'Eglise a reconnus. »

De Montlosier s'éleva encore plus haut que de Cazalès, quand il prononça ces paroles : « Je ne crois pas qu'on
 » puisse forcer les évêques à quitter leurs sièges. Si on
 » les chasse de leur palais épiscopal, ils iront dans la
 » cabane des pauvres qu'ils ont nourris. Si on leur ôte
 » une croix d'or, ils porteront une croix de bois. C'est
 » une croix de bois qui a sauvé le monde. »

Le 27 décembre 1790, Henri Grégoire était monté à la tribune, avait prononcé un discours pour donner les raisons de sa conduite et prêter serment à la constitution

civile du clergé. Il fut bientôt suivi de quatre-vingt-seize prêtres et de deux évêques, le célèbre Talleyrand, évêque d'Autun, et Gobel, évêque de Lydda, suffragant de Bâle pour la partie française du diocèse; ils furent imités par l'évêque d'Orléans; et par l'archevêque de Sens, ce même cardinal de Brienne, dont nous avons caractérisé le déplorable ministère, et par Savine, évêque de Viviers. Voilà les seuls évêques qui aient prêté le serment schismatique.

Le 2 janvier, l'évêque de Clermont voulut faire un nouvel effort pour déterminer l'Assemblée à renoncer à son pernicieux projet. Il proposa cette formule de serment, qui pouvait satisfaire les patriotes les plus ardents : « Je jure de veiller avec soin sur les fidèles dont la conduite m'a été ou me sera confiée; d'être fidèle à la nation, à la loi et au roi; et de maintenir de tout mon pouvoir, en tout ce qui est de l'ordre politique, la constitution décrétée par l'Assemblée nationale et acceptée par le roi, exceptant formellement les objets qui dépendent absolument de l'ordre spirituel. »

Le 4 janvier, jour destiné à recevoir le serment des ecclésiastiques membres de l'Assemblée, qui jusqu'alors avaient refusé de reconnaître la constitution civile du clergé, des émeutiers soudoyés se pressèrent dans l'enceinte avec ce mot d'ordre : *Menacez, mais ne tuez point*. Des hommes du peuple dirent : « Ces scélérats de prêtres voudraient bien avoir les honneurs du martyr, mais nous ne serons pas assez sots pour faire des saints. » L'appel nominal commença. De Bonnac, évêque d'Agen, interpellé le premier, demanda la parole. « Point de parole, s'écria-t-on du côté gauche. Voulez-vous prêter le serment, oui ou non ? » L'évêque d'Agen se contenta

de dire : « Je ne donne aucun regret à ma fortune, je le » donnerais à la perte de votre estime que je veux mériter. Je vous prie donc d'agréer le témoignage de la » peine que je ressens de ne pouvoir prêter le serment » que vous exigez. »

Un curé du diocèse d'Agen, appelé ensuite, s'exprima ainsi : « Je dirai avec la simplicité des premiers chrétiens à laquelle vous voulez nous ramener, que je me » fais gloire de suivre mon évêque, comme saint Laurent suivait son pasteur. »

Ces sortes de déclarations, quoique réduites aux plus simples termes, enfonçaient le poignard dans le sein des députés de la gauche. Dites simplement : *Je jure* ou *je refuse*. « C'est une tyrannie, s'écria M. de Foucault. Les » empereurs qui persécutaient les martyrs leur laissaient » prononcer le nom de Dieu et proférer le témoignage » de leur fidélité à la religion. » — « Souvent, quand un ecclésiastique montait à la tribune, au milieu du silence avec lequel était attendue sa déclaration, on entendait percer du dehors les cris : *A la lanterne!* Alors, élevant la voix, le prélat disait : *Je refuse*. Tous refusèrent, à l'exception d'un seul curé. Après l'appel nominal, le président leur fit une nouvelle interpellation; profond silence. L'Assemblée se sépara, et les évêques, glorieux de leur fidélité, traversaient d'un pas lent et ferme les groupes qui les accablaient d'invectives et de menaces. Plusieurs furent maltraités, aucun ne reçut de blessures dangereuses (1). »

Ce même serment fut imposé à tous les évêques et

(1) Lacretelle.

curés de France, et quiconque le refusa fut déclaré démissionnaire. Tout ce qu'il y avait d'ecclésiastiques sincèrement religieux et amis des bonnes mœurs, refusa le serment. « Nous avons leur argent, disait Mirabeau, » mais ils ont conservé leur honneur. »

L'Assemblée nationale, aspirant à faire de grandes choses, propageait partout un esprit d'indépendance qui se changeait en révolte ouverte. L'armée, cette gardienne du bon ordre, avait aussi été initiée aux principes révolutionnaires ; on s'était appliqué à faire pénétrer dans l'esprit du soldat le sentiment de ses droits. Alors la discipline avait disparu, et malheur à l'officier qui osait faire exécuter les réglemens militaires !

Le marquis de Bouillé, qui s'était distingué pendant la guerre de Sept-Ans et avait pris une part glorieuse à la guerre de l'indépendance en Amérique, avait été inflexible à l'Assemblée nationale sur les lois fondamentales de la monarchie ; ayant été nommé gouverneur des provinces d'Alsace et de Franche-Comté, puis général en chef de l'armée de Sarre et Moselle, il montra beaucoup de courage, de droiture et de talents. Ses troupes, excitées à la rébellion par des agents provocateurs, se mutinèrent d'abord à Metz. Il les avait à peine ramenées au devoir, qu'il apprit que la garnison de Nancy, composée de trois régiments, avait déposé la municipalité de la ville, établi de nouvelles autorités et mis ses officiers en prison. L'Assemblée nationale, effrayée de cette révolte, rendit un décret contre les rebelles, qui attaquèrent l'officier chargé de leur signifier ce décret. L'officier s'échappa cependant et parvint à se retirer à Lunéville, où les trois régiments de Nancy allèrent le surprendre.

Bouillé marcha alors sur Nancy avec trois mille hommes de troupes régulières et six cents gardes nationaux. Arrivé aux portes de la ville, il eut le talent de tenir un régiment dans l'inaction. Après avoir négocié, et croyant avoir enfin ramené les rebelles à leur devoir, il entra dans Nancy. Ayant inopinément reçu une décharge inattendue, il ordonna à son tour de marcher en avant, soutint le combat dans toutes les rues, tua, dit-on, trois mille hommes, et enfin contraignit les rebelles à se soumettre. Il envoya les plus coupables à l'Assemblée, et rétablit les autorités emprisonnées.

Cette victoire fut reçue avec la plus vive allégresse par le roi, par l'Assemblée nationale et surtout par le parti royaliste, qui espéra enfin avoir trouvé dans Bouillé un homme capable de faire triompher les principes monarchiques. Le roi étendit alors son commandement depuis la Sambre jusqu'à la Suisse. Afin de préserver ses troupes du contact des villes, où elles pouvaient recevoir trop de leçons d'indiscipline, il les dirigea sur la Seille, pays abondant en fourrages et dont la population était peu à craindre.

Le roi, qui s'était attaché cet habile officier, travaillait alors à une conquête beaucoup plus importante, à celle de Mirabeau. Ce grand tribun qui, se souvenant de sa noblesse, voulait la monarchie représentative, avait enfin compris qu'il s'était laissé entraîner beaucoup trop loin, qu'au lieu de fonder un gouvernement modèle, objet de ses rêves, il avait désorganisé la monarchie et la menaçait d'une ruine prochaine par les secousses violentes qu'il avait données à l'édifice. Sentant la nécessité de rendre de la force au pouvoir royal, il avait plusieurs fois

manifesté des velléités de se rapprocher de Louis XVI. Mais tant que Necker, qu'il regardait comme son ennemi particulier, avait été aux affaires, il n'avait jamais voulu se rapprocher du roi. Lorsque le ministre fut parti, Mirabeau entra en conférences avec Montmorin, qui allait mieux à son caractère, et en reçut toute liberté d'action pour concevoir et exécuter ses plans. Presque seul alors, ne pouvant compter sur la droite qui lui reprochait le mal qu'il avait fait, ni sur la gauche qui le jalousait, il fonda son principal appui sur trois ou quatre cents représentants qui, n'appartenant à aucun parti, se laissaient conduire par l'impression du moment. Il était parvenu à les conduire au gré de ses désirs ; il espérait avoir toujours le même empire sur eux, en s'élevant au-dessus de tous les partis, les dominant tous, quoique tous le détestassent en désirant se l'attacher.

Persuadé que tout gouvernement était impossible à Paris au milieu de la démagogie, il voulait le faire sortir de la capitale et le transporter à Lyon, d'où, environné d'une force respectable, le monarque aurait condamné la constitution et en aurait donné une autre où se seraient trouvés réunis les grands principes d'autorité et de liberté. Pour l'exécution d'un pareil projet, il fallait de longs préparatifs, se rendre maître des provinces du Midi par les gouverneurs, disposer des principaux orateurs à l'Assemblée et dans les clubs. Il s'était mis à l'œuvre avec courage, mais il ne lui fut pas donné d'accomplir son plan. On ne sait s'il eût réussi, s'il eût vécu, à faire rebrousser chemin à la révolution ; on ne peut guère douter qu'il ne l'eût au moins un peu fait dévier de la route qu'elle a suivie. Dans les derniers mois de sa vie son génie semblait avoir pâli devant celui de la révo-

lution. « Entraîné à un précipice inévitable par le char même qu'il avait lancé, il se cramponnait en vain à la tribune. Les derniers mémoires qu'il adressait au roi et que l'armoire de fer nous a livrés avec le secret de sa vénalité, témoignent de l'affaissement et du découragement de son intelligence. Ses conseils sont versatiles, incohérents, presque puérils. Tantôt il arrêtera la révolution avec un grain de sable; tantôt il place le salut de la monarchie dans une proclamation de la couronne et dans une cérémonie royale propre à populariser le roi; tantôt il veut acheter les applaudissements de la tribune et croit que la nation lui sera vendue avec eux. La petitesse des moyens contraste avec l'immensité croissante des périls. Le désordre est dans ses idées. On sent qu'il a eu la main forcée par les passions qu'il a soulevées, et que, ne pouvant plus les diriger, il les trahit, mais sans pouvoir les perdre. Ce grand agitateur n'est plus qu'un courtisan effrayé qui se réfugie sous le trône, et qui, balbutiant encore les mots terribles de nation et de liberté, qui sont dans son rôle, a déjà contracté dans son âme toute la petitesse et toute la vanité de cour (1). »

Tandis que Mirabeau formait divers projets de salut pour le roi, le duc d'Orléans, toujours en action sourde, s'unissait aux Lameth contre le marquis de La Fayette, qu'il regardait comme son ennemi personnel. La conspiration avait pour but de remettre entre les mains de Charles de Lameth le commandement de l'armée et de la garde nationale de Paris, qui rendaient réellement maître du gouvernement.

La populace se remuait aussi à son tour, commandée

(1) Lamartine, *Histoire des Girondins*, tom. 1, pag. 3.

par Santerre, devenu son chef de guerre ; elle se précipita sur Vincennes, dont le château avait été converti en prison d'Etat ; elle voulait le détruire comme elle avait fait de la Bastille. La Fayette accourut aussitôt à la tête de la garde nationale et dissipa les agitateurs. Cependant il y avait autour des Tuileries une foule de jeunes royalistes armés de poignards qui voulaient, assurait-on, enlever le roi. La Fayette accourut encore et les dissipa. Ces prétendus conspirateurs ou chevaliers du poignard, comme on les nomma alors, déclarèrent devant la justice qu'ils n'avaient eu d'autre but que de protéger le roi, si l'émeute s'était portée sur le château. Mirabeau attaqua vivement cette émeute, montra quel en était le but, et ne déguisa point qu'il y avait une grande conspiration.

Le dernier jet de son éloquence, qui fut aussi le chant du cygne, concerna une proposition contre l'émigration. La noblesse, tourmentée par des vassaux poussés contre elle, les ecclésiastiques qui avaient rejeté le serment, prévoyant de plus mauvais jours encore, commençaient à émigrer ; on résolut d'empêcher l'émigration par une loi. Chapelier, qui en était le rapporteur, dit que le comité en avait préparé une, mais qu'elle violait tous les principes, et il demanda d'être dispensé d'en donner lecture. — « Lisez. — Ne lisez pas, » s'écrie-t-on de toutes parts. Mirabeau prend la parole et lit une lettre fort éloquente, adressée autrefois à Frédéric-Guillaume, dans laquelle il réclamait la liberté d'émigration comme un des droits les plus sacrés de l'homme, qui, n'étant point attaché par des racines à la terre, n'y devait rester lié que par le bonheur. Il montra ensuite que ce serait une tyrannie extrême de priver quelqu'un du droit de se retirer où il

le voudrait, lorsque toutes les autres libertés, celles des clubs, de la presse, étaient sans bornes. Son discours fut fort applaudi, mais on n'en demanda pas moins la lecture du projet, qui proposait d'établir une commission de trois membres pour examiner les motifs des personnes qui voulaient sortir du royaume. A une telle proposition l'Assemblée murmure. « Vos murmures m'ont » soulagé, s'écrie Mirabeau, vos cœurs répondent au » mien et repoussent cette absurde tyrannie. Pour moi, » je me crois délié de tout serment envers ceux qui au- » ront l'infamie d'admettre une commission dictatoriale. » — Cris s'élevant du côté gauche. — Oui, répète-t-il, » je jure... — Il est interrompu de nouveau... — Cette » popularité, reprend-il avec une voix tonnante, que j'ai » ambitionnée et dont j'ai joui comme un autre, n'est » pas un faible roseau ; je l'enfoncerai profondément en » terre... et je le ferai germer sur le terrain de la justice » et de la raison... — Les applaudissements éclatent de » toutes parts. — Je jure, ajoute l'orateur, si une loi » d'émigration est votée, je jure de vous désobéir. »

Après une parole si ardente, chacun comprenait que c'en était fait de la loi si on la mettait aux voix. On proposa l'ajournement. Mirabeau demanda de nouveau la parole : on l'interrompt : « Je prie... les interrupteurs » de se souvenir que j'ai toute ma vie combattu la ty- » rannie, et que je la combattrai partout où elle sera » assise. »

Enfin, malgré cette éloquence si puissante, l'ajournement l'emporta, mais à une si faible majorité, qu'il fallut aller à une seconde épreuve.

Mirabeau, qui ne paraissait plus souvent à cette tri-

bune qu'il avait si souvent étonnée par la puissance de sa parole, usé par les excès du plaisir et du travail, par les émotions fortes de la tribune, sentait sa fin approcher. La cour, qui fondait sur lui toutes ses espérances, était alarmée, tous les partis semblaient s'interroger avec étonnement; quant à lui, dominé par un froid matérialisme, il mourut en disant : « Enveloppez-moi de parfums, couronnez-moi de fleurs pour entrer dans le » sommeil éternel. »

A la nouvelle de la mort de Mirabeau, l'Assemblée interrompt ses travaux. On demande une députation pour conduire ses cendres à leur dernière demeure sur la terre : « Nous irons tous, » répond l'Assemblée. Par une singulière vicissitude des choses humaines, une basilique chrétienne venait de recevoir le nom de Panthéon, pour recueillir les cendres des grands hommes, tandis que, dans les premiers temps du christianisme, le Panthéon des Romains avait été consacré à Jésus-Christ. Mirabeau y fut le premier admis à côté de Descartes; il reçut des honneurs funèbres plus grands que ceux qui avaient été rendus aux plus puissants de nos monarques. Pendant que les cloches sonnaient le glas funèbre, que le canon retentissait de minute en minute, deux cent mille spectateurs accompagnaient un orateur dans un monument profane.

La mort de Mirabeau contrista profondément la cour; elle causa de la joie aux orateurs de second rang, parce qu'ils allaient devenir les premiers. Le peuple le pleura, mais ceux qui se prétendaient ses chefs, les Jacobins, s'en réjouirent. Mirabeau, par son geste, sa grandeur, rappelait le souvenir de sa naissance et ressemblait à

ces Gracques de l'antique Rome, qui étaient patriciens même dans la tribune du forum.

Ce fut seulement le 6 avril, quatre jours après la mort du grand orateur, que l'Assemblée nationale reprit ses séances. La place de Mirabeau resta vide, chacun demeura silencieux. Talleyrand annonça un discours posthume de Mirabeau : on voulut l'entendre même après sa mort.

§ V. Varennes. — *Fin de la Constituante (Avril - 30 septembre 1791).*

Trois puissances surtout dominaient l'époque où nous sommes arrivés : les journaux, les clubs et l'Assemblée nationale. Tout le reste de la nation suivait cette triple impulsion. En cherchant à les connaître, on aura par là même une idée exacte de l'état intérieur du pays.

Les journaux avaient dès-lors une immense influence. Ceux des royalistes, qui défendaient la cause de la royauté, de l'aristocratie et du clergé, étant écrits avec élégance et animés d'une causticité spirituelle, ne répondaient point aux instincts populaires ; ils n'étaient lus que par les hommes intéressés à soutenir la cause de ces trois corps. Bientôt, d'ailleurs, les plus forts de leurs rédacteurs, voyant leur vie compromise, furent obligés de chercher une retraite à l'étranger. Tout ce qui aurait pu tenir tête à l'ennemi abandonnait ainsi le terrain sur lequel il aurait dû combattre, et le livrait à des adversaires impudents, emportés, que rien n'arrêtait, ni le blasphème, ni la calomnie, ni le sarcasme le plus grossier. Marat faisait chaque jour le calcul des personnes

qu'il fallait attacher à la lanterne, et les désignait à la fureur d'une populace aveugle. La Fayette ayant tenté de s'emparer de ce monstre, fut dénoncé à la tribune comme ennemi de la liberté, et faillit être décrété d'accusation.

La grande puissance du moment était le club. Les grandes villes, les cités-communes, les bourgades avaient leur club où se répercutaient tous les discours des tribuns de Paris. On y voyait paraître surtout les gens oisifs, les hommes ruinés, les ambitieux qui voulaient se faire connaître et parvenir. C'était par le club que l'indiscipline pénétrait dans l'armée ; c'était dans les clubs que les sous-officiers apprenaient à forcer leurs officiers d'émigrer et à s'emparer de leurs grades. C'était dans les clubs que le peuple apprenait à se soulever contre la noblesse pour l'obliger de fuir. C'était par les clubs que se propageait cette épouvantable anarchie qui couvrait toute la France. Il y avait quelques clubs modèles, qui ont joui d'une immense réputation et de la plus haute influence : tel était le fameux club des Jacobins. Établi à Versailles par Sièyes, Chapelier, Barnave et Lameth, sous le nom de club Breton, il fut transporté à Paris après les journées des 5 et 6 octobre, et siégea dans l'ancien couvent des Jacobins de la rue Saint-Honoré, près du lieu où se tenait l'Assemblée. Destiné d'abord aux seuls députés qui s'appelaient les amis de la Constitution, il fut bientôt ouvert aux journalistes, aux pamphlétaires et enfin à tous ceux qui avaient deux membres de la Société pour s'y faire présenter. Il y avait un règlement, une tribune, des orateurs, un ordre du jour, comme à l'Assemblée nationale. On y discutait à l'a-

vance tout ce qui devait se dire à l'Assemblée, et, comme les orateurs du club n'étaient pas tenus à la même réserve que ceux de la tribune nationale, on y attaquait avec la plus grande violence les personnes et les choses. L'orateur le plus audacieux, celui qui avait l'art de passionner le plus violemment l'auditoire était toujours le mieux entendu. Tous les hommes de talent qui voulaient, en flattant les passions du peuple, parvenir à l'Assemblée ou y acquérir une grande réputation, paraissaient à la tribune des Jacobins. C'est là que Barnave, les Lameth, puis Danton, Marat, Camille Desmoulin, Brissot, Péthion, Robespierre, avaient acquis une immense autorité sur le peuple. Mirabeau ne dédaignait pas de s'y rendre quelquefois et d'y entendre ses détracteurs.

« Qu'on se figure une de ces séances où les citoyens, agités déjà par l'air orageux de l'époque, venaient prendre place, à la nuit tombante, dans une de ces nefes récemment conquises sur un autre culte. Quelques chandelles, apportées par les affiliés, éclairaient imparfaitement la sombre enceinte; des murs nus, des bancs de bois, une tribune à la place de l'autel; autour de cette tribune, quelques orateurs chéris du peuple se pressaient pour obtenir la parole. Une foule de citoyens de toutes les classes, de tous les costumes, riches, pauvres, soldats, ouvriers; des femmes qui apportent la passion, l'enthousiasme, l'attendrissement, les larmes partout où elles entrent; des enfants qu'elles élèvent dans leurs bras, comme pour leur faire aspirer de bonne heure l'âme d'un peuple irrité; un morne silence entrecoupé d'éclats de voix, d'applaudissements ou de huées, selon que

l'orateur qui demande à parler est aimé ou haï; puis des discours incendiaires remuant jusqu'au fond, avec des mots magiques, les passions de cette foule neuve aux impressions de la parole; l'enthousiasme réel chez les uns, simulé chez les autres; les motions ardentes, les dons patriotiques, les couronnements civiques, les bustes des grands républicains promenés; les symboles de la superstition et de l'aristocratie brûlés, les chants démagogiques vociférés en chœur au commencement et à la fin de chaque séance; quel peuple, même dans un temps de calme, eût résisté aux pulsations de cette fièvre dont les accès se renouvelaient périodiquement tous les jours, depuis la fin de 1790, dans toutes les villes du royaume! C'était le régime du fanatisme précédant le régime de la terreur. Telle était l'organisation du club des Jacobins (1). »

Tout ce qui se disait aux Jacobins était répété dans toutes les provinces; on le déclamaient dans les clubs des petites villes et des bourgades; c'était comme une étincelle qui s'enflammait et en un instant consumait une partie de la France.

Le club des Cordeliers, qui se confondait quelquefois avec celui des Jacobins, le surpassait en démagogie et en turbulence. C'est là que trônaient Marat et Danton. Plusieurs députés du parti modéré avaient essayé de fonder un club protecteur de la royauté, sous le titre d'*Amis de la Constitution*; mais comme la passion manquait dans cette réunion, elle tomba d'elle-même jusqu'à la fondation du club des Feuillants.

Si le roi n'avait aucun appui dans les clubs qui ani-

(1) Lamartine, *Histoire des Girondins*.

maient sans cesse le peuple contre lui, en avait-il davantage dans l'Assemblée nationale ? Il comptait encore de zélés défenseurs après la mort de Mirabeau : Cazalès s'était élevé à une grande hauteur, et Maury ne connaissait plus d'égal à la tribune ; mais, malgré la puissance de leur parole, ils n'obtenaient en réalité aucun résultat. Les chefs puissants, ceux qui prétendaient alors diriger l'Assemblée, étaient Barnave et les Lameth.

Les Lameth avaient été élevés par les bontés de la famille royale et avaient puisé dans leur éducation cette souplesse qui sait se plier et se ménager selon les circonstances. Ils avaient fait défection à la royauté, sans autre motif que celui de s'élever en s'appuyant sur le peuple. La nature de leur talent était plutôt la dextérité que l'élévation. Barnave, jeune avocat du Dauphiné, s'était fait dans sa province une haute réputation d'éloquence ; mais son talent, qu'on avait voulu mettre à la hauteur de celui de Mirabeau, en était à une excessive distance. Studieux, mais sans grandes idées ; disert, mais sans chaleur, il se faisait écouter, mais sans passionner. Quoique, dans ses discours, il laissât quelquefois échapper des mots de sang, son caractère n'était cependant pas sanguinaire. Voilà les chefs du parti gauche de l'Assemblée. Le roi, qui les avait jusque-là regardés comme ses ennemis, essaya de s'appuyer sur eux. Il était évident qu'ils ne pouvaient le sauver, d'autant plus qu'il y avait dans l'ombre un parti plus exalté, conduit par un homme qui avançait toujours, selon que les circonstances le demandaient, sans jamais reculer. Cet homme était Maximilien Robespierre. Il n'est pas encore temps de le dessiner.

Le roi, ne trouvant plus aucun appui au dedans, ré-

solut de profiter d'une légère tentative faite par la Prusse contre nos frontières, et d'user du droit que lui donnait la constitution pour réunir une armée au sein de laquelle il avait formé le projet de se retirer, lorsque tout espoir de salut lui serait fermé à Paris. Il s'aperçut bientôt après la mort de Mirabeau qu'il devait absolument sortir de sa capitale, où il était réellement prisonnier, car, ne voulant pas, dans le temps de Pâques, accomplir son devoir pascal auprès d'un prêtre assermenté, et désirant essayer s'il pourrait faire hors de Paris quelques petites courses, dont il pourrait profiter pour s'éloigner, il avait tenté de se rendre à Saint-Cloud. La populace s'était ameutée, La Fayette était accouru et avait essayé de lui ouvrir un passage; mais, ennemi de toute violence, le roi avait refusé l'appui de la force armée. Au commencement du mois de juin, l'Assemblée, persuadée de l'hostilité de la plupart des officiers contre le nouvel ordre de choses, discuta un décret pour leur licenciement et pour les remplacer par des officiers nouveaux ou révolutionnaires. Malgré un discours éloquent de Cazalès, qui fut l'oraison funèbre de l'ancienne armée, la résolution fut adoptée. L'armée, sur laquelle le roi comptait encore, du moins en partie, allait donc être une force tournée contre lui : il fallait profiter des derniers moments de liberté pour se sauver.

Dès la fin du mois d'avril, le roi s'étant mis en communication avec Bouillé pour arrêter les moyens de sa fuite, il avait été convenu qu'il se retirerait à Montmédy, place forte située sur la frontière, qu'il pourrait franchir en un instant dans le cas de nécessité. Bouillé voulait qu'il prit la route de Reims pour se diriger sur Mont-

médy, comme étant la plus facile et la plus courte. Mais Louis XVI préférait celle de Châlons, Clermont, Varennes, Dun et Stenay, parce qu'il n'avait jamais été vu dans ces contrées. Le départ, fixé d'abord au 19 juin, fut ensuite retardé jusqu'au 20, délai fâcheux pour les dispositions que Bouillé avait été obligé de prendre, car en échelonnant des troupes et en établissant des postes à Dun, Varennes, Clermont et Sainte-Menehould, il faisait naître des soupçons. Le 20 juin il se répandit dans Paris le bruit vague que le roi devait partir pendant la nuit. La Fayette, commandant général des troupes de la capitale, en ayant été prévenu par une dame de la reine qui avait vu disparaître de l'écrin de cette princesse plusieurs objets précieux, prit de nouvelles précautions, augmenta le nombre des gardes et alla lui-même deux fois au château dans la soirée. Le roi et la reine reçurent ce jour-là à leur ordinaire, ne changèrent rien à leur vie accoutumée, ne renvoyèrent pas leurs domestiques plus tôt que de coutume, admirèrent les valets de chambre à faire leur service. Lorsque tout le monde fut retiré, la famille royale se déroba par une porte secrète et s'échappa par petits groupes de deux ou trois personnes, pour ne pas éveiller les soupçons. La reine, qui avait un guide qui connaissait peu Paris, s'égara et se laissa attendre pendant plus d'une heure. Le roi, inquiet, se mit à sa recherche et arriva encore plus tard que la reine. Ce petit retard était extrêmement fâcheux, parce qu'il devait contrarier toutes les mesures adoptées pour la fuite. Sur la route, à Montmirail, la voiture éprouva encore un accident, et on perdit une autre heure. La seule grande ville que le roi eût à traverser était Châlons. Le roi eut

l'imprudence de mettre la tête à la portière et fut reconnu par le maître de poste, qui, heureusement, étant un royaliste décidé, hâta lui-même le départ. Une fois sorti de Châlons, le roi ne craignait plus rien, parce qu'il devait rencontrer des escortes. Il y avait, en effet, un poste à Sainte-Menehould; mais sa présence ayant donné de l'inquiétude aux habitants, et ne voyant pas le monarque arriver à l'heure indiquée, il s'était retiré dans sa caserne. Drouet, fils du maître de poste, dont l'attention avait été excitée par cette circonstance, voyant une énorme berline, en fut frappé. Le roi, inquiet de ne pas voir les gardes qu'il attendait, mit naturellement la tête à la portière et fut reconnu par ce jeune homme, patriote exalté, qui ne voulut pas soulever le peuple de la ville de peur de découvrir aux soldats que le roi venait de passer et de les pousser contre la population. Sachant qu'il y avait des troupes à Clermont et à Varennes, il connut ainsi la route du roi, monta à cheval et se dirigea vers Varennes. Un sous-officier, instruit de ce fait, étant parvenu à sortir de la caserne, qui avait été environnée par le peuple pour empêcher le départ des soldats, poursuivit Drouet, qui, pour échapper à ses poursuites, se jeta dans les bois et prit des sentiers détournés inconnus au militaire. A Clermont, le roi trouva le poste sous les armes; mais le retard avait fait mêler le soldat avec le peuple et l'avait engagé à fraterniser. Il refusa en effet d'obéir lorsqu'on lui commanda de suivre la berline. Le roi, arrivé à Varennes, fut arrêté à une ancienne porte, dont l'entrée, fermée par une voiture renversée, était défendue par quatre ou cinq patriotes les armes à la main, qui demandent les passeports et somment le roi

de se rendre chez le premier magistrat de la petite ville, nommé Sauce, marchand épicier de son état. Le roi, après avoir exhibé son passeport et avoir nié un moment sa qualité, l'avoua enfin et conjura Sauce de le laisser partir; il s'y refusa. Les trois gardes du corps que le roi avait avec lui pouvaient facilement forcer le passage, mais Louis XVI ne voulait pas qu'on répandît une goutte de sang pour lui. C'est par le bruit qu'on entendit dans toute la ville, que deux officiers, qui attendaient le roi avec des chevaux dans la ville basse, furent instruits de l'arrestation du monarque. La population ameutée élève des barricades dans les rues, ferme le pont placé sur l'Aire, rivière profonde et encaissée. Une estafette partit aussitôt pour Stenay, afin de prévenir Bouillé, dont les ordres n'avaient pas été fidèlement exécutés, car les chevaux auraient dû être sellés et le régiment prêt à partir. Il fallut sonner le lever, faire préparer les chevaux, et l'on perdit ainsi près d'une heure. Aussi, quoique Bouillé n'eût mis que quatre heures pour parcourir la distance de Stenay à Varennes, le roi en était parti depuis une heure et demie; le pont étant coupé et les rues barricadées, il fallait traverser la rivière à un gué. Bouillé en ayant inutilement cherché un, et vainement interrogé le peuple, informé d'ailleurs que toutes les populations du pays étaient soulevées, que la garnison de Verdun prévenue, devait se rendre à Clermont pour soutenir les patriotes, comprit qu'il ne lui restait d'autre parti à prendre que la retraite et la fuite; il se mit aussitôt en lieu de sûreté en passant à l'étranger.

Personne, dans le château des Tuileries, n'avait soupçonné le départ de la famille royale. C'est seulement le

lendemain matin, vers huit heures, que les domestiques et les dames de la chambre, étant entrés pour leur service ordinaire, s'en aperçurent. Au premier bruit que la famille royale avait pris la fuite, La Fayette, de sa propre autorité, donna l'ordre d'arrêter le roi partout où il se trouverait, prétextant qu'il avait été enlevé par les ennemis de la patrie. L'Assemblée nationale se rassembla à la hâte, rendit coup sur coup une suite de décrets, et prit pour elle-même le souverain pouvoir. On remit à l'Assemblée un écrit du roi, qui, après avoir fait une peinture triste mais réelle de l'état de la France et de sa situation personnelle, déclarait son dessein de se retirer dans une ville où il pourrait librement donner ses ordres pour rétablir la tranquillité et la paix dans le royaume. Cette proclamation fut entendue avec des sourires moqueurs de la part de l'Assemblée.

Le soir, dans le club des Jacobins, on afficha la déchéance du roi; et Robespierre, Danton, Marat, montrèrent à un peuple exalté, comme complices de la trahison, l'Assemblée par sa faiblesse, La Fayette par ses connivences, et beaucoup de Parisiens dupes de leur prétendu patriotisme. Informée le 23, au soir, que le roi avait été arrêté et qu'il était ramené à Paris sous la garde de la milice populaire armée, l'Assemblée nomma aussitôt trois commissaires pour aller à sa rencontre : c'étaient Barnave, Latour-Maubourg et Péthion.

Rien de plus triste que la marche de la famille royale, qui voyait la route couverte de la population du pays, accourue pour assister à l'humiliation de celui qu'elle nommait encore son roi. Louis XVI rentra à Paris sur le soir, traversa de longues lignes de gardes nationaux

silencieux, car tout cri d'approbation ou d'improbation avait été interdit. Les gardes du corps qui avaient accompagné le roi, furent arrachés avec peine des mains homicides de la multitude.

Quelques propositions furent faites pour demander la mise en accusation du roi et de la reine. Les hommes de sang comprirent que la demande était prématurée. Il fut présenté un décret par lequel la garde du roi était spécialement confiée à La Fayette, qui devait en répondre; décret que Malouet essaya vainement de combattre, parce qu'il brisait la constitution et réunissait les deux pouvoirs en un seul. Alexandre de Lameth prétendit qu'en sa qualité de Constituante, l'Assemblée conservait un pouvoir absolu, et que le monarque reprendrait toute son autorité sous la législature suivante : le décret passa. Mais ne comprenait-on pas qu'en avilissant la royauté, en habituant le peuple à la regarder comme un rouage inutile et coûteux, c'était l'engager à en demander la destruction?

Le roi fut absolument captif; on disposa des gardes dans tous les appartements, à toutes les issues; les portes mêmes des chambres à coucher durent, au moins pendant un certain temps, demeurer ouvertes pendant la nuit, pour permettre à une sentinelle de voir tout ce qui se passait. Lorsque le roi voulait parler en secret à la reine, il ne pouvait le faire qu'en passant. Quelques gardes, amis du roi, recouraient à d'ingénieux stratagèmes pour se faire placer à la porte des appartements du roi et de la reine, et se retiraient à l'écart lorsqu'ils les voyaient ensemble. Il n'y avait pas jusqu'aux lieux les plus secrets où il n'y eût des gardes; il n'y a

point de prisonnier à l'égard duquel on ait employé une pareille inquisition.

Sentant le besoin d'un roi et de la constitution pour sa sûreté, voyant le parti républicain déjà dominant et actif, et prêt à dominer la partie modérée de l'Assemblée, les Lameth, Duport, Barnave, devinrent ce que Mirabeau avait été en dernier lieu, et tentèrent de reprendre son œuvre sur un autre plan. Assuré de La Fayette, qui avait lui-même tant à redouter de la démagogie et se voyait exposé à ses attaques incessantes, ce parti avait besoin, pour réussir, du concours du côté droit, de l'appui de ces trois cents royalistes demeurés fermes et inébranlables dans leurs principes. Mais ils avaient pris la résolution funeste de garder le silence après avoir déposé une protestation contre la violation de la constitution, et de pousser la démagogie à monter incessamment, pensant que l'excès du désordre contraindrait la bourgeoisie à revenir à la royauté absolue et l'engagerait à rejeter avec indignation une forme de constitution cause de tant de ruines. Cazalès avait donné sa démission ; Maury, Montlosier, l'abbé de Montesquiou, avaient résolu de ne plus parler ; enfin tout le parti signa une déclaration par laquelle, constatant que la constitution était violée par la captivité du roi, ils déclaraient nuls tous les actes de l'Assemblée et finissaient par dire qu'ils garderaient le silence tout en restant à leur poste pour veiller à la conservation du roi. C'était une faute énorme, dont les Jacobins résolurent de profiter pour précipiter entièrement la chute de la monarchie.

Barnave, pour vaincre une obstination réellement dé-

sastreuse, fit proposer aux royalistes de faire une révision de la constitution dont ils reconnaissaient les vices, et de la rendre plus monarchique s'ils consentaient à prendre part au vote. Malouet devait monter à la tribune, faire un tableau exagéré des vices de la constitution, proposer un grand nombre d'articles pour la modifier; Barnave lui succédait, combattait son opinion, avouait que la constitution avait besoin de modifications et proposait, par esprit de conciliation, des changements moins radicaux. Corriger la constitution, c'était, aux yeux des royalistes, sanctionner la révolte; s'unir à des factieux, c'était devenir factieux soi-même. Ils espéraient d'ailleurs que les monarchies européennes, solidaires dans le grand drame qui se jouait, ne manqueraient pas d'intervenir pour sauver le roi de France. Ils répondirent par un refus absolu.

Cependant les clubs des Jacobins et des Cordeliers perdaient toute retenue, entraînaient le roi dans la fange et demandaient sa déchéance; une multitude de pamphlets grossiers se passaient de main en main. On représentait Barnave et ses amis politiques comme des ennemis du peuple; on excitait la populace à pétitionner pour contraindre ses ennemis à respecter ses droits. Une grande agitation se manifesta dans la capitale le 14 juillet, anniversaire de la prise de la Bastille et de la grande fédération; le peuple se porta au Champ-de-Mars pour y saluer l'autel de la patrie, et il fut alors résolu que le 17 on viendrait signer une pétition sur cet autel. Le 16, l'Assemblée, épouvantée, appela à sa barre la municipalité de Paris et La Fayette, qui répondirent que l'ordre public serait observé. Le lendemain 17 était

marqué pour la signature de la pétition ; le peuple était convoqué au Champ-de-Mars, afin de signer sur l'autel même de la patrie et de rendre la demande plus sacrée.

Avant l'arrivée de la foule, un jeune peintre s'était approché de l'autel et avait vu, à son grand étonnement, une vrille qui en perçait les marches ; il y avait donc quelqu'un dessous : il courut en prévenir le poste voisin qui accourut, arracha deux invalides, qui déclarèrent ne s'être blottis là sans autre motif qu'une obscène curiosité. Le bruit s'étant répandu qu'un baril de poudre avait été placé là pour faire sauter le peuple, la populace arrache les deux invalides, les massacre et promène leurs têtes sanglantes pour appeler les patriotes aux armes. Une masse innombrable se porte alors au Champ-de-Mars, croyant y trouver ses chefs ; ils s'étaient cachés, n'étant pas assez forts pour résister.

C'est dans toute l'effervescence de cet acte barbare, que le peuple, précédé du drapeau rouge, se présente pour signer la pétition et châtier ensuite ceux qu'il nomme ses ennemis. Bailly et La Fayette accourent pour disperser le rassemblement ; ils sont reçus par des rires de mépris. Loin de se laisser intimider par les sommations légales, le peuple y répond en lançant de la terre à l'armée, qui décharge d'abord ses armes de manière à ne pas atteindre la foule. Poussés par les moqueries et les attaques, les chefs commandent une décharge sérieuse ; plusieurs personnes tombent ; la cavalerie charge vigoureusement ; les canonnières, dont les pièces sont chargées à mitraille, irrités eux-mêmes, vont foudroyer la multitude, lorsque La Fayette se précipite devant la gueule du canon, pour épargner le peuple. Un grand

nombre de cadavres étaient restés sur la place ; afin de dérober un triste et lugubre spectacle, on les roula dans la Seine. On n'a jamais su le nombre des morts ; le peuple l'a exagéré, et les modérés l'atténuèrent. Cette journée a conservé le nom de *Massacre du Champ-de-Mars*.

Ce coup, porté au parti populaire, avait excité parmi le peuple une grande colère contre ses chefs, qui l'avaient abandonné au moment du danger. On conçut même l'espoir de voir le club des Jacobins se diviser ; mais Robespierre et Péthion surent y ramener la concorde. Le club des Feuillants avait profité de cette circonstance pour écrire à tous les clubs du royaume et les rattacher au parti modéré. Les Jacobins firent, de leur côté, de grands efforts pour conserver leur supériorité sur les clubs des diverses contrées, et finirent par les déterminer à se déclarer pour eux au moment décisif des élections qui allaient commencer.

La constitution s'élaborait avec activité ; le moment des élections approchait, lorsque Robespierre, dans le dessein d'exclure Barnave et son parti, qui alors faisaient l'appui du roi, demanda que les membres de l'Assemblée constituante fussent déclarés incapables d'être élus pour la première assemblée législative. Les royalistes firent tous leurs efforts pour faire triompher cette opinion, afin d'empêcher le pouvoir de tomber entre les mains des Lameth et de leurs amis.

La constitution, enfin adoptée par l'Assemblée, fut présentée le 3 septembre à l'acceptation du roi, à qui on rendit la liberté pour cet acte important. La Fayette leva alors ses consignes injurieuses, et les Tuileries ne furent plus une geôle. Au lieu de consacrer un temps assez

considérable pour examiner la constitution et proposer ensuite les changements qu'il jugerait nécessaires, le roi crut plaire aux prétendus amis de l'humanité en l'acceptant purement et simplement. Des fêtes furent ordonnées pour célébrer ce grand événement, et, afin que la joie fût universelle, sur la proposition de La Fayette, une amnistie générale fut proclamée; les prisons s'ouvrirent, mais, hélas! elles devaient presque aussitôt se remplir de plus augustes victimes.

Avant de se séparer, la Constituante voulut attacher son nom à la plus coupable des spoliations. Le comtat d'Avignon, enclavé dans la France, était soumis au gouvernement paternel du Pape, dont la main était si douce, que son nom était béni de tous les propriétaires. Quelques démagogues agitèrent Avignon et Carpentras, y firent demander, par quelques brouillons, la destruction de l'autorité pontificale. Les députés démocrates demandèrent alors la réunion du comtat Venaissin, pour faire cesser les discordes qui affligeaient ce peuple; et, sous prétexte qu'un peuple a le droit de se choisir le gouvernement qui lui convient, le comtat fut réuni à la France. L'abbé Maury, né dans ce pays, apporta des preuves manifestes que la population entière, à l'exception de quelques têtes folles, ne voulait pas être annexée à notre pays. On ne l'écouta point : les démocrates, malgré leur immense minorité, étaient les seuls interprètes des vrais sentiments du pays. Voilà la justice révolutionnaire.

Le 30 septembre 1791, le roi se rendit au sein de la Constituante pour en faire la clôture solennelle; empêché pendant longtemps, par des cris de *vive le roi!* de prendre la parole, Louis XVI put enfin se faire entendre.

Après avoir remercié l'Assemblée de ses travaux et lui avoir donné l'assurance de faire observer rigoureusement la constitution, il ajouta :

« Pour vous, Messieurs, qui, dans une longue et pénible carrière, avez montré un zèle infatigable dans vos travaux, il vous reste un dernier devoir à remplir lorsque vous serez dispersés sur la surface de l'Empire, c'est d'éclairer vos concitoyens sur l'esprit des lois que vous avez faites, d'épurer et de réunir les opinions par l'exemple que vous donnerez de l'amour de l'ordre et de la soumission aux lois. Soyez, en retournant dans vos foyers, les interprètes de mes sentiments auprès de vos concitoyens. Dites-leur bien que le roi sera toujours leur premier et leur plus fidèle ami; qu'il a besoin d'être aimé d'eux, qu'il ne peut être heureux qu'avec eux et par eux. »

Ces paroles furent couvertes des plus vifs applaudissements, qui suivirent Louis XVI bien loin de l'enceinte. Après la sortie du roi, Thouret dit : « L'Assemblée nationale constituante déclare que sa mission est finie et qu'elle termine en ce moment ses séances. »

Le peuple, amassé en foule devant le manège, fidèle aux coupables enseignements des clubs, insulta les membres du côté droit, et même Barnave. Lorsqu'il vit sortir Péthion et Robespierre, il les couronna de feuilles de chêne, détela les chevaux de leurs voitures et les reconduisit en triomphe, pendant qu'un roi amnistié rentrait impuissant dans sa prison des Tuileries.

CHAPITRE III.

Assemblée législative (1^{er} octobre 1791 — 20 septembre 1792).

§ I. *Etat intérieur et relations extérieures (1^{er} octobre 1791-mars 1792).*

Il est nécessaire, avant de jeter un regard sur l'Assemblée qui s'ouvrit le 1^{er} octobre, de constater l'état extérieur de la France, ses relations avec l'étranger et les dispositions des autres peuples à l'égard de la révolution.

Les souverains étrangers, habitués depuis longtemps à voir la France s'amuser à discuter les théories des philosophes du xviii^e siècle, ne se persuadèrent pas d'abord que le mouvement qui s'était manifesté en 1789 aurait les conséquences dont ils ressentirent plus tard les terribles effets. Ce qui empêcha encore les princes de se réunir pour détruire le foyer révolutionnaire, c'est que tous désiraient l'abaissement de notre patrie. Et d'ailleurs, aucun des gouvernements ne se croyait alors en état de commencer la guerre.

La maison d'Autriche, dont une des filles était assise sur le trône de France, possédait les deux couronnes de Hongrie et de Bohême, était maîtresse du Tyrol, de la haute Italie et des Pays-Bas ; mais sa puissance se trou-

vait alors paralysée par deux grands États qui venaient de se former, l'un au nord de l'Allemagne et l'autre à l'orient. La Prusse, à peine constituée, avait montré, par son activité, à quelle hauteur peut s'élever un peuple qui a un gouvernement intelligent et fort. L'Angleterre, qui lui donnait son appui, voulait en faire un levier redoutable contre la prépondérance des puissances catholiques de l'Allemagne.

L'impératrice de Russie, Catherine II, surnommée *la Sémiramis du Nord*, après avoir vaincu les Turcs, se proposait de retourner ses armes du côté de l'Occident, pour le dominer. L'Angleterre, qui se souvenait de l'humiliation que nous lui avions fait subir en Amérique, avait à sa tête l'un des plus grands hommes d'Etat, le fameux Pitt, fils de lord Chatam, que quelques auteurs ont placé à côté de Démosthène pour l'éloquence. Pitt, entré aux affaires à l'âge de vingt-cinq ans, montra, pendant les vingt-cinq années de son ministère, la plus grande énergie; il poussa, contre le gré de la chambre des communes, la nation anglaise dans cette politique qui devait amener tant de désastres pour nous et tant de succès pour l'Angleterre. S'il lutta pendant toute sa vie contre la révolution française, c'était moins à la révolution qu'il s'attaquait qu'à la France elle-même. Il redoutait cette énergie née de l'exaltation des passions pour l'indépendance, cette sorte de grandeur et cette activité qui se manifestaient dans le peuple français, d'où pouvait sortir une énorme prépondérance pour la France, et l'abaissement de l'Angleterre.

La débile et indolente Espagne avait un gouvernement si faible, était tant occupée de plaisirs, qu'on peut

passer cette nation sous silence; elle se relèvera de cet état, elle déploiera le plus grand courage, mais ce sera pour l'indépendance de son sol, et non pas pour agir au dehors.

L'Italie comptait moins encore, à cause du fractionnement des puissances de la Péninsule. Si Rome était toujours la grande capitale de la catholicité, Rome voulait maintenir les saines doctrines, plus par l'enseignement que par le glaive, que d'ailleurs il n'appartenait pas à son caractère de tenir. Venise touchait à sa décadence.

La maison de Savoie, qui avait un pied sur les frontières de France et l'autre assez avancé en Italie par le Piémont, avait une population belliqueuse, parce qu'elle avait eu presque toujours à se défendre, soit contre la France, soit contre l'Italie, l'Autriche ou la Suisse. La cour de Turin, alliée doublement à la maison de France par les mariages du comte de Provence et du comte d'Artois, qui avaient épousé des princesses de Savoie, détestait l'esprit révolutionnaire et tenait du fond de ses entrailles à la religion catholique. Elle était portée par un double motif à être l'ennemie implacable de la révolution française.

Dans le nord existait un prince qui semblait retracer l'honneur et l'esprit de la vieille chevalerie éteinte depuis si longtemps. Gustave III, roi de Suède, avait dans sa politique aventureuse quelque chose de Charles XII. Les luttes qu'il avait eu à soutenir contre ses sujets et contre la Russie, lui avaient donné une haute réputation dans toutes les contrées de l'Europe. Il voulut se faire le champion de Louis XVI et de l'infortunée Marie-Antoinette. Il attirait les émigrés dans ses Etats, demandait

des conseils à Bouillé, conjurait la Prusse, l'Autriche et la Russie de s'unir à lui pour écraser la révolution en France, et ne sollicitait que la neutralité de l'Angleterre. Catherine répondait par des négociations à Paris, l'Autriche en temporisant, selon son habitude, l'Angleterre en observant et cherchant quel avantage elle pourrait tirer de ces complications nouvelles.

Telle était la véritable situation de l'Europe, lorsqu'on vit une émigration telle qu'aucun pays n'en avait produit depuis les temps malheureux où les invasions des Barbares contraignaient les peuples de l'Occident à quitter leurs maisons pour échapper au fer homicide. Une multitude de Français du rang le plus élevé et les ministres de la religion quittèrent la France pour aller chercher ailleurs le repos qu'ils demandaient vainement à leur pays. Ce fut d'abord sur les marches du trône que se fit le vide. Le comte d'Artois et sa famille avaient quitté la France après les journées de juillet 1789 ; les journées d'octobre, les incendies des châteaux étaient venus ajouter au nombre déjà considérable des émigrés. Le clergé de France, inquiet dans sa foi, préférait l'exil à une lâche et criminelle apostasie. Les officiers de notre armée, devenus suspects, s'étaient vus obligés de laisser tomber le commandement entre les mains des sous-officiers, que l'ambition avait rendus révolutionnaires et indisciplinés. La Savoie, la Suisse, l'Italie, l'Espagne, l'Allemagne, l'Angleterre, étaient couvertes d'émigrés français. Tous ces nobles cœurs payaient un tribut, les uns à l'honneur, les autres à la religion, tous à la fidélité.

Les premiers émigrés, retirés en Savoie avec le comte

d'Artois, avaient essayé de nouer des relations avec le Midi et Lyon. Ce centre fut bientôt insuffisant, et il parut aux princes qu'en se rapprochant des puissances du Nord, ils y trouveraient un appui plus ferme et plus décisif. Les armées étrangères, en s'approchant de nos frontières au début de la révolution, auraient pu trouver, sinon un appui dans nos troupes, du moins une sorte de neutralité; il est probable que Bouillé, avant de leur faire obstacle, aurait exigé avant tout de l'Assemblée le rétablissement de l'autorité royale de Louis XVI. Le roi avait dans le baron de Breteuil, son ancien ministre, sorti de France au commencement de 1790, un chargé de pleins pouvoirs très actif, qui connaissait toutes les volontés et les désirs du monarque.

Le comte d'Artois, qui avait parcouru une partie des cours du Nord pour échauffer le zèle des rois contre notre révolution, était revenu à Coblenz auprès de Louis Venceslas, électeur de Trèves, son oncle maternel, où le comte de Provence alla le rejoindre en quittant Paris. Coblenz devint alors, pour les émigrés, une autre capitale : c'était là qu'ils se réunissaient librement, qu'ils formaient des armées; de là qu'ils envoyaient leurs principaux agents pour arrêter la coalition de Pilnitz; c'était là que le prince de Condé, plus soldat de cœur et de race que les autres princes de sa famille, formait les cadres de l'armée des Princes.

Le comte de Provence, convaincu de l'inutilité d'une prise d'armes tant qu'elle ne serait pas soutenue par les grandes puissances, envoya le baron Roll à Frédéric-Guillaume II, pour réclamer son intervention immédiate et le prier de rétablir l'ordre en France. Avant de

s'engager dans une tentative si importante, le roi de Prusse voulut connaître la situation réelle de la France, et invita le marquis de Bouillé à se rendre à Pilsnitz, en Saxe, où devait se trouver l'empereur d'Autriche. Quoique l'empereur d'Autriche dût être plus intéressé que le roi de Prusse à intervenir en France, puisque Marie-Antoinette était sa sœur, cependant il avait à craindre pour ses possessions des Pays-Bas et d'Italie; voyant la difficulté de réunir le corps germanique, il penchait vers la paix, ou du moins ne voulait intervenir qu'à la dernière extrémité. Le comte d'Artois, arrivé inopinément à Pilsnitz, représenta la France dans une si fâcheuse situation, que l'on comprit bien que rester plus longtemps dans l'inaction, c'était livrer notre pays et le roi au plus grand malheur, et exposer les Etats voisins à un bouleversement complet; car les principes des Jacobins français cherchaient à s'étendre bien au-delà des limites du royaume. L'empereur d'Autriche, craignant de s'engager témérairement dans une guerre redoutable contre une nation fanatisée, proposa de faire une coalition entre tous les princes de l'Europe, de se présenter avec des forces considérables sur toutes les frontières, de sommer alors les Français d'abandonner leurs principes anarchiques, et, sur leur refus, de marcher en avant. Il pensait qu'une attaque ainsi conduite diviserait les forces de la France, qui serait faible partout. Ce plan était sage; il n'y avait guère à lui reprocher que la lenteur. Pour ce motif, il déplaisait au roi de Prusse, qui disait : « Il faut surprendre la France en flagrant délit d'anarchie, et ne lancer le manifeste européen qu'après que » les armées auront franchi les frontières et que les ar-

» mes déjà triomphantes auront donné de l'autorité aux
» paroles. »

Dans ces conférences fut signée la pièce suivante, qui servit de début à une guerre de vingt-deux ans : « L'em-
» pereur et le roi de Prusse, ayant entendu les désirs
» et les représentations de Monsieur et de M. le comte
» d'Artois, déclarent conjointement qu'ils regardent la
» situation où se trouve maintenant le roi de France,
» comme un objet d'un intérêt commun à tous les sou-
» verains de l'Europe. Ils espèrent que cet intérêt ne
» peut manquer d'être reconnu par les puissances dont
» le concours est réclamé, et qu'en conséquence elles ne
» refuseront pas d'employer, conjointement avec l'em-
» pereur et le roi de Prusse, les moyens les plus efficaces,
» proportionnés à leurs forces, pour mettre le roi de
» France en état d'affermir, dans la plus parfaite liberté,
» les bases d'un gouvernement monarchique également
» convenable au droit des souverains et au bien-être des
» Français. Alors, et dans ce cas, leurs dites Majestés
» sont décidées à agir promptement et d'un mutuel ac-
» cord, avec les forces nécessaires, pour atteindre le but
» proposé et commun. En attendant, elles donneront à
» leurs troupes les ordres convenables pour qu'elles soient
» prêtes à se mettre en activité. »

Les deux souverains avaient fait quelques préparatifs de guerre et répandu cette déclaration timide et menaçante, qui attisait le feu de la révolution sans lui faire de mal. Louis XVI, après l'acceptation de la constitution, rassuré par les acclamations du peuple, par la liberté qui lui avait été rendue, par le parti considérable qu'il avait dans la Constituante, était persuadé que le

pouvoir monarchique se consoliderait; jugeant inutile et peut-être dangereuse l'intervention armée, il envoya des ambassadeurs à Berlin et à Vienne, pour arrêter l'armement qui se faisait, et à Coblenz pour conjurer les princes de licencier les troupes qu'ils avaient déjà réunies. Le roi de Prusse et l'empereur d'Autriche cédèrent dès la première invitation du roi. Ce fut une faute de leur part, s'ils voulaient obtenir le rétablissement de l'autorité de Louis XVI et la destruction du principe anarchique; cette faute était d'autant plus grande, que la Russie et la Suède, à qui l'Espagne accordait un subside de quinze millions, mettaient sur pied un corps de quarante mille hommes, qu'ils se proposaient de porter sur les côtes de France, tandis que l'Autriche et la Prusse attaqueraient le royaume sur le Rhin.

Ce que l'Autriche ne voulait point pour la défense d'un principe, elle le tenta pour soutenir quelques vaisseaux de l'Empire, dont la nouvelle Constitution avait violé les droits personnels qu'ils possédaient en Alsace et en Lorraine. La demande de l'empereur fut formulée seulement au mois de décembre 1791, c'est-à-dire à une époque où les partis révolutionnaires français se proposaient de porter eux-mêmes la guerre au dehors. Les constitutionnels, ou révolutionnaires modérés, voulaient la guerre, afin de reporter l'attention du peuple au dehors et de l'enivrer de gloire, s'il était possible. Les Girondins la souhaitaient aussi pour illustrer leur passage aux affaires; et les républicains très avancés, à l'exception de Robespierre, la demandaient afin d'amener l'Europe à accepter les principes de la révolution et à se les appliquer à elle-même. Avant d'exposer les suites de ce

mouvement vers la guerre, il est nécessaire de suivre les mouvements intérieurs jusqu'à l'arrivée du ministère girondin.

A la Constituante, dont le roi avait fait la clôture le 30 septembre, succéda, dès le lendemain 1^{er} octobre, la Législative, qui se réunit pour former son bureau et se constituer. Elle présenta un aspect bien différent de celui de la précédente Assemblée. Celle-ci se faisait remarquer par un très grand nombre d'hommes mûris par les ans; la Législative se composait principalement d'hommes très jeunes. Lorsque le président d'âge appela les plus jeunes députés pour former le bureau, il s'en présenta soixante qui n'avaient pas encore vingt-six ans.

La nouvelle Assemblée comptait trois partis : la droite, le centre gauche et l'extrême gauche. La droite, formée des constitutionnels purs, sincèrement amis d'une monarchie modérée, avait pour ses principaux chefs Dumas, Ramond, Vaublanc, Beugnot, qui étaient unis avec Barnave, Alexandre de Lameth et Duport, jadis de la gauche dans l'Assemblée constituante, revenus ensuite, par la réflexion, au parti royaliste, et dont les relations avec la cour étaient connues. Ce parti s'appuyait au dehors sur le club des Feuillants, qui avait acquis une très grande importance depuis que les principaux orateurs des Jacobins étaient entrés à l'Assemblée; il s'appuyait encore sur la municipalité de Paris, qu'il devait bientôt perdre. Quoique le moins nombreux dans l'Assemblée, ce parti espérait cependant pouvoir dominer la situation.

Les habitants des bords de la Gironde, habitués à discuter les intérêts de leur province dans leurs Etats, en

rapports constants avec la nouvelle grande république des États-Unis, avaient puisé dans cette double situation des idées constitutionnelles extrêmement avancées, ou plutôt d'un républicanisme modéré. Le département de la Gironde, sous l'impression de ces sentiments, envoya à la Législative des hommes inconnus du reste de la France, mais destinés à jouer un grand rôle; c'étaient Ducos, Guadet, Laffon-Ladébat, Grangeneuve, Gensonné et Vergniaud. Ils prirent place au centre gauche et rallièrent à eux un grand nombre d'hommes capables. Tels furent Isnard, orateur extrêmement passionné, et Brissot, esprit actif, remuant, instruit. Celui-ci, voulant refondre la nation, jetait chaque jour ses idées révolutionnaires dans le *Patriote*, les débitait au club des Jacobins et vint les étaler à la tribune de l'Assemblée législative.

Le côté gauche, qui était à la nouvelle Assemblée ce que Péthion et Robespierre avaient été à la première, avait pour principaux orateurs Chabot, Bazire, Merlin, Couthon. Cette faction purement démocratique, qui servait alors les Girondins et se proposait de les supplanter plus tard, avait pour principal appui au dehors le club des Jacobins, où Robespierre établit son empire après sa sortie de la Constituante. Le club des Cordeliers, plus exalté que le premier, dirigé par Danton, Camille Desmoulins et Fabre d'Eglantine, se composait cependant encore de la bourgeoisie. Santerre, ce brasseur fameux, maître de toute la force des faubourgs et de la populace de la ville, espérait aussi se former un parti pour arriver au pouvoir. La multitude que représentait ce chef ayant été vaincue au Champ-de-Mars, il ne pouvait ar-

river au pouvoir sans des circonstances bien extraordinaires.

Dans la nouvelle Assemblée, le parti qui se trouvait maître de la situation, par l'appui qu'il tirait de l'extrême gauche, était celui des Girondins; nous devons, pour mieux le caractériser encore, observer qu'il appartenait à l'école matérialiste du xviii^e siècle, et qu'il penchait vers le fédéralisme. Il ne manifesta pas ouvertement ses tendances dès son entrée dans l'Assemblée, mais ses principes se développèrent.

Dès son début, l'Assemblée montra ses sentiments en ôtant au roi les qualités de *Sire* et de *Majesté*, sous le prétexte faux et menteur que de tels titres ne peuvent être donnés au chef d'un peuple libre. Affligé des premiers actes d'une Assemblée qui voulait l'humilier avant qu'il se fût encore mis en rapport avec elle, le roi avait résolu de ne pas se rendre lui-même dans son sein pour en faire l'ouverture solennelle; mais au moment où il allait remettre ce soin à ses ministres, l'Assemblée, éclairée par quelques esprits sages, comprit que les titres de *Sire* et *Majesté* étaient très compatibles avec la liberté, et rapporta ses décrets; ce qui donna aux royalistes l'espoir de dominer une chambre hésitante à son début. Le 7 octobre le roi parut dans l'Assemblée, y fut reçu aux applaudissements des députés et surtout des tribunes, appela tous les représentants à l'union entre eux et avec le trône: « Ainsi la puissance publique se déploiera sans » obstacle, l'administration ne sera pas tourmentée par » de vaines terreurs; les propriétés et les croyances de » chacun seront également protégées. » Le roi, en voyant la physionomie de la nouvelle Assemblée, en parut sa-

tisfait et crut qu'il pourrait enfin fonder l'alliance tant désirée de la royauté et de la nation. Mais il se trompait sur les dispositions d'hommes inconnus, peu habitués aux affaires et qui voulaient se faire un nom par la hardiesse de leurs projets.

Ces hommes nouveaux s'appuyaient sur la Commune par Péthion, que la royauté avait fait nommer maire de Paris de préférence à La Fayette, et sur la bourgeoisie envieuse et remuante; ils eurent trois grandes affaires à examiner dès le début : le clergé, l'émigration et la guerre imminente.

L'Assemblée constituante avait, par sa malheureuse et coupable constitution civile du clergé, jeté le trouble dans toutes les consciences. Deux religions étaient en présence. Les prêtres assermentés étaient partout abandonnés des fidèles, et dans certaines contrées repoussés avec indignation. Dans l'Ouest, les populations se mettaient en route en longues files pour aller entendre la messe d'un prêtre fidèle. A Caen, il s'en était même suivi des collisions où le sang avait coulé. La nouvelle Assemblée envoya Gensonné dans l'Ouest pour lui faire un rapport sur la situation réelle causée par l'existence simultanée de la religion catholique pure et du schisme. Il n'y avait que deux mesures à prendre : accorder une franche liberté religieuse, laisser chacun libre de suivre sa conscience, en réprimant tous les actes contraires à l'ordre public, de quelque côté qu'ils vinssent, ou prendre parti pour l'un des deux cultes, et supprimer l'autre. Quoique les philosophes du XVIII^e siècle eussent tant vanté la tolérance religieuse, leurs disciples ne voulant pas la comprendre, prétendirent qu'il fallait absolument

faire disparaître les prêtres réfractaires (c'est le nom qu'on donnait aux prêtres fidèles). « Il faut, disait Isnard, » renvoyer ces pestiférés (les prêtres non assermentés) » dans les lazarets de l'Italie et de Rome. Assujétissez » tout Français, prêtre ou non, au serment civique, et » décidez que tout homme qui ne le signera pas sera » privé de tout traitement et de toute pension. En saine » politique, on peut contraindre à sortir du royaume » celui qui ne signe pas le contrat social. Qu'est-il be- » soin de preuves contre le prêtre ? S'il y a plainte seu- » lement contre lui de la part des citoyens avec lesquels » il demeure, qu'il soit à l'instant chassé ! Quant à ceux » contre lesquels le Code pénal prononcerait des peines » plus sévères que l'exil, il n'y a qu'une mesure à leur » appliquer : *la mort*. »

Ces principes abominables furent convertis en décrets, sur la proposition de François de Neufchâteau.

L'Assemblée prenait de pareilles mesures, tandis que le roi cherchait à s'unir à elle, qu'il témoignait la volonté sincère de demeurer fidèle à la constitution, que la reine engageait le ministre Moleville à s'y bien conformer. Pendant que le roi écrivait à ses ambassadeurs de prier les nations amies de ne faire aucune tentative contre le territoire, qu'il conjurait la noblesse réunie à Coblenz de demeurer en repos et de rentrer en France, l'Assemblée discuta la question de l'émigration. Brissot, dans un discours fameux, tout en feignant d'admettre les principes de Mirabeau sur la liberté de sortir d'un Etat, dénonçait le roi, appelait sur lui le mépris des peuples, et montrait dans la politique du ministère une faiblesse extrême, qui ruinerait la France au dedans et au dehors.

Vergniaud, le plus habile des Girondins, précédé à Paris d'une grande réputation, excita une vive attention lorsqu'il demanda la parole. Quoiqu'il n'eût que trente-trois ans, il n'avait plus l'impétuosité du jeune homme ; tout semblait montrer le calme en lui et cette véritable force qui reste toujours maîtresse d'elle-même. Il porta la question à une grande hauteur et examina quels devaient être les rapports de la patrie avec le citoyen. Quoique l'homme puisse matériellement abdiquer la patrie où il est né et à laquelle il se doit comme le membre se doit au corps, il traitait cette abdication de trahison et tirait toutes les conséquences de ce principe, savoir : qu'après la sortie d'un citoyen, la patrie ne devait plus de protection ni à ses biens ni à sa personne, et qu'au moment du départ elle avait le droit de l'arrêter. Isnard vint ajouter encore à l'effet de ce discours par sa parole violente, toujours vivement applaudie dans les tribunes et répétée dans tous les clubs. « Quand les Gaulois escadaient le Capitole, Manlius s'éveille, vole à la brèche, »
 » sauve la république ; le même Manlius, accusé plus
 » tard de conspirer contre la république, comparait devant les tribuns. Il présente les bracelets, les javelots,
 » les douze couronnes civiques, trente dépouilles d'ennemis vaincus et sa poitrine criblée de blessures ; il
 » rappelle qu'il a sauvé Rome. Pour toute réponse, il est
 » précipité du même rocher d'où il a précipité les Gaulois ! Voilà, Messieurs, un peuple libre ! »

L'Assemblée, entraînée par ces paroles violentes, décréta que les Français rassemblés au-delà des frontières étaient dès ce moment déclarés suspects de conjuration contre la France, qu'ils seraient déclarés conspirateurs

s'ils ne rentraient avant le 1^{er} janvier 1792, et comme tels punis de mort; que les princes français, frères du roi, seraient punis comme les simples émigrés, s'ils n'obéissaient point à la sommation qui leur était faite; que leurs revenus seraient dès à présent séquestrés; qu'enfin les officiers des armées de terre et de mer qui abandonneraient leur poste sans congé ou sans démission non acceptée, seraient assimilés aux soldats déserteurs et punis de mort.

Le roi, profondément affligé de ces décrets, fut encouragé à leur appliquer le *veto* par le directoire du département de Paris, où l'élément constitutionnel dominait encore. La Commune de Paris adressa aussi au roi une demande de refuser la sanction au décret opposé à la liberté religieuse. On pouvait réduire cette adresse à ces mots : « Puisqu'aucune religion n'est une loi, qu'aucune religion ne soit un crime. » La populace répondit par des pétitions contraires. C'est alors qu'on vit pour la première fois à la barre le boucher Legendre, qui dorait la trivialité de grands mots. « Représentants, ordonnez » que l'aigle de la victoire et la renommée planent sur » vos têtes et sur les nôtres; dites aux ministres : Nous » aimons le peuple, que votre supplice commence ! Les » tyrans vont mourir ! »

Malgré ces clameurs, le roi refusa d'abord de sanctionner la loi contre les émigrés, lui opposa le *veto*, et, pour en atténuer l'effet, il fit accompagner le *veto* d'une proclamation par laquelle il conjurait les princes, ses frères, et tous les nobles de rentrer en France pour faire cesser les plaintes élevées contre eux. L'Assemblée, déjà fortement agitée par la suspension de la loi contre les

émigrés, le fut bien plus encore par le *veto* apposé au décret porté par elle contre les prêtres qu'elle nommait réfractaires. Camille Desmoulins présenta une pétition dans laquelle on lisait qu'il fallait un grand exemple; que le directoire devait être mis en accusation; que c'étaient les chefs qu'il fallait poursuivre; qu'on devait frapper à la tête et se servir de la foudre contre les conspirateurs; que la puissance du *veto* royal avait un terme; qu'on n'empêchait pas avec un *veto* la prise de la Bastille.

Les ministres, voyant les difficultés augmenter de jour en jour, et d'ailleurs fatigués des rudes et ingrats travaux auxquels ils s'étaient assujétis, donnèrent leur démission, qui fut acceptée par le roi dans le dessein d'appeler aux affaires des hommes plus avancés et qui eussent davantage la confiance de l'Assemblée; Louis XVI voulut seulement conserver Bertrand de Moleville qui était très attaché à sa personne. De Lessart quitta alors l'intérieur pour prendre en main la direction des affaires étrangères; Cahier de Gerville, patriote décidé, mais plus raide qu'entraînant, fut nommé ministre de l'intérieur; Narbonne, jeune homme plein d'activité et d'ardeur, qui était appuyé par M^{me} de Staël et par les Feuillants les plus avancés, fut appelé à la guerre. L'élément constitutionnel dominait encore dans cette combinaison, qui avait été sans doute inspirée par Barnave et ses amis. Mais telle était la rapidité de la marche des affaires, que ces constituants, dont les principes avaient épouvanté les modérés, étaient regardés comme des hommes arriérés de plusieurs siècles; ils étaient mis au nombre de ces vieux aristocrates, l'effroi de la classe populaire. Il n'y

avait pas encore deux mois que la nouvelle constitution avait été mise à l'essai, et déjà il était impossible de marcher ; les deux pouvoirs étaient dans un désaccord complet.

Le roi dut comprendre bientôt que la satisfaction donnée à l'opinion publique par son ministère n'était pas complète, qu'il fallait aller du premier bond jusqu'à ces Girondins qui régnaient en maîtres. Lorsque le *veto* eut privé de force le décret rendu contre les émigrés, l'Assemblée s'était occupée d'en rédiger un autre pour exiger des princes électeurs le désarmement de ces mêmes émigrés. Isnard, ce génie violent et orageux, fit un discours qui rompait toutes les digues : « On vous pro-
 » pose des capitulations, on veut augmenter la préroga-
 » tive royale, augmenter le pouvoir du roi, d'un homme
 » dont la volonté peut paralyser celle de toute la nation,
 » d'un homme qui reçoit trente millions, tandis que des
 » milliers de citoyens meurent dans la détresse ! (ap-
 » plaudissements.) On veut ramener la noblesse ! Dus-
 » sent tous les nobles de la terre nous assaillir, les Fran-
 » çais, tenant d'une main leur or et de l'autre leur fer,
 » combattront cette race orgueilleuse et la forceront
 » d'endurer le supplice de l'égalité. Parlez aux minis-
 » tres, au roi, à l'Europe, le langage qui convient aux
 » ministres, que jusqu'ici vous n'êtes pas très satisfaits
 » de leur conduite, et que, par la responsabilité, vous
 » entendez la mort. »

Au moment où Isnard descendait de la tribune, il fut embrassé, pressé, félicité. L'Assemblée regardait comme un devoir indispensable de requérir les électeurs de Trèves, de Mayence, et les autres princes de l'Empire, de

disperser les rassemblements formés sur les frontières, et, afin d'enlever à l'empereur tout prétexte de faire la guerre, elle pria le roi de hâter les négociations entamées pour les indemnités dues aux princes possessionnés en Alsace et en Lorraine. En remettant ce décret au roi, Vaublanc lui dit : « Sire, si les Français, chassés de leur » patrie par la révocation de l'édit de Nantes, s'étaient » rassemblés en armes sur les frontières, s'ils avaient » été protégés par des princes d'Allemagne, sire, nous » vous le demandons, quelle eût été la conduite de » Louis XIV ? eût-il souffert ces rassemblements ? »

Le roi, jugeant que, pour pouvoir gouverner, il était absolument nécessaire de se faire entendre à l'Assemblée, s'y rendit le 14 décembre au soir. Après avoir rendu compte des mesures qu'il avait prises pour faire cesser les rassemblements de troupes faits au-delà du Rhin, mesures qui satisfaisaient pleinement aux demandes de l'Assemblée, il finit en disant que si l'électeur de Trèves et les autres princes allemands ne dispersaient les émigrés, il ne verrait en eux que des ennemis et leur déclarerait la guerre.

Le roi, qui avait été reçu froidement à son arrivée, fut alors salué des plus vifs applaudissements. Narbonne, jeune ministre de la guerre, fit connaître les mesures qu'il avait adoptées ; pour donner du poids à la parole du roi, il proposa de porter cent cinquante mille hommes sur le Rhin, sous le commandement de trois généraux : Luckner, Rochambeau et La Fayette ; il demanda que les deux premiers fussent élevés au grade de maréchal, quoique le nombre légal de ces dignitaires fût atteint, et ajouta qu'il allait lui-même se rendre sur les frontières

pour visiter les places fortes et les mettre en état de défense. Tous ces projets furent acceptés au milieu des plus grands applaudissements de l'Assemblée et poursuivis avec la plus vive énergie. Trois armées furent placées sur les frontières du nord-est. Rochambeau, vieux guerrier alors maladif, chagrin et mécontent, fut placé à l'armée nommée du Nord, qui occupait la Flandre. La Fayette, commandant de l'armée du Centre, établit son quartier-général à Metz; Luckner, vieux général plus populaire que capable, meilleur soldat que commandant en chef, occupa l'Alsace. Lorsque le vieux Rochambeau vit les troupes à la tête desquelles on l'avait placé, il dit au ministère qu'il n'y avait rien à espérer de pareils soldats. La Fayette trouva aussi son corps d'armée indiscipliné, mais il sut, par son activité et sa popularité, relever le moral de ses troupes et les rendre propres à la guerre. Le vieux Luckner s'attacha ses soldats et fit assurer l'Assemblée de son concours énergique. Narbonne mit la plus grande activité dans sa mission, et, dès le 11 janvier, il rendait compte à l'Assemblée de sa course rapide. La plupart des places se trouvaient en état de défense, et l'on poussait les travaux avec beaucoup d'activité dans les autres. Il y avait, pour soutenir cette ligne formidable, depuis Dunkerque jusqu'à Besançon, deux cent quarante bataillons et cent soixante escadrons, avec l'artillerie nécessaire pour deux cent mille hommes.

On ne croyait pas alors à la guerre. L'empereur Léopold traînait en longueur et ne manifestait d'autre désir que celui d'améliorer la constitution française. Afin d'être dispensé de faire des armements, il voulait s'en

rapporter à la diète de Ratisbonne, qui se montra plus exigeante que son empereur, non point pour la répression de la révolte en France, mais pour le rétablissement de tous les droits féodaux dont certains seigneurs allemands étaient en possession, tant en Alsace qu'en Lorraine. En rejetant toute indemnité pour ces droits, c'était jeter la France dans un extrême embarras et vouloir la faire reculer vers le passé. Le roi ne vit de moyen de sortir de cette impasse que dans une menace de guerre, si, au 15 janvier, les puissances étrangères n'avaient fait droit aux demandes de la France.

Quoique la déclaration du roi eût été reçue avec enthousiasme par l'Assemblée et que la reine eût été couverte d'applaudissements au théâtre, le lendemain les députés, par l'impolitesse la plus odieuse, refusaient d'aller en corps féliciter le roi à l'occasion de la nouvelle année; ils prenaient de nouveau la résolution de ne plus se servir des mots *Sire* et *Majesté* dans leurs messages. Ces petits moyens indignaient le roi et achevaient de détruire dans son esprit le peu de confiance qu'il pouvait avoir dans ces prétendus grands politiques, qui conduisaient la France au plus profond des abîmes.

Le duc d'Orléans, qui s'était tenu pendant quelque temps à l'écart, méprisé par le parti constitutionnel, à peine lié aux Girondins, qui ne voulaient pas d'une âme faible et incapable, reparut à cette époque, abandonnant les républicains modérés pour se jeter parmi les Jacobins les plus avancés. On attribue cette résolution à un outrage qu'il reçut un jour à la cour, non du roi ni de la reine, qui le reçurent bien, mais des courtisans, qui dirent tout haut en le voyant approcher de la table :

« Prenez garde au poison, » et crachèrent même sur ses habits. Depuis ce moment, il employa toute son influence à pousser plus vigoureusement encore le char de la révolution.

L'Assemblée nationale, toujours vivement préoccupée de ce qui se passait au dehors, avait, dès le commencement de janvier, fait accepter par le roi un décret contre les princes ses frères, qui continuaient, sur les bords du Rhin, à réunir des troupes contre la France. Gensonné faisait la plus profonde impression sur le public par un rapport sur les affaires étrangères, dans lequel il montrait que l'empereur Léopold avait violé les traités passés avec la France, en tolérant dans l'Empire des rassemblements armés formés contre notre patrie, et surtout en proposant à ses alliés un congrès pour réformer la constitution française, comme s'il lui eût appartenu de la régler. Le girondin Guadet, montant à la tribune pour flétrir la pensée d'un tel congrès, dit : « Je propose de » décréter à l'instant même que la nation regarde comme » infâmes, traîtres à la patrie, coupables du crime de » lèse-nation, tout agent du pouvoir exécutif, tout Fran- » çais (plusieurs voix : tout législateur) qui prendraient » part, soit directement, soit indirectement, à un congrès » dont l'objet serait d'obtenir une modification à la Cons- » titution, ou une médiation entre la France et les re- » belles. » L'Assemblée se leva comme un seul homme et vota ce décret.

La Gironde sentait alors sa force, et voulant en profiter pour arriver enfin au pouvoir, elle attaquait avec une extrême violence le ministre des affaires étrangères de Lessart, qui, bien que ami de la dignité nationale, ne

pensait pas qu'on dût jeter le peuple français dans une guerre dont personne ne pouvait ni prévoir, ni annoncer la fin. Les Girondins se faisaient les instigateurs du jeune ministre de la guerre, et le poussaient contre de Lessart, qui, se voyant vivement attaqué par son collègue, mit plus d'opiniâtreté dans ses idées et voulut qu'on continuât à négocier. Il était impossible que les deux ministres restassent au conseil, il fallait que l'un des deux se retirât. Narbonne fut sacrifié. Une horrible tempête éclata alors dans l'Assemblée nationale, et de Lessart fut déféré à la haute cour d'Orléans.

L'infortuné de Lessart aurait pu fuir; mais, par sa fuite, il aurait pu compromettre le roi qu'il aimait, et il aima mieux demeurer pour périr sous les coups des égorgeurs de Versailles, sans être coupable d'autre crime que de sa fidélité à Louis XVI et à sa patrie.

§ II. *Ministère girondin. — Dumouriez (mars-12 juin 1792).*

Les Feuillants et les Constitutionnels étant usés, il n'y avait plus pour le roi qu'un moyen, aller prendre un ministère au milieu de ses ennemis, qui peut-être le comprendraient mieux lorsqu'ils le verraient de plus près. D'ailleurs, il se rappelait cette maxime de Montmorin : « Si j'étais roi de France, je déjouerais tous les partis en me plaçant à la tête de la révolution. » On crut que le roi allait prendre ses ministres parmi les Jacobins; mais il s'arrêta aux Girondins, espérant les rattacher à sa cause en leur remettant le pouvoir en mains.

Les Girondins, maîtres de la position, résolurent de mettre aux affaires, non point les hommes de premier

ordre, qui aimaient mieux rester à l'Assemblée, mais des hommes de second ordre, qu'ils espéraient gouverner à leur gré. Il y avait dans leur parti une femme de beaucoup d'esprit, « d'une excessive sensibilité, qui s'était nourrie depuis longtemps des ouvrages de Jean-Jacques Rousseau » et avait embrassé les principes de la révolution avec la plus grande ardeur. Elle charmait par son esprit les hommes les plus élevés de la Gironde, les recevait chez elle et n'était pas toujours étrangère aux résolutions qui se prenaient dans l'Assemblée. Roland, son mari, était une capacité médiocre, aigrie de son obscurité, se croyant capable de gouverner le monde, mais dont les conceptions lui venaient de sa femme, bien qu'il les regardât comme siennes. Il fut fait ministre de l'intérieur.

Ce choix fait, les Girondins jetèrent les yeux, pour le ministère de la marine, sur Lacoste, commissaire ordonnateur de la marine, cœur honnête et droit, qui devint bientôt l'ami du roi. Duranton, avocat de Bordeaux, fut appelé à la justice. Sa faiblesse l'avait fait choisir par ses patrons. Clavière, économiste génevois, émule de Necker dans les finances, fut proposé par Brissot pour le ministère des finances. De Grave, qui était à la guerre, étant l'ami des Girondins, y fut conservé. Restait à donner le ministère le plus important de tous, celui des affaires étrangères. Le parti jeta alors les yeux sur une des plus grandes capacités de cette époque.

Dumouriez était un de ces hommes élevés dans l'obscurité, qui ont besoin de paraître et de briller. Toutes les fois qu'il était survenu un changement dans l'administration, il n'avait pas manqué de composer des mé-

moires sur la manière de conduire les affaires; il en avait pour tout le monde, pour les Royalistes, pour les Constitutionnels, pour les Girondins, pour les Jacobins; mais ce n'était pour lui qu'un moyen de parvenir, parce qu'une fois aux affaires, il se proposait de les conduire à son gré et pour l'intérêt de celui qui l'emploierait, pourvu qu'il ne contrariât pas ses desseins.

S'étant aperçu de l'avenir des Girondins, il s'était attaché à eux et leur avait proposé un vaste plan de guerre, qui ne consistait pas seulement à demeurer sur la défensive, mais à prendre en même temps l'offensive. Il avait montré que, par un coup de main hardi et en révolutionnant la Belgique, il serait facile d'obtenir la limite du Rhin et d'arriver au sud-est jusqu'aux Alpes. Un tel plan devait faire honneur au parti qui saurait l'exécuter : les Girondins firent nommer Dumouriez aux affaires étrangères.

Son immense supériorité fit peur à M^{me} Roland, qui réunissait quatre fois par semaine les ministres et les chefs de la Gironde, les véritables ministres sous le nom de ceux qui en possédaient le titre. M^{me} Roland dit à son mari après la première entrevue : « Prends garde à cet » homme, il pourrait bien cacher un monstre sous un » collègue et chasser du conseil ceux qui l'y ont introduit. »

La reine voulut voir le nouveau ministre et essayer de le gagner; elle lui demanda un entretien secret. Lorsqu'il entra, elle était vivement agitée, se promenait avec vivacité; elle lui jeta ces paroles : « Monsieur, vous êtes » tout puissant en ce moment, mais c'est par la faveur » du peuple, qui brise bien vite ses idoles. » Elle n'at-

tendit pas sa réponse et continua : « Votre existence dépend de votre conduite. On dit que vous avez beaucoup de talents. Vous devez juger que ni le roi ni moi ne pouvons souffrir toutes ces nouveautés de la Constitution, je vous le déclare franchement. »

Dumouriez sut calmer la reine, lui ouvrit son cœur et lui fit connaître ses desseins : « Croyez-moi, Madame, je n'ai aucun intérêt à vous tromper ; j'abhorre autant que vous l'anarchie et ses crimes ; mais je ne vois, moi, dans la révolution, que le roi et la nation. Ce qui tend à les séparer les perd tous les deux. Je veux les réunir, c'est à vous de m'aider. Si je suis un obstacle à vos desseins et si vous y persistez, dites-le moi, à l'instant je me retire et je vais dans la retraite gémir sur le sort de ma patrie et sur le vôtre. »

La reine promit au ministre d'être fidèle à ses leçons et de le laisser librement suivre son plan pour le salut du roi et le sien. Mais tels était la fureur du peuple et les outrages dont on abreuvait cette reine infortunée, que bientôt il ne lui fut plus possible de se contenir : « Voyez, disait-elle un jour au roi devant Dumouriez, en montrant de la main la cime des arbres des Tuileries, prisonnière dans ce palais, je n'ose me mettre à ma fenêtre du côté du jardin ; la foule qui y stationne, qui épie jusqu'à mes larmes, me hue quand j'y parais. Hier, pour respirer, je me suis montrée à la fenêtre du côté de la cour, un canonnier de garde m'a apostrophée d'une injure infâme... Que j'aurais de plaisir, a-t-il ajouté, à voir ta tête au bout de ma baïonnette!... Dans cet affreux jardin on voit, d'un côté, un homme monté sur une chaise et vociférant les injures les

» plus odieuses contre nous, en menaçant du geste les
 » habitants du palais; de l'autre côté, un militaire ou
 » un prêtre, que la foule amentée traîne au bassin en les
 » accablant de coups et d'outrages. Pendant ce temps-là,
 » et à deux pas de ces scènes sinistres, d'autres jouent au
 » ballon et se promènent tranquillement dans les allées.
 » Quel séjour! quelle vie! quel peuple! »

Comprenant que le parti prétentieux des Girondins lui échapperait s'il ne se laissait dominer, Dumouriez alla dès le lendemain planter son drapeau au milieu des Jacobins, apparut, à leur grande surprise, à leur tribune et se couvrit du bonnet rouge : « Frères et amis, dit Dumouriez, tous les moments de ma vie vont être consacrés à faire la volonté du peuple et à justifier le choix du roi constitutionnel. Les négociations produiront sous peu une paix solide ou une guerre décisive. Si nous avons cette guerre, je briserai ma plume politique et je prendrai mon rang dans l'armée pour triompher ou mourir libre avec mes frères! »

Après la réponse de Robespierre, Dumouriez alla se jeter entre les bras du chef du peuple (1).

Le nouveau ministre, se prétendant le défenseur des intérêts du peuple, se montra rigide envers la royauté; Roland, la première fois qu'il se rendit à la cour, y parut avec de gros souliers ferrés et tout couvert de poussière. Dès ses premiers entretiens avec le monarque, il se laissa toucher par sa bonté. « Le roi n'est pas assez connu, » disait-il à sa femme. — M^{me} Roland détruisait tous ces sentiments : « Défie-toi de la perfidie de

(1) Lamartine, *Girondins*.

» tous, et surtout de ta propre vertu ; tu vis dans ce
» monde des cours où tout n'est qu'apparence et où les
» surfaces les plus polies cachent les combinaisons les
» plus sinistres. »

A peine arrivé aux affaires, Dumouriez avait remplacé la plupart de nos ambassadeurs par des hommes plus énergiques ; ses dépêches avaient perdu la couleur pâle de celles de ses prédécesseurs ; il parlait avec fermeté, comme un ministre qui se trouve à la tête d'un grand peuple dont il sent toute la force ; il sommait les princes du Rhin, l'empereur, le roi de Prusse, l'Espagne, de reconnaître absolument la Constitution française ou de la combattre. Il négociait, en un mot, de manière à obtenir une réponse prompte et décisive. Les dispositions de l'Autriche avaient pris un tour plus belliqueux depuis la mort de l'empereur Léopold, prince modéré et pusillanime, qui redoutait la guerre et ne voulait pas s'engager dans une lutte dont il n'apercevait pas la fin. Son successeur, François II, avait des opinions plus décidées, et pensait qu'il fallait marcher en avant, afin d'éteindre l'incendie qui menaçait de se communiquer et de s'étendre.

Il arriva, vers le même temps, une nouvelle désastreuse pour le parti royaliste ; Gustave, roi de Suède, ce héros de la contre-révolution, prêt à partir pour l'expédition qu'il méditait contre la France, ayant assemblé la diète pour assurer la tranquillité de ses Etats pendant son absence, y trouva un parti opposé peu nombreux, mais très énergique, capable d'employer tous les moyens pour arriver à ses fins. Quelques jours après, il eut la prétendue fermeté d'aller à un bal masqué, où on lui

avait annoncé que se trouveraient ses ennemis. Un coup de feu partit, et il expira.

Si Dumouriez avait un ennemi redoutable de moins à combattre, il en avait un plus puissant dans le nouvel empereur d'Autriche, qui fit tous ses efforts pour gagner, sinon des alliés, du moins des partisans de la neutralité; le nouvel empereur fit des ouvertures au prince de Brunswick, homme d'une trempe rare, mais trop sage pour être redoutable aux fous, regardé comme l'Agamemnon de l'Allemagne, et auquel le roi de Prusse et l'empereur destinaient le commandement général de l'armée. Brunswick engagea le roi de Prusse à tourner ses armes contre la Pologne, au lieu de les employer contre la France. Dumouriez le désirait vivement. Tout son plan consistait alors à travailler à séparer l'Autriche de la Prusse, afin de n'avoir qu'un ennemi à combattre à la fois. Mais telle était l'énergie des nouveaux diplomates français, que le prince de Kaunitz, principal ministre de l'empereur François II, répondit aux notes de Dumouriez par un défi jeté à l'Assemblée législative.

Loin d'amortir le coup, Dumouriez porta la note à l'Assemblée, et bientôt le roi alla lui-même tenir une séance royale où, après avoir fait donner la lecture d'un rapport complet sur les négociations suivies avec la maison d'Autriche, il se contenta de dire : « Vous venez d'en- »
» tendre le rapport qui a été fait à mon conseil; les con- »
» clusions en ont été unanimement adoptées. Moi-même »
» j'ai adopté la résolution. J'ai épuisé tous les moyens »
» de maintenir la paix, je viens, aux termes de la Cons- »
» titution, vous proposer formellement la guerre contre »
» le roi de Bohême et de Hongrie. »

Ces paroles, reçues avec enthousiasme, retentirent non-seulement à Paris, mais jusqu'au fond des provinces les plus reculées.

Le soir, l'Assemblée commença la discussion sur ce sujet. Quoique la proposition rencontrât peu de contradicteurs, beaucoup d'orateurs voulurent cependant paraître à la tribune, pour y faire preuve de patriotisme. Afin d'augmenter encore les forces de la France et de surexciter son énergie, Vergniaud proposa une de ces grandes fêtes qui éblouissent les yeux et transportent les esprits : « Quel est le cœur glacé qui ne palpite pas » dans ces moments suprêmes, l'âme froide qui ne s'é- » lève pas, j'ose le dire, jusqu'au ciel, avec les acclama- » tions de la joie universelle; l'homme apathique qui » ne sent pas son être s'agrandir et ses forces s'élever » par un noble enthousiasme au-dessus des forces de » l'humanité? Eh bien! donnez encore à la France, à » l'Europe, le spectacle imposant de ces fêtes nationales! » Ranimez cette énergie devant laquelle tombent les » bastilles! faites retentir dans toutes les parties de l'em- » pire ces mots sublimes : *Vivre libres ou mourir! la » Constitution tout entière, ou la mort!* »

Ces mots retentirent au dedans et au dehors, et furent comme le premier appel à de nouveaux soulèvements qui ne tardèrent pas à désoler la France.

Dumouriez, convaincu qu'il fallait frapper promptement pour avoir un succès assuré, sachant d'ailleurs que les deux lourdes monarchies germaniques ne se mettraient pas facilement en mouvement, et que la conquête de la Belgique serait consommée avant la levée de l'armée allemande, voulait employer pour réussir deux armes

redoutables : la guerre et les moyens insurrectionnels, en ranimant les vieilles haines que le gouvernement de Joseph II avait suscitées par ses persécutions religieuses dans ces provinces et par la restriction des franchises municipales. La Fayette accepta ce plan et se montra bien disposé à réaliser celui de la guerre, qui paraissait plus habile encore : « Faire marcher La Fayette sur Namur, s'en emparer; marcher de là sur Bruxelles et sur Liège, ces deux capitales des Pays-Bas et ces deux foyers de l'indépendance belge; lancer en même temps le général Biron avec dix mille hommes sur Mons, contre le général autrichien Beaulieu, qui n'y avait que deux ou trois mille hommes; détacher de la garnison de Lille un autre corps de trois mille soldats, qui occuperait Tournay, et qui, après avoir mis garnison dans la citadelle, irait grossir le corps de Biron; faire sortir de Dunkerque douze cents hommes, qui surprendraient Furnes; s'avancer ensuite, en convergeant, au cœur des provinces belges, avec ces quarante mille hommes réunis sous la direction de La Fayette; attaquer partout à la fois, en dix jours, un ennemi mal préparé; insurger les populations derrière soi; renforcer ensuite et porter jusqu'à quatre-vingt mille soldats cette armée d'attaque, et y joindre les bataillons belges levés au nom de leur indépendance, pour combattre l'armée de l'empereur à mesure qu'elle arriverait d'Allemagne. »

Les princes allemands poussaient de leur côté les préparatifs avec énergie et ensemble; l'empereur, le roi de Prusse, le duc de Brunswick, eurent une conférence à Francfort, où tous les moyens d'attaque furent arrêtés; le roi de Prusse fut accueilli avec le plus vif enthous-

siasme par toutes les villes du Rhin ; on faisait des illuminations pour célébrer à l'avance les triomphes du sauveur de l'Allemagne.

Le commencement de la lutte fut désavantageux à la France. La Fayette, qui n'avait pas assez de tête pour exécuter le plan qui lui avait été tracé, au lieu de se porter vivement en avant, comme on le lui avait prescrit, fut longtemps à réunir ses troupes et à former un camp près de Givet, où il laissa son principal corps d'armée, se contentant de s'avancer en tâtonnant avec dix mille hommes. Un petit revers de ses lieutenants Biron près de Mons, et Dillon près de Tournay, lui causa de la frayeur, et il se hâta de se replier sur la France. Ce début n'était pas de nature à donner une grande autorité au ministère, que minaient d'ailleurs plusieurs causes de dissolution.

Le parti des Girondins, ayant été porté aux affaires, ne tarda pas à exciter la jalousie des Jacobins, qui sentaient le besoin de réveiller l'enthousiasme du peuple contre la nouvelle aristocratie bourgeoise. Dumouriez, qui était trop grand pour ses collègues, excita bientôt leur jalousie, et il se manifesta des divisions dans le conseil. Les principaux chefs de la Gironde essayèrent de s'aboucher avec le roi par l'intermédiaire du peintre Roze, et prétendirent le régenter comme ils voulaient gouverner toutes choses. Ayant échoué sur ce point, ils animèrent Roland, Clavière et Servan, le successeur de Grave au ministère de la guerre, contre Dumouriez, devenu le bras droit du roi. La première attaque porta sur sa probité. Dumouriez avait obtenu pour fonds secrets six millions, qu'il destinait à corrompre les cabinets étran-

gers; mais on le voyait faire des dépenses si exorbitantes que, ne doutant point qu'il ne s'attribuât une partie de ces fonds, le cabinet lui en demanda compte. Il se contenta de rire de la demande de ses collègues, et montra qu'il comprenait le patriotisme en héros et non en puritain. M^{me} Roland, irritée, dit qu'il fallait frapper vite. Dumouriez les avait déjà prévenus et avait cherché un appui en se liant particulièrement avec les hommes les plus avancés des Jacobins, et spécialement avec Danton, fameux révolutionnaire sans principes, disposé à servir toutes les causes, pourvu qu'on lui permit de satisfaire son ambition et son besoin d'activité incessante.

Plusieurs causes vinrent bientôt changer en lutte ouverte la haine de Dumouriez pour ses collègues.

Une jeune garde royale constitutionnelle, composée d'un tiers de soldats de ligne et de deux tiers de la garde nationale, s'étant attachée au roi et ayant excité les appréhensions des patriotes, l'Assemblée rendit aussitôt un décret pour la licencier. Quoique Dumouriez connût que c'était lui principalement que les Girondins voulaient atteindre, il conseilla au roi de sanctionner le décret. La garde fut licenciée, et le roi, irrité de cette mesure, ne voulut pas composer une autre garde.

Une nouvelle mesure vint bientôt affliger beaucoup plus le cœur du roi. La lutte entre les prêtres fidèles à l'Eglise catholique et les intrus devenait de jour en jour plus terrible. Les constitutionnels donnant les plus affreux scandales, les catholiques sincères firent courir des libelles et des chansons pour les discréditer : « Vous osez vous prétendre chaste ! disait-on à l'abbé consti-

» tutionnel Fauchet. Quelle dérision ! Chaste, au moment
 » où vous avouez les penchants les plus déréglés, où
 » vous arrachez une femme au lit de son époux, à ses
 » devoirs de mère, quand vous traînez cette insensée
 » enchaînée à vos pas pour la montrer avec ostentation !
 » Quel est votre cortège, monsieur ? une troupe de ban-
 » dits et de femmes perdues. Digne pasteur de cette vile
 » populace, elle célèbre votre visite pastorale par ces
 » seules fêtes capables de vous réjouir ; votre passage est
 » marqué par tous les excès du brigandage et de la dé-
 » bauche. »

Des écrits de cette nature parcouraient toute la France et animaient les populations contre les prêtres assermentés, qui, voyant leurs églises désertes et celles des prêtres fidèles pleines, s'adressèrent à l'Assemblée et obtinrent un décret par lequel tout prêtre suspect, c'est-à-dire dénoncé par vingt citoyens actifs, était condamné à la déportation par le directoire du département. Le prêtre condamné devait sortir du canton en vingt-quatre heures, du département en trois jours, et du royaume en un mois. S'il était indigent, trois livres lui étaient assignées jusqu'à la frontière. L'exécution de ce décret devait, en peu de temps, amener la complète disparition des prêtres catholiques, parce que les assermentés pouvaient facilement, dans un canton, trouver vingt signatures de citoyens actifs. Le roi déclara qu'il ne signerait pas ce décret.

M^{me} Roland, pour se venger de la faveur toujours croissante de Dumouriez, inspira à Servan, ministre de la guerre, de proposer à l'Assemblée nationale, sans l'autorisation du roi et sans l'aveu du conseil, de ras-

sembler près de Paris un camp de vingt mille hommes. Cette armée, composée de fédérés choisis parmi les hommes les plus exaltés des provinces, devait être, entre les mains des Girondins, une force redoutable à opposer à la garde nationale dévouée à l'ordre. Le roi sentit le coup; Dumouriez comprit la perfidie, ne put contenir sa colère contre Servan, exprima toute son indignation et porta même sa main sur la garde de son épée. Il est probable qu'il y aurait eu du sang répandu, si le roi n'eût arrêté les deux adversaires. Il y avait ainsi deux décrets très importants à signer, et le roi ne pouvait les accepter.

Louis XVI, déjà fort mécontent du parti girondin et de son ministère, eut encore la douleur de s'entendre lire en plein conseil une lettre écrite par M^{me} Roland, dont voici le résumé : « Sire, disait Roland dans cette lettre » fameuse, les choses ne peuvent rester dans l'état où » elles sont : c'est un état de crise, il faut en sortir par » une explosion quelconque. La France s'est donné une » Constitution, la minorité la sape, la majorité la dé- » fend. De là une lutte intestine acharnée, où personne » ne reste indifférent. »

Après avoir décrit vivement les principaux caractères de cette lutte, et en avoir fait remonter la cause au roi, il terminait en disant : « Comme citoyen et comme mi- » nistre, je dois la vérité au roi, rien ne m'empêchera » de la faire entendre. Je demande qu'il y ait ici un se- » crétaire du conseil qui enregistre nos délibérations. Il » faut, pour des ministres responsables, un témoin de » leurs opinions. Si ce témoin existait, je ne m'adresse- » rais pas par écrit à Votre Majesté. »

§ III. 12 juin - 9 août.

Le soir de cette journée, Dumouriez fut appelé au château. Le roi et la reine lui demandèrent s'il était possible de renvoyer Roland, Clavière et Servan, qui recevaient les inspirations directes des Girondins et ne pensaient que par eux. Dumouriez répondit qu'il se chargeait de tout, mais à une condition indispensable, c'est que les deux derniers décrets seraient sanctionnés, disant que le décret contre les prêtres n'aurait d'autre effet que de les arracher à la mort qui ne manquerait pas d'être décrétée contre eux, et que le camp de vingt mille hommes placé à Soissons, comme il se proposait de le faire, servirait contre les ennemis du monarque. Par l'adoption de ces deux décrets, il espérait se faire appuyer par les Jacobins contre les Girondins. La reine s'unit à lui pour faire accepter le décret contre les prêtres fidèles. Le roi chancela un moment; Dumouriez crut qu'il vaincrait sa conscience sur ce point, et accepta la tâche.

Les ministres destitués se présentèrent à l'Assemblée comme des martyrs. Roland fit lire sa fameuse lettre confidentielle, qu'il avait juré de tenir secrète. Cette infâme perfidie, qui donnait au roi le coup le plus rude qu'il eût encore reçu, passa pour de l'héroïsme, et les Girondins firent de Roland un héros.

Dumouriez étant entré au moment où l'on couvrait Roland d'applaudissements, excita de vifs murmures. Il monta à la tribune sans s'émouvoir, annonça la perte du général Gouvion, qui était mort sur le champ d'honneur : « Il est heureux, dit-il avec tristesse, d'être mort » en combattant contre l'ennemi et de ne pas être té-

» moins des discordes qui nous déchirent. J'envisage sa mort. » Il prit alors un mémoire sur le ministère de la guerre. Son mémoire était agressif. « L'entendez-vous? dit Guadet, il nous donne des leçons! — Et pour quoi pas? » dit fièrement Dumouriez en se tournant vers la Gironde. Lorsqu'il eut lu son mémoire, il le replia pour l'emporter. « Il fuit, » s'écrient ses ennemis. « Non, » leur répondit-il; il retourna sur ses pas, prit une plume, signa son mémoire et le déposa.

Après avoir vainement conjuré Louis de signer le décret présenté par l'Assemblée, relatif à la déportation des prêtres fidèles, Dumouriez offrit sa démission, fit ses adieux au roi et lui dit : « Écoutez-moi, Sire, je ne suis plus destiné à vous revoir. J'ai cinquante-trois ans et de l'expérience. On abuse votre conscience sur le décret des prêtres. On vous conduit à la guerre civile. Vous êtes sans forces : vous succomberez, et l'histoire, tout en vous plaignant, vous accusera des malheurs de votre peuple. »

Le roi dit : « Je m'attends à la mort, je la pardonne d'avance à mes ennemis. Je vous sais gré de votre sensibilité. »

Le gouvernement marchait évidemment vers sa ruine; il n'y avait plus de ministère possible que dans l'opinion républicaine. Les constitutionnels auraient pris le pouvoir, si Dumouriez avait consenti à contresigner le *veto* contre le décret sur les prêtres fidèles. La retraite de Dumouriez ayant rendu cette combinaison impossible, Louis XVI se détermina à nommer un ministère sans couleur, uniquement chargé d'expédier les affaires. Il espérait que la guerre qui commençait pourrait lui offrir

un moyen d'échapper à la fâcheuse situation à laquelle il se voyait réduit.

La Fayette, contre qui le roi avait toujours eu une extrême défiance, et qu'il avait fait échouer dans sa candidature à la mairie de Paris pour faire triompher celle de Péthion, était cependant dévoué aux principes constitutionnels et ennemi des désordres anarchiques. Comme à cette époque chacun pouvait donner des leçons à l'Assemblée, il profita de son titre de général en chef pour lui adresser un mémoire sur la situation des armées. A cette occasion, il exprima sa pensée sur les malheurs de la patrie, et déclara que le seul moyen de sauver l'Etat était la dissolution de la société des Jacobins et une répression vigoureuse des excès qui déshonoraient le nom français.

Au lieu de suivre ce conseil, le parti de la Gironde et les Jacobins se proposant de célébrer le 20 juin, anniversaire du jeu de paume, et d'épouvanter le roi, ne s'en rapportèrent plus au premier élan populaire; mais ils résolurent de préparer un soulèvement qui devait faire trembler tout ce qui était pour le passé.

Le farouche Danton, le facétieux Camille Desmoulins, le brasseur Santerre, destiné à devenir plus tard chef de la garde nationale; l'hypocrite Péthion, maire de Paris; le boucher Legendre, Marat, la conspiration vivante, et un grand nombre d'autres se réunirent à Charenton pour délibérer dans le silence et dans le secret de la nuit, le prétexte, le plan et l'heure de l'insurrection.

Il fut arrêté que le 20 juin, vingt mille agitateurs se réuniraient sur la place de la Bastille, devenue le mont Aventin de Paris, sous le prétexte de présenter à l'As-

semblée et au roi une pétition pour demander la publication des décrets contre les prêtres et pour la réunion d'un camp de vingt mille hommes. Dès le 16, une demande formelle fut adressée au conseil général de la commune pour autoriser la réunion en armes des citoyens du faubourg Saint-Antoine, afin de présenter une pétition à l'Assemblée et au roi. Le conseil général ayant refusé l'autorisation, Péthion ne signifia cette défense que le 18, et le fit de manière à donner aux agitateurs toute sécurité ; il leur promit en secret que si la garde nationale se réunissait, elle aurait l'ordre de ne pas contrarier le mouvement. Il faut observer que, d'après les lois mises en vigueur par l'Assemblée constituante, tout ce qui concernait la police appartenait absolument à la municipalité, le gouvernement n'avait nullement le pouvoir d'intervenir. D'après une telle organisation, quand il y avait une mauvaise municipalité, il n'y avait pas de crimes qui ne pussent être commis impunément. Or voici comment était alors composée l'autorité municipale de Paris : un maire et seize administrateurs formaient le pouvoir exécutif, qui devait prendre l'avis du conseil municipal, lequel s'assemblait au moins une fois tous les quinze jours. Le conseil général, composé de deux présidents et de quatre-vingt-seize notables, avait la haute direction. Mais la division de Paris en quarante-huit sections, qui nommaient des commissaires et avaient le droit de se réunir et même de convoquer toutes les sections, lorsque huit assemblées de sections l'avaient demandé, tenait le peuple dans une agitation continuelle, ce qui ne permettait plus aux conseils d'agir selon leur gré quand ils étaient honnêtes.

Le directoire du département de la Seine, toujours opposé au désordre, avait signifié la défense de la réunion des citoyens armés à l'Assemblée, qui daigna à peine l'entendre, parce qu'elle était encore sous l'impression que venait de lui causer le *veto* appliqué aux décrets concernant les prêtres non assermentés et la formation d'un camp de vingt mille hommes.

Barbaroux vint encore proposer ce jour une pétition à l'Assemblée pour lui offrir l'appui des citoyens de Marseille. Barbaroux se distinguait par l'élégance de sa stature, par la grâce de son visage, par une éloquence aussi vive que brillante. Il ne voulait plus de royauté.

Une pétition présentée par un tel homme avait dû produire un mouvement prononcé dans l'Assemblée et sur le public. Tout se déclarait donc contre le roi, les hommes influents, le peuple, l'Assemblée et l'autorité municipale chargée de comprimer le mouvement. Le 19, à minuit, Péthion fit demander au directoire du département de lui permettre de réunir la garde nationale, afin de recevoir le rassemblement dans son sein et de l'empêcher de causer les désordres qu'on redoutait. Le directoire refusa cette demande; mais Péthion fit accepter cette résolution par le conseil municipal, contrairement aux lois.

Lorsque l'Assemblée fut réunie, dans l'attente d'un grand événement, Rœderer, syndic de la commune, se rendit dans son sein pour lui demander protection contre la violation des lois. Mais sa demande fut reçue avec dédain.

Vers onze heures du matin vingt mille hommes partirent de la Bastille. Ils étaient divisés en trois corps.

Le premier, composé des bataillons des faubourgs, était armé de baïonnettes et de sabres et marchait sous les ordres de Santerre ; le second, armé de bâtons et de piques, était sous le commandement du fameux marquis de Saint-Huruge, espèce de fou qui dépensait son immense fortune à la ruine de son pays ; le troisième, composé d'hommes couverts de haillons, de femmes et d'enfants, suivait Théroigne de Méricourt, surnommée la Jeanne d'Arc de la populace. Au milieu de ces colonnes hideuses on voyait flotter des drapeaux sur lesquels se lisait : *La sanction ou la mort ; Rappel des ministres patriotes ; Tremble, tyran, ton heure est venue ; Gare la lanterne ;* ou une guillotine avec ces mots : *Justice nationale contre les tyrans ; Vêto et sa femme à la mort.* Les garçons bouchers avaient mis un cœur de veau au bout d'une pique, avec cette inscription : *Cœur d'aristocrate.* Les chiffonniers avaient attaché des lambeaux de vêtements au bout d'une lance avec ces mots : *Tremblez, tyrans, voilà les sans-culottes.* Chaque fois que cette multitude atteignait une nouvelle rue, elle se voyait grossie par de nouveaux patriotes, qu'on recevait avec des bravos prolongés.

Cette multitude, arrivée devant la porte de l'Assemblée, demanda à défiler sous ses yeux. Huguenin, après un discours sinistre, obtint que la pétition serait lue et que le défilé se ferait sous les yeux de l'Assemblée. Lorsque la multitude connut cette acceptation, aussitôt elle fit retentir les airs des chants démagogiques *Ça ira* et la *Carmagnole*. Alors commença un défilé qui dura trois heures.

Pendant que Santerre remerciait l'Assemblée de sa

Lienveillance et lui offrait son drapeau, la foule se présentait à une porte latérale du jardin des Tuileries, et défilait devant l'immense façade de ce palais. Comme la porte située au pont-levis était trop bien défendue, elle se porta sur les quais, entra sur la place du Carrousel et se présenta à la porte royale. La vue du canon, des troupes de ligne et de la garde nationale, la proclamation de la loi martiale avaient déjà dispersé une multitude fatiguée, lorsque Santerre arriva et ordonna d'enfoncer les portes. Tout cède alors. Qu'on se représente cette foule innombrable se précipitant dans le palais, brisant les portes à coup de hache. On frappe à coups redoublés à celle où se trouvait le roi; il ordonne d'ouvrir. Un panneau tombe à côté de lui. Il entraîne la multitude dans le salon voisin, afin de donner à la reine le temps de se cacher. Il se place dans l'embrasure de la fenêtre du milieu, environné de quelques soldats auxquels il ordonne de remettre l'épée dans le fourreau. L'immense salon est rempli en un moment. On fait flotter sur sa tête les drapeaux insultants, l'image de la guillotine et le cœur de veau au milieu des vociférations : *A bas le veto ! Le camp sous Paris ! Rendez-nous les ministres patriotes ! Où est l'Autrichienne ?* Des soldats avancent leurs piques pour le percer, s'il n'accède au désir de la populace.

Le boucher Legendre fend la multitude et s'écrie : « Monsieur... ; » le roi, à ce mot, qui est une déchéance, fait un mouvement de dignité offensée. « Oui, Monsieur, » reprend Legendre, en appuyant plus fortement sur le » titre, écoutez-nous ; vous êtes fait pour nous écouter, » vous êtes un perfide ! vous nous avez toujours trompés,

» vous nous trompez encore ; mais prenez garde à vous, » la mesure est comble, le peuple est las d'être votre » jouet et votre victime. » Le roi répondit avec calme : « Je ferai tout ce que la Constitution m'ordonne de faire. »

La multitude, du bas, criait à haute voix : « L'a-t-on » frappé, est-il mort ? jetez-nous les têtes. » Et personne ne témoignait d'horreur à de pareils discours. De nouvelles demandes se font sous la pression de ces cris forcés et des piques dirigées vers la poitrine du roi ; Louis XVI répond : « Gardien de la prérogative du pouvoir exécutif, je ne la livrerai pas à la violence. Ce » n'est pas le moment de délibérer quand on ne délibère pas librement. — N'ayez pas peur, Sire, lui dit » un grenadier de la garde nationale. — Mon ami, lui » répondit le roi en lui prenant le bras et en l'approchant de sa poitrine, mets ta main là, et vois si mon » cœur bat plus vite qu'à l'ordinaire. »

La reine, retirée dans les appartements inférieurs avec ses enfants, la princesse de Lamballe et un petit nombre de serviteurs, n'échappe pas aux recherches de la populace ; si elle avait frémi un instant quand les portes se brisaient sous les coups des assassins, elle avait bien vite recouvré son calme, car elle répondit avec tant de bonté, qu'elle vit la colère céder à ses paroles. On lui présenta un bonnet rouge, qu'elle mit sur la tête de son fils. Santerre étant arrivé pour ordonner à la foule de se disperser, lui répéta ces mots accoutumés : « Madame, » on vous trompe, on vous trompe. » Il ajouta quelques autres mots tout bas, qui montraient que la populace des faubourgs se réconcilierait avec la cour à des conditions que l'histoire ne nous a pas transmises. Voyant le

Dauphin accablé sous le bonnet rouge : « Cet enfant » étouffe, » dit-il, et il ôta lui-même le bonnet.

L'Assemblée nationale, qui aurait dû accourir pour couvrir la personne de son roi, envoya au château une députation dérisoire de cinq membres, lorsque tout était fini. Quand Péthion sut que le peuple se retirait et que le coup était manqué, il accourut aussi, monta sur un fauteuil, félicita la populace de s'être bien conduite et de se retirer après avoir convenablement fait connaître ses justes représentations.

Le château des Tuileries ne fut complètement évacué que vers les huit heures du soir. Le roi, la reine, M^{me} Elisabeth, les enfants de France se réunirent alors et versèrent un torrent de larmes. Le roi avait depuis plus de trois heures le bonnet rouge sur la tête, et il ne s'en apercevait pas. De nouveaux députés étant arrivés, la reine parcourut avec eux les appartements et leur montra les énormes dégâts qui avaient été commis. Les révolutionnaires les plus exaltés furent émus eux-mêmes : plusieurs feignirent de l'être. Nous citerons Merlin de Thionville, qui devait jouer un si triste rôle au 10 août.

Le lendemain du 20 juin, la garde nationale, si pusillanime la veille ; l'Assemblée, complice de l'événement, n'avaient qu'un cri contre les attentats du peuple et contre Péthion ; la foule se portait aux Tuileries pour consoler le roi et la reine, et voir les horribles désordres causés par la populace ; chacun parlait de la courageuse résignation du roi, de son attitude pleine de dignité ; plus de vingt mille citoyens allèrent chez les officiers publics pour y signer des pétitions demandant justice de ces crimes ; dans tous les départements on manifesta la

même horreur, et tous les bons citoyens signèrent des adresses au roi. Le directoire du département décida qu'il y avait lieu à poursuivre. Mais l'Assemblée nationale, saisie de la même question, se contenta de répondre que, dans l'impossibilité absolue de poursuivre quarante mille hommes, elle faisait de nouveau la défense de tout rassemblement armé dans Paris. Elle montrait ainsi qu'elle n'était pas encore satisfaite, et, en feignant de faire quelque chose en faveur de l'ordre et de la royauté, elle donnait de la confiance aux émeutiers. La municipalité fit publier une proclamation pour commander de respecter le roi, de respecter et de *faire respecter* l'Assemblée, mettant ainsi une insidieuse différence entre les deux puissances. Le roi adressa aussi à la nation une proclamation pour rendre compte des affreux événements du 20 juin, et accorder un nouveau pardon; ce qui devait encourager ses ennemis, en leur persuadant que, quels que fussent les attentats commis contre la personne du monarque, il aurait la faiblesse de tout pardonner.

Ce coupable attentat avait eu aussi un long retentissement dans l'armée. La Fayette, pour répondre à la juste indignation de ses officiers et de ses soldats, qui lui demandaient l'autorisation de faire connaître publiquement leur réprobation contre des crimes, objet de l'indignation générale, se chargea d'aller lui-même à Paris et de dire à l'Assemblée nationale les dispositions de ses troupes. Son arrivée à Paris, où il comptait encore un grand nombre d'amis, produisit une immense sensation; une multitude de personnes dévouées au parti de l'ordre se hâtèrent de se rendre à la Législative, afin

d'applaudir à la motion qu'il devait faire. Et, en effet, quand il parut à la barre de l'Assemblée, il fut reçu par une triple salve d'applaudissements. Après avoir dit que son armée était en sûreté, il témoigna son indignation contre les événements du 20 juin. « Je supplie, ajouta-t-il, l'Assemblée d'ordonner que les excès du 20 juin seront poursuivis comme des crimes de lèse-nation, de prendre des mesures efficaces pour faire respecter toutes autorités constituées, et particulièrement la vôtre et celle du roi, et de donner à l'armée l'assurance que la Constitution ne recevra aucune atteinte à l'intérieur pendant que les braves Français prodiguent leur sang pour la défense des frontières. »

Afin de détruire l'effet produit par ces paroles et de connaître en même temps les véritables dispositions de l'Assemblée, Guadet monta à la tribune : « Au moment où j'ai vu M. de La Fayette, dit-il, une idée bien consolante s'est offerte à mon esprit : ainsi, me suis-je dit, nous n'avons plus d'ennemis extérieurs ; ainsi les Autrichiens sont vaincus. L'illusion n'a pas duré longtemps ; nos ennemis sont toujours les mêmes, nos dangers extérieurs n'ont pas changé : cependant M. de La Fayette est à Paris ; il se constitue l'organe des honnêtes gens ; qui sont-ils ? cette armée, comment a-t-elle pu délibérer ? Mais, d'abord, qu'il nous montre son congé ! »

Ramond s'étonne que la gauche soit devenue si amie de la légalité depuis peu de jours, lui rappelle les audacieuses violations des lois qu'elle a tolérées, et finit par demander que la pétition de La Fayette soit renvoyée à la commission extraordinaire, non point pour examiner

la conduite du général, mais pour apprécier la pétition elle-même. Cette proposition ne fut adoptée qu'après un double appel. La Fayette, à sa sortie, fut accompagné par un grand nombre de membres de l'Assemblée et par beaucoup de gardes nationaux qui conservaient pour leur ancien commandant un souvenir d'estime et de gratitude. Ce n'était là qu'une démonstration parlementaire, et encore une démonstration parlementaire manquée; car il était évident que la faible majorité qui avait accepté sa motion devait, dès le lendemain, abandonner le parti qu'elle voulait faire triompher.

Le soir même, La Fayette se rendit chez le roi, en fut très bien reçu et exposa avec détail ses plans, qui lui paraissaient devoir infailliblement sauver le monarque et la constitution. Il se proposait de réunir la garde nationale et les quelques soldats qui se trouvaient encore à Paris, et voulait disperser la société des Jacobins et fermer leur club. Cette audacieuse proposition n'était-elle pas à peu près insuffisante? Si tous les rebelles, si la populace se fût soulevée pour combattre, son projet eût-il réussi? Admettons qu'il ait obtenu un succès du moment, croit-on que Paris, délaissé, alors à peu près sans troupes, aurait pu résister longtemps au double dissolvant des meneurs et de l'Assemblée? Pour réussir dans un pareil dessein, il eût fallu être secondé par une armée dont on fût sûr. Le roi ne vit là qu'une chimère, et il jugea l'exécution de ce projet impossible.

La reine, d'ailleurs, avait lié des rapports avec Danton, qui possédait une grande action sur les faubourgs et s'était chargé de sauver la monarchie. La Fayette, malgré le refus de la cour, fit un appel à ses amis, es-

pérant qu'il aurait un assez grand nombre de gardes nationaux dévoués pour réaliser son dessein sans le roi, qui ne voulait pas hasarder une tentative propre seulement à hâter son malheur. Peu d'hommes répondirent à cet appel, et La Fayette reprit le chemin de son armée, laissant une preuve de bon désir dans sa lettre déposée sur le bureau de l'Assemblée législative. C'est seulement la main sur la garde de son épée qu'un général peut compter avec les factions. A Paris même, la multitude alla arracher de devant l'hôtel de La Fayette un arbre vert qui y avait été planté en signe d'honneur par ses anciens officiers.

La Fayette fit proposer ensuite à la cour deux plans différents pour enlever le roi et le transporter dans son armée. Il avait demandé à Louis XVI la permission de se rendre à la fédération du 14 juillet, avec le maréchal Luckner, pour enlever la famille royale. C'était plus qu'une bataille qu'il fallait livrer. Le roi, toujours arrêté par la crainte de voir répandre le sang pour sa cause, ne le voulut pas; d'ailleurs le parti populaire, si puissant, eût probablement triomphé. Un second plan consistait à faire rétrograder l'armée vers Compiègne et à porter deux régiments sur Paris, avec lesquels le roi, accompagné de La Fayette, se serait rendu à l'Assemblée et eût déclaré qu'usant du droit que lui donnait la Constitution, il allait s'établir à Compiègne. C'était encore la guerre civile, et le roi aimait mieux mourir que de faire répandre une goutte de sang pour ce qu'il appelait sa cause. Ces plans, un moment discutés, persuadèrent à la famille royale que, s'ils sauvaient le roi, ils ne sauvaient pas la monarchie. La reine surtout repoussait de telles

conséquences; elle aimait mieux mourir que de perdre le trône pour son fils.

La reine, qui avait cherché encore à se rattacher le parti des Girondins, vit Guadet dans le secret d'une nuit, lui peignit la situation du trône, le malheur du roi, et, afin d'exciter sa commisération, lui montra son fils endormi. Tout fut inutile : « Elevez-le pour la liberté, » madame, elle est la condition de sa vie. » On ne lui parlait pas même du règne de ce fils.

La présence de La Fayette à Paris eut un résultat extrêmement fâcheux, ce fut de réunir les Girondins et les Jacobins alors divisés. Persuadés que l'Assemblée nationale et la liberté avec elle étaient menacées par la cour, ils résolurent de prendre des mesures pour amener la ruine certaine de la monarchie et lui substituer la république.

Quoique le roi n'eût pas donné sa sanction au décret relatif à la formation du camp de vingt mille hommes sous Paris, les meneurs résolurent de le former immédiatement avec des êtres dégradés capables des plus grands crimes. A leur appel, les patriotes des contrées méridionales partirent de la Gironde, des Bouches-du-Rhône, de l'Hérault et de quelques départements voisins, et, sur la demande de l'Assemblée, sous le spécieux prétexte de couvrir la capitale, durent être dirigés sur Compiègne.

Il fut alors résolu que les hommes du Midi qui s'achemineraient vers l'armée, passeraient par Paris, s'y feraient inscrire et prendraient part à la fédération du 14 juillet, fête dont les meneurs espéraient profiter pour réaliser leur dessein et anéantir la royauté.

A cette mesure révolutionnaire, l'Assemblée en ajouta une autre : ce fut de rendre un décret pour renouveler les élections des officiers de la garde nationale dans toute la France. C'était le moyen de mettre la garde nationale entre les mains des Jacobins exaltés. Le roi avait été contraint de signer ces décrets pour empêcher de plus grands malheurs.

Pendant que les routes se couvraient d'hommes qui se rendaient à Paris, l'armée du Nord se repliait devant les ennemis et évacuait la Belgique. A cette nouvelle, la terreur se répandit dans Paris. Aux Jacobins, Sièyes demanda qu'on déclarât la patrie en danger et que, dans les quatre-vingt-trois départements, on élevât le drapeau rouge au sommet de tous les clochers. Ce cri retentit au sein de l'Assemblée nationale et y fit mettre en discussion une mesure d'après laquelle toutes les autorités locales, les conseils des communes, ceux des districts, ceux des départements, et l'Assemblée elle-même, étaient constitués en état de permanence; tous les citoyens devaient remettre leurs armes, afin qu'elles fussent distribuées convenablement aux Français valides, qui, dans ce cas, devenaient tous soldats. Les uns étaient mobilisés, soit pour garder les places fortes, soit pour se rendre à l'armée; les autres, les plus vieux, étaient sédentaires pour conserver l'ordre dans les bourgs. Toute marque de rébellion, le port de couleurs autres que les couleurs dites nationales (c'est-à-dire la cocarde et le drapeau tricolore), étaient punis de mort.

Delaunay d'Angers proposa de décréter que, jusqu'après l'éloignement du péril, l'Assemblée *ne consulterait que la loi impérieuse et suprême du salut public*. Dans

le développement de cette proposition, il disait ouvertement que la révolution n'était pas achevée, que si l'on voulait sauver la patrie, il ne fallait pas alors se conduire d'après les lois ordinaires. Le côté droit fit entendre une noble protestation contre une semblable proposition, et montra que l'on voulait briser la constitution par la déchéance de la royauté. Isnard, affectant une sorte d'impartialité, demanda, afin de rendre la nation juge dans une si grande cause, que le discours de Delaunay fût imprimé et envoyé aux provinces, avec le rapport de Pastoret, qu'il traitait de *dose d'opium donnée à un agonisant*.

La discussion fut remise au 3 juillet. C'est alors que Vergniaud prononça un discours fameux, qui fut la plus terrible accusation ou plutôt réquisitoire contre la cour. On peut regarder ce discours comme l'acte de déchéance de la royauté. L'attitude de l'orateur, d'abord muet à la tribune, les mains sur ses yeux pour se recueillir, les sons graves et tremblants de sa voix, annonçaient que les plus grands orages allaient éclater. Après avoir fait une peinture effroyable de la situation de la France, après avoir rappelé les principales phases de la révolution et avoir montré la royauté toujours en état d'hostilité contre le peuple, il la dépeignit soulevant tous les périls contre la patrie.

« C'est pour venger la dignité du roi que s'est conclu
» le traité de Pilnitz; c'est pour défendre le roi qu'on
» voit accourir en Allemagne, sous le drapeau de la ré-
» bellion, les anciennes compagnies des gardes du corps;
» c'est pour venir au secours du roi que les émigrés
» s'enrôlent dans les armées autrichiennes, et s'apprentent

» à déchirer le sein de la patrie; c'est pour se joindre à
 » ces preux chevaliers de la prérogative royale que d'au-
 » tres abandonnent leur poste en présence de l'ennemi,
 » trahissent leurs serments, volent des caisses, corrom-
 » pent les soldats, et placent ainsi leur honneur dans la
 » lâcheté, le parjure, l'insubordination, le vol et les as-
 » sassinats. Enfin le nom du roi est dans tous les dé-
 » sastres. »

Après un tel exposé, il demanda que la patrie fût déclarée en danger, qu'à ce cri d'alarme tous les citoyens se ralliassent, que la terre se couvrit de soldats et renouvelât les prodiges qui ont fait la gloire de l'antiquité.

« Imitez vous-mêmes les Spartiates des Thermopyles,
 » ou ces vieillards vénérables du sénat romain, qui allè-
 » rent attendre sur le seuil de leur porte la mort que de
 » farouches vainqueurs apportaient à leur patrie. Non,
 » vous n'aurez pas besoin de faire des vœux pour qu'il
 » naisse des vengeurs de vos cendres. Le jour où vo-
 » tre sang rougira la terre, la tyrannie, son orgueil, ses
 » palais, ses protecteurs s'évanouiront à jamais devant
 » la toute-puissance nationale et devant la colère du
 » peuple. »

Dumas, dans un discours plein de raison, après avoir essayé de détruire l'effet du discours de Vergniaud, obtint vainement un décret pour déclarer que Luckner *continue à mériter la confiance nationale*; le coup était porté et retentissait dans les tribunes des clubs. C'était en effet pour la première fois qu'un orateur avait été assez audacieux pour proposer à la tribune nationale une nouvelle forme de gouvernement. Si le mot de républi-

que avait été discuté dans les clubs, dans les réunions de conspirateurs, du moins il n'avait pas encore retenti du haut d'une tribune qui avait tant d'autorité sur les masses. Dès ce moment, dans l'Assemblée législative et au dehors, on ne chercha plus qu'un prétexte pour faire tomber le roi.

Tout, cependant, poussait les patriotes au dernier degré du délire : la patrie était tourmentée au dedans par la guerre civile, et menacée au dehors par la guerre étrangère ; la Bretagne commençait à s'insurger au nom de la religion et du roi, la Vendée s'armait pour Dieu. L'insurrection de ces provinces est un événement si important, que nous différons d'en parler maintenant, afin de ne pas en interrompre le récit. Dusailant rassemblait alors trois mille paysans dans le Vivarais, pays de montagnes, percé de défilés étroits, raviné de torrents et palissadé de forêts de sapins ; sa troupe avait encore été augmentée par de jeunes demoiselles à cheval, qui étaient accourues vêtues en amazones. Si Dusailant avait pu vaincre, il aurait mis en échec les principes anarchiques et leurs représentants, en coupant les communications du Midi avec le Nord. Afin de détruire ce foyer de soulèvement avant qu'il fût parfaitement organisé, les gardes nationales patriotes des villes du voisinage, soutenues par du canon, attaquèrent et détruisirent Dusailant et sa troupe. Reconnu sous un déguisement qu'il avait pris pour échapper à ses ennemis, Dusailant fut arrêté et à l'instant même massacré sans jugement.

C'est au milieu de l'inquiétude produite par ces commencements de guerre civile, que le roi donna communication à l'Assemblée des dispositions hostiles de la

Prusse, alliée à l'Autriche pour nous combattre, des violences exercées sur les commerçants français, du renvoi de notre ministre de Berlin et du départ de l'ambassadeur prussien. Il est impossible de peindre l'animosité qui se déclara dans la discussion amenée par la communication du roi. L'alliance de la Prusse et de l'Autriche, les dispositions de la maison de Savoie et de toute l'Italie, l'antipathie de l'Espagne pour la révolution, étaient présentées comme l'œuvre du roi, qui avait intérêt à faire triompher l'ennemi. On rappelait le fameux discours de Vergniaud, et ces paroles supposées dans la bouche de Louis XVI à ses généraux : « Je vous défends de vaincre. »

La haine contre le roi fut alors si violente, que Grangeneuve dit un jour à Chabot qu'il voulait se faire tuer au milieu d'une nuit devant les Tuileries, afin qu'on accusât la cour de ce meurtre, que le peuple se soulevât et délivrât enfin la France d'une famille dont le nom seul soulevait la rage des patriotes exaltés. Grangeneuve feignit en effet d'attendre les assassins, mais ils ne répondirent pas à ses prétendus désirs et n'arrivèrent pas.

Au milieu de ces prodiges de haine, un homme tenta une réconciliation. Lamourette, évêque constitutionnel de Lyon, demanda la parole pour une motion d'ordre, et montra le salut du pays non pas dans les mesures extraordinaires proposées à l'Assemblée, mais dans l'union de tous les Français contre les ennemis du dehors.

A ces mots, l'Assemblée entière se lève, chacun s'embrasse, il n'y a plus de côté gauche ni de côté droit. Les cœurs fatigués de haine se reposent un moment. On communique au roi cette heureuse réconciliation. Il accourt. « Je ne fais qu'un avec vous, dit-il, notre union

» sauvera la France. » Il sort de l'Assemblée suivi des bénédictions de son peuple, et, en signe de confiance, il ordonne de rouvrir le jardin des Tuileries, fermé depuis l'attentat du 20 juin. Cette réconciliation, dont on avait tant espéré, ne dura pas une journée ! Pouvait-elle durer lorsque tous les intérêts semblaient pousser à la destruction de l'une des deux puissances ?

Ce jour même, à la séance du soir, on apporta à l'Assemblée la procédure instruite contre Péthion et Manuel, à l'occasion des journées de juin. Il y avait évidemment violation des lois dans leur conduite et connivence avec les agitateurs. Qu'est-ce qu'on proposa contre eux ? la simple suspension, sans aucune peine ; et cette simple suspension contre un conspirateur continué a été regardée sinon comme un châtiment trop sévère, du moins comme une grande faute politique. Mais la journée du 10 août n'a-t-elle pas montré qu'on devait, par tous les moyens possibles, se défaire d'un tel ennemi et ne pas le laisser à la tête d'une commune telle que celle de Paris ? Le roi en référa à l'Assemblée, qui lui renvoya la décision pour qu'il prononçât lui-même. Des pétitionnaires se présentaient et disaient : *Péthion ou la mort*. Brissot reprenait la discussion sur la grave question du *danger de la patrie*, et, malgré la réconciliation, il demanda que l'on traitât solennellement la question de la déchéance, qu'on accusât les ministres pour avoir notifié trop tard les hostilités de la Prusse, que l'on créât une commission secrète de salut public composée de sept membres, qu'on vendît les biens des émigrés, qu'on accélérât l'organisation des gardes nationales, enfin qu'on déclarât le plus tôt possible la patrie en danger.

Ce fut seulement quatre jours après, le 11 juillet, que le président prononça la formule solennelle : LA PATRIE EST EN DANGER. Aussitôt les séances furent déclarées en permanence ; on distribua les pamphlets les plus outrageants pour la royauté, on appelait tous les Français sous les armes, on conjurait les patriotes de donner une obole pour le salut du nom français.

C'est sous ces tristes auspices que le jour de la fédération approchait. Tout le faisait envisager avec terreur. Les révolutionnaires de toute la France envoyaient pour cette solennité les têtes les plus exaltées. Brest et Marseille dirigeaient sur Paris la lie de leur population. La reine comptait jour par jour la marche des étrangers, elle suivait sur la carte leurs campements et se persuadait qu'ils seraient dans Paris avant le triomphe complet de la démagogie. Elle se trompait, cette reine infortunée ; l'heure de la délivrance ne devait pas sonner pour elle, mais celle de la mort l'attendait, et non pas même de cette espèce de mort qu'un noble cœur peut désirer, mais la mort ignominieuse de l'échafaud. « Ils ne me feront pas frapper par » la main d'un scélérat, disait un jour le roi à la reine » qui lui faisait essayer un gilet plastronné. Leur plan » est changé. Ils me feront mourir en plein jour et en » roi. » Souvent des rapports sinistres venaient encore augmenter la terreur de la famille royale, et au moindre bruit du dehors le roi et sa sœur se levaient, posaient leur oreille contre la fenêtre, et, lorsque le bruit cessait, ils allaient de nouveau se livrer au repos.

Enfin arriva le 14 juillet 1792. Ce n'était plus comme la fête de la fédération de 1790, une foule enthousiaste ne voyant devant elle que des jours de bonheur. Quatre-

vingt-cinq tentes avaient été dressées, quatre-vingt-trois pour les départements, une pour la municipalité de Paris et une pour le roi et l'Assemblée. Toutes ces tentes étaient élevées autour d'un peuplier surmonté de drapeaux aux couleurs nationales. D'un côté de l'autel de la patrie, devenu alors une simple colonne, on voyait un monument pour tous ceux qui étaient morts ou allaient mourir pour leur pays; de l'autre, un bûcher prodigieux dont les branches portaient tous les vestiges du passé, des couronnes, des cordons bleus, des tiaras, des chapeaux de cardinaux, les clefs de Saint-Pierre, des manteaux d'hermine, des bonnets de docteurs, des sacs de procès, des lettres de noblesse, des écussons et des armoiries. Après que le roi eut prêté le serment civique, on l'invita à y mettre le feu; le roi refusa noblement, en disant qu'il n'y avait plus de féodalité. Cependant on voyait accourir, depuis la Bastille jusqu'au Champ-de-Mars, une foule de femmes et d'enfants mêlés dans les fédérés, et cette multitude vociférait : *Vive Péthion! Péthion ou la mort!* Ces mots étaient écrits en gros caractères sur les chapeaux. Après avoir conçu la plus vive inquiétude sur le sort de son malheureux époux, la reine le vit enfin revenir. Les gardes, fiers de l'avoir sauvé, faisaient retentir les airs de *vive le roi!* Les dangers de cette journée étaient évanouis, il est vrai, mais le monarque n'avait gagné qu'un jour.

L'Assemblée, qui s'était plu à accumuler les dangers autour de la royauté, dut bientôt s'apercevoir que ces fédérés, qu'elle avait appelés avec tant d'ardeur, ne lui laissaient pas à elle-même la liberté de ses délibérations. Les fédérés voulurent avoir non-seulement l'honneur

des séances, mais encore la liberté de diriger les débats à leur gré. Lorsqu'il y avait des propositions qui ne convenaient pas à leur parti, ils empêchaient de les mettre en délibération.

Au dehors, le désordre était bien plus grand encore ; les clubs des Jacobins et des Cordeliers développaient les plus horribles systèmes. Marat, le rebut de la nature, demandait, pour purger la France des aristocrates, non point une armée, mais deux cents Napolitains armés de poignards et portant à leur bras gauche un manchon en guise de bouclier. Avec eux il voulait parcourir la France et opérer la révolution, qui, à ses yeux, était à peine commencée. Il voulait qu'on permît de tuer, sans forme de procès, tous les aristocrates, et comprenait sous ce nom, non-seulement les royalistes, mais encore les constitutionnels, les Feuillants et les Girondins. Il disait qu'il fallait à la république un dictateur qui sût l'épurer et la délivrer de tous ses ennemis. Ces hommes s'occupaient à peine de la royauté, qui, à leurs yeux, était déjà tombée, quoiqu'elle fût encore debout. Les coups de cognée donnés au pied du grand arbre l'ayant laissé sans vie, un coup de vent suffisait désormais pour le renverser. Marat et ses amis couraient ailleurs pour abattre ce qui leur semblait encore dominer le reste de la forêt. Il y avait des hommes qu'ils jugeaient suffisants pour achever l'œuvre commencée ; c'était à eux qu'ils en confiaient le soin.

Chaque jour on commettait à Paris quelque nouvel attentat. D'Eprenesnil, l'un des plus ardents révolutionnaires en 1789, effrayé de la marche de la révolution, étant revenu à la cause du roi, fut frappé de coups de sabre, traîné par les cheveux dans le ruisseau de la rue

Saint-Honoré, vers un égout où on voulait le précipiter. Transporté au poste du Palais-Royal, il vit Péthion et fit un effort sur lui-même pour lui dire : « J'ai été l'idole » du peuple, vous voyez ce qu'il a fait de moi ! puisse-t-il vous réserver un autre sort ! » Un prêtre qui avait rétracté son serment, fut pris dans la rue et aussitôt pendu à la lanterne. Un ancien garde du corps fut saisi par des femmes et des enfants et jeté dans la Seine.

Quoique la cour sentit son isolement, qu'elle déplorât des désordres qu'elle ne pouvait empêcher, il lui semblait cependant qu'elle pourrait triompher. Elle avait des Suisses, troupes très fidèles bien que mercenaires ; après le licenciement de la garde constitutionnelle, le roi en avait conservé les officiers et les sous-officiers en leur payant secrètement leur traitement ; cinq ou six cents gentilshommes étaient accourus des provinces et avaient juré de se faire tuer pour la défense du roi ; des compagnies d'hommes du peuple et d'anciens militaires à la solde de la liste civile, l'immense domesticité du château capable de se défendre, quelques bataillons de gardes nationales dévoués, un corps de gendarmerie à cheval composé de soldats d'élite et choisis dans les régiments de cavalerie, une dizaine de mille hommes de troupes de ligne formant la garnison de Paris, toutes ces forces réunies en un moment donné devaient incontestablement procurer la victoire au roi contre une nouvelle attaque, victoire dont il se proposait de profiter pour faire enfin cesser le malheur qui l'assiégeait. La planche la plus frêle paraît un puissant moyen de salut à celui qui est battu par la plus violente tempête. Mais, pour mettre ces forces en mouvement, il eût fallu une volonté ferme, et

Louis XVI n'en avait pas. Les honnêtes gens, en grande majorité à Paris, semblaient avoir perdu tout sentiment, toute dignité, pour se laisser conduire par quelques hommes féroces.

Le 26 juillet, à la suite d'une fête donnée aux fédérés, les comités insurrectionnels avaient décidé qu'ils partiraient le matin sur trois colonnes pour se rendre au château, précédés d'un drapeau portant cette inscription : *Ceux qui tireront sur le peuple seront mis à mort sur-le-champ*. La garde nationale de Versailles, convoquée pour prendre part à ce mouvement effroyable, était arrivée de bonne heure ; mais, informée que la cour avait pris de bonnes mesures pour les recevoir, les chefs manquèrent de courage et remirent la partie au moment de l'arrivée des Marseillais.

Assurés de trouver dans les Marseillais des hommes capables des plus grands excès et peu disposés à reculer devant les plus horribles forfaits, les conspirateurs de Paris allèrent à leur rencontre jusqu'à Charenton, le lieu de la conspiration permanente. Le comité insurrectionnel, déterminé à profiter de leur présence dans la capitale, s'y rendit par une nuit dont rien n'égale toute l'horreur, pour ourdir le plus coupable des complots. Le ciel, couvert de sombres nuages, était, par intervalles, illuminé par les éclairs les plus éblouissants ; le tonnerre retentissait en éclats foudroyants ; les vents arrachaient les arbres, emportaient les toits, tordaient les tiges de fer. Le désordre de la nature était moins redoutable que celui qui régnait dans l'esprit de Danton, Santerre, Fabre d'Eglantine, Pâris, Huguenin, Gauchon, Marat, Alexandre, Camille Desmoulins, Varlet, Lenfant

et quelques autres hommes d'exécution. Santerre promit que quarante mille hommes des faubourgs accompagneraient le lendemain les Marseillais; d'autres conspirateurs en promirent un égal nombre du centre de Paris. Tout était projeté; chacun avait son rôle. Pendant que la masse devait se porter sur les Tuileries, des corps détachés se rendraient maîtres de l'Hôtel de la Préfecture et de l'Hôtel-de-Ville, pour y installer un nouveau directoire et un nouveau conseil municipal; ils investiraient les différents ministères et occuperaient les ponts de la Seine. Après avoir pris toutes les mesures pour rendre impossible l'arrivée d'aucun secours en faveur soit de la cour, soit du Corps législatif, on espérait, sans combat, amener l'Assemblée à prononcer la déchéance du roi. La question du gouvernement à lui substituer avait été débattue entre les chefs sans qu'ils pussent s'entendre; on la remit après la chute de Louis XVI.

Ce plan ne put être exécuté, parce qu'il y avait eu trop peu de temps pendant le reste de la nuit pour préparer l'insurrection. Lorsque les colonnes de Marseillais entrèrent dans la ville de Paris, personne ne répondit à l'appel des chefs, excepté un petit nombre d'individus qui voulurent faire honneur à ces patriotes étrangers. Un banquet leur fut préparé aux Champs-Élysées, où une foule de femmes et d'enfants s'étaient rendus pour les voir. Le hasard voulut qu'un certain nombre d'officiers de la garde, quelques gardes du corps licenciés et de jeunes écrivains royalistes eussent préparé un festin dans un lieu voisin. Bientôt on s'échauffe de toute part, on s'insulte, on s'attaque; l'agent de change Duhamel tombe sous la baïonnette d'un Marseillais. Les soldats de

la garde royale se replie vers le château et sont reçus avec le plus vif intérêt; la reine, M^{me} Elisabeth veut soigner les blessés de leurs mains. Le lendemain, tous les hommes d'ordre étaient saisis d'indignation; on présentait en leur nom des pétitions à l'Assemblée, pour demander l'éloignement des étrangers. La majorité sourit de ce prélude de violence, et écarta avec dédain la pétition.

C'est au milieu de ces circonstances que fut répandu un écrit dont l'authenticité n'était pas constatée, mais dont personne ne révoquait en doute l'existence : c'était le manifeste du duc de Brunswick.

Le roi désavoua vainement ce manifeste et protesta en vain de son désir de consacrer tous ses jours au bonheur du peuple. Ces protestations, qui avaient été autrefois reçues avec de si vives acclamations, furent entendues avec froideur, et on n'y vit qu'une perfidie de langage. Ces dispositions étaient cependant bien sincères de la part du monarque. Nous avons une instruction secrète donnée à Mallet-Dupan, dans laquelle nous lisons :

« Le roi joint ses exhortations et ses prières pour engager les princes et les Français émigrés à ne point faire perdre à la guerre, par un concours hostile et offensif de leur part, le caractère de guerre étrangère faite de puissance à puissance.

» Il recommande expressément de s'en remettre à lui et aux cours intervenantes de la discussion de leurs intérêts, lorsque le moment d'en traiter sera venu. Il faut qu'ils paraissent parties et non arbitres dans le différend.

» Toute autre conduite produirait une guerre civile, mettrait en danger les jours du roi et de sa famille, renverserait le trône, ferait égorger les royalistes, rallierait

aux Jacobins tous les révolutionnaires, ranimerait une agitation prête à s'éteindre, et rendrait plus opiniâtre une résistance qui fléchira après les premiers succès, lorsque le sort de la révolution ne paraîtra pas remis à ceux contre qui elle a été dirigée. »

Pour augmenter encore la terreur, le département des Bouches-du-Rhône faisait parvenir à Paris des plaintes sur l'insuffisance des moyens de défense employés du côté de la Savoie, et déclarait que, pour que la France ne pût être entamée de ce côté, il se voyait dans la nécessité de retenir les impôts; cet arrêté fut cassé, il est vrai; mais Barbaroux et les siens en profitèrent, afin de faire croire que le pouvoir exécutif était d'accord avec l'étranger. La Fayette, assurait-on encore, se repliait sur Paris pour attaquer les clubs et même l'Assemblée. Parce que le roi voyait chaque jour accourir auprès de lui quelques serviteurs fidèles, on l'accusait de fortifier le Carrousel et le jardin des Tuileries, et de garnir le château de canons pour mitrailler le peuple.

Le comité d'insurrection, qui suivait tous les mouvements de la cour, était convaincu qu'il devait frapper tôt, s'il ne voulait être dépassé. Depuis le 25 juillet, que les sections de Paris étaient demeurées en permanence, il s'élaborait une multitude de projets, on affichait sur les murs les proclamations les plus outrageantes, des allocutions brûlantes enflammaient les esprits. Péthion, l'organe de tous les clubs et de toutes les sections, lui le magistrat de la ville, le seul qui eût l'exécution des mesures de police, parut le 3 août à la barre de l'Assemblée, pour demander la déchéance du roi.

« Nous ne vous retracerons pas, disait le maire de

» Paris, la conduite entière de Louis XVI depuis le commencement de la révolution, ses projets sanguinaires contre la ville de Paris, sa prédilection pour les nobles et les prêtres, son aversion contre le peuple, l'Assemblée constituante outragée par les valets de la cour, investie par des hommes armés, errante au milieu d'une ville royale et ne trouvant d'asile que dans un jeu de paume! Que de raisons n'avions-nous pas de l'écartier du trône au moment où la nation fut maîtresse d'en disposer! Nous le lui laissâmes; nous ajoutâmes à cette générosité tout ce qui peut relever, fortifier, embellir un trône! Il a tourné contre la nation tous ces bienfaits, il s'est entouré de nos ennemis, il a chassé les ministres citoyens qui avaient notre confiance; il s'est ligué avec ces émigrés qui méditent la guerre extérieure contre nous, avec ces prêtres qui conspirent au dedans la guerre civile; il a retenu nos armées prêtes à envahir la Belgique; il est le premier anneau de la chaîne contre-révolutionnaire; il transporte Pilnitz au milieu de Paris, son nom lutte contre le nom de la nation; il a séparé ses intérêts de ceux de son peuple, séparons-nous de lui. Nous vous demandons sa déchéance!

Plusieurs pétitions de ce genre étant déjà parvenues des départements à l'Assemblée, les députés résolurent de remettre au 9 août l'examen de cette grande question. Les fédérés déclarèrent alors que, pour éviter toute crainte de fuite, ils cerneraient le château jusqu'à ce que la déchéance fût prononcée. Le comité d'insurrection résolut lui-même de remettre à la nuit du 9 au 10 l'attaque préméditée contre le château.

La terreur était grande à la cour; les nouvelles des départements étaient aussi affreuses que celles de Paris; dans toutes les provinces il y avait des assassinats contre les personnes soupçonnées d'être attachées au souverain. Un projet d'évasion avait été concerté entre les fidèles serviteurs du roi; mais ce prince, ne voulant pas donner une occasion de commencer la guerre civile, s'y refusa. Cependant le moment décisif approchait, et avec lui se discutaient toujours des propositions plus capables d'irriter le peuple. Le 8, on discuta la mise en accusation de La Fayette. Vaublanc justifia le général : « S'il avait » eu des projets ambitieux ou criminels, il aurait songé » d'abord, comme Sylla, César ou Cromwell, à fonder » sa puissance sur des victoires. Cromwell a marché à » la tyrannie en s'appuyant sur la faction dominante, » La Fayette abhorre et poursuit les agitateurs; Crom- » well fit périr son roi, La Fayette défend la royauté » constitutionnelle. »

Pour punir ce courageux royaliste, qui avait fait rejeter l'accusation, on essaya de l'assassiner en sortant de l'Assemblée, et la nuit douze hommes enfoncèrent sa porte, mais ils ne le trouvèrent point; il avait jugé prudent de passer la nuit hors de son domicile. Le lendemain Vaublanc racontait ces faits, et on les entendait avec ironie. Girardin déclara que lui aussi avait été frappé. « En quel endroit », lui demande-t-on en ricanant. — « Par derrière; les assassins ne frappent jamais » autrement. » Nobles paroles, qui imposèrent silence aux démagogues.

§ IV. 10 août. — Journées de septembre. — Valmy
(9 août - 20 septembre 1792).

L'Assemblée était arrivée au grand jour où elle devait statuer sur la déchéance du roi. Si l'agitation était vive au dehors, elle ne l'était pas moins au dedans. Les députés, sentant toutes les conséquences de l'arrêt qu'ils allaient rendre, n'étaient pas sans de graves préoccupations. Les uns préféraient la déchéance légale ; les autres, croyant décliner la responsabilité d'un tel acte, aimaient mieux voir la déchéance consommée par une attaque du peuple. Beaucoup se demandaient quelle serait l'issue du combat, car toute bataille a des chances. Rœderer, procureur-syndic du département, se présenta à la barre pour y exposer sans détour les excessifs dangers de l'Etat, et montra l'insuffisance des mesures prises pour maintenir la tranquillité publique. Péthion, cité pour faire connaître ses moyens de défense, dit que, par suite du partage des opinions des citoyens, le danger était extrême ; il vanta ce qu'il avait fait, couvrit ainsi sa responsabilité et se retira aux applaudissements des tribunes, assurées d'avoir en lui un soutien pour l'anarchie. Péthion savait, en effet, tous les moyens préparés par les révolutionnaires ; il connaissait tous les agents du comité d'insurrection et les soutenait dans leurs projets.

Le plan de l'insurrection fut distribué le 8, vers minuit, et la levée de boucliers fut fixée définitivement à la nuit suivante. Il y avait trois centres insurrectionnels qui avaient leurs chefs : Fournier l'américain, avec Alexandre, au faubourg Saint-Marceau ; Westermann,

Santerre et deux autres, au faubourg Saint-Antoine; Carra et Garin, à la caserne des Marseillais.

Le palais des Tuileries, dont on voulait faire le champ de bataille, et dont chacun connaît la disposition du côté du jardin, n'était pas alors disposé du côté du Carrousel comme aujourd'hui. « Quatre cours, séparées les unes des autres et séparées du Carrousel lui-même par des bâtiments de service bas et décousus, par des murs auxquels étaient adossés des corps-de-garde, fermaient le château. Ces cours communiquaient entre elles par des portes; la première de ces cours, du côté de la rivière, servait d'avenue au pavillon Marsan et s'appelait la cour des Princes; la seconde était la cour Royale; elle faisait face au centre du château et conduisait au grand escalier; la troisième était la cour des Suisses: ces troupes y avaient leur caserne; enfin la quatrième répondait au pavillon Marsan et s'appelait de son nom; le pavillon de Flore joignait, par une porte du premier étage, les Tuileries à la longue galerie du Louvre, qui régnait sur le quai de la Seine, depuis ce pavillon jusqu'à la colonnade (1). »

Dans la prévision d'une attaque par la galerie du Louvre, on avait coupé le plancher intérieur de cette galerie, à une distance de soixante pas des Tuileries.

Les troupes destinées à défendre la demeure du roi se composaient d'un régiment de Suisses, fort de neuf cents hommes, dont malheureusement cent étaient en détachement à Courbevoie; et de la garde nationale, que l'on avait désorganisée depuis peu pour lui ôter la force qu'elle

(1) Lamartine.

avait auparavant contre l'émeute. De Mandat, l'un des trois chefs à qui en était confié le commandement, était de service ce jour-là. C'était un constitutionnel sincère, et conséquemment très dévoué au roi, mais d'ailleurs général de peu de ressource. Il avait convoqué seize bataillons de la garde nationale. Deux mille hommes seulement répondirent à son appel. Les Suisses promirent de combattre fidèlement sous les ordres de Mandat, qui les distribua, conjointement avec les gardes nationaux, dans les cours et les appartements. Six cents cavaliers, commandés par Rulhière et de Verdière, se rangèrent en bataille dans la cour du Louvre. Il y avait douze pièces de canon, dont trois étaient placées dans la cour Royale, une dans la cour des Suisses, deux dans la cour des Princes, une dans la cour de Marsan, deux au pont tournant sur le jardin, une à l'embouchure du pont Royal, et une à la porte du Manège. Malheureusement, ces pièces étaient confiées aux canonniers de la garde nationale. L'ennemi était ainsi dans la place. Ces canonniers seraient la main aux hommes armés de piques, et leur promettaient leur immobilité ou leur secours devant le peuple. Les Suisses et les gardes nationaux du bataillon des Filles de Saint-Thomas eurent l'œil sur eux pour s'emparer des canons et jeter les hommes hors de la grille, s'ils avaient l'audace d'abandonner la cause du roi pour se ranger sous les étendards du peuple.

Il y avait, dans l'intérieur du château, les ministres, beaucoup d'anciens serviteurs du monarque, de jeunes écrivains défenseurs de la cause royale, les officiers de la dernière garde constitutionnelle, qui avaient l'épée et les pistolets cachés sous leurs manteaux. Le directoire

du département s'était aussi rendu auprès du roi, où il avait trouvé La Rochefoucauld et Rœderer. Péthion y vint aussi; on avait projeté de le conserver comme ôtage; mais, sur la réclamation de l'Assemblée, il sortit libre.

Au moment où l'on entendit dans le lointain le tocsin, qu'on distingua le son de telle ou telle cloche, la populace des faubourgs courut aux armes, non pas cependant avec ensemble, mais avec une certaine lenteur, et parce que plusieurs chefs étaient irrésolus. Santerre, le grand promoteur de l'insurrection du faubourg Saint-Antoine, n'était pas entièrement sûr; il montra de l'indécision. Il fallut que Westermann, l'ardent ami de Danton, lui mit l'épée sur la poitrine pour le faire marcher. Si, dans ce moment, un corps considérable se fût lancé sur les Marseillais, qui donnaient le mouvement, et les eût dispersés, il est fort probable que beaucoup de chefs, saisis de crainte, n'auraient pas répondu à l'appel. Mais Mandat avait conçu un autre plan: c'était d'arrêter sous l'arcade Saint-Jean, à l'Hôtel-de-Ville, la populace du faubourg Saint-Antoine, et sur le Pont-Neuf et le long du quai des Tuileries, ceux qui viendraient de la gauche de la Seine. Ce plan de bataille n'était pas sans valeur; bien exécuté, il aurait pu avoir du succès; mais il arriva un fâcheux événement qui ne permit pas au commandant de le réaliser.

Le conseil de la Commune ayant été renversé par les meneurs et remplacé par des amis décidés de l'insurrection, ceux-ci donnèrent à Mandat l'ordre d'aller à l'Hôtel-de-Ville, pour y rendre compte des moyens de défense des Tuileries. Après un moment d'hésitation, il

monta à cheval pour répondre à l'appel de son chef légal, et fut tout surpris de trouver une nouvelle municipalité. « Par quel ordre, lui dit Huguenin, as-tu doublé » la garde du château? — Par l'ordre de Péthion, ré- » pond en balbutiant l'infortuné Mandat. — Montre cet » ordre? — Je l'ai laissé aux Tuileries. — Depuis quand » cet ordre a-t-il été donné? — Depuis trois jours; je le » rapporterai. — Pourquoi as-tu fait marcher les canons? » — Quand le bataillon marche, les canons le suivent. » — La garde nationale ne retient-elle pas Péthion au » château? — Cela est faux; les gardes nationaux ont » été pleins de déférence et de respect pour le maire de » Paris. »

Le président du nouveau conseil le laissa sortir en faisant un geste qui était le signal de l'assassinat. En descendant l'escalier, un coup de pistolet le renversa, et les piques l'achevèrent. Son cadavre fut vainement réclamé par son fils, il fut jeté dans la Seine.

La mort de Mandat était un malheur pour la cause du roi. Troublés par cet assassinat, les deux avant-postes de l'Hôtel-de-Ville et du Pont-Neuf ne firent presque aucune résistance; et l'armée du château n'ayant plus de chef, fut livrée à la plus étrange confusion. On nomma alors, à la place de Mandat, Lachesnaye, qui ne pouvait avoir la même influence sur la garde nationale, et dont les ordres, d'ailleurs, ne pouvaient plus, avec autant de facilité, se transmettre au dehors, où il n'était point reconnu. Bientôt une grande multitude, composée plus de curieux que de combattants, se trouva autour du château des Tuileries. Le roi parcourut les rangs des troupes et les trouva partout disposées à faire

leur devoir; mais il ne sut pas leur communiquer cet enthousiasme auquel rien ne résiste. Les troupes, qui le voyaient découragé, désespéraient elles-mêmes de leur salut. Le commandant assura qu'il avait assez de forces pour faire respecter la maison du monarque et essaya de raffermir les esprits. Mais Rœderer, dont les dispositions pour l'ordre ne pouvaient paraître douteuses, savait que la municipalité avait été changée; désirant s'appuyer sur l'Assemblée, il proposa de conduire la famille royale au sein de la Législative, où elle serait plus en sûreté. « Si » le roi doit périr, Madame, dit Rœderer à la reine, il » faut qu'il périsse du même coup que la Constitution. » Mais le peuple s'arrêtera devant sa propre image, per- » sonnifiée dans l'assemblée de ses représentants. L'As- » semblée elle-même ne pourra s'empêcher de défendre » un roi qui confondra son existence avec la sienne. » L'insurrection, criminelle devant la demeure du roi, » sera parricide devant le sanctuaire de la nation. »

La reine ayant repoussé cette ouverture avec indignation, Rœderer demanda qu'on envoyât deux personnes à l'Assemblée législative, pour avoir, auprès du monarque, une députation des représentants du peuple. L'Assemblée ayant eu l'infamie de répondre à cette demande de son roi par un ordre du jour dédaigneux, Rœderer renouvela alors ses instances pour la retraite de la famille royale. Lachesnaye, consulté de nouveau par la reine si les forces du château étaient suffisantes pour la défense, répondit affirmativement, et ajouta que le Carrousel était gardé.

Cependant Westermann, jeune Prussien qui montrait beaucoup de capacité, frappait à la porte de la cour

Royale et menaçait de l'enfoncer à coups de canon, si on ne l'ouvrait. Rœderer dit alors au roi : « Sire, vous n'avez pas cinq minutes à perdre ; ni le nombre, ni les dispositions des hommes réunis ici pour vous défendre, ne peuvent garantir vos jours et ceux de votre famille. — Mais, dit le roi, je n'ai pas vu beaucoup de monde au Carrousel. — Sire, répliqua Rœderer, il y a douze pièces de canon, et l'armée innombrable des faubourgs s'avance sur les pas des Marseillais. » Gerdret, administrateur du département, connu de la reine dont il était le fournisseur, ayant appuyé de quelques mots l'avis de Rœderer : « Taisez-vous, Monsieur Gerdret, lui dit la reine, il ne vous appartient pas d'élever ici la voix ; laissez parler le procureur-syndic. » Puis, se tournant vers Rœderer : « Mais, Monsieur, lui dit-elle fièrement, nous avons des forces ? — Madame, tout Paris marche, » répliqua Rœderer ; et, reprenant aussitôt sur un ton plus affirmatif son dialogue avec le roi : « Sire, le temps presse ; ce n'est plus une prière, ce n'est plus un conseil que nous vous adressons, il ne nous reste qu'une ressource : nous vous demandons la permission de vous faire violence et de vous entraîner à l'Assemblée. »

Le roi quitta son palais avec incertitude, se persuadant qu'il ne le faisait que pour un moment ; et il ne devait plus y rentrer. Suivi d'une garde nombreuse, il traversa la multitude, qui faisait entendre les injures les plus grossières, et entra dans la salle de l'Assemblée avec quelques membres du Corps législatif, qui avaient été à sa rencontre. Le roi dit à Vergniaud, qui présidait l'Assemblée : « Je viens ici pour éviter un grand crime ;

» j'ai pensé que je ne pouvais être plus en sûreté qu'au milieu de vous. — Vous pouvez compter, Sire, répondit Vergniaud, sur la fermeté de l'Assemblée nationale ; ses membres ont juré de mourir en soutenant les droits du peuple et les autorités constituées. »

Prétextant, en des circonstances si critiques, une vaine légalité qui interdisait au Corps législatif de délibérer en présence du roi, l'Assemblée pria la famille royale de se rendre dans une tribune de journalistes dont on enleva le grillage, afin que le monarque pût s'en échapper si la multitude se précipitait dans l'enceinte et voulait le mettre à mort. Les ennemis du roi purent alors jouir pendant seize heures de son malheur, et lui faire boire jusqu'à la lie le calice de l'humiliation.

Le départ du roi avait jeté la consternation dans le château et produit des effets bien funestes : il avait privé la maison royale d'un certain nombre de ses défenseurs et avait persuadé à la garde nationale, prête à protéger un des pouvoirs constitués, que le roi étant retiré, elle n'avait plus à combattre ; aussi à peine cinquante gardes nationaux prirent-ils part à la lutte terrible qui ne tarda pas à s'engager. Le peuple, à peine instruit de la retraite de Louis XVI au sein de l'Assemblée, demanda à pénétrer dans la demeure royale, et, sur le refus qui lui en fut fait, il enfonça les vieilles portes de la cour et se trouva à l'entrée du palais. A la vue des Suisses armés, prêts à tirer sur les assaillants, la populace hésite, puis s'avance jusqu'à l'entrée principale du château, et recourt à un moyen de taquinerie qui amena bientôt une horrible explosion. Quelques hommes armés de piques avec leur crochet ayant entraîné à eux et désarmé le

Suisse de garde, puis une seconde sentinelle, puis une troisième, puis une quatrième, le bruit se répand dans le palais qu'ils sont livrés à la fureur du peuple et immolés. Un coup de feu part sans qu'on sache de quel côté. Les Marseillais, suivis de la multitude, se précipitent alors en avant, entrent dans le vestibule et attaquent le poste de garde. Alors les Suisses font un feu roulant sur le peuple pour leur défense personnelle, et en un moment le vestibule est jonché de cadavres; la multitude fuit; les Suisses font une sortie vigoureuse, et en un instant balaient non-seulement toutes les cours du palais, mais encore celle du Carrousel. Si le corps placé dans la cour du Louvre avait exécuté l'ordre qu'il avait reçu et poursuivi les fuyards, c'en était fait, la partie était gagnée. Après leur premier succès, les Suisses se saisissent de toutes les pièces de canon et les réunissent pour que l'ennemi ne puisse plus s'en servir.

La multitude s'était repliée du côté du Manège, où siégeait l'Assemblée, et faisait retentir l'air de ces mots : *On égorge nos frères*. Le roi, déjà profondément ému en entendant le canon et la fusillade, plus affligé encore de ces cris douloureux, se hâta d'envoyer l'ordre aux Suisses de cesser le feu et de se rendre auprès de lui. La plupart de ces valeureux défenseurs du trône quittèrent le palais, essayèrent sans riposter le feu d'un bataillon de la garde nationale, et entrèrent dans la cour du Manège où, selon l'ordre du monarque, ils déposèrent les armes. A la nouvelle de cette retraite, les rebelles se rallièrent et se portèrent de nouveau en masse aux Tuileries. Ce ne fut plus un combat, mais une boucherie. Les Suisses, restés au palais en très petit nombre, se

défendirent avec valeur, mais que pouvaient-ils faire lorsqu'ils étaient à peine un contre cent? Il est impossible de raconter les scènes d'horreur qui se passèrent dans ces terribles moments. Enflammée de colère en foulant aux pieds la multitude de cadavres qui lui servait de degré pour atteindre son ennemi, la populace écrase enfin les quatre-vingts Suisses qui avaient fait périr plus de six cents rebelles. Il ne restait plus que quelques faibles pelotons épars, les serviteurs du château et quelques amis de la royauté, qu'on offrait à la fureur du peuple en les nommant les *chevaliers du poignard*. Presque tous, soldats armés, huissiers, serviteurs, furent mis à mort; peu échappèrent. Les femmes de la reine parvinrent, par leur attitude suppliante, à toucher le cœur des assassins. Ceux qui étaient sortis du château furent tués sur la place Louis XV ou aux Champs-Élysées. Partout ils étaient poursuivis de rue en rue. Les cadavres étaient dépouillés, dépecés, et les lambeaux de leur chair étaient portés en triomphe au bout des piques. Quelques-uns crurent trouver un refuge à l'Assemblée; ils furent désarmés et conduits à l'Abbaye, où, quelques jours plus tard, ils devaient périr sous les coups des assassins. Parmi les meurtres de cette horrible journée, celui qui cause le plus d'horreur est celui de M. de Clermont-Tonnerre. Quoiqu'il eût été l'un des premiers membres de la noblesse aux États-Généraux à passer du côté du peuple, appelé rétrograde parce qu'il ne voulait pas admettre les folies populaires, il vit assiéger son hôtel; obligé de fuir, il essaya vainement de calmer la multitude par les paroles les plus patriotiques; il fut massacré, et son corps, livré aux plus odieux outrages,

devint tellement méconnaissable, que sa femme ne put le reconnaître qu'à ses habits.

Quand on jette un regard sur ce triste combat, on est saisi douloureusement par la pensée que tout aurait pu être sauvé si, au lieu de cette bonté du cœur, excellente dans un particulier, mais déplorable dans un roi, Louis XVI fût resté à son poste, comme il le devait, pour vaincre ou mourir à la tête des débris de la noblesse, qui lui donnait sa vie, à la tête de ces Suisses si fidèles au devoir, qui aimaient mieux mourir que de rendre leurs armes. S'il avait été au château au moment de la fuite de la multitude, qu'il fût monté à cheval, qu'il eût encouragé la garde nationale à refouler la populace jusque dans les faubourgs, non, la journée n'eût point été perdue. Rœderer fut bien insensé avec sa politique timide, ou peut-être bien traître, de remettre son roi entre les mains de ses ennemis, de le dégrader, de l'avilir en présence du danger.

La victoire du peuple consommée, les chants de triomphe retentirent de toutes parts, les députations se succédèrent à la barre de l'Assemblée, y présentant les demandes les plus outrageantes pour la royauté. Voici les paroles d'un orateur :

« Législateurs, un grand attentat vient d'être commis contre des citoyens français; les fils pleurent la mort de leurs pères : à qui nous en prendrons-nous ? au pouvoir exécutif. Je suis chargé encore une fois, au nom du peuple, de vous demander la déchéance du pouvoir exécutif. »

La commission extraordinaire répondit par un décret qu'elle remit à Vergniaud, son président, qui, après

quelques paroles de douleur apparente, déclara le pouvoir exécutif suspendu de ses fonctions, et invita le peuple français à former une Convention nationale.

On dit que le roi entendit cette déchéance avec calme, qu'il poussa seulement un soupir, comme un homme qui se trouve déchargé d'un pesant fardeau. La reine couvrit son visage de ses mains, puis se montra avec toute la noblesse de son caractère.

L'Assemblée, après cet arrêté, en prit d'autres pour nommer une commission chargée de formuler le plan de l'éducation à donner au prince royal, et pour appeler Roland, Clavières, Servan, Danton, Monge et Lebrun aux divers ministères.

La Gironde, qui put se croire alors au comble de tous ses vœux, et se persuader qu'elle allait enfin devenir maîtresse absolue du gouvernement, dut comprendre bientôt que toute son autorité avait disparu devant celle de la nouvelle Commune, établie inconstitutionnellement pendant la nuit du 9 août, et dont Robespierre devint la personnification. Péthion, laissé maire, perdit toute autorité. L'Assemblée législative, bien que en majorité pour repousser cette mairie qui s'imposait révolutionnairement, au lieu de soutenir Louis XVI contre elle, de la déclarer illégale et de la briser, l'avait acceptée avec joie. Mais, dès le lendemain de la victoire, elle s'aperçut que la Commune, chargée de la garde de la ville, appuyée sur la populace, était maîtresse de la capitale, régissait à son gré le Corps législatif, à qui on permettait de faire des lois, pourvu qu'elles fussent conformes aux volontés des principaux meneurs populaires.

Sur la demande de la municipalité, le roi et sa famille,

à qui on avait d'abord assigné le Luxembourg pour demeure, furent conduits au Temple lentement, à travers les principales rues de Paris, au milieu de la multitude accourue pour assister à un spectacle que, quelques jours auparavant, elle n'aurait pas même osé rêver. Les rues étaient bordées d'hommes chargés d'insulter Louis XVI; parmi ces brigands on remarquait, près de la portière de la voiture du roi, un être ayant à peine la figure humaine, vêtu d'une souquenille en lambeaux, sur laquelle tombait une barbe longue, hérissée et crasseuse; cet aspect excitait le plus vif dégoût. La Commune établit, pour la garde du monarque, douze commissaires qui agissaient en son nom, avec l'appui de la garde nationale, dont le commandement avait été remis alors entre les mains de Santerre, qui assumait sur lui toute la responsabilité du dépôt qu'on venait de lui confier.

Par une autre usurpation peut-être aussi déplorable, la Commune fit détruire la police générale, et voulut qu'elle fût remise entre les mains des communes, avec la surveillance des districts des départements. La municipalité de Paris fut ainsi investie du droit de rechercher tous les délits menaçant la sûreté intérieure et extérieure de l'Etat, de faire le recensement de tous les citoyens dont les opinions étaient suspectes, de les arrêter provisoirement et de les poursuivre. Pour donner une idée de ce comité de surveillance, il suffit de remarquer qu'il eut pour inspirateur et pour guide l'immonde Marat.

Ce comité, pour montrer son zèle patriotique, ordonna de faire un tableau de tous les ennemis de la patrie, et invita par une proclamation tous les citoyens à venir dé-

noncer ceux qui avaient pris part à la conspiration royaliste du 10 août. Alors toutes les presses qui avaient servi la cause du roi et de la Constitution furent saisies et remises aux patriotes.

Epouvantée des droits exorbitants que s'attribuait la Commune, l'Assemblée législative parla en termes magnifiques de son respect pour la loi, qu'elle brisait quand le peuple le demandait, et déclara que, pour demeurer fidèle à la loi, elle allait reconstituer le directoire du département pour servir de contrepoids au conseil communal. L'Hôtel-de-Ville dépêcha aussitôt son procureur-syndic Manuel, pour présenter à l'Assemblée les réclamations de la municipalité. « Les délégués des citoyens » de Paris, dit-il, ont besoin de pouvoirs sans limites; » une nouvelle autorité, placée entre eux et vous, ne fera » que jeter des germes de division. Il faudra que le peuple, pour se délivrer de cette puissance destructive de » sa souveraineté, s'arme encore une fois de sa vengeance. »

A cette adresse audacieuse, qui apprenait à l'Assemblée législative qu'elle avait un maître, en succéda bientôt une autre pour demander l'établissement d'un tribunal extraordinaire chargé de prendre *connaissance des crimes du 10 août*. La commission martiale, établie le 11 août pour juger les Suisses, n'était déjà plus suffisante; deux jours après on imposait un tribunal analogue pour juger les Français, et on voulait lui donner une telle latitude, qu'il pût poursuivre tous ceux qu'il lui plairait. La Législative, effrayée des mesures qu'on lui commandait, résista d'abord, malgré ces paroles

violentes de Robespierre : « La tranquillité du peuple » tient à la punition des coupables ; et cependant vous » n'avez rien fait pour les atteindre. Votre décret est in- » suffisant, il n'explique point la nature et l'étendue des » crimes à punir, car il ne parle que des *crimes du 10* » *août*, et les crimes des ennemis de la révolution s'é- » tendent bien au-delà du 10 août et de Paris. Avec une » expression pareille, le traître La Fayette échapperait » aux coups de la loi ! Quant à la forme du tribunal, » le peuple ne peut pas tolérer davantage celle que vous » lui avez conservée. Le double de degrés de juridiction » cause des délais interminables ; et, d'ailleurs, toutes les » anciennes autorités sont suspectes, il en faut de nou- » velles ; il faut que le tribunal demandé soit composé » par des députés pris dans les sections, et qu'il ait la » faculté de juger les coupables souverainement et en » dernier ressort. »

Saisie d'effroi au bruit du tocsin, qui annonce l'arrivée de la populace, sommée par un membre de la Commune de décréter sans désespérer, la Législative, après une feinte délibération, statue que le corps électoral se réunira pour élire les membres d'un tribunal extraordinaire, destiné à juger sans appel les crimes commis dans la journée du 10 août, et *autres crimes y relatifs, circonstances et dépendances*. Tel est le premier essai d'un tribunal révolutionnaire.

En déclarant, le 11 août, que les assemblées primaires, composées de tous les Français ayant l'âge de vingt et un ans et de condition libre, se réuniraient le 26 août et donneraient à leurs représentants un mandat souverain et indépendant de toute constitution préexistante, la Lé-

gislative s'était conservé à elle-même la puissance souveraine jusqu'au 20 septembre, époque de la convocation de la Convention ; mais de ce moment elle cessa d'être quelque chose. Pendant l'interrègne, elle descendit jusqu'au dernier degré de nullité.

L'Assemblée législative a mérité d'être sévèrement traitée par tous les partis. Elle ne fut à la hauteur d'aucune situation ; elle ne voulut pas comprendre la constitution qu'il lui avait été donné de défendre ; elle n'eut pas l'audace de la république ; elle aida à tout détruire, royauté, armée, constitution, sans rien fonder. Et sa puissance de destruction, ce n'est pas même à elle qu'il faut l'attribuer, mais aux hommes redoutables de la Convention, qui n'avaient pas daigné se servir d'elle comme d'un instrument. Aussi la Législative semble perdue et broyée entre la Constituante et la Convention. On avait voulu choisir la Législative dans les classes intermédiaires, et on avait envoyé à l'Assemblée des hommes sans ces grands desseins qui renouvellent les sociétés ou les affermissent. Il y avait dans son sein de beaux discoureurs, mais pas un seul homme d'Etat.

Lorsque la nouvelle de la révolution opérée à Paris le 10 août arriva dans les provinces, elle y causa une grande stupeur. Dans la plupart des localités, les amis de la constitution et de la royauté se sentant vaincus, se cachèrent, disparurent et laissèrent les hommes ardents préparer et faire les élections, desquelles dépendaient la royauté et l'avenir de la France. Peut-être espéraient-ils qu'en voyant les démolisseurs à l'œuvre, la patrie, fatiguée de leurs ruines, finirait par les faire disparaître et reviendrait au principe tutélaire de la

royauté, qui pendant quatorze cents ans avait fait grandir la France et l'avait élevée au premier rang des nations. Ils se trompèrent ; ils subirent les premiers les conséquences de leur abstention.

L'armée avait reçu avec une extrême surprise la nouvelle des événements du 10 août. La plupart des officiers en avaient témoigné le plus vif mécontentement. La Fayette, au lieu de profiter de cet élan pour l'exécution du dessein qu'il méditait, et de s'avancer sur Paris pour rétablir la constitution foulée aux pieds, voulut se montrer constitutionnel et suivre la marche ordinaire d'un gouvernement régulier, tandis que la révolution s'avancait à pas de géant. Il résolut, avant d'agir, de consulter les directoires des départements des Ardennes, de l'Aisne et de la Meuse. Mais, avant que cette fédération pût être formée, trois commissaires furent envoyés par la Législative pour recevoir le serment de l'armée du Nord-Est. Informée qu'à leur arrivée à Sedan, ils avaient été arrêtés par l'ordre du maire soutenu par La Fayette, la Législative déclara ce général en chef traître à la patrie, et lança contre lui un décret d'accusation.

De nouveaux commissaires se rendirent aussitôt à l'armée du Nord, qui était déjà ébranlée par l'apparence de gouvernement régulier que l'Assemblée et le ministère directeur possédaient. Dillon consentit à prêter serment à la loi et au roi, refusant du reste tout autre serment. Mais Dumouriez, qui commandait sous lui, refusa de marcher sur ses traces, et entraîna ainsi une grande partie de l'armée. Il ne restait plus qu'une chose à La Fayette après avoir, par sa faiblesse, fait manquer une tentative qu'il méditait, c'était de prendre la fuite. Il

quitta, en effet, son armée avec les principaux officiers de son état-major, espérant atteindre la Hollande, pour se rendre de là en Amérique. Il tomba dès le premier jour dans un détachement ennemi qui, usant à son égard du droit de la guerre, le fit prisonnier. La Fayette, dont le nom rappelait le chef de la première grande insurrection française, fut conduit de place forte en place forte jusqu'à Olmutz, où il subit une longue captivité, qui fut regardée comme le martyre de la liberté.

La révolution avait pris au dehors un nouveau caractère, qui lui attirait de nouveaux ennemis; car quoique la Hollande, le Danemarck, la Suisse et l'Angleterre professassent la neutralité, ces puissances avaient cependant une grande tendance à combattre le foyer révolutionnaire. L'Autriche et la Prusse, jusqu'alors arrêtées par la crainte d'aggraver encore la situation de la famille royale de France, étaient pressées de marcher en avant. Dans cette situation, il fallait à l'armée française un homme énergique et doué des talents nécessaires pour tenir tête au duc de Brunswick, le chef de l'armée coalisée. Il y avait une grande capacité militaire en sous-ordre, qui était prête à servir toute sorte de gouvernement, pourvu qu'on lui donnât un poste en rapport avec son ambition. Ce grand capitaine était Dumouriez, dont le ministère girondin avait eu beaucoup à se plaindre; il fut nommé commandant général de l'armée du Nord, et étendit son autorité de Dunkerque à Metz. Dumouriez empêcha le gouvernement de destituer plusieurs officiers de mérite, et se rendit à Sedan pour être près du terrain sur lequel opéraient les ennemis, afin de les arrêter s'il était possible.

Les Prussiens, au nombre de soixante mille hommes,

habitué à la tactique de Frédéric, avaient le dessein de s'avancer en une colonne jusqu'à Paris, en passant par Verdun et Châlons. Afin que la colonne ne pût être coupée par les flancs, vingt mille Autrichiens, sous le commandement de Clairfayt, avaient établi leur quartier général sur la droite, à Stenay; seize mille sous les ordres du prince de Hohenlohe-Kirchberg, et dix mille Hessois flanquaient la gauche des Prussiens. L'armée du prince de Condé, forte de six mille émigrés français, se portait vers Philippsbourg.

L'armée française n'était pas massée comme celle des ennemis, mais elle occupait une immense étendue de frontières, depuis Landau jusqu'à Dunkerque. Biron était en Alsace avec trente mille hommes; Custine occupait Landau avec quinze mille hommes; Kellermann, commandant réel de l'armée du vieux Luckner, avait vingt-trois mille hommes sous ses ordres; Dumouriez, campé à Sedan, comptait vingt-sept mille hommes dans son armée; enfin trente mille hommes couvraient la frontière depuis Maubeuge jusqu'à Dunkerque.

D'après la position des ennemis, il n'y avait que deux corps d'armée qui pussent les combattre : celui de Metz et celui de Sedan. Au lieu de s'arrêter à les battre, le général prussien résolut de passer entre les deux et de s'avancer sur Paris. Pour cela, il fallait une marche très rapide, comme nous en avons vu faire sous l'Empire. Mais ce système de guerre, inconnu à cette époque et d'ailleurs peu convenable au caractère allemand, ne fut pas tenté, pour le malheur de l'armée prussienne. Longwy, la première place située sur la route du général ennemi, ouvrit ses portes après quelques heures de bombardement. Les

Prussiens touchaient à Verdun lorsque Dumouriez arriva à son armée de Sedan. La carte dépliée, les forces respectives des deux armées ennemies bien pesées, Dillon pensa qu'il n'y avait d'autre chance de succès que de se porter au-delà de la Marne et de choisir cette rivière pour ligne de défense. Tout le conseil fut de son avis. Dumouriez, après le conseil, appela Thouvenot, son adjudant-général, et lui dit que la pensée de se retirer au-delà de la Marne était sage sans doute, mais que, dans les grands dangers, il fallait avoir un peu de témérité. Il montra que l'invasion pouvait être arrêtée dans la vaste forêt de l'Argonne, qui s'étend de Sedan à Sainte-Menehould : « Voilà, disait Dumouriez, les Thermopyles de » la France ; mais nous serons plus heureux que Léo- » nidas, nous n'y périrons pas. » Cette vaste forêt, dont la largeur varie de deux à quatre lieues, court sur un sol montueux, entrecoupé de rivières, d'étangs, de ruisseaux, de fondrières qui, joignant leurs obstacles à la forêt même, forment une barrière infranchissable, pourvu que le terrain soit défendu par un faible corps. Il n'y a que cinq grandes clairières par où l'on puisse traverser cette forêt. Le premier défilé, nommé le Chêne-Populeux, large et sans obstacle, ouvre la route de Sedan à Rethel. Le second, appelé la Croix-au-Bois, n'était qu'un chemin creux, pratiqué alors par les bûcherons et quelques charrettes. Le troisième, celui de Grand-Pré, situé au centre de la forêt, est percé par la route de Stenay à Reims. Le quatrième est celui de la Chalade, qui met en communication les villes de Varennes et de Sainte-Menehould. Enfin le cinquième est celui des Ilettes, par où passe la grande route de Paris à Verdun ; au-delà

des Ilettes, la forêt va en se mourant sur un terrain encore un peu accidenté, jusqu'aux plaines qui s'étendent vers Bar-le-Duc.

Pour arrêter l'ennemi, il fallait absolument occuper les défilés de Grand-Pré et des Ilettes. Deux routes pouvaient y conduire, l'une en traversant la forêt pour se diriger sur Sainte-Menehould, et l'autre en bravant Clairfayt, en se portant par Stenay, Grand-Pré, Varennes et les Ilettes. La première des deux routes était sûre, mais elle avait le double inconvénient d'être longue et de laisser pressentir le plan stratégique à l'ennemi, qui pouvait se hâter d'occuper lui-même les deux défilés. Dumouriez résolut de prendre la seconde de ces deux routes, et fit aussitôt filer son armée sur Mouzon, prescrivant à Dillon de passer la Meuse et de se diriger sur Grand-Pré, tandis que lui-même se portait sur Stenay et déterminait ainsi Clairfayt à rétrograder. Le commandant des troupes de Verdun lui ayant écrit que l'ennemi investissait la place et qu'elle était incapable de tenir longtemps, il lui prescrivit de se replier avec toute la garnison sur les Ilettes. Lorsqu'il sut que les postes étaient défendus, par une manœuvre très habile il échappa à Clairfayt, prit la route de Stenay à Grand-Pré, et se trouva ainsi maître des défilés, que tout autre capitaine que le duc de Brunswick se fût hâté d'occuper.

Après s'être rendu maître de Longwy, le duc de Brunswick aurait dû se contenter d'envoyer un petit corps pour investir Thionville, et marcher rapidement sur Verdun ; mais il perdit dix jours à attendre du secours, et ne parut que le 30 août sur le mont Saint-Michel, qui domine cette dernière ville. Les magistrats civils, qui

entraient dans le conseil de défense de Verdun, persuadés, par l'aveu des chefs militaires, qu'il était impossible de défendre la place, afin d'échapper au désastre d'un siège inutile, exigèrent une capitulation immédiate sans avoir tenté la moindre résistance. Les jeunes filles des meilleures maisons de Verdun, revêtues de leurs plus beaux habits de fête, furent envoyées au roi de Prusse pour le fléchir; elles lui offrirent des dragées, les seuls produits remarquables de la ville, et payèrent de leur vie une démarche dont l'âge et l'innocence ne leur avaient pas permis de mesurer les conséquences. Nous assisterons plus tard à l'immolation de ces nobles et saintes victimes. Beaurepaire, commandant de la place, profondément affligé de la reddition de Verdun, n'eut pas le courage de survivre à ce qu'il nommait un déshonneur. Au lieu de conserver des jours précieux à son pays, il eut la faiblesse coupable de recourir à un suicide.

La marche des Prussiens vers Paris avait causé une profonde sensation dans la capitale. Le pouvoir était détruit, les armées s'étaient montrées rebelles quelques jours auparavant, les principaux officiers avaient quitté leurs troupes pour se retirer à l'étranger; tout le pays était divisé en deux grands partis prêts à en venir aux mains; les villes par où passait l'ennemi, au lieu de montrer du patriotisme, ouvraient leurs portes sans résistance. Plongés dans la plus vive inquiétude par ces sinistres présages, les révolutionnaires résolurent de commettre les plus grands excès pour se sauver. La démagogie trouva un dictateur farouche qui se chargea de vaincre tous ses adversaires; ce dictateur fut Danton,

qui régna presque seul du 10 août au 20 septembre, jour de l'ouverture de la Convention.

« Je n'ai jamais rien vu, disait M^me Roland, qui caractérisât si complètement l'emportement des passions brutales et l'audace la plus effrénée, à demi-voilés sous une affectation de franchise, de jovialité et de bonhomie. Mon imagination, qui aime à donner le rôle aux personnages, me représentait sans cesse Danton un poignard à la main, excitant de la voix et du geste une troupe d'assassins plus timides ou moins féroces que lui, ou bien, content de ses forfaits, indiquant par le geste de Sardanapale les cyniques voluptés dans lesquelles son âme se parait du crime. »

Quoiqu'il n'eût été placé qu'à la tête du département de la justice, il gouvernait tous les autres ministères, la Commune de Paris et l'Assemblée nationale. Les autres révolutionnaires avancés s'effaçaient devant lui. Robespierre, comme il l'avait toujours fait dans les grandes crises, se tenait à l'écart; Péthion, surnommé *le Père de la patrie*, était oublié.

Le premier usage que Danton voulut faire de son pouvoir, fut d'organiser tout révolutionnairement. La garde nationale, composée principalement des dernières classes de la société, prit le nom de sections armées, sous le commandement général de Santerre. Après avoir fait établir les tribunaux révolutionnaires, il voulut, par la terreur, arrêter le mouvement qui se manifestait dans Paris. A la nouvelle que l'ennemi se dirigeait vers la capitale et qu'il n'était plus qu'à six journées de marche de cette grande ville, plusieurs membres de l'Assemblée nationale avaient proposé de transporter le gouverne-

ment au-delà de la Loire. Danton repoussa ce moyen.

« Le pouvoir exécutif, dit-il, me charge d'entretenir
» l'Assemblée nationale des mesures qu'il a prises pour
» le salut de l'empire. Je motiverai ces mesures en mi-
» nistre du peuple, en ministre révolutionnaire. L'en-
» nemi menace le royaume, mais l'ennemi n'a pas pris
» Longwy. On exagère nos revers. Cependant nos dan-
» gers sont grands. Il faut que l'Assemblée se montre
» digne de la nation. C'est par une convulsion que nous
» avons renversé le despotisme, ce n'est que par une
» grande convulsion nationale que nous ferons rétrogra-
» der les despotes! Jusqu'ici, dit-il, nous n'avons fait
» que la guerre simulée de La Fayette; il faut faire une
» guerre plus terrible. Il est temps de pousser le peuple
» à se précipiter en masse sur ses ennemis! On a jusqu'à
» ce moment fermé les portes de la capitale, et l'on a
» bien fait : il était important de se saisir des traîtres;
» mais, y en eût-il trente mille à arrêter, il faut qu'ils
» soient arrêtés demain, et que demain, à Paris, on
» communique avec la France entière. Nous demandons
» que vous nous autorisiez à faire des visites domici-
» liaires. Que dirait la France si Paris, dans la stupeur,
» attendait immobile l'arrivée des ennemis? Le peuple
» français a voulu être libre, il le sera. »

Cette demande parut exorbitante à l'Assemblée; la majorité en fut épouvantée; mais il ne lui restait plus d'autre pouvoir que celui de signer les décrets de la Commune : l'Assemblée accepta. Danton courut aussitôt au conseil général de la Commune et demanda « de
» décréter, séance tenante, les mesures nécessaires au
» coup d'Etat national dont le pouvoir exécutif, dit-il,

» assume la responsabilité. Au rappel des tambours, qui
» battront dans la journée du lendemain, tous les citoyens
» seront tenus de rentrer dans leurs maisons. La circu-
» lation des voitures sera suspendue à deux heures. Les
» sections, les tribunaux, les clubs seront invités à n'a-
» voir point de séances, de peur de distraire l'attention
» publique des nécessités du moment. Le soir, les mai-
» sons seront illuminées. Des commissaires choisis par
» les sections, et accompagnés de la force publique, pé-
» nétreront, au nom de la loi, dans tous les domiciles
» des citoyens. Chaque citoyen déclarera et remettra ses
» armes ; s'il est suspect, on fera des recherches ; s'il a
» menti, il sera arrêté. Tout particulier qui sera trouvé
» dans un autre domicile que le sien sera déclaré suspect
» et incarcéré. Les maisons vides ou qu'on n'ouvrira pas
» seront scellées. Le commandant général Santerre re-
» querra les sections armées, il formera un second cor-
» don de gardes autour de l'enceinte de Paris, pour ar-
» rêter tout ce qui tenterait de fuir. Les jardins, les bois,
» les promenades des environs seront fouillés. Des ba-
» teaux armés intercepteront aux deux extrémités de
» Paris le cours de la rivière, afin de fermer toutes les
» voies de la fuite aux ennemis de la nation (1). »

Lorsque Danton eut obtenu tout ce qu'il voulait de l'Assemblée nationale et du conseil de la Commune, il se hâta d'exécuter son horrible dessein. Pendant quarante-huit heures, toute communication avec le dehors fut interdite ; on aurait dit que le linceul de la mort recouvrait l'immense cité, car personne n'osait sortir. On crai-

(1) Lamartine.

gnait tout, le présent, le passé, la dénonciation d'un voisin, même jusqu'à celle de ses enfants. Il n'y avait personne qui ne frémit lorsqu'il entendait le marteau du commissaire frapper à la maison et qu'il voyait ce commissaire accompagné d'hommes des sections, le sabre nu à la main. Il n'y avait pas de lieu si secret où l'on ne pratiquât des recherches. On assure même que dans les hôpitaux on alla découvrir des infortunés qui avaient cherché un refuge auprès des morts. La haine d'un de ces misérables, un soupçon sans fondement, une calomnie répandue dans le quartier, les fantaisies du fanatisme politique pouvaient sévir sans empêchement. Cinq mille suspects, qui n'avaient pu fuir après le 10 août, ou qui ne pensaient pas devoir être inquiétés pour faits politiques, furent arrêtés. Les trois frères de Samson, bourreaux de Paris, furent même jetés dans les prisons, peut-être pour avoir exécuté les condamnations prononcées par les juges du roi. Il est vrai qu'on relâcha la moitié des victimes. Les autres prisonniers furent jetés au hasard dans les prisons de l'abbaye Saint-Germain, de la Conciergerie, du Châtelet, de la Force, du Luxembourg, dans les anciens monastères des Bernardins, de Saint-Firmin, des Carmes, de Bicêtre et de la Salpêtrière. La probité, qui a été tant vantée dans les conventionnels, fit alors un triste naufrage. Les repris de justice, les voleurs chargés de cette recherche, enlevaient tout ce qu'ils trouvaient de précieux. Les secrétaires étaient forcés, les cassettes et les écrins emportés. Parce que quelques commissaires honnêtes déposèrent dans les salles et bureaux des objets précieux, et que d'autres y entassèrent des cartons, on cria à l'amour de l'équité,

vain mot pour la plupart; sur le front de presque tous on aurait dû écrire : *Infâmes voleurs*.

La Commune voulut donner une forme de procédure à la plus épouvantable boucherie qui ait existé. Danton nomma des commissaires pour chaque prison. Nous assisterons au jugement qu'ils rendaient, on pourra alors apprécier les juges.

Sans avoir connaissance des desseins de la Commune, le peuple s'attendait à quelque grand massacre; les prisons multipliées, les visites réitérées qu'on y faisait, l'élargissement de ceux qui pouvaient avoir une recommandation auprès des commissaires, annonçaient quelque grand événement; car il faut remarquer que plusieurs prêtres durent la vie à Danton, à Marat et à quelques autres de cette trempe. Les geôliers eux-mêmes, épouvantés de ce qui allait se passer, avaient fait éloigner leurs femmes et leurs enfants. Enfin arriva le dimanche 2 septembre. Vergniaud avait prononcé un discours pour engager tous les Parisiens à travailler à la défense de la cité. Danton parut alors à la tribune.

« Nous demandons que quiconque refusera de servir de » sa personne ou de remettre ses armes, soit puni de » mort. Le canon que vous allez entendre n'est point le » canon d'alarme, c'est le pas de charge contre les en- » nemis de la patrie. »

Lorsque le canon d'alarme tonna sur la grande ville, une agitation, telle qu'on la voit aux plus mauvais jours, se manifesta dans toutes les rues. Des municipaux à cheval, revêtus de leur écharpe, portant un drapeau noir, s'en allaient criant : « Verdun est pris, l'ennemi appro- » che, vous êtes tous perdus; la ville sera prise et brû-

» lée. Prenez les armes; courez joindre nos soldats, et
» l'infâme étranger sera repoussé. Vous n'aurez rien à
» craindre des traîtres et des conspirateurs que vous laissez
» derrière vous. Ils sont sous la main des patriotes,
» et la justice nationale, avant votre départ, va les frapper
» de sa foudre. » Au troisième coup cinq voitures,
renfermant chacune six prêtres, partaient de l'Hôtel-de-
Ville pour se rendre à l'Abbaye. La foule qui les enveloppe
est encouragée au massacre par l'escorte. « Ce sont
» vos ennemis, ils n'attendent que votre départ pour
» égorger vos femmes et vos enfants; voilà nos sabres,
» tuez ces monstres. » Un homme ouvre la portière,
plonge son sabre dans le cœur d'un vénérable prêtre,
puis frappe au hasard sur les autres, coupe aux uns le
bras, aux autres la joue et fait des blessures à la plupart
de ces infortunés. Il renouvelle son horrible exécution
dans les cinq voitures. Huit prêtres reçurent ainsi la
mort. Les voitures reprirent leur route, que marqua une
longue traînée de sang. Quel était le crime de ces saints
ministres des autels? Avaient-ils conspiré contre la ré-
publique? Non. Ils avaient seulement refusé ou rétracté
le serment réprouvé par leur conscience. Aucune loi
n'avait porté contre eux la peine de mort pour ce fait;
le décret le plus rigoureux, rendu le 26 août, condam-
nait non à la mort, mais à la déportation dans la Guyane
française, tous les prêtres non assermentés, à l'exception
des infirmes et des sexagénaires, qui devaient être dé-
tenus en France.

A leur arrivée dans la cour de la prison, les exécuteurs tirent huit cadavres hors des voitures. Ceux qui peuvent marcher se précipitent à la hâte pour échapper

à la mort. Quatre sont arrêtés et égorgés sur le seuil. Voilà les prémices du 2 septembre.

Maillard arrivait à l'Abbaye pour remplir la fonction de juge. Billaud-Varennes, commissaire de la Commune, pour encourager les assassins, s'écria : « Peuple, tu im- » moles tes ennemis, tu fais ton devoir. Braves gens, la » patrie vous tiendra compte de vos sacrifices. » Lorsqu'un prisonnier paraissait, Maillard regardait ses collègues, qui souvent se contentaient de faire un mouvement de tête. S'il était absous : *Qu'on élargisse Monsieur.* C'était la sentence. S'il était condamné à l'avance, il disait : *A la Force.* Le prisonnier, hors du seuil, tombait en sortant. Cent cinquante Suisses furent ainsi égorgés.

Lorsque les bourreaux étaient fatigués, ils se reposaient, buvaient et mangeaient, les pieds dans le sang ; ils s'endormirent même sur leur banc pendant que des tombereaux enlevaient les cadavres. Nous devons nommer quelques-unes des victimes les plus connues. A la vue de Thierry, valet de chambre du roi, Maillard dit : *Tel maître tel valet*, et il fut assassiné. Le vénérable de Sombreuil, gouverneur des Invalides, est remis entre les mains des bourreaux. Sa fille se précipite sur lui, se suspend à son cou et déclare qu'avant d'atteindre son père on la tuera. Un bourreau ramasse un verre de sang et lui dit : *Bois, bois du sang des aristocrates, et ton père sera sauvé.* Elle boit et a le bonheur d'arracher son père à la mort.

Montmorin, l'un des ministres populaires de la Constituante, fut mis à mort. Maillé, Rohan-Chabot, le lieutenant-général Wittgenstein, Romain-Villiers, commandant en second de la garde nationale au 10 août, et

plusieurs autres nobles personnages tombèrent après lui. De Saint-Marc, le dernier de tous, fut contraint de passer devant ses bourreaux, qui lui faisaient tous une légère blessure afin de prolonger son supplice; quand il ne put plus se soutenir, ils lui hachèrent les mains, le visage, tous les membres, et enfin lui lancèrent six balles dans la tête. Un député étant entré pour sauver deux prisonniers, les égorgeurs lui dirent : « Es-tu las de » vivre? » et à son retour ils lui présentèrent le cœur d'un homme : « Tiens, regarde, voilà un cœur d'aristocrate. »

Pendant ce temps-là un massacre non moins abominable se commettait aux Carmes, où étaient détenus les prêtres condamnés à la déportation pour refus de serment. Les assassins ici étaient des jeunes gens bien vêtus, parlant bien, ayant pour armes des pistolets et des fusils de chasse. Des coups de fusil tirés dans les cloîtres, dans les jardins, sur quelques vieillards qui se promenaient, furent le signal du massacre. On poursuivait ces vénérables ministres de Jésus-Christ dans les cellules, dans la chapelle, comme le chasseur poursuit le gibier jusque dans sa dernière retraite. Les portes du monastère s'ouvraient de temps en temps pour entraîner les tombereaux chargés de cadavres. Des chevaux magnifiques, pris des écuries du roi, servaient à cet office. A la première attaque tous les prêtres étaient accourus au pied de l'autel pour se préparer à mourir; tous priaient avec ferveur, et lorsqu'ils étaient appelés, ils se donnaient le baiser de paix et allaient courageusement à la mort. Mgr Dulaou, archevêque d'Arles, fut une des premières victimes. « C'est donc toi, lui dit un Marseillais, qui as fait

» couler le sang des patriotes d'Arles? — Moi, répondit » l'archevêque, je n'ai fait de mal à qui que ce soit dans » ma vie. » On le frappe aussitôt d'un coup de sabre à la figure. Il demeure debout, un second coup lui couvre le visage de sang, le troisième le renverse. Le Marseillais lui enfonce sa pique avec tant de violence, qu'elle se brise dans ses mains. L'évêque de Saintes et l'évêque de Beauvais, deux nobles frères de la maison de La Rochefoucauld, viennent après lui ; ils s'embrassent et se félicitent de mourir ensemble.

L'évêque de Beauvais, après avoir embrassé le saint autel, s'avance avec calme et fermeté, suivi par les lévites saisis d'admiration à la vue de cette sublime paix du Seigneur. Hébert, le confesseur de Louis XVI pendant la nuit du 10 août, vint ensuite. Le dernier de tous fut l'évêque de Saintes. Il avait eu la cuisse cassée dans le jardin et reposait alors sur un matelas dans la chapelle, environné de gendarmes qui admiraient son calme et désiraient le sauver ; il dit quand on l'appela : « Je ne refuse pas d'aller mourir avec mon frère, mais » j'ai la cuisse cassée ; je ne puis me soutenir, aidez- » moi à marcher, et j'irai avec joie au supplice. » Deux de ses meurtriers le transportèrent ; il les remercia en tombant. Le massacre finit par lui à huit heures du soir. Il avait duré quatre heures.

Les tombeaux emportèrent des Carmes deux cent cinquante cadavres selon les uns, ou seulement cent quatre-vingt-dix selon les autres ; nobles victimes qui tombèrent en adorant Dieu, en demeurant fidèles à son Eglise et en donnant à leurs bourreaux l'exemple des plus admirables vertus.

Hébert et Thuillier s'érigeaient en juges à la Force. Cent soixante cadavres tombèrent en deux jours sous les couteaux du bourreau; dix échappèrent à la mort, c'étaient les dames des plus riches familles. L'histoire ne dit point ce que leur vie valut aux bourreaux. M^{me} de Lamballe, la noble amie de la reine, paraît enfin : « Jurez, » lui dirent les juges, l'amour de l'égalité et de la liberté, » la haine des rois et des reines. — Je ferais volontiers » le premier serment, répondit-elle; quant à la haine du » roi et de la reine, je ne puis la jurer, car elle n'est pas » dans mon cœur. » Un des juges se pencha vers elle. « Jurez tout, lui dit-il avec un geste significatif; si vous » ne jurez pas, vous êtes morte. » Elle baissa la tête et ferma les lèvres. « Eh bien, sortez, lui disent les assis- » tants, et quand vous serez dans la rue, criez : *Vive la » nation!* »

On la fait traverser un monceau de cadavres; deux assassins la soutiennent pour qu'elle ne succombe pas; elle gagne la rue. Un homme plein de vin veut lui enlever son bonnet avec une pique, il l'atteint au front, le sang coule. Les assassins la saisissent alors, lui tranchent la tête, souillent son corps; et après avoir porté la tête dans un cabaret, l'avoir déposée entre les verres, ils la mettent au bout d'une pique et vont la promener sous les fenêtres des appartements du Temple occupés par le roi et la reine. Quand Collot connut le détail de cette scène, il n'eut qu'un seul regret : « Il eût fallu servir sur la table » de la reine, dans un plat couvert, la tête de sa meil- » leure amie. »

Tous les assassinats n'avaient pu être consommés le 2 septembre, on se remit à l'œuvre le 3; toutes les pri-

sons furent visitées. Deux cent vingt cadavres au Grand-Châtelet, deux cent quatre-vingt-neuf à la Conciergerie, furent dépecés par les *travailleurs* : c'est le nom qu'on donnait aux infâmes assassins.

Que faisaient l'Assemblée nationale, la Commune, Santerre, le commandant de la garde nationale? L'Assemblée envoyait à l'entrée des prisons des orateurs, que les bourreaux n'écoutaient même pas; la Commune paya les assassins cinq francs par jour; Santerre ne parut que le troisième jour, lorsque tout fut consommé. Cette inertie, évidemment, ne peut être expliquée que par la complicité. Ils disaient, comme certains hommes du peuple : *Si nous les avions laissé vivre, ils nous auraient égorgés; ou bien : Si nous sommes vaincus et massacrés par les Prussiens, ils auront du moins succombé avant nous.* Voilà la Saint-Barthélemy de la liberté. Nous ne savons pas que les bourreaux de la première aient été payés à la journée; mais à coup sûr le nombre des victimes du 24 août 1574 fut moins grand que celui du 2 septembre 1792. Dix mille cadavres selon les uns, deux ou trois mille selon les autres, furent jetés dans les fosses de Clamart et dans les catacombes de la rue Saint-Jacques. Il y eut un si grand nombre de cadavres jetés dans les carrières de Charenton, que le propriétaire de l'une de ces carrières vint le 2 décembre à la Commune, pour demander qu'on enlevât les corps, sous lesquels non-seulement les outils, mais les charrettes même étaient ensevelies. Il y a eu des théories pour essayer de justifier un pareil massacre, en le rejetant sur les circonstances et en montrant les conséquences de la révolution. Une telle justification fait horreur. Est-ce que le progrès se serait arrêté parce qu'il

y aurait eu de plus quelques saints prêtres, quelques nobles personnages qui ne s'étaient distingués que par leurs bienfaits?

Ce n'était pas assez pour les assassins de s'être rendus coupables d'un si grand crime, ils devaient encore s'en glorifier aux yeux de la France. Voici une pièce dont nous ne trouvons le modèle dans aucune des annales du monde. C'est une lettre adressée, par le comité de surveillance, à toutes les communes de France, pour justifier l'acte du 2 septembre et les inviter à marcher dans la même voie :

« Tous les Français diront comme les Parisiens : Nous »
» marchons à l'ennemi, et nous ne laissons pas derrière »
» nous des brigands pour égorger nos enfants et nos »
» femmes. »

Cet horrible appel et l'affreux exemple de Paris furent compris. Orléans, Lyon, Meaux, Reims, Versailles, eurent aussi leurs journées de septembre. Dans cette dernière ville surtout, on vit les égorgeurs de Paris accourir pour se joindre aux bandes ambulantes qui parcouraient le pays pour tuer les aristocrates. Il ne se trouva pas un seul habitant de Versailles pour prendre part à ce forfait. Le maire accourut pour arracher les malheureux prisonniers à la mort : « Ne vous déshonorez pas, disait-il, »
» laissez agir la justice, elle vous vengera des traîtres. » — Vous êtes trop bon pour ces scélérats, ils méritent » la mort, » répondirent les assassins.

Le maire était parvenu à dégager les voitures, qui purent continuer un moment leur route. Les brigands de Paris semblèrent se contenter alors du comte de Brissac et de de Lessart, l'ancien ministre de Louis XVI,

« Laissez-nous du moins Brissac et de Lessart, disaient-
» ils au maire, nous vous laisserons emmener les au-
» tres. » Le maire ayant résisté à cette affreuse demande,
fut aussitôt renversé de son cheval; il se dégagea et
courut aux charrettes. La lutte recommence alors; il
tombe évanoui. Le massacre se consomme, et il ne resta
bientôt plus que des lambeaux de chair, que les canni-
bales portaient au bout de leurs piques.

Tel est en abrégé l'une des scènes les plus affreuses
de notre révolution. C'est un des plus grands crimes
qui aient jamais été commis et que rien ne peut justi-
fier. Ce n'est point un de ces actes produits par une émo-
tion populaire, très condamnables sans doute, mais dont
le mouvement subit de l'âme diminue la gravité. C'est
un crime préparé mûrement, longuement discuté, au-
quel la marche du duc de Brunswick servit de prétexte.
Marat dit que le 2 septembre était une opération man-
quée, qu'on n'avait pas tué assez d'aristocrates. Il pensait
qu'on aurait dû en immoler deux cent mille.

Bientôt la ville témoigna la plus vive indignation d'un
crime inconnu aux nations barbares. L'Assemblée légis-
lative, qui était demeurée insensible, réveillée par l'opi-
nion publique, se vit obligée de flétrir elle-même un
acte qu'elle avait approuvé par son lâche silence. Ver-
gniaud profita (16 septembre) de la lenteur que les Pari-
siens apportaient aux travaux des fortifications de Paris
pour flétrir un acte infâme. « D'où vient cette espèce de
» torpeur dans laquelle paraît ensevelie la population
» de Paris? Ne le dissimulons plus, il est temps enfin de
» dire la vérité. Les proscriptions passées, le bruit des
» proscriptions futures, les troubles intérieurs, ont ré-

» pandu la consternation et l'effroi ; l'homme de bien se
 » cache, quand on est parvenu à cet état de choses où le
 » crime se commet impunément. Il est des hommes, au
 » contraire, qui ne se montrent que dans les calamités
 » publiques. Ces hommes répandent sans cesse les mé-
 » fiances, les jalousies, les haines, les vengeances ; ils
 » sont avides de sang dans leurs propos séditieux. Ils
 » aristocratisent la vertu même pour avoir le droit de la
 » fouler aux pieds ; ils démocratisent le crime pour pou-
 » voir s'en rassasier, sans avoir à redouter le glaive de
 » la justice. Tous leurs efforts tendent aujourd'hui à
 » déshonorer la plus belle des causes, afin de soulever
 » contre elle toutes les nations amies de l'humanité.

» Citoyens de Paris, je vous le demande avec la plus
 » profonde émotion, ne démasquerez-vous jamais ces
 » hommes pervers, qui n'ont d'autre droit à votre con-
 » fiance que la bassesse de leurs moyens et l'audace de
 » leurs prétentions ? Citoyens, lorsque l'ennemi s'avance
 » et qu'un homme, au lieu de vous présenter l'épée pour
 » le repousser, vous engage à égorger froidement des
 » femmes et des citoyens désarmés, celui-là est ennemi
 » de votre gloire, de votre honneur, il vous trompe pour
 » vous perdre. Abjurez donc vos dissensions intestines ;
 » que votre profonde indignation pour le crime encou-
 » rage les hommes de bien à se montrer. Faites cesser
 » les proscriptions, et vous verrez aussitôt se réunir à
 » vous une foule de défenseurs de la liberté. »

Ces paroles étaient couvertes d'applaudissements, et on appelait homme courageux celui qui les avait prononcées. Ce n'était pas alors qu'il fallait les faire entendre ; un homme réellement courageux, un digne re-

présentant du peuple eût, au moment du crime, flétri avec la plus chaleureuse indignation des forfaits révoltants.

Les crimes se lient; l'assassinat d'ordinaire traîne à sa suite le vol. La municipalité, organisatrice des massacres de septembre, s'arrangea pour dévaliser le garde-meuble. Pendant trois jours on enleva ce qu'il y avait de plus précieux, une grande partie des pierreries de la couronne. La sentinelle qui veillait devant l'édifice ne vit rien et n'entendit rien ! Le vol rivalisait d'habileté avec l'assassinat.

Tout triomphants de leurs magnifiques exploits, les assassins du comte de Brissac et de de Lessart demandèrent des armes à Danton pour voler à la frontière, le jour même où ils avaient commis leurs crimes. Danton se leva de table, parut sur le balcon et leur dit : « Ce » n'est pas le ministre de la justice, mais le ministre de » la révolution qui vous remercie. »

Nous avons laissé Dumouriez avec l'armée française tenant tête aux Prussiens et faisant toutes les dispositions pour les arrêter dans le passage des défilés de la forêt d'Argonne. Dillon avait abattu des arbres et élevé des retranchements aux Ilettes de manière à rendre le passage impraticable. Il occupait en même temps le défilé de la Chalade et y avait fait des travaux très importants. Dumouriez était lui-même établi dans le défilé de Grand-Pré, et, avec ses quinze mille hommes, il s'était emparé d'une position formidable établie sur un rocher à pic; il avait encore devant lui la rivière d'Aire. Dans le cas où il eût été forcé dans ses retranchements, il avait à quelques pas la rivière d'Aisne pour seconde ligne,

avec une très forte position. Le défilé de la Croix-aux-Bois, qu'on lui avait dit presque impraticable et qui, cependant, pouvait facilement être franchi, fut confié à la garde d'un colonel et de quelques compagnies. Le général Dubouquet fut rappelé du Nord pour occuper avec six mille hommes le passage du Chêne-Populeux.

Devant cette ligne de défense que Dumouriez croyait impénétrable, et qui l'eût été en effet s'il eût placé des forces plus considérables à la Croix-aux-Bois, le général prussien se voyait forcé de remonter vers Bar-le-Duc, où il rencontrait Kellermann qui s'avancait de ce côté; ou, s'il descendait du côté de Sedan, l'armée du Nord se repliait au devant de lui. Dans tous les cas les troupes françaises avaient le temps de se réunir et de former une armée égale en nombre à celle de leurs adversaires par la jonction de nos principaux corps. Brunswick, après plusieurs attaques sans succès sur la route des Ilettes et sur celle de Grand-Pré, au lieu de remonter la Meuse, la descendit, et apprit que le défilé de la Croix-aux-Bois était à peine défendu; il le fit attaquer et repoussa le colonel qui, se persuadant que l'ennemi ne songerait point à passer par des lieux si difficiles, n'avait ni coupé la route, ni élevé de retranchements comme on le lui avait prescrit. Dumouriez, instruit que l'ennemi était maître de la Croix-aux-Bois, envoya le général Chazot, officier plein d'intrépidité, pour reprendre cette position. Il attaqua les Prussiens, le 15 septembre, avec tant de vivacité, qu'il les débusqua. Mais deux heures après l'ennemi revint en force, chassa à son tour le général français, occupa de nouveau la Croix-aux-Bois et coupa toute communication entre Dumouriez et Chazot. Ce dernier,

qui avait éprouvé des pertes assez fortes, se replia aussitôt sur Châlons. Dubouquet quitta le Chêne-Populeux et se retira sur Attigny. Beurnonville arrivait en même temps à Reithel. Dumouriez leur donna l'ordre de se diriger sur Sainte-Menehould, et fit prévenir Kellermann de continuer sa route et de le rejoindre le plus tôt possible.

Dumouriez, après que le passage de la Croix-aux-Bois eut été forcé, ne pouvait plus conserver sa position de Grand-Pré sans être exposé au plus grand péril; il alla placer son camp à Sainte-Menehould. Pendant sa retraite un corps de quinze cents Prussiens attaqua son arrière-garde et la mit en désordre, quoiqu'elle fût infiniment supérieure aux ennemis; il fallut toute la vigueur que déployèrent les généraux pour empêcher une fuite ouverte. Peu d'heures après, un *sauve qui peut* sans motif se répand dans toute l'armée, et plus de quinze cents hommes prenant la fuite, vont répandre à Paris et dans les provinces que l'armée du Nord est anéantie. Si Brunswick eût poussé vivement l'armée française, elle se serait probablement dispersée, mais il voulut agir méthodiquement, et procéder avec les sages lenteurs d'une guerre ordinaire.

Dumouriez avait eu le temps de reconnaître la position de Sainte-Menehould pendant qu'il était au camp de Grand-Pré. Au devant de Sainte-Menehould s'élèvent circulairement des hauteurs de trois quarts de lieue. A leur pied se trouve un fond dans lequel sont des marécages formés par l'Auve avant de se jeter dans l'Aisne. Ce fond est bordé à droite par les hauteurs de l'Hyron, en face de celles de la Lune, et à gauche par celles de

Gisaucourt. Au centre de ce bassin se voient des éminences de différentes élévations, inférieures cependant à celles qu'occupe Sainte-Menehould. Le moulin de Valmy en forme une, et il fait face aux côteaux de la Lune. La grande route passe à Sainte-Menehould et se développe presque parallèlement à l'Auve. C'est à Sainte-Menehould et au-dessus de ce bassin que Dumouriez établit son camp. C'est là qu'il fut rejoint par Beurnonville à la tête de dix mille braves qu'il avait exercés lui-même au camp de Maulde. Les soldats, revoyant leur général, se pressaient autour de lui, embrassaient même son cheval, ce qui excitait la confiance des troupes placées nouvellement sous le commandement de ce capitaine. Dubouquet, qui avait reçu l'ordre d'établir un camp à l'Epine, près de Châlons, rallia les volontaires envoyés de Paris, tous soldats de rue et indisciplinés, qui tuèrent les officiers qu'on leur avait donnés et reprirent la route de la capitale à l'exception d'un petit nombre d'hommes audacieux.

Si Brunswick avait déployé l'activité qu'il devait apporter, il aurait pu se trouver en présence de l'armée française avant la jonction de Kellermann. Mais il mit tant de lenteur, que celui-ci arriva presque en même temps que lui en face de Dumouriez. Kellermann, au lieu de se porter sur les hauteurs de Gisaucourt, comme on le lui avait prescrit, s'établit près du moulin de Valmy. Cette position était très dangereuse, parce que l'ennemi la dominant par les hauteurs de la Lune, pouvait s'emparer de la hauteur de Gisaucourt, le culbuter et le jeter dans les marais de l'Auve. Dumouriez répara cette faute en liant ce corps d'armée au sien.

Brunswick qui, après avoir débouché par Grand-Pré, se proposait de couper l'armée française au lieu de la combattre, fut entraîné par le roi de Prusse à une bataille. De la hauteur de la Lune et de Gisaucourt il attaqua le corps de Kellermann, y jeta d'abord du désordre et commanda à ses troupes prussiennes de s'avancer sur trois colonnes. Kellermann ne l'attendit pas, et lança ses corps contre Brunswick qui, au lieu de soutenir l'attaque avec fermeté, ordonna de suspendre la marche, puis essaya encore une nouvelle attaque; éprouvant de la résistance, il rentra dans son camp, satisfait d'être maître de la route de Châlons et de couper ainsi les communications de l'armée française avec l'intérieur de la France, et surtout avec Châlons où se trouvaient ses magasins. Telle fut l'issue de la *canonnade de Valmy*, car ce ne fut pas une bataille. Neuf cents hommes périrent des deux côtés. On ne doute point que si Brunswick l'avait voulu, il aurait pu écraser le corps de Kellermann et contraindre en peu de temps Dumouriez à déposer les armes, parce que ce capitaine n'avait plus d'issue qu'en se repliant sur Dillon, qui était aux Hettes et qui avait devant lui un corps capable de l'arrêter. Brunswick ne voulut pas sacrifier quelques soldats, et il perdit l'occasion de vaincre. Le lendemain Kellermann avait réparé sa faute et avait occupé Gisaucourt.

Brunswick, en se croyant maître de la position, se trouvait lui-même dans l'embarras, quoiqu'il fût à la tête de plus de cent mille hommes. Marcher sur Paris et laisser derrière lui une grande armée, qui, en courant sur ses derrières, allait se grossir de tous les corps placés dans les villes, c'était se mettre entre une grande capitale dont le

fanatisme révolutionnaire décuplait les forces, et une armée qui croyait avoir remporté la victoire parce qu'elle n'avait pas été débusquée de sa position. Aussi, loin de marcher en avant, il s'arrêta en face de l'armée française, espérant la contraindre par la nécessité à quitter un poste qui pourrait devenir désastreux par le manque de vivres. Un autre motif agissait sur l'esprit de Brunswick. Il conseillait depuis longtemps d'abandonner l'expédition de France pour porter l'armée prussienne sur un point qui était beaucoup plus avantageux à la Prusse.

La Russie attaquant alors vivement la Pologne et menaçant de s'en emparer, Brunswick disait, avec cet esprit d'égoïsme qui caractérise la plupart des hommes, qu'il valait mieux abandonner la famille royale de France à son mauvais sort, que de s'exposer à laisser la Russie s'avancer jusque sur les frontières de Prusse et peut-être se rendre maîtresse de Dantzic, et que si la Pologne devait tomber, la Prusse devait en avoir sa part. Voilà ce qui explique les lenteurs de Brunswick; voilà pourquoi il ne voulait point gagner de bataille, de peur d'engager son maître dans une guerre dont les suites, malgré une victoire, auraient pu être encore fort incertaines. Quoique le roi de Prusse sentit la justesse de ces observations, qu'il comprit que l'intérêt de sa propre couronne l'engageait à se retirer, cependant la honte d'une retraite et le désir de tenir parole à Louis XVI le faisaient toujours persévérer dans son dessein. Brunswick, tout en amusant son roi, ouvrait des négociations avec Dumouriez, qui se trouvait fort heureux de voir finir une situation qui ne pouvait se prolonger longtemps sans être dangereuse. D'ailleurs, aussi profond politique qu'habile général,

Dumouriez sentait la nécessité de délivrer le sol de la patrie de l'étranger qui portait la dévastation et l'épouvante dans nos provinces. Malgré les prières qui lui venaient de Paris pour le conjurer de quitter sa position et de se placer derrière la Marne, il tenait ferme. « Les » hulans vous harcèlent, écrivait Dumouriez, eh bien ! » tuez-les ; cela ne me regarde pas. Je ne changerai pas » mon plan pour des housardailles, » Dans le camp on faisait entendre les plaintes les plus vives, sans que notre habile général en fût ébranlé ; il avait contre lui Paris, la province, son armée, et il ne cédait pas. Plus il tardait, plus la saison s'avancait, ce qui lui donnait l'espoir qu'enfin vaincue par la nécessité, l'armée prussienne reculerait, n'osant marcher en avant, tant qu'elle aurait derrière elle une armée formidable.

Ce qui donnait plus de confiance à Dumouriez que tous les bulletins qu'il envoyait à Paris pour rassurer les esprits, c'est que ses négociations avec le roi de Prusse marchaient toujours, et qu'il espérait conclure un traité favorable à la France. Il exposait à Frédéric, dans un mémoire célèbre, que le véritable intérêt de la monarchie prussienne était de se rapprocher de la France, de former avec elle des relations d'amitié et de porter son attention d'un autre côté. Comme le roi insistait beaucoup sur la délivrance de Louis XVI, Dumouriez conclut, malgré la défense de l'Assemblée, un double traité, l'un militaire et l'autre politique. Par le premier, il s'engageait à ne pas inquiéter l'armée prussienne jusqu'à la Meuse ; par le second, mais purement verbal, il garantissait les jours de la famille royale de France et promettait de rétablir

la monarchie constitutionnelle et de modérer la révolution. Le premier de ces traités fut avoué ; le second, longtemps nié, n'est plus l'objet d'un doute aujourd'hui.

Cette convention a été vivement blâmée des deux côtés. On croit que si Dumouriez fût demeuré ferme dans sa position et que, tandis que l'ennemi opérait sa retraite par le défilé de la forêt de l'Argonne, il l'eût coupé en plusieurs tronçons, il pouvait l'écraser et obtenir une immense gloire. Mais d'abord la victoire était fort incertaine contre un ennemi supérieur en nombre. Une défaite ramenait les Prussiens du côté de Paris et compromettait la révolution. Ensuite il eût perdu des hommes, ce qui doit être une grande considération pour un général ; enfin il eût ranimé les forces d'une coalition que la retraite commençait à dissoudre, car le parti autrichien et surtout l'émigration française ne voyaient pas avec plaisir le projet de Brunswick, et le traitaient avec une extrême sévérité. Une bataille était donc parfaitement inutile pour la France ; elle obtenait sans combat ce qu'elle pouvait désirer de plus avantageux pour elle.

La conduite du duc de Brunswick, ou plutôt du roi de Prusse, a été jugée avec une extrême sévérité. S'il avait prévu l'avenir, il est extrêmement probable qu'il n'eût pas abandonné ses desseins avec tant de facilité. Il avait, il est vrai, pour le moment, un plus grand intérêt à rentrer en Prusse. Une partie de la Pologne ajoutée à ses Etats le fortifiait à l'est et le couvrait contre la Russie. Mais il perdait de son honneur ; ce n'était plus ce roi chevalier qui se montrait prêt à tout sacrifier pour sauver une tête couronnée : c'était un monarque qui cédait de-

vant la révolution, avouait son impuissance et permettait au mouvement révolutionnaire de se développer et d'être un jour capable de produire des généraux assez habiles pour annihiler la Prusse et faire trembler le monde entier.

LIVRE II.

RÉPUBLIQUE UNE ET INDIVISIBLE (1792-1804).

CHAPITRE I^{er}.

Convention nationale (1792-1795).

§ I. *La Convention. — Conquête de la Belgique (21 septembre-1^{er} décembre 1792).*

Le 20 septembre 1792 la Convention, nouvellement élue, signifia à l'Assemblée législative qu'elle venait de se constituer aux Tuileries, et, le lendemain 21, elle entra solennellement dans la salle du Manège. Chacun était dans l'attente de ce que cette réunion allait décider sur les plus grandes questions qu'une Assemblée puisse être appelée à résoudre, celles des destinées d'un grand peuple, de son gouvernement, de son organisation intérieure et de sa puissance au dehors. Le nombreux public des tribunes voyait là assis la plupart des députés qu'il avait

salués à l'Assemblée législative, et y revoyait plusieurs membres de l'Assemblée constituante à côté de quelques hommes nouveaux qu'il ne connaissait point, mais dont il devinait les opinions par les places qu'ils occupaient.

Il y avait à droite un grand parti assez avancé pour être à la hauteur de l'opinion publique; loin d'avoir perdu de ses forces, ce parti était revenu plus puissant que jamais; il avait recruté des renforts nombreux, et se présentait, non point en modérateur, mais en maître qui veut imposer la loi. Il se croyait d'autant plus sûr de son triomphe, qu'il se voyait le plus nombreux, parfaitement uni, et comptait dans ses rangs des hommes de parole et d'action. L'ancienne Gironde, Guadet, Vergniaud, Gensonné, siégeaient dans la nouvelle Assemblée et avaient recruté de nouveaux orateurs dans Barbaroux, Boileau et d'autres députés que nous verrons se constituer ses défenseurs. Les Girondins se croyaient d'autant plus assurés du succès, que le parti qui leur était opposé semblait faible et sans unité.

La Montagne, si fameuse dans nos annales révolutionnaires, n'était pas encore ce corps puissant dont les rangs pressés s'élevaient sans vides depuis le bas de la Plaine jusqu'au sommet des bancs les plus élevés. Elle n'était pas même constituée et ne connaissait point cette forte organisation qui, avec des éléments faibles, parvient à grandir et à dominer. Trois hommes, cependant, étaient regardés comme ses chefs; ils n'étaient point unis, ils se jalousaient l'un l'autre et prétendaient faire prévaloir leurs idées particulières. Ces trois hommes étaient Danton, Marat et Robespierre.

Danton, dont nous avons tracé le portrait, avait gou-

verné en maître pendant l'interrègne du 10 août au 20 septembre. Sentant alors son pouvoir s'affaiblir et comprenant le besoin de se tenir pendant quelque temps à l'écart, de se mêler au peuple afin de se retremper dans son sein, il avait résolu d'abandonner le ministère. Il savait que les girondins Roland, Servan et les autres ministres, jaloux de sa puissance, voulaient son éloignement.

Marat, le second des triumvirs, n'avait point de patrie. Après avoir parcouru l'Angleterre, l'Ecosse et la France pour essayer d'y faire germer ses idées, il s'était trouvé au début de la révolution, médecin des écuries du comte d'Artois. Emporté dès les premiers jours de 89 dans les discussions politiques, il vendit jusqu'à son lit pour faire imprimer les premières feuilles de ses pamphlets. Nul ne peignait avec autant de vigueur les souffrances du peuple, aucun ne savait attaquer avec autant de violence les jouissances des grands. Chaque matin sa feuille était jetée sur la voie publique, et on se demandait d'où sortaient ces écrits, quel en était l'auteur. On prononçait le nom de Marat, et personne ne le voyait; M^{me} Roland demandait elle-même s'il existait un homme du nom de Marat. Il vivait dans les souterrains afin d'échapper aux recherches de la police, et c'est de là, comme d'un soupirail de l'enfer, qu'il jetait son *Ami du peuple* qui épouvantait tous les hommes. Il se montra un peu sous l'Assemblée législative; mais, décrété de nouveau d'accusation par les Girondins, il se retira d'abord dans la cave de Legendre, ensuite dans les souterrains des Cordeliers, d'où il sortit, lui et ses pressés, le 10 août, et fut élu par les électeurs de Paris.

Son cœur se laissait parfois attendrir ; quelques jours avant les horribles journées de septembre, il rendit la liberté à quelques prisonniers. Lorsqu'il parut à la Convention, tous les regards se portèrent sur lui. Il était petit, naigre, osseux ; son visage d'un jaune cuivré, taché de sang, paraissait venir des cavernes sanglantes des anthropophages. Des souliers sans boucles, semelés de clous, des habits grossiers, couverts de boue, ouverts pour laisser voir une poitrine osseuse, les mains épaisses, les poings fermés, les cheveux gras sans cesse labourés par ses doigts, c'était là Marat, le génie de la destruction personnifié. Sans amis véritables, s'alliant à tous ceux qui cherchent à détruire, il avait fait une étude profonde des moyens qui peuvent égarer un peuple, et savait qu'il n'y a pas de crime auquel on ne puisse le pousser en le prenant par sa nature brute et ses appétits féroces.

Robespierre, le troisième des triumvirs, paraissait alors le philosophe de la révolution. Issu d'une famille pauvre et élevé avec soin, Maximilien Robespierre ayant montré des talents comme avocat, fut élu à la Constituante. Quoiqu'il y eût été écrasé par les grands talents oratoires de Mirabeau, de Maury et de Cazalès, cependant il avait déjà fait connaître cette nature qui ne l'abandonna jamais, c'est-à-dire une constance qui ne se laissait abattre par aucun revers. Il marchait toujours en avant, mais avec assez de prudence pour ne point tomber, et bien qu'il eût toujours été à la tête de toute opposition, il était arrivé à la Convention, ayant conservé sa popularité sans la compromettre un instant.

Robespierre s'était fait une grande réputation de probité ; on le surnommait l'*incorruptible*, parce que lui seul

ne s'était pas laissé gagner par les faveurs de la cour, tandis que la plupart des démagogues s'étaient vendus et avaient ensuite trahi leurs acheteurs. Il vivait d'ailleurs très simplement à Paris, où il occupait un appartement qui annonçait presque la pauvreté.

Sa mise était plutôt recherchée que négligée, même à l'époque où les plus fameux démagogues se faisaient une gloire, pour plaire au peuple, de se couvrir d'habits grossiers. Son abord paraissait bienveillant, rien n'indiquait qu'il fût sanguinaire; tout en acceptant la journée du 10 août, il la désapprouvait dans un certain public. Saint-Just attesta que la nuit du 2 septembre il ne dormit point et qu'il disait : « Dormir ! dormir ! pendant » que des centaines d'assassins égorgent des milliers de » victimes... oh ! non... Mais *Danton, lui, a dormi !* »

On voit donc que Robespierre avait toutes les qualités nécessaires pour séduire le peuple, qu'il devait un jour en être le maître et le dominer.

Voilà les trois noms fameux qui étaient à la tête de la Convention. Derrière il y en avait beaucoup, mais qui se trouvaient effacés par ces trois hommes.

Les Girondins, en entrant dans la Convention, se comptèrent et essayèrent leurs forces dans l'élection du bureau. Péthion, qu'ils encensaient, à qui ils donnaient le nom de *père de la patrie*, fut élu président à la presque unanimité. Tous les autres membres du bureau furent des Girondins. Se croyant ainsi assurés de la majorité, et persuadés qu'ils conduiraient l'Assemblée à leur gré, ils résolurent de se défaire des hommes de sang qui souillaient l'Assemblée nationale. Mais, dès le soir même, ils se virent tout à coup lancés au terme qu'ils ne voulaient atteindre que plusieurs jours après.

En votant la suspension de Louis XVI et en appelant une Convention pour juger cette grande cause, les Girondins avaient ordonné que le prince royal recevrait une éducation nationale, ce qui faisait préjuger en faveur de la royauté. Cependant, dans leurs comités particuliers, ils posaient la question de la république et en discutaient l'organisation, en supposant son admission. Ils pensaient qu'une question comme celle du passage de la royauté à la république méritait d'être méditée avec soin, qu'elle demanderait de longues discussions à l'Assemblée et qu'il ne fallait pas la poser dès les premières séances. Le premier jour de l'Assemblée, à la séance du soir, les Montagnards résolurent de brusquer la question et de l'emporter d'assaut.

« Si les Girondins relèvent le mot de république, dit » Saint-Just, ils sont perdus, car c'est nous qui l'aurons » imposé. S'ils l'écartent, ils sont perdus encore ; car, en » s'opposant à une passion du peuple, ils seront submer- » gés par l'impopularité que nous amasserons sur leurs » têtes. »

Collot-d'Herbois proposa l'abolition de la royauté. Quinette et Bazire ayant demandé, par respect pour la nouvelle institution, que la gravité des formes et la solennité de la réflexion présidassent à la proclamation de la république : « Qu'est-il besoin de délibérer, s'écria Gré- » goire, quand tout le monde est d'accord ! Les rois sont » dans l'ordre moral ce que les monstres sont dans l'ordre » physique. »

Le parti girondin, craignant de se rendre impopulaire par une sorte d'opposition, accepta la république, dont la proclamation fut convertie en décret pour être envoyée

aux armées et à toutes les municipalités. Le lendemain Billaud-Varennès proposa de cesser d'accepter la date de l'an iv de la liberté, mais de prendre celle de l'an 1^{er} de la république. La nouvelle ère républicaine commença donc le 22 septembre, le lendemain de la proclamation de la république.

Une grande question de principes s'éleva presque aussitôt. Fallait-il conserver les tribunaux ou les rejeter? Thomas Payne, américain naturalisé français, prit la parole et dit : « Les hommes de lois sont tous d'une » aristocratie révoltante. Il ne faut pas forcer le peuple » à choisir parmi ces hommes. Il conviendrait de les ex- » clure. Le peuple ne peut choisir à son gré. La justice » doit se rendre par les simples lois de la raison. » Malgré la vive discussion qui s'éleva sur cette théorie creuse et insensée de l'éligibilité des juges sans condition, la majorité fléchit, vota le principe, persuadée qu'elle avait beaucoup gagné en obtenant que le mode d'exécution serait renvoyé à une commission.

Ce début montrait aux Girondins que leurs ennemis allaient se mettre à la tête du mouvement, et qu'une fois lancés, il serait difficile de les arrêter. Il fallait donc dès le début accabler le triumvirat; c'est ainsi qu'on nommait Danton, Marat et Robespierre. Roland poussait vivement et engageait à ne pas retarder l'attaque. Il avait été en septembre sur le point d'être décrété d'accusation par la commission de sûreté, et, malgré sa qualité de ministre, il eût été arrêté si l'on eût soutenu Danton dans sa puissance dictatoriale. Le 23, les ministres présentèrent chacun un rapport sur la situation de leur ministère; Roland, qui se présentait comme le gardien et la

personnification des principes d'ordre, demanda à l'Assemblée d'assurer la tranquillité publique et sa propre dignité contre les mouvements populaires. C'était l'occasion marquée par les chefs de la Gironde pour commencer l'attaque. Ce soin avait été confié à un officier de marine, écrivain politique éloquent. « Il est temps, » s'écria Kersaint, d'élever des échafauds pour les assassins et pour ceux qui provoquent à l'assassinat. » Puis se tournant du côté de Robespierre, de Marat, de Danton, et paraissant diriger contre eux une allusion sanglante : « Il y a peut-être, poursuivit-il, quelque courage à s'élever ici contre les assassins!... »

L'Assemblée frémit et applaudit. Tallien demanda que cette proposition fût ajournée. « AJourner la répression du crime, dit Vergniaud, c'est proclamer l'impunité des assassinats. » Fabre-d'Eglantine, Sergent, Collot-d'Herbois se sentant désignés, s'opposèrent à la motion de Kersaint; ils justifièrent les citoyens de Paris. « Les citoyens de Paris, s'écria Lanjuinais, ils sont dans la stupeur. A mon arrivée ici j'ai frémi. »

Buzot prit la parole : « Je demande une force publique à laquelle concourent tous nos départements. Il faut une loi contre ces hommes infâmes qui assassinent parce qu'ils n'ont pas le courage de combattre... Croit-on nous rendre esclaves de certains députés de Paris?... »

Après ces paroles la proposition fut acceptée au milieu d'un grand tumulte. Les députés de Paris se rendirent le soir au club des Jacobins pour soulever l'opinion publique contre les Girondins, que Chabot représenta comme des ennemis de la capitale, qu'ils voulaient anni-

hiler en convertissant la France en un gouvernement fédératif. La guerre était déclarée.

Le 25, chacun des partis arrivait à l'Assemblée avec le dessein d'attaquer l'autre à découvert. Merlin de Thionville, l'un des montagnards ardents, prit la parole sur l'ordre du jour. « L'ordre du jour, dit-il, le seul ordre » du jour, c'est de faire cesser les défiances qui nous divisent et qui perdraient la chose publique. On parle » de tyrans et de dictateurs, je demande qu'on les nomme » et qu'on me désigne ainsi ceux que je dois poignarder. » Je somme Lasource, qui m'a dit hier qu'il existait ici » un parti dictatorial, de nous les désigner. »

Lasource monta à la tribune pour répondre à cette interpellation, et parla avec beaucoup de vigueur sans nommer personne. Mais Rebecqui, ami de Barbaroux, nomma le parti de Robespierre. « Marseille le connaît, » dit-il; on nous envoie ici pour le combattre. »

Une commotion électrique n'aurait pas fait plus d'effet sur l'Assemblée que ces derniers mots. Danton, se sentant encore assez fort dans les deux partis, prit la parole, et après avoir exigé des preuves des accusations, après s'être élevé contre tout projet de dictature, il déclara qu'il demandait une loi sur l'égalité absolue, et conjura l'Assemblée d'être unanime sur ce point : « Ce ne sera » pas sans frémir que les Autrichiens apprendront cette » sainte harmonie; alors, je vous jure, nos ennemis sont » morts. »

Ces paroles sont couvertes d'applaudissements; l'Assemblée semble disposée à accepter des propositions dilatoires, lorsque Buzot ranime le débat et amène Robespierre à la tribune. Après avoir remercié ses ennemis de

lui avoir fourni l'occasion de se justifier, il commence sa glorification, rappelle tout ce qu'il a fait, sans daigner même s'occuper des accusations, et enfin se fait accusateur en jetant le mot de république fédérative, et demande qu'on signe les accusations formulées contre lui.

Barbaroux se lève à ces mots, se précipite à la barre. « Barbaroux, de Marseille, s'écrie-t-il en regardant l'orateur, se présente pour signer la dénonciation faite par Rebecqui contre Robespierre. » Pour preuve, il cita un mot de Panis, qui regardait Robespierre comme le meilleur dictateur que pût avoir la république, et fonda son accusation sur la conduite de la Commune depuis le 10 août. Panis s'écria : « J'atteste par serment que je ne lui ai jamais parlé de dictature ! quels sont ses témoins ? »

Marat demande à son tour à être entendu et se dirige vers la tribune. *A bas Marat!* vocifère la droite. L'audacieux démagogue, sans se laisser intimider, attend impassible le silence.

« J'ai dans cette Assemblée un grand nombre d'ennemis. (Tous, s'écrie la Gironde.) J'ai dans cette Assemblée un grand nombre d'ennemis, reprend avec la même impassibilité l'impudent tribun ; je les rappelle à la pudeur et les invite à ne pas opposer de vaines clameurs, des huées, des menaces à un homme qui s'est dévoué pour la patrie et pour leur propre salut. » Puis, se fondant sur ces motifs, il justifia les actes les plus farouches de la révolution, et demanda la continuation des faits dont les journées de septembre étaient le type.

La Convention tout entière, demeurée muette de stupeur, porta ses regards sur Marat et se demanda s'il était possible qu'un représentant du peuple eût l'audace

de proposer un bourreau national pour toute institution.

Comme il était impossible de laisser un tel discours sans réponse, Vergniaud monte à la tribune : « S'il est » un malheur, dit-il, pour un représentant du peuple, » et sensible pour mon cœur, c'est celui d'être obligé de » remplacer à cette tribune un homme chargé de décrets » de prise de corps qu'il n'a pas purgés. — Je m'en fais » gloire, » répondit Marat. Déconcerté par ces mots, Vergniaud se contenta de lire quelques mots des écrits de Marat.

La Gironde rugissait. Boileau cite alors un article de *l'Ami du peuple* : « A voir la trempe de la plupart des » députés de l'Assemblée nationale, je désespère du salut » public... O peuple babillard ! si tu savais agir !!! »

A une telle insulte contre l'Assemblée, on répond par ces mots : *A l'Abbaye!* « Je vous rappelle à la pudeur, » dit Marat. Il montra que cet article était ancien, et se justifia par la lecture du *Républicain*, journal qu'il avait rédigé la veille et où des doctrines plus modérées étaient présentées. Puis attendrissant sa voix, et comme affaissé sous l'ingratitude de ses ennemis : « Voilà donc le fruit » de trois années de cachot et d'angoisses essuyées pour » sauver ma patrie ! Voilà le fruit de mes veilles, de mes » travaux, de ma misère, de mes souffrances, de mes » proscriptions!... Eh bien ! je resterai parmi vous pour » braver vos fureurs. »

A ces mots un tumulte inexprimable se manifeste dans l'Assemblée. On veut renverser Marat de la tribune, il y demeure impassible. L'Assemblée passa à l'ordre du jour sur les accusations portées contre Marat, et décréta que : *La république française est une et indivisible.* C'était un

échec épouvantable pour les Girondins. Ils crurent se consoler en maintenant le décret de la veille : 1° que le ministre de l'intérieur rendrait un compte exact et fidèle de l'état de Paris ; 2° qu'il serait rédigé une loi contre les provocateurs au meurtre et au pillage ; 3° qu'on aviserait de réunir autour de la Convention une garde départementale.

Le lendemain de cette fameuse séance, Marat disait dans son journal : « Je crois Condorcet, Brissot, La-source, et Vergniaud, incapables de repentir ; je les poursuivrai jusqu'à la mort. » Voilà la Convention quatre jours après son ouverture. Qu'allons-nous donc voir ? grand Dieu !

Considérant que le grand mal du moment était la puissance exorbitante de la Commune de Paris, l'Assemblée rendit plusieurs décrets pour l'affaiblir. On avait pour but la recherche des effets déposés à l'Hôtel-de-Ville et la vérification de l'emploi qui en avait été fait. Le directoire du département, dont tout le pouvoir avait été absorbé par la Commune, fut rétabli dans toutes ses attributions et reprit son nom. Le scrutin secret pour les élections du maire, de la municipalité et du conseil général, fut décrété, et le scrutin à haute voix, pour intimider les faibles, aboli. Les prisonniers arrêtés illégalement, c'est-à-dire sans mandat d'arrêt, furent élargis.

C'était le moment de régler l'administration publique et de constituer le pouvoir exécutif, qui jusqu'alors avait fonctionné sur les bases établies le 10 août. L'Assemblée déclara que les ministres seraient pris hors de son sein, Danton donna aussitôt sa démission, préférant, comme

Mirabeau, le rôle de député à celui de ministre. Roland et Servan offraient aussi leur démission; mais comme on savait qu'ils garderaient leurs portefeuilles si l'Assemblée leur en faisait l'invitation, on les pria de rester.

Danton jeta alors ces mots à l'Assemblée : « Personne, » dit-il avec une feinte déférence, ne rend plus de justice que moi à Roland; mais si vous lui faites une invitation, faites-la donc aussi à sa femme; car tout le monde sait que Roland n'était pas seul dans son département. Moi j'étais seul dans le mien. »

Ce bon mot, dont chacun connaissait la vérité, fut reçu avec les éclats de rire de l'Assemblée. Roland, piqué au vif, déclara dans une lettre qu'il resterait à son poste parce que la calomnie l'attaquait et que des dangers l'y attendaient.

Après ces agitations des premiers jours, l'Assemblée se divisa en divers comités, dont le principal fut le comité de Constitution. Le bon ordre, pendant les quelques jours de calme qui succédèrent à ces violents orages, parut se raffermir à Paris. Les prisons s'ouvrirent à quatre cents prisonniers arrêtés depuis le 2 septembre, que le comité de surveillance avait fait incarcérer sans mandat; onze cents autres furent conservés sous les verrous. Dans l'élection pour la municipalité, les Jacobins avancés obtinrent un nombre insignifiant de voix, l'immense majorité se porta sur les Girondins.

Cependant l'*Ami du peuple* attaquait avec une extrême violence tout ce qui était au-dessus de cette basse populace qu'il flattait avec tant de complaisance. Marat racontait dans sa feuille qu'il ne dormait pas deux heures par jour, qu'il en consacrait à peine une à la table,

que le reste était employé pour le peuple et à l'Assemblée; qu'il passait chaque jour six heures à rechercher les crimes, les faits, les attentats contre le peuple, et à constater la vérité de la multitude des dénonciations qui lui étaient adressées. Le reste du temps était donné à la rédaction de sa feuille et à sa correspondance.

Les Girondins répondaient à ces attaques avec plus de courtoisie, sans ménager davantage leurs adversaires. Si les Jacobins grondaient toujours, la tribune de la Convention était presque silencieuse, lorsqu'un rapport de Roland ranima les haines et appela l'orage. Ce rapport, très énergique, montrait, dans ces prétendus amis du peuple, la cause du désordre qui menaçait la société. Marat, Danton et Robespierre en furent d'autant plus intimidés, que les troupes qui traversaient Paris criaient *Mort à Robespierre!* et que les fédérés des départements se présentaient à la barre pour demander la répression des agitateurs.

Robespierre, attaqué sans cesse, lança le défi à ses adversaires : « Parle, lui disait Danton, parle, les bons citoyens sont là qui t'écoutent. » — « Je demande la parole pour accuser Robespierre, » s'écrie inopinément le téméraire Louvet. — « Et moi aussi je me présente » de nouveau pour l'accuser, » dit Barbaroux. Danton les écarte de la tribune et s'y précipite : « Il est temps, » s'écrie-t-il, que nous sachions de qui nous sommes les collègues; il est temps que nos collègues sachent ce qu'ils doivent penser de nous... » Puis il sépare sa cause de celle de l'acérbé, volcanique et insociable Marat, et couvre Robespierre. Alors parat Louvet, imagination vive, qui croyait, en réunissant quelques circonstances,

en établissant des tendances, donner des faits. Son discours était écrit avec un talent très remarquable ; repassant les principaux actes de la vie publique de Robespierre, il l'accusa sur tous les points et demanda qu'il fût jugé. Rappelant les événements les plus graves de la révolution, les excès populaires les plus criminels, il répétait à chacun de ces faits : « Robespierre, je t'accuse. » Le bruit des applaudissements retentit longtemps après ce discours véhément ; les uns couraient féliciter l'orateur de son éloquence, les autres de son courage, ceux-là de sa haine contre Robespierre. Les tribunes, composées en grande partie des partisans de la Commune, étaient consternées, elles n'osaient faire entendre de murmures. Robespierre lui-même n'osa répondre sur-le-champ ; il demanda quelques jours pour préparer sa réplique. Le lendemain, Barbaroux aggrava l'accusation et précisa les complots de Robespierre.

Jamais le club des Jacobins n'avait éprouvé un si grand effroi ; il voyait son idole chanceler sur sa base ; Robespierre lui-même se renfermait chez lui et ne se montrait pas à ses amis : on répandit le bruit de son assassinat. Le jour où il devait prendre la parole la Convention fut assiégée dès l'aurore par la multitude empressée de trouver place. Lorsqu'il monta à la tribune, ses partisans étaient pâles comme l'orateur, qui était saisi de mouvements convulsifs.

Après avoir répondu de la manière la plus artificieuse aux divers chefs d'accusation, il en vient enfin à se justifier du sang répandu, et plaisante sur la sensibilité de la Gironde en faveur des ennemis du peuple : « Cessez, dit-il, » d'agiter la robe sanglante du tyran, ou je croirai que

» vous voulez remettre Rome dans les fers. » Il invite ensuite la Convention à la concorde : « Ensevelissons, » s'il est possible, ces misérables manœuvres dans un » éternel oubli. Citoyens, parcourez d'un pas ferme et » rapide votre superbe carrière, et puissé-je, aux dépens » de ma vie, concourir avec vous au bonheur et à la » gloire de notre commune patrie ! »

Ce discours de Robespierre avait détruit l'échafaudage mal construit de Louvet. La gauche et les tribunes triomphaient; la droite était dans la consternation. Vainement Louvê et Barbaroux se précipitent à la tribune, on refuse de les entendre. Le dernier court à la barre, on lui répond par le rire et le sarcasme. Barrère, l'un des principaux membres de la plaine, c'est-à-dire de ces centres sans idées qui, avec leurs justes-milieux, se posent en médiateurs ou plutôt en maîtres, proposa un ordre du jour motivé défavorable à Robespierre, qu'il renvoyait cependant de la plainte : « Je ne veux point » de votre ordre du jour, s'écrie celui-ci, s'il renferme » un préambule qui me soit injurieux. » On passa à l'ordre du jour pur et simple.

Le triomphe était complet; aussi la tribune des Jacobins retentit le soir des plus vives acclamations, et on y glorifia tous les crimes de la révolution. Les Jacobins cherchaient une occasion de diviser leurs ennemis, de les accuser à leur tour et de les vaincre; ils la trouvèrent dans le procès de Louis XVI, que l'on tenait en expectative comme une arme redoutable. Avant d'en entreprendre le récit, nous devons porter nos regards sur nos armées et sur la situation extérieure.

La situation extérieure, qui s'était présentée sous un

aspect très alarmant et avait amené les affreuses journées du 10 août, des 2, 3 et 4 septembre, avait en peu de temps changé totalement. Non-seulement le sol de la France était abandonné par les étrangers, mais nous avions encore envahi le territoire ennemi sur trois points : dans le Palatinat, dans la Savoie et dans le comté de Nice, et nous allions entrer en Belgique.

Pendant que le roi de Prusse repassait la frontière, que le duc Albert de Saxe-Teschen abandonnait le siège de la ville de Lille qu'il avait bombardée pendant six jours consécutifs et où il avait incendié plus de deux cents maisons, Custine entra dans le Palatinat.

Custine, général hardi, attaché à l'armée que Biron commandait le long du Rhin, avait été placé, avec dix-sept mille hommes, à quelque distance de Spire. Comptant sans doute que, pendant que le duc de Brunswick entra en France avec une armée formidable, nos généraux songeraient plutôt à se défendre qu'à attaquer, les coalisés avaient négligé de couvrir suffisamment Spire, Worms et Mayence. Enhardi par la bataille de Valmy, Custine se porta en avant, entra à Spire le 30 septembre, et le 5 octobre suivant à Worms, où il fit mettre bas les armes à deux mille sept cents hommes. Le général français eut ensuite l'audace de se présenter devant Mayence, et sut s'en faire ouvrir les portes par le moyen des intelligences qu'il avait dans la ville, et surtout parce que les idées d'égalité tant prônées en France y comptaient de nombreux adhérents. Ces événements étaient accomplis lorsque le roi de Prusse opérait sa retraite. Si, profitant de l'heureuse témérité de Custine, Dumouriez eût commandé à ce général de marcher sur

Coblentz, et qu'il se fût avancé, avec les quatre-vingt mille hommes qui étaient sous ses ordres et sous ceux de Kellermann, sur les derrières du roi de Prusse, non-seulement l'armée ennemie était compromise, mais la conquête de la Belgique et de la Hollande, jusqu'à l'embouchure du Rhin, était infailliblement assurée; mais Lille était alors vivement pressé par les Autrichiens, et il aimait mieux sauver une ville que la conquête de la Belgique lui eût rendue. Il envoya donc Beurnonville, avec une partie de ses troupes, au secours de la place; Kellermann retourna dans ses cantonnements, sans songer à prêter son appui à Custine et à se porter sur Coblentz, le quartier général de l'émigration. Custine eut l'audace de pénétrer en Allemagne, d'entrer à Francfort, ville libre dont il aurait dû respecter la neutralité, et dont il fit une ennemie de la France en lui imposant une forte contribution de guerre. Il continua à s'avancer sur le Mein. Heureusement pour lui que les Prussiens ne mirent pas beaucoup d'activité dans leur retraite : ils l'auraient coupé infailliblement et auraient pu facilement détruire ses dix-sept mille hommes. Mais les Allemands mirent huit jours pour repasser le Rhin, et sauvèrent ainsi un corps qu'ils pouvaient anéantir.

Tandis que ces événements remplissaient la nation de la plus vive allégresse et assuraient l'intégrité de nos frontières du nord, nous remportions d'autres avantages du côté des Alpes. Montesquiou, devenu général en chef de l'armée du Midi, la divisa en deux corps, en confia un au général Anselme, et conserva l'autre sous son commandement immédiat.

Le général Anselme, renforcé de cinq mille Marseil-

lais, franchit le Var, rivière presque desséchée en été, et torrent presque infranchissable en hiver. Il se dirigea sur Nice, occupa cette place, que le comte de Saint-André, général piémontais, avait abandonnée à son approche. Avec l'aide de la flotte de l'amiral Truguet, Anselme avait obtenu la reddition de Villefranche, et s'était porté vers la petite principauté d'Onelle, où beaucoup de corsaires trouvaient un asile. Notre amiral s'étant approché de ce petit port en ami, et ayant envoyé en parlementaire un canot dont les soldats furent tués, contre le droit des gens, y fit débarquer des troupes et opéra un horrible massacre de la population en général, mais surtout des moines, qu'on regardait comme les instigateurs de la défense. Le général Anselme, ne pouvant forcer le poste redoutable de Soargio, où les Piémontais s'étaient retirés, rentra à Nice, où il pouvait se maintenir en flattant la populace.

Cependant Montesquiou s'avancait du fort Barraux sur Montmélian, divisait l'armée ennemie et entra à Chambéry, où il trouvait un peuple ami des Français, dont il parlait la langue. De Chambéry il marcha sur Genève, ville qui appartenait à la Suisse. Il était extrêmement important de ne pas indisposer les Cantons contre nous; une attaque contre Genève devait infailliblement nous rendre hostiles ces rudes montagnards, que le malheur arrivé à leurs frères d'armes à Paris n'avait pu déterminer à prendre l'offensive. Le canton de Berne, où la république aristocratique dominait, voyait avec peine la démocratie française, et craignait d'en voir développer les principes dans son sein. Berne, contre les traités, ayant mis une garnison dans Genève, non-seulement

on somma la place de congédier la garnison bernoise, mais le ministre de la guerre, poussé par des Gènovois exilés, ordonna d'entrer dans la ville, pour y mettre une garnison française. Montesquiou, content d'avoir obtenu la sortie des troupes bernoises, se retira à dix lieues de Genève, espérant faire agréer sa conduite par le pouvoir exécutif. Dumouriez, qui arrivait à Paris, approuva entièrement les vues de Montesquiou.

Telle était la situation de nos armées vers le milieu d'octobre. Nous avons les Alpes pour frontières au sud-est, l'armée prussienne était rentrée sur son territoire, nous occupions Mayence et plusieurs autres places sur le Rhin, et nous nous préparions à faire la conquête de la Belgique.

Avant d'entreprendre cette expédition, Dumouriez avait voulu venir à Paris pour se concerter avec le ministre de la guerre. Il fut reçu dans la capitale avec les honneurs que Rome rendait à ses généraux quand ils avaient terminé une guerre dangereuse, ou qu'ils avaient conquis à la république une province importante. La Convention suspendit ses séances, afin que tous les représentants pussent lui rendre leurs hommages.

Après avoir passé seulement quatre jours à Paris, avoir fait adopter ses plans et obtenu des renforts, Dumouriez retourna à la tête de son armée, excitant partout le plus grand enthousiasme. Des hommes de toute condition, de toute fortune, de tout âge, se présentaient en foule pour prendre place dans les légions départementales, qu'on formait alors pour repousser l'ennemi et porter de tous côtés l'offensive. Les jeunes gens qui s'étaient distingués par le plus de patriotisme dans la

garde nationale, furent nommés par leurs compagnons d'armes pour avoir quelques commandements, ce qui fut le premier marche-pied pour arriver, les uns au grade de capitaine, les autres à celui de colonel, quelques-uns à celui de général. Dans les villes, les bourgs et même les plus petits hameaux, les citoyens s'exerçaient aux armes et se montraient disposés à défendre le sol de la patrie.

Dumouriez, en méditant son projet de conquête, n'oubliait point l'intérieur; il voulait y être, sinon en dominateur absolu, du moins avec assez de puissance pour faire rebrousser chemin à la révolution et établir un gouvernement monarchique constitutionnel, qu'il regardait comme le seul compatible avec l'ordre. Et comme il n'avait pas de principes, que les personnes lui étaient indifférentes, il jeta même ses regards sur le duc de Chartres, fils du duc d'Orléans, dont il eût volontiers fait un roi.

Au moment où Dumouriez quittait Paris, le ministre de la guerre Servan abandonnait le soin des affaires et les faisait tomber entre les mains d'un homme qui semblait disposé à suivre sa politique, mais qui voulait favoriser le Jacobinisme et l'élever sur les ruines de la Gironde. Pache, personnage subalterne, homme laborieux, dont l'ambition se cachait sous une apparente modestie, avait été employé au ministère de l'intérieur et avait été donné ensuite par Roland comme premier secrétaire à Servan. Pache flatta tous les partis, tendit la main aux Girondins, à Dumouriez, pour les livrer tous. Il ne servit pas Dumouriez dans la conquête de la Belgique comme il aurait pu le faire, parce qu'à ses yeux c'était un ami de la monarchie.

Le duc Albert de Saxe-Teschen, chargé de défendre la Belgique, s'était placé au centre de ce pays et avait disséminé presque toute sa petite armée de trente mille hommes sur les frontières; il devait être soutenu par Clairfayt, général autrichien qui, après l'expédition de France, s'était retiré dans le Luxembourg. Au moment d'entrer en Belgique, se trouvant à la tête d'une armée de quatre-vingt mille hommes, forces infiniment supérieures à celles de ses adversaires, Dumouriez pouvait se porter, avec cette masse, sur chacun des corps détachés du duc Albert et les écraser les uns après les autres; mais, trop fidèle encore à la routine, il divisa son armée en plusieurs corps pour envelopper ses ennemis. Afin d'empêcher Clairfayt de se joindre au duc, il avait donné l'ordre à Valence, son général de prédilection, de marcher de Givet sur Namur et sur Liège; mais ce général s'étant mis trop tard en mouvement, rencontra Clairfayt déjà près de Mons. Lorsqu'il arriva pour le couper, le second corps français, fort de douze mille hommes, sous le commandement du général d'Harville, menaçait alors Charleroi, tandis que le troisième, sous les ordres de Labourdonnais, devait, en partant de Lille, parcourir les côtes de Flandre, s'emparer des places maritimes, et, arrivé à Anvers, suivre les frontières de la Hollande et rejoindre la Meuse à Ruremonde. Dumouriez, avec un corps de quarante mille hommes, voulait se porter sur Mons, qui était le quartier général de l'ennemi, pour l'écraser et ensuite marcher sur Bruxelles, en soulevant le pays et l'appelant à l'indépendance. Rejoignant alors les différents corps de troupes, il consommait ainsi la conquête de

tout le pays, et l'armée austro-prussienne tombait sous les coups des différents corps placés pour en anéantir les débris.

L'exécution de ce plan de campagne reposait principalement sur le rôle que Dumouriez s'était réservé à lui-même ; c'était à lui à porter les premiers coups et les coups décisifs. Il s'avança vers Mons, que le duc Albert et Clairfayt couvraient en occupant les hauteurs qui bordent la ville, et où sont assis les trois villages de Jemmapes, Cuesmes et Berthaimont. Quoiqu'ils n'eussent que trente-cinq mille hommes réunis, cependant l'avantage du terrain, ces hauteurs dont ils s'étaient emparés, dont ils avaient fermé les défilés avec des palissades disposées en bastions, ces mamelons leur semblaient des redoutes contre lesquelles les armées françaises viendraient se briser. Clairfayt s'était réservé une retraite sur Mons, dans le cas d'échec.

Dumouriez, qui s'était fait rejoindre par le général d'Harville, se trouvant infiniment supérieur à ses adversaires, prit d'habiles mesures, non-seulement pour forcer les retranchements, mais encore pour couper la retraite aux Autrichiens. Afin de les arrêter, il prescrivit au général d'Harville d'aller occuper les hauteurs en arrière, le seul lieu par où ils pussent se retirer. Il chargea Beurnonville de marcher en avant-garde, d'aborder et d'emporter le village et le plateau fortifiés de Cuesmes, qui formait la gauche des Autrichiens. Le vieux général Ferrand, débris de Lawfeld et de la guerre de Sept Ans, fut placé à notre gauche, avec l'ordre de traverser le village de Quarégnon, occupé par une forte colonne ennemie, qu'il devait déloger pour se

lancer sur le flanc de Jemmapes. Le duc de Chartres, depuis roi des Français, commandait le centre sous les ordres immédiats du général en chef.

Ces dispositions avaient été prises le 5. La nuit de ce jour, le général Beaulieu avait proposé de sortir des retranchements et de fondre sur les Français, afin de les déconcerter par une attaque nocturne. Cet avis audacieux fut repoussé, et les deux généraux autrichiens aimèrent mieux soutenir en plein jour les efforts de soixante mille hommes et de cent bouches à feu.

Le lendemain matin, l'affaire commença par une horrible canonnade. Le vieux Ferrand enleva la redoute située entre Quarégnon et Jemmapes. Après avoir débordé les retranchements ennemis, il gravit les hauteurs de Jemmapes. Mais, foudroyé par les Autrichiens, il recule. Le centre de l'armée tourbillonne sur lui-même et hésite. Le duc de Chartres ramène ses soldats au combat et leur crie : « Vous vous appelez le bataillon de Jemmapes, et demain le bataillon de la Victoire, car c'est vous qui la tenez dans vos rangs. » Une nouvelle charge porte nos troupes sur la hauteur. Les Autrichiens opèrent alors leur retraite et se retirent à Bruxelles. Le général d'Harville n'avait pas compris le mouvement qui lui avait été prescrit, et s'était contenté de couronner Berthaimont, au lieu de le tourner. Dumouriez, qui avait vu la victoire sur le point de lui échapper, avait des troupes trop harassées pour poursuivre ces fiers Hongrois, ces valeureux Tyroliens, qui se retiraient lentement et semblaient disposés à faire face, si on osait marcher à leur poursuite.

A quatre heures du soir, l'armée française s'avança

vers Mons, et en occupa les faubourgs. Les Autrichiens quittèrent cette ville pendant la nuit. Dumouriez y entra le lendemain en vainqueur, et fut reçu en triomphe par les Jacobins de la Belgique, qui voyaient pour eux une ère nouvelle. Ils offrirent une couronne de chêne à Dumouriez et une au général Dampierre, qu'on semblait ainsi mettre sur la même ligne que le commandant en chef, ce qui excita la jalousie de celui-ci, qui se voyait ravir une partie de sa gloire. L'armée française trouva dans Mons deux cents pièces de canon et des approvisionnements considérables préparés pour l'armée impériale.

Il manquait à Dumouriez trois choses bien importantes pour les opérations militaires : de l'argent pour payer la solde, les moyens de se procurer des vivres, et surtout des vêtements. Les assignats avaient encore de la valeur en France; mais, en Belgique, ils étaient reçus avec difficulté; on ne voulait guère de ce papier, qui ne reposait sur aucune garantie suffisante. Il eût donc fallu solder les troupes avec du numéraire. Dumouriez le demandait; mais le Trésor en avait si peu, qu'il ne pouvait satisfaire à cette nécessité. Les approvisionnements français avaient été réunis à Valenciennes, ville avec laquelle les communications étaient difficiles, à cause de l'état affreux des chemins et parce que les moyens de transport étaient insuffisants. Ce qui manquait surtout, c'étaient des habits; le soldat, presque nu, sans chaussure, réclamait des vêtements qu'on ne lui donnait pas. Dumouriez faisait les plus vives instances à Paris, le ministre lui répondait par une nouvelle organisation des fournisseurs.

La journée de Jemmapes avait eu un grand retentissement en Europe, et particulièrement en France, où l'on exagérait les difficultés pour augmenter l'honneur de la victoire. On montrait nos soldats gravissant des rochers à pic sous le feu plongeant des Autrichiens. Dumouriez, par une tactique trop commune aux généraux, déguisa le chiffre réel de ses morts, et en accusa seulement quelques centaines, tandis que ses pertes égalaient au moins celles de l'ennemi, qui avait eu quatre mille morts et quinze cents prisonniers. Il trouva un incrédule dans le fameux Marat, qui se faisait un plaisir d'attaquer toutes les gloires et qui se donnait à lui-même la mission de redresser tous les torts. Après avoir prouvé, par des témoignages irrécusables, que Dumouriez mentait sciemment, il examinait la victoire en elle-même, démontrait qu'au lieu d'attaquer de front, en prenant les Autrichiens par derrière, il eût été facile de remporter un succès plus complet, et en tirait pour conséquence que le général n'avait eu qu'un seul but, faire mitrailler par l'ennemi les principaux patriotes de l'armée. Marat gourmandait en même temps la légèreté du peuple français, qui condamne et absout avec une extrême facilité.

Ce qui donnait encore une grande apparence de vérité aux attaques dirigées contre Dumouriez, c'est que ses conquêtes ne marchaient pas avec la rapidité qu'il avait promise. Il avait été obligé de passer quatre jours à Mons pour réorganiser son armée et pour remettre la discipline parmi cette foule de soldats improvisés, dont la plupart regrettaient le foyer domestique. Aussi beaucoup de soldats, engagés volontaires, quittaient les drapeaux pour retourner en France. On compta jusqu'à dix mille déserteurs en quelque temps.

Dumouriez se dirigea ensuite sur Bruxelles, et refusa d'accepter les clefs de la ville : « Reprenez ces clefs, » avait dit Dumouriez à ceux qui venaient les lui offrir, « nous ne sommes pas vos ennemis ; soyez vos maîtres, » et ne souffrez pas le joug de l'étranger. » Ces paroles plaisaient aux patriotes belges, qui déjà voulaient constituer une nationalité indépendante. Plusieurs causes faisaient désirer à la Belgique de se séparer de l'Autriche et l'engageaient à ne pas s'allier à la France.

Le peuple belge, qui s'était toujours distingué par son esprit d'indépendance, et qui, au moyen âge, avait été un guêpier si redoutable, conservait ce levain de liberté, malgré la puissante organisation établie sous Philippe II.

Si la Belgique recevait avec joie les Français, elle détestait leur démagogie, qui était tombée dans de si grands excès, qui avait répandu des flots de sang en France, qui se rendait oppressive de la liberté individuelle, de la conscience et de la religion. Un pays aussi sincèrement catholique que la Belgique ne devait pas envisager sans crainte la domination d'un peuple qui nageait dans le sang, ouvrait les monastères, chassait les pasteurs et donnait l'exemple de la plus affreuse incrédu-
lité.

Dumouriez avait fait preuve d'une grande habileté politique en se contentant de laisser entrevoir aux Belges une simple alliance avec la France, sans leur annoncer une annexion complète sous le rapport politique et religieux ; mais, parmi les officiers généraux de son armée, qui avaient conquis avec tant de facilité la Belgique depuis la mer, la Hollande et la Meuse, il y avait malheureusement un jacobin propagandiste, qui organisait des clubs sur son passage et soulevait la plus

grande partie de la nation belge sincèrement amie de l'ordre. Labourdonnais, ce général jacobin, fut renvoyé par Dumouriez sur les frontières de France et remplacé par Miranda, péruvien plein de bravoure, qui était venu en France au moment de la révolution et avait obtenu un commandement dans l'armée par l'amitié de Péthion.

La conquête de la Belgique jusqu'à la Meuse avait été assez facile. Après la journée de Jemmapes, les forces autrichiennes s'étaient retirées lentement sans éprouver de pertes importantes. Un petit combat à Tirlemont, où elles perdirent trois cents hommes, était un faible échec. Elles surent échapper à toutes les poursuites d'une armée infiniment supérieure. Clairfayt se porta sur la Roër, et Beaulieu vers le Luxembourg, sans obstacle.

Ce qui arrêta Dumouriez et l'empêcha d'exécuter entièrement ses plans, c'était le manque de vivres et de munitions. Jusqu'alors les généraux pourvoyaient eux-mêmes à l'entretien de leurs troupes et avaient à leur suite des fournisseurs qui, pour la plupart, s'étaient acquis une fâcheuse réputation d'improbité. Ceux qui étaient attachés à Dumouriez faisaient eux-mêmes des dépenses si exorbitantes, qu'évidemment ils abusaient de la confiance qu'on mettait en eux, et on accusait Dumouriez d'avoir sa part dans leurs malversations. Pour remédier à un mal si préjudiciable à la fortune publique, le ministère résolut unanimement d'ôter aux généraux le soin d'approvisionner eux-mêmes leurs armées, et créa un comité spécial chargé de cette tâche. Les marchés passés par les agents de Dumouriez ayant été cassés, il en résulta une lutte entre le général et le ministère. Dumouriez essayait de prouver que le système nouveau aurait

pour effet de nuire aux subsides qu'on se proposait de tirer de loin, et de rendre intolérable le séjour des troupes dans les pays qui jusqu'alors les avaient supportées volontiers, parce qu'à côté des charges les populations avaient trouvé des bénéfices; il pensait que, dans les circonstances où il se trouvait, il était nécessaire de tirer les vivres, pour son armée, de la Belgique, pays très fertile. Les Belges, voyant ainsi l'intérêt uni à la liberté, devaient, disait-il, bien plus volontiers accepter la conquête. Pendant le cours de ces discussions, et au milieu de la création d'un nouveau genre d'administration pour les vivres, l'armée ayant à souffrir les plus grandes privations, ne pouvait marcher qu'avec une extrême lenteur, et, au lieu de se porter en avant, elle était obligée de s'arrêter et de permettre aux ennemis de s'échapper, sans pouvoir franchir la Meuse et faire la conquête de cette partie des Pays-Bas jusqu'au Rhin.

Cette conquête entraînait dans les vues du général français et du ministère, mais elle exigeait dans les généraux de la République une unité de desseins qu'on n'avait pu obtenir. Custine aurait dû, pour agir d'une manière utile à la nation, se tenir sur la rive gauche du Rhin, fortifier Mayence et s'avancer du côté de Coblentz, tandis que Kellermann, qui était à Metz, marcherait en avant et lui prêterait son appui. Dumouriez prenant alors le pays à revers, la conquête en devenait très facile. Mais Custine, enivré des éloges qu'il recevait, poussait toujours en avant sur le territoire allemand; Kellermann, jaloux de la gloire de ses collègues, demeurait inactif et se faisait remplacer par Beurnonville. Cependant Dumouriez faisait entendre les plaintes les plus amères; la Convention, les minis-

tères, le peuple et l'armée avaient sous les yeux des tableaux douloureux de la triste situation de ses troupes. Afin de remédier au mal et d'apaiser les plaintes amères de son grand général, la Convention résolut d'envoyer en Belgique des commissaires, qui, à leur arrivée, virent de graves événements dans l'armée, tandis que de plus graves se passaient en France, car alors on instruisait le prétendu procès de Louis XVI.

Les conquêtes des Français avaient rendu une grande confiance à la France. On ne voyait pas seulement dans ces succès la gloire militaire, on y apercevait la ruine prochaine des trônes et le triomphe de la démocratie.

Ces idées, la Convention les adoptait entièrement et se déclarait l'alliée de tous les peuples agités par l'esprit révolutionnaire; elle voulait leur porter secours et exciter encore leur élan d'enthousiasme pour la révolution.

La Convention décréta que la nation française traiterait comme ennemi le peuple qui refuserait l'égalité et la liberté; qu'elle ne souscrirait à aucun traité et ne déposerait les armes qu'après l'affermissement de la souveraineté et de l'indépendance du peuple sur le territoire duquel les troupes de la République seraient entrées.

§ II. *Martyre de Louis XVI (1^{er} décembre 1792 - 21 janvier 1793).*

S'il est, dans notre histoire, une page que toute âme honnête et amie de la justice et de l'humanité voudrait voir déchirée de nos annales, c'est, incontestablement, celle de l'inique procès fait à Louis XVI et de la tyrannie exercée contre le plus débonnaire des rois; car, certes,

aucun monarque ne fut plus sincèrement ami de ses sujets et ne mérita mieux le glorieux titre de *Père du peuple*.

Nous avons abandonné Louis XVI sur le seuil du Temple, où la Commune, sous le prétexte de mieux protéger l'infortuné monarque contre la fureur de la populace, l'avait renfermé dans une horrible prison. Le Temple élevait alors, à une faible distance de la Bastille, une masse énorme noircie par le temps, triste souvenir de cet ordre de chevalerie si puissant, qui avait été un moment l'honneur de la religion, et qui toujours s'était illustré par sa valeur. Le Temple se composait du prieuré ou palais de l'ordre, dont les appartements servaient d'hôtel au comte d'Artois lorsqu'il venait à Paris. A quelques pas de cette demeure se voyaient deux tours carrées flanquées de petites tourelles; c'était l'antique forteresse des chevaliers, où ils se retiraient lorsqu'ils étaient attaqués par leurs ennemis. Au milieu de la grande tour, qui avait plus de soixante pieds d'élévation, et qui n'avait pas moins de trente pieds entre les quatre murs, s'élevait un pilier qui montait jusqu'au sommet; seulement, à chacun des quatre étages, il supportait une voûte. Les murs de l'édifice, de neuf pieds d'épaisseur, renfermaient à chaque face des fenêtres, dont les embrasures étaient assez larges à l'intérieur, mais qui allaient toujours en se rétrécissant, et ne donnaient qu'un faible espace au cours de l'air et de la lumière dont l'action était encore gênée par des barreaux en fer. La petite tour, adossée à la grande, avait aussi ses tourelles; elle était divisée en quatre étages superposés l'un sur l'autre. Il n'y avait aucune communication entre elles, chacune avait son escalier et son entrée; chaque étage possédait une anti-

chambre, une salle et de petits cabinets, dans l'un desquels se trouvaient de vieux livres. Les vitres brisées y laissaient passer la pluie et siffler le vent, et permettaient aux oiseaux de nuit d'y fixer leur demeure. C'est à ce triste séjour que Louis XVI fut conduit. Etant entré dans la grande tour par une porte basse et cintrée qui conservait encore des vestiges de l'écusson des Templiers, il crut pouvoir du moins disposer de cette prison à son gré, et fixa le lieu qu'il choisissait pour sa chambre, celui de la reine et de ses enfants, celui de sa sœur, M^{me} Elisabeth, et des serviteurs qui avaient voulu s'attacher à leur sort et partager le séjour de leur captivité.

Après le souper, la Commune vint déclarer au roi qu'il devait passer dans la petite tour, parce qu'on voulait faire des réparations dans la grande. Ce ne fut qu'à une heure après minuit que ce transfert put s'opérer. A chaque étage on déposa une partie de la famille royale : au rez-de-chaussée M^{me} Elisabeth fut placée dans une cuisine ; à côté d'elle les domestiques ; au second la reine et ses enfants ; le roi au troisième. La famille royale jouit d'abord de la liberté de se voir et fut assez convenablement servie. Le roi ayant trouvé un Horace, un Cicéron, le livre des Psaumes et une *Imitation de Jésus-Christ*, ce livre de consolations pour le chrétien, parut s'ennuyer assez peu ; il partageait son temps entre la lecture et l'instruction de ses enfants, car il dut se faire leur maître, puisqu'ils n'en avaient plus d'autres. On lui permettait une promenade quotidienne d'une heure dans une longue allée de marronniers, qu'il ne devait pas même parcourir dans toute son étendue, car des géomètres, placés de distance en distance, mesuraient l'espace que le monarque devait parcourir.

Quelques amies, M^{me} de Lamballe, M^{me} de Tourzel, et des femmes de service avaient accompagné la reine et adouciaient les douleurs de sa captivité. Cette petite cour inoffensive porta ombrage aux Jacobins; au milieu de la nuit du 19 au 20 août, on réveilla les augustes prisonniers pendant leur premier sommeil et on leur lut un ordre de la municipalité qui ordonnait l'expulsion immédiate de tous les individus étrangers à la famille royale, sans même excepter les gens de service, qui furent remplacés par Tison, vieillard morose, accoutumé au soupçon, à l'inquisition et à la rudesse.

La femme Tison était beaucoup plus jeune que son mari; mais c'était un mélange de sensibilité et d'égoïsme; elle s'attendrissait sur le sort de la reine, puis la trahissait. Un autre personnage, dont le nom devait devenir tristement célèbre, le cordonnier Simon, commissaire de la Commune, chargé spécialement de la responsabilité de la famille royale, veillait avec un œil d'Argus sur le roi, sa sœur, la reine et ses augustes enfants. Il s'assurait toujours par lui-même que le soir les sept énormes portes, avec leurs verroux, étaient bien fermées.

C'est alors que la famille royale sentit des douleurs à peine infligées aux plus grands criminels. Elle ne pouvait faire un pas sans être suivie, dire un mot sans être écoutée; elle entendait les paroles les plus grossières prononcées contre elle; souvent même elle lisait sur les murs des expressions comme celle-ci : *Louveteaux (les enfants du roi) à étouffer avant l'âge, ou ils dévoreraient le peuple.*

Le roi attendait avec impatience la réunion de la Convention nationale. Le 21 septembre, premier jour des délibérations de cette criminelle assemblée, on alla sous

les fenêtres du roi proclamer la déchéance de la royauté. Le roi était endormi; à son réveil, Marie-Antoinette l'instruisit de ce qu'elle avait entendu : « Mon royaume, » dit-il à la reine avec un triste sourire, a passé comme » un songe; mais ce n'était pas un songe heureux. Dieu » me l'avait imposé, mon peuple m'en décharge; que la » France soit heureuse, je ne me plaindrai pas. »

Le roi portait encore son épée et les insignes des différents ordres de chevalerie : on les lui fit ôter.

Jusqu'alors, au moins, le roi avait vécu avec sa famille. Sur la fin du mois de septembre, on vint lui dire qu'il eût à passer dans la grande tour, encore toute couverte des débris des ouvriers, qui ne l'avaient pas même nettoyée. Nous ne raconterons pas toutes les insultes faites à la majesté royale dans l'un de ses plus dignes représentants. Les hommes durs et grossiers choisis exprès pour son supplice, étaient quelquefois remplacés par des gardes au cœur noble, qui recherchaient ce poste afin d'adoucir, au plus infortuné des monarques, les douleurs de la captivité, et pour faire parvenir aux illustres prisonniers des nouvelles qui pouvaient les intéresser, ce qui faisait redoubler les mesures inquisitoriales. On alla jusqu'à ôter au roi les choses les plus indispensables à ses usages journaliers; on lui enleva l'encre, le papier, les plumes, tous les instruments tranchants, comme couteaux, rasoirs, canifs, ciseaux. On fit partout les plus minutieuses recherches et les actes de l'inquisition la plus offensante, pour découvrir les objets qui auraient pu être cachés.

Ces actes ne servaient qu'à exciter le zèle des royalistes, qui firent plusieurs tentatives pour arracher le roi

à son horrible prison. Toulon, l'un des commissaires de la Commune, s'était fait l'intermédiaire d'une tentative qui ne pouvait réussir, parce que la garde était trop fidèle et trop soupçonneuse. Un jour, Marie-Antoinette lui remit une mèche de ses cheveux avec cette devise : « Celui qui craint de mourir ne sait pas assez aimer. » Ce mot fut remis à des amis dévoués, pour leur apprendre par quel canal ils devaient lui faire parvenir leurs desseins, et ce que des cœurs généreux pouvaient faire pour les sauver. Tout devait être inutile, la plus criminelle des condamnations allait être prononcée.

Les Jacobins attendaient avec impatience le jour de la discussion, parce qu'ils voulaient se servir du procès du roi pour soulever les passions et écraser leurs ennemis. On était arrivé au mois de novembre, sans qu'on se fût encore occupé sérieusement du jugement du roi captif. Un rapport fut enfin présenté sur cette grande affaire. Ce rapport, artificieusement élaboré, ne reculait même pas devant la condamnation de l'innocence; on y lisait : « Cet enfant (le prince royal) n'est pas encore coupable, » il n'a pas eu le temps de partager les iniquités des » Bourbons : vous aurez cependant à balancer ses desti- » nées avec l'intérêt de la République. Vous aurez à pro- » noncer sur cette opinion, échappée au cœur de Mon- » tesquieu : « L'usage des peuples les plus libres qui » aient jamais été sur terre, me fait croire qu'il y a des » cas où il faut mettre, pour un moment, un voile sur » la Liberté, comme on cache les statues des dieux. » Cette maxime élastique s'étendait-elle jusqu'à la mort? Sans le dire positivement, on pourrait facilement la dé- duire par induction.

Les débats s'ouvrirent le 13 novembre. Deux questions préjudicielles furent posées.

Louis XVI peut-il être jugé?

Quel sera le tribunal chargé de prononcer le jugement?

La première question, posée devant une Assemblée équitable, ne pouvait offrir l'ombre de difficulté. Il est de droit incontestable qu'on doit juger une action conformément à la loi sous laquelle elle a été faite; qu'on ne peut, sans crime, donner à la loi pénale des effets rétroactifs. Toutes les fois qu'une loi est claire, évidente, qu'aucun de ses termes n'est obscur, la violer, c'est fouler aux pieds toute justice, c'est établir l'arbitraire à la place de l'équité, c'est le principe de la force et de la violence substitué à tout autre droit. Cette thèse était tellement forte, qu'il était impossible de la combattre. Morisson, député de la Vendée, républicain sincère, et qui partageait tous les préjugés de ses amis contre le roi, s'y attacha et prouva avec la dernière évidence que l'inviolabilité déclarée par la Constitution de 1791 couvrait la personne du souverain contre tout jugement que la nation voudrait tenter après sa victoire, et que toute violence de sang-froid contre sa vie serait un crime : « Si le 10 août, dit-il, j'avais trouvé Louis XVI le poignard à la main, couvert du sang de mes frères; si j'avais vu bien clairement, ce jour-là, que c'était lui qui avait donné l'ordre d'égorger les citoyens, j'aurais été le frapper moi-même. Mais plusieurs mois se sont écoulés depuis ce jour; il est entre nos mains, il est sans armes, sans défense, et nous sommes Français! Cette situation est la loi des lois. »

Ces dernières paroles suscitèrent la colère de la Montagne. Un jeune député inconnu alors, dont le nom avait été prononcé pour la première fois quelques jours auparavant aux Jacobins, Saint-Just, se leva aussitôt :

« On ne peut régner innocemment : tout roi est un
» rebelle. Et quelle justice pourrait lui faire le tribunal
» auquel vous remettriez son jugement? Aurait-il la
» faculté de lui restituer la patrie et de citer devant lui,
» pour lui faire réparation, la volonté générale? Ci-
» toyens, le tribunal qui doit juger Louis est un conseil
» politique. C'est le droit des nations qui juge les rois.
» N'oubliez pas que la théorie de votre jugement sera
» celle de vos magistratures et l'esprit dans lequel vous
» établirez votre république. La mesure de votre philo-
» sophie dans ce jugement, sera aussi la mesure de votre
» liberté dans votre constitution. A quoi bon même un
» appel au peuple? Le droit des hommes contre les rois
» est personnel. Le peuple tout entier ne saurait con-
» traindre un seul citoyen à pardonner à son tyran. Mais
» hâtez-vous, car il n'est pas de citoyen qui n'ait sur lui
» le droit qu'avait Brutus sur César, le droit d'Ankars-
» trœm sur Gustave. Louis est un autre Catilina. Le
» meurtrier jugerait, comme le consul de Rome, qu'il a
» sauvé la patrie en l'immolant. Vous avez vu ses des-
» seins perfides, vous avez compté son armée; le traître
» n'était pas le roi des Français, mais le roi de quelques
» conjurés. Il faisait des levées de troupes; il avait des
» ministres particuliers; il avait proscrit secrètement
» tous les gens de bien et de courage; il est le meurtrier
» de Nancy, de Courtrai, du Champ-de-Mars, des Tui-
» leries. Quel ennemi étranger nous a fait plus de mal?

» Et l'on cherche à remuer la pitié! On achètera bientôt
» des larmes, comme aux enterrements de Rome! Pre-
» nez garde à vos cœurs! Peuple, si le roi est jamais
» absous, souviens-toi que nous ne sommes plus dignes
» de ta confiance, et ne vois en nous que des traîtres! »

Cet affreux discours, qui déchirait toutes les lois écrites, la justice, le droit des gens, qui n'admettait pour les rois d'autre juridiction que le glaive et le poignard, fut couvert des applaudissements de la Montagne, dont les principaux membres vinrent encore ajouter à l'exaltation par la violence de leurs paroles. Grégoire attaqua la fiction de l'inviolabilité des rois : « Cette fiction ne » survit pas à la fiction constitutionnelle qui la crée. » Il demanda non la mort, mais le jugement avec toutes ses conséquences, fût-ce la mort. Et il préjugea l'arrêt par ces paroles terribles : « Est-il un parent, un ami de » nos frères immolés sur nos frontières, qui n'ait le droit » de traîner son cadavre aux pieds de Louis XVI et de » lui dire : « Voilà ton ouvrage! » Et cet homme ne se » rait pas justiciable du peuple! Je réproûve la peine de » mort, continua Grégoire, j'espère que ce reste de bar- » barie disparaîtra de nos lois. Il suffit à la société que » le coupable ne puisse plus nuire. Vous le condamne- » rez, sans doute, à l'existence, afin que les remords et » l'horreur de ses forfaits le poursuivent dans le silence » de sa captivité. Mais le repentir est-il fait pour les rois? » L'histoire qui burinera ses crimes, pourra le peindre » d'un seul trait. Aux Tuileries, le 10 août, des milliers » d'hommes étaient égorgés, le bruit du canon annon- » çait un carnage effroyable; et ici, dans cette salle, il » mangeait!... Ses trahisons ont enfin amené notre dé-

» livraison; l'impulsion est donnée au monde. La lassitude des peuples est à son comble; tous s'élancent vers la liberté. Le volcan va faire explosion et opérer la résurrection politique du globe. Qu'arriverait-il si, au moment où les peuples vont briser leurs fers, vous proclamiez l'impunité de Louis XVI? L'Europe douterait de votre intrépidité, et des despotes reprendraient confiance dans cette maxime de notre servitude, qu'ils tiennent leur couronne de Dieu et de leur épée! »

Grégoire avait été précédé à la tribune par un nommé Robert, journaliste subalterne, qui, bien qu'il condamnât la peine de mort en principe, la demandait contre Louis XVI. Il s'apostrophait ainsi lui-même : « Républicain farouche, pourquoi mens-tu à ta conscience et à ton cœur?..... Parce qu'un roi qui a l'insolence de régner au nom de l'Être Suprême est un être nouveau qui outrage indirectement la majesté de l'auteur de toutes choses. » Voilà le désordre qui régna dans les paroles et les idées pendant le cours de cette déplorable discussion.

Au milieu même de ce désordre d'idées et de sentiments, se produisaient des opinions prétendues humanitaires qui effraient l'imagination. Fauchet repoussait la peine de mort et proclamait la magnanimité de la manière la plus insolente : « Non, conservons, dit-il, cet homme criminel qui fut roi; qu'il reste un spectacle vivant de l'absurdité et de l'avilissement de la royauté. Nous dirons aux nations : « Voyez-vous cette espèce d'homme anthropophage qui se faisait un jeu de nous, de vous? C'était un roi. Aucune loi antérieure n'avait prévu son crime. Il a passé les bornes des attentats

» prévus dans notre code pénal. La nation se venge en
» lui infligeant un supplice plus terrible que la mort :
» elle l'expose à perpétuité à l'univers, en le plaçant sur
» un échafaud d'ignominie. »

Quelques causes vinrent encore aggraver la situation de Louis XVI. La misère était générale. Les assignats, tombés dans un complet discrédit, n'étaient reçus qu'avec peine dans le commerce, ce qui élevait beaucoup le prix des denrées. Des propriétaires cachaient leur blé pour ne pas être contraints de le céder pour du papier. Les idées religieuses inquiétaient aussi la France. Les prêtres fidèles à leur devoir, malgré la peine de déportation, prêchaient hautement la vérité. Les assermentés étaient vivement préoccupés des bruits qui se répandaient que la nation devait cesser de payer ses ministres. Le malheureux Louis XVI, comme le bouc émissaire du Vieux-Testament, était chargé de la responsabilité de tous ces maux. On disait que la confiance ne renaîtrait que lorsque le roi serait jugé.

Si quelques Girondins, contre l'avis de plusieurs de leur parti, consentaient à sauver le roi de la peine de mort, ils se mettaient, par leur impuissante maladresse, dans l'impossibilité de réaliser leurs désirs. Un de ces hasards qui ajoutent encore à la gravité des situations, vint fournir contre Louis XVI de nouvelles armes, qui n'atteignirent pas seulement cet infortuné monarque, mais encore le parti girondin, si fier de sa prétendue vertu civique. Louis XVI, craignant les événements qui se précipitaient, et voulant mettre en sûreté certains papiers qui auraient pu compromettre quelques personnages, avait fait pratiquer dans les Tuileries une armoire de fer qu'il

avait masquée avec soin par une boiserie. Pendant son travail, le serrurier Gamain ayant eu du roi un verre d'eau froide, en éprouva quelques frissons, et, depuis cette époque, il se sentit dessécher. Persuadé que le roi avait voulu l'empoisonner, il confia ses soupçons à sa femme et alla enfin trahir Louis, qui l'avait traité en ami. Il dit à Roland qu'il y avait aux Tuileries, dans un lieu qu'il désigna, une armoire de fer où, sans doute, plus d'un secret avait été placé. Afin, sans doute, de ne livrer que les papiers qu'il lui conviendrait de publier, Roland ouvrit seul cette armoire, en transporta les papiers au ministère de l'intérieur, et en prit connaissance avant de les communiquer à la Convention.

La nouvelle de la découverte de l'armoire de fer se répandit rapidement à la Convention et dans Paris, et y produisit une grande sensation. Chacun s'attendait à avoir enfin en main la preuve que plusieurs députés s'étaient vendus; on allait connaître le prix qu'ils s'étaient estimés; mais quand on connut la conduite de Roland avant de déposer les papiers sur le bureau du président de la Convention, on ne douta point que le ministre de l'intérieur eût enlevé tout ce qui pouvait compromettre la Gironde.

On lut alors le fameux traité passé entre la cour et Mirabeau; la preuve irrécusable de la corruption de ce grand orateur sortit de l'armoire de fer pour flétrir sa tombe. Les membres les plus éminents de la Constituante et de l'Assemblée législative qui siégeaient à la Convention, Barrère, Merlin, Duquesnoy, Rouyer, Guadet, Vergniaud, Gensonné, étaient convaincus d'avoir eu des rapports avec la cour, de lui avoir fourni des plans pour

sortir de l'impasse où elle se trouvait, et conséquemment d'avoir poussé la royauté dans la voie qui l'avait perdue. Un homme craignait plus que les autres, c'était Danton. Heureusement pour lui, les preuves de ses rapports avec la cour étaient en Angleterre entre les mains d'un ministre de Louis XVI.

Les esprits, agités plus violemment que jamais, répétaient qu'une partie de la liste civile avait été employée à corrompre les représentants du peuple; qu'au lieu de suivre franchement la situation créée par la Constitution, le roi n'avait cessé de travailler à s'en affranchir. C'était un mensonge. Le roi, sans cesse attaqué, traîné dans la boue par les partis, s'était servi des armes qu'on avait laissées en sa puissance pour défendre la place contre les démolisseurs, pour créer des journaux et ramener des hommes influents à la justice. On n'y trouva pas une seule ligne qui fût une preuve convaincante de son dessein de s'affranchir de la Constitution. On exagéra beaucoup la portée des papiers découverts, et on en fit retomber la responsabilité sur celui dont ils prouvaient l'innocence. Tous les clubs retentirent de la nécessité de mettre le roi en jugement. Les membres de la gauche de la Convention le demandant, Robespierre monta à la tribune le 3 décembre, pour proposer l'accusation immédiate, ou plutôt la condamnation, car il ne voulait pas d'un procès qui, à ses yeux, élevait des doutes sur la légitimité de la proclamation de la république.

« Les peuples lancent la foudre, voilà leur arrêt; ils » ne condamnent pas les rois, ils les suppriment, ils les » replongent dans le néant! Dans quelle république la » nécessité de punir les rois fut-elle litigieuse? Tarquin

» fut-il appelé en jugement? Qu'aurait-on dit à Rome
 » si des citoyens s'étaient déclarés ses défenseurs? Et
 » nous, nous appelons des avocats pour plaider la cause
 » de Louis XVI?

Parlant de la peine à infliger au plus honnête comme au plus infortuné des rois, Robespierre s'écria : « Je » prononce à regret cette fatale vérité; mais Louis doit » mourir, parce qu'il faut que la patrie vive. » Horrible maxime, dont on devait bientôt tirer les plus affreuses conséquences. En vertu du salut de la patrie, il fallait que les Girondins périssent, et ils subirent la mort. Par le même principe, Robespierre et ses sanguinaires amis allèrent porter leur tête sur l'échafaud.

Il termina ainsi son discours : « Je vous propose de » statuer dès ce moment sur le sort de Louis. Quant à sa » femme, vous la renverrez devant les tribunaux, ainsi » que les autres personnes prévenues des mêmes délits. » Son fils sera gardé au Temple, jusqu'à ce que la paix » et la liberté soient affermies. Je demande que la Con- » vention déclare, aujourd'hui même, Louis traître à la » nation française, et criminel envers l'humanité. Je de- » mande qu'à ce titre, il donne un grand exemple au » monde, dans le lieu même où sont morts, le 10 août, » les généreux martyrs de la liberté, et que cet événe- » ment mémorable soit consacré par un monument des- » tiné à nourrir dans le cœur des peuples le sentiment » de leurs droits et l'horreur des tyrans, et dans l'âme » des tyrans la terreur salutaire de la justice du peuple.»

Ce discours, regardé comme l'un des plus remarquables de Robespierre, repousse toute idée de justice et de droit, pour faire dominer au-dessus de tout la patrie, à

laquelle on doit tout sacrifier, sa conscience, son honneur, sa vie. Elle peut tout immoler pour sa grandeur, sa tranquillité, sans s'inquiéter si celui qu'elle frappe est juste ou coupable.

Quoique le discours de Robespierre eût fait une profonde impression sur toute l'Assemblée, les conclusions en furent cependant rejetées. Mais, en prononçant qu'elle déciderait du sort de Louis, l'Assemblée n'avait pas dit quelle serait la forme du procès. Le parti de Robespierre intervint alors, et fit rendre un décret par lequel l'Assemblée accordait deux jours pour entendre l'infortuné Louis XVI, et le lendemain on devait prononcer sur son sort.

Le 10, l'acte énonciatif des crimes supposés de Louis XVI étant établi, il fut décidé qu'il paraîtrait le lendemain à la barre. Cléry, ce fidèle valet de l'infortuné roi, apprit cette grande nouvelle par le crieur qui venait chaque jour sous les fenêtres de la tour du Temple annoncer son journal, en détaillant tout ce qu'il contenait. Il n'osa le dire au roi, mais il l'apprit à M^{me} Elisabeth et lui dit que, dès le lendemain, le roi serait tenu au secret et séparé du reste de sa famille. Louis XVI, informé de cette résolution, se promena longtemps, repassant dans son esprit tous les événements de son règne, pour se rappeler ce qu'on pouvait lui reprocher.

Le 11 décembre à midi, Chambon, nommé depuis peu de jours à la mairie de Paris, entra accompagné de Chaumette, nouveau procureur-syndic, et de Santerre, général de la garde nationale. Colombeau, secrétaire de la Commune, lut le décret qui appelait LOUIS CAPET à la barre de l'Assemblée. Le roi, sensible à l'outrage qu'on

lui faisait en lui ôtant jusqu'à son nom : « Messieurs, » répondit-il, Capet n'est point mon nom, c'est le nom » d'un de mes ancêtres. J'aurais désiré qu'on m'eût » laissé mon fils au moins pendant les heures que j'ai » passées à vous attendre. Au reste, ce traitement est » une suite de ceux que j'éprouve ici depuis quatre mois. » Je vais vous suivre, non pour obéir à la Convention, » mais parce que mes ennemis ont la force en main. »

Le roi descendit de la tour, monta dans la voiture du maire de Paris, suivit les boulevards, la rue des Capucines, la place Vendôme, à travers une multitude innombrable, accourue pour être témoin de la dégradation du roi. Des troupes, je dirais presque une armée, précédées et suivies de pièces de canon, marchaient devant et derrière la voiture où se trouvait l'infortuné monarque.

Enfin le roi parut à la barre de l'Assemblée, qui, appelée alors à délibérer sur un autre sujet, se sentait incapable d'attention : « Citoyens, dit Barrère, président de l'Assemblée, vous allez exercer le droit de » justice nationale. Vous répondez à tous les citoyens de » la république de la conduite ferme et sage que vous » allez tenir dans cette occasion importante. L'Europe » vous observe, l'histoire recueillera vos pensées, vos » actions; l'incorruptible postérité vous jugera avec une » sévérité inflexible. Que votre attitude soit conforme » aux nouvelles fonctions que vous allez remplir. L'im- » partialité et le silence conviennent à des juges. » Il adressa aussi la parole aux tribunes, pour rappeler à la décence cette méprisable partie du peuple souverain.

La vue du roi, assis dans la salle où il avait autrefois juré la Constitution, fit une profonde sensation sur tous

les membres de l'Assemblée. Les conspirateurs du 10 août, qui amenaient Louis XVI à la barre, ne pouvaient s'empêcher de baisser les yeux; on crut même s'apercevoir que Péthion, Barbaroux, Louvet, Carra, Marat, Danton, Legendre, avaient rougi : « Louis, dit Barrère, » parut à la barre calme, simple et noble, comme il » m'avait toujours paru à Versailles; il ne perdit pas un » instant la dignité du trône, sans paraître se souvenir » de son pouvoir. » On donna alors lecture de l'accusation, qui résumait tous les actes malheureux du règne de l'infortuné monarque.

Louis en entendit la lecture dans l'attitude d'une impassible attention. Seulement, à deux ou trois passages où l'accusation passait les bornes de la vraisemblance et du bon sens, il fit un mouvement d'indignation, car jamais, lui, le plus humain des hommes, qui avait eu le sang en si grande horreur, ne s'était persuadé qu'on demanderait sa tête comme celle d'un assassin du peuple.

Il y avait pour lui deux manières de répondre à l'acte d'accusation : l'une en roi, en se renfermant dans son inviolabilité royale et en se contentant de dire qu'il était dans son droit; l'autre, en entrant dans la discussion des faits : il n'y avait plus alors qu'à les avouer franchement.

Louis consentit à descendre dans la discussion. Nous ne pouvons suivre le détail de ce long interrogatoire, qui fait souvent frémir d'horreur. Aux accusations d'avoir voulu attenter à la liberté, il prouva qu'il était toujours resté dans son droit; il aurait pu ajouter qu'il n'en avait pas assez usé. Quand on lui reprocha d'avoir laissé avilir la dignité nationale à l'égard des étrangers, il répondit

avec fermeté qu'il prouverait le contraire, que d'ailleurs la direction des affaires étrangères était sous la responsabilité du ministre de ce département.

Quand le président lui dit : « Vous avez fait couler le » sang des Français, » il éleva la voix et dit avec l'accent de la plus vive émotion : « Non, Monsieur, cela n'est » pas vrai. »

Les réponses avaient été convenables jusqu'aux questions relatives à l'armoire de fer. Le roi en nia même l'existence et refusa de reconnaître des actes, des notes, des lettres, dont quelques-unes étaient de sa main, ce qui fit la plus pénible impression sur l'auditoire et sur l'esprit de ceux qui se montraient disposés à le défendre. L'angoisse de son esprit lui fit oublier bien des faits ; il craignit d'avouer des choses qu'il croyait enfermées à jamais dans la nuit des tombeaux ; il cessa alors d'être un roi qui défend son nom et son honneur ; ce fut un simple citoyen qui contestait avec ses juges. Rien cependant ne pouvait le compromettre dans les papiers trouvés dans l'armoire de fer ; on n'y avait pas vu une seule pièce qui fit soupçonner la moindre relation avec l'étranger, ce qui était pour lui un grand moyen de défense. Quant aux moyens de corruption employés à l'égard de Mirabeau et de plusieurs autres membres fameux des assemblées, il pouvait soutenir qu'il ne s'était pas écarté de la légalité, que dans la lutte il avait cherché à se faire des amis, des avocats, des soutiens qui sussent défendre les prérogatives du trône.

Le roi, ramené au Temple le soir, demanda en vain à revoir sa femme et à embrasser ses enfants. Il fut seulement permis à Cléry d'avoir une dernière communi-

tion avec les princesses; il leur transmit tout ce qui s'é-
tait passé dans l'interrogatoire du roi. « A-t-on parlé de
» moi? » demanda la reine avec anxiété. Cléry lui ayant
répondu qu'elle n'avait pas été nommée dans l'acte d'ac-
cusation : « Ah! répondit la princesse comme soulagée
» d'un poids d'inquiétude, peut-être regardent-ils le roi
» comme une victime nécessaire à la sûreté; mais la
» reine! mais les pauvres enfants! quels obstacles peu-
» vent faire ces vies à leur ambition?... »

Louis XVI, qui avait demandé un conseil dans cette
première audience, ayant enfin obtenu ce qu'on ne re-
fuse pas au dernier des criminels, choisit deux célèbres
avocats, Tronchet et Target. Celui-ci trembla devant
une mission qui l'aurait rendu immortel, écrivit un refus
aussi lâche que cruel, ce qui engagea de Malesherbes,
de la famille des Lamoignon, nom illustre dans les hau-
tes magistratures de l'ancienne monarchie, à s'offrir pour
défendre son roi.

« Citoyen président, disait de Malesherbes, j'ignore si
» la Convention donnera à Louis XVI un conseil pour
» le défendre, et si elle lui en laisse le choix; dans ce
» cas, je désire que Louis XVI sache que s'il me choisit
» pour cette fonction, je suis prêt à m'y dévouer. Je ne
» vous demande pas de faire part à la Convention de
» mon désir, car je suis bien éloigné de me croire un
» personnage assez important pour qu'elle s'occupe de
» moi. Mais j'ai été appelé deux fois aux conseils de ce-
» lui qui fut mon maître, dans le temps où cette fonction
» était ambitionnée par tout le monde; je lui dois le
» même service lorsque c'est une fonction que bien des
» gens trouvent dangereuse. Si je connaissais un autre

» moyen de faire connaître mes dispositions, je ne prendrais pas la liberté de m'adresser à vous. J'ai pensé que, dans la place que vous occupez, vous auriez plus de moyens que personne de lui faire passer cet avis. »

Effrayée de la vive émotion que cette demande avait causée sur toute l'Assemblée, la gauche voulait la repousser; elle ne l'osa. « Il faut briser le buste de Brutus. » dit Billaud-Varennès en montrant du geste la statue de ce Romain, car il n'a pas balancé comme nous à venger un peuple d'un tyran! »

Lorsque Malesherbes se présenta au Temple, les gardiens hésitèrent un moment à fouiller un homme vénéré par tous les partis. « Vous êtes un honnête homme, lui dit Cubières, mais si vous ne l'étiez pas, vous pourriez lui porter une arme, du poison, lui conseiller une mort volontaire. — Si le roi était de la religion des philosophes, un Caton ou un Brutus, répliqua Malesherbes, il pourrait se tuer. Mais le roi est pieux, il est chrétien; il sait que sa religion lui défend d'attenter à sa vie, il ne se tuera pas. » Le roi lisait avec attention tous les discours prononcés contre lui à la Convention, et les jugeait avec autant d'impartialité que s'il se fût agi d'un règne lointain. « Comment pouvez-vous lire de sang-froid ces invectives? lui demandait un jour Cléry. — J'apprends jusqu'où peut aller la méchanceté des hommes, répondit le roi. Je ne croyais pas qu'il pût en exister de semblables. » Et il s'endormit.

Les Girondins, pour faire diversion au procès du roi, faisaient fréquemment des propositions incidentes. C'est ainsi que Buzot, afin d'affaiblir le parti des Jacobins et pour faire tomber sur les principaux chefs de ce parti

une accusation indirecte de dictature, proposa de frapper de mort quiconque voudrait rétablir la royauté sous une forme quelconque. Thuriot attaqua le fédéralisme. Les Girondins résolurent alors de s'unir pour demander l'exil du duc d'Orléans, qui était devenu jacobin exalté, était allé déposer à la Commune ses titres, ses décorations, son nom, et avait pris celui de *Philippe-Egalité*. C'était ôter au parti extrême l'appui d'un prince méprisé sans doute, mais qui pouvait encore, par ses richesses et son nom, avoir de l'ascendant sur quelques conventionnels. Buzot monta à la tribune et demanda l'exil de Philippe et de sa famille, ce qui excita un tumulte effroyable. Après plusieurs séances orageuses, la Convention rendit un décret d'exil contre Philippe-Egalité, décret qui ne fut pas mis alors à exécution.

Les deux défenseurs de Louis XVI s'étaient adjoint De Sèze, avocat plus jeune et qui fut chargé de porter la parole. Lorsqu'il communiqua son discours au roi, ce monarque lui fit retrancher tout ce qui sentait le pathétique, pour se renfermer dans la discussion des faits et des motifs de droit. Il savait cependant le sort qui l'attendait, car il écrivait dans une lettre à Malesherbes cette parole bien remarquable et trop juste : « Mon sang » coulera pour me punir de n'en avoir jamais versé. » Voici en quelques mots le résumé de ce discours qui fit une profonde sensation sur l'Assemblée : « L'on veut juger Louis en roi ou en simple citoyen. S'il doit être jugé en roi, il faut prendre en main la constitution qui proclame l'inviolabilité, et conséquemment absout le roi. Si Louis doit être jugé en citoyen, il faut employer les formes prescrites par les lois et soumettre le procès à un tribunal compétent ; car, dit De Sèze, je cherche en

» vain des juges parmi vous, je ne vois que des ennemis. » Entrant dans la discussion des faits, il prouva que pas un seul ne pouvait soutenir un examen sérieux. L'appel de l'étranger, qui servait de base principale à l'accusation, ne reposait que sur une rumeur vague, et il était impossible d'en fournir la moindre preuve. Quant au sang répandu le 10 août, ce n'était pas évidemment le roi qui l'avait fait répandre, puisqu'il s'était retiré dans le sein de la Législative, afin de l'épargner, quoiqu'il eût pu se défendre selon le droit actuel, étant en état de légitime défense. Dans une péroraison pathétique, De Sèze résuma chaleureusement tout ce que le roi avait fait pour la liberté et pour la nation, la diminution des impôts, la destruction de la corvée, le changement de la législation criminelle. « Le peuple voulut la liberté, » Louis la lui donna ; il vint même au devant de lui » par ses sacrifices, et cependant c'est au nom de ce peuple qu'on demande aujourd'hui.... je n'achève pas.... » je m'arrête devant l'histoire; songez qu'elle jugera votre jugement, et que le sien sera celui des siècles. »

Louis prit la parole immédiatement après son défenseur : « On vient de vous exposer mes moyens de défense, je ne les renouvellerai point; en vous parlant, » peut-être pour la dernière fois, je vous déclare que » ma conscience ne me reproche rien et que mes défenseurs ne vous ont dit que la vérité.

» Je n'ai jamais craint que ma conduite fût examinée » publiquement, mais mon cœur est déchiré de trouver » dans l'acte d'accusation l'imputation d'avoir voulu » faire répandre le sang du peuple, et surtout que les » malheurs du 10 août me soient attribués!

» J'avoue que les preuves multipliées que j'avais don-

» nées dans tous les temps de mon amour pour le peu-
 » ple, et la manière dont je m'étais toujours conduit, me
 » paraissaient devoir prouver que je craignais peu de
 » m'exposer pour épargner du sang, et éloigner à jamais
 » de moi une pareille imputation. »

Le roi étant sorti après ces paroles, un tumulte effroyable se manifesta dans toute l'Assemblée : « Qu'on
 » le juge sans désemparer, demande Bazire. — L'appel
 » nominal à l'instant même ! s'écrie Duhem ; il est temps
 » que la nation sache si elle a raison de vouloir être
 » libre, ou si c'est pour elle un crime ! — Et moi, re-
 » prend Lanjuinais, je demande que nous rapportions
 » le décret par lequel nous nous sommes constitués ju-
 » ges de Louis XVI ! Voilà ma réponse à la proposition
 » qu'on vous fait. Que Louis XVI soit jugé, oui, c'est-
 » à-dire que la loi soit appliquée à son procès, que les
 » formes salutaires protectrices, réservées à tout citoyen,
 » lui soient octroyées comme à tout autre homme ; mais
 » qu'il soit jugé par les conspirateurs qui se sont déclarés
 » eux-mêmes, à cette tribune, les auteurs de la journée
 » du 10 août !..... — A l'Abbaye ! s'écrient les voix de
 » la Montagne. — Vous vous déclarez trop ouvertement
 » les partisans de la tyrannie ! dit Thuriot. — C'est un
 » royaliste ! il a fait le procès du 10 août ! vocifèrent en-
 » semble Duhem, Legendre, Billaud, Duquesnoy. — Je
 » dis, reprend Lanjuinais, que vous, les conspirateurs
 » avoués du 10 août, vous seriez à la fois les ennemis,
 » les accusateurs, le jury d'accusation, le jury de juge-
 » ment et les juges !... — Faites-le taire ! c'est la guerre
 » civile qui parle ! je demande à l'accuser les preuves à
 » la main ! dit Choudieu. — Vous m'écoutez ! reprend

» Lanjuinais. — Non! non! à bas de la tribune! à la
 » barre, à la barre des accusés! crient mille voix. — A
 » l'Abbaye, à l'Abbaye! leur répondent les voix des tri-
 » bunes (1). »

Ceux qui avaient demandé la discussion l'emportèrent. Parmi les nombreux discours qui furent prononcés en cette circonstance, il en est deux que nous devons spécialement mentionner, l'un de Robespierre et l'autre de Vergniaud, relativement à l'appel au peuple. Robespierre s'écria, en finissant son discours au milieu des applaudissements de la multitude : « Epargne-nous au
 » moins cette espèce de disgrâce, garde tes applaudisse-
 » ments pour le jour où nous aurons fait une loi utile
 » à l'humanité; ne sais-tu pas qu'en nous applaudissant
 » tu donnes à nos ennemis des prétextes de calomnie
 » contre la cause sacrée que nous défendons? Oh! fuis
 » plutôt le spectacle de nos débats! reste dans tes ate-
 » liers; loin de tes yeux nous n'en combattons pas moins
 » pour toi! et quand le dernier de tes défenseurs aura
 » péri, alors venge-les, si tu veux, et charge-toi de faire
 » triompher toi-même ta cause!... Citoyens, qui que
 » vous soyez, veillez autour du Temple! arrêtez, s'il est
 » nécessaire, la malveillance perfide! confondez les com-
 » plots de vos ennemis! Fatal dépôt! reprit-il avec un
 » geste désespéré, n'était-ce pas assez que le despotisme
 » eût pesé si longtemps sur cette terre! faut-il que sa
 » garde même soit pour nous une autre calamité! »

Il y avait une grande habileté dans cette péroraison. Par cette exhortation à la clémence et ces conseils dou-

(1) Lamartine, *Girondins*,

nés au peuple pour lui recommander le calme, il ralliait cette majorité timide, indécise, composée d'hommes faibles privés des lumières et du caractère nécessaires pour se soustraire à sa funeste influence. S'il eût employé la menace et la colère, il eût peut-être rendu un peu d'énergie à cette masse flottante qui lui eût échappé. En lui demandant le silence, un simple consentement et non pas l'action du combat, il était sûr de la rattacher à sa personne. Il fit en effet de ces hommes des esclaves qui suivirent son char, approuvèrent ses doctrines et sanctionnèrent ses actes.

Vergniaud, dont la parole était attendue avec impatience, attaqua avec une extrême vivacité le parti de Robespierre, qui, sous le prétexte de liberté, aspirait à la tyrannie. Après avoir montré la lâcheté de ces assassins, de ces petits Marius qui attendent à la liberté quand ils ont usurpé le pouvoir, il défendit l'appel au peuple. « Je me résume : Tout acte émané des représentants du » peuple est un attentat à la souveraineté du peuple, s'il » n'est pas soumis à sa ratification formelle ou tacite. Le » peuple, qui a promis l'inviolabilité à Louis, peut seul » déclarer qu'il veut user du droit de punir, auquel il a » renoncé. Si le peuple veut la mort de Louis, il l'or- » donnera. »

Ce discours et ceux de Brissot et de Gensonné avaient beaucoup affaibli l'effet des paroles de Robespierre, et on voyait déjà se dessiner une majorité en faveur du roi, quand Barrère parut à la tribune et fit pencher la balance du côté de la Montagne. Barrère, qui présidait l'Assemblée, se chargea de résumer la discussion avec cet esprit animé, naturel, varié, qui le distinguait. On le croyait

favorable à Louis XVI, et cette opinion lui avait fait donner la présidence de l'Assemblée. Lorsque Malesherbes était allé lui demander l'autorisation de défendre le roi, il avait répondu : « Si je n'étais pas membre de » la Convention, ou si, étant membre de cette Assemblée, » je pouvais être défenseur du roi, j'accepterais de grand » cœur une aussi noble fonction. C'est le triomphe de la » défense publique et le plus beau jour pour un avocat » du malheur. »

Il ne discuta point les faits, mais il se contenta de les affirmer. Il y avait un point fort en litige et qui laissait beaucoup d'incertitude dans l'esprit des conventionnels. La Convention avait-elle le droit de juger? Barrère prétendit que cette Assemblée renfermait en elle-même toute espèce d'autorité : « Une Convention nationale est » l'image instantanée de la nation; elle a tous les pou- » voirs pour combattre les ennemis de la liberté et pour » les juger ensuite selon un nouveau pacte social. Le » trône est brisé, vous abolissez la royauté; en la démo- » lissant, vous trouvez sur ses débris un homme accusé » de conspiration; et vous voudriez déposer sur la nation » un soin pénible, sans doute, car personne n'aime à » prononcer sur le sort de son semblable! » Il repoussait l'appel au peuple qui, cependant, selon les principes des démagogues, pouvait à son gré détruire les lois, les modifier, anéantir tout pacte, soit national, soit international.

Ces grandes discussions avaient duré du 27 décembre au 7 janvier. Il se passa encore sept jours avant que l'on parvint à poser les questions, qui furent enfin réduites à quatre.

1° Louis Capet est-il coupable de conspiration contre la liberté de la nation, et d'attentats contre la sûreté générale de l'Etat?

2° Le jugement, quel qu'il soit, sera-t-il envoyé à la sanction du peuple?

3° Quelle peine lui sera-t-elle infligée?

4° Y aura-t-il sursis à l'exécution du décret de condamnation?

Ces questions ainsi posées étaient un véritable système d'engrenage pour enlacer et broyer la victime.

Afin de donner plus de solennité, ou plutôt afin d'intimider les faibles, il fut résolu que les votes seraient donnés à la tribune et à haute voix, qu'ils pourraient être motivés et qu'ils seraient écrits et signés. Tous les membres absents sans motif devaient être frappés de censure.

A l'appel nominal sur la première question, vingt-huit absences furent constatées, huit pour cause de maladie, quinze absents par commission, et cinq non votants. Trente-sept votants, *tout en reconnaissant Louis coupable*, motivèrent un vote de *refus de le juger*, pour cause d'incompétence et de l'incompatibilité des fonctions de législateur et de juge. Six cent quatre-vingt-trois membres répondirent : *Oui, Louis est coupable*.

Sur la question de l'appel au peuple, deux cent quatre-vingt-six voix votèrent pour l'appel; quatre cent vingt-cinq volèrent contre tout recours à la nation. Le parti des Girondins avait espéré que l'appel au peuple passerait; lorsqu'ils le virent repoussé, ils se laissèrent aller à l'abattement, et plusieurs des principaux chefs de la Gironde prirent alors la funeste résolution d'abandonner Louis XVI et de le livrer à l'échafaud.

Arrivait alors la question décisive. Lanjuinais demanda que, puisqu'on avait violé toutes les règles de la justice, la peine ne fût portée qu'à la majorité des deux tiers des suffrages; c'était la majorité exigée devant les tribunaux ordinaires pour les causes capitales.

L'Assemblée résolut que le jugement serait rendu à la simple majorité, comme pour les autres affaires.

La plus vive agitation régnait dans la capitale. Un colporteur de livres et de journaux fut assassiné sous prétexte qu'il distribuait des écrits royalistes. Les bandes de malfaiteurs sortis des prisons de la Conciergerie et du Châtelet formaient des rassemblements de scélérats. Des dragons de la République forcèrent leur caserne et se rendirent à l'église du Val-de-Grâce pour briser les urnes en vermeil où se trouvaient renfermés les cœurs de quelques-uns des rois et des reines de France; ils foulèrent aux pieds ces reliques de la royauté et les jetèrent dans un égout. Aux approches de la Convention, des hommes à figure sinistre disaient aux représentants : *Ou sa mort ou la tienne*. Les couloirs de la Convention, livrés aux chefs les plus sanguinaires des sections de Paris, étaient obstrués par des troupes armées. Maillard, Fournier l'Américain et Jourdan Coupe-Tête inspi-
raient de la terreur aux représentants. Les tribunes étaient pleines de leurs agents. Le désordre fut tel, que la Commune crut devoir prendre un arrêté pour fermer les théâtres, ce qui fit interrompre un instant le coupable procès qui s'instruisait. « Je croyais, dit Danton, qu'il » était d'autres objets qui doivent nous occuper que la » comédie. »

Les premiers votes se balançant longtemps entre la

mort et le bannissement, on attendait avec impatience la Gironde, dont les voix devaient avoir de l'influence sur les votes subséquents. Vergniaud monta à la tribune, et lui, qui avait dit que jamais il n'aurait la faiblesse de condamner Louis à la mort, laissa tomber ce mot : *la mort*. Danton leva les épaules et dit tout bas à Brissot : « Vantez donc vos orateurs? Des paroles sublimes, des » actes lâches! Que faire de tels hommes? Ne m'en par- » lez plus, c'est un parti fini. » Les Girondins, Buzot, Péthion, Barbaroux, Isnard, Lasource, Salles, Rebecqui, Brissot, votèrent avec lui *la mort*. Sièyes vota la mort à leur exemple. Quelques Montagnards, parmi lesquels nous citerons Manuel, repoussèrent la mort. Au moment du dépouillement du scrutin un député, nommé Duchâtel, enveloppé des couvertures de son lit, se fit transporter à la Convention pour voter d'une voix mourante contre la mort. Le duc d'Orléans avait voté le dernier des députés de Paris; il laissa tomber le mot de *mort*. « Le malheureux ! dit Robespierre à l'un de ses amis, il » n'était permis qu'à lui d'écouter son cœur et de se ré- » cuser; il n'a pas voulu, ou il n'a pas osé le faire : la » nation eût été plus magnanime que lui. »

Vergniaud donna ensuite lecture du résultat du vote : « L'Assemblée est composée de sept cent quarante-neuf » membres; quinze sont absents par commission, sept » par maladie, un sans cause, cinq ont refusé de voter. » Le nombre restant est sept cent vingt-un; la majorité » absolue est de trois cent soixante-un.

» Deux ont voté pour les fers.

» Deux cent quatre-vingt-six pour la détention ou le » bannissement.

» Quarante-six ont voté la mort avec sursis.

» Trois cent soixante-un ont voté pour la mort.

» Vingt-six pour la mort, en exprimant le vœu que la question de sursis fût examinée par l'Assemblée. » Ces derniers finirent par accepter la mort pure et simple. Il n'y avait eu d'abord que la majorité absolument nécessaire. Que dire de la lâcheté de ces Girondins qui, dans la crainte de perdre une chancelante popularité, votèrent la mort ?

Les défenseurs de Louis XVI, appelés à la barre, prirent la parole, De Sèze pour interjeter appel au peuple, Tronchet pour démontrer que les règles du Code pénal avaient été violées et qu'on n'avait accordé au roi aucune des garanties données aux plus grands criminels, telle que les deux tiers des voix. « Citoyens, dit Malesherbes » à son tour, je n'ai pas comme mes collègues l'habitude » de la parole, je ne suis pas comme mes collègues en » état d'improviser sur-le-champ... Je vois avec douleur » que je ne suis point capable de vous présenter des con- » sidérations qui puissent toucher une Assemblée... (La » voix du vieillard était entrecoupée de sanglots.) Oui, » citoyens, comment les voix doivent-elles être comp- » tées?... J'avais des observations à vous présenter... » Citoyens, pardonnez à mon trouble... Quand j'étais » magistrat et depuis encore, j'ai beaucoup réfléchi sur » cette question... Aurai-je le malheur de perdre les » pensées que j'avais conçues... Si vous ne me permettez » pas de vous les présenter demain.... » Il s'arrêta alors fondant en larmes, émotion qui agit un moment sur l'Assemblée.

Louis XVI avait, de son côté, écrit cette lettre à l'As-

semblée : « Je dois à mon honneur, je dois à ma famille, » de ne point souscrire à un jugement qui m'incolpe » d'un crime que je ne puis me reprocher. En conséquence, je déclare que j'interjette appel à la nation » elle-même du jugement de ses représentants. Je donne, » par ces présentes, pouvoir spécial à mes défenseurs officiels, et charge expressément leur fidélité de faire » connaître à la Convention nationale cet appel par tous » les moyens qui seront en leur pouvoir, et de demander » qu'il en soit fait mention dans le procès-verbal de la » séance de la Convention. »

Toutes les demandes des défenseurs ayant été repoussées, on procéda à l'appel pour fixer l'époque de la mort, et le 20 janvier, à trois heures du matin, il fut décidé que l'exécution aurait lieu dès le lendemain 21. Dans cet instant, on remit au président une lettre du député Kersaint, qui donnait sa démission et ne voulait pas se trouver dans le sein d'une Assemblée qui était couverte de sang.

L'Assemblée crut se mettre à l'abri de tout reproche en ordonnant au ministre de la justice de faire des recherches sur les brigandages de septembre et sur la part que les fonctionnaires publics avaient pu prendre dans les événements du 9 et du 10 août 1792.

Le roi attendait avec calme la sentence qui avait été prononcée contre lui. Le 20 au matin les portes du Temple s'ouvrirent, et Malesherbes se rendit auprès du monarque, tomba à ses pieds et lui apprit par un éloquent silence l'arrêt qui avait été rendu. Le roi le comprit, prononça lui-même le mot sans pâlir, releva son ami avec bonté et se fit le consolateur du messenger de

sa mort. Il s'informa avec curiosité comment les votes avaient été répartis. Apprenant que le duc d'Orléans avait voté contre lui : « Ah ! dit-il, celui-là m'afflige » plus que tous les autres ! »

Garat, ministre de la justice, s'étant rendu au Temple pour signifier à l'infortuné monarque l'arrêt de condamnation, Louis prit l'acte de signification, le plia et le mit dans son portefeuille; puis, se tournant du côté de Garat : « Monsieur le ministre de la justice, je vous prie de remettre cette lettre à la Convention. » Garat hésitant à prendre le papier : « Je vais vous la lire, » reprit le roi, et il lut : « Je demande à la Convention un délai de » trois jours pour me préparer à paraître devant Dieu; » je demande pour cela à pouvoir voir librement l'ecclésiastique que j'indiquerai aux commissaires de la Commune, et qu'il soit à l'abri de toute perquisition pour » l'acte de charité qu'il exercera envers moi. Je demande » à être délivré de la surveillance perpétuelle qui m'ob- » serve à vue depuis quelques jours... Je demande pen- » dant ces derniers moments à pouvoir voir ma famille, » quand je le désirerai, sans témoin. Je désirerais bien » vivement que la Convention s'occupât tout de suite du » sort de ma famille et qu'elle lui permit de se retirer librement où elle jugerait convenable de chercher un » asile... Je recommande à la bienfaisance de la nation » toutes les personnes qui m'étaient attachées...; il y a » dans le nombre beaucoup de vieillards, de femmes et » d'enfants qui n'avaient pour vivre que mes bienfaits » et qui doivent être dans le besoin. — Fait à la tour du » Temple, le 20 janvier 1793. »

C'est surtout dans ces moments qu'on saisit l'homme

» tout entier. « Je voulus, dit le farouche Hébert, être pré-
» sent à la signification de l'arrêt de mort de Capet. La
» noblesse et la dignité de son langage et de son main-
» tien m'arrachèrent des pleurs de rage. Je me retirai
» en disant à l'un de mes collègues qui n'était pas plus
» ferme que moi : « J'ai fini maintenant mon ministère.
» Puisque les prêtres constitutionnels de la Convention
» ont voté sa mort, il faudra le faire conduire à l'écha-
» faud par deux de ces prêtres. »

Le roi remit en même temps au ministre l'adresse de l'abbé *Edgeworth de Firmont*, qu'il désirait avoir pour l'accomplissement de ses devoirs religieux avant de mourir. Le 20 janvier, à la nuit tombante, l'abbé de Firmont, effrayé de la mission qu'il venait de recevoir, entra au Temple, tomba aux pieds de son pénitent et pleura avant de pouvoir lui adresser un mot de consolation. Le roi lui-même ne put retenir ses larmes. « Par-
» donnez-moi, dit-il à l'ecclésiastique en le relevant, ce
» moment de faiblesse; je vis depuis si longtemps au
» milieu de mes ennemis, que l'habitude m'a endurci à
» leur haine et que mon cœur s'est fermé aux sentiments
» de tendresse. Mais la vue d'un ami fidèle me rend ma
» sensibilité que je croyais éteinte et m'attendrit malgré
» moi. »

Après avoir entretenu l'abbé avec le plus grand calme et lui avoir donné lecture de son sublime testament, il se disposa à voir sa famille pour la dernière fois. La reine, M^{me} Elisabeth, M^{me} Royale, instruites par les crieurs que la sentence de mort avait été prononcée contre le roi, avaient passé la journée dans les plus ar-
dentes prières. Ce fut pour elles une joie, dans l'agonie,

d'apprendre qu'elles pourraient voir le monarque avant qu'il rendit le dernier soupir. Quand la porte s'ouvrit, que la reine vit Louis, elle s'élança entre ses bras et voulut l'entraîner rapidement dans une chambre voisine où elle pût se livrer à toute l'ardeur de sa sensibilité. « Non, non, dit le roi, je ne puis vous voir qu'ici. » Lorsque la Commune avait consenti à ce qu'il vît un moment sa femme et ses enfants, elle avait ordonné qu'il serait sous les yeux des gardiens. Une porte vitrée les sépara. Si on put les voir, du moins on ne put pas les entendre. Le fidèle Cléry se mit vis-à-vis la porte vitrée afin de dérober son maître à la garde importune.

Le moment de la séparation arriva trop tôt. La reine désirait demeurer toute la nuit avec son époux, mais le roi le refusa, sentant que cet attendrissement usait leur vie. Pour consoler sa famille, il lui promit de la faire appeler le lendemain à huit heures. « Pourquoi pas à sept heures? dit la reine. — Eh bien, oui, à sept heures, répondit le roi. — Vous nous le promettez, s'écrièrent-ils tous. — Je vous le promets, répéta le roi. »

La scène déchirante qui marqua la séparation de la famille royale n'était guère propre à encourager le roi à la faire appeler le lendemain; le désespoir de la reine était tel, qu'en approchant de la porte de sortie, elle se précipita mille fois entre les bras de son époux, le serrant avec des étreintes convulsives. M^{me} Royale tomba évanouie. « Adieu, » cria alors le roi, et il se déroba à leurs regards. Il alla dans la tourelle trouver son ange consolateur, cet abbé Edgeworth qui, comme il l'avouait lui-même, avait puisé dans le sein du roi une force réellement surhumaine.

La nuit étant à moitié passée, le roi, qui sentait le besoin de force pour le lendemain, se reposa et s'endormit du sommeil le plus paisible. Une respiration égale et douce attestait la paix de son âme. « Cinq heures sont-elles sonnées, dit-il à Cléry? — Pas encore à l'horloge de la tour, lui répondit Cléry; mais elles sont sonnées déjà à plusieurs cloches de la ville. — J'ai bien dormi, dit le roi, j'en avais besoin, la journée d'hier m'avait fatigué. »

Il assista à genoux à la sainte messe célébrée par l'abbé de Firmont, reçut le corps de Jésus-Christ. Après la messe, il remit furtivement à Cléry un cachet qu'il détacha de sa montre, un petit paquet qu'il tira de son sein et un anneau de mariage. « Vous remettrez après ma mort, lui dit-il, ce cachet à mon fils, cet anneau à la reine. Dites-lui que je le quitte avec peine et pour qu'il ne soit pas profané avec mon corps!.... Ce petit paquet renferme des cheveux de toute ma famille, vous le lui remettrez aussi. Dites à la reine, à mes chers enfants, à ma sœur, que je leur avais promis de les voir ce matin, mais j'ai voulu leur épargner la douleur d'une si cruelle séparation renouvelée deux fois. Combien il m'en coûte de partir sans recevoir leurs derniers embrassements!... »

Cependant on entendait le bruit du tambour qui appelait la garde nationale aux armes. A neuf heures, un pas tumultueux retentissait dans les escaliers de la tour du Temple : « Vous venez me chercher, dit le roi d'une voix ferme à Santerre, je suis à vous dans un instant, attendez-moi là! » Il montre du doigt le seuil de sa chambre, referme sa porte et revient s'agenouiller aux

« Tout est consommé, mon père, lui » dit-il, donnez-moi la dernière bénédiction, et priez » Dieu qu'il me soutienne jusqu'à la fin. »

Avant de quitter la tour, il remit à l'un des gardes ce testament que la postérité lira comme l'expression de la pureté de sa foi, de la bonté de son cœur et de la sublimité de ses sentiments. Pendant le trajet du Temple à la place de la Concorde, ne pouvant, à cause des gendarmes, s'entretenir avec son confesseur, il prit le bréviaire de l'abbé Edgeworth et y lut les psaumes les plus appropriés à la douloureuse circonstance où il se trouvait. Une armée avait été disposée le long des boulevards pour empêcher toute tentative d'enlèvement. Tout demeura tranquille. On dit seulement que quelques jeunes gens percèrent la ligne des gendarmes, mais que, se voyant sans appui, ils abandonnèrent leur dessein.

Louis monta les marches de l'échafaud, soutenu par les bras du prêtre, puis, d'un mouvement de la main, fit cesser le roulement du tambour : « Peuple, dit Louis XVI » d'une voix qui fut entendue distinctement, peuple, je » meurs innocent de tous les crimes qu'on m'impute ! » Je pardonne aux auteurs de ma mort, et je prie Dieu » que le sang que vous allez répandre ne retombe ja- » mais sur la France !... » Santerre vit le frémissement qui parcourait la foule ; il ordonna un nouveau roulement de tambour, et on cessa d'entendre la voix de la royale victime.

Trois bourreaux se présentèrent pour déshabiller le roi ; il les repoussa, ôta lui-même ses vêtements, se dépouilla jusqu'à la ceinture, et resta couvert d'un simple gilet de molleton blanc, dit une relation contemporaine.

Les aides des bourreaux ayant voulu lui lier les mains, il leur dit avec force : « Non, non, je n'y consentirai jamais. » — « Sire, lui dit le conseiller divin, subissez sans résistance ce nouvel outrage, comme un dernier trait de ressemblance entre vous et le Dieu qui va être votre récompense. » Le roi leva les yeux au ciel, accepta cette ignominie : « Assurément, dit-il, il ne faut rien moins que l'exemple d'un Dieu pour que je me soumette à un pareil affront. »

On attach aussitôt Louis sur la planche fatale. Pendant qu'on le renversait, il jeta un regard de bonté sur son peuple et sur son confesseur. Presque aussitôt un des exécuteurs prenait sa tête, la montrait à la multitude et couvrait de sang les bords de l'échafaud. Des hommes farouches trempèrent des mouchoirs dans le sang du roi, parcoururent Paris en criant : *Vive la république!* et se présentèrent sous les fenêtres du Temple pour insulter à la plus infortunée des reines.

Ainsi fut consommé le plus grand des crimes (1) que les annales de la France nous présentent. Rien, en effet, ne peut le justifier. On a dit que deux grands principes étaient alors en présence : l'absolutisme personnifié dans la royauté, et la liberté dans le peuple. C'est un abominable mensonge ; Louis XVI n'était point un roi absolu, c'était un prince sincèrement ami de la liberté, qui voulait en donner à la nation plus qu'elle ne pouvait en supporter.

Quelques politiques insensés, mettant de côté le bien

(1) Voir, à la fin de ce volume, l'admirable Allocution de Pie VI sur le martyre de Louis XVI.

et le mal moral, envisageant uniquement le passé et l'avenir, ont regardé la mort de Louis XVI comme la consécration d'une ère nouvelle; ainsi, dans les temps anciens, la mort des tyrans était le point de départ de la grandeur des peuples. C'est une erreur politique. La mort de Louis XVI, et surtout la destruction de la monarchie, ont fait reculer la liberté au lieu de la faire avancer, et ont amené le despotisme consulaire et impérial, sans lequel la patrie périssait. Le sang royal qui découla de l'échafaud de Louis XVI est retombé sur ceux qui l'ont versé, et les hommes les plus amis de la liberté attachent aujourd'hui au pilori les noms à jamais exécrés de Robespierre, Marat, Billaud-Varennes, Danton, etc.

§ III. *Guerre en Hollande et en Belgique. — Situation intérieure. — Tribunal révolutionnaire. — Maximum (22 janvier - 24 mars 1793).*

La mort de Louis XVI avait produit une joie féroce dans les uns, l'étonnement dans les autres, la tristesse dans tous les cœurs honnêtes, et la rage du désespoir dans quelques âmes exaltées. Chacun s'attendait que le crime de la nation attirerait sur elle les plus grands malheurs. Les uns, pour ne pas survivre à un pareil forfait, se précipitaient des parapets du Pont-Neuf dans la Seine; des femmes se jetaient du sommet des toits dans les rues; des sœurs, des filles de régicides écrivaient à leurs parents pour leur reprocher leur crime et répudiaient leur nom et leur famille; plus tard les régicides eux-mêmes, semblables à Caïn, devaient errer sur la terre étrangère, marqués au front du signe de l'ignominie.

Louis XVI n'était pas encore mort, et déjà il était vengé. Michel Lepelletier de Saint-Fargeau, issu d'une ancienne famille de haute magistrature, possesseur d'une immense fortune, avait embrassé avec chaleur les idées révolutionnaires. Espérant, dit-on, par ses richesses et ses opinions, allier sa fille unique au fils du duc d'Orléans, il s'était uni à lui, avait adopté tous ses principes, et comme lui avait voté la mort du roi. Saint-Fargeau étant entré pour dîner dans les salles à manger souterraines de Février, restaurateur au Palais-Royal, y fut rencontré par Pàris, royaliste intrépide de cœur et adroit de la main. La vue de Saint-Fargeau le fit frémir de colère ; il se lève : « Tu as voté la mort de Louis XVI, lui » dit-il, voilà ta récompense ! » Et, en disant ces mots, Pàris tire son épée et l'enfonce dans le cœur de Fargeau, qui expire à l'instant, sans avoir prononcé un seul mot.

Des obsèques royales furent faites au régicide ; il fut transporté au Panthéon comme un grand citoyen, et son enfant fut déclaré, par un décret spécial, *fille adoptive de la République*. Pàris, cependant, était sorti du restaurant avec le plus grand sang-froid ; il passa encore huit jours à Paris et prit le chemin de l'Angleterre. Son exaltation royaliste le trahit ; il se donna la mort pour échapper à la main du bourreau.

Sous le vain prétexte que le Palais-Royal, où s'était commis l'assassinat de Lepelletier, était rempli d'aristocrates assassins, et quoiqu'il fût de notoriété publique que Pàris n'avait aucun complice, le parti exalté obtint que la maison de la Révolution (le Palais-Royal), étant le point central où se réunissaient tous les ennemis de la patrie et les hommes malfaisants, pour y tramer des

complots contre la liberté, serait fouillée, afin d'arrêter tous les mal intentionnés.

Six mille personnes furent trouvées sans carte de civisme, et conduites à leur section pour que l'on pût discerner les émigrés des négligents, qui, dans un moment où les patriotes terminaient leur guerre contre les aristocrates, marchaient sans preuve de leur civisme. Santerre témoignait ainsi sa vive satisfaction de cette expédition : « Il ne nous restera aucun ennemi au centre ; » nous les chasserons comme des bêtes enragées. Si » chaque bon républicain surveille la maison qui l'avoi- » sine, sous trois mois la paix intérieure et extérieure » sera faite, et la République française sera plus belle » que Rome dans les plus beaux jours. » La liberté politique avait disparu ; la liberté individuelle n'allait plus exister sous un gouvernement devenu plus tyrannique que les despotes les plus cruels. On fit entendre de vaines réclamations à l'Assemblée ; la démagogie les couvrit d'insultes, et tout finit par un vain ordre du jour.

Quoique la France entière témoignât de l'horreur du crime de la Convention, que les amis de la royauté fussent en majorité sur tout le sol de la patrie, il n'y eut cependant que deux provinces où le sentiment monarchique fut assez puissant pour mettre les armes à la main et déterminer les populations à la guerre. Avant de parler de la guerre de Vendée et de Bretagne, nous devons porter nos regards sur les nations étrangères.

La mort de Louis XVI avait fait une profonde sensation sur l'esprit de tous les souverains de l'Europe ; ils commençaient à craindre pour eux-mêmes cette fièvre de liberté qui se répandait déjà chez les peuples voisins,

et pouvait y amener, comme en France, l'anarchie intérieure, la guerre civile et l'échafaud dressé sur toute la surface des États. Le roi de Prusse, qui avait déjà commencé à négocier avec la France et avait obtenu l'évacuation de Francfort, quoique toujours incliné vers la paix, suspendit les négociations à la mort de Louis XVI, pour ne point paraître trahir la cause des trônes.

L'Angleterre, qui jusqu'alors avait persévéré dans une sorte de neutralité, se déclara ouvertement contre la France et commença une lutte qui ne devait finir que plus de vingt ans après. Talleyrand y débutait alors dans la diplomatie, qu'il a ensuite dirigée pendant plus de cinquante ans. Jamais diplomate n'eut plus de tact, de souplesse et de rouerie politique; l'élégance de ses manières, la grâce de son langage, les vices mêmes de sa constitution, donnaient à sa personne un caractère des plus saillants. Cet aristocrate d'origine, lancé dans la voie de la révolution, non-seulement n'avait pas adopté le parti des Jacobins, parce qu'il le jugeait sans avenir, mais il eut encore assez de prudence pour se faire donner une mission en Angleterre, lorsqu'il vit le levain révolutionnaire fermenter avec une violence excessive. Toutefois, il ne reçut pas le titre d'ambassadeur, et se couvrit du nom de Chauvelin, parce qu'un décret de l'Assemblée constituante interdisait à ses membres d'accepter cette fonction moins de quatre ans après avoir cessé de faire partie de la représentation nationale.

Pitt, qui gouvernait l'Angleterre déjà depuis environ dix ans, écouta les idées de Talleyrand sur le bonheur du monde lorsque la France et l'Angleterre marchent de concert, et lui laissa entendre que ce rêve ne se réalise-

rait pas de son vivant. Talleyrand se lia alors secrètement avec Fox et les principaux chefs du parti populaire en Angleterre.

Fox, rival de Pitt à la tribune, orateur puissant, populaire, défendant en Angleterre la cause de la révolution française, palliait ce qu'elle renfermait de plus odieux, et mettait au grand jour les principes d'une sage liberté. Mais les événements lui répondirent par le 10 août, par les journées de septembre, et enfin par la mort du roi. Fox, qui avait vu de jour en jour son parti diminuer à ce point, qu'il était à peine soutenu dans le Parlement par une soixantaine de membres, ne put empêcher la rupture de toute relation officielle et le renvoi de Chauvelin : « Après des événements, sur lesquels l'imagination ne peut s'arrêter sans horreur, dit Pitt, et depuis qu'une infernale faction s'est emparée du pouvoir en France, nous ne pouvions plus tolérer la présence de Chauvelin, car il n'est pas de moyen de corruption qu'il n'ait employé, par lui ou par ses émissaires, pour séduire le peuple et pour le soulever contre le gouvernement et les lois de ce pays. »

Maret, qui débarquait alors en Angleterre avec le titre d'ambassadeur, reçut l'injonction de reprendre immédiatement la mer, et ne put même se rendre à Londres. Talleyrand, n'ayant aucun titre officiel, et prévoyant les orages épouvantables qui allaient affliger sa patrie, demeura à Londres, y conservant toujours les fils d'une négociation qu'il se proposait de renouer lorsque le moment favorable serait arrivé.

A son arrivée en France, Chauvelin assura que l'Angleterre et surtout l'Irlande étaient disposées à se soule-

ver contre le gouvernement britannique; il affirma en même temps que la Hollande faisait cause commune avec le cabinet de Saint-James, dont elle était plutôt la vassale que l'alliée. La Convention, emportée par son ardeur patriotique, déclara aussitôt la guerre à l'Angleterre et à la Hollande : « Nous ferons une descente en » Angleterre, écrivit le ministre Monge à la flotte française; nous y jetterons cinquante mille bonnets de la » liberté, nous y planterons l'arbre sacré, et nous y tendrons les bras à nos frères les républicains. Ce gouvernement tyrannique sera bientôt détruit. »

Pitt sourit d'une pareille menace, car il savait que la flotte française, dont les principaux marins étaient exilés, ne pourrait, avec ses soixante-six vaisseaux de ligne et ses quatre-vingt-quatorze frégates ou corvettes, tenir la mer contre les flottes unies de l'Angleterre et de la Hollande, fortes de plus de cinq cents bâtiments de guerre.

Catherine II, impératrice de Russie, qui avait abandonné la cause de Louis XVI pour défendre des intérêts plus chers en Pologne, commanda, après l'assassinat du roi de France, au comte Woronzoff, son ambassadeur à Londres, de faire avec l'Angleterre un traité d'alliance offensive et défensive. Mais son intérêt domina toutes ses démarches, et, en faisant de bruyantes alliances avec l'Angleterre, l'Espagne, la Hollande, la Prusse et l'Empereur, elle portait toute son attention sur la Pologne, y faisait marcher ses troupes au lieu de les faire avancer vers la France, et déterminait le roi de Prusse, inquiet de la présence de la Russie dans son voisinage, à ne pas s'engager légèrement contre notre pays. L'empereur

d'Allemagne fut alors chargé de tout le poids de la guerre sur terre, tandis que l'Angleterre et la Hollande s'engageaient à la faire sur mer. L'empereur confia le commandement de son armée au prince de Saxe-Cobourg, qui avait partagé avec Souwaroff la gloire des victoires de Fokchani et du Rimnik. C'était un officier de l'école du duc de Brunswick, général prudent, qui ne voulait rien donner à la fortune; temporisateur tant que le succès n'était pas évident, il manquait de la vivacité nécessaire pour vaincre les Français.

La France envisageait tous ses ennemis sans pâlir; parce que ses armées avaient triomphé en Champagne, que Dumouriez avait terminé la conquête de la Belgique, que la Savoie reconnaissait en partie notre domination, que Nice, malgré les horreurs commises par nos soldats à Oneille, était en son pouvoir, que Naples, menacé par une escadre de six vaisseaux, courbait la tête et reconnaissait la république, elle se croyait capable de tenir tête à l'univers coalisé contre elle.

Si l'argent manquait en France, la République calculait la prodigieuse quantité de biens qu'elle avait pris, soit au clergé, soit aux émigrés, et il lui paraissait que ces richesses partagées entre tous pourraient suffire aux besoins.

Avant de se montrer conquérante, la République avait besoin d'une déclaration de principes. Cambon se chargea de la formuler, et le fit de manière à soulever tout ce qui n'a rien contre ce qui possède. « La nation française déclare qu'elle traitera comme ennemi le peuple qui, refusant la liberté ou y renonçant, voudrait conserver ou rappeler les castes privilégiées; elle promet de ne sous-

crire aucun traité et de ne poser les armes qu'après l'affranchissement de la souveraineté et de l'indépendance du peuple sur le territoire duquel les troupes de la République seront entrées, et qui aura adopté les principes de l'égalité et établi un gouvernement libre et populaire.» La guerre allait donc être une propagande armée.

A peine ce décret rendu (15 décembre), Danton, Lacroix et trente commissaires de la Convention et des Jacobins partirent pour la Belgique, afin de réunir ce pays à la France et de le révolutionner à l'instar de Paris. Ce ne fut plus la diplomatie qui fit des traités, ce ne furent plus les chefs militaires qui commandèrent, tout pouvoir passa entre les mains des démagogues, qui firent de Liège le centre de leurs déprédations et de l'agitation générale. On y voyait accourir les révolutionnaires de toutes les contrées voisines : Allemands, Belges, Hollandais s'engagèrent à seconder les efforts des Français, et promettaient les plus brillants succès au peuple qui saurait se présenter pour les défendre.

Dumouriez voyait sa brillante conquête livrée à des mains incapables; se sentant dominé au milieu de son armée par les représentants de la Convention, il quitta la Belgique et vint à Paris passer les derniers jours de décembre et une partie du mois de janvier. Il avait été loin d'être reçu avec cette pompe triomphale qui avait marqué sa réception après la célèbre campagne de Champagne. Déjà on bourdonnait le nom de traître. Il avait formé le projet de délivrer le roi; meneur consommé des négociations souterraines, il n'hésita devant aucune intrigue; il avait vu les principaux chefs de la Gironde, Vergniaud, Roland, Péthion et surtout Gensonné, mais il

avait trouvé tant de faiblesse dans ces hommes, qui, en parlant d'humanité en termes magnifiques, en témoignant la plus vive horreur pour le sang, en jurant de ne pas permettre la mort de Louis XVI, devaient ensuite la voter avec lâcheté, qu'il les plaignit et les dédaigna. Lié avec Santerre par Westermann, il se maintint assez bien avec le parti ultra-révolutionnaire. Il employait l'activité de son esprit à composer des mémoires. Il en présenta quatre : l'un contre le fameux décret du 15 décembre, qu'il montrait comme inconciliable avec la politique des autres nations et comme une cause de guerre permanente ; un second sur l'organisation de l'armée ; le troisième sur les fournitures, et le quatrième sur le plan de l'expédition qu'il projetait pour la campagne qui allait s'ouvrir. Il ne rencontra à Paris qu'un seul ennemi réellement redoutable, ce fut le fameux Marat, ce dénonciateur infatigable qui était à la recherche de tous ceux qu'il nommait réactionnaires. Westermann voulut un jour jeter Marat dans la Seine ; mais le tribun fut sauvé par la populace dont il était l'idole, et alla se renfermer dans son souterrain, d'où il lança de nouvelles attaques contre les prétendus traîtres à la patrie.

Dumouriez, qui avait senti l'impuissance de dominer les partis par les intrigues, se persuada qu'il fallait fasciner la nation par la gloire et se l'attacher par des victoires. Voici les combinaisons militaires du grand capitaine : Il résolut de s'avancer avec vingt-cinq mille hommes au cœur de la Hollande, jusqu'au Mœrdyk, bras de mer qui couvre La Haye, Rotterdam et Harlem ; ce canal une fois franchi, la plupart des places fortes du pays étant devenues inutiles, il devait se mettre à la place du

stathouder. Après la conquête de la Hollande, il se proposait de purger son armée des volontaires français, gens indisciplinés qu'il était impossible de plier au joug d'une armée régulière; il se débarrassait des officiers trop pleins du sentiment de l'indépendance. Pour combler les vides créés dans son armée par ces différentes épurations, il appelait trente mille Belges et trente mille Hollandais sous les armes, convoquait ensuite les représentants de la Belgique à Bruxelles, et ceux de la Hollande à La Haye, et les engageait à se constituer en deux Etats alliés et cependant indépendants, à cause de la diversité des intérêts des deux peuples; il faisait ensuite une trêve avec l'Empire et marchait sur Paris pour y rétablir un gouvernement régulier. Mais que devait être ce gouvernement? Était-ce un duumvirat avec Danton? sa propre dictature? la monarchie constitutionnelle de 89 avec le duc de Chartres pour roi? Ne voulait-il pas se faire lui-même le souverain des Pays-Bas? Il ne le disait pas, et ne le savait pas probablement lui-même; mais ses projets devaient échouer devant les mesures de la Convention.

Le pouvoir dictatorial, qui ne reculait devant aucune tentative et prétendait montrer de tous les côtés le drapeau de la victoire, mit sur pied une armée de cinq cent mille hommes pour faire face aux ennemis qui surgissaient de toute part et pour réaliser les conquêtes qu'il rêvait. Tandis qu'il se tenait sur la défensive à l'est et au midi, et établissait du côté de l'Italie et de l'Espagne de simples corps d'observation, il voulait attaquer du côté du nord, parce que, comme l'avait dit Dumouriez, de ce côté « on ne pouvait se défendre qu'en gagnant des ba-

» tailles. » Pour l'exécution de ce plan, cent cinquante mille hommes devaient former en Belgique l'armée d'opération, cinquante mille occuper l'espace compris entre la Moselle et la Sarre, cent cinquante mille s'étendre le long du Rhin et des Vosges, de Mayence à Besançon et à Gex. Un corps de réserve dut être réuni à Châlons, avec tout le matériel nécessaire pour se porter, soit au nord, soit à l'est, selon que sa présence serait exigée. La garde de Nice et de la Savoie était confiée à deux armées de soixante-dix mille hommes chacune; un corps d'observation de quarante mille hommes était placé au pied des Pyrénées. Quarante-six mille hommes étaient cantonnés le long de l'Océan pour garder nos côtes contre les tentatives des flottes ennemies. Pour former une telle armée, la Convention arrêta que le recrutement se ferait dans les gardes nationales; que tout membre de cette garde, non marié ou marié sans enfant, ou veuf sans enfant, serait à la disposition du pouvoir exécutif depuis dix-huit ans jusqu'à quarante-cinq; on fit un appel de trois cent mille hommes, ce qui, joint à deux cent soixante-dix mille, devait former un effectif de cinq cent soixante-dix mille. Pour payer ces troupes, on ordonna l'émission de huit cent millions d'assignats et la coupe des bois de la Corse pour les constructions de la marine.

Pendant que la Convention prenait ces mesures, Dumouriez tentait l'exécution de son vaste projet. Avec une rapidité qui égalait presque la promptitude de ses conceptions, il traversait l'Escaut, lançait dix-huit mille hommes sur la Hollande, s'emparait presque sans obstacle de Breda, de Gertruydenberg et de plusieurs autres places, étonnait la Hollande prête à répondre à l'appel

d'un général qui s'annonçait l'ennemi du stathouder, arrivait jusqu'au Mœrdyk, et s'emparait d'une flotte avant que la lenteur hollandaise se fût mise en état de l'arrêter dans sa marche. Au moment où il se voyait sur le point de réaliser ses espérances, il fut tout-à-coup rappelé en Belgique pour tenir tête à un ennemi extrêmement redoutable.

Dumouriez, en s'avançant en Hollande, prêtait le flanc à ses adversaires, qui pouvaient lui couper la retraite. Mais, connaissant la lenteur allemande, et instruit que le prince de Cobourg voulait s'arrêter sur la Meuse jusqu'à ce que Mayence fût repris, il pensait qu'il aurait terminé la conquête du pays avant d'avoir été coupé. Il avait prescrit l'ordre à Miranda, Valence, Dampierre, etc., de descendre la Meuse, d'occuper Maëstricht, de s'emparer de Venloo et de fermer ainsi les passages de la Meuse. Ils devaient s'avancer jusqu'à Nimègue, point sur lequel Dumouriez se promettait de les rejoindre après avoir occupé La Haye et Amsterdam. Cependant le prince de Saxe-Cobourg marchait en avant avec soixante-dix mille Autrichiens; vingt-cinq mille Hessois, Saxons, Bavaois menaçaient le Rhin depuis Bâle jusqu'à Mayence et Coblenz; quarante mille Anglais, Hanovriens et Hollandais s'avançaient du fond de la Hollande sur notre ligne d'opération.

Cobourg passa le Rhin à Coblenz, se dirigea sur Aix-la-Chapelle, où se trouvait un de nos corps avancés, qui se replia en désordre sur Maëstricht, assiégé alors, et dont Dumouriez prescrivit de continuer tranquillement le siège; ordre qu'il pouvait donner, car les progrès qu'il obtenait en Hollande annonçaient que bientôt lui-

même se verrait en état de se replier sur le flanc de l'ennemi, pour le contraindre à fuir. Mais les généraux placés à la garde du courant de la Meuse n'avaient pas la fermeté nécessaire pour occuper le poste important qui leur avait été confié ; ils levèrent le siège et livrèrent le passage de la Meuse. Le prince Charles, commandant l'avant-garde, poussa jusqu'à Louvain, enleva les tentes de nos soldats, des canons, des équipages, et jeta ainsi une telle terreur parmi les Français, que plus de dix mille volontaires abandonnèrent leurs armes pour se retirer en France. C'est dans cette circonstance que Dumouriez reçut l'ordre de revenir en Belgique pour arrêter le général autrichien.

En arrivant à Louvain, Dumouriez trouva l'armée désorganisée et les populations belges prêtes à se soulever contre les exactions du pouvoir dictatorial des commissaires de la Convention. Il agit aussitôt contre les ordres de ces commissaires, rendit aux églises les vases sacrés qui leur avaient été enlevés, et refusa d'entendre Camus, venu pour lui intimer les volontés de la Convention.

Dumouriez adressa à l'Assemblée elle-même une lettre foudroyante, dans laquelle il retraçait les désordres de l'armée, les sacrilèges qui soulevaient la Belgique, et les désastres d'Aix-la-Chapelle et de Liège, qui étaient une conséquence inévitable de la marche des affaires. Il montrait le soldat brûlant les arbres des vergers, la charpente des maisons, enlevant tout ce qu'il pouvait saisir, afin de se nourrir, de se couvrir et de réchauffer ses membres glacés. Il exagérait encore le mal déjà bien grand, afin de faire retomber sur la Convention une ac-

cusation plus terrible. Il exceptait cependant le ministre de la guerre, Beurnonville, qui avait été appelé à remplacer Pache. Il terminait sa lettre par l'offre de sa démission. Mais le gouvernement, dans l'impossibilité de lui donner un successeur capable, connaissant d'ailleurs l'affection des troupes pour leur général et la crainte qu'elles avaient de le perdre, n'osa accepter cette démission.

L'arrivée de Dumouriez au milieu de l'armée découragée, avait fait renaître l'espérance, il réunit les colonnes dispersées, jeta un corps vers la droite, pour relier les troupes alors fort hasardées en Hollande, et fit quelques reconnaissances sur les positions occupées par Cobourg, qui tenait toute la rive gauche de la Meuse, de Maëstricht à Liège, était maître de Saint-Tron et avait même jeté un petit corps dans Tirlemont. Dumouriez fit reprendre cette ville, occupa la position importante de Goidsenhoven, repoussa, le 16 mai, les Impériaux qui avaient tenté de s'emparer de ce poste, et leur fit subir une perte de sept à huit cents hommes.

Enhardi par ce petit succès, se voyant à la tête de quarante mille hommes, se trouvant d'ailleurs dans l'absolue nécessité d'agir afin de rendre la confiance à la Belgique et de soutenir le corps qui était resté en Hollande, Dumouriez se détermina à livrer une grande bataille. Il donna dix-huit bataillons au général Valence qui fut placé à droite, autant au duc de Chartres qui occupait le centre, et autant à Miranda, à qui il confia le poste le plus périlleux, celui de la gauche. Une réserve de huit bataillons de grenadiers fut remise au général Chancel; enfin un corps d'avant-garde de six mille

hommes fut donné au vieux général Lamarche qui, sous ses cheveux blancs, couvrait encore tout le feu de la jeunesse. Le prince de Cobourg s'était établi principalement à Tongres et à Saint-Tron, laissant les villages placés en avant comme une proie jetée pour attirer les Français.

Cobourg, qui avait commis la faute de laisser traverser la Gette sans inquiéter nos troupes, avait été obligé de replier ses principaux corps avancés et avait ainsi permis à notre colonne de l'extrême droite de s'emparer de Raucour; cette colonne commit la faute de déborder dans la plaine et de se replier sur Overwinden pour chercher l'ennemi. La seconde colonne de la droite se lança avec impétuosité sur la hauteur de Middelwinden et en débusqua les Impériaux. La troisième traversa Nerwinde et s'avança trop loin. Cobourg profita de cette imprudence, commanda alors de reprendre l'attaque et repoussa nos lignes sur toute l'étendue de notre front; avec un peu plus de vigueur, notre armée pouvait être facilement écrasée; mais le général français parvint à reprendre l'offensive à son tour. Dumouriez s'empara une troisième fois de Nervinde, et il demeura maître du champ de bataille tant au centre que sur la droite. A la nouvelle de la défaite de sa gauche en retraite jusqu'à Tirlemont, il se porta vite en arrière, essaya de ranimer un peu l'ardeur de ces volontaires, si braves loin de l'ennemi et si lâches devant le canon des alliés. Manquant de base, ne pouvant plus espérer d'emporter Saint-Tron, il dut songer à la retraite; il ordonna au duc de Chartres et au général Valence de l'opérer sur Tirlemont.

Bientôt le colonel Mack, officier ennemi qui exerçait une grande influence sur les opérations des alliés, obtint

de Dumouriez une entrevue, et arrêta une convention secrète qui réglait la marche des deux armées jusqu'à Bruxelles. Les ennemis s'engageaient à ne livrer aucun combat, si ce n'est de petites lutttes d'avant-poste qui étaient nécessaires pour démontrer la nécessité de la retraite. Bien que cette convention fût avantageuse aux Français, qu'une attaque un peu vive eût mis en pleine déroute, leur retraite ne fut guère plus heureuse, car elle se changea en une véritable fuite, et, en arrivant à Bruxelles, Dumouriez se vit dans l'impossibilité de garder cette ville. Il réunit la garnison aux régiments demeurés fidèles à leur drapeau, se replia vers la France, ordonna d'arrêter le général Miranda, et l'envoya à la Convention comme une victime expiatoire de ses désastres.

N'apercevant plus d'avenir dans le parti qu'il servait à contre-cœur, Dumouriez se jeta enfin dans une grande intrigue qu'il concerta avec les Autrichiens. Il y eut à Ath une conférence nocturne très célèbre entre lui et le colonel Mack, à laquelle prirent part le duc de Chartres, le colonel de Montjoie et le général Valence dévoués à ce prince. D'après la composition de ce conseil, on voit que le général s'était donné alors à la maison d'Orléans. Tout n'était sans doute pas avoué aux Autrichiens; on ne disait pas qu'on voulait établir une nouvelle dynastie, mais on voulait y arriver. On prétendait que les oncles de Louis XVII, étant en exil et ayant combattu contre leur patrie, avaient perdu tous leurs droits à la couronne. On ajoutait que le jeune roi étant incapable de prendre les rênes de l'Etat dans des circonstances aussi périlleuses, il fallait un homme fait qui pût gouverner par

lui-même. Il fut convenu entre Dumouriez et les Autrichiens que ceux-ci s'arrêteraient à Condé, ville française qui devait leur être remise, pendant que le général français marcherait sur Paris pour abattre la Convention.

Dumouriez dispersa aussitôt les troupes dans les principales places fortes et se retira à Saint-Amand, petite ville où il se vit bientôt environné des membres de la famille du duc d'Orléans et des partisans les plus zélés de cette maison. On y voyait non-seulement le duc de Chartres, mais encore le duc de Montpensier, son frère ; M^{me} Adélaïde, sa sœur, princesse douée de grandes facultés et appelée à rendre d'éminents services à son frère Louis-Philippe. Cette princesse, repoussée par la France, qui la mettait au nombre des émigrés parce qu'elle avait prolongé son séjour en Angleterre, était encore rejetée par les émigrés, qui ne voyaient en elle que la fille du duc d'Orléans, ce traître à sa famille, à son nom et à la noblesse.

Tout était orléaniste autour de Dumouriez, les hommes, les femmes, les généraux. Mais pour marcher sur Paris comme il en avait le dessein, il fallait engager son armée à solliciter elle-même l'ordre de départ ; il excita pour cela sous main le soldat, et répandit parmi ses troupes les bruits les plus outrageants contre la Convention. Tous ses officiers n'avaient pas ses opinions ; plusieurs souhaitaient le triomphe de la Convention, et osèrent se présenter en armes devant leur général, ayant le mot *républicain* écrit sur leurs chapeaux. Sans le fidèle Baptiste, son domestique, le général eût probablement été mis à mort.

Cependant les bruits les plus sinistres se répandaient à la Convention ; on dénonçait Dumouriez comme un traître. Mais le pouvoir exécutif se trouvait dans un embarras extrême. N'ayant que le seul Dumouriez pour tenir tête à l'ennemi, il résolut de l'inviter à se rendre à Paris pour se disculper ; et, afin de le déterminer à faire une démarche jugée nécessaire pour couvrir son honneur, Beurnonville accompagna les commissaires de la Convention chargés de lui porter cet ordre. Ces commissaires étaient Camus, janséniste qui affectait dans la révolution l'austérité de sa secte ; Lamarque, avocat verbeux et déclamateur ; Bancal, négociateur prudent et habile ; Quinette, chez qui l'instinct de l'ordre semblait balancer le sentiment de la liberté.

Beurnonville se précipita entre les bras de Dumouriez et le conjura d'obéir à l'ordre de la Convention qui l'appelait à sa barre. Camus lui lut le décret qui lui commandait de comparaître. Après avoir répondu qu'il obéirait quand cela lui conviendrait, il donna ironiquement sa démission. « Mais, après avoir donné votre démission, » que ferez-vous ? lui demanda avec anxiété Camus. — « Ce qu'il me plaira, reprit fièrement le général. Seulement je vous déclare que je n'irai pas me faire avilir » et condamner à Paris par un tribunal révolutionnaire. » — Vous ne reconnaissez donc pas ce tribunal ? reprit Camus. — Je le reconnais pour un tribunal de sang » et de crime, répliqua Dumouriez ; et tant que j'aurai » un pouce de fer dans la main, je ne m'y soumettrai » pas. »

Les autres commissaires, redoutant les suites de cet emportement, lui promirent qu'il ne lui serait fait aucun

nal, l'assurèrent que ce n'était qu'une simple démarche qu'on demandait de lui, et lui rappelèrent les grands exemples de fidélité des généraux romains. « Les Romains, répondit Dumouriez, n'ont pas tué Tarquin; ils n'avaient ni club des Jacobins, ni tribunal révolutionnaire. — Vous ne voulez donc pas obéir à la Convention? demanda catégoriquement Camus. — Je vous jure, dit Dumouriez, que quand ma patrie aura un gouvernement et des lois, je lui rendrai compte de mes actes et je les soumettrai à son jugement; à présent ce serait un acte de démence. »

Dumouriez s'étant trouvé un instant seul avec Beurnonville, son ami, il essaya de l'entraîner à lui et lui montra l'abîme qu'il se creusait à lui-même en continuant à servir les conventionnels. « Je sais, répondit Beurnonville, que je dois succomber sous mes ennemis; mais je mourrai à mon poste. »

Les commissaires, qui s'étaient retirés dans une pièce voisine pour délibérer, rentrèrent et sommèrent Dumouriez d'obéir sur-le-champ, et, sur son refus, Camus le déclara suspendu de toutes ses fonctions. « Vous n'êtes plus général, je défends qu'on vous obéisse, j'ordonne qu'on s'empare de vous, et je mets les scellés sur vos papiers. — C'est trop fort, reprit Dumouriez, il est temps de mettre un terme à tant d'audace, » et il cria en allemand aux hussards d'entrer. « Arrêtez ces quatre hommes, dit-il à l'officier qui les commandait, et qu'on ne leur fasse pas de mal; arrêtez aussi le ministre de la guerre, et qu'on lui laisse ses armes. »

Les hussards allemands, fidèles à la voix de leur général, entraînèrent les commissaires de la Convention,

et ils furent aussitôt conduits à Tournay et remis entre les mains des Autrichiens.

Dumouriez, après avoir ainsi déchiré le voile qui jusqu'alors avait couvert ses intrigues, se rendit au milieu de son camp, présenta les événements de la veille comme un attentat des Jacobins contre sa personne et contre son armée, fut reçu aux cris mille fois répétés de *vive Dumouriez!* et ses soldats jurèrent de mourir pour lui. Il coucha au camp au milieu de ses compagnons d'armes, afin de leur témoigner ainsi une nouvelle confiance et de répondre à leur attachement. Son dessein était de transporter ses troupes entre Lille, Douai, Bouchain, afin de se mettre en possession de ces villes. Avant de réaliser ce plan, il résolut de se rendre à Condé pour donner aux Autrichiens ce gage qui leur avait été promis. L'escorte qu'il avait demandée ayant été prête trop tard, il partit avec quelques hommes et ses principaux officiers pour se rendre maître de cette ville. Il rencontra sur la route deux compagnies de volontaires, qu'il fut fort surpris de trouver en cet endroit. Comme il leur demandait par quel ordre ils se dirigeaient sur Condé, il entendit crier : *Arrêtez!* puis *en joue!* Il monte aussitôt à cheval, court à toute bride avec son escorte à travers les champs, essuie une décharge qui blesse et tue quelques-uns de ses compagnons, rencontre bientôt un canal dont les bords escarpés rendaient le passage difficile, qu'il effectue, pendant que quelques-uns de ses hussards sont frappés à mort, que les deux valets qui portaient les valises tombent à leur côté; cinq cadavres d'hommes, huit de chevaux, un prisonnier, les équipages, les valises, les bagages, restent dans le canal.

Dumouriez, exténué de fatigue, se trouva enfin au milieu des Autrichiens, écrivit toute la nuit, et, au grand étonnement des Autrichiens, dit qu'il se rendrait à son camp de Moulde pour continuer à commander son armée et la conduire sur Paris. S'étant mis à la tête de quelques régiments dévoués, il se dirigea du côté de Saint-Amand. Mais il sut que les troupes y étaient dans une grande fermentation, parce qu'on avait répandu le bruit de sa mort et de sa trahison. Convaincu alors de l'impossibilité d'entraîner à sa suite des troupes qui avaient chassé leurs officiers, il ne vit pour lui d'autre moyen d'échapper à la mort qu'en se rendant auprès de Clairfayt, qui le reçut plutôt comme un allié malheureux que comme un transfuge. Ce qui prouve l'attachement de ses troupes pour leur général, c'est que les huit cents hommes du régiment de Berchiny et les hussards de Saxe allèrent se réunir à lui pour le servir encore dans les rangs des Autrichiens.

Dumouriez se retira bientôt en Angleterre. Il ne porta pas les armes contre la révolution, mais il ne cessa de rédiger des mémoires pour fournir le moyen de l'asservir. Lorsque le gouvernement révolutionnaire proprement dit eût fait place à l'empire et à la restauration, Dumouriez ne revint point offrir à sa patrie ses talents et ses services. Il semblait porter en lui-même le sentiment de dégradation morale qui s'attache toujours à celui qui, étant sans principes, se montrant prêt à servir et à trahir toutes les causes, ne peut que rencontrer la haine et le mépris. D'ailleurs, ce transfuge ne pouvait retrouver son rôle d'aventurier, le seul qui lui convînt, le seul assorti à son imagination indomptée.

Nous avons abandonné le récit des mouvements intérieurs à la mort de Louis XVI pour suivre les opérations militaires. La nation était alors livrée à la plus grande convulsion et montrait debout les partis révolutionnaires, qui, après s'être attaqués par des discours, devaient se livrer des batailles sanglantes et enfin se déchirer comme des tigres furieux. La mort de Louis XVI, qui avait été un triomphe des Jacobins sur les Girondins, laissa un moment de calme, qui persuada aux âmes vulgaires que la paix entre les partis allait enfin se cimenter, et que chacun déposerait ses haines pour ne songer qu'à l'intérêt de la patrie ; mais la paix était impossible entre les révolutionnaires, et les causes les plus diverses devaient les pousser à la guerre intestine.

Pendant que la nation était dans le trouble, la nature répondait par la stérilité et jetait au milieu des partis un aliment plus terrible à l'agitation. L'hiver était encore venu joindre de grandes rigueurs aux souffrances habituelles ; et les flatteurs du peuple, loin de trouver la cause de ces calamités dans l'intempérie des saisons, attribuaient tout le mal au commerce : ils accusaient les accapareurs et les riches.

Ce qui augmentait encore le malaise, c'était la baisse continuelle des assignats ; le laboureur, par un instinct naturel, les repoussait et préférait infiniment la valeur réelle de l'argent à un papier déjà tombé dans le discrédit. La baisse du papier-monnaie n'avait pas atteint le froment seul, elle avait aussi porté toutes les marchandises à un prix excessif : les étoffes, l'épicerie, tout ce qui est un objet de consommation habituelle s'était élevé à une valeur exorbitante, qui mettait ces objets au-dessus

des ressources pécuniaires du travailleur. Les épiciers, les boulangers, les débitants des petites consommations journalières, devenus des aristocrates dans les bas-fonds de la société, étaient attaqués chaque jour : de petites émeutes se formaient à leurs portes. Il fallut rechercher le moyen d'arrêter ce mal redoutable. On donna bientôt comme remède à ces maux un maximum à toutes les marchandises, qu'on taxait d'une manière arbitraire, en interrogeant plutôt les volontés de la populace que le prix de l'acquisition, ce qui contraignait les négociants à fermer leurs boutiques, d'où résultait un mal beaucoup plus grand que celui qu'on voulait prévenir.

Marat et ses amis, chauds partisans du *maximum*, échauffèrent fort le peuple par ce mot, le poussèrent aux plus grands excès, et lui montrèrent le pillage et l'assassinat comme le seul remède à ses misères. « Le pillage » des magasins, disait Marat, à la porte desquels on » pendrait quelques accapareurs, mettrait bientôt fin à » ces malversations, qui réduisent vingt-cinq millions » d'hommes au désespoir et qui en font mourir des milliers de misère. Les députés du peuple ne sauront-ils » donc jamais que bavarder sur ses maux sans jamais » lui présenter le remède? Laissons-là les lois, il est évident qu'elles ont été toujours sans effet! »

Cet article fit une profonde sensation parmi les quarante mille prolétaires qui lisaient l'*Ami du peuple*. Le lendemain des bandes affamées et couvertes de haillons sortirent des faubourgs, des ateliers, des lieux suspects, et se répandirent dans Paris, forçant les boutiques des boulangers et les magasins des épiciers, saisissant les bateaux chargés de comestibles et d'épicerie, se distri-

buant tout ce qui s'y trouvait, et taxant à un prix infiniment au-dessous du cours le pain, le savon, l'huile, le café, le fromage. Bientôt la taxe parut une futilité, un scrupule, on trouva plus simple de prendre sans payer.

Les pétitions les plus incendiaires étaient présentées à l'Assemblée : les unes demandaient que, sous peine des fers pour la première fois et de mort pour la seconde, il ne fût permis à aucun agriculteur ou marchand, de vendre un sac de blé du poids de deux cent cinquante livres plus de vingt-cinq francs. Les plus grandes villes, telles que Lyon, Toulon, Marseille, etc., dont le commerce était aux abois, réclamaient impérieusement un secours de la nation et menaçaient de se révolter s'il ne leur était accordé. « Il faut, disait-on à la tribune des Jacobins, pour » détruire le fléau des accaparements, placer une guil- » lotine auprès des greniers et faire des exemples. » Marat jetait en même temps dans son journal des phrases brûlantes capables de soulever la populace : « Quand de » lâches mandataires du peuple encouragent au crime » par l'impunité, on ne doit pas trouver étrange que le » peuple, poussé au désespoir, se fasse justice lui-même. »

La Convention sentait le contre-coup de ces événements criminels, qu'elle ne pouvait laisser passer sans les réprimer. Barrère, représentant des centres, demanda la punition des coupables et la fidélité à garder les lois. Salles, après avoir fait lire l'article de Marat, proposa le décret d'accusation contre ce monstre.

Le décret d'accusation ne fut pas rendu, mais Marat et les auteurs du pillage furent renvoyés devant le ministre de la justice, qui reçut l'ordre d'informer. « C'est » une scélératesse ! » s'écria Marat en sortant de l'As-

semblée au milieu des applaudissements de la multitude des tribunes.

Dans cette agitation croissante, se répandit le bruit des troubles de Lyon, du soulèvement en masse de la Vendée et des désastres de notre armée. Custine, dont les succès aventureux avaient causé une si vive allégresse, éprouvait aussi des revers. L'Espagne, qui jusqu'alors était restée neutre, commençait les hostilités, et la Convention lui répondait en lui déclarant la guerre. C'était donc un défi universel lancé contre la Convention ; à l'intérieur et à l'extérieur on se coalisait pour la détruire. Loin de déguiser le péril, l'Assemblée chercha à le grossir encore aux yeux du peuple, et nomma quatre-vingt-quinze commissaires pour aller dans les différentes sections de la capitale faire le récit de nos désastres et raconter les malheurs de nos armes. La Commune fit arborer le drapeau noir sur les tours de Notre-Dame, en signe de deuil et de mort, ordonna de fermer les théâtres et fit sonner le tocsin de guerre pendant vingt heures de suite dans tous les quartiers de la capitale. Des chanteurs, sur les places publiques, mêlaient ces mots à la fameuse Marseillaise : « Aux armes, citoyens ! aux armes ! si vous tardez tout est perdu. »

Afin de communiquer cette effervescence aux différentes parties de la France, des commissaires partirent de Paris pour agiter les villes et les campagnes, et ébranler les imaginations ; mais, au milieu de la commotion générale, un cri de mort se fit entendre comme au 10 août et aux 2 et 3 septembre : « Ne laissons pas vivre les traitres pour égorger nos femmes et nos enfants ! » Tout annonçait donc une nouvelle convulsion révolutionnaire.

On répandait des proclamations pour faire retomber tout le mal sur l'ineptie des Girondins, et le comité insurrectionnel délibérait secrètement sur le moyen de se délivrer des modérés : « La mort, dit Dubuisson, à ces hypocrites de patriotisme et de vertu ! » Les bras se lèvent aussitôt pour montrer qu'ils sont prêts : « On nous appelle buveurs de sang, dit-il; eh bien! méritons ce nom en buvant le sang de nos ennemis. La mort des tyrans est la dernière raison des esclaves. César fut assassiné en plein sénat; traitons de même les représentants traitres à la patrie, et immolons-les sur leurs bancs, théâtre de leurs crimes. »

Mamin pensa que le plus sûr moyen de réussir, c'était d'assassiner les Girondins chez eux et en silence; et il offrit son poignard pour en faire périr plusieurs. L'assassinat nocturne fut aussitôt adopté, et la nuit du 9 au 10 mars choisie pour l'exécution.

Ce projet ne fut pas tenu assez secret; les Girondins, prévenus, cherchèrent un domicile étranger pour passer cette nuit. Cependant des colonnes nombreuses parcouraient les rues, faisaient entendre ces cris sinistres : *Vivre libre ou mourir!* elles défilaient devant l'Assemblée et poussaient aux mesures extrêmes. Danton, qui avait donné un jour au deuil d'une épouse chérie, parut à la tribune pour demander des mesures extraordinaires :

« Quand l'édifice est en feu, on ne s'attache pas aux fripons qui volent les meubles, on éteint d'abord l'incendie. Voulons-nous être libres? si nous le voulons, faites donc partir vos commissaires, qu'ils partent ce soir, cette nuit même; qu'ils disent à la classe opu-

» lente : Il faut que l'aristocratie de l'Europe, succom-
 » bant sous nos efforts, paie notre dette. Le peuple n'a
 » que du sang, il le prodigue. Allons, misérables! pro-
 » diguez vos richesses. »

Après ce discours, on admit en principe l'établissement d'un tribunal révolutionnaire et d'une taxe de guerre sur les riches; on organisa quarante-une commissions, de deux membres chacune, pour se rendre dans les départements et y accélérer les mesures révolutionnaires, le recrutement pour l'armée, l'arrestation des suspects, les impositions sur les chevaux de luxe. Afin d'engager les citoyens à s'enrôler, on décréta que toutes les bourses des colléges n'appartiendraient, à l'avenir, qu'aux fils des militaires en activité; tous les célibataires durent être renvoyés des bureaux et remplacés par des pères de famille. C'est ainsi que Danton voulait rattacher la masse du peuple à la révolution par les intérêts matériels.

Le 10 mars, Robert Lindet donna enfin lecture du décret sur le tribunal révolutionnaire, attendu avec impatience : « Le tribunal sera composé de neuf juges, dit » Lindet; il ne sera soumis à aucune forme; son code » sera sa conscience; ses moyens de conviction l'arbi- » traire; il y aura toujours, dans la salle de ce tribunal, » un membre chargé de recevoir les délations; il jugera » tous ceux que la Convention lui enverra. »

Vergniaud se leva avec impétuosité : « Plutôt mourir » que d'accepter un pareil tribunal! »

Après les scènes les plus violentes, l'Assemblée tempéra le décret en déclarant 1° qu'il y aurait des jurés; 2° que ces jurés seraient pris en nombre égal dans les départements; 3° qu'ils seraient nommés par la Convention.

Comme l'Assemblée, fatiguée, voulait prendre du repos : « Je somme, dit Danton d'une voix de commandement, » tous les bons citoyens de ne pas quitter leur poste. » (Tous les membres reprennent silencieusement leur place.) « N'est-il pas nécessaire que des lois extraordinaires, faites en dehors des institutions sociales, épouvantent les rebelles et atteignent les coupables? Ici le » salut public exige de grands moyens et des mesures » terribles; je ne vois pas de milieu entre les formes ordinaires et un tribunal révolutionnaire. Soyons terribles pour dispenser le peuple d'être cruel. »

Le souvenir des journées de septembre pesait comme un cauchemar sur l'esprit de Danton, qui se débattait vainement contre ce souvenir et cherchait inutilement à persuader que cette boucherie avait été un effet de la volonté du peuple. Le mot *septembre*, lancé au milieu de la discussion, était un trait acéré qui venait déchirer ses chairs. Quoiqu'il sentit tout ce que ces journées néfastes avaient d'horrible, tel était son orgueil, qu'il ne voulait point l'avouer, et quoiqu'il fût assuré d'obtenir une amnistie, il n'en voulait ni pour lui, ni pour ses amis. Pour se sauver des accusations qui tombaient sur lui, il faisait retentir les mots de trahison, d'intrigants, de scélérats; il soulevait les colères de la Montagne et des tribunes contre la Plaine et contre la Gironde, et, pour plaire aux Jacobins, il voulait donner au tribunal révolutionnaire le droit d'opérer l'extermination successive et sans formes de justice, de tous ceux qui seraient soupçonnés de ne point assez aimer la république.

Ces mesures se discutaient un dimanche, où le peuple, libre de son travail, se livre plus aisément à l'agitation.

Ce jour-là encore, les enrôlés s'étaient abandonnés à la débauche avant leur départ, et, au milieu de leur fête, avaient fait retentir les chants les plus sanguinaires. Bientôt une foule innombrable se porta sur la Convention, demanda l'arrestation des modérés, et fit fuir les Girondins épouvantés. Un homme vêtu d'un habit militaire sortit des rangs et dit : « Ce n'est pas assez que l'arresta-
 » tion, le peuple a des vengeances à exercer. Qu'est-ce
 » que l'inviolabilité? Je la mets sous mes pieds. » Cette journée n'était pas encore le 10 août de la Convention, ce ne fut que le 20 juin. Péthion, voyant tomber la pluie, avait dit : « Il n'y aura rien cette nuit. » En effet, Sauter, Beurnonville et quelques autres parvinrent à dissiper les groupes.

Les deux partis s'accusèrent alors d'avoir fait le mouvement, et comme les Girondins se trouvaient trop faibles pour en faire peser la responsabilité sur les Jacobins, ils en firent retomber la cause sur les aristocrates, qui n'étaient plus redoutables. C'est alors que Vergniaud prononça un discours éloquent dont on doit conserver quelques passages : « Et toi, peuple infortuné, seras-tu
 » plus longtemps la dupe des hypocrites qui aiment
 » mieux obtenir les applaudissements que les mériter?
 » Les contre-révolutionnaires te trompent avec les mots
 » d'*égalité* et de *liberté*. Un tyran de l'antiquité avait un
 » lit de fer sur lequel il faisait étendre ses victimes, mu-
 » tilant celles qui étaient plus grandes que le lit, dislo-
 » quant douloureusement celles qui l'étaient moins pour
 » atteindre le niveau. Ce tyran aimait l'égalité, et voilà
 » celle des scélérats qui te déchirent par leur faveur.
 » L'égalité pour l'homme social n'est que celle des droits,

» elle n'est pas plus celle des fortunes que celle des tail-
» les, celle des forces, de l'esprit, de l'activité, de l'in-
» dustrie et du travail : c'est la licence qu'on représente
» sous l'apparence de la liberté; elle a, comme les faux
» dieux, ses druides qui veulent la nourrir de victimes
» humaines. Puissent ces prêtres cruels subir le sort de
» leurs prédécesseurs! puisse l'infamie sceller à jamais
» la pierre déshonorée qui couvrira leur cendre!

» Et vous, mes collègues, le moment est venu; il faut
» choisir enfin entre une énergie qui vous sauve et la
» faiblesse qui perd tous les gouvernements. Si vous mol-
» lissez, jouets de toutes les factions, victimes de tous les
» conspirateurs, vous serez bientôt esclaves. Citoyens,
» profitons des leçons de l'expérience : nous pouvons
» bouleverser les empires par des victoires, mais nous
» ne ferons des révolutions chez les peuples que par le
» spectacle de notre bonheur. Nous voulons renverser
» les trônes, prouvons que nous savons être heureux avec
» une république. Si nos principes se propagent avec
» tant de lenteur chez les nations étrangères, c'est que
» leur éclat est obscurci par des sophismes, par des mou-
» vements tumultueux, et surtout par un crêpe ensan-
» sanglanté. Lorsque les peuples se prosternèrent pour
» la première fois devant le soleil pour l'appeler père de
» la nature, pensez-vous qu'il fût voilé par les nuages
» destructeurs qui portent les tempêtes? Non, sans doute,
» brillant de gloire, il s'avancait alors dans l'immensité
» de l'espace et répandait sur l'univers la fécondité et la
» lumière. »

Ce discours, le véritable coup de trompette sonné par la Gironde comme signal de son réveil, annonçait

qu'elle allait reprendre la place qu'elle avait laissé conquérir par ses adversaires, et redevenir un parti puissant.

L'antagonisme qui divisait l'Assemblée partageait également le pays. Les commissaires de la Convention, choisis pour la plupart dans les rangs des plus exaltés, installaient de ville en ville des autorités à leur image. Bourdon de l'Oise, en mission à Orléans, ayant remplacé une municipalité modérée par une municipalité jacobine, fut violemment attaqué, reçut plusieurs coups de baïonnette, mais conserva cependant la vie, grâce à la démagogie qui vola à son secours. Manuel, l'ancien procureur-syndic de Paris, s'était retiré à Montargis; il fut traîné par la populace au pied de l'arbre de la liberté, dépouillé de ses vêtements et laissé à demi-mort. Des scènes semblables se voyaient dans la plupart des villes.

Dans la nécessité de mettre un terme à ces désordres, après s'être réunis sans pouvoir s'entendre, les partis jetèrent les yeux sur Danton, regardé comme le seul homme capable de dominer la situation. Les Girondins se tournaient vers lui, parce qu'ils le savaient ennemi de Marat : « Le misérable! disait-il de celui-ci; du sang, » du sang, toujours du sang, il ne lui faut que du sang. » Cet homme me fait horreur. » Meilhan, profitant de cette ouverture, lui dit qu'il fallait à la Convention un homme qui écrasât, comme de vils reptiles, Marat dans son sang et Robespierre dans son orgueil : « Tu es cet » homme, ajouta-t-il, prononce-toi pour nous, nous » oublierons le passé et nous te suivrons; ton ambition » sera le salut de la patrie. »

Danton, très inquiet lui-même de la marche des affaires,

si incertaine alors, ne savait à quel parti il devait s'attacher ; il avait d'abord fait pressentir des dispositions du côté du duc d'Orléans, mais il trouva en lui tant de lâcheté qu'il l'abandonna. Il se lia avec Dumouriez, qui ne put vaincre les obstacles ; jugeant que la Gironde n'avait pas d'avenir, il se rapprocha des Jacobins, le seul parti du moment réellement puissant. Il y trouva une force qu'il n'avait pas auparavant ; nous allons voir comment il s'en servit.

§ IV. *Comité de salut public (24 mars - 2 juin 1793).*

S'imaginant que les bruits de conspiration, auxquels la défection inattendue de Dumouriez avait donné tant de poids, venaient surtout de la séparation absolue des deux pouvoirs et de ce que l'Assemblée, contente de faire des lois, ne prenait pas une action plus directe au manie-ment des affaires publiques, la Convention résolut d'accepter pour elle-même la responsabilité de tous les actes du gouvernement, en choisissant dans son sein un comité de *salut public* chargé de surveiller et d'améliorer l'action du pouvoir exécutif. Ce comité, composé de neuf membres, et nommé pour un mois seulement, était autorisé, dans les circonstances urgentes, à de grandes mesures de défense tant intérieure qu'extérieure, qui devenaient obligatoires pour le pouvoir exécutif, lorsqu'elles étaient approuvées et signées par la majorité des membres du comité.

Comme il devait paraître fort étrange que les révolutionnaires, après avoir anéanti le pouvoir central et souverain, eussent la prétention de vouloir en rétablir un,

Danton se chargea de répondre à cette sorte de contradiction : « Une république, disait-il, en proscrivant les dictateurs et les triumvirs, n'en a pas moins le pouvoir de créer une autorité terrible. Telle est la violence de la tempête, qu'il est impossible de sauver le vaisseau de l'Etat en agissant d'après les seuls principes de l'art. » — « C'est par la violence, disait Marat, qu'on doit établir la liberté. Le moment est venu d'organiser momentanément le despotisme de la liberté pour écraser le despotisme des rois. » On sent déjà dans ces paroles l'horrible régime de la Terreur qui va épouvanter la France.

Ce Comité, composé d'abord de Barrère, Delmas, Bréard, Cambon, Jean Debry, Danton, Guyton de Morveau, Treilhard et Lacroix (d'Eure-et-Loir), se mit en communication avec les commissaires de la Convention, leur donna des instructions, et se trouva ainsi posséder une immense influence au dedans et au dehors.

La commune de Paris voulant aussi, à l'exemple du Comité de salut public, se mettre en rapport avec toutes les autres communes de France, commanda une réunion dans une grande salle de l'archevêché, pour former un comité central de salut public. Toutes les sections de Paris, mises en mouvement, résolurent d'abord de demander la punition de tous ceux qui avaient trempé dans la conspiration de Dumouriez. Lasource, l'un des plus ardens Girondins et des plus dévoués amis de Roland, profita de ce mouvement pour dénoncer Danton et Lacroix, accusés d'avoir pris part à cette conspiration : « Voilà le nuage qu'il faut déchirer, » dit en terminant Lasource, la main tendue vers le banc où siégeait Dan-

ton, « je demande que vous nommiez une commission » pour découvrir et frapper le coupable. »

Danton avait été suffisamment désigné sans être nommé; excité encore par les applaudissements du public, il se dirigea vers la tribune pour accuser à son tour. A peine monté, il salua amicalement la Montagne, la félicite d'avoir connu plus tôt que lui les amis de la royauté : « Et aujourd'hui, dit-il, parce que j'ai été trop » sage et trop circonspect, parce qu'on a eu l'art de ré- » pandre que j'avais un parti, que je voulais être dicta- » teur; parce que je n'ai pas voulu, en répondant jus- » qu'ici à mes adversaires, produire de trop rudes com- » bats, opérer des déchirements dans cette assemblée, on » m'accuse de mépriser et d'avilir la Convention! Avilir » la Convention! Et qui donc plus que moi a cherché à » relever sa dignité, à fortifier son autorité? N'ai-je pas » parlé de mes ennemis mêmes avec respect? Et pour- » quoi ai-je abandonné ce système de silence et de mo- » dération? parce qu'il est un terme à la prudence, parce » que, attaqué par ceux-là mêmes qui devaient s'applau- » dir de ma circonspection, il est permis d'attaquer à son » tour et de sortir des limites de la patience! Nous vou- » lons un roi? Il n'y a que ceux qui ont eu la lâcheté de » vouloir sauver le tyran par l'appel au peuple qui peu- » vent être justement soupçonnés de vouloir un roi! il » n'y a que ceux qui ont manifestement voulu punir Pa- » ris, les départements; il n'y a que ceux qui ont fait des » soupers clandestins avec Dumouriez, quand il était à » Paris, oui, il n'y a que ceux-là qui soient les complices » de sa conjuration! »

« Nommez ceux que vous voulez désigner, » crient

Gensonné et Guadet à l'orateur. — « Voulez-vous entendre un mot qui contient tout ? » reprend Danton. — « Oui, oui ! » s'écrient tous les membres de l'Assemblée. « Eh bien ! je crois qu'il n'y a plus de trêve entre » la Montagne et les patriotes qui ont voulu la mort du » tyran, et les lâches qui, en voulant le sauver, nous ont » calomniés par toute la France. » Il termina son discours par cette phrase fameuse : « Je me suis retranché » dans la forteresse de la raison, j'en sortirai avec le canon de la vérité, et je pulvériserai les scélérats qui ont » voulu m'accuser. » La Montagne reçut Danton dans ses bras, et vit alors son triomphe assuré.

Afin que les luttes parlementaires ne se bornassent pas à un vain tournoi de paroles, Danton avait, dans une circonstance précédente, fait adopter un décret ainsi conçu : « La Convention nationale déclare la ferme résolution de ne faire ni paix ni trêve aux aristocrates et » à tous les ennemis de la révolution ; elle décrète qu'ils » sont hors de la loi. » C'est pour la première fois que ce mot *hors de la loi* fut prononcé et adopté par une constitution, qui n'en avait pas même pesé les conséquences, puisque la simple qualification d'aristocrate, donnée à un homme par son ennemi, suffisait pour le faire arrêter.

Cette fois, Marat se chargea de faire tirer la conséquence pratique ; il fit adopter ce décret, rédigé par le girondin Biroteau : « Considérant que le salut de la » publique est la suprême loi, la Convention déclare que, » sans avoir égard à l'inviolabilité d'un représentant de » la nation, elle décrètera d'accusation celui ou ceux de » ses membres contre lesquels il y aura de fortes pré-

» somptions de complicité avec les ennemis de la liberté, » de l'égalité et du gouvernement républicain. » Biroteau pensait atteindre Danton par ce décret; il le fut en effet, mais les Girondins furent frappés avant lui.

Marat, le grand agitateur des carrefours, se mit alors en course, parcourut les sections les plus énergiques, anima de son souffle les clubs des Cordeliers et des Jacobins, et fit circuler dans Paris des pétitions qui demandaient la mise en accusation des principaux Girondins. Péthion dénonça alors ces manœuvres et montra le poignard sur le point d'atteindre les conventionnels modérés. Danton eut l'audace de demander qu'on votât des remerciements aux pétitionnaires. Ce fut alors une lutte entre les principaux chefs des partis. Robespierre parut à la tribune.

Après être entré dans de longues considérations qui n'étaient que le résumé des actes principaux de la révolution, Robespierre demanda qu'on traduisit devant le tribunal révolutionnaire la famille d'Egalité, Sillery, Valence et tous les hommes attachés à cette maison. « Ose- » rai-je, dit-il, nommer ici des patriotes aussi distingués » que Vergniaud, Guadet, Gensonné, Brissot et autres? » Je n'ose pas dire qu'un homme qui correspondait jour » par jour avec Dumouriez doit être au moins soupçonné » de complicité... »

Vergniaud demanda aussitôt à répondre à cette attaque. « Quoique nous n'ayons pas de discours artifi- » cieusement préparés, dit-il, nous saurons confondre » les scélérats. » Puis il reprend toutes les accusations de Robespierre et les foudroie. « J'ai répondu à tout, » dit-il en finissant, j'ai confondu Robespierre, j'atten-

» drai tranquillement que la nation prononce entre moi
» et mes ennemis! »

Après ces discours toute discussion aurait dû cesser; mais Guadet, qui était attaqué spécialement dans la plainte, releva le débat, tenta de se justifier, et eut la maladresse d'accuser Danton. « Ah! tu m'accuses, dit » Danton en bondissant sur son banc; tu ne connais pas » ma force. Je te répondrai, je prouverai tes crimes. » Il porta un défi à ses adversaires de pouvoir trouver contre lui le moindre sujet d'accusation. Il finit par la lecture d'une adresse des Jacobins à tous les clubs de France. C'était une attaque contre les Girondins et un appel aux armes.

« Oui, s'écria Marat de sa place, oui, marchons! » On demande aussitôt le décret d'accusation contre Marat, qui à son tour le demande contre ses adversaires. Le décret fut en effet rendu, malgré l'observation de Danton, qui avait fait remarquer le danger de porter atteinte à l'inviolabilité d'un député. De longs et tumultueux débats s'étaient élevés; les deux partis s'outrageaient, se rejetaient les prétendus projets de contre-révolution. Marat, qui devait être arrêté au sortir de la salle, fut entouré de Cordeliers qui ne permirent pas de le conduire à l'Abbaye.

Quand on hasarde des attaques comme celle-ci, il faut être assuré du succès, et la Gironde ne se trouvait pas en état d'en profiter. Ses adversaires s'agitèrent, et le décret d'accusation contre Marat inspira le dessein d'une pétition qui, après avoir été signée par trente-cinq sections sur quarante-trois, fut portée à la Convention par les délégués des sections, ayant Pache, maire de Paris, à leur tête. Un jeune homme lut : « Les législateurs et les

» rois n'aiment pas la vérité ; le peuple la veut partout
» et toujours. Nous venons vous demander vengeance
» des traîtres qui souillent la représentation nationale.
» Le peuple a poursuivi les traîtres sur le trône, pour-
» quoi les laisserait-il impunis dans la Convention ? Le
» temple de la liberté serait-il comme ces asiles d'Italie
» où les scélérats trouvent l'impunité ? La République
» aurait-elle renoncé au droit de purifier la représenta-
» tion nationale ? Nous demandons l'expulsion de Brissot,
» de Guadet, de Vergniaud, de Gensonné, de Grange-
» neuve, de Buzot, de Barbaroux, de Salles, de Biro-
» teau, de Lanjuinais, de Valazé, de Boileau, de Louvet,
» de Gorsas, de Fauchet, de Lanthenas, de Lasource, de
» Sillery, de Gardien. »

« Citoyens, dit le représentant Fonfrède, vous m'avez
» oublié, j'ai le droit de m'offenser de ne pas entendre
» mon nom sur la liste glorieuse qu'on vient de vous
» présenter. — Et nous aussi, et nous tous, » répondent
les Girondins.

Il y avait dans la Commune un pouvoir en complète opposition avec la majorité de la Convention, qui manquait des forces nécessaires pour ramener la municipalité dans les limites du juste. La Montagne ayant proposé d'accorder les honneurs de la séance aux membres de la Commune, la Gironde, pour échapper à l'affront de lui voir décerner cet honneur, prit le parti de se retirer, et laissa là cent quarante-trois Montagnards, en présence desquels défilèrent les envoyés de la Commune.

Marat, loin de fuir le tribunal révolutionnaire, s'y rendit le 24 avril, ayant pour escorte la multitude chargée d'imposer l'ordre de le déclarer innocent, ce que fit le

tribunal après un moment de délibération. Un cri de triomphe retentit alors jusqu'au sein de la Convention. On place sur la tête de l'Ami du peuple une couronne de chêne; quatre forts prolétaires le hissent sur une espèce de trône antique et le portent triomphalement à la Convention, couvert de fleurs. Il parvient à arrêter les battements de mains et s'exprime ainsi : « Législateurs » du peuple français, ce jour rend au peuple un de ses » représentants dont les droits avaient été violés dans » ma personne; je vous représente en ce moment un » citoyen qui avait été inculpé et qui vient d'être justifié; il continuera à défendre avec toute l'énergie dont » il est capable les droits de l'homme et les droits du » peuple. »

Pendant que le peuple défilait aux cris de *vive la république!* dont les échos se répétaient jusqu'au milieu de la place publique, Marat, portant sa couronne de chêne à la main, alla s'asseoir sur la crête de la Montagne, et dit au féroce Armonville : « Maintenant je » tiens les Girondins et les Brissotins; ils iront en triomphe aussi, mais ce sera à la guillotine. »

Sorti de l'Assemblée, Marat se vit huché de nouveau sur son palanquin et promené dans les principales rues de Paris. Aux Cordeliers et aux Jacobins il reçut les plus grands honneurs. L'assemblée des Jacobins s'étant ensuite occupée d'affaires, rechercha les moyens de purger le gouvernement des traîtres qui le rongeaient, et proposa de rédiger une liste où seraient portés les noms de tous les suspects. « Adressez-moi cette liste, dit Marat, » je ferai le choix de ceux qu'il faut renvoyer ou conserver, et je le signifierai aux ministres, »

Comme Robespierre lui répondait qu'on ne pouvait, sans se compromettre, communiquer avec des ministres corrompus : « Ces raisons sont frivoles, répliqua Marat » avec dédain; un patriote aussi pur que moi *pourrait* » *communiquer avec le diable*; je m'adresserai aux ministres, et je les sommerai de nous satisfaire au nom de la Société. »

Ce triomphe arrivait au moment le plus critique de la nation. La République était menacée de tous les côtés. Le triomphe des Vendéens sur les républicains, qui venaient de repasser sur la rive droite de la Loire; le partage de la France que les généraux étrangers se faisaient déjà à Anvers; la retraite de Custine devant les confédérés allemands; vingt mille soldats d'élite bloqués dans Mayeuce, rendus inutiles pour la patrie; le premier choc de l'armée espagnole contre nos troupes, Lyon résistant à l'installation des moyens révolutionnaires, Marseille soulevée pour défendre ses représentants menacés à Paris, le sud-ouest se déclarant pour la Gironde contre la Montagne; la disette, l'émeute, les accusations de trahison qui se succédaient de toute part; toutes ces causes réunies produisaient sur l'esprit public un effet prodigieux. Les mesures adoptées dans la capitale pour sauver la patrie avaient toutes le caractère absolu de la Montagne. C'est ainsi que, pour la guerre de Vendée, Paris s'étant engagé à fournir vingt mille hommes, la Commune chargea les comités révolutionnaires de chaque section de désigner les hommes qui pouvaient partir avec le moins d'inconvénients.

Cet arrêté, si peu conforme à la liberté absolue dont on parlait tant et qu'on connaissait si peu, était néces-

sité par le peu d'ardeur que montraient les jeunes gens à s'enrôler. La Commune, qui s'était persuadé qu'un simple appel suffirait, se voyait obligée de recourir aux mesures les plus rigoureuses.

On ne fait pas seulement la guerre avec des hommes, il faut encore de l'argent. Comme les assignats étaient tombés dans le discrédit le plus complet, il fut résolu d'établir une taxe de guerre exorbitante, mais nécessaire pour le salut de la patrie. On imagina un emprunt forcé imposé à tous les habitants de Paris, sur les bases suivantes : Tous les citoyens qui possédaient mille francs de revenu, jusqu'à cinquante mille, devaient fournir une somme proportionnelle, qui s'élevait depuis trente francs jusqu'à vingt mille. Ceux dont les revenus dépassaient cinquante mille francs ne devaient se réserver pour eux-mêmes que trente mille francs et abandonner tout le reste. Dans le cas de non paiement de cette patriotique contribution, les commissaires étaient autorisés à vendre les meubles jusqu'à la concurrence de la somme demandée.

L'exécution d'un pareil décret, qui atteignait une multitude de personnes et exigeait une enquête inquisitoriale, produisit une profonde émotion dans la capitale. C'est alors que Marat accusa MM. les épiciers, les procureurs, les commis, de conspirer avec les riches et les aristocrates, et déclara qu'il fallait les réduire tous à la condition des sans-culottes, *en ne leur laissant pas de quoi se couvrir le derrière*. Danton proposa, de son côté, de diviser l'armée en deux corps, dont l'un marcherait en Vendée pour combattre, et l'autre resterait à Paris pour contenir les aristocrates et arracher par la force la

contribution de guerre qui servirait à solder les deux corps. Ce fameux tribun, convaincu que les rigueurs excessives ne changeraient point la situation, qu'elles ne serviraient qu'à l'aggraver, ne parlait plus d'exterminer les rebelles; il donnait en exemple la conduite du gouvernement autrichien à l'égard des Belges, qui, par sa douceur, s'était rattaché ce peuple au moment où il allait lui échapper. « Pourquoi n'agirions-nous pas de même? » disait-il. Mais la situation du gouvernement français était si fautive, qu'après avoir ainsi parlé, l'esprit du tribun se portait aussitôt vers les mesures féroces.

L'agitation produite par ces mesures allait toujours croissant. La responsabilité des fâcheux événements retombait sur les Girondins. Au milieu des cris de fureur poussés par son parti, Robespierre affectait encore une sorte de modération. « Avez-vous organisé, leur disait-il, votre armée révolutionnaire? Avez-vous fait ce qu'il » fallait pour payer les sans-culottes appelés aux armes » ou siégeant dans les sections? Avez-vous arrêté les suspects? Avez-vous couvert vos places publiques de » forges et d'ateliers? Vous n'avez donc employé aucune » des mesures sages et naturelles qui ne compromettraient pas les patriotes, et vous souffrez que » les hommes qui n'entendent rien à la chose publique » vous proposent des mesures qui sont la cause de tout. » Ce n'est qu'après avoir épuisé tous les moyens légaux » qu'il faut recourir aux moyens violents, et encore ne » faut-il pas les proposer dans une société qui doit être » sage et politique. Je sais, ajoutait Robespierre, qu'on » m'accusera de *modérantisme*, mais je suis assez connu » pour ne pas craindre de telles imputations. »

Un député de Lyon disait aux Jacobins : « Un tribunal révolutionnaire est une dernière mesure. Il n'y a que le peuple qui soit compétent pour exterminer ses ennemis. On vous donne des avis philosophiques, vous entendez de beaux discours, et puis vous allez vous coucher. Sachez que vous ne ferez pas de révolution sans répandre le sang ; il faut faire disparaître du sol de la France tout ce qu'il y a d'impur. »

Comme au 10 août, chacun sentait qu'on marchait vers un parti violent ; ceux qui devaient en être victimes, aussi bien que l'infortuné Louis XVI qu'ils avaient fait immoler, ne savaient quelles mesures adopter, ni à quel expédient recourir. Cependant la Gironde, en majorité dans l'Assemblée, parce que les missions confiées aux Montagnards avaient un peu dégarni la Montagne, fit nommer Isnard à la présidence avec une majorité de cent voix. Il fallait se hâter de profiter de cet avantage pour reconquérir le terrain perdu. Guadet, toujours violent dans ses attaques, rappela la *purgation du parlement anglais* par Cromwell, et, tournant ses regards sur Legendre, Danton, Lacroix et tous les membres dont la réputation était mauvaise, dit : « Cromwell entra un jour au Parlement, et s'adressant à ces mêmes membres, qui seuls, à les entendre, étaient capables de sauver la patrie, il les en chassa en disant à l'un : Toi, tu es un voleur ; à l'autre, toi, tu es un ivrogne ; à celui-ci, toi, tu es gorgé des deniers publics ; à celui-là, toi, tu es un coureur de filles et de mauvais lieux ; fuyez donc, » dit-il à tous, cédez la place à des hommes de bien. Ils la cédèrent, et Cromwell la prit. »

Il finit par proposer les trois mesures suivantes :

1° Casser les autorités de Paris et les remplacer provisoirement, et dans les vingt-quatre heures, par les présidents de section ;

2° Réunir à Bourges, dans le plus bref délai, les suppléants des membres de la Convention ;

3° Envoyer des courriers extraordinaires dans les départements, pour arrêter les mesures ultra-révolutionnaires.

Cette motion avait porté l'étonnement et l'espérance dans l'Assemblée ; les uns reprenaient courage, les autres étaient atterrés. Sortant enfin de la stupeur dont ils étaient frappés, les membres de la gauche se forment en groupe ; ils se consultent, s'écrient que la conspiration est découverte.

La Gironde ne voulait pas attendre au lendemain et proposait de discuter le jour même. Marat, pour détourner l'attention, demanda de décréter d'accusation le duc d'Orléans, le grand épouvantail de l'époque, dont personne ne voulait être l'ami, car ce coupable prince, après avoir parcouru sans consistance tous les partis et s'être donné à tous, avait été enfin repoussé par tous. La fuite de son fils et la conspiration de celui-ci avec Dumouriez avaient rejailli sur le père, qui fut arrêté et conduit au fort de la Garde, à Marseille, avec le jeune comte de Beaujolais, son fils, la duchesse de Bourbon, sa sœur, et le prince de Conti, son oncle. Il y trouva le jeune duc de Montpensier, son fils, qui avait été arrêté sous les drapeaux, à l'armée d'Italie.

Barrère, le principal orateur de la plaine du Marais, qui était déjà si souvent intervenu pour apaiser les orages de l'Assemblée et empêcher les partis violents, pro-

posa encore cette fois sa médiation, et fit échouer le projet de Guadet.

Il demanda la formation d'une commission de douze membres, pour examiner tous les arrêtés publics pris depuis un mois par le conseil général de la Commune et les sections de Paris, et pour prendre connaissance de tous les complots tramés contre la liberté dans l'intérieur de la République.

La proposition de Barrère fut acceptée avec d'autant plus de plaisir par la Gironde, qu'ayant la majorité dans l'Assemblée, elle était assurée de se faire représenter exclusivement dans cette commission. Les membres qui la composèrent furent choisis parmi les hommes les plus énergiques de la Gironde et du côté droit. On en comptait plusieurs qui, aux yeux du peuple, étaient suspects de royalisme.

L'énergie de cette commission fut une faute. A peine fut-elle établie, que les sections de Paris s'agitèrent. La tribune des Jacobins retentit des plus foudroyants anathèmes. On y engageait tous les hommes enrôlés à ne pas sortir de Paris qu'ils n'eussent promené le glaive exterminateur sur la tête de tous les scélérats conventionnels. La Commune, dont l'existence était si vivement menacée, réunie le 29, agita les propositions les plus hardies, et déclara la Convention asservie et incapable de sauver la patrie. L'arrestation des suspects fut proposée, et les têtes des vingt-deux Girondins demandées. Un orateur cita la Saint-Barthélemy comme un grand exemple à imiter : « A minuit, dit-il, Coligny » était à la cour, et à une heure du matin il n'existait » plus. » On ne prit cependant aucune résolution déci-

sive. Le lendemain il y eut encore une réunion qui n'eut pas de résultat positif. Pache, maire de la ville, favorisait en secret les agitateurs, sans oser les seconder ouvertement, jouant ainsi le jeu de Péthion au 10 août 1792. Il se montrait en public l'ami de la loi, blâmait vivement tous les agents de trouble, et, en secret, leur disait qu'ils n'avaient pas à redouter de répression.

On remarquait une certaine inquiétude parmi les membres de la Commune, qui craignaient de ne pas être soutenus par le peuple. Mais les clubs retentirent bientôt des attaques les plus violentes contre les modérés. Le 22, Varlet, l'incendiaire Varlet proposait aux Cordeliers de voiler les droits de l'homme d'un crêpe funèbre, de se rendre à la Convention, d'enlever tous les députés du centre et du côté droit qui avaient appartenu à la Constituante et à la Législative, et de faire périr tout ce qui restait encore de la famille des Bourbons. Legendre combattit cette proposition, tout en demandant un mouvement pour faire peur aux modérés.

La commission des Douze, composée d'hommes si actifs, ne se laissait pas endormir par le péril; elle connaissait tous les complots formés, soit à la Commune, soit à l'archevêché, soit dans les clubs et les sections, et voulait y apporter un remède efficace. Vigée, l'un des douze, fit un rapport très énergique sur la situation et sollicita l'adoption des mesures suivantes : « La Convention » prend sous sa sauvegarde les bons citoyens, la représentation nationale et la ville de Paris. Les citoyens » seront tenus de se rendre exactement au rendez-vous » de leur compagnie. Le poste de la Convention sera » renforcé de quelques hommes. Les assemblées des sec-

» tions seront fermées à 10 heures du soir. La Conven-
 » tion, enfin, charge la commission des Douze de lui
 » présenter incessamment de grandes mesures propres à
 » assurer la tranquillité publique. »

Il ne suffisait pas de décréter des mesures de salut, il fallait encore avoir le moyen de les faire exécuter. Il est vrai que l'on comptait sur quelques sections : celle de la Fraternité était venue dénoncer les complots contre la représentation et avait promis de la défendre. Deux autres sections, celles des Tuileries et des Buttes-aux-Moulins, avaient fait la même promesse.

Rassurée par ces déclarations, la Convention adopta la proposition des Douze. C'était, il est vrai, une tentative énergique pour sortir d'une situation déplorable. « Citoyens, avait dit Vergniaud, rappelez-vous ce qu'une » des sections fidèles vous a dit à votre barre : Osez être » terribles, ou vous êtes perdus ! osez attaquer de front » vos ennemis, et vous les verrez rentrer dans la poussière ! Voulez-vous attendre lâchement qu'ils viennent » vous plonger le couteau dans le sein ? proclamez-le » bien haut ! Aucun de nous ne mourra sans vengeance. » Nos départements sont debout. Sans doute la liberté » survivrait à de nouveaux orages, mais il pourrait arriver que, sanglante, elle allât chercher un asile dans » les départements méridionaux. Sauvez, par votre fermeté, l'unité de la république. N'en avez-vous pas le » courage : abdiquez vos fonctions et demandez à la » France des successeurs plus dignes de sa confiance. »

Un des premiers usages que fit la commission des Douze, fut de faire arrêter Michel et Marino, membres de la Commune, et de citer à sa barre Hébert, un des

substitués du Conseil. Hébert jouissait d'une immense popularité dans les bas-fonds de la société, à cause de son fameux *Père Duchêne*, journal destiné à l'infime populace, et rédigé dans le langage grossier de cette partie du peuple.

La Commune s'émut de cette arrestation; elle se déclara en permanence et envoya d'heure en heure demander des nouvelles de Hébert. Une pétition fut rédigée et envoyée à toutes les sections, où elle fut couverte d'un grand nombre de signatures. Des délégués se mirent en marche pour la porter à la Convention (25 mai), et le cortège grossit à chaque pas : « Nous venons, dit l'orateur de la Commune à la barre, vous dénoncer l'attentat commis sur Hébert. Oui, Hébert a été arraché du sein de l'Hôtel-de-Ville et conduit dans les cachots de l'Abbaye. Le conseil général défendra l'innocence jusqu'à la mort. Nous demandons qu'il nous soit rendu. Les arrestations arbitraires sont, pour les hommes de bien, des couronnes civiques. »

« Magistrats du peuple, répond le président Isnard, il est urgent que vous entendiez des vérités importantes. La France a confié ses représentants à la ville de Paris, et elle veut qu'ils y soient en sûreté. Si la représentation nationale était violée par une de ces conspirations dont nous avons été entourés depuis le 10 mars, et dont les magistrats ont été les derniers à nous avertir, je déclare, au nom de la république, que Paris sera rayé de la liste des cités. »

Ces dernières paroles surtout avaient péniblement impressionné une partie de l'Assemblée; c'était menacer Paris au milieu de Paris, et sans avoir la force de réaliser

la menace. « Les modérés menacent d'anéantir Paris à » l'aide des provinces! » répétait-on dans tous les quartiers de la capitale; et par ces mots on soulevait les passions déjà trop agitées.

Le 25 et le 26 se passèrent en mouvements sans soulèvement, mais tout s'y disposait. Danton et Robespierre suivaient de l'œil les préparatifs de l'insurrection, y demeurant étrangers, voulant être assurés du succès sans se compromettre.

La garde nationale n'ayant plus de commandant depuis que Santerre était parti pour faire la guerre de Vendée, Henriot fut placé à sa tête. C'était un homme de la lie du peuple, d'abord valet improbe, puis charlatan, puis espion de la police, enfin le favori de la multitude par sa fureur au 10 août et aux jours de septembre. Il prit un immense ascendant sur la populace et sut la discipliner pour l'anarchie.

Le 27, les sections se mettent en mouvement pour aller présenter une pétition à l'Assemblée et la contraindre de relâcher les détenus, de détruire la commission des Douze et d'en mettre les membres en jugement. L'Assemblée avait, de son côté, pris des moyens de défense, et, sur sa réquisition, les trois sections fidèles étaient venues avec leurs armes et leurs canons, mèches allumées, se poster dans la cour du palais national, du côté du Carrousel. Cette simple démonstration avait un instant effrayé les autres sections, qu'on excitait en leur persuadant que les gardes nationaux, défenseurs du palais national, avaient arboré la cocarde blanche et criaient : *Vive le roi!* Pour s'assurer de la vérité de ces rumeurs, des parlementaires furent envoyés, et il s'établit alors

un accord parfait entre les sections ; toutes déclarèrent n'avoir d'autre dessein que de sauver la patrie. C'est alors que Garat, mandé à la barre, annonça que le plus grand ordre régnait dans Paris. Il y avait, en effet, un certain ordre au milieu de l'anarchie. Les chefs de sections contenaient le peuple dans les rangs, et on ne voyait pas ce tumulte désordonné du 10 août. Pache rejeta le mal sur les mesures adoptées par les Douze, et il assura que la Convention ne courait pas le moindre danger.

Garat, homme faible, ennemi des mesures énergiques, les seules cependant qui puissent sauver un Etat dans une grande crise, proposa à la Convention de se montrer à la porte ; il fut fort applaudi par la Montagne, et alla s'asseoir à la droite comme pour la couvrir. Pache lui succéda à la barre, présenta les choses dans le même sens que le ministre, dit que l'Assemblée avait agi illégalement en convoquant, de sa propre autorité, les sections fidèles à sa cause, et finit par demander la présentation des pétitionnaires qui voulaient solliciter la liberté des détenus par l'ordre des Douze.

« Levons la séance, » s'écrie le côté droit. « Je déclare, dit Danton, que si l'on persiste à retenir dans les fers des citoyens dont tout le crime est un excès de patriotisme, que si on refuse la parole à ceux qui veulent les défendre, je déclare, dis-je, que s'il y a ici seulement cent bons citoyens, nous résisterons. — Oui, oui ! » lui répond d'une seule voix la Montagne.

Isnard avait abandonné la présidence, qui fut un instant occupée par Fonfrède, et tomba enfin entre les mains de Hérault de Séchelles, qui consentit à recevoir les pétitionnaires à la barre. Après avoir demandé la liberté

de Hébert, l'orateur populaire ajouta : « Nous gémissons sous le joug d'un comité despotique, comme nous gémissions naguère sous un tyran. Rendez-vous les vrais républicains ! Délivrez-vous d'une commission anglaise, et que séance tenante... — Oui ! oui ! » s'écrient les membres de la Montagne. Hérault de Séchelles laisse à peine l'orateur des sections achever sa phrase, et répond : « Citoyens, la Convention nationale pardonne à l'égarément de votre jeunesse. Vous voulez être libres, il est aisé de reconnaître dans ces mouvements le sentiment de la liberté ; mais, pour l'avoir, il faut connaître l'obéissance aux lois... La Convention ne se laissera influencer par aucune violence ; elle prêchera tous jours aux citoyens obéissance aux lois, sûreté des personnes et des propriétés, guerre aux aristocrates et aux anarchistes. »

Encouragés par cette réprimande anodine, d'autres orateurs se présentent et veulent à leur tour se montrer plus incisifs.

Les demandes des pétitionnaires furent converties en décrets. Les prisons s'ouvrirent pour rendre la liberté à Hébert et aux autres membres arrêtés. La commission des Douze fut révoquée. A minuit la Convention se sépara au milieu des cris de *vive la république ! et mort aux vingt-deux !* poussés par la foule heureuse de son succès.

Chacun savait que ce n'était que le prélude des jours sérieux. Quoique satisfaits en apparence, les chefs du peuple s'étaient retirés à l'archevêché pour comploter de nouveau la perte des Girondins. Ceux-ci, de leur côté, s'étaient réunis chez Valazé et avaient formé le dessein de

reprendre le lendemain le décret qui leur avait été arraché la veille par la force, ou plutôt qui avait été rendu par une minorité, car l'Assemblée n'était plus en nombre la veille pour délibérer.

La séance à peine ouverte, Lanjuinais, qui n'appartenait à aucun parti, se présente à la tribune. « Je vous » dénonce, dans le décret d'hier, une conspiration mille » fois plus atroce que toutes celles qui ont été tramées » jusqu'ici. Quoi ! depuis trois mois vos commissaires ont » commis plus d'arrestations arbitraires dans les départe- » tements qu'en trente ans de despotisme ! des hommes » prêchent depuis six mois l'anarchie et le meurtre, et » ils resteront impunis ! — Si Lanjuinais ne se tait pas, » crie Legendre, je déclare que je monte là-haut et que » je le précipite de la tribune ! — Me prends-tu donc pour » un bœuf ! » réplique Lanjuinais (par allusion au métier de boucher de Legendre). « Et moi, dit Barbaroux, je » demande que le mot de Legendre soit consigné au pro- » cès-verbal, pour attester la liberté dont nous jouissons ! » — Tu as protégé les aristocrates de ton département, » tu es un scélérat. — J'ai gagné, répond Lanjuinais, » l'estime de mes concitoyens en défendant la liberté » contre les rois, les aristocrates et les nobles ; ceux qui » me connaissent me rendent justice. » C'était toujours le même thème, et la glorification des principes de désordre, auxquels on avait la sottise de vouloir échapper ainsi, comme si l'ordre pouvait sortir du désordre.

Divers orateurs se succèdent à la tribune. Enfin le décret rendu la veille, sous la pression de la multitude, est rapporté. « Il faut voiler la statue de la liberté, » s'écrie Collot-d'Herbois.

Danton, qui désirait éloigner la rupture définitive de l'Assemblée, monta à la tribune pour essayer de ramener les Girondins à des sentiments plus politiques ; mais ses efforts furent inutiles.

Comprenant que le succès de la Montagne serait de courte durée, Danton se sentait par moment porté à se rapprocher de la Gironde. « Ne nous faisons pas la » guerre, disait-il à Vergniaud. — J'aime mieux une » guerre ouverte qu'une fausse paix, répondait celui-ci. » — Vous n'êtes qu'un sot, lui répliqua Danton, et vous » périrez. »

L'assemblée fut paisible le 29, malgré les fâcheuses nouvelles qui arrivaient des armées républicaines de l'Ouest. Alors toute l'action populaire se renfermait dans les sections, et le comité de soulèvement préparait une insurrection qui réussit enfin dans ses tentatives, et ne se borna pas à une vaine demande de rapport de décrets.

Robespierre, appelé aux Jacobins à s'expliquer sur la situation, s'était montré fidèle à sa tactique et avait conseillé l'action sans se démasquer.

Cet abandon apparent de mesures énergiques fut compris par tous les assistants. « Non, non, » lui répondit un des Jacobins les plus exaltés, « jamais la postérité ne » pourra croire que vingt-cinq millions d'hommes aient » pu se laisser subjugué par une poignée d'intrigants. »

Dès-lors les mesures pour l'insurrection furent plus actives ; le jeudi 30, à l'archevêché, les commissaires des sections forment ce qu'ils nomment l'*union républicaine*, et déclarent Paris en insurrection pour sauver la chose publique menacée par la faction aristocratique et oppressive de la liberté. La Convention était cependant tran-

quille, mais c'était le calme qui précède les grands orages. Seulement un jeune patriote exalté vint prononcer à la barre ces paroles : « Je ne vous ferai point un long » discours, les Spartiates s'exprimaient en peu de mots, » mais ils savaient mourir. Nous, Parisiens placés aux » Thermopyles de la république, nous saurons y mourir » et nous aurons des vengeurs. » L'Assemblée commençait déjà à courber le front; elle ordonna l'impression de cette pétition. « Vois, dit Louvet en montrant les Mon- » tagnards, quel horrible espoir brille sur ces visages ! » — Oui, répond Guadet, c'est aujourd'hui que Clodius » exile Cicéron. »

Le tocsin avait retenti dès le commencement de la nuit et avait porté la terreur non-seulement dans l'Assemblée, mais encore dans les quartiers riches et populeux. L'indigence inquiète voyait dans l'avenir la richesse poindre pour elle. La Commune, où siégeaient Pache, Chaumette, Hébert, Panis, etc., affectait encore une sorte de légalité. Au milieu du tocsin qui retentissait de clocher en clocher, un jeune homme se présente à l'Hôtel-de-Ville et déclare que la municipalité vient d'être brisée à l'archevêché. Tous les membres de ce corps donnent leur démission aux cris de *vive la république!* et la plupart sont aussitôt rétablis avec le nom plus significatif de *Commune*. La nouvelle autorité commande à Henriot de faire tirer le canon d'alarme, de sonner le tocsin à la cloche de l'Hôtel-de-Ville, et d'envoyer des renforts aux portes des prisons pour empêcher les aristocrates de s'échapper.

Le jour paraissait à peine lorsque Pache se mit à la tête d'une colonne immense de peuple, pour se rendre à la Convention. Henriot réunit autour des Tuileries une

masse compacte de quatre-vingt mille hommes armés; des feux furent allumés au milieu du Carrousel pour faire rougir des boulets de canon. A la vue de tous ces préparatifs, l'imagination s'effraie; la multitude, réunie au mot *la liberté est en danger*, sans savoir les complots qui la compromettent, se montre disposée à marcher contre les ennemis réels ou supposés qu'on voudra bien lui désigner. Voilà l'état de Paris au 31 mai 1793. L'insomnie, un froid glacial, le bruit du tocsin, l'incertitude, l'étonnement, traçaient sur les visages je ne sais quoi d'hébété et de sinistre.

Les Girondins n'avaient pas osé coucher dans leurs domiciles ni paraître d'abord à l'Assemblée, de peur d'être assassinés. Enfin, encouragés par la vue des canons chargés à mitraille, des sections de la Fraternité, de la Butte-aux-Moulins et des Tuileries, ils avaient consenti à se rendre à la Convention; mais bientôt ces sections firent cause commune avec les autres. La commission des Douze s'étant présentée pour rendre compte de l'état de Paris, Vergniaud fléchit et sollicita comme une grâce que l'Assemblée ne fût point obligée de prendre, sous le coup de la contrainte, les résolutions qu'on lui demandait; il s'engageait à les faire sanctionner le lendemain: « Justice avant tout de la commission, dit Danton, elle a mérité l'indignation du peuple. Il faut que justice soit donnée au peuple. — Quel peuple? demanda-t-on de la plaine. — Quel peuple, dites-vous! Ce peuple est immense, c'est la sentinelle avancée de la république! Tous les départements haïssent ce lâche modérantisme qui ramène la tyrannie! Tous les départements, en un jour de gloire pour Paris, avoue-

» ront ce grand mouvement, qui exterminera tous les
» ennemis de la liberté. »

Des scènes plus émouvantes encore se renouvellent à l'apparition des orateurs du peuple. « Le peuple qui s'est levé, dit l'orateur, une première fois au 10 août, pour renverser le tyran du trône, se lève une seconde fois pour arrêter les complots liberticides des contre-révolutionnaires! » — « Dénoncez ces complots! » lui crient les Girondins. Guadet, irrité de tant d'audace, s'élançe à la tribune : « Les pétitionnaires, dit-il, parlent d'un grand complot; ils ne se trompent que d'un mot, c'est qu'au lieu de dire qu'ils l'ont découvert, ils devraient dire qu'ils l'ont exécuté. » Couthon succède à Guadet à la tribune et montre, par un parallèle astucieux des actes de Louis XVI et de ceux de la Gironde, que celle-ci avait la politique de celui-là. Percé au cœur, Vergniaud se tourne vers l'huissier qui renouvelait les verres d'eau à la tribune : « Donnez, dit-il, un verre de sang à Couthon, il en a soif. »

De nouveaux pétitionnaires se présentent, demandent la présence à Paris d'une armée révolutionnaire soldée à quarante sous par jour, l'arrestation des vingt-deux Girondins et le pain à trois sous la livre : « Ils ont voulu détruire Paris, dit Lhuillier, leur président. Si Paris disparaît de la surface du globe, ce sera pour avoir défendu contre eux l'unité de la république : la postérité nous vengera! Il est temps, législateurs, de terminer cette lutte, la raison du peuple s'irrite de tant de lenteurs. Que ses ennemis tremblent! sa colère majestueuse est près d'éclater, si vous ne le vengez d'Isnard et de tous les hommes impies contre lesquels

» l'opinion publique s'élève d'une manière si éclatante. »

Cette adresse, interrompue à chaque phrase par les applaudissements de la gauche et des tribunes publiques, est écoutée en silence par la droite.

Les nombreux pétitionnaires se portent en masse du côté de la Montagne et vont prendre place au milieu des représentants. « La représentation n'est pas libre, » dit Doulcet. — « Eh bien ! répond Levasseur de la Sarthe, » que les députés de la Montagne passent en masse de » ce côté (en montrant les bancs vides de la droite), nos » places seront bien gardées par les pétitionnaires. » Vergniaud prend alors le parti de sortir avec ses amis ; mais s'apercevant que la Montagne et les centres demeurent à leur poste, ils retournent sur leurs pas et viennent reprendre leurs places. Robespierre flétrit cette conduite indigne de grands cœurs : « Concluez, » lui crie Vergniaud. — « Oui je vais conclure, dit-il, et contre » vous ; contre vous qui, après la révolution du 10 août, » avez voulu conduire à l'échafaud ceux qui l'ont faite, » contre vous qui n'avez cessé de provoquer la destruction de Paris, contre vous qui avez voulu sauver le » tyran, contre vous qui avez conspiré avec Dumouriez, » contre vous qui avez poursuivi avec acharnement ces » mêmes patriotes dont Dumouriez demandait la tête, » contre vous dont les criminelles vengeances ont provoqué cette insurrection dont vous voulez faire un » crime à vos victimes. »

Les conclusions de Robespierre et les demandes des pétitionnaires furent converties en décret, sans cependant qu'on décidât rien contre la personne des Girondins. Lorsque les décrets furent rendus, Barrère demanda que

la Convention allât fraterniser avec le peuple. On vit alors les Girondins suivre en victimes destinées au sacrifice la multitude du peuple, qui les promenait dans les principales rues de la capitale. Louis XVI fut alors vengé de la journée du 10 août. Les Girondins, qui avaient joui du malheur de l'infortuné monarque, virent le peuple triompher de leur humiliation : « Qu'aimes-tu » mieux de cette promenade ou de l'échafaud ? dit Fon- » frède à Vergniaud. — Tout m'est égal, répondit ce- » lui-ci, il n'y a pas de choix entre cette promenade et » l'échafaud : elle nous y mène. »

Le lendemain de cette journée parut une proclamation rédigée par Barrère, où, déployant toute la faiblesse du Marais, il louait l'insurrection et ne blâmait les Girondins que d'être trop rigides dans leur vertu. La Commune, enivrée de sa victoire, se réunissait pour adopter de nouvelles mesures et amener définitivement la chute des Girondins.

Le Comité de salut public, informé de ces résolutions, ne voulant pas proposer l'accusation des Girondins, et n'osant résister aux injonctions de la Commune, fit appeler dans son sein Pache, Garat, ministre de l'intérieur, et Bouchotte, ministre de la guerre. Le Comité était évidemment dans une grande anxiété, personne n'osait parler. Garat dit enfin : « Je ne vois qu'un moyen » de salut, mais il suppose un héroïsme qu'on n'ose es- » pérer de nos temps corrompus. — Parle, dit Danton, » nos âmes sont à la hauteur de tous les temps, la ré- » volution n'a pas dégradé la nature humaine. — Eh » bien ! reprit avec timidité Garat, comme un homme » qui sonde l'abîme du cœur d'un autre, sans savoir s'il

» y trouvera le crime ou la vertu, souviens-toi des querelles de Thémistocle et d'Aristide, qui faillirent à l'antir leur patrie en la déchirant en deux factions acharnées. »

« Tu as raison, répondit Danton, il faut que l'unité de la république triomphe sur nos cadavres, s'il est nécessaire. » Ce projet est admis par tous les membres présents à la conférence. Danton court à la Convention sonder les dispositions de Robespierre, qui repousse ce projet et déclare qu'il ne peut faire le sacrifice de ses principes, qui seraient immolés en abdiquant. Il ne restait plus que l'abdication du côté droit

La nuit du 1^{er} au 2 juin à peine arrivée, on entendit dans tout Paris le tocsin et le canon d'alarme. Les Girondins s'étaient réunis dans une maison de la rue de Clichy, afin de souper ensemble pour la dernière fois et de se préparer à une mort qu'ils regardaient comme prochaine et inévitable. Ils entendaient le tocsin, le canon d'alarme, le bruit des pas des hommes armés qui couraient à leurs sections. Cependant les moments pressaient; les uns voulaient fuir, les autres disparaître seulement un moment, quelques-uns proposaient de se rendre à la Convention et de mourir sur leurs chaises curules. Ils se séparèrent sans avoir pris aucune détermination, contents d'avoir *trinqué à la vie ou à la mort*. S'ils avaient eu la foi, ils auraient dit unanimement : « Allons où notre devoir nous appelle, » et ils seraient morts noblement pour la cause de l'ordre, ou ils auraient triomphé par leur calme.

Le plan de Marat avait été réalisé, Henriot avait dirigé le soulèvement avec le plus grand ordre : on aurait dit

une armée régulière. Cent soixante bouches à feu tirées des différents bataillons de la garde nationale de Paris menaçaient la Convention. Un silence morne annonçait la force du peuple et son dessein d'être obéi.

La séance de la Convention s'était ouverte dès le matin. Lanjuinais était monté aussitôt à la tribune : « Je viens, dit-il, vous occuper des moyens d'arrêter les nouveaux mouvements qui vous menacent! — A bas! à bas! s'écrie-t-on, il veut amener la guerre civile. — Tant qu'il sera permis, reprend Lanjuinais, de faire entendre ici sa voix, je ne laisserai pas avilir dans ma personne le caractère de représentant du peuple. Un commandant provisoire s'est chargé de commander les révoltés; et cette assemblée, ce comité, ce commandement, vous souffrez tout cela! »

Un tumulte effroyable couvre sa parole. Legendre court à la tribune pour renverser Lanjuinais. « Scélérat, lui crie Thuriot, tu as donc juré de perdre la république par tes éternelles déclamations et par tes calomnies!... » — « Descends de la tribune, ou je vais t'assommer, » lui dit Legendre. « Fais décréter que je suis un bœuf, et tu m'assommeras, » répliqua Lanjuinais. Cependant la foule se presse aux portes, elle pousse les huissiers jusqu'au pied de la tribune. Le trépignement des pieds, les poings levés, les armes qui résonnent, rien ne semble émouvoir Lanjuinais, qui conclut à la répression des crimes de la Commune, quand Drouet, Robespierre et Legendre veulent le renverser de la tribune, à laquelle il se cramponne.

Barrère, impatientement attendu, chargé de faire, au nom du Comité de salut public, un rapport sur la situa-

tion, déclara que le Comité n'avait pas voulu prendre de mesures rigoureuses, et pria les membres de la Convention désignés par le peuple, de suspendre volontairement leurs pouvoirs.

Isnard répond le premier : « Quand on met dans la » même balance un homme et la patrie, dit-il, je penche » pour la patrie. On nous demande notre suspension » comme la seule mesure qui puisse prévenir les maux » dont nous sommes menacés, eh bien ! je me suspends » moi-même et je ne veux d'autre sauvegarde que celle » du peuple ! » Lanjuinais dit d'une voix ferme : « Je » crois avoir montré jusqu'à ce moment assez d'énergie » pour que vous n'attendiez de moi ni démission ni sus- » pension. » Un tonnerre de réprobation part à l'instant des tribunes. « Quand les sacrificateurs antiques, répon- » dit-il froidement, traînaient les victimes à l'autel, ils » les couronnaient de fleurs... lâches ! ils ne les insul- » taient point. »

Barbaroux parut ensuite à la tribune : « Si la Con- » vention jugeait que mon sang fût nécessaire à l'affer- » missement de la liberté, je demanderais qu'il fût versé. » Si le sacrifice de mon honneur était nécessaire à la » même cause, je dirais : Enlevez-le moi, la postérité » me jugera ! »

Cependant un tumulte effroyable se fait entendre au dehors. Des députés assurent que l'Assemblée est sous les coups de la mitraille, que des représentants ont failli tomber sous le fer des assassins. L'Assemblée se lève alors et se dispose à sortir. La Montagne, un instant immobile, se laisse aussi entraîner. La Convention voit les premiers rangs des gardes nationales s'ouvrir avec res-

pect à son approche ; mais, arrivée sur la place du Carrousel : « Vous ne sortirez pas, dit Henriot, que vous » n'ayez livré les vingt-deux. » — « Saisissez ce rebelle, » dit Héroult de Séchelles, président de la Convention. Les soldats restent immobiles. « Canonniers à vos pièces ! » soldats aux armes ! » crie Henriot, et tous les commandants répètent le même ordre.

La Convention se dirige alors vers le jardin des Tuileries ; elle rencontre le même obstacle et se voit obligée de retourner sur ses pas. Quand la Convention est rentrée en séance, Couthon monte alors à la tribune : « Vous » voyez bien, dit-il avec une assurance qui confond l'Assemblée, que vous êtes respectés, obéis par le peuple ; » vous voyez que vous êtes libres et que vous pouvez » voter sur la question qui vous est soumise ; hâtez- » vous donc de satisfaire aux vœux du peuple. »

Legendre et quelques membres font entendre un accent de pitié en faveur des membres de la commission des Douze qui n'ont point voté l'arrestation de Hébert. On efface de la liste des vingt-deux ceux qui ont donné leur démission. « Pourquoi, dit Marat, y avoir placé Dus- » saulx, qui est un vieux radoteur, et Lanthenas, qui » est un pauvre d'esprit qui ne mérite pas qu'on pense à » lui ? Ducos ne doit pas y être. Il a quelques opinions » erronées dont on ne doit pas lui faire un crime. Mais » il faut ajouter Fermont et Valazé. »

La Convention s'était elle-même mutilée. La Montagne comprit les conséquences de son triomphe et sembla accablée sous le poids de sa victoire. Les membres les plus réfléchis de ce parti sentaient que l'atteinte portée à l'inviolabilité de la représentation, frapperait un

jour la Montagne aussi bien que la Plaine et le Marais.

Quoique les têtes des Girondins ne soient pas encore tombées, la Gironde a fini, ce corps politique a disparu. Ce parti s'était cru grand en face de l'infortuné Louis XVI. Il apprit que, pour gouverner un peuple, il faut plus que de l'éloquence et des maximes philosophiques. La Gironde n'avait d'ailleurs ni cette puissante intelligence qui comprend un mouvement et les vastes besoins d'un peuple, ni cette force de passion qui est capable de comprimer l'anarchie. Qu'est-ce que son histoire depuis la Législative jusqu'à sa chute? Une suite d'actes de faiblesse. Elle veut une royauté constitutionnelle, et elle trahit l'infortuné Louis XVI. Entraînée à la suspension du roi par une inqualifiable faiblesse, elle laisse commettre les horribles attentats des 2 et 3 septembre. La Convention se forme : elle suit à la remorque la Montagne, qui est en minorité. Proclamation de la république, procès de Louis XVI, elle fait tout contre son gré; elle adopte en murmurant toutes les mesures que ses adversaires daignent lui proposer. Il n'y a pas jusqu'au triomphe de Marat qui ne soit pour elle une insulte dont elle n'ose se relever. Ce corps politique, frelaté, devait nécessairement périr d'après sa nature. Il a succombé, n'en soyons pas surpris. Etonnons-nous plutôt qu'il ait duré si longtemps.

ALLOCUTION

DE N. S. P. LE PAPE PIE VI

DANS LE CONSISTOIRE DU 17 JUIN 1793, SUR LA MORT
DU ROI DE FRANCE (1).

Vénérables Frères,

Comment Notre voix n'est-elle point étouffée dans ce moment par Nos larmes et par Nos sanglots? N'est-ce pas plutôt par Nos gémissements que par Nos paroles, qu'il Nous convient d'exprimer cette douleur sans bornes que Nous sommes obligé d'épancher devant vous, en vous retraçant le spectacle de cruauté et de barbarie que l'on vit à Paris le 21 du mois de janvier dernier?

Le roi très chrétien, Louis XVI, a été condamné au dernier supplice par une conjuration impie, et ce jugement s'est exécuté. Nous vous rappellerons en peu de mots les dispositions et les motifs de cette sentence. La Convention nationale n'avait ni droit ni autorité pour la prononcer. En effet, après avoir aboli la monarchie, le meilleur des gouvernements, elle avait transporté toute la puissance publique au peuple, qui ne se conduit ni par raison, ni par conseil, ne se forme sur au-

(1) Nous reproduisons la traduction publiée par *l'Univers* du 23 janvier 1859 et faite sur le texte qui se trouve au tome IX de la Continuation du Bullaire Romain. — Rome, imprimerie de la Rév. Chambre apostolique, 1846.

cun point des idées justes, apprécie peu de choses par la vérité, et en évalue un grand nombre d'après l'opinion; qui est toujours inconstant, facile à être trompé, entraîné à tous les excès, ingrat, arrogant, cruel; qui se réjouit dans le carnage et dans l'effusion du sang humain, et se plait à contempler les angoisses qui précèdent le dernier soupir, comme les anciens allaient voir les gladiateurs expirer dans leurs amphithéâtres. La portion la plus féroce de ce peuple, peu satisfaite d'avoir dégradé la majesté de son roi, et déterminée à lui arracher la vie, voulut qu'il fût jugé par ses propres accusateurs, qui s'étaient déclarés hautement ses plus implacables ennemis. Déjà, dès l'ouverture du procès, on avait appelé tour à tour parmi les juges quelques députés plus particulièrement connus par leurs mauvaises dispositions, pour mieux s'assurer de faire prévaloir l'avis de la condamnation par la pluralité des opinants. On ne put cependant pas assez en augmenter le nombre pour obtenir que le Roi fût immolé en vertu d'une majorité légale (1). A quoi ne devait-on pas s'attendre, et quel jugement exécrable à tous les siècles ne pouvait-on pas pressentir, en voyant le concours de tant de juges pervers et de tant de manœuvres employées pour capter les suffrages? Toutefois, plusieurs d'entre eux ayant reculé d'horreur au moment de consommer un si grand forfait, on imagina de revenir aux opinions, et les conjurés ayant ainsi voté de nouveau, prononcèrent que la condamnation était légitimement décrétée. Nous passons ici sous silence une foule d'autres injustices, de nullités et d'invalidités que l'on peut lire dans les courts plaidoyers des avocats et dans les papiers publics. Nous ne relevons pas non plus tout ce que le Roi fut

(1) On sait que le nombre des membres légalement appelés à voter était de sept cent trente-six; il fallait donc trois cent soixante-neuf voix pour avoir une seule voix de majorité. Or, il n'y eut que trois cent soixante-cinq régicides.

contraint d'endurer avant d'être rendu au supplice ; sa longue détention dans diverses prisons, d'où il ne sortait jamais que pour être traduit à la barre de la Convention, l'assassinat de son confesseur, sa séparation de la famille royale, qu'il aimait si tendrement, enfin cet amas de tribulations rassemblées sur lui pour multiplier ses humiliations et ses souffrances. Il est impossible de n'en être pas pénétré d'horreur, quand on n'a point abjuré tout sentiment d'humanité. L'indignation redouble encore, quand on considère que le caractère unanimement reconnu de ce Prince était naturellement doux et bienfaisant ; que sa clémence, sa patience, son amour pour ses peuples furent toujours inaltérables ; qu'incapable d'aucune dureté, d'aucune rigueur, il se montra constamment d'un commerce facile et indulgent envers tout le monde, et que cet excellent naturel lui inspira la confiance d'acquiescer au vœu public et de convoquer les Etats-Généraux du royaume, malgré tous les dangers qui en pouvaient résulter pour son autorité et pour sa personne. Mais ce que Nous ne saurions surtout passer sous silence, c'est l'opinion universelle qu'il a donnée de ses vertus par son testament, écrit de sa main, émané du fond de son âme, imprimé et répandu dans toute l'Europe. Quelle haute idée on y conçoit de sa vertu ! quel zèle pour la religion catholique ! quels caractères d'une piété véritable envers Dieu ! quelle douleur, quel repentir d'avoir apposé son nom malgré lui à des décrets si contraires à la discipline et à la foi orthodoxe de l'Eglise ! Prêt à succomber sous le poids de tant d'adversités qui s'aggravaient de jour en jour sur sa tête, il pouvait dire, comme Jacques I^{er}, roi d'Angleterre, qu'on le calomniait dans les assemblées du peuple, non pour avoir commis aucun crime, mais parce qu'il était roi ; ce que l'on regardait comme le plus grand de tous les crimes.

Mais oublions ici Louis pendant quelques moments, pour

tirer de l'histoire un exemple parfaitement analogue à Notre sujet, et appuyé sur les témoignages lumineux des écrivains les plus véridiques. Marie Stuart, reine d'Ecosse, fille de Jacques V, roi d'Ecosse, et veuve de François II, roi de France, prit le titre et s'attribua tous les honneurs du roi de la Grande-Bretagne, que les Anglais avaient déjà déferés à Elisabeth. Une foule d'historiens racontent les tourments que lui firent endurer les ruses et les violences de sa rivale et des factieux calvinistes. Souvent, durant le cours de sa longue captivité, elle avait refusé de répondre à l'interrogatoire des juges, en disant qu'une reine ne doit compte de sa conduite qu'à Dieu seul. Lasse enfin d'éprouver tant et de si diverses vexations, elle répondit, elle se lava de tous les crimes qu'on lui imputait et démontra son innocence. Les juges n'en consommèrent pas moins l'œuvre d'iniquité qu'ils avaient commencée; ils rendirent contre elle une sentence de mort, comme si elle eût été coupable et convaincue, et l'on vit alors cette tête royale tomber sur un échafaud.

Benoît XIV, dans le troisième livre de son *Traité de la Béatification des Serviteurs de Dieu*, chap. XIII, n° 10, raisonne ainsi sur cet événement : « Si la cause du martyr de cette » reine était introduite, ce qui n'a pas été fait encore, on » pourrait tirer d'abord contre le fait du martyr un argu- » ment très facile de la sentence même et des calomnies im- » pies que les hérétiques n'ont cessé de vomir contre cette » reine, principalement Georges Buchanan, dans son infâme » libelle intitulé : *Marie démasquée*. Mais si l'on étudie la vé- » ritable cause de sa mort, qu'on doit imputer à la haine de » la religion catholique; si l'on observe l'héroïsme admirable » avec lequel Marie sut mourir; si l'on examine, ainsi qu'on » le doit, les déclarations qu'elle fit avant sa mort et qu'elle » réitéra au moment de son supplice, pour protester qu'elle » avait toujours vécu dans la foi catholique, et qu'elle versait

» volontiers son sang pour cette religion ; enfin, si l'on ne met
» point à l'écart, comme on ne saurait le faire avec justice,
» les raisons très évidentes qui non-seulement démontrent la
» fausseté des crimes qu'on imputait à la reine Marie, mais
» qui prouvent encore invinciblement que cette injuste sen-
» tence de mort n'était appuyée que sur des calomnies, qu'elle
» fut véritablement portée en haine de la religion catholique
» et pour affermir immuablement l'hérésie en Angleterre,
» peut-être trouvera-t-on alors qu'il ne manque à cette cause
» aucune des conditions nécessaires pour constater un vrai
» martyr. »

Nous apprenons de saint Augustin que ce n'est point le supplice, mais la cause du supplice qui constitue un véritable martyr. En conséquence, Benoît XIV, après avoir ainsi montré ses dispositions à reconnaître le martyr de Marie Stuart, examine s'il suffit, pour admettre un martyr, qu'un tyran soit déterminé à faire mourir un chrétien en haine de la religion de Jésus-Christ, quoiqu'il allègue pour infliger la peine de mort quelque prétexte étranger à la foi, ou du moins qui ne peut avoir avec elle que des rapports accidentels, et Benoît XIV se décide pour l'affirmative, par la raison qu'une action ne tire pas son véritable caractère de l'occasion ou de la cause impulsive qui l'excite, mais de la cause finale qui la produit ; et qu'il suffit, par conséquent, pour caractériser un véritable martyr, qu'un persécuteur prononce une sentence de mort en haine de la foi, bien que l'occasion de la mort ait été déterminée par un autre motif qui, à cause des circonstances, n'intéresse point la religion.

Revenons maintenant au roi Louis XVI. Si l'autorité de Benoît XIV est grave en cette matière, s'il faut avoir de très grands égards pour son opinion lorsqu'il se montre porté à admettre le martyr de Marie Stuart, pourquoi ne penserions-Nous pas comme lui et n'appliquerions-Nous pas sa doctrine

au martyr du roi Louis? Il y a ici, en effet, parité d'attachement à la religion, parité de projet, parité de fin désastreuse. Il doit, par conséquent, y avoir aussi parité de mérite. Eh! qui pourra jamais douter que ce monarque n'ait été principalement immolé en haine de la foi et par un esprit de fureur contre les dogmes catholiques? Déjà, depuis longtemps, les calvinistes avaient commencé à conjurer en France la ruine de la religion catholique. Mais, pour y parvenir, il fallait préparer les esprits et abreuver les peuples de ces principes impies que les novateurs n'ont ensuite cessé de répandre dans des livres qui ne respiraient que la perfidie et la sédition. C'est dans cette vue qu'ils se sont ligués avec des philosophes pervers. L'Assemblée générale du clergé de France, de 1745, avait découvert et dénoncé les abominables complots de tous ces artisans d'impiété. Et Nous-même aussi, dès le commencement de Notre Pontificat, prévoyant les exécrables manœuvres d'un parti si perfide, Nous annonçâmes le péril imminent qui menaçait l'Europe, dans Notre Lettre Encyclique (1) adressée à tous les évêques de l'Eglise catholique, auxquels Nous parlions en ces termes : *Arrachez le mal du milieu d'entre vous, c'est-à-dire, éloignez de la vue de vos troupeaux, avec une grande force et une continuelle vigilance, tous ces livres empestés.* Si l'on eût écouté Nos représentations et Nos avis, Nous n'aurions pas à gémir maintenant des progrès de cette vaste conjuration tramée contre les rois et contre les empires. Ces hommes dépravés s'aperçurent bientôt qu'ils avançaient rapidement dans leurs projets; ils reconnurent que le moment d'accomplir leurs desseins était enfin arrivé; ils commencèrent à professer hautement, dans un livre imprimé en 1787, cette maxime d'Hugues Rosaire, ou bien d'un autre auteur qui a pris ce nom, que c'était une action

(1) Publiée le 25 décembre 1775.

louable que d'assassiner un souverain qui refusait d'embrasser la Réforme ou de se charger de défendre les intérêts des protestants en faveur de leur religion. Cette doctrine ayant été publiée peu de temps avant que Louis fût tombé dans la déplorable situation à laquelle il a été réduit, tout le monde a pu voir clairement alors quelle était la première source de ses malheurs. Il doit donc passer pour constant qu'ils sont tous venus des mauvais livres qui paraissaient en France, et qu'il faut les regarder comme les fruits naturels de cet arbre empoisonné.

Aussi a-t-on publié, dans la Vie imprimée de l'impie Voltaire, que le genre humain lui devait d'éternelles actions de grâces, comme au premier auteur de la Révolution française. C'est lui, dit-on, qui, en excitant le peuple à sentir et à employer ses forces, a fait tomber la première barrière du despotisme, le pouvoir religieux et sacerdotal. Si l'on n'eût pas brisé ce joug, on n'aurait jamais brisé, ajoute-t-on, celui des tyrans. L'un et l'autre se tenaient si étroitement unis, que le premier, une fois secoué, le second devait l'être bientôt après. En célébrant comme le triomphe de Voltaire la chute de l'autel et du trône, on exalte la renommée et la gloire de tous les écrivains impies, comme d'autant de généraux d'une armée victorieuse. Après avoir ainsi entraîné, par toutes sortes d'artifices, une très grande portion du peuple dans leur parti, pour mieux l'attirer encore par leurs œuvres et par leurs promesses, ou plutôt pour en faire leur jouet dans toutes les provinces de la France, les factieux se sont servis du mot spécieux de *liberté* ; ils ont arboré ses trophées et ils ont invité de tous côtés la multitude à se réunir sous ses drapeaux. C'est bien là véritablement cette liberté philosophique qui tend à corrompre les esprits, à dépraver les mœurs, à renverser toutes les lois et toutes les institutions reçues. Aussi fut-ce pour cette raison que l'assemblée du clergé de France témoi-

gna tant d'horreur pour une pareille liberté, quand elle commençait à se glisser dans l'esprit du peuple par les maximes les plus fallacieuses. Ce fut encore par le même motif que Nous crûmes Nous-même devoir la dénoncer et la caractériser en ces termes dans Notre susdite Lettre Encyclique :

« Ces philosophes effrénés entreprennent de briser tous les » liens qui unissent tous les hommes entre eux, qui les atta- » chent aux souverains et les contiennent dans le devoir. Ils » disent et répètent jusqu'à la satiété que l'homme naît libre, » et qu'il n'est soumis à l'autorité de personne. Ils représen- » tent, en conséquence, la société comme un amas d'idiots » dont la stupidité se prosterne devant les prêtres qui les » trompent, et devant les rois qui les oppriment ; de sorte que » l'accord entre le sacerdoce et l'empire n'est autre chose » qu'une barbare conjuration contre la liberté naturelle de » l'homme. »

Ces avocats tant vantés du genre humain ont ajouté au mot faux et trompeur de *liberté*, cet autre nom d'*égalité*, qui ne l'est pas moins ; comme si, entre des hommes qui sont réunis en société et qui ont des dispositions intellectuelles si différentes, des goûts si opposés et une activité si dérégulée, si dépendante de leur cupidité individuelle, il ne devait y avoir personne qui réunit la force et l'autorité nécessaires pour contraindre, réprimer, ramener au devoir ceux qui s'en écartent, afin que la société, bouleversée par tant de passions diverses et désordonnées, ne soit pas précipitée dans l'anarchie et ne tombe pas entièrement en dissolution. C'est ainsi que l'harmonie se compose de l'accord parfait de plusieurs sons ; et si elle ne se soutient point par cette fidèle correspondance des voix et des instruments, elle dégénère en bruits discordants et n'est plus alors qu'une barbare dissonance. Après s'être établis, selon les expressions de saint Hilaire de Poitiers, *réformateurs des pouvoirs publics et arbitres de la re-*

*ligion, tandis que le principal objet de la religion est, au contraire, de propager partout un esprit de soumission et d'obéissance, ces novateurs ont entrepris de donner une constitution à l'Eglise elle-même par de nouveaux décrets inouïs jusqu'à nos jours. C'est de ce laboratoire qu'est sortie cette constitution sacrilège que Nous avons réfutée dans Notre réponse du 10 mars 1791 à l'exposition de principes qui Nous avait été soumise par trente Evêques. On peut appliquer convenablement à ce sujet ces paroles de saint Cyprien : *Comment se fait-il que les chrétiens soient jugés par des hérétiques, les hommes sains par des malades, ceux qui sont intacts par ceux qui ont reçu des blessures, ceux qui sont debout par ceux qui sont tombés, les juges par des coupables, les prêtres par des sacrilèges? Que reste-t-il donc à faire de plus que de soumettre l'Eglise au Capitole?* Tous les Français qui se montraient encore fidèles dans les différents ordres de l'Etat, et qui refusaient avec fermeté de se lier par un serment à cette nouvelle Constitution, étaient aussitôt accablés de revers et voués à la mort. On s'est hâté de les massacrer indistinctement. On a fait subir les traitements les plus barbares à un grand nombre d'ecclésiastiques. On a égorgé des Evêques, et si l'on veut savoir avec quelle piété, avec quel respect on doit les vénérer, on peut l'apprendre par l'exemple de Jésus-Christ lui-même, qui, selon la remarque de saint Cyprien, *honora constamment, jusqu'au jour de sa mort, les Pontifes et les prêtres, quoiqu'ils n'eussent pas conservé la crainte de Dieu et qu'ils n'eussent pas reconnu le Messie.**

On a immolé un grand nombre de Français de tous les états. Ceux que l'on persécutait avec moins de rigueur se voyaient arrachés de leurs foyers et relégués dans des pays étrangers, sans aucune distinction d'âge, de sexe, de condition. On avait décrété que chacun était libre d'exercer la religion qu'il choisirait, comme si toutes les religions conduisaient également

au salut éternel, et cependant la seule religion catholique était proscrite. Seule elle voyait couler le sang de ses disciples dans les places publiques, sur les grands chemins et dans leurs propres maisons. On eût dit qu'elle était devenue en eux un crime capital. Ils ne pouvaient trouver aucune sûreté dans les Etats voisins où ils étaient venus chercher un asile, et on les y vexait cruellement quand on parvenait à s'en emparer par des invasions ou à les ramener en France à force de ruses et de perfidies. Tel est le caractère constant des hérésies. Tel a toujours été, dès les premiers siècles de l'Eglise, l'esprit des hérétiques, spécialement développé de notre temps, par les manœuvres tyranniques des calvinistes, qui ont cherché persévéramment à multiplier leurs prosélytes par toutes sortes de menaces et de violences.

D'après cette suite non interrompue d'impiétés qui ont pris leur origine en France, aux yeux de qui n'est-il pas démontré qu'il faut imputer à la haine de la religion les premières trames de ces complots qui troublent et ébranlent aujourd'hui toute l'Europe (1)? Personne ne peut nier que la même cause n'ait amené la mort funeste de Louis XVI. On s'est efforcé, il est vrai, de charger ce prince de plusieurs délits d'un ordre purement politique. Mais le principal reproche qu'on ait élevé contre lui portait sur l'inaltérable fermeté avec laquelle il refusa d'approuver et de sanctionner le décret de déportation des prêtres, et sur la lettre qu'il écrivit à l'Evêque de Clermont, pour lui annoncer qu'il était bien résolu de rétablir en France, dès qu'il le pourrait, le culte catholique. Tout cela ne suffit-il pas pour qu'on puisse croire et soutenir sans témérité que Louis fut un martyr? La sentence de mort de Marie Stuart était également appuyée sur le prétendu crime de ma-

(1) Voyez dans Jebb, pag. 179, où il est dit que telle fut la conduite d'Élisabeth, qui excita elle-même les troubles et les révoltes.

chination et de conjuration contre l'Etat, et le nom de la religion s'y trouvait à peine entremêlé. Néanmoins Benoît XIV, sans s'arrêter aux impostures mentionnées dans le jugement, pensa que la haine pour la religion avait été le motif véritable et incomparablement le plus décisif de sa condamnation, et il conclut en conséquence que cette mort présentait une cause de martyr.

Mais, d'après ce que Nous avons entendu, on opposera peut-être ici, comme un obstacle péremptoire au martyr de Louis, l'approbation qu'il a donnée à la Constitution que Nous avons déjà réfutée dans Notre susdite réponse aux Evêques de France. Plusieurs personnes nient le fait et affirment que lorsqu'on présenta cette Constitution à la signature du Roi, il hésita, recueilli dans ses pensées, et refusa son seing, de peur que l'apposition de son nom ne produisit tous les effets d'une approbation formelle. L'un de ses ministres, que l'on nomme et en qui le Roi avait alors une grande confiance, lui représenta que sa signature ne prouverait autre chose que l'exacte conformité de la copie avec l'original, de manière que Nous, à qui cette Constitution allait être immédiatement adressée, Nous ne pourrions, sous aucun prétexte, élever le moindre soupçon sur son authenticité. Il paraît que ce fut cette simple observation qui le détermina aussitôt à donner sa signature. C'est aussi ce qu'il insinue lui-même dans son testament, quand il dit que son seing lui fut arraché contre son propre vœu. Et, en effet, il n'aurait plus été conséquent, il se serait mis en contradiction avec lui-même si, après avoir approuvé volontairement la Constitution du clergé de France, il l'eût rejetée ensuite avec la plus inébranlable fermeté, comme il le fit lorsqu'il refusa de sanctionner le décret de déportation des prêtres non assermentés, et lorsqu'il écrivit à l'Evêque de Clermont qu'il était déterminé à rétablir en France le culte catholique. Mais, quoi qu'il en soit de ce fait, car

Nous n'en prenons pas sur Nous la responsabilité, et quand même Nous avouerions que Louis, séduit par défaut de réflexion ou par erreur, approuva réellement la Constitution au moment où il la souscrivit, serions-Nous obligé pour cela de changer de sentiment au sujet de son martyr? Non, sans doute. Si Nous avons un pareil dessein, Nous en serions détourné par sa rétractation subséquente, aussi certaine que solennelle, et par sa mort même, qui fut votée, comme Nous l'avons démontré ci-dessus, en haine de la religion catholique; de sorte qu'il paraît difficile que l'on puisse rien lui contester de la gloire de son martyr. Saint Cyprien avait adopté d'abord sur le baptême des hérétiques des principes fort opposés à la vérité; cependant, selon les propres paroles de saint Augustin, qui les a répétées dans plusieurs endroits de ses écrits, Dieu lui-même a séparé par le fer d'un glorieux martyr tout ce qui avait besoin d'être retranché de ce rameau couvert de fruits.

Ce fut également ainsi que, lorsqu'on mit en délibération, dans la Congrégation des Rites, si l'on pouvait opposer au martyr de Jean de Britto, de la Compagnie de Jésus, l'usage qu'il avait continué de faire des rites chinois après qu'ils eurent été proscrits, les votants ne balancèrent pas à se décider pour la négative. Ils déclarèrent que cette considération n'y mettait aucun obstacle, parce qu'en se dévouant au martyr il avait suffisamment rétracté, par l'effusion de son sang, son adhésion aux rites chinois. Ils furent partagés sur la question de savoir s'il convenait de publier un décret favorable, dont on pourrait se prévaloir dans la suite pour prétendre qu'un tel décret aurait révoqué tacitement la condamnation antérieure de ces cérémonies. Mais Benoît XIV leva toute difficulté en déclarant qu'on ne pourrait jamais déduire du décret à intervenir, que l'intention du Saint-Siège eût été de s'éloigner des constitutions de ses prédécesseurs qui avaient pros-

crit la liturgie chinoise. Il admit en même temps la rétractation que le Vénérable Jean de Britto avait souscrite, non avec sa plume, mais de son propre sang. Il décida ainsi que l'obstacle qu'on opposait à la cause, n'empêcherait point d'en continuer l'instruction, de procéder tout de suite à l'examen de la question sur le martyre et sur la cause du martyre, ainsi qu'à la discussion des miracles qu'on disait avoir été opérés par son intercession. Le décret qu'il rendit fut publié le 2 juillet 1791. Appuyé sur cette décision, et voyant que la rétractation de Louis XVI, écrite de sa propre main et constatée encore par l'effusion d'un sang si pur, est certaine et incontestable, Nous ne croyons pas Nous éloigner du principe de Benoît XIV, non pas, il est vrai, en prononçant dans ce moment un décret pareil à celui que Nous venons de citer, mais en persistant dans l'opinion que Nous sommes formée du martyre de ce Prince, nonobstant toute approbation qu'il aurait donnée à la Constitution civile du clergé, quelle qu'elle ait été.

Ah! France! ah! France! toi que Nos prédécesseurs appelaient *le miroir de la Chrétienté et l'inébranlable appui de la Foi*; toi qui, par ton zèle pour la croyance chrétienne et par ta piété filiale envers le Siège apostolique, ne marches pas à la suite des autres nations, mais les précèdes toutes, que tu es contraire aujourd'hui! De quel esprit d'hostilité tu parais animée contre la véritable religion! Combien la fureur que tu lui témoignes surpasse déjà les excès de tous ceux qui se sont montrés jusqu'à présent ses persécuteurs les plus implacables! Et cependant tu ne peux pas ignorer, quand même tu le voudrais, que la religion est la gardienne la plus sûre et le plus solide fondement des empires, puisqu'elle réprime également et les abus d'autorité dans les princes qui gouvernent, et les écarts de la licence dans les sujets qui obéissent. Eh! c'est pour cela que les factieux adversaires des préroga-

tives royales cherchent à les anéantir, en s'efforçant d'amener d'abord le renoncement à la foi catholique.

Ah! encore une fois, France! tu demandais toi-même auparavant un roi catholique. Tu disais que les lois fondamentales du royaume ne permettaient point de reconnaître un roi qui ne fût pas catholique. Et voilà maintenant que tu l'avais, ce roi catholique; et c'est précisément parce qu'il était catholique que tu viens de l'assassiner!

Ta rage contre ce monarque s'est montrée telle, que son supplice même n'a pu ni l'assouvir ni l'apaiser. Tu as voulu encore la signaler après sa mort sur ses tristes dépouilles; car tu as ordonné que son cadavre fût transporté et inhumé sans aucun appareil d'une honorable sépulture.

.....

O jour de triomphe pour Louis XVI, à qui Dieu a donné et la patience dans les tribulations et la victoire au milieu de son supplice! Nous avons la confiance qu'il a heureusement échangé une couronne royale toujours fragile et des lis qui se seraient flétris bientôt, contre cet autre diadème impérissable que les anges ont tissu de lis immortels.

Saint Bernard Nous apprend dans ses lettres au pape Eugène, son disciple, ce qu'exige de nous dans ces circonstances Notre ministère apostolique, lorsqu'il l'exhorte à multiplier ses soins, *afin que les incrédules se convertissent à la foi, que ceux qui sont convertis ne s'égarerent plus, et que ceux qui se sont égarés rentrent dans le droit chemin.* Nous avons aussi pour modèle la conduite de Clément VI, Notre prédécesseur, qui ne cessa de poursuivre la punition de l'assassinat d'André, roi de Sicile, en infligeant les peines les plus fortes à ses meurtriers et à leurs complices, comme on peut le voir dans ses Lettres apostoliques. Mais que pouvons-Nous tenter, que pouvons-Nous attendre, quand il s'agit d'un peuple qui non-seulement n'a eu aucun égard pour nos monitions, mais qui

s'est encore permis envers Nous les offenses, les usurpations, les outrages et les calomnies les plus révoltantes, et qui est enfin parvenu à cet excès d'audace et de délire de composer sous Notre nom des Lettres supposées et parfaitement assorties à toutes les nouvelles erreurs. Laissons-le donc s'endurcir dans sa déplorable dépravation, puisqu'elle a pour lui tant d'attraits; et espérons que le sang de Louis crie en quelque sorte et intercède, afin que la France reconnaisse et déteste son obstination à accumuler sur elle tant de crimes, et qu'elle se souvienne des châtimens effroyables qu'un Dieu juste, vengeur des forfaits, a souvent infligés à des peuples qui avaient commis des attentats beaucoup moins énormes.

Telles sont les réflexions que Nous avons jugées les plus propres à vous offrir quelque consolation dans un si horrible désastre. C'est pourquoi, pour achever ce qui Nous reste à dire, Nous vous invitons au service solennel que Nous célébrerons avec vous pour le repos de l'âme du roi Louis XVI. Quoique ces prières funèbres puissent paraître superflues quand il s'agit d'un chrétien qu'on croit avoir mérité la palme du martyr, puisque saint Augustin dit que l'Eglise ne prie pas pour les martyrs, mais qu'elle se recommande plutôt à leurs prières, cependant cette sentence du saint Docteur doit s'entendre et s'interpréter, non de celui qui est simplement réputé martyr par une persuasion purement humaine, mais de celui qui est formellement reconnu tel par un jugement du Saint-Siège apostolique. En conséquence, Vénérables Frères, on vous indiquera, par Notre ordre, le jour où Nous procéderons ensemble, selon l'usage, dans Notre chapelle pontificale, aux obsèques publiques de Sa Majesté Très Chrétienne Louis XVI, roi de France.

FIN DU ONZIÈME VOLUME.

TABLE DES MATIÈRES

DU ONZIÈME VOLUME.

IV^e ÉPOQUE, III^e PÉRIODE, LIVRE II (Suite).

	Pages
CHAP. III. — Louis XVI (1774-1789).....	1
§ I. — Louis XVI. — Turgot (1774-1776).....	1
§ II. — La reine. — Necker (1776-1778).....	32
§ III. — Guerre d'Amérique (1778-1783).....	52
§ IV. — Ministère de Calonne (1783-1787).....	73
§ V. — Assemblée des notables (1787-1789).....	103
LIVRE III. — <i>Gouvernement intérieur de la France, administra- tion, commerce, guerre, marine, finances, belles-lettres, beaux- arts, etc., sous la famille des Bourbons</i>	124
CHAP. I. — Administration.....	125
CHAP. II. — Finances.....	130
CHAP. III. — Commerce. — Industrie. — Agriculture.....	140
§ I. — Commerce.....	140
§ II. — Industrie.....	152
§ III. — Agriculture.....	155
CHAP. IV. — <i>Après de terre</i>	157

TABLE DES MATIÈRES

575

	Pages
CHAP. V. — Marine.....	164
CHAP. VI. — De la littérature.....	168
§ I. — De la philosophie.....	169
§ II. — De l'éloquence et de la prose.....	174
§ III. — De la poésie.....	179
CHAP. VII. — Des beaux-arts.....	182
CHAP. VIII. — Des sciences.....	185
CHAP. IX. — Mœurs et coutumes des Français sous les rois Bourbons, dont nous venons de tracer l'histoire.....	189

CINQUIÈME ÉPOQUE.

Histoire de France depuis la convocation des États-Généraux en 1789, jusqu'à la Révolution de février en 1848. 196

LIVRE Ier. — <i>La Royauté et la Révolution (1789-1792)</i>	198
CHAP. I. — Convocation et début des Etats-Généraux (septembre 1788—4 août 1789).....	201
§ I. — Convocation des Etats-Généraux. — Leur ouverture... 204	
§ II. — Vérification des pouvoirs. — Assemblée nationale. — Jeu de paume.....	215
§ III. — Prise de la Bastille. — Ses conséquences.....	228
CHAP. II. — La Constituante (4 août 1789. — 30 septembre 1791). 245	
§ I. — Nuit du 4 août. — Préface du communisme. — Déclaration des droits de l'homme (4 août-octobre 1789).....	245
§ II. — 5 et 6 octobre-décembre 1789.....	260
§ III. — Spoliation du clergé. — Fête de la Fédération (janvier - 14 juillet 1790).....	274
§ IV. — Assignats. — Serments schismatiques. — Rébellion de troupes à Nancy. — Mort de Mirabeau (14 juillet 1790-avril 1791).....	286
§ V. — Varennes. — Fin de la Constituante (avril-30 septembre 1791).....	304
CHAP. III. — Assemblée législative (1er octobre 1791-20 septembre 1792).....	321

	Pages
§ I. — Etat intérieur et relations extérieures (1 ^{er} octobre 1791- mars 1792).....	321
§ II. — Ministère girondin. — Dumouriez (mars-12 juin 1792).	342
§ III. — 12 juin-9 août 1792.....	355
§ IV. — 10 août. — Journées de septembre. — Valmy (9 août- 20 septembre 1792).....	385
LIVRE III. — <i>République une et indivisible</i> (1792-1804).....	430
CHAP. I. — Convention nationale (1792-1795).....	430
§ I. — La Convention. — Conquête de la Belgique (21 sep- tembre-1 ^{er} décembre 1792).....	430
§ II. — Martyre de Louis XVI (1 ^{er} décembre 1792-21 janvier 1793).....	459
§ III. — Guerre en Hollande et en Belgique. — Situation in- térieure. — Tribunal révolutionnaire. — Maximum (22 jan- vier-24 mars 1793).....	496
§ IV. — Comité de salut public (24 mars-2 juin 1793).....	527
Allocution de N. S. P. le Pape Pie VI, dans le consistoire du 17 juin 1793, sur la mort du roi de France.....	559

FIN DE LA TABLE DU ONZIÈME VOLUME.



BIBLIOTECA DE MONTSERRAT



13020100028250

BIBLIOTECA
DE
MONTSERRAT

Armario VIII D
Estante 8°
Número 3

